



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

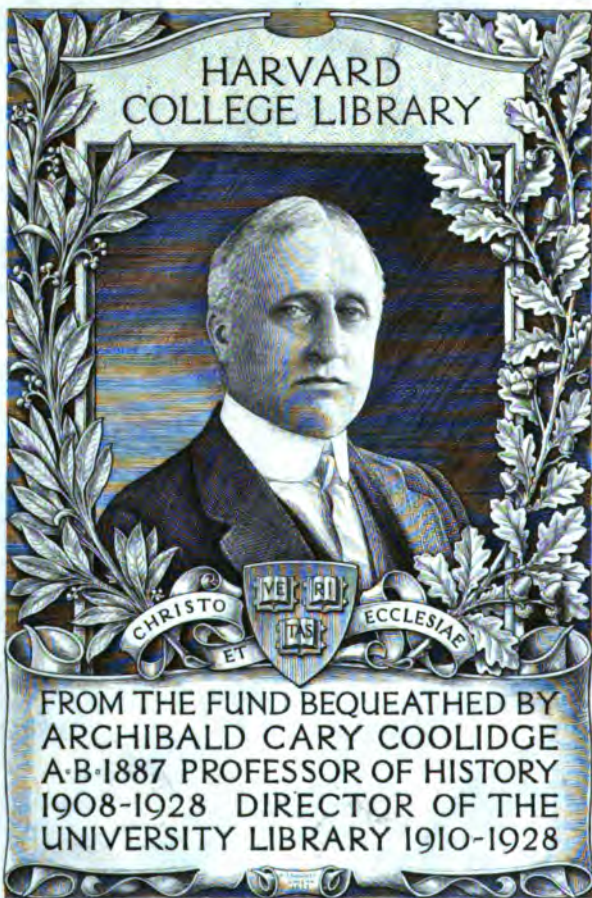
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

WIDENER LIBRARY



HX 5Z8L X

Afr
1819
4











RECUEIL
DES
NOTICES ET MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE LA
PROVINCE DE CONSTANTINE

IV. VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE

1870. — QUATORZIÈME VOLUME DE LA COLLECTION



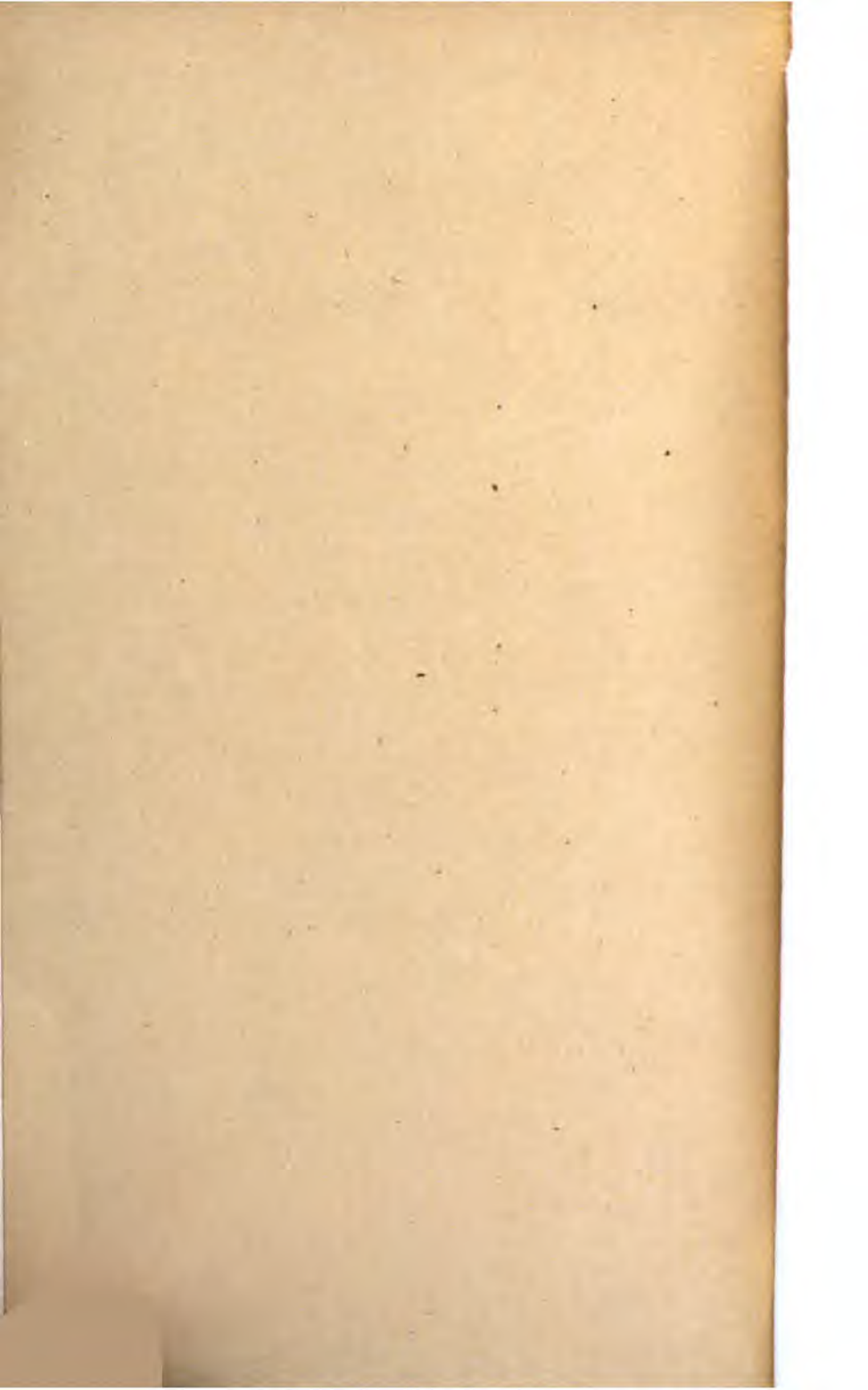
CONSTANTINE

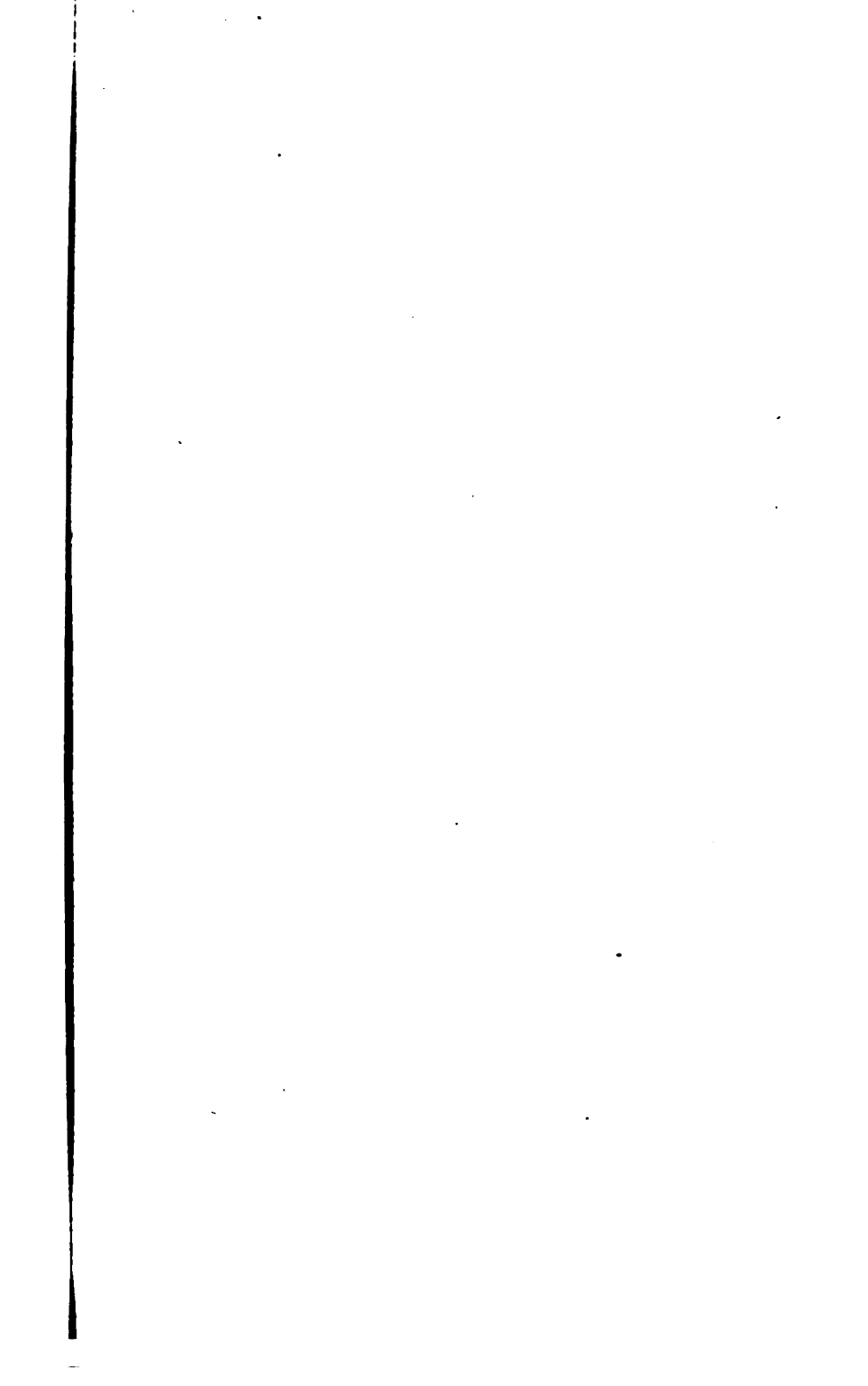
L. ARNOLET, Libraire-Éditeur, rue du Palais

ALGER
BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Gouvernement

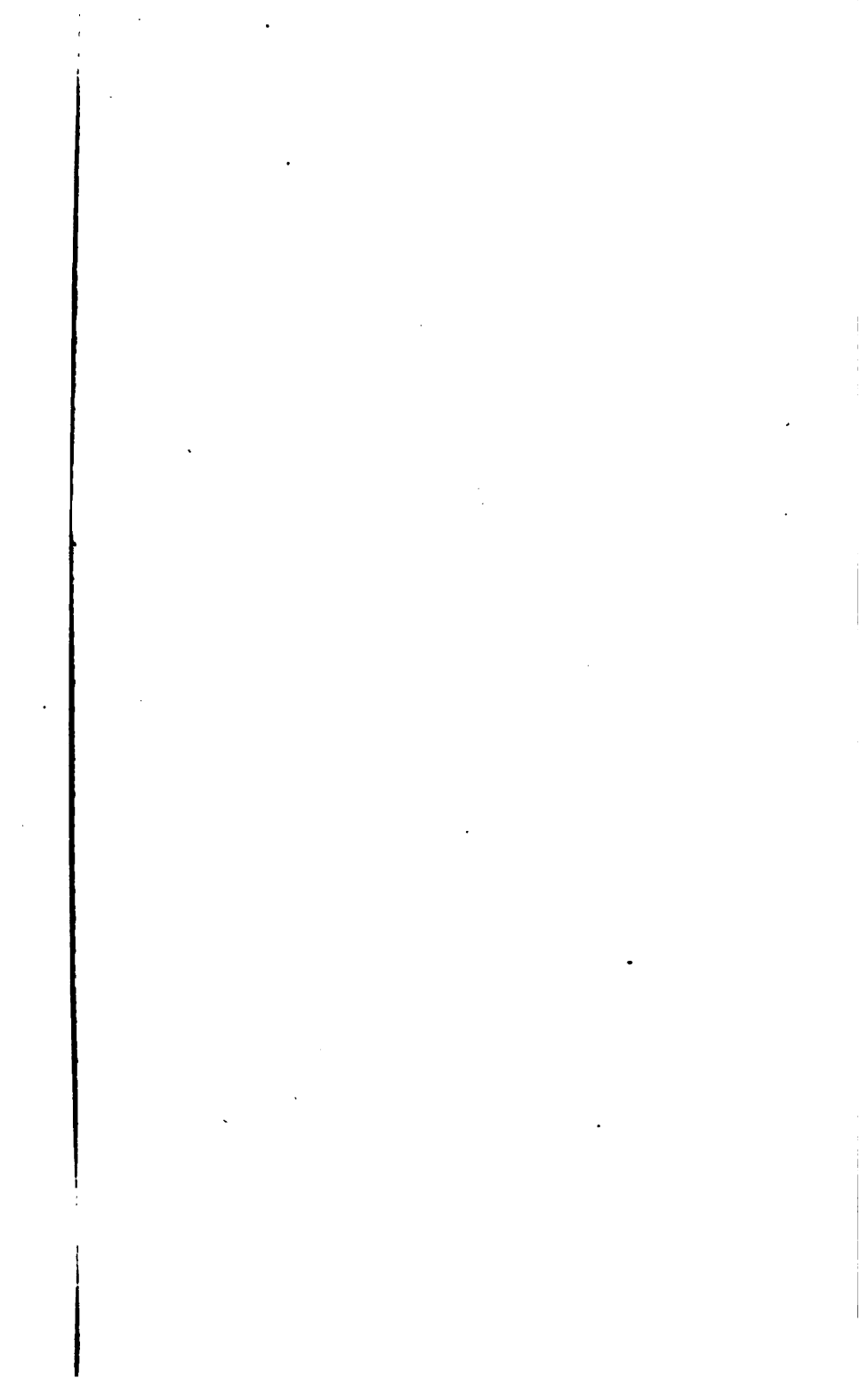
PARIS
CHALLAMEL AINÉ, ÉDITEUR
30, rue des Boulangers

1870











RECUEIL
DES
NOTICES ET MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE LA
PROVINCE DE CONSTANTINE

CONSTANTINE. — Typographie et Lithographie L. ARNOLET

RECUEIL
DES
NOTICES ET MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE LA
PROVINCE DE CONSTANTINE

IV^e VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE

1870. — QUATORZIÈME VOLUME DE LA COLLECTION



CONSTANTINE

L. ARNOLET, Libraire-Editeur, rue du Palais

ALGER
BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Gouvernement

PARIS
CHALLAMEL AINÉ, ÉDITEUR
30, rue des Boulangers

1870

△
Apr 1819.4

✓



Coolidge fund
(14)

AVANT-PROPOS

Les douloureuses préoccupations de la période que nous venons de traverser ont naturellement entraîné un temps d'arrêt dans les recherches archéologiques. Le *Recueil* de l'année 1870 se serait, par suite, trouvé considérablement réduit par rapport aux publications des années précédentes, si quelques membres de la Société ne nous avaient offert des travaux préparés antérieurement et dont voici l'énumération :

1° Histoire des villes de la province de Constantine, — GIGELLI — par M. L. Charles FÉRAUD, interprète de l'armée d'Afrique ;

2° Rectification d'une partie de ma traduction de l'inscription libyque de Lalla-Maghnia, par le docteur A. JUDAS ;

3° Notes archéologiques, par M. le commandant PAVEN ;

4° Simple hypothèse sur les tombeaux dits Celtiques, par M. OPPETIT ;

5° Études algériennes, par le capitaine VILLOT ;

6^o Rapport sur les fouilles faites à la basilique de Tébessa pendant l'année 1870, par le commandant CLARINVAL.

Une heureuse fortune nous a mis à même de mettre au jour une étude de mœurs, travail de longue haleine de M. le capitaine Villot, notre nouveau collaborateur.

Cet ouvrage, raisonné et didactique quant au fond, réunit à l'avantage d'une lecture rendue facile par une série de digressions bien ordonnées, celui de présenter, sous une forme originale, l'exposé complet des coutumes du pays. L'indigène pris à sa naissance est conduit jusqu'au tombeau à travers tous les actes importants de sa vie.

Beaucoup de faits particuliers, inconnus même aux Algériens d'ancienne date, sont contenus dans cet ouvrage qui, nous l'espérons, sera favorablement accueilli par nos lecteurs.

Janvier 1871.



LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES TITULAIRES

—
1870
—

- MM. ARNOLET, imprimeur-libraire, à Constantine.
BERGOT (le docteur), médecin civil, à Constantine.
BATTANDIER ✱, maire de Constantine.
BORGET, receveur des Domaines, à Souq-Ahras.
CAHEN, grand rabbin.
CHALLAMEL (A.), libraire-éditeur, à Paris.
COSTA, antiquaire.
CHAMBIGE, notaire.
DE LAS CASES (Mgr) ✱, évêque de Constantine.
FAIDHERBE, C. ✱, général de division.
FÉRAUD (L.-C) ✱, interprète principal, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.
FERRIÉ (l'abbé), curé de Bréa, province d'Oran.
GILLOTTE ✱, avocat-défenseur, à Constantine.
JOFFRE, juge, à Constantine.
LAGRENÉE, O. ✱, colonel du Génie.

- MM. LAMOUREUX ***, conseiller de préfecture en retraite.
LANNOY (de) O. *, ingénieur des Ponts et Chaussées
en retraite.
LAPEYRE *, capitaine au 3^e Tirailleurs.
LEMOINE (Eugène), homme de lettres.
LUC, propriétaire, à Constantine.
MERCIER, interprète judiciaire.
MEURS *, architecte du département.
MÉVUS *, ingénieur en chef des mines du départe-
ment.
NICOLE, conservateur des hypothèques, à Sétif.
OPPETIT *, Conseiller de préfecture en retraite.
PAYEN *, chef de bataillon en retraite.
PONT, capitaine, chef du bureau arabe de Collo.
RAMBERT, curé d'Aïn-Beïda.
RÉMOND, architecte de l'arrondissement de Constan-
tine.
STUDLER, officier d'académie.
VAYSSETTES, interprète-traducteur assermenté, à
Constantine.
VICREY, employé du service municipal.
-

MEMBRES HONORAIRES.

- MM. BEULÉ** ✱, membre de l'Institut, professeur d'archéologie à la bibliothèque nationale.
- CREULY, C.** ✱, général du Génie.
- DEVAUX, G. O.** ✱, général de division.
- DULAURIER (E.)** ✱, professeur à l'école nationale des langues orientales.
- DURET (le docteur),** ✱, maire de Nuits.
- JUDAS (le docteur),** ✱, ex-secrétaire du Comité de santé des armées.
- RENIER (Léon), O.** ✱, membre de l'Institut, administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne.
- ROMEGUÈRE,** homme de lettres, à Toulouse.
- TEXIER** ✱, membre de l'Institut.
- ZOTTEMBERG,** membre de la Société asiatique, à Paris.
-

MEMBRES CORRESPONDANTS.

- MM. BARNÉOND, directeur de la Maison centrale, à la
Maison Carrée, près Alger.
- BERTHERAND (Dr), directeur de la *Gazette médicale de
l'Algérie*.
- BOISSONNET (le baron), O. ✱, général d'artillerie.
- BONVALET, O. ✱, colonel, commandant supérieur du
cercle de Setif.
- BROSSELDARD, ✱.
- CHABASSIÈRE, géomètre, à Alger.
- CHABOUILLET, conservateur des antiques à la biblio-
thèque nationale.
- CHERBONNEAU, ✱, officier de l'Université, directeur
du collège arabe-français d'Alger.
- COSTE, professeur.
- CREUZAT, directeur de l'institution de Ben-Aknoun.
- DELOCHE, ✱, chef de bureau au Ministère des tra-
vaux publics.
- DEWULF, ✱, chef de bataillon du Génie.
- DUNANT (Henri), ✱, homme de lettres, à Genève.
- DUVEYRIER (Henri), ✱, géographe.
- FOURTIER, homme de lettres.
- FROCHNER, conservateur adjoint des musées natio-
naux, à Paris.
- GINSBURG, missionnaire évangélique, à Alger.
- GIRONCOURT (de), O. ✱, lieutenant-colonel du Génie.
- GRELLOIS (le docteur), O. ✱, secrétaire du Comité de
santé des armées.
- HARAMBOURE, ✱, attaché au ministère de l'intérieur.

MM. JOBERT, juge de paix.

LANGLOIS (Victor), secrétaire de la Société orientale.

LAPASSET, C. ✱, général de division.

LAUREAU, inspecteur des bâtiments civils, à Guelma.

LETOURNEUX, ✱, conseiller à la Cour d'Alger.

LEBIEZ ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
à Constantine.

LECLERC (L.), ✱, médecin major de 1^{re} classe.

LITCLIN, ✱, conservateur des eaux et forêts, en
retraite.

LORY, avoué à Dijon.

MARÉCHAL, ✱, capitaine du Génie, ancien comman-
dant supérieur de Souq-Ahras.

MEULEMANS, homme de lettres à Bruxelles.

MÉLIX, capitaine au 3^e Zouaves.

MILLOCHIN, ✱, directeur des Domaines, à Blois.

MOLL (Charles-Aug.), ✱, commandant du Génie.

O. MAC-CARTY, ✱, conservateur de la bibliothèque et
du musée d'Alger.

POULLE, inspecteur des Domaines, à Constantine.

ROGER (J.), conservateur du musée de Philippeville.

ROUFFET (l'abbé), aumônier à Lambèse.

SACHOT (Octave), homme de lettres.

SAURET, vérificateur des Domaines, à Aix.

SERIZIAT, ✱, chef de bataillon.

VITAL, O. ✱, médecin principal en retraite.

VIVIEZ, ✱, inspecteur des Domaines.

WATEBLED (Ernest), chef de bureau à la préfecture
d'Oran.

YANVILLE (d'), ✱ commandant.

MEMBRES DU BUREAU.

Composition du bureau pour l'année 1870.

Président : M. BATTANDIER, ✱, maire.

1^{er} Vice-président : M. LAMOUREUX, ✱, conseiller de préfecture en retraite.

2^e Vice-président : M. MEURS, ✱, architecte en chef.

Secrétaire : M. FÉRAUD, ✱, interprète de l'armée.

Secrétaire-adjoint et chargé de la bibliothèque :

M. VAYSETTES, traducteur assermenté.

Trésorier : M. RÉMOND, architecte.

Commission chargée de l'examen des manuscrits.

MM. LAMOUREUX, ✱, *président*.

POULLE.

FÉRAUD, ✱,

VAYSETTES, suppléant.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Institut archéologique de Rome.
 Société nationale des Antiquaires de France.
 Société historique d'Alger.
 Société archéologique de l'Orléanais.
 Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
 Société nationale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.
 Société archéologique de Cherobel.
 Institut égyptien.
 Société des Antiquaires de Picardie.
 Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
 Académie d'Hippone.
 Société archéologique de Sens.
 Société des Antiquaires de l'Ouest.
 Société des Antiquaires de la Morinie.
 Comité flamand de France.
 Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
 Société d'émulation de Montbéliard.
 Société historique et archéologique de Langres.
 Académie du Gard.
 Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
 Société des Antiquaires de Normandie.
 Société d'ethnographie orientale et américaine.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Société d'archéologie et Comité du musée Lorrain, à Nancy.

Société historique de Castres.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Institut de France.

Société de climatologie algérienne.

Union des Arts, à Marseille.

Revue de l'art chrétien, à Paris.

Société académique du Maine-et-Loire.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Société médicale d'Amiens.

Société archéologique et historique de la Charente.

Société scientifique et littéraire de Castres.

Société des Antiquaires de Londres.

Société archéologique, à Paris.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, à Toulon.

Société archéologique et historique du Limousin.

Société archéologique de la Touraine.

Société de géographie, à Paris.

Société polymatique du Morbihan.

Société Savoisienne.

Société Eduenne.

Société impériale archéologique de St-Petersbourg.

Société d'archéologie, sciences et arts de Melun.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Société des arts et d'agriculture de Lille.

**Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes
(Nord).**

Académie nationale de Reims.

**Société française de numismatique et d'archéologie, à
Paris.**

Société impériale de géographie de Vienne (Autriche).

**Société d'archéologie du département de Seine-et-Marne,
à Melun.**

Comité d'archéologie américaine, à Paris.

Société de statistique de Marseille.

**Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes,
à Nice.**

Société historique du Cher, à Bourges.

Académie de Stanislas, à Nancy.



HISTOIRE DES VILLES
DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE

PAR

L. Charles FÉRAUD,

Interprète de l'armée d'Afrique.

Sparsa colligo.

L'année dernière, en publiant la monographie de Bougie, nous avons annoncé à nos lecteurs qu'une étude du même genre serait consacrée à chacune des autres villes de la province de Constantine. L'accueil favorable fait à notre premier travail est, pour nous, un puissant encouragement qui nous engage à persévérer dans la voie que nous nous sommes tracée, laquelle est suffisamment définie par les lignes suivantes, empruntées à la préface de notre histoire de Bougie :

« Dans la plupart des nos villes algériennes, les hommes chez lesquels s'est éveillé le désir et la curiosité bien naturelle de connaître le passé du pays où la destinée les a placés, sont généralement privés des ressources littéraires que la métropole offre en si grande abondance. Constantine, elle même, chef-lieu de notre province, si largement pourvue que puisse être sa bibliothèque mu-

nicipale, ne possède pas encore son histoire. Personne, jusqu'ici, n'a entrepris d'en établir la chaîne à peu près complète et détaillée ; les éléments en sont épars dans une série de publications spéciales, souvent très rares, appartenant au domaine de l'érudition et qui ne sont, à vrai dire, connues que de très peu de monde ; il faut, pour les rassembler, avoir le loisir de se livrer à de nombreuses et patientes recherches.

» J'ai entendu beaucoup de gens se plaindre de l'absence d'un livre accessible à chacun, commode à consulter et réunissant en même temps, sur leur patrie d'adoption, tout ce qu'il leur importait de connaître. La Société Archéologique de la province de Constantine, qui s'est imposé la tâche de recueillir et de livrer à la publicité tous les faits authentiques pouvant jeter quelque lumière sur l'histoire locale, tient aussi à honneur de répondre au désir manifesté, et nous osons espérer que le projet qu'elle a conçu, loin d'être considéré comme prématuré, sera au contraire accueilli avec sympathie.

» Une œuvre de cette étendue, bien qu'elle se compose de nombreux extraits des meilleurs ouvrages déjà publiés, ne peut s'improviser en un jour ; mais il ne dépendra pas de nous qu'elle ne soit achevée dans le plus court délai possible. Sans aucune prétention au point de vue littéraire, elle aura néanmoins, pour les habitants du pays, le mérite de son utilité.

» Notre rôle, pour le moment, se borne, répétons-le, à grouper et à coordonner les faits ; celui des futurs historiens de l'Algérie sera de les juger et d'en tirer des vues d'ensemble. »

Hier nous parlions de la ville de Bougie, nous allons nous occuper aujourd'hui de celle de Gigelli.

Tout d'abord prévenons une question que l'on ne manquera pas de nous poser, à savoir, pourquoi nous écrivons ce nom : *Gigelli* au lieu de *Djidjelly*, orthographe généralement adoptée dans ces derniers temps. Je répondrai que c'est par la raison qui a consacré celles d'Alger, Bougie et bien d'autres, au lieu de *Aldjer*, *Boudjie*, comme l'auraient exigé les règles adoptées par la Commission scientifique pour la transcription en français des lettres de l'alphabet arabe. Notre manière se rapproche davantage de la prononciation indigène et du nom primitif de la colonie romaine d'*Igilgili*; elle a surtout l'avantage de simplifier le mot qui, du reste, ne s'écrivait pas autrement au commencement de notre conquête, ainsi qu'on peut s'en convaincre en consultant tous les documents officiels de cette époque.

Au moyen âge, les navigateurs de la Méditerranée l'appelaient *Zizeri*, — *Zigeri*, — *Gigeri* ou enfin *Gigerry*, *Gigel* et *Djidjelly*.

Quant à l'étimologie du nom antique d'*Igilgili*, il nous semble bien difficile de la fixer. Il existait en Palestine une ville de *Galgala* ou *Gilgila*, où Saül fut salué roi; une colonie d'Israélites, émigrant sur la côte d'Afrique, aurait-elle donné, au lieu où elle vint s'établir, le nom de son ancienne patrie ?

Ou bien, encore, pourrait-on admettre que le nom antique *Igilgili* dérive du mot berbère *يغيل*, *Ir'il* qui signifie colline. La configuration du pays qui avoisine *Gigelli*, se prête assez à cette supposition; le mot répété *Ir'il-Ir'il* est employé dans le langage berbère usuel pour

indiquer une succession de collines. Or, par suite de la permutation de deux lettres, Ir'il-Ir'il, serait devenu Igil-Igil, puis Igilgili. Ce sont des hypothèses trop ardues, que je n'ai pas la hardiesse d'élucider, mais que je me borne à signaler.

جيجل

GIGELLI

Dans la nuit du 21 au 22 août 1856, vers 10 heures, une violente secousse, accompagnée d'un bruit souterrain semblable au grondement du tonnerre, se fit sentir dans la petite ville de Gigelli, et presque toutes les maisons furent ébranlées par ce premier choc. La mosquée, la vieille tour génoise et plusieurs maisons s'écroulèrent avec fracas. La mer se retira à une grande distance, pour revenir aussitôt sur elle-même, remplissant le vide qu'elle avait laissé, avec un mugissement formidable. La commotion avait duré 40 secondes. La population éperdue se précipita hors des murs, éprouvant avec terreur de nouvelles secousses qui, heureusement, ne causèrent aucun nouveau désastre. Quelques individus périrent sous les décombres.

Déjà, le lendemain, on rentrait dans la ville, rassuré par le calme qui commençait à se rétablir, quand, vers midi, une secousse encore plus violente, beaucoup plus

prolongée que celle de la veille, accompagnée de détonations souterraines produisant de profondes crevasses dans le sol et faisant bouillonner la mer, ébranla de nouveau la terre. La destruction, dès ce moment, fut totale, et un immense nuage de poussière couvrit d'un voile funèbre cette scène de désolation. Quand la secousse fut terminée, pas une maison n'était debout.

A partir du 24, malgré de faibles secousses, la confiance revint. On s'occupa du sauvetage, on travailla à réédifier une nouvelle ville en construisant des baraques en bois hors de l'ancienne enceinte, sur l'emplacement des jardins, et, en attendant, toute la population campa sous la tente comme la troupe.

Pendant plus d'une année, les secousses furent continues et même journalières ; dans les premiers mois qui suivirent la catastrophe, elles se reproduisirent plusieurs fois par jour ; puis, petit à petit, elles s'affaiblirent pour ne plus reparaitre.

L'hiver de 1856 à 1857 fut très rigoureux ; on se le rappelle encore, nous disait naguères un témoin oculaire ; des tentes, des gourbis étaient nos demeures, que le vent et la grêle enlevaient quelquefois ; devant nous, nous avions des jardins, des fossés, des ornières et de la boue enfin sous nos pieds ; la fièvre venait aussi de faire sa terrible apparition, fièvre lente, intermittente et qui causa de funestes ravages.

Eh bien ! avec de pareils encouragements, les habitants créèrent rapidement une nouvelle ville ; avec la seule présence du commandant supérieur, le colonel Robert, qui se multipliait et dont la mémoire est encore à la présence de tous, ils fondèrent le moderne Gigelli ; et avec l'énergie

et la persévérance dont sont doués nos Algériens, ils exécutèrent, en peu de temps, ce qu'un cataclysme, ce que des siècles seuls peuvent détruire.... une ville !

Voilà quelles sont les causes qui font que Gigelli présente aujourd'hui deux aspects bien tranchés : celui de la vieille ville arabe, transformée en citadelle, et l'autre de la récente cité française, qui s'étale coquettement sur la plage.

La ville arabe était assise sur le bord de la mer, et occupait une presqu'île rocailleuse, de 42,000 mètres carrés de superficie, dont la hauteur au-dessus du niveau des eaux, varie entre 6 et 9 mètres. La presqu'île est réunie à la terre ferme par un isthme fort bas, que domine de près les hauteurs voisines ; elle est aujourd'hui exclusivement affectée au quartier militaire ou, pour être plus exact, à la citadelle, fortifiée sur tout son pourtour par un rempart et des bastions de construction récente. Dans cette enceinte existent : l'hôtel du commandant supérieur, les casernes, l'hôpital et les magasins de l'administration. Ces édifices n'ont plus qu'un rez-de-chaussée, l'étage supérieur qui les surmontait, ayant été renversé par le tremblement de terre de 1856.

A l'arrivée de nos troupes à Gigelli, le 13 mai 1839, il ne restait de la fortification de l'ancienne ville du moyen âge qu'une tour carrée, la muraille génoise qui fermait l'étranglement de la presqu'île et deux retours de chaque côté, d'une trentaine de mètres environ. Ces murs étaient en fort mauvais état et présentaient d'énormes brèches. De l'enceinte romaine, il n'existait que les fondations ou quelques masses informes que la mer n'avait pu atteindre et ronger. Gigelli n'était plus qu'une ville turque, c'est-à-dire une ruine.

Pour loger les troupes qui venaient de prendre possession de la ville, on dut élever six baraques sur le bord de la mer, à l'endroit qui prit le nom de quai Barberousse, et dans une kasba improvisée, où se trouvait la place Napoléon. Un hôpital provisoire fut installé sur la place dite Lemercier.

La ville une fois occupée, on chercha à se rendre maître de la plage S. E., le long du port et de la petite plaine en avant de la ville, où se trouvaient les ressources en eau, quelques parcelles de terre pour la culture du jardinage, et, enfin, l'air libre pour nos soldats. La configuration du terrain environnant permit d'atteindre facilement ce résultat.

Le djebel Aïouf d'un côté, et le Korn el-Djebel de l'autre, forment un entonnoir, dont il restait à fermer les trouées et à défendre les approches. Sur la crête la plus avancée de cette dernière colline, on établit le fort St-Ferdinand, construit sur les ruines d'une tour hexagonale où le duc de Beaufort avait, en 1664, son poste le plus avancé. Il est à 234 mètres au sud-ouest d'un réduit en maçonnerie élevé par Gadagne, lors de cette même expédition. C'est là que fut livré le combat sanglant qui obligea Gadagne à battre en retraite.

L'emplacement du fort St-Ferdinand (prénom du duc d'Orléans) jouit de propriétés militaires fort importantes ; il assure la possession de cette colline, dont il voit les pentes comme des glaces ; il défend bien la trouée entre le djebel Aïouf et le Korn el-Djebel.

Sur le djebel Aïouf, on construisit deux autres forts ; le premier sur des maçonneries en ruine, fut appelé fort Galbois, du nom du général qui commandait alors la pro-

vince. On donna le nom de *St^e-Eugénie* au second, comme un hommage rendu à la fois à la fille du *M^a Valée* et au commandant de *Salles*, son gendre, qui venait de faire la conquête de *Gigelli*.

Le plus important des ouvrages qui furent alors établis, est le fort *Duquesne*, au bord de la mer, sur une pointe rocheuse, dont le nom rappelle l'illustre amiral qui, le premier, il y a près de deux siècles, fit flotter le drapeau français sur cette plage africaine.

Le fort *Valée*, placé sur une plate-forme de la crête avancée du *djebel Aïouf*, vers la mer, complétait, avec le fort *Duquesne*, la défense de cette ligne. A moitié distance du fort *Valée* et de *St^e-Eugénie*, on construisit une maison crénelée.

Au nord-ouest du fort *Galbois*, sur une pointe escarpée qui, en se détachant du *djebel Aïouf*, s'avance dans la plaine des *Beni-Kaïd*, on éleva le fort *Horain* (en souvenir du commandant *Horain* tué auprès de l'oasis, au pied du *djebel Aïouf*). Tous ces postes formaient, dès les premiers jours de notre occupation, un vaste camp retranché qui avait la ville arabe pour réduit.

Dès que notre nouvelle conquête se trouva dans un état suffisant de défense, de grands travaux furent successivement entrepris pour assainir la vieille ville arabe et la relever de ses ruines. Les maisons de l'ancien *Gigelli*, au nombre d'une centaine environ, n'ayant la plupart qu'un rez-de-chaussée autour d'une petite cour intérieure, étaient dans un état pitoyable, sales, noires et infectes. On en abattit quelques-unes pour le percement des nouvelles rues et des mesures furent prises pour forcer les habitants indigènes, rentrés dans leurs foyers, à blanchir leurs

demeures et à les tenir dans un état de propreté convenable.

Bien que Gigelli ait été le premier point où le corsaire Barberousse, avec les trois cents Turcs qui l'avaient suivi, prit pied sur la terre d'Afrique, avant d'aller créer à Alger cette puissance formidable qui a résisté pendant plus de trois siècles aux attaques des divers états de l'Europe, il ne paraît pas que le gouvernement de la Régence y ait jamais laissé de garnison permanente; il se contentait d'y envoyer, plusieurs fois, chaque année, deux *seffaris* (46 hommes), dont la seule mission semblait être de surveiller les mouvements du port, c'est-à-dire le commerce d'exportation ou d'échange qui s'y faisait. Aussi, en 1839, nous n'y avons trouvé ni Turcs, ni Koulouglis.

L'occupation des Turcs était restreinte à la ville de Gigelli, et ils n'avaient aucun pouvoir sur les tribus des environs; ces dernières étendaient même leurs cultures jusqu'aux portes de la ville, de telle sorte que la population de Gigelli ne pouvait sortir du rocher sur lequel elle était refoulée, que pour écumer les mers. On sait assez quelle énergie et quelle activité elle déployait sur cet élément, et quelles ressources elle sut tirer de la piraterie, à laquelle elle semblait vouée et par le manque de terres de culture, et par la mauvaise intelligence qui régnait entre elle et les tribus voisines.

Mais il est bien étrange de rencontrer une ville peuplée de 2,000 habitants qui n'ait pas une banlieue autour de ses murs, dans un pays surtout où la plaine est assez vaste, où la terre de grande culture s'étend, belle et fertile, dans un large bassin, dominé, il est vrai, par une ligne circulaire de hautes montagnes, mais à une dis-

tance assez éloignée pour permettre à une population de s'y établir et de s'y maintenir.

Un état de choses si anormal n'a pas toujours existé, et il est intéressant de rechercher les circonstances qui l'ont amené. Or, les investigations et les études que j'ai faites sur les lieux, m'ont fourni des données positives sur l'affectation des terrains qui entourent Gigelli, pendant les siècles qui ont précédé et suivi l'occupation génoise.

Sous la domination romaine, Gigelli s'étendait le long de la mer, sur une partie des emplacements de la nouvelle ville. Les pierres de taille, les nombreux tronçons de colonnes, les vastes mosaïques et les ruines de toute nature que les déblais, à un mètre du sol actuel, nous révèlent aujourd'hui, constatent, à ne pas en douter, que si les Romains occupaient la presqu'île, ils avaient aussi des établissements fort importants dans la petite plaine, surtout dans la partie qui avoisine la mer ; plus loin, et en remontant vers le coteau des blockaus, c'étaient des gradins et des maisons de plaisance. Au moment de la décadence de la domination romaine, et pendant les guerres des peuples berbères avec les troupes byzantines, les Vandales et les Arabes, il est difficile de dire ce que devinrent les environs de Gigelli ; ils durent subir le sort de toutes les terres conquises, et passer alternativement des vaincus aux vainqueurs.

Pendant ce temps, où le torrent envahisseur avait à lutter et contre les dominateurs, et contre le peuple indigène, qui tantôt servait et tantôt combattait ses anciens maîtres dont le joug lui était odieux, nulle domination ne s'établit d'une manière durable, et la propriété du sol resta suspendue au sort des armes.

Mais lorsque les khalifes de l'Orient eurent soumis le Maghreb et l'Afrique, et affermi leur empire de Cairouan, et lorsque, après le partage de l'empire des Fatemides, Gigelli eut passé aux Hammadites, qui commandaient aux provinces de Constantine et de Bougie, nous trouvons que Yahïa-Ibn-el-Aziz, dernier des rois de cette dynastie, possédait à Gigelli un château de plaisance qui, d'après ce que rapporte Ibn-el-Atir dans son Kamel, fut détruit complètement, ainsi que la ville de Gigelli, par les Siciliens commandés par Roger II, vers 1143 de notre ère. Les ruines de ce château sont encore apparentes sur le plateau Galbois, et occupent un espace très étendu.

Quand, plus tard, les Génois vinrent s'établir à Gigelli, les Berbères descendirent de leurs montagnes et resserrèrent les étrangers dans un cercle étroit, que leur petit nombre ne leur permettait pas de forcer. A partir de ce moment, les Berbères devinrent maîtres de la plaine. Barberousse, après avoir chassé les Génois de Gigelli, ne fit rien pour repousser les Berbères dans leurs montagnes, ou ne put pas y réussir ; et si le duc de Beaufort put établir un fort sur le djebel el-Korn, il ne parvint pas à les éloigner. Dans un temps plus rapproché de nous, Ben-Argiba et le kaïd Ben-Aziz, disent les indigènes de la localité, abandonnèrent aux habitants de Gigelli le djebel el-Korn pour un cimetière, et le versant est de cette colline ne tarda pas à être subdivisé en autant de parcelles qu'il y avait de familles qui ensevelissaient leurs morts. Pendant les premières années de notre conquête, les tribus des montagnes renouvelèrent leurs excursions dans la plaine et jusques sous les murs de la ville, et nous tinrent presque enfermés dans la place. Mais, peu à peu,

la ligne de notre défense s'agrandit, et, vers 1845, nous pûmes occuper la partie du territoire comprise entre la mer et la ligne des blockaus. Elle fut répartie entre les différents corps de troupes de la garnison, les officiers et les préposés des administrations, et, plus tard, vers 1849 et 1850, ce qui restait fut concédé à divers habitants de la localité.

Cet état de choses subsista jusqu'au moment, où, les 21 et 22 août 1856, l'ancien Gigelli fut détruit. L'autorité vit dans cette catastrophe une occasion de faire transférer la ville nouvelle sur l'emplacement des jardins. L'ancienne était déjà évacuée; on profita de la terreur dans laquelle était plongée la population, pour défendre de relever les ruines. En même temps, on faisait distribuer des lots à bâtir; puis, donnant aux uns des encouragements, aux autres des facilités, au moyen des secours que le gouvernement avait affectés à cet usage, on imprima une impulsion étonnante aux travaux d'édification de la nouvelle ville. De son côté, le service du génie se mit vivement à l'œuvre; il ouvrit et aligna les rues, les borda de trottoirs, planta d'arbres celles qui pouvaient les comporter, ainsi que les places publiques, et nivela le terrain de manière à le rendre propre à recevoir des constructions.

Tous ces travaux firent que la population européenne s'éleva, dans l'espace d'un an et demi, de 450 à 1200 habitants (1).

Sur l'emplacement des anciens jardins de la garnison et d'un marais, jadis fangeux et fétide, s'élève aujourd'hui le nouveau Gigelli, qui offre aux regards un aspect des

(1) Renseignements fournis par notre confrère et ami M. Poule.

plus riants. Figurez-vous un delta coupé, en tous sens, par des rues droites, bordées de platanes de la plus belle venue, des groupes de riantes petites maisons disposées en échiquier, des jardins émaillés de fleurs et de bosquets touffus, dont une face est baignée par la mer et l'autre adossée à une colline tapissée de verdure, de caroubiers, d'oliviers et de myrthes, au sommet de laquelle s'élève une tour servant à la fois d'horloge et de sémaphore pour signaler l'approche des bateaux à vapeur venant d'Alger ou de Bône.

Plus loin, s'élèvent des étages successifs de collines, aux formes capricieuses, avec cette harmonieuse combinaison de coteaux verdoyants, de bois échelonnés les uns au-dessus des autres et de gorges étroites et profondes, remplies d'une végétation active. L'attention s'arrête, avec un extrême plaisir, sur tous les détails de ce ravissant paysage, brillant et riche en couleurs, qui s'étend à perte de vue, depuis la plage où écume la vague azurée, jusqu'au sommet du rideau, si pittoresque et si mouvementé, des montagnes de la Kabylie orientale, couvertes de neige pendant la majeure partie de l'année.

On a eu l'heureuse pensée de donner aux rues et aux places de la nouvelle ville des noms qui évoquent les souvenirs du passé, tels que : place Louis XIV, rue des Gardes-Françaises, de Picardie, de Normandie, de Navarre, des Volontaires, ou bien encore de Gadagne, de Vivonne, de Castellan, de la Guillotière, de Montgimont, de Haute-feuille, de Lionne, de Paul, de Marsan, et autres, rappelant, aux habitants du pays et aux touristes de passage, qu'il y a plus de deux siècles, nos soldats posèrent déjà une première fois le pied sur cette plage africaine.

Plus favorisée que plusieurs autres centres de population, qu'enserme une ceinture naturelle, Gigelli a l'avantage de pouvoir se développer facilement le long de la plage et sur les coteaux à pentes douces des environs.

La ville actuelle est approvisionnée en eau par les sources recueillies au pied du djebel Aïouf, donnant en moyenne un débit de 47 litres à la minute. La conduite et le château d'eau furent exécutés par le Génie militaire, en 1844; plus tard, en 1852, on trouva de nouvelles sources sur le flanc de la montagne des Caroubiers; on les aménagea pour les amener au réservoir de l'oasis. Du reste, aujourd'hui, des puits ont été creusés dans la plupart des maisons de la nouvelle ville.

Il n'existe encore ni église, ni mosquée, pour les besoins des cultes. Il faut espérer que l'on pourra, dans un avenir prochain, songer à construire une église et une mosquée, réclamées avec instance par les habitants. Jusqu'ici, le culte catholique n'a à sa disposition qu'une pauvre baraque en planches vermoulues, donnant accès à tous les vents, de sorte qu'il y règne un froid glacial pendant la mauvaise saison et une chaleur étouffante pendant l'été.

Dès l'année 1853, les troupes disponibles de la province furent employées à ouvrir une route muletière et stratégique, pour relier Gigelli à Constantine; ce premier tracé, d'une longueur de 127 kilomètres, passait par :

L'oued Nil, — Chahena, — Fedj-el-Arba, — Fedj-Baïnen, — Mila et Constantine.

Des bordjs ou caravanserais, étaient construits sur les deux points importants de Chahena et de Fedj-el-Arba, pour servir de gîtes d'étapes aux voyageurs.

En 1856 et 1857, les troupes sous les ordres du général

Maissiat traçaient une autre route muletière entre Gigelli et Setif, en passant par le Fedj-Tibaïren. Un pont américain était jeté sur l'oued Missa, infranchissable, jusqu'alors, pendant toute la saison d'hiver.

Mais, ces voies de communication de la première époque sont, aujourd'hui, insuffisantes, car Gigelli est appelé à devenir un centre commercial encore plus important qu'il ne l'était au moyen âge, lorsque des routes carrossables le relieront à Constantine et à Setif; c'est par cette ligne que s'écouleront les productions du fertile bassin du Ferdjoua et des tribus kabiles de cette région, qui, par relations et habitudes traditionnelles, fréquentent le marché de Gigelli. Espérons, pour le bien-être de cette localité, que ces travaux s'exécuteront prochainement (1).

Les richesses naturelles que possède le pays consistent en minerais de fer et de cuivre, en forêts de chênes-liège et de chênes-zan, en mines de lignites, en pêcheries de corail, en cire, en huiles et en grains, déjà très estimés sur les marchés de France. Du reste, que dire d'une ville qui, malgré l'absence de travaux publics, a pu, en 1864, exporter des denrées pour une valeur de plus de deux millions?

Dans son travail sur les ports de l'Algérie, M. Lieussou, ingénieur de la marine, parle ainsi de Gigelli :

« Le port de Gigelli situé par 3°25 de longitude orientale et 36°50 de latitude N., sur la côte algérienne, présente un bassin demi-elliptique, d'une étendue de 50 hectares, dont l'ouverture a 1,000 mètres de largeur et fait face au

(1) Le Conseil général de la province, dans sa session de 1860, a émis le vœu qu'une somme de 300,000 fr. soit affectée à l'ouverture de la route entière de Gigelli à Constantine.

sud-est ; il est fermé au nord-ouest par une presqu'île rocailleuse, sur laquelle est établie l'ancienne ville ; il est défendu de la mer du nord par une ligne de récifs de 900 mètres de longueur, qui, partant de la pointe de la presqu'île, s'avance comme un môle vers l'est. L'enceinte du port, vers le sud-ouest, est formée par une grande plage, en avant de laquelle s'étend une zone de petits fonds qui rétrécit beaucoup la partie navigable du bassin et rend les débarquements difficiles.

» On mouille dans le port de Gigelli par 10 à 15 mètres d'eau sur un fond de sable et gravier, dans le sud-ouest du phare, de manière à fermer l'extrémité est des récifs par le cap Bougaroni. Il est tenable pendant la plus grande partie de l'année, et n'est dangereux qu'en hiver.

» La proximité de Bougie enlève à Gigelli toute importance militaire. Sans ce voisinage, la crique de Gigelli, qui offre des dispositions assez favorables pour la création d'un grand port, aurait pu devenir l'une des principales positions maritimes de la côte d'Algérie ; elle ne sera probablement qu'un port secondaire, succursale de Bougie en temps de paix, lieu de station pour des corsaires en temps de guerre. »

Quoiqu'il en soit de cette opinion du savant ingénieur, nous pensons que, lorsqu'une jetée partant de l'extrémité de la presqu'île et aboutissant à l'ilot du phare, aura fermé les vides intermédiaires existant entre les roches, le petit port de Gigelli, abrité dès lors des vents du nord et muni d'un vaste quai, pourra satisfaire aux besoins de la navigation et du commerce local.

On peut distinguer à Gigelli, deux saisons : celle des pluies et celle des chaleurs. La saison des pluies s'ouvre

en novembre ou en décembre ; elle s'annonce ordinairement plusieurs jours à l'avance, par l'accumulation de nuages sombres qui obscurcissent le ciel et qui laissent à peine échapper quelques gouttes d'eau. Mais bientôt, les pluies s'établissent ; elles tombent alors par torrents, pénètrent partout, à travers les moindres fissures ; en quelques heures, les rivières des environs s'emplissent et débordent. Avec ces fortes pluies, souffle souvent un vent furieux qui ébranle tout, et l'on voit d'énormes masses de terre, des rochers et des pans de mur s'écrouler.

Le mois de mai ouvre la saison d'été, et, dès lors, commence cette succession de beaux jours, ce ciel pur et toujours sans nuages, qui ne cessent de régner qu'en novembre. La température s'élève alors très rapidement, l'évaporation s'effectue avec une grande activité.

L'atmosphère de la ville tient en suspension, lorsque la mer est houleuse, une grande quantité de particules salines ; les épais brouillards, qu'on voit se former après le coucher du soleil, vont se répandre dans les vallées, sous forme de longs nuages blancs. Pendant l'été, l'atmosphère, embrasée par un soleil toujours étincelant paraît comme inondée de lumière ; un grand nombre de rayons sont réfléchis par la surface de la mer, et cette intensité de la lumière contribue à fatiguer considérablement la vue.

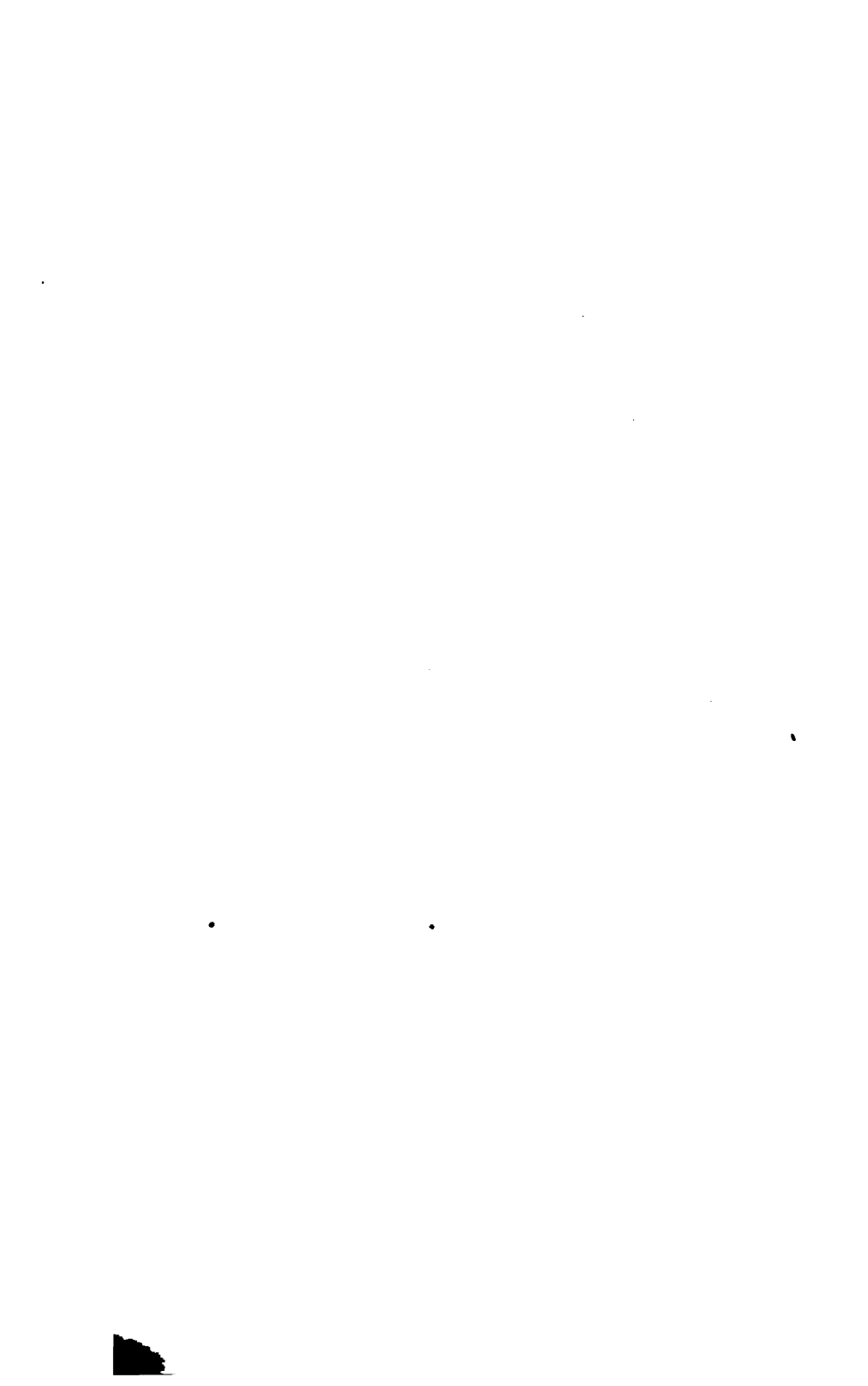
Le thermomètre, même dans les hivers les plus froids, ne descend presque jamais au-dessous de 0°. Les vents les plus ordinaires sont ceux d'ouest et de nord-ouest ; ils soufflent bien plus fréquemment que les vents de l'est.

La population civile de Gigelli est composée en majeure partie de gens originaires des contrées méridionales de

l'Europe, qui ont conservé les mœurs et les habitudes de leurs pays. Au dernier recensement de 1866, le chiffre de cette population s'élevait à :

Européens.....	704
Indigènes.....	1418
	<hr/>
TOTAL.....	2122





LE CERCLE DE GIGELLI.

Le cercle de Gigelli affecte la forme d'un quadrilatère d'une superficie approximative de 350,000 hectares. Il est traversé, de l'ouest à l'est, par un contrefort se détachant du Tababort et qui finit chez les Beni-Khettab dans la plaine. Il est presque borné, au sud et à l'est, par une chaîne parallèle, qui se détache du Babor pour aller aboutir à l'embouchure de l'oued el-Kebir (Amsaga ou Roumel). Entre ces deux contreforts, est comprise la vallée de l'oued Djendjen, dont la partie supérieure qui touche au Babor et au Tababort dépend du commandement du Ferdjioua. Du Tababort, se détachent des arêtes qui courent vers l'oued Aguerioum et le littoral, et forment une zone très accidentée et très montagneuse, jusqu'à hauteur de la ville de Gigelli. On peut considérer la majeure partie de cette contrée comme l'une des plus difficiles de la Kabilie. Ce sont partout des montagnes escarpées, coupées par des fouillis de profonds ravins, que cachent des forêts inextricables (1); des sentiers de chèvres scabreux, au milieu

(1) Les principales essences forestières qui couvrent ces montagnes sont : le chêne-liège, le chêne-zan, le pin maritime, l'orme, le frêne, le tremble, l'aune, le peuplier, le cèdre et enfin, sur les sommets du Babor, le pin-sapo.

Dans ces forêts, vivent des sangliers, des panthères, quelquefois des

de précipices, tantôt gravissant d'énormes hauteurs, tantôt descendant au fond des plus affreuses gorges, dans lesquelles le soleil ne pénètre jamais, et où les hommes et les bêtes ont peine à poser le pied. Ce sont des retraites inabordables ; là, au milieu de fougères et de genêts gigantesques, à travers lesquels on ne peut se frayer un passage qu'avec la hache et la pioche, l'ennemi peut, en temps de guerre, cacher ses forces ou se dérober. Les Kabiles, et nous en avons fait longtemps nous-mêmes l'expérience, glissent au milieu de ces broussailles comme des bêtes fauves, et excellent surtout dans les attaques de nuit.

Le pays, à l'ouest du méridien de Gigelli, ne possède pas, à proprement parler, de cours d'eau important ; les vallées sont excessivement étroites, et, comme les montagnes se rapprochent beaucoup de la mer, la plus grande partie des eaux s'écoule par le sud et forme l'oued Richïa et l'oued Djendjen.

Pendant, à l'extrémité du cercle coule l'oued Aguerioun, rivière importante, dont le lit passe au travers de cette curieuse et gigantesque fissure de terrain, connue sous le nom de Chabet el-Akhra. C'est contre les parois escarpées et à pic de la roche, qu'a été tracée cette route reliant Setif au littoral, qui cause l'admiration des voyageurs et qui deviendra bientôt un but de promenade pour nos touristes algériens (1).

lions, des chacals, des hyènes ; comme gibier, on y trouve la perdrix rouge, la caille, le canard, l'ole, le pigeon, la tourterelle, etc.

(1) La première reconnaissance du Chabet fut faite par M. le commandant Capdepont, alors chef de l'annexe de Takitount. C'est à cet officier qu'appartient l'idée première d'un tracé de route de Bougie à Setif par ce passage.

A l'est de Gigelli, au contraire, le pays est très-bien arrosé par de nombreux cours d'eau; les vallées sont larges, fertiles et faciles à parcourir. L'oued el-Kebir, qui n'est autre que le Roumel qui passe au pied de Constantine (l'Amsaga des anciens) (1), fertilise les plaines qui le bordent. Cette rivière est navigable jusqu'à près de cinq lieues en amont de son embouchure, au gué de Baousilet.

La côte comprise sur le littoral de Gigelli présente un développement d'une trentaine de lieues. Elle est inclinée sensiblement de l'ouest à l'est, et dessine plusieurs rentrants bien marqués. Elle est presque partout bordée de rochers, qui la rendent d'un accès fort difficile; pourtant, la partie comprise entre la ville et l'embouchure de l'oued el-Kebir est beaucoup moins tourmentée, et l'on pourrait, au besoin, avec des embarcations légères, s'échouer sur tous les points de la plage sans danger. Le cap Bougarone, appelé par les Arabes Sebâ-Rous, les sept caps, à cause des dentelures profondes que présente la côte, se détache à l'est de Gigelli et forme la pointe la plus septentrionale de la côte d'Afrique.

Le Bougarone est le *Métagonium* des navigateurs grecs et le Djebel er-Rahman du géographe El-Bekri et des portulans du moyen âge. Un peu en-deçà de ce cap, se trouve Marsa Zeitoun, le port des Olives, où les marchands de la Méditerranée faisaient, jadis, un grand commerce d'échanges avec les Kabiles.

(1) Une inscription, trouvée par M. Cherbonneau non loin des sources de Fesguia, au sud de Constantine, portant ces mots : CAPUT AMSAGÆ, tête des eaux de l'Amsaga, nous donne l'orthographe exacte du nom ancien de cette rivière.

Dans la portion à l'occident de Gigelli, une série de roches basses, uniformément placées comme les pierres d'un quai, déterminent le cordon de la côte. Dans l'intervalle de la ville aux îles Cavallo, Djezair-el-Kheil, on ne trouve à signaler que deux petites criques, où les caboteurs viennent quelquefois chercher un abri : la baie orientale est celle qui présente le plus de commodité et de profondeur.

Les îles Cavallo sont au nombre de sept ou huit ; mais une seule, *Djezira-el-Afia*, se fait remarquer par sa forme conique ; on y trouve aussi quelque verdure. Les autres ne sont que des roches arides, élevées à peine de quelques mètres au-dessus de l'eau et très rapprochées de la terre. Visconti, Ferrer et l'auteur inconnu de la carte pisane publiée par M. Jomard, ne mentionnent que la plus grande des îles Cavallo qu'ils appellent *Balaffia* ; mais, sur les cartes des navigateurs du quinzième siècle, tout le groupe est représenté avec le nom qu'il porte aujourd'hui.

Les navires surpris par le mauvais temps, peuvent trouver un refuge momentané derrière l'île *Afia*. L'abri est convenable contre les vents d'est ; mais le fond est inégal, et le mouillage n'offre une grande sûreté qu'aux bâtiments d'un faible tirant d'eau.

Après avoir doublé le cap Cavallo, le *Ras-Mazr'iten* d'Edrissi (le promontoire *Audon* de Ptolémée), on pénètre dans le golfe de Bougie. Rien de plus imposant que le spectacle de la côte. Un vaste amphithéâtre de montagnes escarpées apparaissent dans l'éloignement ; presque toutes ont leurs sommets hérissés de roches nues ; quelques-unes conservent de la neige jusqu'au mois de juin : au-

dessous de la zone des rochers et des neiges, règne un large bandeau de forêts; plus bas, commence la zone des arbres cultivés; enfin les derniers gradins sont occupés par des champs de blé, d'orge, de maïs. Sur ce fond majestueux, se détachent quelques accidents remarquables: à l'est, entre autres, c'est le mont Babor, aplati au sommet en forme de table, sillonné sur ses flancs de rides profondes, et qui se dresse à une hauteur de 1965 mètres; les rayons obliques du soleil teignent en couleurs les plus variées toutes ces découpures, qui se profilent d'une manière bizarre sur l'azur du ciel.

La côte, au-delà du cap Cavallo, descend vers le sud-ouest, en présentant une suite de falaises rocheuses dominées par les terres de l'intérieur; à mi-côte, on remarque de grands espaces cultivés. Entre le promontoire et l'île de Mansouria, on trouve une baie très ouverte, où l'on peut mouiller dans un cas de nécessité. Mansouria, est l'ancienne *Choba* des Itinéraires.

Edrissi parle de Mansouria, *château fort au fond d'un golfe*. La baie n'est pas grande, mais on peut y mouiller, en sûreté; une île peu élevée, communiquant à la terre par une chaîne de rochers à fleur d'eau, forme comme une espèce de môle et abrite le port contre les vents du large. Cette île est représentée dans les portulans italiens et dans l'atlas de Ferrer. Au fond du golfe, on remarque l'embouchure d'une rivière, l'oued Mansouria, qui est probablement le fleuve *Sisar* de Ptolémée. Ce nom est d'origine phénicienne, et signifie la rivière rouge. Les marchands de la Méditerranée allaient autrefois à Mansouria, chercher des céréales et des bois de construction. Les montagnes qui avoisinent la baie, sont cou-

vertes de magnifiques forêts où les chênes dominent (1).

Le pays de Gigelli est probablement celui des *Pithe-cusa* de Scylax, mot qui, en grec, signifie pays des singes. Les singes y fourmillent encore de nos jours; on y trouve également, en grande quantité, des chats sauvages, des panthères et autres animaux de la race feline signalés par Diodore (2). Dans ces montagnes rudes et très-élevées, rapportent les historiens de l'antiquité, le général carthaginois Agathocle trouva une population pauvre et belliqueuse, nommée les *Maurusii* (Maures), laquelle habitait, pêle-mêle, avec les singes, auxquels elle rendait des honneurs divins. La population accourut de toute part pour marcher contre l'armée grecque, qui se hâta de se retirer vers la côte. Quant à cette cohabitation des singes et des hommes, nul doute que ce ne soit une fable comme celle des Gorgones, et nous serions tenté de regarder également le reste du récit comme une vanterie de soldat, s'il n'était confirmé en partie par les dispositions naturelles du terrain.

L'âpreté de ces montagnes, les forêts épaisses qui les couvrent, ont fait à toute époque de ce pays le point central des insurrections, et un lieu de refuge, où ceux qui voulaient se soustraire à l'autorité étaient sûrs de trouver un asile inviolable. A plusieurs siècles de distance, on voit, en consultant l'histoire, des événements presque identiques se reproduire dans les mêmes régions; les Tacfarinas et les Firmus de l'époque romaine ont eu de nombreux imitateurs après l'invasion musulmane, et, dans

(1) Diodore, XX.

(2) Le commerce et la navigation de l'Algérie, par M. Elle de la Primaudale.

les temps modernes, les Ben el-Harche et une pléiade de prétendus cherifs n'ont pas agi autrement, soit pour lutter contre la domination turque, soit pour résister aux progrès de notre propre conquête.

Ne serait-ce pas aussi dans cette contrée qu'il conviendrait de chercher le mont Pappua, où le dernier roi des Vandales, Gélimer, se réfugia momentanément après les victoires de Bélisaire ? C'est ce que supposait Berbrugger, notre regretté président de la Société historique Algérienne, après avoir lu, il y a quelques années, une première étude que je publiai sur cette partie de la Kabylie orientale.

Marcus, auteur d'une histoire des Vandales, a identifié, après d'autres écrivains, le mont Pappua à l'Edough, près de Bône : mais on ne voit pas chez lui la moindre preuve acceptable à l'appui de l'assertion dont il s'agit. Du reste, les uns et les autres écrivaient à une époque où l'Algérie était peu connue ; les navigateurs européens qui venaient commercer à Bône, ou même nos nationaux du Bastion de France, près de La Calle, avaient sans doute signalé une grande montagne à l'ouest de Bône, que les indigènes appelaient Edough, et c'est ainsi, sans autres recherches et faute de moyens de contrôle, que la synonymie a dû être adoptée. Dans Procope, on trouve des preuves très fortes contre ladite assertion. Or, Procope, on le sait, était secrétaire de Bélisaire ; il l'accompagnait dans sa guerre contre les Vandales ; c'est, évidemment, le meilleur témoignage à invoquer dans la question qui nous occupe :

« Lorsque Bélisaire, dit-il, en continuant la poursuite, fut arrivé à une ville maritime des Numides, qu'on ap-

pelle Hippo-Regius (Bône), il apprit que Gélimer, ayant gravi le mont Pappua, avait échappé aux troupes romaines. Ce mont est dans l'*extrême Numidie* ; il est très abrupte et d'un très difficile accès, à cause des rochers qui l'entourent. Là, habitent des Maures, gens barbares, alors amis de Gélimer et fidèles à sa cause.

» Dans la partie la plus reculée de la montagne, il y a une ancienne ville, mais *sans nom*, où Gélimer se remettait de ses maux avec ses compagnons. L'hiver, déjà venu, ne permettait pas de tenter l'escalade de la montagne, et l'incertitude des affaires faisait que Bélisaire ne pouvait pas rester plus longtemps éloigné de Carthage. Il laissa donc un corps de soldats d'élite, sous le commandement de Pharas, pour assiéger la montagne.

» Mais Pharas, fatigué de ce siège hivernal et n'espérant pas attirer les Maures au combat, résolut courageusement de tenter l'escalade du Pappua. Suivi de ses gens bien armés, il s'efforce de gravir l'escarpement ; mais les Maures ennemis, favorisés par la nature abrupte des localités, firent aisément éprouver du dommage aux assaillants. Pharas perdit 110 hommes dans son attaque ; repoussé avec le reste, il dut se retirer, et il ne recommença plus une escalade à laquelle s'opposait la nature des lieux. Il se contenta d'entourer la montagne de postes vigilants, espérant que la faim amènerait la reddition, car l'ennemi ne pouvait fuir de sa retraite et il n'y laissait rien arriver du dehors. »

Après bien des souffrances et des humiliations, Gélimer finit par comprendre qu'il valait mieux vivre pauvre et en servitude chez les Romains, que de commander au mont Pappua et aux Maures qui l'habitaient, et il

se décida à se remettre entre les mains de l'envoyé de Bélisaire.

Terminons par la description que fait Procope de la peuplade chez laquelle Gélimer avait trouvé asile ; nous verrons que les siècles ne l'ont guère changée :

« Ces Maures passent leur vie, été comme hiver, dans d'étroits gourbis, d'où ne les chassent, ni l'accumulation des neiges, ni les ardeurs du soleil, ni les autres inconvénients naturels des lieux. Ils couchent sur le sol, s'estimant heureux s'ils peuvent y étendre une peau. Ils n'ont pas l'habitude de changer de vêtements suivant les saisons ; un grossier surtout, une tunique à longs poils, forment leur garde-robe à perpétuité. Ils ne consomment ni pain, ni vin, ni aucun des aliments de l'homme. A l'exemple des animaux, ils se nourrissent de blé, de petit épeautre, d'orge, non cuits, non réduits en farine, mais tels que la nature les produit. »

On a vu que la retraite de Gélimer était dans la partie *extrême de la Numidie*, par rapport à ses ennemis qui venaient de l'est. C'était donc auprès de la frontière occidentale. Or, comment appliquer cette désignation si positive au mont Edough, qui est à plus de quarante lieues en-deçà de cette même frontière ?

Si l'on prenait même dans un sens rigoureux le nom de *Maures*, que Procope donne aux indigènes chez lesquels se réfugia Gélimer, ceux-ci auraient appartenu à la Mauritanie, non à la Numidie ; et il faut, dès-lors, chercher leur pays à l'ouest de l'Amsaga (oued el-Kebir, Roumel), et tout près de ce fleuve limite.

D'un autre côté, si l'on réfléchit que l'Edough est aux portes d'Hippone, cette ancienne ville royale (Regius) de

meurée une cité importante, on comprendra difficilement que les indigènes aient pu persister à l'état de véritables sauvages, à deux pas d'un aussi grand centre d'influence romaine.

Ajoutons enfin, pour clore cette digression, que les abords de l'Edough sont loin de présenter les difficultés d'ascension signalées par Procope. Sa description topographique convient mieux à l'une des montagnes abruptes de la Kabylie orientale, qui s'élèvent sur les bords de l'Amsaga, derrière Gigelli. Quant aux mœurs des habitants, nous verrons plus loin qu'elles sont, encore aujourd'hui, à peu près telles que les signalait Procope, il y a plus de quinze siècles.

Les plus anciens habitants de la Kabylie orientale auraient été les *Khitones*, qui, au dire de Ptolémée, habitaient à l'embouchure de l'Amsaga. Assujettis tour à tour aux Massesyliens et aux Maures d'occident, ces peuples tombèrent ensuite sous la domination romaine. L'invasion gétulienne du deuxième siècle mit fin à leur existence, et ils furent remplacés dans leurs demeures par les *Gédalousiens*, venus du désert et qui s'établirent sur la côte autour d'Igilgili. Lors de la décadence de l'empire, les *Babares* ou *Sababares*, que Ptolémée avait connus dans le désert, se mirent, à leur tour, en mouvement et se jetèrent sur le Tell. Les Babares s'établirent dans la Kabylie orientale et ont conservé jusqu'à nos jours leur nom (Babor), leurs mœurs et leur caractère indépendant (1).

Au temps où les Gédalousiens nomades s'emparaient des environs d'Igilgili, une autre peuplade, venue égale-

(1) Ethnographie de l'Afrique septentrionale, par M. Tauxier.

ment du sud, dite les *Zamazes* ou *Zimizes*, vint s'établir à l'embouchure de l'Amsaga et dans les montagnes de Collo, où les montre la table de Peutinger. Les *Zamazes* durent étendre leurs domaines vers l'ouest d'Igilgili, ainsi que semble le démontrer le nom qu'ils ont laissé jusqu'à nos jours au canton de Ziama, entre Gigelli et Bougie. Nous reproduirons plus loin un monument épigraphique, découvert récemment, sur lequel figure le nom des *Zimizes*.

Les Kédamousiens de Ptolémée, qui ne sont autres que les *Ketama* des généalogistes arabes, étaient également venus du sud s'installer dans les montagnes de la Kabylie orientale. Une inscription antique que nous avons relevée au col de Fedoulès, entre Gigelli et Constantine, porte, entre autres choses, les mots :

REX GENTIS VKVTAMANORVM

qui nous fixe sur la région habitée par cette peuplade ketamienne pendant la domination romaine. L'indication d'un évêque *Cedamusensis* dans la Setifienne, nous montre que, sous les Vandales, les *Ketama* occupaient encore leurs premières demeures, et nous les voyons, après l'invasion musulmane, acquérir une immense puissance.

« Les *Ketama*, brave et puissante tribu berbère, nous dit Ibn-Khaldoun, sont regardés par les généalogistes de leur nation comme les enfants de *Ketam*, fils de *Bernès*. Les écrivains arabes les font descendre des *Himyérites*. Après l'introduction de l'islamisme, à la suite des bouleversements causés par l'apostasie des Berbères, cette tribu se trouva établie dans la majeure partie de la province de Constantine. Les *Ketama* possédaient même toutes les

villes importantes de cette région, puisque, entre les montagnes de l'Aurès et le rivage de la mer qui s'étend depuis Bougie jusqu'à Bône, ils occupaient Ikdjan, Setif, Baghaïa, Negaous, Belezma, Tiguist, Mila, Constantine, Skikda, Collo et Gigelli (1). »

On a pu remarquer déjà, par ce qui précède, que la population de cette partie de la Kabylie fut, à plusieurs reprises et depuis un temps immémorial, refoulée dans la région la plus inaccessible des montagnes par des invasions étrangères. Nous aurons plus loin à reparler des mouvements qui se produisirent encore lorsque les populations chrétiennes, fuyant devant le flot envahisseur des Arabes, se réfugièrent parmi les montagnards. A une époque relativement plus récente, les princes musulmans, pour établir dans cette contrée ceux de leurs fidèles partisans auxquels ils voulaient accorder des fiefs et des apanages, dans le but occulte de les forcer, par un intérêt personnel, à servir de modérateurs aux montagnards, dont les impressions ont toujours été aussi mobiles qu'impétueuses, s'efforcèrent, à leur tour, d'y introduire l'élément arabe.

Au 13^e siècle, dit Ibn-Khaldoun, le gouvernement hafside, voulant s'attacher les nomades de la grande tribu des Riah, qui avaient envahi les campagnes où ils commettaient toutes sortes de déprédations, leur concéda la jouissance d'immenses étendues de territoire. Deux branches de cette tribu obtinrent une grande partie du pays qui sépare Constantine de la mer. Mais cet apanage n'eut pour eux qu'une légère importance. Ils n'avaient rien, en effet, à

(1) Ibn-Khaldoun, t. I, p. 291.

à gagner, des campagnes de cette région étant parfaitement garanties contre l'invasion et les vexations des Arabes, tant par les montagnes dont elles sont entourées que par des chemins tellement difficiles, que les chameaux des nomades ne sauraient y passer (1).

Il suffira d'observer les mœurs et coutumes de ces populations, mélange étrange de races diverses, pour s'expliquer les révolutions qui ont dû se produire dans leur sein. L'étude des monuments des âges passés offre également un grand intérêt : à côté des vestiges laissés par les Carthaginois sur le littoral, nous trouvons encore, dans l'intérieur, de nombreuses traces de l'époque romaine. Nous avons même constaté l'existence de monuments de forme druidique au milieu des montagnes, et on doit juger de notre surprise, lorsque nous nous sommes trouvé en présence de dolmens semblables à ceux de la Bretagne et de l'ouest de l'Europe.

Tous ces restes du passé sont l'objet d'un respect superstitieux qui s'est transmis de génération en génération, malgré l'influence des marabouts cherchant à concentrer toutes les idées religieuses de leurs disciples vers les pratiques du culte musulman. Et, à ce sujet, nous ne devons pas négliger de parler ici de la fontaine miraculeuse du pays des Ketama, signalée par El-Bekri, géographe arabe du XI^e siècle de notre ère. Cette fontaine est située chez les Beni-Four'al, au pied d'une montagne appelée el-Meïda, et à côté du village d'el-Aïoun ; ses eaux, parfois abondantes, vont se perdre dans le lit de l'oued Djendjen.

« Dans le pays des Ketama, dit El-Bekri, il y a une source bien connue qui se nomme Aïn-el-Aoucat, la

(1) Ibn-Khaldoun, t. I, p. 76.

Fontaine des heures; elle coule cinq fois dans l'espace d'un jour et d'une nuit, précisément aux heures des cinq prières, dans le courant des mois sacrés (le 1^{er}, le 7^e, le 11^e et le 12^e de l'année musulmane). Dans les intervalles, elle ne coule pas. Cette fontaine est située au milieu des montagnes des Ketama, non loin du port de Sebiba (Mansouria), qui vient après celui de Bougie. »

Aïn-el-Aoucat est désignée aujourd'hui sous le nom de Aïn-el-Mechaki, la *Fontaine des doléances*. Les populations environnantes viennent en pèlerinage se purifier dans ses eaux, qui, comme par le passé coulent par intermittences.

Parfois, lorsqu'un crime avait été commis, on amenait encore naguère, au pied de la fontaine, ceux qui étaient soupçonnés d'en être les auteurs : si les eaux ne coulaient pas dans un laps de temps assez rapproché, la culpabilité était établie.

La superstition, entretenue par les marabouts qui habitent auprès de la fontaine, faisait croire aux Kabiles que des anges lâchaient les eaux à des heures propices; mais ce phénomène s'explique facilement par l'action du soleil qui, en fondant la neige des pics voisins, alimente et fait déverser, à certains moments de la journée, le surplus des bassins naturels existant dans les entrailles de ces montagnes.

Le versant Est du grand contrefort du Babor, qui vient finir aux environs de l'embouchure de l'oued el-Kebir, est occupé par les Ledjenah et les Beni-Ider.

L'oued Nil comprend les cours d'eau qui partent de ce même contrefort. Ce versant est occupé par les Beni-Mâmer, les Beni-Salah, les Beni-Afer, les Beni-Siar et les Oulad Bel-Afou.

Le bassin de l'oued Djendjen est habité par les Beni-Afer, les Beni-Amran-Djebala et Sfelia, les Beni-Khettab, les Beni-Siâr, les Beni-Four'al, les Beni-Ourzeddin et les Beni-Marmi. Toute la portion Est du cercle est divisée en onze bassins secondaires par les cours d'eau qui prennent leurs sources dans les arêtes du contrefort qui se détache du Tababort :

1° Le bassin de l'oued Mencha, habité par les Beni-Amran-Sfelia ;

2° Celui de l'oued Kantra, habité par les Beni-Amran-Sfelia et Djebala, et les Beni-Ahmed ;

3° Le bassin de l'oued Mdaber, habité par les Beni-Kaïd ;

4° Le bassin de l'oued Kossir, habité par les Beni-Four'al, les Beni-Ahmed, les Oulad-Tafer et les Oulad-bou-Beker ;

5° Le bassin de l'oued Bourchaïd, habité par les Oulad-Tebban, les Beni-Four'al, les Oulad-Sâad, les Beni-Sekfal et les Beni-Mahammed ;

6° Celui de l'oued Taza, habité par les Beni-Four'al, les Beni-Sekfal, les Koracha, les Chekaroua, les Beni-Aïssa et les Beni-Khezer ;

7° Le bassin de l'oued Teboula, habité par les Arb-Aïtis et les Beni-Khezer ;

8° Le bassin de l'oued Bou-Meraou, habité par les Beni-Aïssa ;

9° Le bassin de l'oued Djenan, habité par les Beni-Four'al, les Beni-Ourzeddin, les Beni-Marmi, les Beni-Maâd, les Beni-Khezer et les Beni-Aïssi ;

10° Le bassin de l'oued Aguer gour (oued Ziama), habité par les Beni-Maâd, les Aït-'Achour, les Oulad-Nabet et les Oulad-Ali ;

11° Le bassin de l'oued Nekob, habité par les Lalem, les Larbâa, et les Beni-Djebroun.

En résumé, les tribus du cercle de Gigelli, au nombre de trente-deux, peuvent se diviser en grandes et en petites.

Les grandes tribus sont : Beni-Ilder, — Beni-Afer, — Beni-Sïar, — Oulad-Bel-Afou, — Beni-Amran, — Djebala et Sfelia, — Beni-Khettab, — Beni-Four'al, Beni-Ahmed — et Beni-Kaïd.

Les petites : Ledjena, — Beni-Mâmer, — Beni-Salah, — Oulad-Saad, — Oulad-Tafer, — Oulad-Tebban, — Beni-Mahammed, — Beni-Sekfal, — Koracha, — Chekaroua, — Arb-Aftis, — Beni-Khezer, — Beni-Aïssi, — Beni-Ourzeddin, — Beni-Marmi, — Aït-'Achour, — Beni-Maâd, — Oulad-Ali, — Oulad-Nabet, — Lalem, — Larbâa — et Beni-Djebroun.

Dispersées par petits groupes, ces tribus n'offrent pas les réunions de villages, d'intérêt, que l'on trouve dans la Kabylie du Jurjura. Elles ne possèdent pas non plus la civilisation, l'industrie, la richesse; on n'y trouve plus cette djemâa respectée, ces routes exécutées en commun, qui rendent les contrées accessibles; ici, au contraire, chacun agit à sa guise, vit loin des autres, au fond d'un ravin, au milieu des bois, disputant aux broussailles et aux bêtes fauves le peu de terre qui doit nourrir sa famille.

On n'y rencontre donc pas, comme chez ceux de la confédération des Zouaoua, de l'oued Sahel de Bougie, du Bou-Sellam ou du Babor, de ces grands et peuplés villages, aux maisons solidement construites, blanchies et recouvertes en tuiles, qui dénotent un certain bien-être, résultat du travail et de l'industrie. Depuis le versant oriental du Babor jusqu'à l'Edough, près de Bône, on

ne voit généralement que de pauvres cahutes en clayonnages ou en torchis, recouvertes en *dis* ou en liège, dans lesquelles gens et animaux logent pêle-mêle. Les demeures de quelques richards ou des personnages religieux font seules exception à cette situation générale.

A partir de cette même limite, le langage change également ; on ne parle plus et on ne comprend même pas la langue kabile proprement dite. La langue usuelle est un arabe corrompu par la prononciation vicieuse de certaines lettres et l'emploi fréquent de locutions avec lesquelles, à l'aide d'un peu d'attention, les arabisants se familiarisent aisément au bout de quelques jours. La lettre kaf se prononce *tche*, ainsi les mots *melk*, *balek*, *andek*, deviennent *meltche*, *baletche*, *andetche*. L'emploi de notre préposition *de*, qui s'exprime par le mot italien *di*, semble également anormale lorsqu'on entend parler ces Kabiles pour la première fois ; par exemple :

La fontaine de Bou-Mouche, se dit : l'aïn *di* Bou-Mouche.

La lettre *a* se rend souvent par le son *é*, à peu près comme la prononcent les Juifs algériens.

De même que leurs frères des Zouaoua, les Kabiles orientaux sont forcés, pour pouvoir vivre, de se rendre, de temps en temps, dans le pays arabe, où ils travaillent comme mercenaires. Dans quelques villes, à Constantine surtout, ils exercent certaines industries ; il sont jardiniers, forgerons, bourreliers, porteurs d'eau ou manœuvres. Au moment de quitter les bois qui couvrent leurs montagnes pour descendre vers les régions arides et dénudées, ils font un vœu au principal marabout de leur contrée, pour qu'il leur soit propice et favorise leur voyage. Ils s'adressent, par exemple, au marabout Sidi-Ouchenak,

dont la *mezara* est sur la montagne entre Fedj-el-Arbâ et Fedj-Fedoulès. Voici textuellement leur prière écrite par un taleb de l'endroit :

يا سيدي وشناك
اناماشي للقبلة في حماك
اذا رجعت على خير وعافية
نعطيك الوعدة
خبيزة دي بومعراي
واحد الشميعة وزوج سردي دي الجاوي

O Sidi Ouchenatche !

Je me rends dans le sud sous ta protection ; si je reviens bien portant et en paix, je te donnerai une offrande :

Un petit pain d'orge (bou-mâraf),

Une petite chandelle et deux sous d'encens.

Les populations de la Kabilie orientale, comme celles du Jurjura, ont conservé des coutumes et des usages traditionnels qu'il est très intéressant pour nous d'étudier et de bien connaître.

Avant la conquête du pays, ces tribus, inattaquables dans leurs montagnes, vivaient dans une anarchie complète ; indépendantes les unes des autres, elles n'obéissaient qu'à leurs djemâa respectives, composées des anciens ou de ceux qui, par leur valeur, leur fortune ou leur force physique, en imposaient à la multitude. Les beys de Constan-

tine, ayant sur elles une action plutôt nominale que réelle, avaient été incapables d'y introduire leur domination ; à plus forte raison, de proscrire et de réformer certaines coutumes traditionnelles réprouvées par les préceptes du Koran. La désastreuse tentative d'Osman-Bey dans la vallée de l'oued el-Kebir (bas Roumel), démontre combien, chez ces montagnards, l'autorité turque était méconnue. La seule répression dont disposaient les beys, était de faire arrêter les Kabiles travaillant à Constantine ou dans la plaine, de les garder en otages et, quelquefois, de les faire décapiter pour punir les fautes commises par leurs frères de la montagne.

Les Kabiles, musulmans par la forme, ont accepté du Koran tout ce qui pouvait flatter leurs intérêts ou frapper leur imagination superstitieuse ; mais ils n'ont pu se résoudre à renoncer aux coutumes transmises par leurs ancêtres. Si, parfois, un kadi ou un taleb quelconque, voulant faire application de la législation islamique, protestait contre cet état de choses, sa voix était méconnue ; la volonté de la djemâa et l'*ada*, la coutume traditionnelle, prévalaient toujours ; d'où est venu le proverbe :

Chez le Kabile, le kadi juge,
Mais la djemâa annule le jugement.

Un Kabile, dit-on, qui avait une affaire d'intérêt à régler avec son voisin, s'en fut trouver un taleb nouvellement établi dans la tribu, et le pria de lui écrire une liste de témoins le déclarant seul et légitime propriétaire de la chose contestée. Le taleb refusa, assure-t-on. Quelques jours après, ce même Kabile reparaisait devant l'homme de loi, mais cette fois avec les mains pleines.

« Voilà, dit-il ; dans l'une sont cinq bacetta (12 fr. 50)

pour payer ton papier ; dans l'autre, il y a cinq balles, dont je vais charger mon fusil et ceux de mes fils, si tu ne fais point ce que je te demande ! »

Le taleb persista sans doute dans son refus, car on m'a assuré, que le lendemain de cette visite, il déguerpit pour aller habiter chez des gens moins sauvages. Cependant, la tradition rapporte qu'à une époque déjà reculée, un marabout très-éclairé, qui a laissé quelques ouvrages de législation, Si-Hassen, des Beni-Ourtilan, tribu à l'ouest de Setif, entreprit de régénérer la société kabile, et de détruire par la force ce que la persuasion n'avait pu obtenir. Il parvint à adoucir les mœurs de quelques tribus ; mais comme la tâche était difficile, la mort l'arrêta dans son œuvre civilisatrice. Aucune tentative de ce genre ne fut renouvelée depuis lors.

Avant la création de nos circonscriptions judiciaires, c'est-à-dire l'installation de kadis dans les tribus, les Kabiles se mariaient selon l'*ada* ou la coutume de leurs ancêtres. Ces mariages étaient de deux sortes : le *zouadj-el-djedi* et le *zouadj-el-mâatia*.

Pour le *zouadj-el-djedi*, le *mariage au chevreau*, on égorgeait un chevreau comme pour sceller les conditions acceptées par les familles. Le mari s'engageait à payer au père de sa femme une dot dont la quotité variait entre 70 et 90 bacetta (175 à 225 fr.) ; bien souvent, il ne possédait point cette somme ; mais il comptait sur ses amis pour la réaliser. En effet, au jour indiqué pour la noce, chacun apportait son offrande pour le nouveau couple. Les *taboul* et les *zerna* (tambourins et clarinettes) retentissaient, et quelques guerriers de la troupe, leur fusil à la main, dansaient ou plutôt exécutaient toutes

sortes de gambades fantastiques, en chantant et *faisant parler la poudre*.

Si le nouveau ménage n'avait pas de maison, les amis venaient encore à son aide, les uns coupant des perches dans la forêt, ou pétrissant le torchis, les autres apportant du *dis* (*stipa tenacissima*, espèce de graminée), ou des écorces de liège destinées à couvrir la nouvelle habitation.

Dans le cas où une jeune fille demandée en mariage était refusée pour une raison quelconque, il fallait, dès que ce refus avait été prononcé, que sa famille veillât avec la plus grande vigilance autour de sa demeure, pour prévenir les tentatives de l'amoureux repoussé. En effet, si ce dernier persistait dans ses projets matrimoniaux, il ne cessait d'épier le moment où les parents de la jeune fille recherchée s'absenteraient de la chaumière. Dès que cette occasion se présentait, il accourait avec quelques amis, et si on leur en laissait le temps, ils égorgeaient un chevreau sur le seuil de la porte de la maison. Le sang de la bête ayant souillé le sol, le lien du zouadj-el-djedi était valable ; il fallait se soumettre à la coutume ; la jeune fille était déclarée fiancée, nul autre ne pouvait l'épouser sans froisser le prétendant et les idées d'honneur que se sont formées ces montagnards.

Dans quelques tribus, la nouvelle mariée, avant d'être conduite dans la maison de son époux, est promenée dans les villages voisins sur un mulet qu'escortent, en poussant des cris et brûlant de la poudre, tous les parents et amis conviés à la noce. Le maître de chaque maison devant laquelle passe le cortège, présente à la mariée un tamis plein de fèves, de noix ou de figues sèches. Celle-ci en prend une poignée, la baise, puis la remet dans le tamis ;

ces denrées sont ensuite versées dans des sacs portés par de vieilles femmes, qui font ainsi une collecte pour approvisionner le nouveau ménage.

Au moment où tout le cortège atteint le but de sa promenade, les femmes entourent la mariée, lui font tremper les mains dans un vase contenant du beurre liquide, et lui donnent ensuite des œufs frais, qu'elle doit casser en les frappant sur la tête et entre les oreilles du mulet qui la porte. Cette singulière coutume, consacrée par l'usage, me paraît très-curieuse et mérite certainement d'être notée. Elle a, dit-on, pour effet, de rompre tout sortilège, tout charme contre les nouveaux époux ; mais il n'existe dans la génération actuelle aucune tradition relative à son origine.

Sans chercher à établir un rapprochement entre cet usage superstitieux et les coutumes du paganisme, — c'est une simple conjecture de ma part, — ne pourrait-on y voir une certaine affinité avec ce que signale Pline sur les magiciennes de l'antiquité, qui, voulant porter malheur à quelqu'un, écrivaient son nom sur des coquilles d'œufs ? C'est ce qui a fait dire depuis, à quelques auteurs, que l'usage moderne de certains pays, de casser les coquilles d'œufs aussitôt qu'on les a vidés, a pour but de détruire tout sortilège.

Dès que la mariée a mis pied à terre pour pénétrer dans sa nouvelle demeure, on lui fait boire du lait frais, du *leben* (lait aigre) et de l'eau ; puis on lui donne une poignée de blé, d'orge et de sel, qu'elle doit jeter à droite et à gauche, par dessus ses épaules ; c'est, disent-ils, pour faire descendre la bénédiction et l'abondance dans la famille. Le mari s'approche à son tour, et lui

tire, à hauteur de la tête et presque à bout portant, un coup de fusil ou de pistolet, qui, parfois, met le feu à sa coiffure. Cette grossière galanterie est le prélude de l'assujettissement de la femme ; elle l'avertit que son mari est désormais le maître absolu de son existence. Mais, malgré cet état d'abnégation et de déplorable abrutissement dans lequel la femme est maintenue, il faut néanmoins reconnaître que ces montagnards ne sont pas toujours étrangers aux vrais sentiments de l'amour. Je pourrais citer quelques anecdotes à l'appui ; mais ces nouveaux détails nous entraîneraient hors du cadre tracé.

Après tous les préliminaires détaillés plus haut, auxquels la croyance superstitieuse de ces populations attribue le pouvoir de conjurer tout maléfice et d'accorder la prospérité au nouveau ménage, la mariée pénètre enfin dans la maison, en posant le pied droit sur le seuil de la porte. Son mari l'enlève alors dans ses bras et la dépose dans l'intérieur, tandis que les parents et les invités attendent au dehors. Aussitôt que l'acte du mariage est consommé, le mari l'annonce par un coup de pistolet qu'il tire dans la chambre où il se trouve : à ce signal, les cris de joie, les chants et le bruit de la poudre recommencent avec plus d'entrain. On apporte la chemise de la mariée, où sont empreintes les marques de sa virginité ; la mariée paraît elle-même et danse au milieu des invités, en agitant cette chemise dans ses mains. Le tour de la danse des hommes arrive à ce moment, et la fête se continue par des chants et des repas auxquels prennent part tous les invités.

Par le fait du mariage *djedi*, la femme était non seulement la propriété de son mari, tant que vivait celui-ci,

mais encore; après sa mort, elle faisait partie de la succession et devenait la propriété des héritiers. A cette occasion, il se passait une scène qui mérite d'être rapportée : dès que le mari avait cessé de vivre, celui des héritiers qui, le premier, jetait un haïk, un burnous ou un linge quelconque sur la tête de la veuve, était déclaré propriétaire par ce fait, sans contestation de la part de ses co-héritiers. Si elle avait des enfants, ceux-ci étaient élevés dans la maison de son nouveau maître, qui gérait ce que leur avait laissé leur père jusqu'à ce qu'ils atteignissent l'âge viril.

Si le mari était mécontent de sa femme, eût-elle contracté des infirmités depuis son mariage, eût-elle, en quelque sorte, perdu de sa valeur première, il avait le droit de la renvoyer dans sa famille et d'exiger la restitution intégrale de la somme payée en dot. Le mari gardait toujours les enfants, s'il en avait eu de la femme répudiée.

L'autre mode de mariage se nommait, comme nous l'avons dit : *zouadj-mâatia*, mariage de la femme donnée. Voici dans quelles circonstances il avait lieu. Lorsqu'un meurtre avait été commis, le coupable était condamné par la djemâa à payer la *dia*, — prix du sang, — s'élevant à mille francs environ. Celui-ci ne pouvant réunir la somme nécessaire, ce qui avait toujours lieu par la raison que cette somme représentait, autrefois, une véritable fortune, — se libérait à l'amiable, en donnant une fille de sa famille, ainsi que 50 *bacetta* dites *hak-el-kefen*, prix du linceul du défunt. Cette fille *mâatia*, devenait plutôt l'esclave que la femme de l'individu auquel elle était livrée pour étouffer sa vengeance. Malgré les mauvais traitements dont elle pouvait être victime, malgré les

pénibles travaux auxquels on pouvait l'astreindre, il fallait qu'elle vécut et qu'elle mourut dans la nouvelle famille dont elle était la propriété exclusive ; c'était souvent le souffre-douleurs, la bête de somme de parents rancuniers et inhumains : le *sang* devait payer le sang.

Je crois pouvoir mentionner ici un usage des montagnards de l'Aurès, ces Kabiles du sud de la province de Constantine. Mon intention est de donner un aperçu comparatif de la femme chez ces peuples berbères.

Lorsqu'une femme, entraînée par les conseils d'un amant, voulait abandonner le toit conjugal, elle employait le moyen en usage, nommé la *guërba*, l'outre qui sert à porter l'eau. Elle se rendait, comme d'habitude, à la fontaine pour y faire sa provision d'eau ; là, elle soufflait et emplissait d'air sa peau de bouc, qu'elle abandonnait aux abords de la fontaine ; puis elle allait rejoindre son amant.

Le mari abandonné ne tardait pas à s'apercevoir de l'absence de sa femme : la peau de bouc remplie de vent lui expliquait clairement son départ ; c'était chose usuelle. Dès qu'il connaissait le nom du ravisseur, il se rendait chez celui-ci en armes, accompagné de ses frères et amis. Il fallait que l'amant préféré restituât immédiatement la dot, ou que mort d'homme s'en suivit. La dot payée, l'honneur était satisfait et la femme restait chez son amant. Il arrivait cependant que l'affaire ne se terminait pas toujours à l'amiable, et quand les rivaux s'entêtaient l'un et l'autre, l'effusion du sang devenait inévitable.

En d'autre cas, si un mari se dégoûtait de sa femme et convoitait celle de son voisin, il proposait un échange

à ce dernier. Le troc, s'il était avantageux, s'opérait sans difficultés, moyennant une compensation en argent pour la femme plus vieille ou moins jolie.

Les cas d'adultère étaient très-rares dans la Kabylie orientale, parce qu'au moindre soupçon d'infidélité, le mari coupait la gorge à sa femme, sans qu'il eût à craindre les poursuites de sa famille. Je ne parle pas de la justice, puisque aucune autorité n'avait mission d'y veiller et de l'appliquer. Quant à la djemâa, elle considérait le meurtrier suffisamment puni par la perte de la somme que lui avait coûté sa femme.

Si une jeune fille avait été promise en mariage à un Kabile, et que l'appât du lucre eût poussé le père de celle-ci à manquer à sa promesse pour la donner à un autre, le jeune homme dédaigné et tous les siens se considéraient comme profondément blessés dans leur amour-propre. On prenait les armes; il s'en suivait souvent des luttes acharnées, des alternatives de revers et de succès de part et d'autre, jusqu'à ce que l'un des partis lâchât pied et accordât satisfaction à ses adversaires, en abandonnant ses prétentions sur la femme en litige.

C'était le bon temps, disent encore quelques vieux Kabiles : nous étions indépendants; chacun était son maître, — *soultan-rassou*, — le *sultan de sa tête*; — l'homme courageux ne craignait personne; il tuait sans pitié son ennemi; la vie d'un homme n'était pas plus estimée que celle d'une mouche ! (Textuel).

Le plus grand outrage, le plus grand châtement qu'on puisse infliger à un Kabile, c'est d'incendier sa maison; non point que cette maison, ou plutôt cette chaumière, représente une valeur importante; mais parce que, à sa

conservation, au respect qu'on a en quelque sorte pour elle, se rattache un sentiment d'indépendance ou d'amour-propre.

Chez ce peuple arriéré, passionné et sans frein, ce mode d'insulte était souvent employé pour assouvir une vengeance qu'on n'osait avouer, dans la crainte de terribles représailles où la vie était en jeu. Si le propriétaire d'une maison brûlée ou d'un verger dévasté, parvenait à reconnaître la main d'où partait l'offense, il s'en plaignait à sa djemâa ; alors, si le coupable appartenait à une autre tribu, il y avait prise d'armes et combats ; s'il était de la tribu même, la djemâa se transportait à sa demeure, commençait par la réduire en cendres, puis faisait abattre ses bestiaux qui étaient donnés en diffa. De là, provenaient souvent des animosités et des guerres interminables.

Lorsqu'un incendie accidentel consumait une maison, qu'un ouragan détruisait une récolte, ou qu'une épizootie décimait ou enlevait un troupeau, tous les frères de la tribu venaient au secours des victimes du sinistre. Les ventes de terres, d'oliviers ou de jardins, étaient rares entre Kabiles ; ils préféraient les mettre en gage (*rahina*), pour leur valeur approximative. Le prêteur en jouissait jusqu'à ce que son débiteur ou ses héritiers restituassent la somme prêtée.

Les populations de la Kabylie orientale, comme celles du Jurjura, si longtemps rebelles à toute domination, ont conservé, comme nous l'avons vu plus haut, des coutumes et des usages traditionnels, qu'il est très intéressant pour nous d'étudier et de bien connaître.

Dans le Jurjura existent des *chartes*, appelées vulgairement *kanoun*, — lois écrites, — ou bien encore *ada*,

usages traditionnels sanctionnés par la pratique. Nous allons parler de celles de la Kabylie orientale, consistant aussi en coutumes pleines d'originalité, souvent même grossières et barbares, mais qui ont cependant un côté sous lequel se révèle le caractère et l'esprit de ce peuple primitif. Voici en quelle circonstance je découvris le texte original de l'une de ces chartes, ce qui me mit sur la voie de documents analogues plus complets.

Le 15 juin 1860, une colonne expéditionnaire, commandée par M. le général Desvaux, pénétrait au cœur du pays des Beni-Khettab, principaux instigateurs de la révolte qui avait éclaté à cette époque, et établissait son camp sur le djebel Tafortas, le *chauve*, dont la cime (1251 mètres) marque, en effet, le commencement de la zone où la végétation ne peut atteindre. Le 19 juin, une colonne légère de quelques bataillons sans sacs, poussait une reconnaissance vers le pic de Sidi-Mârrouf, où, assurait-on, une partie des rebelles s'étaient retirés avec leurs familles et leurs troupeaux.

Le Sidi-Mârrouf est un immense rocher aride, plein d'anfractuosités, surmonté de plusieurs dentelures aux formes bizarres, que nos troupiers, dans leur langage pittoresque, baptisèrent du nom des *Cornes du diable*. Ce rocher se détache de tous côtés, par des ravins, des précipices et des abîmes d'une profondeur prodigieuse, qui se perdent sur les bords de l'oued Haïa, affluent de l'oued el-Kebir (bas Roumel). Il n'est relié au système du djebel Bou-Touïl, dont le Tafortas est le point culminant, que par un col rocailleux très étroit.

Vers le couchant et au pied du rocher qui se dresse à pic, un bouquet d'arbres, arrosé par une belle source,

forme un oasis, au milieu de laquelle existe, sous un gourbi en dis, le tombeau de Sidi-Mârouf, marabout vénéral, qui a donné son nom à la montagne (1).

Du côté opposé au gourbi, vers le point où le petit col fait sa jonction avec le pic de Sidi-Mârouf, existent encore des grottes naturelles que les insurgés abandonnèrent en nous voyant arriver. Nos éclaireurs ayant pénétré dans ces cavernes, y trouvèrent quelques pots de beurre rance et des outres remplies de couscous et de farine. Dans un coin, et au milieu d'un tas de chiffons et de guenilles, un zouave découvrit plusieurs tubes en roseaux, renfermant des papiers roulés qu'il me donna. Ces papiers n'avaient aucune importance: c'étaient, pour la plupart, de simples notes de grains prêtés, des témoignages recueillis pour des affaires d'intérêt, etc....; enfin, j'y trouvai le document curieux dont voici la traduction (2) :

« Louange à Dieu unique !

» Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed, sur sa famille et ses compagnons. Salut ! »

La totalité de la djemâa des Oulad-Barche, grands et petits, a comparu par devant nous, et il a été convenu d'un commun accord, que :

Celui d'entre eux qui frapperait pour sauvegarder les

(1) La légende de Sidi-Mârouf ne rapporte rien de remarquable; la tradition a perdu le souvenir des miracles de ce saint homme, venu, dit-on, de Bagdad, où il existe encore des oratoires qu'il aurait fondés. On dit seulement que le bruit du canon se fait entendre au Sidi-Mârouf chaque fois qu'un événement extraordinaire doit survenir. Lors de l'expédition désastreuse du bey Osman, en 1804, cette canonnade surnaturelle aurait fait retentir tous les échos de la vallée.

(2) J'ai déjà publié le texte et la traduction de ce document dans la *Revue africaine*, année 1862, 6^e volume.

biens de la tribu, la *dia* serait payée par *mesbah*, la *mâatia* également par *mesbah* (1) ;

Celui qui frapperait par amour-propre, pour l'honneur de sa femme ou de la femme d'un parent ;

Celui qui frapperait pour protéger un homme auquel il aurait accordé l'hospitalité, si cet homme est reconnu être son ami ;

Ou bien pour faire respecter son jardin, son verger, sa récolte, ou toute autre chose dont la violation porterait atteinte à son amour-propre ;

S'il a tué ou blessé son adversaire dans l'un des cas prévus ci-dessus, la *dia* et l'indemnité pour mettre fin aux représailles seront payées par *mesbah* ;

Celui qui aura frappé dans l'intérêt de la *djemâa*, pour empêcher l'empiétement ou l'incendie du territoire, s'il a tué ou blessé quelqu'un, la *dia* sera également payée par *mesbah* ;

Si un membre de la *djemâa* succombe, que les parents du défunt exigent la mort du meurtrier (peine du talion), si cette mort a lieu, la *vendetta* sera terminée ;

Si un voleur est tué pendant le jour par un membre de la *djemâa*, la *dia* sera payée par *mesbah*, mais la *mâatia* sera donnée seulement par le meurtrier ;

(1) *Dia*. — Prix du sang, évalué à un millier de francs.

Mesbah. — Lampe et, par extension, la maison toute entière éclairée par cette lampe.

Le mot *doukhan*, fumée, cheminée, est souvent pris dans la même acception. C'est l'équivalent du *beït*, tente des Arabes. Cette locution correspond à notre expression : « village de tant de feux. »

Mâatia. — Nous avons dit plus haut ce qu'était la femme *mâatia*, destinée à payer le prix du sang. Dans certaines tribus, la *mâatia* consiste en un repas donné comme indemnité.

Si le voleur est tué de nuit, l'indemnité à payer sera répartie entre tous ;

Un vol ayant été commis au préjudice de la djemâa, et celle-ci s'étant assemblée pour tirer au sort qui, d'entre ses membres, doit faire les recherches, si celui que le sort a désigné, refuse d'accomplir sa mission, il sera condamné à payer un rial (5 francs) ;

Et de même, celui qui, ayant accompagné les parents d'un homme tué, pour régler la dia, aurait mangé, c'est-à-dire reçu de l'argent ou objets de valeur, on ne pourra pas lui en réclamer la restitution.

Les témoins présents à la rédaction de cette charte, sont, etc..... »

Après la pacification de la Kabylie orientale, lorsque toutes les tribus se présentaient à notre camp pour y recevoir les ordres du général et être organisées d'une manière régulière, je montrai ma trouvaille de Sidi-Marouf, dont on vient de lire la traduction, à plusieurs membres de la djemâa. Ils me répondirent que ces sortes de règlements étaient, de temps immémorial, en usage dans leurs tribus, et qu'ils y faisaient loi. J'obtins alors la charte conventionnelle plus complète que je vais transcrire :

Louange à Dieu !

Exposé des coutumes en usage chez les Kabiles du Zouar'a, Arrès, Oulad-Haïa, Oulad-Aïdoun, Beni-Khettab et autres tribus kabiles, et de leur manière d'agir dans les temps anciens. Chacune de ces tribus avait une djemâa qui réglait les affaires selon l'ada ou coutume traditionnelle. Pour composer cette djemâa, on désignait,

dans chaque fraction, un, deux ou plusieurs individus, choisis parmi les anciens et les sages.

Les affaires que cette assemblée était appelée à régler étaient, par exemple : les mariages, partages de successions, meurtres, vols, incendies de maisons, de céréales ou de meules de paille, vols d'armes, attentat à la morale publique, violation des limites établies.

ART. 1^{er}. — La femme était mariée selon le mode dit *zouadj el-djedi*, manière de conclure le mariage. Si le mari trépassait, la femme revenait à l'un des proches parents du défunt, puis à un second, un troisième, et ainsi de suite, comme si cette femme était une chose dont chacun d'eux héritât.

ART. 2. — Si un individu se marie, et qu'il se déclare en lui une maladie le rendant impuissant, on lui accorde un délai de deux ans. A l'expiration de ce terme, si l'impuissance continue, la femme le quitte et se remarie avec un autre; seulement, le mari reprend tout ce qu'il a donné pour elle.

ART. 3. — Si l'individu ayant contracté le mariage au *djedi* était dans l'impossibilité de solder la dot de la femme, les parents de celle-ci en réclamaient le payement à deux reprises différentes. L'insolvabilité étant reconnue, la *djemâa* ordonnait le divorce et obligeait le mari à égorger un mouton qu'il faisait manger aux membres de la *djemâa*.

ART. 4. — Celui qui, avec préméditation, a attaqué et tué un homme de la tribu, sa maison est saccagée et démolie. On lui égorge vingt bœufs, comme amende; il paie la *dia* complète, ou bien, s'il a une fille ou une sœur, il la donne en mariage à l'un des parents de la victime, qui

la reçoit comme prix du sang. Cette femme (*el-mâatia*) est donnée aux conditions du zouadj el-djedi (1).

ART. 5. — Si le meurtrier est pris sur le fait, on le conduit chez les parents de la victime, afin qu'ils le tuent pour venger le sang par le sang. S'il prend la fuite, qu'on ne puisse, par conséquent, l'arrêter, on lui inflige la punition susdite (Art. 4); il est banni de la tribu; ce qu'il possédait reste entre les mains des parents du défunt, qui en jouissent. Cet état de choses dure jusqu'au moment où les parents de la victime acceptent la *dia* ou la *mâatia*; s'ils n'acceptent pas cet arrangement, le meurtrier ne rentre plus dans son pays.

ART. 6. — Si un homme est accusé de meurtre, mais qu'il ne soit pas constaté qu'il est coupable, les parents de la victime exigent le serment de la part de l'accusé et, avec lui, de cinquante de ses proches. Si lui ou ses parents refusent de prêter le serment, ou bien s'il ne réunit pas le nombre de cinquante témoins, il est puni ainsi qu'il est dit plus haut.

ART. 7. — Si un voleur est tué dans l'enceinte d'une maison, celui qui l'a tué payera 40 douros (c'est-à-dire 20 douros donnés par lui et 20 autres par la djemâa). Les parents du défunt reçoivent cette somme, et l'affaire est réglée.

ART. 8. — Deux individus se battant, si l'un arme son fusil pour le décharger sur son adversaire, et que le coup rate, on lui inflige une amende qui consiste à lui égorger cinq bœufs; mais cela seulement dans le cas où l'adver-

(1) Les Kabiles du Jurjura étaient aussi dans l'usage de donner quelquefois une femme pour prix du sang : بكانت فداسن, donnée pour le sang.

sabre qui a voulu frapper était sans armes. Celui qui frappe son adversaire avec un sabre et le blesse légèrement, paye un douro et demi d'amende.

ART. 9. — Celui qui se disputera dans la tribu et profèrera des injures, on lui abattra deux bœufs comme amende.

ART. 10. — Celui qui maltraitera un étranger ayant un ami dans la tribu, cet ami exigera de l'agresseur dix réaux d'amende (1). Si les mauvais traitements ont eu lieu dans une réjouissance ou une noce, l'ami exigera vingt réaux.

ART. 11. — Si deux individus se battent sur le marché, chacun d'eux payera trois douros d'amende.

ART. 12. — Il est défendu de réclamer le paiement d'une dette dans l'atelier du forgeron travaillant aux instruments de labour. Quiconque se disputera dans cet atelier sera passible de l'amende d'un bœuf. Le créancier ne recevra ce que lui doit son débiteur qu'en dehors de l'atelier.

ART. 13. — Si une querelle s'élève entre deux individus, que les parents de l'un d'entre eux viennent en aide à celui-ci, l'aident à battre son adversaire et le blessent, une amende de deux bœufs sera infligée aux agresseurs. Ils payeront, en outre, l'indemnité pour les blessures faites.

ART. 14. — Lorsqu'un homme aura été blessé dans une rixe, l'indemnité à lui payer pour sa blessure ne sera fixée qu'après un délai de six mois, selon la coutume.

(1) Cet usage correspond à l'*anaia* des montagnards de la Kabylie occidentale.

S'il y a fracture d'un membre, l'évaluation des dommages-intérêts aura lieu au bout d'un an.

ART. 15. — Celui qui vole un fusil à quelqu'un de la tribu, s'il est reconnu coupable, le propriétaire de l'arme recevra 25 francs de *bechara* et la valeur du fusil sera estimée à 75 douros. Pour un pistolet, celui qui l'aura volé payera 25 douros et de *bechara* 3 douros.

ART. 16. — Pour les autres armes, telles que sabre, couteau, etc., l'auteur du vol étant découvert, payera un mouton d'amende, en outre, la valeur de l'objet volé, ainsi qu'un douro de *bechara* (1).

ART. 17. — Quiconque volera une mule, payera 25 douros et la valeur de la bête. Celui qui coupera le crin à une mule ou autre bête de somme avec préméditation, payera 2 douros au maître de l'animal.

ART. 18. — Quiconque volera un bœuf ou une vache dans la tribu, payera 20 douros, valeur de l'animal, et, de plus, la *bechara*.

ART. 19. — Si un étranger vient sur le marché de la tribu et commet un vol, s'il est reconnu coupable, il est passible de la punition infligée, dans le même cas, à un homme de la tribu; — de même, s'il se dispute sur le marché. Si un homme de la tribu vole un étranger, il sera puni selon l'habitude établie. — Et également, si l'étranger frappe un homme de la tribu, il sera puni de la peine portée pour ce fait.

ART. 20. — Lorsqu'un étranger est reconnu avoir commis un vol, et qu'il ne reparait plus sur le marché

(1) La *bechara* est le cadeau, la récompense, donnée à celui qui découvre et dénonce l'auteur d'un crime ou d'un vol.

de la tribu dans la crainte d'être arrêté, on réclamera le prix de ce qui a été volé à tous les membres de sa djemâa qui viendront au marché, jusqu'à ce que cette affaire soit réglée. (Principe de la responsabilité.)

ART. 21. — Pour le vol d'une brebis ou d'une chèvre, le coupable payera 5 douros et la bechara.

ART. 22. — Celui qui volera des effets, une selle, une bride, un bât, une sangle ou une bride de mulet, si le vol est constaté, payera 4 douros au propriétaire des choses volées, ainsi que leur valeur et de plus la bechara.

ART. 23. — Celui qui volera (dans) un silo, s'il est reconnu coupable, payera 15 réaux baceta d'amende et la valeur de ce qui aura été soustrait. Quiconque volera le produit d'un terrain de culture, d'un verger, d'un jardin potager, d'une meule de grains (gerbes), payera un réal, si le vol a eu lieu de jour ; — si c'est de nuit, l'amende sera de 5 réaux.

ART. 24. — Celui qui sera reconnu avoir volé un soc de charrue, payera un douro et demi au maître de l'instrument.

ART. 25. — Celui qui pénétrera dans une maison inhabitée et y volera quelque chose, payera un douro et demi. — Celui qui détériorera une poutre ou un montant (1), ou la porte de la maison, payera 2 douros.

ART. 26. — Celui qui met le feu à une maison couverte de tuiles, payera 100 douros ; pour celle couverte en bois ou en écorce de chêne-liège, 25 douros, selon la cou-

(1) J'ai traduit les mots *gountas* et *rektisa* par poutre et montant. Le premier est la pièce de bois transversale de la toiture, et le second, le montant planté en terre, vers le milieu de la chambre, servant comme de pilier pour soutenir cette poutre.

tume. Si l'individu accusé d'incendie nie le fait, il prêtera serment avec 25 témoins.

ART. 27. — Celui qui tue un chien, paye 25 francs à son maître, à moins qu'il ne le tue au moment où il se jette sur lui pour le mordre; dans ce cas, il ne sera passible d'aucune punition.

ART. 28. — Celui qui pratiquera une ouverture dans le mur de la maison d'autrui, mais qui n'aura rien volé, payera au maître de la maison 2 douros et demi (1).

ART. 29. — Celui qui vole des ruches à miel, s'il est reconnu coupable, payera 7 douros. Celui qui vole un moulin à bras, paye 2 douros dès que le vol est constaté.

ART. 30. — Celui qui déracine un arbuste (toute chose plantée en terre) dans un jardin, payera 2 douros et demi de dommages-intérêts. Celui qui mettra le feu à un olivier, ou à tout autre arbre fruitier, payera 5 douros comme valeur de l'arbre, et 1 douro et demi d'amende à la djemâa.

ART. 31. — Celui qui met le feu à une meule de paille, paye 10 réaux à son propriétaire et 1 douro et demi à la djemâa.

ART. 32. — Celui qui franchit la porte d'une maison sans le consentement de son propriétaire, payera 20 réaux baceta.

ART. 33. — Celui qui détériore la queue d'une bête de somme, les cornes d'un bœuf de labour, ou autres, payera 1 douro au propriétaire de l'animal mutilé.

(1) Le moungar (منقار), ou courte pince en fer, façonnée en pied de biche à l'un de ses bouts, est l'instrument dont se servent les voleurs indigènes pour percer un mur et pénétrer dans une maison.

ART. 34. — Celui qui endommagera l'œil d'une mule ou d'un taureau, qui aura frappé le ventre d'une mule au point de la faire avorter, payera, pour l'un de ces motifs, 10 douros. — Et, de même, celui qui vole un âne, paye 10 douros.

ART. 35. — Celui qui enlève la femme d'autrui, dès qu'il est reconnu auteur du rapt, on lui égorge six bœufs : trois sont pour la djemâa, et les trois autres pour le mari. — Si la femme pousse des cris au moment où l'homme la saisit pour lui faire violence, celui-ci est punissable comme le prescrit la coutume, et son serment n'est pas acceptable.

ART. 36. — Celui qui surprend un homme avec sa femme, s'il s'empare de quelque effet appartenant à l'homme (comme pièces à conviction), celui-ci est passible de la peine déterminée pour ce cas. — Son témoignage n'est pas accepté. — Mais on ne lui fera rien, si aucun objet n'a été pris.

ART. 37. — Celui qui saisit une femme et la viole, comme il est dit ci-dessus, la djemâa lui abattra deux bœufs. Elle en abattra cinq à celui qui accomplit la même action sur une fille.

ART. 38. — Celui qui aura enlevé une fille, si cette fille meurt chez lui avant d'avoir été épousée régulièrement, payera la dia complète.

ART. 39. — Celui qui s'enfuit avec une femme fiancée à un autre, payera la dot au complet, et, de plus, une amende de cinq bœufs.

ART. 40. — Si un étranger habitant la tribu enlève une femme de la tribu, le voisin d'habitation de l'étranger payera ce qui est convenu pour ce fait.

ART. 41. — Si un homme de la tribu enlève la femme de l'étranger habitant la tribu, il payera 20 douros, si cette femme est restée avec lui plus de sept jours. — La femme retourne ensuite vers son mari.

ART. 42. — Celui qui enlève une jeune fille, vierge, ne pourra l'épouser qu'avec le consentement de ses parents. Si ce consentement est refusé, il payera à la djemâa une amende de 5 douros. Si des amis l'ont aidé dans le rapt de la jeune fille, chacun d'eux payera un demi-douro d'amende.

ART. 43. — Celui qui trouvera sa femme avec un homme, s'embrassant, s'il les tue tous les deux, rien ne lui sera fait.

ART. 44. — Si la djemâa ordonne une prise d'armes, un réal d'amende est infligé à celui qui aura tardé à se rendre à l'appel.

ART. 45. — Si la tribu fait une razia sur l'ennemi, que des bœufs soient enlevés, personne n'y touchera jusqu'à ce que le partage soit fait entre tous. Celui qui aurait soustrait un bœuf à son profit, payera une amende de deux bœufs. Celui qui aurait pris un mouton subira la peine déterminée.

ART. 46. — Si un homme de la tribu tue un ennemi dans un combat, et que l'un de ses compagnons le précède dans la capture du fusil de l'ennemi tué, — la prise sera partagée entre celui qui a tué et celui qui a pris l'arme.

Il convient de faire remarquer que ces règlements conventionnels des Kabiles orientaux, auxquels il manquait de principe d'union qui, chez les Zouaoua, constituait

plusieurs tribus en confédération, reposaient sur des bases très mobiles et souvent même contradictoires. Ce qui était admis dans une tribu était méconnu chez une autre ; il n'y avait, en un mot, aucune solidarité entre elles. Et, de plus, dans une tribu, si une famille était assez puissante, c'est-à-dire si ses membres étaient suffisamment nombreux pour exercer une sorte d'intimidation sur la djemâa, sa volonté était souveraine ; toutes les lois conventionnelles étaient transgressées, selon la mesure de son caprice. Mais, si le crime était impuni, la vengeance individuelle ne s'exerçait pas moins, de part et d'autre, avec acharnement. De là, s'ensuivaient des luttes continues, qui mettaient en jeu les passions les plus barbares. C'était la vie sauvage dans toute la fierté et l'indépendance de ses allures.

Il y a quelques années à peine, il fallut détruire, chez les Oulad-Aïdoun, une bande de brigands rebelles à tout pouvoir, qui, à toute époque, furent la terreur de la contrée par leurs meurtres et leurs pillages. Chez les Kabiles mêmes, dans leur tribu, ils passaient pour des gens intraitables et féroces : c'étaient les Arb-Taskift, vivant à la façon des anciens Troglodytes, dans des cavernes naturelles, au milieu de rochers inabordables.

Si, comme l'ont dit quelques auteurs, la nature du sol et du climat sont les causes qui influent le plus sur les mœurs et les usages des peuplades, il faudrait attribuer le caractère farouche de ces montagnards au pays difficile, âpre et sauvage qu'ils habitent, autant qu'aux escarmouches journalières qu'avant leur soumission ils avaient, à chaque instant, entre voisins. Si on interroge un Kabile sur son passé, celui de sa famille ou de sa tribu, on doit

s'attendre à cette réponse : il y a du sang entre moi et telles gens. — La *vendetta* était considérée comme un devoir ; celui qui ne se soumettait pas à cette coutume, ne jouissait d'aucune estime ; on le traitait de poltron. A l'appui de ce que j'avance, je citerai la manière d'agir des Beni-Toufout, des Beni-Fergan et de presque tous les habitants du massif qui forme le promontoire des Sebâ-Rous. Après qu'un meurtre avait été commis, les parents du meurtrier se réunissaient et allaient demander pardon du crime à la famille de la victime. Celle-ci acceptait la dia, s'élevant, chez eux, à cent baceta. La somme était religieusement conservée intacte et déposée dans une corne de bœuf, enfouie ensuite dans un coin de la maison, jusqu'à ce que un membre de la famille eût vengé le parent assassiné. Les cent baceta étaient, à ce moment, sorties de leur cachette et restituées aux proches du premier meurtrier. Tant que cette restitution n'avait pas lieu, on disait dans la tribu : « Telle famille a encore *sa corne pleine* ; elle attend un homme de cœur pour la vider. »

Chaque fois qu'une djemâa était appelée à juger un procès tant soit épineux, elle déférait le serment aux plaideurs, et déterminait, selon l'importance de l'affaire, la qualité (parents ou étrangers) et le nombre de témoins qui devaient comparaitre. Ainsi, pour un meurtre, comme on a pu le voir dans le règlement qui précède, il était établi que cinquante individus déposaient contre l'accusé ou en sa faveur.

On en exigeait vingt-cinq pour un vol de chevaux ou de mulets ; — quatorze pour un vol de bestiaux, et, enfin, sept pour une contestation de propriété ou de limites de terre.

Il est évident qu'en cas de meurtre cinquante individus ne pouvaient pas toujours avoir vu commettre le crime ; mais leur rôle était d'appuyer, d'homologuer, pourrais-je dire, la déclaration de celui qui avait fait appel à leur témoignage, se rendant ainsi solidaires de sa parole. — Dans ces circonstances, l'intéressé se mettait en quête de témoins ; comme il était difficile, parfois, d'en réunir sur place le nombre nécessaire, il allait courir dans les villages environnants, assez loin même quelquefois, pour emprunter des témoignages : il demandait à ses voisins de venir soutenir sa cause par serment, à charge de revanche à la première occasion ; et, en effet, il se mettait à la disposition de ces amis complaisants, dès qu'à leur tour ils réclamaient le même service.

Il va sans dire que si ces témoignages se prêtaient, il y avait aussi des individus peu scrupuleux qui se vendaient au plus offrant.

Qui n'a pas de témoins meurt.

Cet axiome kabile devait souvent trouver son application pour le plaideur qui ne pouvait assouvir la vénalité de témoins complaisants.

Au jour indiqué, plaideurs et témoins se rendaient au tombeau d'un marabout quelconque et prêtaient leur serment. Celui qui avait pu réunir le plus de voix en sa faveur avait gain de cause, et se faisait établir par le taleb de l'endroit un titre sur lequel figuraient nominativement tous ceux qui l'avaient arrêté.

Parmi les marabouts choisis de préférence pour ces sortes de jugements, il convient de citer, en première ligne, Sidi Bou-Yahïa, de Mila, nommé aussi Bou-Maïat-

Naga, le marabout aux cent chamelles. La croyance populaire, nourrie et exploitée habilement à leur profit par les taleb, est qu'on ne peut se parjurer dans l'enceinte de la zaouïa du saint homme, sans être frappé de céoïté ou de mort violente. — Je crois qu'il ne sera pas sans intérêt de donner quelques détails sur ce personnage, dont la mémoire et le tombeau sont toujours en grande vénération dans la Kabylie orientale. Voici ce que la tradition rapporte à son égard ; — je transcris la notice biographique donnée par l'oukil de la zaouïa :

« Sidi Bou-Yahïa-ben-Abd-Allah-ben-Mohammed-el-Haçani-ben-Naman-ben-Abd-el-Latif, frère de Sidi Abd-Allah-ben-Serah, Koraïchite d'origine, était imam des Arabes qui, sous la conduite de Sidi Okba-ben-Nafa, firent invasion en Afrique l'an 667 de notre ère.

» C'est en Égypte que sa sainteté commença à se manifester par des miracles. D'Égypte, il vint à Tunis, où il résida quelques années, pendant lesquelles il fonda, hors de la ville, une zaouïa, qui existe, dit-on, encore. De Tunis, il se rendit ensuite à Bougie. Là, il créa le petit oratoire à coupole qui se voit, aujourd'hui, sur le flanc de la montagne, au fond de l'anse de Sidi Yahïa et à côté de l'établissement de la marine (1). »

Après avoir séjourné quelque temps à Bougie, il vint se fixer à Mila, où il vécut jusqu'à sa mort. Peu d'instants

(1) Les Bougiotes nomment le fondateur de cet oratoire Sidi Yahïa-bou-Zakaria, et prétendent que le santon y est enterré. Cette version me paraît probable. Ce serait celui dont parle M. Cherbonneau, dans un travail intitulé *Galerie des littérateurs de Bougie* :

» Abou-Zakaria-Yahïa-ben-Mahdjouba, de Setif, était très instruit dans la science du droit. Il termina, à Bougie, une vie exemplaire en l'année 677 (de J.-C., 1278). »

avant de rendre le dernier soupir, il réunit ses nombreux élèves, et leur dit : « Pénétrez dans les bois qui entourent Mila ; vous y trouverez une grotte (kheloua) préparée pour me recevoir et être, pour la postérité, l'objet de la vénération qui m'est due. »

La zaouïa de Sidi Bou-Yahïa est située sous un bois d'oliviers, à l'extrémité ouest des jardins qui entourent, comme une fraîche et verdoyante oasis, la petite ville de Mila. L'établissement est de peu d'importance ; il se compose de deux chambres réservées aux tolba et aux voyageurs, du bit-es-selat, chambre des prières, sous laquelle se trouve le tombeau du marabout, auquel on arrive en descendant une dizaine de marches de construction indigène. Les cinq premières marches conduisent à une grotte naturelle de deux mètres carrés environ ; les cinq dernières donnent accès à la grotte inférieure, au milieu de laquelle se trouve le tombeau, recouvert d'étendards religieux. Rien, dans ces grottes, ne m'a semblé annoncer le travail des hommes ; les architectes du pays se sont bornés à blanchir l'intérieur et à fermer chacune d'elles par une petite porte fixée à une murette en maçonnerie. Les indigènes qui y pénètrent n'en sortent qu'à reculons et très révérencieusement.

La zaouïa jouissait jadis de grands privilèges et recevait de nombreux présents ; son enceinte protégeait aussi quiconque y cherchait un refuge contre la justice des hommes. Les miracles attribués à Sidi Bou-Yahïa sont nombreux ; les habitants de Mila s'empressent d'en faire le récit à tous ceux qui vont le visiter ; ils citent plusieurs individus qui, ayant prêté un faux serment au nom du marabout, ou n'ayant pas accompli un vœu formé dans

un moment de danger, ont péri d'une manière tragique.

Pour ne pas entrer dans tous les détails que les tolba racontent avec un sérieux imperturbable, je me bornerai à rapporter seulement l'origine du surnom de Bou-Maïat-Naga, donné au marabout depuis un demi-siècle environ. Tchaker, bey de Constantine, ayant châtié quelques tribus de l'ouest, s'empara de nombreux troupeaux de chameaux, qu'il dirigea sur Constantine, sous la conduite d'un nommé Dernali, kaïd el-azaïb. Cela se passait à l'époque des fortes chaleurs de l'été. Lorsque la caravane arriva aux environs de Mila, son chef ordonna de faire une halte sous les arbres qui environnent la petite ville. Tous les chameaux, livrés à eux-mêmes pendant que leurs gardiens dormaient à l'ombre, entrèrent dans les jardins et y causèrent de grands dégâts; les plantations qui entourent la zaouïa ne furent pas plus ménagées que le reste de l'oasis. Tout-à-coup, un bruit épouvantable, plus éclatant que la détonation de cent canons, se fit entendre. C'était le marabout, qui manifestait son mécontentement du peu de respect qu'on avait pour son sépulcre. Les chameaux, effrayés et voulant fuir, se heurtèrent les uns contre les autres. Enfin, cent d'entre eux tombèrent comme foudroyés. Le kaïd el-azaïb était au désespoir, car il redoutait moins la colère du marabout que celle du bey, qui n'aurait pas manqué de le punir de sa négligence. Sollicité par les tolba de la zaouïa, qui lui offrirent d'intervenir en sa faveur auprès de son maître, il promit d'offrir une belle mule toute hanarchée, si cette grâce lui était accordée. Le bey pardonna, en effet; mais Dernali oublia sa promesse; aussi, rapporte la légende, ne

tarda-t-il pas à être puni de son parjure : il devint aveugle, et mourut, peu après, dans la misère la plus profonde.

Je vais, maintenant, transcrire ici quelques fragments de chants kabiles, rien ne me paraissant plus propre à donner une idée de l'individualité de cette contrée et de l'expression naïve du génie de ses habitants. Ce sont généralement des chants d'amour, ou des poésies du genre narratif sur un événement important, et, enfin, des hymnes de deuil ou lamentations pour célébrer la mémoire d'un parent décédé (1).

CHANT A L'OCCASION D'UNE NOCE.

Combien vous avez marché, ô mes pieds, et combien de poussière vous avez laissée derrière vous !

Mes amis ont apporté la fiancée comme l'auraient fait les faucons de la montagne d'Agar.

Que notre salut soit sur le maître de la maison ; les amis de la mariée frappent avec le feu.

Que notre salut soit sur le hameau ; les amis de la mariée sont tous des hommes courageux.

Que notre salut soit sur la porte de l'enclos ; les amis de la mariée coiffent fièrement le kabous (2).

Allumez la lampe garnie avec l'huile de la jarre ; les amis de la mariée ont des vêtements blancs comme de l'argent.

Allumez la lampe, afin que nous voyions l'intérieur de l'habitation ; les amis de la mariée brillent comme l'or.

Madame la fiancée ! fille du noble, nous avons laissé son père pleurant et poussant des cris lamentables.

O madame la fiancée ! petit serpent du sentier, aux yeux noirs et aux minces sourcils.

(1) J'ai publié le texte de ces chants, dont je ne donne ici que la traduction, dans la *Revue africaine*, 6^m volume, p. 432.

(2) Kabous, plusieurs calottes en laine blanche, emboltées les unes dans les autres, dont se coiffent les Kabiles.

Dis à ta belle-mère de sortir les anneaux de pied pour la fiancée qui est venue.

Dis à ta belle-mère de sortir ce qu'elle a caché, de sortir les agraffes pour la fiancée qui est venue.

Dis à ta belle-mère de sortir ce qu'elle a caché, de sortir les foulards pour la fiancée qui est venue.

En passant par là, j'ai rencontré Msaouda, allant chercher de l'eau.

Par sa taille bien prise et avec la ceinture qui l'entoure, elle ressemble au fier Turc qui prélevait injustement un impôt.

Les seins de Msaouda sont comme le pommeau arrondi des pistolets.

O fille de Bou-Zarrou! les tresses de tes cheveux sont blondes.

O ma belle! je deviens fou de toi, dès le matin au point du jour.

Si tu voulais m'accueillir, je vendrais pour toi ce que je possède en ce monde.

Admirez ses cheveux, ne dirait-on pas le plumage d'une autruche ?

Mon cœur s'est envolé vers Msaouda; à cause d'elle, ma tête a blanchi.

CHANT DE GUERRE.

Les Beni-Toufout et les Soukia ont envoyé de nombreux émissaires;

Ont envoyé de nombreux émissaires qui ont dit : Révoltez-vous et prenez les armes.

Frappez avec les balles, mes seigneurs; le jour de la guerre sainte est arrivé.

Les Mechat et les Soukiat, de Sinat sont venus m'attaquer;

De Sinat sont venus m'attaquer et m'ont réduit à la famine.

Venez; livrons en pâture aux aigles les cadavres des Beni-Toufout.

Je chante le Hannachi, qui marche au combat comme le Turc.

Il est le plus brave des tribus; avec lui j'habiterais l'endroit dangereux d'Abara.

Lorsqu'il arrive, ô mes frères, là *refroidit* celui qui est tombé (1).

Ce jour là, 'Amer était seul à Demama.

'Amer était seul à Demama; il rugissait comme un lion.

(1) Lorsqu'un Kabile tombe mort ou blessé dans un combat, ses frères font tous leurs efforts pour ne pas laisser son corps entre les mains de l'ennemi. Ils entendent, par un tué qui *refroidit*, celui qui est resté sur place, sans être mutilé ou protégé par les siens contre les attaques de l'ennemi; en un mot, celui que ses compagnons d'armes abandonnent avant que le froid de la mort en ait fait un véritable cadavre.

Il avait son fusil blanc (aux montures d'argent), et il ne laissait pas refroidir les ennemis tombés.

Ce jour là, à Merdjadja, la fumée de la poudre était épaisse comme un brouillard.

La fumée était épaisse comme un brouillard, les guerriers tombaient comme la feuille des arbres.

O hommes ! Que le poltron ne sorte pas de sa maison.

Et ce jour là, à El-Ksar, la poudre parla toute la journée.

O amis ! ils ne voulaient point battre en retraite ; les jeunes guerriers étaient brisés de fatigue.

Les troupes ennemies se confondirent dans la mêlée.

Ce jour là, à Soumâa, ô mes frères ! ils n'étaient que quatre postés çà et là sur des pitons.

Abd-Allah, le lion dressé, et Mohammed, le lutteur.

Ce jour là, à Bou-Aked, j'ai vu le feu ; c'est là qu'il éclata.

Aucun des habitants de Beraket ne survécut, les Oulad-Soultan héritèrent de leur pays.

Les enfants de Maïza se battaient comme des vautours.

Zir'oud et les siens restèrent morts dans les ravins.

Les Oulad-Hannache poussèrent une charge pour laisser refroidir ceux des leurs qui étaient tombés.

Et ce jour, à Bou-Lebena, ô mes amis !

Combien le chant de guerre est agréable,

Baï, — Baï, — Baï.

LAMENTATIONS FUNÈBRES.

O mon malheur ! mon malheur ! Malheur à moi !

O un tel ! l'homme des passages dangereux.

O mon malheur ! mon malheur ! Malheur à moi !

Où est un tel ? Où est votre amoureux, ô jeunes filles ?

O ceux qui s'éloignent ! attendez ceux qui restent.

Attendez qu'un tel vous rejoigne, sa poudre s'est mouillée (1).

Le berger a juré de ne plus mener pâtre ses bestiaux, et la vache de ne plus manger la feuille de frêne.

(1) A la lettre *la poudre s'est humectée en lui*, c'est-à-dire, il est mort. Cette expression locale est analogue à certaines tournures triviales de notre langue, employées pour exprimer la même pensée. Ainsi les troupiers disent quelquefois, *casser sa pipe*, comme les matelots *avalent sa gaffe*.

O un tel ! lève-toi ; le bey marche sur le village.
Mon cœur est sec comme une brique.
Il se lamente sur un tel, qui laisse sans l'épouser sa fiancée.
Mon cœur se remplit de larmes comme une marmite.
Le bon descend au tombeau, tandis que le méchant lui survit.

O mon malheur ! mon malheur ! Malheur à moi !
Le jeune faucon a abandonné son aire.
Lève-toi, lève-toi ; pourquoi te laisses-tu gagner par le sommeil ?
Prononce une parole pour que ces gens s'en aillent.
Lève-toi, lève-toi ; pourquoi t'es-tu assoupi ?
Prononce une parole pour que tout ce monde se disperse.

Lorsqu'un tel était dans le sentier, ses yeux brillèrent comme une
lampe ;
Sa touffe de cheveux exhalait un doux parfum (1).
La lune, ô soleil ! s'est levée malade ;
Pleurez un tel, vous qui assistez aux lamentations !
La lune, ô soleil ! tressaille dans le ciel à cause de lui.
Ses amis l'accompagnent à la tombe.
Mon cœur se remplit des parfums du bois doux.
Pleurez un tel. Le cheikh reste seul, sans soutien, maintenant.
Mon cœur se remplit des parfums du gingembre.
Pleurez un tel. Le cheikh a perdu la tête et ne sait plus que faire !
Entendez-vous la panthère se réjouir et bisser les branches des arbres
dans les bois.
Pleurez un tel ; car celui qui la chassait n'est plus.
Le berger a juré de ne plus faire pâtre les bestiaux, et la vache de ne
plus brouter le sainfoin.
Pleurez un tel ; car le bey viendra maintenant camper au milieu du
village.
O mon malheur ! mon malheur ! Malheur à moi !

Pour ces lamentations funèbres, les femmes se réunissent, et celle d'entre elles qui possède le plus de talent oratoire, improvise, sur la tombe du défunt, un chant

(1) La guettoucha est la touffe de cheveux que beaucoup de musulmans laissent croître au sommet de la tête.

plaintif interrompu, par intervalles, par la lamentation générale : — ô mon malheur ! — On exalte les qualités du défunt et on exprime des regrets. Ces chants de deuil ne rappellent-ils pas la *ballata des vocceratrices corses* ?

L'agriculture n'a pas encore fait de progrès considérables ; mais la population kabile, de taille moyenne, nerveuse, maigre et active, généralement plus intelligente et moins paresseuse que les Arabes de la plaine, est aussi plus susceptible que ces derniers de marcher dans une voie de progrès. Leurs labours sont, en général, assez réguliers et assez bien tenus, eu égard aux difficultés de terrain qui se présentent presque partout dans ce pays de montagnes. Ils récoltent du blé, de l'orge, du maïs, du sorgho, du tabac ; leurs jardins sont couverts de figuiers, de vignes, de grenadiers, d'abricotiers ; quelques essais ont été tentés pour y propager le châtaignier. Les oliviers sont nombreux, aussi les récoltes sont-elles abondantes ; mais, par fois, se déclare la maladie des oliviers provenant de l'apparition, à la suite des hivers peu rigoureux, d'une chenille du genre chevelu, qui exerce ses ravages sur les arbres et les dépouille en quelques jours de leurs feuilles. Les indigènes prétendent que c'est un brouillard venant de la mer, qui dépose sur leurs arbres une sorte de poudre noirâtre qui engendre la chenille.

Les richesses minéralogiques du cercle, consistent en mines de fer, de cuivre, de plomb argentifère ; on y trouve aussi de la terre à foulon, du salpêtre, du lignite, de l'antimoine, du plâtre, de la chaux hydraulique et de la chaux grasse. Quant aux eaux, elles sont toutes potables et fort salubres.

Nous avons déjà dit ailleurs que des bancs de corail très riches existent dans les parages de Ziama et près du cap Bougarone.

Les deux tiers environ des habitants des montagnes, après la saison des semailles, c'est-à-dire, vers le mois d'avril, partent pour aller faire la moisson aux environs de Constantine, de Guelma, de Setif et même plus loin dans le sud, ou pour travailler dans les villes. Ils sont de retour vers la fin de juillet ou le commencement d'août, rapportant avec eux le prix de leur travail en nature ou en argent, et font alors leur propre moisson. Pourtant, dans quelques tribus et notamment parmi celles qui avoisinent Gigelli, comme les Beni-Amran, les Beni-Ahmed et les Oulad Bel-Afou, on a remarqué, pendant quelque temps, une tendance à l'émigration définitive principalement vers l'unis. Un usage, consacré par l'habitude ou la tradition, c'est que ces émigrants de la Kabilie ne conservaient la jouissance des terres ou jardins qu'ils possédaient dans la montagne qu'à la condition de venir prendre les armes avec leurs frères, quand la guerre sainte était prêchée contre un ennemi commun, ou quand le pays était menacé d'une invasion ou d'une guerre. Les marabouts, craignant de perdre leurs privilèges, entretenaient cet esprit d'insoumission.

Les Kabiles de Gigelli, qui, généralement, sont pauvres, et dont les récoltes en blé sont relativement insignifiantes, utilisent la farine de maïs et de millet, en la mêlant à celle du blé ou de l'orge. Ils obtiennent ainsi une galette nourrissante et pas trop désagréable au goût, qu'ils mangent en la trempant dans du lait de chèvre. Les feuilles du maïs et du sorgho leur fournissent, en même temps,

un fourrage excellent pour les vaches et les bœufs de labour.

La situation matérielle de ces populations s'améliore de jour en jour davantage, depuis que l'industrie européenne a pénétré parmi elles et leur a procuré un nouvel élément de travail. Dès que l'existence et le peuplement des massifs de chênes-liège ont commencé à être connus, l'industrie a compris le parti qu'elle pouvait en tirer. Des particuliers et des sociétés se sont présentés pour organiser des exploitations régulières. Le gouvernement a mis à les accueillir un empressement justifié par les heureuses influences que ces entreprises pouvaient exercer sur la richesse nationale, sur l'avenir de l'Algérie, sur le bien-être et la civilisation des indigènes. Le temps a progressivement confirmé une partie de ces espérances.

Avant la conquête, les forêts faisaient partie du domaine public des tribus. Chaque agglomération en usait en commun sur son territoire, y puisant, à la fois, les bois nécessaires à sa consommation, des pâturages pour ses troupeaux, des cultures dans les clairières où à travers les arbres, et par alternance avec la végétation spontanée.

Les Kabiles avaient l'habitude barbare et traditionnelle d'incendier leurs forêts, à des époques périodiques, pour renouveler les pâturages (*kesir*) (1), débroussailler et

(1) Le *kesir* consiste dans une sorte de culture que les Kabiles pratiquent dans les clairières des forêts, en dépouillant préalablement les branches de leurs arbres, que l'on brûle, avec la broussaille, sur le sol même, lequel est ensuite l'objet d'une culture annuelle, puis abandonné pendant trois ans pour recommencer, à la quatrième année, le défrichage partiel, l'incinération et la culture. Les nouvelles feuilles tendres de la broussaille servaient, en même temps, au pâturage des bestiaux.

(Enquête sur les incendies des forêts.)

améliorer les terres de culture, quelquefois aussi pour éloigner la bête fauve qui attaque les troupeaux. Ce procédé primitif, on le trouve en usage de tout temps chez le peuple arabe et dans tous les pays musulmans. Par un vent de siroco, l'incendie se propageait avec une effrayante rapidité, dévorant tout sur son passage. Combien de fois, du pont du bateau naviguant le long du littoral, les voyageurs n'ont-ils pas contemplé, pendant la nuit, ces immenses embrasements de la montagne, semblables à une illumination de géants. C'est grâce à la puissante vitalité de la végétation algérienne, que les forêts n'ont pas été détruites depuis longtemps, et qu'elles ont réparé spontanément le mal causé par ces incendies systématiques. On sait d'ailleurs que les chênes-liège non encore dépouillés de leur écorce, c'est-à-dire qui n'ont pas subi l'opération du démasclage, sont peu exposés aux atteintes du feu, dont ils sont généralement garantis par une enveloppe épaisse et de nature peu inflammable.

Des mesures sévères de répression ont dû être prises dès le début pour empêcher de nouvelles dévastations ; mais, aujourd'hui, les Kabiles sont, eux-mêmes, les ouvriers les plus actifs et les plus vigilants gardiens des chantiers d'exploitation européenne. Ils comprennent tout l'intérêt qu'il y a, pour eux, de conserver et d'améliorer progressivement les forêts, source de richesses qui leur procure un travail régulier, un salaire assuré, sans trop les éloigner de leurs familles.

Je ne reparlerai pas ici de l'exploitation des forêts de chênes-zan des Beni-Four'al, que les Turcs faisaient faire à leur profit pour les besoins de la marine algérienne. Le lecteur trouvera à ce sujet des détails très précis

dans l'histoire de Bougie, que j'ai publiée l'année dernière.

Plusieurs marchés hebdomadaires se tiennent dans les tribus du cercle, les principaux sont :

Le lundi, à Teksenna, chez les Beni-'Amran ;

Le jeudi, à Chokfa, chez les Beni-Ider ;

Le vendredi, à Sidi Khelifa, près de Ziama ;

Le samedi, à Selma, chez les Beni-Four'al ;

Le dimanche, à Djimla, chez les Beni-'Afer.

Sur ces marchés, qui sont très fréquentés, on vend des bœufs, des moutons, des chèvres, de la viande au détail, du savon, de la cire, de la laine, de l'huile, du blé, de l'orge, du millet ou béchena, des fèves, des oignons, des figues sèches, des jujubes, des dattes, des caroubes, des nattes en sparterie, des bois de charrue. Des marchands colporteurs y débitent des cotonnades, des épices et des bimbeloteries de fabrique européenne. On y amène aussi des mulets, des ânes et une race de petits chevaux de montagne à peu près semblables à ceux de la Corse.

Je terminerai cet exposé de la situation du cercle de Gigelli, en ajoutant quelques renseignements biographiques sur les familles importantes des tribus qui, à une époque quelconque, ont joué un rôle politique dans le pays.

Beni-Ider. — Une famille célèbre par le rôle qu'elle a joué avant, et même depuis notre conquête, a longtemps habité le pays dont elle commandait une grande partie. C'est celle de Moula-Chokfa, d'origine religieuse et dont tous les membres ont porté le titre de cherif, c'est-à-dire

descendant du prophète. Cette origine, comme tout ce qui se rattache aux traditions religieuses en pays arabe, est fabuleuse. Ainsi, la tradition rapporte que le premier des Moula-Chokfa, — Sidi Mohammed-el-Abed, — taleb de l'importante mosquée de Sidi Dris, venant du Maroc vers le XVI^e siècle, s'embarqua sur une *natte* qui, docile à sa volonté, vint s'échouer à l'embouchure de l'oued el-Kebir. Les Kabiles, voyant arriver cet inconnu sur cet étrange bâtiment, lui donnèrent le nom de Moula-Chokfa, — *le maître de la barque*. Le marabout s'établit chez les Oulad-Chebel, petite fraction des Beni-Habibi, où son tombeau existe encore dans une mosquée dont il est le fondateur. Il laissa trois enfants mâles, dont la tradition n'a pas conservé le nom. La véritable filiation commence à Sidi Abd-Allah, lequel fixa sa résidence aux Oulad-Amor, fraction des Beni-Ider, où il fit à son tour construire une mosquée dont on voit encore les ruines, et près de laquelle il créa un marché.

Sidi Abd-Allah, d'après la chronique, ayant appris que les Espagnols (expédition d'Oreilly), venaient de débarquer à Alger, traversa la mer à pied sec, comme un second Moïse, et contribua puissamment à expulser les infidèles (1). Pendant la nuit qui précéda le désastre des Espagnols, on vit au premier rang des combattants un guerrier qui frappait à coups redoublés, en criant : Courage, musulmans ! Suivez-moi ; je suis Abd-Allah-Moula-Chokfa ; je

(1) Les conteurs de légendes ne sont pas d'accord : les uns prétendent que, remettant sa natte merveilleuse à flot, le marabout s'en servit pour se transporter rapidement à Alger ; d'autres assurent qu'à l'aide d'une baguette, il touchait la mer, qui s'écartait devant lui pour lui livrer passage.

vous mène à la victoire ! » Le lendemain, lorsqu'il ne restait plus sur la plage que les cadavres des chrétiens, le pacha d'Alger fit rechercher ceux des guerriers musulmans qui s'étaient le plus distingués pendant la lutte, afin de les récompenser. On lui signala Moula-Chokfa ; mais il fut impossible de le retrouver, parce qu'après la victoire, le marabout s'était modestement retiré dans son pays. Cependant, des Kabiles des Beni-Ider, présents à Alger, indiquèrent la retraite de leur marabout vénéré, et le pacha, reconnaissant, le combla d'honneurs et de privilèges que constatent plusieurs diplômes.

Sidi Embarek, fils de Sidi Abd-Allah, joignit à son titre de chef religieux celui de fonctionnaire politique, et obtint une investiture régulière ; de telle sorte que le pouvoir accordé tacitement à cette famille reçut une nouvelle consécration. Bien que la domination turque ne se fit pas sentir dans la Kabilie, Sidi Embarek commandait aux Beni-Ider, frappait des amendes, était sans cesse pris comme arbitre par les tribus les plus considérables dans leurs fréquentes dissensions. Il recevait, en sa qualité de chef de la zaouïa de Chokfa, nom donné depuis à sa demeure, de grandes offrandes consistant principalement en grains, bestiaux et huiles. Pour le gagner à leur cause, les khouan de l'ordre religieux de Sidi Abd-er-Rahman établis chez les 'Arrès, qui étaient en butte aux persécutions incessantes des Ben Az-Eddin, seigneurs du Zouar'a, lui firent de riches présents. Sidi Embarek, tout en leur promettant de les protéger, évita de s'aliéner ses puissants voisins, les Ben Az-Eddin. Il avait donné à leur chef un burnous tissé de ses propres mains, et qui devait préserver celui qui le portait de tout événement fâcheux.

Az-Eddin, alors en disgrâce près du bey de Constantine, par les ordres duquel sa tête avait été mise à prix, obtint inopinément l'aman. Il attribua son pardon à la vertu dudit burnous et, depuis lors, il offrit chaque année au marabout une vache et des grains.

Sidi Embarek accomplit le pèlerinage de la Mecque ; mais il ne revit pas son pays ; il tomba malade à Alexandrie où il mourut. Il laissa plusieurs enfants, dont l'aîné, Mohammed, lui succéda dans le commandement des Beni-Ider et comme chef de la zaouïa de Chokfa. Les gens du pays l'avaient en grande vénération et en font le portrait suivant : « Homme simple, sans luxe ni richesse, doué de nombreuses vertus et du don de prophétie, qui lui faisait deviner les réclamations avant de les avoir écoutées. »

Sidi Ahmed-Cherif, son fils, comme chef religieux et militaire, a joué un rôle politique et militaire très important dans l'histoire du pays. Il donna asile au bey Younès de Tunis et, d'après les conseils de celui-ci, frappa un impôt sur toutes les tribus kabiles relevant de son autorité religieuse, à l'exception des Beni-Ider, dont l'appui lui était nécessaire. De là, les guerres sanglantes qui éclatèrent entre ces derniers et leurs voisins les Oulad-Bel-Afou, les Beni-Siar, les Beni-Mâmer, les Beni-Salah, les Ledjenah et les Oulad-'Asker.

La zaouïa de Chokfa servit de refuge à plusieurs personnages riches et puissants, entre autres, à Tchaker, fils du bey de Constantine de ce nom, qui réussit à gagner Tunis ; — à El-Hadj-Ahmed, dernier bey de Constantine, du temps qu'il n'était encore que khalifa ; — à Ben-Zekri et au caïd Sliman, que chassèrent plus tard de leur pays

les persécutions de ce même El-Hadj-Ahmed bey. Celui-ci, devenu maître souverain à Constantine, après la chute d'Alger, se souvenant de l'hospitalité généreuse qu'il avait, dans sa jeunesse, reçue à Chokfa, accorda à ces marabouts l'azel de Semara dans le Zouar'a.

Si Ahmed-Cherif-Moula-Chokfa était un homme d'une certaine habileté, et dont l'influence religieuse bien constatée dans le pays, pouvait être utile à nos projets d'avenir. Des relations s'établirent donc assez promptement entre nous et lui, et bien que son titre de cherif dut lui inspirer un certain éloignement à l'égard des chrétiens, sa sagacité ne lui permettait pas de mettre en doute que l'autorité dont il jouissait tomberait un jour devant la nôtre.

En 1843, son frère aîné, Si Lakhdar-Moula-Chokfa, ayant fomenté des intrigues à notre rencontre, fut arrêté sur son azel de Zaouïat-Semara, et de là conduit à Constantine, puis déporté en France. En 1845, Si Ahmed, le chef de la famille, écrivit à Gigelli, fit des propositions de soumission au commandant supérieur, mais y mit pour condition la liberté de son frère. Pour garantie de ses promesses, il déposa une somme de 1000 francs, qui devait être le premier versement des contributions dans le cas où son frère lui serait rendu. Lakhdar fut mis en liberté; mais il tomba malade en route et mourut à l'hôpital d'Alger. Cette malheureuse circonstance interrompit; pendant quelque temps, nos relations avec ce marabout. Néanmoins, un de ses fils, Si El-Haoussin, fut nommé caïd après l'occupation; mais son incapacité fut bientôt reconnue, et on dut lui retirer le commandement. Il s'en rendit, du reste, indigne par une tentative d'assas-

sinat dirigée contre le commandant supérieur du cercle : nous rapporterons ce fait plus loin. A partir de ce moment, la famille de Moula-Chokfa fut éloignée du pays, et le commandement des Beni-Ider confié à Si Ahmed-bel-Hadj-ben-Az-Eddin.

Beni-'Afer. — Voici, sur cette tribu, la tradition conservée par les gens du pays :

L'aïeul des Beni-'Afer, nommé Ikhelef-ben-Hassen, originaire du Maroc, habitait les environs d'Alger et vint s'établir dans la Kabylie vers les premiers temps de la domination turque, c'est-à-dire au 16^e siècle. Un détachement de soldats turcs voyageant aux environs d'Alger, s'arrêta dans la maison d'Ikhelef. Aussitôt, et suivant les ordres reçus, on s'occupa à leur préparer la diffa. Le fils d'Ikhelef, poussé par la faim demanda quelque nourriture à sa mère, qui, n'ayant rien autre sous la main, détacha la cuisse d'un des poulets destinés aux Turcs, pour satisfaire l'appétit de son enfant. Lorsqu'on servit la diffa aux soldats, ceux-ci s'aperçurent de l'absence de cette cuisse, s'informèrent des motifs de sa disparition et voulurent savoir qui l'avait mangée.

« C'est le plus fort, répondit la mère ! »

Les Turcs, irrités de cette réponse et voulant prouver qu'eux seuls étaient les plus forts dans le pays, s'emparèrent de l'enfant et lui coupèrent la cuisse.

Ikhelef dissimula sa colère et attendit que les Turcs, après s'être couchés, se fussent endormis ; alors, avec l'aide de trois de ses frères, il les égorgea tous. Craignant d'être poursuivi pour ce crime, il quitta immédiatement le pays et vint directement à Koubba, où sa mule fatiguée

s'arrêta, refusant de marcher davantage. Telle fut l'origine de leur établissement dans ce pays.

Un autre récit fabuleux se rattache à l'époque où les Espagnols, sous les ordres d'O'Reilly, vinrent attaquer Alger, en 1775. Comme toujours, il règne une grande confusion dans ces sortes de légendes, et le rôle principal appartient constamment à un marabout. Ici, le héros s'appelait Sidi Sâda, et jouissait d'une grande réputation de sainteté. Il était lié d'amitié à un cheikh nommé Sidi Abdel-'Aziz. Un jour, il le fit prier de lui prêter son cheval. Le cheikh fit répondre qu'il lui demanderait son fils pour le tuer, qu'il l'enverrait aussitôt; mais que prêter son cheval était chose impossible. Malgré ce refus, Sidi Sâda s'en vint de nuit à la porte du cheikh, la fit s'ouvrir par le seul effet de sa volonté, prit le cheval, le monta et alla rejoindre Sidi Embarek-Moula-Chokfa. Les deux marabouts, par la puissance divine dont ils étaient doués, s'élançèrent au galop sur la mer pour aller combattre les Espagnols débarqués à El-Arrach, près d'Alger. Cette route ne leur présentait pas de difficultés, parce que, explique la légende, ils possédaient un bâton au contact duquel la mer s'ouvrait pour leur laisser un passage libre.

Arrivés à Alger, ils combattirent les Espagnols, et après les avoir vaincus et jetés à la mer, ils revinrent dans la même nuit et par le même chemin, l'un à Chokfa et l'autre aux Beni-'Afer. Le cheval fut rentré dans son écurie de la même manière qu'il en était sorti, et le cheikh Abdel-'Aziz n'aurait jamais soupçonné son absence, sans un coup de feu qu'il avait reçu à l'encolure pendant l'action. Abdel-'Aziz, confus, envoya immédiatement son fils pour offrir

au marabout un cadeau en argent et lui demander pardon du refus de la veille.

Sidi Sâda, après avoir fait quelques remontrances au fils d'Abd-el-Aziz, retira au cheval la balle qu'il avait dans le cou, et le renvoya à son propriétaire, en l'invitant à être, à l'avenir, plus circonspect à son égard. En reconnaissance du secours que Sidi Sâda lui avait prêté, le pacha d'Alger lui envoya un cachet et un castan brodé, et il exerça longtemps le commandement dans le pays.

Ledjenah (l'aile, el-djenah). — La tradition rapporte que l'aïeul des Ledjenah, dont le nom de famille est inconnu aujourd'hui, fut surnommé Bou-Ledjenah, — l'homme à l'aile, — parce que sa femme lui ayant confectionné un burnous dont un des côtés fut trouvé trop court au moment de s'en servir, on dut y ajouter une pièce (une aile).

Cet aïeul, disent les gens du pays, était originaire du Maroc. Il s'était marié à une ogresse. Au moment de faire ses couches, elle lui dit de préparer sept chemises et sept calottes. Dès qu'il eut confectionné ces objets, elle lui enjoignit de sortir de la maison et d'attendre qu'elle l'appelât. Elle mit au monde sept enfants, qui se mirent à courir dans le goubi dès qu'ils virent le jour, et qu'elle habillait au fur et à mesure de leur venue au monde.

Le mari, poussé par la curiosité, ne put s'empêcher de regarder dans la maison. Sa femme, s'en étant aperçue, lui en fit les reproches les plus violents, et finit par s'éloigner du toit conjugal, emportant avec elle quatre de ses enfants. Avant de partir, elle lança sur lui sa malédiction, lui disant que ses enfants seraient constamment en guerre entre eux, et que le jour seul de la fête des

moutons (aïd el-kebir) les verrait d'accord et réunis. Sa prédiction eut pour effet d'entretenir constamment l'amitié entre les Ledjenah et leurs voisins, dont les quatre fils de l'ogresse seraient les aïeux.

Beni-Amran. — Cette tribu se subdivise en Djebala et en Sefelia, c'est-à-dire la portion habitant la partie montagnaise et celle établie dans la région de la plaine. Vers le xvi^e siècle, rapporte la tradition, un Marocain, du nom de Amran, vint s'installer dans ce pays auquel il donna son nom, et réunit autour de lui un groupe d'aventuriers, à l'aide desquels il lutta avantageusement contre les tribus voisines pour se faire faire place.

Il y a environ cent cinquante ans, la famille des Ben-Menîâ, qui commande actuellement au pays, habitait les Oulad-Asker, et son chef, nommé 'Ammar ou Joubert, jouissait d'une grande autorité. Il était à la tête du pouvoir, qu'il avait acquis par un courage et une énergie dont il abusait, mais qui le faisait craindre de tous. Nouveau tyran du moyen-âge, dont il avait toutes les habitudes, ce hardi brigand, d'une force herculéenne, plantait son bâton ferré au milieu d'un col fréquenté qu'il fallait traverser pour se rendre d'un point à un autre, et alors, malheur à celui qui refusait d'acquiescer l'impôt arbitraire qu'il avait plu à Joubert de déterminer pour le passage des hommes ou des bestiaux. Cette manière d'agir rapportait, sans doute, de gros bénéfices ; mais elle n'était pas sans quelques dangers.

De leur côté, les gens qu'il pressurait si durement, se plaignaient de leur chef, et, sans la crainte qu'il leur inspirait, ils l'auraient certainement tué. Il résultait, de tout

ceci, que Joubert, instruit de leurs dispositions à son égard, s'entourait des précautions les plus minutieuses pour garantir son existence. Il ne se faisait raser la tête que par son neveu Rabah, dans lequel il avait confiance.

Ses ennemis, ne sachant trop comment s'en débarrasser, cherchèrent à séduire son neveu, en lui persuadant que, s'il coupait la tête de son oncle, ils le reconnaîtraient pour leur chef. Le jeune homme se laissa séduire par ces belles promesses et, un jour qu'il rasait son oncle, il lui coupa la gorge. Ceux qui l'avaient poussé à ce crime, loin de le reconnaître pour leur chef, le poursuivirent de leurs plaisanteries.

Après avoir patienté quelque temps, Rabah résolut de se venger de ceux qui lui avaient suggéré la pensée du crime et qui ne tenaient pas leurs promesses. Voici le moyen qu'il employa : il les invita à un grand festin et les réunit tous chez lui ; il avait, préalablement, disposé des amas de poudre dans certaines parties de la maison, en les faisant communiquer entre eux. La journée se passa, et la fête se prolongea jusque dans la nuit. Dès que Rabah les vit tous disposés à s'endormir, il sortit, sous prétexte de rejoindre sa femme, ferma la porte et partit en grande hâte, sur un mulet préparé d'avance, avec sa femme et ses effets les plus précieux. Il avait laissé un nègre, son serviteur, muni d'une mèche avec laquelle il devait mettre le feu à un endroit désigné. Le nègre obéit et, d'un seul coup, tous les ennemis de Rabah se trouvèrent engloutis. Il vint alors s'installer aux Beni-'Amran, où il mourut, laissant quatre fils : Meniâ, El-Haddad, Tellis et Nacer. Ces trois derniers se liguerent contre leur aîné, Meniâ, qui dut se sauver chez les Beni-

Msâad, où il trouva l'hospitalité. Pendant qu'il était installé dans ce pays, les gens des 'Arrès firent une razia sur les Beni-Msâad, auxquels ils enlevèrent tous leurs troupeaux. Quelques veaux seuls avaient échappé au pillage et couraient, çà et là, dans le village, ce qui excita l'hilarité de Meniâ. Cette gaité intempestive déplut aux Beni-Msâad, et ils lui demandèrent pourquoi il riait de leur malheur.

« Je ris, répondit Meniâ, en voyant les orphelins de votre troupeau, parce que vous n'avez pas été braves en cette circonstance. Si vous voulez reprendre courage, je vous conduirai chez vos ennemis et vous serai reprendre ce que vous avez perdu aujourd'hui. »

Cette proposition fut acceptée. Le lendemain, un coup de main, habilement dirigé par Meniâ, enlevait aux gens des 'Arrès non seulement le butin de la veille, mais encore tous leurs troupeaux. Les Beni-Msâad, reconnaissants, donnèrent à Meniâ la moitié de la razia, le reconduisirent dans le pays qu'il avait été obligé d'abandonner, et l'installèrent à Teksenna, où ils le maintinrent contre les prétentions de ses trois frères. Cette aventure avait fait du bruit dans le pays, et acquit une grande réputation à Meniâ. Plusieurs tribus vinrent lui offrir leur commandement, que sa famille a conservé.

Au moment de la soumission du pays à la France, **Bon-Djemâa-ben-Meniâ** jouissait encore de l'autorité établie par son ancêtre. La confiance qu'on avait en lui était telle, qu'on lui laissait souvent régler les affaires les plus importantes sans l'assistance de la djemâa. Dans les querelles de tribu à tribu, il était fréquemment pris pour arbitre, et son arbitrage était toujours respecté, parce que,

après qu'il avait prononcé une sentence, il veillait à son exécution et employait, au besoin, la force des armes pour y contraindre ceux qui auraient voulu s'y soustraire.

Les fils de Bou-Djemâa sont encore kaïds au service de la France, et, jusqu'à ce jour, nous ont toujours donné des preuves de leur fidélité.

Beni-Four'al. — Les premiers habitants de cette tribu s'appelaient les Beni-Kerdouz, qui ont laissé de nombreux descendants dans le pays. A une époque qui remonterait à plusieurs siècles, la famille des Four'ala, originaire de Tolga, dans le Sahara, vint se fixer dans le pays. Mohammed-el-Guelil, chef de la famille, laissa sept fils : Khaled, Harat, Attia, Ouaret, Kacem, 'Ammar et Ali, qui sont devenus la souche de plusieurs tribus ou fractions de la contrée.

La famille la plus importante de la tribu est celle des Habilès-ben-'Aouaz, qui, sous la domination turque, était chargée de surveiller l'exploitation de la karasta, ou bois de construction pour la marine algérienne. Nous avons déjà eu à parler de cette famille dans notre histoire de Bougie. Un de ses membres est actuellement kaïd du Babor ; un autre est kaïd des Beni-Four'al mêmes.

Beni-Ahmed (légende). — Marabout Moussa est la souche des Beni-Ahmed. Né en Arabie, à l'époque où les Arabes étaient à l'apogée de la gloire et de la puissance, il quitta jeune le pays de ses ancêtres, parcourut le nord de l'Afrique, et se fixa, pendant quelque temps, à la cour du sultan du Maroc.

Après ce séjour, dont on ne connaît pas la durée, marabout Moussa quitta la cour du Maroc et vint s'établir

chez les Beni-Ider. Par sa piété, sa bravoure et son impartialité, il y devint l'arbitre de la paix et de la guerre. Tous les litiges lui étaient soumis, et ses jugements étaient sans appel. Il était le premier invité dans toutes les fêtes, et, le premier, il goûtait à tous les plats. Un jour, il fut dérogé à cet usage. Froissé de ce procédé insolite, marabout Moussa monta sur sa jument favorite et quitta le pays. ★

Arrivé à l'endroit où est bâtie aujourd'hui la mosquée de marabout Moussa (rive gauche de l'oued Mencha), la jument s'arrêta et dit à son maître : « Mets pied à terre, c'est ici que tu auras un garçon et une fille. Le garçon, tu le nommeras Fradj, et la fille, Fridja. Dieu te protégera, et tu seras le maître de ce pays. » La contrée qu'allaient occuper le marabout Moussa et sa progéniture était occupée depuis qu'un nommé Ahmed, son premier possesseur, était mort sans postérité. C'est pour perpétuer le souvenir de ce premier occupant, que le pays fut désigné sous le nom de Beni-Ahmed. Marabout Moussa s'y établit définitivement avec sa femme et ses serviteurs, qu'il avait amenés avec lui. Il eut deux enfants comme l'avait prédit la jument : Fradj et Fridja.

Sa postérité continua à avoir la prédominance, et plusieurs de ses membres se dispersèrent dans le pays.

Beni-Kaïd. — Les Beni-Kaïd, en raison de leur proximité de la ville, ont été les premiers du cercle soumis à notre domination. Constamment en guerre, avant l'occupation, avec leurs voisins, ils avaient toujours su faire respecter leur territoire et ne comptaient pas moins de 250 fusils.

D'après une tradition locale, leur ancêtre serait un nommé Moussa, du djebel Babor, dont les descendants prirent, plus tard, le nom de Beni-el-Kaïm, c'est-à-dire les enfants du puissant, du fort, du redoutable, et, enfin, par corruption sans doute, celui de Beni-Kaid.

Les habitants de cette tribu parlent l'arabe ; cependant leurs mœurs et leurs usages ne diffèrent en rien de ceux des Berbères proprement dits. Les hommes sont de taille moyenne, plutôt grands que petits, d'un tempérament sec et nerveux. On trouve parmi eux les blondes figures, les yeux bleus et les formes qui caractérisent l'homme du nord.

Tababort. — La famille la plus influente dans la contrée montagneuse du Tababort est religieuse, et s'appelle les Bou-Araour, du nom de son ancêtre. — Bou-Araour, venant de Fez, émigra, rapporte la tradition, il y a environ 500 ans, et se fixa à Drâ-el-Kaïd du Sahel-Guebli, où, en sa qualité de marabout, il exerça, pendant 80 ans, une grande influence. Son tombeau existe encore dans le cimetière de Sidi Bou-Aroua, dans le cercle de Setif. Il laissa deux fils.

Le premier, Si-Ahmed, s'établit au Babor, où il fonda la zaouïa importante dite Chaô Sidi Ahmed ; il mourut en 974 de l'hégire. C'est un de ses descendants, nommé Si Ahmed-ben-Amor-ben-Si-Ahmed, qui est actuellement kaïd du Tababort. Cette famille est depuis longtemps à la tête des khouan, de l'ordre religieux de Sidi Abd-er-Rahman qui habitent ces montagnes.

Nous aurions encore à signaler plusieurs autres familles importantes, et notamment les Oulad Amokran, résidant

dans la tribu des Beni-Siar ; mais, nous nous réservons d'en parler plus loin, à la période de la domination turque, époque pendant laquelle elles atteignirent l'apogée de leur influence religieuse, et où elles remplirent un rôle qui appartient à l'histoire locale.

La population du cercle, se compose de :

15,392 hommes ;

13,809 femmes ;

18,711 enfants.

TOTAL.... 47,912.

L'ordre religieux des Khouan de Sidi Abd-er-Rahman compte de nombreux adeptes dans cette partie de la Kabylie orientale.



II

TEMPS PRIMITIFS

CARTHAGE. — ROME. — LES VANDALES. — LES GRECS.

Igilgili, comme la plupart des autres cités de la côte, telles que sa voisine *Saldæ* (Bougie), par exemple, serait d'origine carthaginoise, et, dès la plus haute antiquité, devait être une des *Emporiæ* ou comptoirs commerciaux, fondés par les Phéniciens. Il nous reste, à l'appui de cette opinion, des tombeaux creusés dans le roc, tombeaux en tout semblables à ceux qui ont été vus près de Carthage, à Tripoli de Barbarie et en Syrie, et comme on en trouve aussi ailleurs en Algérie, à Bougie, Tenez, Constantine et Tiaret (1).

Ceux de Gigelli se voient sur différents points de ses environs, notamment sur le monticule, qui se rencontre en sortant de l'ancienne ville à droite, et sur la colline qui longe la mer depuis la ville jusqu'au fort Duquesne. Aujourd'hui, tous ces tombeaux sont vides; on n'y trouve

(1) On vient d'en découvrir encore d'autres tout récemment, à Constantine, dans les rochers au dessous du collège arabe. Ils contenaient quelques fragments d'ossements, que l'action seule de l'air a réduits en poussière.

même plus le moindre vestige des pierres de recouvrement, et, de plus, ils s'effacent chaque jour davantage par l'action des agents extérieurs, favorisée par le peu de cohésion du calcaire dans lequel ils sont pratiqués.

Igilgili devait être, dans l'antiquité, un de ces points commerciaux et fortifiés, au moyen desquels les Carthaginois établirent leur puissance, d'une manière solide, pour se frayer un chemin vers l'Espagne et les côtes de l'Océan atlantique.

Des traces de la domination romaine subsistent encore sur l'emplacement occupé par Gigelli, et quelques faits remarquables se rattachent à cette époque. Ainsi, des restes de la voie conduisant à Bougie et à Setif (*Saldæ* et *Sitifs*), s'aperçoivent le long du mamelon St-Ferdinand, prenant la direction des Beni-Kaïd. Ces traces sont, il est vrai, peu nombreuses et ne s'étendent pas très loin ; mais tout fait supposer qu'elles ont été recouvertes assez promptement par les sables de la plage que les vents du nord-ouest chassent, tous les ans, plus loin dans l'intérieur des terres.

L'histoire nous apprend que deux autres voies romaines, conduisant à Constantine et à Bône (*Cirta et Hippone*), partaient d'Igilgili. On a retrouvé aussi des restes de jetée sur la partie est de la rade actuelle ; un aqueduc qui suivait à peu près la direction de la nouvelle conduite d'eau, et des ruines assez bien conservées de thermes, de maisons particulières et de mosaïques ; mais aucune de ces ruines ne présente l'aspect monumental qu'on reconnaît sur d'autres points : d'où l'on pourrait conclure que cette ville n'avait qu'une importance secondaire, bien qu'Auguste l'eût élevée au rang de la colonie romaine.

parce qu'elle était le marché central pour les petites peuplades éparpillées dans l'intérieur des terres de la Mauritanie setifienne.

M. Léon Renier, dans son *Recueil des inscriptions de l'Algérie*, en mentionne une gravée sur un fragment de colonne milliaire, faisant partie du petit nombre d'antiquités trouvées à la surface du sol, sur laquelle on lit le nom de la ville antique :

AB IGILGIL

Dernièrement, M. le capitaine du génie Bugnot, en faisant creuser les fondations de la fortification nouvelle de Gigelli, a trouvé, également entre le fort St-Ferdinand et l'anse des Beni-Kaïd, un nouveau monument épigraphique, bien plus complet que le précédent, et qu'il importe de transcrire (1) :

TERMINI POSITI INTER
IGILGILITANOS IN
QVORVM FINIBVS KAS
TELLVM VICTORIAE
POSITVM EST ET ZIMIZI
VISCLANT ZIMIZES
NON PLYS IN VSVM
SE HABER EX AVCTO
RITATE M VETTI LA
TRONIS·PROC·AVG
QVA IN CIRCVITV
AMVRO KAST·P
D PR·LXXXIX TOR
QVATO ET LIBONE COS

(1) Cette pierre, découverte à 1^m50 au-dessous du sol, est actuellement déposée au bureau du génie, à Gigelli.

M. Léon Renier l'a traduite ainsi :

« Bornes placées entre les Igililitani, dans les limites desquels est situé le Castellum Victoriæ et les Zimizes, afin que les Zimizes sachent que, par décision de Marcus Vettius Latro, procureur de l'empereur, ils n'ont pas droit d'usage autour du Castellum, sur plus de 500 pas à partir du rempart. L'an de la province 89, Torquatus et Libo étant consuls. »

La position du *Castellum Victoriæ* n'a pu être encore déterminée d'une manière définitive. M. Bugnot hésite entre la hauteur de Saint-Ferdinand, où se trouvent des vestiges de ruines romaines, et un autre point un peu plus éloigné, dit El-Ksar, remarquable par un piton dominant un col où passait la voie antique de Gigelli à Saldæ. On suppose que, près de là, existait également la station de Ilorrea entre Gigelli et Ziama.

Igilili, sous la domination romaine, au temps de Claude, fit d'abord partie de la Mauritanie césarienne. Plus tard, sous le règne de Dioclétien, une nouvelle organisation des provinces la fit passer dans la Mauritanie setifienne.

En l'an 22, un Numide, du nom de Tacfarinas, souleva les Maures contre la domination romaine. Il fut successivement battu par les proconsuls. Peu de temps après, Tacfarinas recommença la guerre. Ce furent d'abord de simples courses, dont la vitesse le déroba à toutes les poursuites. Bientôt, il saccagea les bourgades, entraîna après lui d'immenses butins et finit par assiéger, près du fleuve Pagida, entre Cirta et Igilili, une cohorte romaine. Le poste avait pour commandant Decrius, intrépide soldat, capitaine expérimenté, qui tint ce siège pour un affront. Après avoir exhorté sa troupe à présenter le combat en

rase campagne, il la range devant les retranchements. Elle est repoussée au premier choc. Decrius, sous une grêle de traits, se jette à travers les fuyards, les arrête, et crie aux porte-enseigne : « Qu'il est honteux que le soldat romain tourne le dos à une bande de brigands et de déserteurs. » Couvert de blessures, ayant un œil crevé, il n'en fait pas moins face à l'ennemi et combat jusqu'à ce qu'il tombe mort, abandonné des siens (1).

Cependant Tacfarinas, ayant semé le bruit que la puissance romaine, entamée déjà par d'autres nations, se retirait peu à peu de l'Afrique, et qu'on envelopperait facilement le reste des Romains, si tous ceux qui préféreraient la liberté à l'esclavage voulaient fondre sur eux, augmenta ses forces et campa devant Tubusuctus (2).

Le proconsul Dolabella, ayant rassemblé ce qu'il avait de soldats, se mit à la poursuite des rebelles, et la guerre finit avec Tacfarinas, qui succomba dans un combat acharné.

En l'an 371, sous le règne de l'empereur Valentinien, Firmus, chef puissant des tribus mauritaniennes, poussé par des motifs de haine contre le comte Romanus, qui avait cherché à le perdre dans l'esprit de l'empereur, se révolta et entraîna dans son parti de nombreuses tribus. D'après quelques écrivains, on soupçonne même que Firmus prit la pourpre et se fit proclamer empereur, après s'être emparé et avoir livré au pillage la ville opulente de Césarée (Cherchel).

Ces hardis commencements inspirèrent à Valentinien

(1) Tacite.

(2) Tacite. La plupart des insurrections qui ont éclaté dans ces mêmes régions, depuis notre domination, n'ont pas eu d'autres débuts.

une vive inquiétude, et il envoya pour châtier l'usurpateur le meilleur de ses généraux, le comte Théodose. Théodose partit sans bruit de la ville d'Arles, avec une petite flotte, et vint aborder à Igilgili, où il trouva le comte Romanus. Il ne se dissimulait pas toutes les difficultés de cette guerre, et nous le voyons, dans Ammien, méditer son plan de campagne. « L'esprit rempli d'incertitudes, il s'efforçait de trouver par quels moyens il pourrait manœuvrer sur cette terre, que l'ardeur du soleil avait brûlée, avec des soldats habitués aux frimas du nord ; comment il parviendrait à surprendre un ennemi agile et insaisissable, et combattant plutôt par surprises qu'en batailles rangées. » Les obstacles semblaient insurmontables. C'était dans la région la plus âpre et la plus escarpée de l'Afrique, qu'existait le foyer le plus ardent de l'insurrection. C'est ce réseau de montagnes abruptes, c'est cet amas de gorges, de défilés, de pics et de torrents, qui se croisent sans interruption le long du littoral algérien ; c'est cette contrée presque inviable, que Firmus avait habilement choisie pour y amener les Romains et en faire le théâtre de la guerre.

Théodose se rendit à la station de Panchariana, près d'Igilgili, pour y passer en revue les légions d'Afrique qu'il avait réunies. Sa présence et ses paroles excitèrent, au plus haut point, l'ardeur des troupes. Après avoir opéré la jonction des légionnaires et des troupes indigènes, il alla à Seïf, et de là à Tubusuctus (Ticlat), dans la vallée de l'oued Sahel, où il commença ses opérations contre les rebelles (1). Les événements qui survinrent

(1) La synonymie de Ticlat avec Tubusuctus est décidément fixée par une inscription découverte par notre ami, M. le capitaine du génie

pendant cette campagne, s'étant produits au-delà de Gigelli, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Nous nous bornerons à dire que Firmus, trahi et réduit à la dernière extrémité, se pendit pour ne pas tomber vivant entre les mains de Théodose.

La ville d'Igilgili était le siège d'une résidence épiscopale. En 411, l'évêque catholique Urbicosus alla, d'Igilgili, assister à Carthage, à la conférence dont la réunion avait pour but la condamnation de l'hérésie de Pélage et des Célestins.

En 429, sous la conduite de Genseric, l'invasion des Vandales vint bouleverser les provinces romaines. Un seul fait concernant la ville d'Igilgili se rapporte à cette époque; c'est la réunion du concile de Carthage, par le roi Huneric, fils et successeur de Genseric. Ce prince, afin de trouver une occasion plus favorable de sévir contre les catholiques, les réunit avec les Ariens en 484. L'histoire nous a conservé le nom de l'évêque d'Igilgili qui assista à ce concile: il s'appelait Domitianus.

Une grande lacune existe maintenant, depuis cette période jusqu'à celle de l'invasion musulmane en Afrique.

Les ruines antiques que l'on rencontre dans les tribus du cercle de Gigelli, bien qu'elles soient sans importance au point de vue monumental, n'en sont pas moins nombreuses. Afin de procéder par ordre chronologique, nous mentionnerons d'abord les tombeaux de l'époque carthaginoise, creusés dans le roc auprès de Gigelli; puis l'ins-

Martin. Cette inscription nous fixe également sur l'orthographe exacte du nom de la ville de *Tubusuctus*, qui, jusqu'ici, était écrit de différentes manières par les historiens grecs et latins. Voir le *Recueil de la Société Archéologique de Constantine*, année 1860, p. 704.

cription lybique trouvée auprès du col de Fedoulès, et dont la *Revue africaine* a publié, l'année dernière, le fac-simile. Ce nom de Fedoulès nous rappelle naturellement l'inscription latine, dont nous avons parlé plus haut, et sur laquelle j'ai lu, entre autres, les mots *Rex gentis Vcutamanorum*, roi de la nation des Kétamiens qui habitaient cette région.

Un peu au-delà du cercle de Gigelli, dans la tribu des Beni-Fetah, toujours au milieu des montagnes, j'ai constaté l'existence de monuments de forme celtique, c'est-à-dire semblables à ceux de l'ouest de l'Europe. Ces dolmens étaient groupés au nombre de six ou huit; un seul est resté debout, c'est celui que les Kabiles nomment El'Aroussa, *la fiancée*. L'imagination fantaisiste des Kabiles a brodé sur ce monument une légende à peu près analogue à celle de Hammam-Meskhoutin, près de Guelma.

— Un frère voulait épouser sa sœur; Dieu, pour empêcher ou punir cette union incestueuse, transforma en pierre le couple criminel, au moment où il se transportait vers le toit conjugal. — Les deux blocs perpendiculaires qui servent de pieds à la table du dolmen, représentent, selon eux, le corps et les jambes de la mule qui portait la fiancée. La table serait l'Aroussa elle-même, et, enfin, la dalle qui ferme le monument du côté ouest serait le mari. Plusieurs autres blocs informes jonchent le sol aux environs; ce sont là les parents, les témoins et les amis invités à la noce. Le kadi qui aurait présidé au mariage figure aussi au nombre des coupables métamorphosés: on le remarque à son ampleur et à une certaine blancheur que n'ont pas ses compagnons d'infortune.

— M. le commandant Capdepon a récemment trouvé

quatre autres dolmens au cap Cavallo, auprès d'une mine de fer en exploitation. On en voit également au sommet de la montagne des 'Arrès. Sur un plateau très large qui domine les environs, existent plusieurs belles fontaines qui alimentent une série de petits lacs. Les dolmens, avec leurs enceintes circulaires, sont à proximité. J'ai pu constater là, comme partout où j'ai fait des fouilles, que ces monuments, de forme dite celtique, n'étaient autres que des tombeaux ; mais, jusqu'à présent, rien n'a pu nous fixer d'une manière définitive et concluante sur l'époque de leur construction et sur la race à laquelle il convient de les attribuer. On en est encore aux hypothèses, et on se demande si ce sont des monuments funéraires laissés par un flot de population qui aurait traversé l'Afrique à une époque reculée ; où bien s'ils proviennent des soldats Gaulois servant dans les légions romaines, ou enfin, s'ils n'auraient pas été construits par les Vandales eux-mêmes. La première de ces hypothèses semble, en tous les cas, être la plus admissible, par la raison que ces nécropoles celtiques ou mégalythiques sont tellement nombreuses, en Tunisie, en Algérie et au Maroc, aussi bien dans la zone montagneuse que dans les plaines et le Sahara, qu'on ne saurait les attribuer qu'à une peuplade considérable, autochtone ou conquérante, ayant fait dans le nord de l'Afrique un séjour prolongé (1).

Auprès des dolmens de la montagne des 'Arrès, est un gourbi recouvrant les restes d'un marabout que les habitants des tribus voisines viennent visiter en pèlerinage.

(1) Voir, dans les *Recueils de la Société archéologique de Constantine* années 1863 et 1864, les notices que j'ai publiées sur les fouilles des dolmens du Ras-bou-Merzoug et autres lieux.

C'est là aussi qu'à l'époque des insurrections, les Kabiles se rassemblaient pour proclamer la prise d'armes, prêter serment d'alliance et combiner leur plan de campagne.

A l'ouest de Gigelli, à mi-chemin de cette ville à Bougie, on trouve, à l'embouchure d'un faible cours d'eau, un petit promontoire sur lequel sont les ruines de l'ancienne ville de Choba Municipium que, de nos jours, les Kabiles appellent Ziama.

Sur cet emplacement, on voit encore un long mur d'enceinte en blocage qui n'a pas moins de quatre mètres de haut, défendu, de distance en distance, par des tours carrées ; il encadrerait une ville qui pouvait avoir une superficie de 16 hectares. Vue de l'extérieur, cette muraille présente une surface unie ; mais en l'examinant de l'intérieur, c'est-à-dire du côté qui fait face de l'ouest, elle offre l'aspect d'une série d'arceaux en maçonnerie dont le vide, entre les pieds droits, aurait été rempli après coup par une seconde maçonnerie de petit appareil. Auprès de cette muraille, on rencontre plusieurs autres substructions antiques, des pans de mur, des fûts de colonne et quelques pierres funéraires, dont les inscriptions sont effacées par suite de l'action dévorante du temps.

Une inscription apportée de Ziama, et qui est actuellement déposée chez le commandant supérieur de Gigelli, porte la mention de Choba Municipium.

En voici la traduction :

« Sous le règne de l'empereur César Lucius Septimius Sévère, pieux, surnommé Pertinax, Auguste, les bains des citoyens libres du municipe Aelius-Choba ont été construits aux frais du public, et la dédicace en a été faite par les duumvirs, L. Abdius, fils de Marcus, de la

tribu Quirina, surnommé Victor, et Marcus Aemilius, fils de...., de la tribu Arnienne, surnommé Honoratus, l'an de la province 157. »

Les gisements de ruines romaines, qui nous restent à signaler sont tout à fait secondaires; il convient, néanmoins, de les indiquer sommairement, afin de faciliter les recherches qui pourraient être entreprises à l'avenir.

A l'est de Gigelli, à l'endroit nommé Kounar par les indigènes, sont des débris de constructions au milieu desquels on a trouvé une inscription portant le mot *Niliare*, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, en laissant son nom de oued Nil à la petite rivière qui coule auprès. Plus loin, dans la tribu des Ledjenah et à l'embouchure de l'oued el-Kebir (rive gauche), se voient encore les restes de l'oppidum Tucca, et des amorces de l'ancienne enceinte de ce poste militaire: l'envahissement des sables de la plage et des alluvions de la rivière, tendent de jour en jour à les engloutir.

Dans l'intérieur des montagnes, on trouve des ruines romaines :

Tribu des Beni-Siar. — A Rekba, à El-Ksar et à El-Hammam, sur le ravin de Bou-Tlidja.

Tribu des Beni-Ider. — A Chokfa, à El-Hamarcha et à Ksiba.

Beni-Afer. — A Zitouna et Koleâ.

Beni-Amran. — A Teksenna, à Aïn-Merra, à Tamelouka, à Châbena, à Bou-Khala et à Koubba-Roumîa.

Beni-Four'al. — Au col d'El-'Aouana, au Sebt-es-Selma et à Djebila.

Beni-Ahmed. — A l'Arbâa, à Sidi-Younès et à Bou-Yassa.

Beni-Kaid. — Au Ksar, à Aïn-el-Merdj, à Haddada-Mezritan, à Bou-Roumel, à Aïn-Ali et à Aïn-Kheïl.

Beni-Mohammed. — Ruines sur la plage, en face de l'île El-Afia.

Beni-Ourzeddin. — A Khina et à Fedj-Djebssa.

Kaïdut du Tababort. — A Teziouiet et à Bou-Zada.

Toutes ces ruines n'étaient autres que des postes militaires, élevés auprès des cols et des passages dangereux, pour assurer la sécurité dans le pays ou servir de gîtes d'étape, comme nous le faisons nous-mêmes en créant nos caravanserais ou nos maisons de commandement.

La voie romaine allant d'Igilgili à Setif passait par les stations de :

Ad Ficum, que l'on suppose être les ruines existant près de la vallée de l'oued Moussa à Kef-Oussaf.

Ad Basilicam, à El-Ksar.

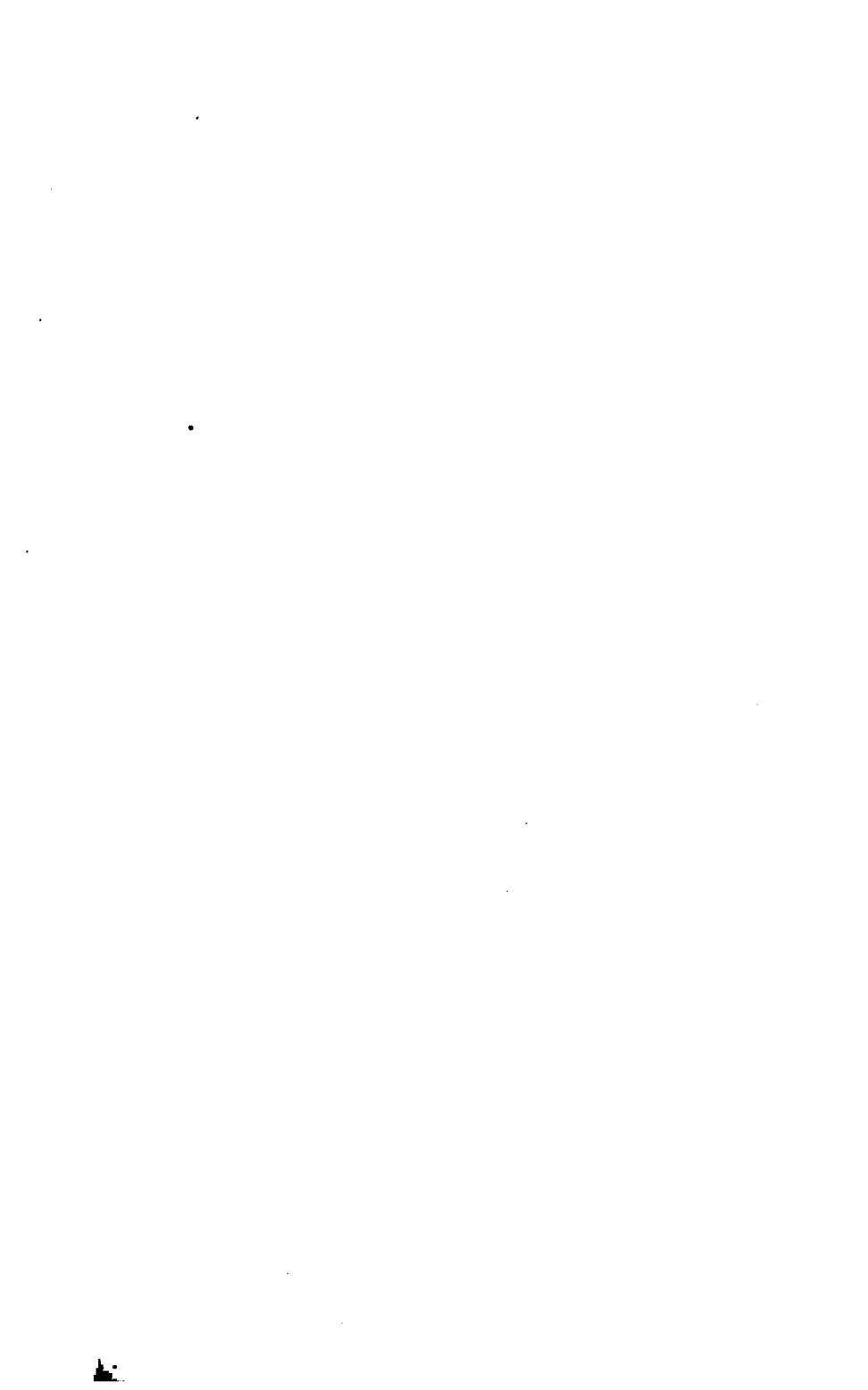
Satafi, auprès d'Aïn-Kebira, et, enfin, Setif.

La nature du pays indiquait fatalement le tracé de cette voie, au point que la route ouverte par le génie entre Setif et Gigelli, passe presque exactement par les trois points que nous venons de citer.

Divers embranchements devaient passer par *Cuiculum* (Djemila), *Mons* et *Moptis*.

La voie allant d'Igilgili à Saldæ (Bougie), suivait le bord de la mer presque constamment, en passant par *Choba municipium*, Ziama ; *Muslubio Horea*, Audriache, Sidi-Rehan. Celle allant à *Cirta* (Constantine) suivait la plage jusqu'à *Tucca*, à l'embouchure de l'Amsaga (du Roumel), laissait à sa gauche la ligne menant à *Chullu* (Collo), puis, remontant la rive gauche de l'Amsaga, devait suivre assez longtemps la vallée, où, à hauteur de notre

poste d'El-Milia, se trouvait une station dont on voit encore les ruines (nommées El-Medina), atteignait *Milevum* (Mila) et, enfin, *Cirta*.



III.

INVASION MUSULMANE.

Gigelli, de même que Bougie, sa voisine, dut rester longtemps étrangère aux événements dont le pays accessible aux Arabes fut le théâtre lors des premières invasions musulmanes. Le rideau de hautes montagnes qui sépare ces villes de la région des plaines, les protégeait contre toute tentative d'envahisseurs ne combattant qu'à cheval. Ce qui démontre, du reste, la vraisemblance de cette opinion, c'est qu'au moment de la grande insurrection des Berbères, à la tête desquels marchaient Koceïla et, après lui, la Kahena, souveraine de l'Aurès, les gouverneurs grecs qui étaient encore maîtres de la plus grande partie du littoral, prêtèrent leur appui aux indigènes défendant leur pays contre les envahisseurs musulmans. Après les victoires remportées en Afrique par Moussa, au commencement du VIII^e siècle, les gouverneurs arabes mirent tous leurs soins à ménager les habitudes, les superstitions et les préjugés des populations qui habitaient les montagnes, laissant au temps le soin de purifier leur foi. Ne craignant rien de ces montagnards, qui étaient disposés à ne pas attaquer leurs voisins, pourvu qu'on

ne vint pas les inquiéter, Moussa eut en eux des alliés plus que des administrés, et ils lui fournirent de vaillants auxiliaires pour la conquête de l'Espagne (1).

Aucun document ne nous indique ce que devint la ville de Gigelli pendant les deux premiers siècles de l'invasion musulmane; il est probable, cependant, qu'elle subit l'influence de la bonne et de la mauvaise fortune des populations montagnardes qui l'avoisinaient. Celles-ci, initiées peu à peu aux préceptes de la nouvelle religion, dont les enseignements semblaient les séduire, ne tardèrent pas à la repousser, parce que les pratiques extérieures qu'elle prescrivait leur faisaient perdre trop de temps. L'historien Ibn-Khaldoun nous dit positivement qu'elles embrassèrent l'islamisme, et qu'après avoir apostasié jusqu'à douze fois, elles n'adoptèrent définitivement le nouveau culte que sous le gouvernement de Moussa-Ibn-Naçer (2).

En 154 de l'hégire (772 de J.-C.), une armée musulmane révoltée s'enfuit de Kairouan et se retira à Gigelli, « ville située sur le bord de la mer et appartenant aux Ketama, dit Ibn-Khaldoun (3). »

Pendant plus d'un siècle, des princes Aghlabides régnèrent en Afrique, au nom des khalifes de l'Orient. Ils avaient dompté les Berbères, lorsque la secte des kharedjites ou chiites, hérétiques musulmans, vint développer chez eux ses principes et ses doctrines. Les Berbères Ketama, organisés en sociétés secrètes par des émissaires

(1) Ibn-Khaldoun.

(2) Ibn-Khaldoun, t. I, p. 196.

(3) Histoire de l'Afrique sous la domination des Aghlabites. Traduction de M. Noël des Vergers, p. 67.

très-ardents, prirent les armes les premiers, expulsèrent de l'Afrique le prince aghlebide, et reconnurent pour khalife un prince fatemide. Cette grande révolte ayant pris naissance dans les montagnes voisines de Gigelli, il importe d'entrer dans quelques détails à ce sujet, et d'en indiquer bien exactement les premières phases.

Après la mort de Mahomet, son gendre et cousin, Ali, avait espéré obtenir le commandement temporel et spirituel des musulmans. De là, l'origine de rivalités et de luttes qui éclatèrent dans le sein de la nation arabe. Les uns voulaient que le droit de choisir le chef de l'état et de la religion appartint au corps entier des fidèles, tandis qu'Ali prétendait que sa famille seule devait hériter de l'autorité du prophète. On prit les armes de part et d'autres; mais les partisans d'Ali, nommés Alides ou Fatemides, ayant été battus dans plusieurs rencontres, se dispersèrent pour échapper à la mort. Quelques-uns de ces fuyards passèrent en Afrique, où ils trouvèrent les Berbères bien disposés à embrasser leurs doctrines. Ce peuple ne cherchait que des prétextes pour résister à la domination arabe; et si, dans les premiers temps, il ne savait entreprendre une révolte sans se jeter dans l'apostasie, il apprit alors à s'insurger sans cesser d'être musulman.

Des missionnaires partis de l'Orient travaillaient à gagner des prosélytes à la cause d'Obeïd-Allah, qui aspirait à l'imamat, c'est-à-dire à l'héritage de l'autorité temporelle et spirituelle de Mahomet, dont il se prétendait le descendant. L'un de ces missionnaires s'établit à Souk-Djemâ ou *Souf-Djemar*, dans le pays des Ketama (1). Dès

(1) Souf-Djemar, en berbère *rivière du gravier*, équivalent du nom

lors, l'appel en faveur de l'imam se fit entendre dans toute cette contrée. Un autre agent, nommé Abou-Abd-Allah, se rendit à la Mecque, où il rencontra plusieurs notables de la tribu des Ketama, venus en pèlerinage. Parmi ces Ketamiens, il fit la connaissance de Moussa, chef des Sekian de Djemila, et de Mâsoud, de la tribu des Messalta. Après avoir gagné leur amitié, il se mit à les entretenir des doctrines professées par les chiites, c'est-à-dire les sectaires fatemides, et comme il montra une piété extrême et une grande abnégation de soi-même, il fit, sur leurs esprits, une profonde impression.

Les fréquentes visites qu'il rendit à ces chefs, dans leur camp, furent aussi agréables pour lui que pour eux. Quand ils se disposèrent à partir pour leur pays, ils l'invitèrent à les y accompagner ; mais lui, qui tenait à cacher ses véritables projets, n'y donna son consentement qu'après avoir pris d'eux des renseignements sur leur peuple, leurs tribus, leur pays et le prince qui y gouvernait. Ils lui apprirent alors qu'ils n'obéissaient au sultan que par complaisance, déclaration qui lui fit espérer un succès facile.

Les voyageurs s'étant mis en route, arrivèrent dans le pays des Ketama en l'an 893 de notre ère, et s'arrêtèrent à Ikdjan, ville située dans le territoire de la tribu de Djemila (1). Une foule de Ketamiens se joignit à Abou-

arabe oued Roumel, *rivière du sable*. Léon l'Africain donne aussi le nom de Suf-Djemar au Roumel. Du reste, il existait autrefois, chez les Ledjenah, à l'embouchure du Roumel, un marché dit Souk-Djemâ, marché du vendredi, à l'est de Gigelli. Le mot *suf* ou *souf* est la corruption du nom berbère *assif* qui signifie rivière.

(1) D'après des renseignements que j'ai recueillis sur les lieux mêmes, Ikdjan était le nom de tout un canton situé à l'est du Babor, occupé au-

Abd-Allah ; leurs docteurs eurent des conférences avec lui et devinrent ses amis dévoués. Alors il leur déclara que l'imamat appartenait à un membre de la famille de Mahomet, et il les invita à soutenir la cause d'Obeïd-Allah. Les Ketamiens, en grand nombre, embrassèrent les doctrines du missionnaire.

L'émir aghlebide de l'Ifrikia envoya à Abou-Abd-Allah une lettre menaçante, à laquelle il reçut une réponse conçue en des termes outrageants. Alors ses préfets, les gouverneurs de Mecila, de Setif et de Belezma, portèrent la guerre chez les Ketama. Quatre chefs de cette nation, craignant la sévérité du souverain aghlebide, se réunirent alors en conseil, et prirent la résolution d'exiger de Baïan, chef de Djemila, l'extradition d'Abou-Abd-Allah, qui se trouvait encore au mont Ikdjan. Mais la tribu de Djemila prit la défense de son hôte, et chassa ceux qui voulaient lui nuire. Abou-Abd-Allah et ses partisans, s'apercevant du danger qu'ils couraient, se réfugièrent à Tazrout. Les familles ketamiennes qui avaient prêté le serment de fidélité au missionnaire, s'empressèrent d'aller le rejoindre dans la ville de Tazrout ; de sorte que l'autorité de cet aventurier prit un grand accroissement.

Après avoir repoussé avec pertes les troupes lancées contre lui, Abou-Abd-Allah réunit sous ses drapeaux les Adjça, les Zonaoua et toutes les fractions de la grande

jour'hui par la tribu des Alt-Aziz. On voit là une série de montagnes escarpées et boisées, et, entre autres, le pic du *Serdj-el-R'oul*, la selle de l'ogre ou du vampire, nom qui lui a été donné à cause de sa forme. Près de la djemâa Sidi Abbassi, on voit, sur un espace très étendu, des ruines que les Kabiles nomment encore Kherba-Ikdjan. Ce sont, à ne pas en douter, les vestiges de la ville qui devint le centre d'action des Obeïdites.

tribu des Ketama. Pendant que les populations de la province faisaient leur soumission, les unes de bon gré, les autres contraintes par la force des armes, un corps de troupes aghlebides quitta Tunis et pénétra chez les Ketama. Cette expédition se dirigea sur Tazrout, et mit en fuite les troupes qu'Abou-Abd-Allah avait concentrées auprès de la ville de Melouça (1). Le chiite abandonna aussitôt la forteresse de Tazrout, et courut s'enfermer dans Ikdjan. Après avoir démantelé Tazrout (902), le général aghlebide marcha contre lui ; mais à mesure qu'il s'avancait dans le territoire des Ketama, les difficultés s'accrochèrent, et le découragement se mit alors dans son armée. Un détachement de troupes, envoyé en reconnaissance du côté de Mila, fut mis en déroute par les insurgés, et la position empira tellement, que les Aghlebides durent évacuer le pays des Ketama. Abou-Abd-Allah établit alors sa demeure à Ikdjan, où il fonda une ville qu'il appela Dar-el-Hidjra (maison de la retraite). — Quelque temps après, cet habile missionnaire ayant rallié tous les Ketama autour de lui, mit le siège devant Setif ; la place finit par capituler et fut ruinée de fond en comble. De victoire en victoire, il s'empara successivement de Tobna, Bar'aïa, Tebessa et autres villes importantes de la province.

Pendant que les populations de l'Ifrikia souhaitaient le triomphe d'Abou-Abd Allah, à cause de sa clémence envers les vaincus et de son respect pour les traités, les Aghle-

(1) La ville de Melouça existait sur le territoire actuel de la tribu des Oulad-Abd-en-Nour, à l'est du djebel Grous. Les ruines portent aujourd'hui le nom d'Aïn-Melouk. A quelques kilomètres plus au nord, sont les ruines de l'ancienne ville de Tazrout, qui, ont conservé le même nom jusqu'à ce jour.

bides recevaient, à toute heure, les nouvelles les plus fâcheuses, et vidaient leurs trésors afin d'organiser de nouvelles armées et de réparer les places fortes. Le mehdi Obéïd-Allah, en faveur duquel Abou-Abd-Allah faisait de la propagande, après une série d'aventures qu'il est inutile de rappeler ici, finit par arriver à Ikdjan, où son précurseur, Abou-Abd-Allah, lui remit tous les trésors qu'il avait amassés. Ce prince étant ainsi parvenu au pouvoir, envoya des agents dans toutes les parties de l'empire, pour sommer les populations de reconnaître son autorité. Les principaux personnages parmi les Ketama, qui avaient soutenu avec tant d'énergie la cause du mehdi Obéïd-Allah, reçurent, en récompense de leurs services, des sommes d'argent, de belles esclaves et des commandements importants.

Obeïd-Allah ayant obtenu le serment de fidélité de la majeure partie des populations, entre autres de celles de Kaïrouan, résidence habituelle des émirs africains, envoya des gouverneurs en Sicile et à Tripoli. Le nouveau souverain, devenu maître de l'Ifrikia, résista à l'influence d'Abou-Abd-Allah, le chiit, et ne lui permit plus de se mêler de ses affaires. Celui-ci, profondément blessé, se mit alors à semer des germes de mécontentement parmi les Ketama, et à les exciter contre le mehdi, qui, disait-il, s'était approprié les trésors d'Ikdjan, sans leur en avoir accordé la moindre partie, et qui pourrait bien n'être ni l'imam impeccable, ni la personne de laquelle ils avaient tant travaillé à soutenir les droits. Cette déclaration troubla la confiance des Ketama, qui prirent la résolution d'assassiner le mehdi. Pour déjouer cette conjuration, celui-ci fit tuer Abou-Abd-Allah. Plusieurs tribus

ketamiennes ayant pris les armes pour venger la mort du chiit, mirent à leur tête un enfant auquel ils donnèrent le titre de mehdi. Ils prétendirent même qu'il était prophète, et que le chiit vivait encore. Le fils d'Obeïd-Allah marcha contre eux, les tailla en pièces, tua l'enfant et arrêta ainsi la défection des Ketama.

En 914, le fils du mehdi, à la tête d'un corps de troupes ketamiennes, pénétra en Egypte, et se rendit maître d'Alexandrie et de la province qui en dépend ; mais à la suite de quelques échecs que lui firent éprouver les troupes envoyées de Bagdad par le khalife Abbacide, il se vit forcé d'abandonner l'Égypte et de rentrer dans le Moghreb.

Les Ketamiens prirent part à une nouvelle expédition contre l'Égypte, qui ne fut pas plus heureuse que la première ; puis, ils suivirent encore les généraux obéidites dans leur campagne dans le Rif marocain. Quoiqu'il en soit, les Ketama, devenus les champions des fatemides, contribuèrent puissamment à la création de leur empire.

Le peuple ketamien, dit Ibn-Khaldoun, après avoir établi un empire dans l'occident, devint très puissant et, par cette raison là même, finit par s'éteindre dans le luxe et dans la mollesse. Toutes les branches de cette peuplade, à l'exception de celles qui se sont retranchées dans les montagnes de leurs anciens territoires, comme les Beni-Zeldouï (Zoundaï), les Zouaoua et les *habitants des montagnes de Gigel*, ont été obligées de se soumettre à l'impôt et de passer au rang de sujets de l'empire hafside (1).

(1) Ibn-Khaldoun donne le nom de plusieurs branches de la grande famille des Ketama, que nous retrouverons encore, de nos jours, à peu près à la même place :

« De nos jours, ajoute Ibn-Khaldoun, l'appellation de Ketamien est employée chez toutes les tribus pour désigner un homme avili. La raison en est que, pendant les quatre siècles qui se sont écoulés depuis la chute de l'empire ketamien, les dynasties suivantes se sont plu à leur reprocher l'attachement qu'ils avaient montré aux doctrines hérétiques et aux croyances infidèles. Il en résulta que la plupart des peuplades ketamiennes renoncèrent à ce surnom, à cause de l'idée de dégradation qu'il comportait, et se donnèrent pour membres de quelque autre tribu. Pour cette raison, beaucoup de personnes ont eu de la répugnance à se reconnaître d'origine berbère. » Aujourd'hui, comme au temps de l'historien Ibn-Khaldoun, les populations berbères ont conservé la manie de s'attribuer une origine autre que la leur. Interrogez-les sur leurs ancêtres, ils diront qu'ils venaient de l'orient, de l'occident ou du Sahara, de race arabe, de noblesse religieuse ; aucun ne veut être de son pays.

Ibn-Khaldoun nous apprend que, sous les Zirides sanhadjiens qui gouvernaient l'Ifrikia au nom des khalifes fatemides, deux grandes insurrections eurent lieu dans le pays des Ketama. La première éclata en l'an 376 de l'hégire, et amena la prise et le pillage de la ville de Mila et des villages environnants. La seconde fut suscitée en

Les Messalta, dans le Sahel-Guebli de Setif, au pied du Babor ;

Les Zeldoui (Beni-Zoundal) ;

Les Sillin, dans le Ferdjioua ;

Les Guascha, dans le Ferdjioua ;

Les Lemal, à l'ouest de Setif ;

Les Beni-Merouan, dans le Ferdjioua ;

Les Tal'ha, dans le Ferdjioua ;

Les Beni-Teïlan, au nord de Constantine, sur la route d'El-Milia.

l'an 379, par un Juif, nommé Abou-el-Feredj, qui se donnait pour un petit-fils du khalife fatemide El-Kaïm. Celui-ci aurait commencé à prêcher la révolte dans les montagnes des Babor, du côté de la tribu des Beni-Sliman.

Aucun événement se rapportant directement au pays qui nous occupe, ne se produisit pendant la période qui vit passer le gouvernement de l'Ifrikia des mains des Zirides en celles de la dynastie des Hammadites sanhadjiens. En l'an 460 (1067), En-Nacer, prince hammadite, établit sa capitale à Bougie. Son petit-fils, Badis, craignant les intrigues de son frère, El-Aziz, gouverneur d'Alger, le reléqua à Gigelli.

El-Aziz, appelé à monter sur le trône après la mort de Badis, gouverna paisiblement pendant quelques années, puis légua l'autorité suprême à son fils, Yahïa, jeune prince mou et efféminé, qui laissa tomber l'empire sanhadjien en dissolution. Yahïa, grand amateur de chasse, avait construit à Gigelli un splendide château de plaisance, qui fut pillé et ruiné, quelques années plus tard, par la flotte de Roger II, roi de Sicile, qui se vengeait ainsi de l'appui que Yahïa avait prêté aux gens de Mehdiä, contre lesquels il avait dirigé une expédition. L'historien Ibn-Khaldoun dit, à ce sujet, que les Francs (Normands de Sicile), se présentèrent devant Gigelli, dont les habitants s'enfuirent vers les campagnes et les montagnes voisines. Les Francs étant entrés dans la ville, la détruisirent complètement et mirent le feu au château de plaisance que l'émir Yahïa-Ibn-el-'Aziz s'était fait bâtir. Après cet exploit, ils retournèrent chez eux. Edrissi raconte qu'à l'approche des Normands, toute la population se réfugia dans les mon-

tagnes, où elle construisit un fort. Pendant l'hiver, elle revenait habiter la côte ; mais au retour de la belle saison, à l'approche de la flotte sicilienne, elle se retirait de nouveau dans l'intérieur du pays. Cela n'empêchait pas le commerce de prospérer. Les Kabiles se battaient pendant un jour ou deux, et venaient échanger le lendemain, avec une extrême confiance, leurs produits agricoles et industriels contre les marchandises normandes.

Les Siciliens, profitant d'une disette qui faisait horriblement souffrir les habitants de toute l'Afrique septentrionale, au point que l'on en vint à manger de la chair humaine, étendirent leurs conquêtes. Plusieurs villes du littoral tombèrent entre leurs mains. Mais cette possession ne leur était possible qu'à la condition de la continuation de l'anarchie qui régnait dans le pays. Ils se maintinrent tant que l'Afrique fut divisée ; mais ils ne purent résister à Abd-el-Moumen, qui s'approchait avec des forces d'une supériorité écrasante et le prestige d'une souveraineté reconnue par les plus puissantes tribus du Moghreb. Yahïa, roi de Bougie, dut prêter serment de fidélité au nouveau conquérant, qui l'exila à Salé, dans le Maroc, où il mourut. Dès lors, les Siciliens furent chassés de toutes les villes dépendant du royaume de Bougie et, par conséquent, de Gigelli.

Les géographes arabes nous apprennent que la colonie d'Igilgili, devenue cité arabe, était toujours une place maritime et commerciale d'une certaine importance :

« Les habitants de Gigelli, disent-ils, sont très sociables, amis des marchands et pleins de bonne foi dans leurs transactions. Ils s'adonnent presque tous à l'agriculture, quoique le sol qu'ils cultivent soit ingrat et ne produise

guère que de l'orge, du chanvre et du lin. Les montagnes voisines, couvertes de magnifiques arbres fruitiers, leur fournissent en abondance des noix et des figes, qu'ils transportent à Tunis. Ils entretiennent aussi avec les étrangers un grand commerce de cuirs, de cire et de miel. La ville possède deux ports : l'un au midi, d'un abord difficile, où l'on n'entre jamais sans pilote ; l'autre au nord, appelé Mars-Chara, parfaitement sûr, mais qui ne peut recevoir qu'un petit nombre de navires. »

Les Pisans établis à Bougie succédèrent aux Siciliens, et, pendant plus d'un demi-siècle, Gigelli fournit aux négociants de Pise une grande partie des cuirs écrus qu'ils employaient dans leurs nombreuses tanneries. Mais bientôt la concurrence des Génois, les navigateurs les plus actifs du moyen âge, que les Pisans rencontraient partout sur les marchés de l'Orient, porta un coup fatal au commerce très lucratif que faisaient ces derniers à Gigelli. Les Génois occupèrent ce point de la côte, dont ils se réservèrent à peu près le commerce exclusif. L'histoire ne dit pas à quelle époque, ni de quelle manière eut lieu cette occupation. Il est probable que les Génois obtinrent, du roi de Bougie, l'autorisation de fonder un comptoir à Gigelli, et s'y établirent si bien, qu'il devint, plus tard, impossible de les en chasser. Ils étaient, d'ailleurs, coutumiers du fait : Tronci raconte qu'en 1283, un navire marchand de Pise fut capturé par les Génois dans le port de Gigelli ; ce qui semblerait indiquer qu'ils étaient déjà en possession de cette ville.

On trouve aussi, dans une ancienne trêve des rois d'Aragon avec les souverains de Bougie, de l'an 1309, une clause particulière relative à cette occupation de Gi-

gelli par les Génois. « Les gens d'Aragon, dit ce traité, auront à Bougie et dans les autres villes du royaume les fondes qu'ils y avaient anciennement et les privilèges dont jouissent les Génois, à l'exception de la franchise que ceux-ci ont à Gigelli, ville de la côte. » Deux siècles plus tard, ils étaient encore les maîtres de cette position avantageuse, lorsque le fameux corsaire Baba'Aroudj s'en empara. Les habitants, qui avaient sans doute à se plaindre des Génois, avaient eux-mêmes appelé les Turcs.



IV

DOMINATION TURQUE.

Au commencement du XVI^e siècle, le royaume hafside était en proie aux dissensions intestines les plus compliquées. Pendant que les membres de la famille régnante se disputaient le pouvoir à Tunis, à Constantine et dans le royaume de Bougie, les tribus arabes et berbères se déclaraient indépendantes. Au milieu de la confusion générale causée par cette levée de boucliers, les Maures, chassés d'Espagne, réfugiés sur tous les points de la côte africaine, faisaient partager à leurs hôtes la haine irrécyclable qu'ils avaient vouée aux chrétiens. Dès lors, les relations amicales qui avaient existé par le commerce entre les Européens et les musulmans, furent rompues presque partout. Les courses et les brigandages des corsaires barbaresques, devenus intolérables, décidèrent alors l'Espagne à entreprendre des expéditions contre Oran, Bougie et autres villes du littoral, qui servaient de repaire aux écumeurs de mer. C'est au moment où les chrétiens venaient de s'établir en Afrique, que les frères Barberousse firent leur apparition en Algérie, où ils ne devaient pas tarder à fonder une régence sous le patronage de la

Turquie. Il importe de faire connaître les débuts de ces deux hardis corsaires, qui choisirent notre ville de Gigelli pour base de leurs opérations.

'Aroudj, nommé par les Turcs Baba-'Aroudj, dont les Européens ont fait par corruption Barberousse, et son frère, Kheïr-Eddin, naquirent, vers l'an 1482, dans l'île de Mételin, l'ancienne Lesbos (1). Yakoub-Raïs, leur père, était patron d'une barque avec laquelle il faisait un petit commerce maritime dans l'Archipel. De bonne heure, il initia ses fils dans l'art de la navigation, qui devait les immortaliser plus tard. 'Aroudj commença le premier à entreprendre la course contre les chrétiens des côtes d'Italie, chez lesquels son nom seul ne tarda pas à répandre l'épouvante (2).

A la tête d'une poignée d'hommes résolus, avides de meurtre et de pillage, le hardi corsaire vint ensuite chercher fortune sur les côtes de Barbarie, et c'est pendant une de ces croisières que, chargé de butin et d'esclaves, il aborda à Tunis. A cette époque Mouley-Mohammed, prince de la dynastie des Beni-Hafès, régnait dans cette ville. 'Aroudj lui offrit de magnifiques présents, en lui demandant la permission de s'établir dans un des ports de sa domination. Le sultan la lui accorda, « à condition que ses sujets et ses alliés n'auraient point à se plaindre de ses gens, et qu'il lui donnerait le cinquième des prises

(1) Ils étaient quatre frères : Elias, Ishak, 'Aroudj et Kheïr-Eddin. Ces deux derniers sont les fondateurs du pachalik d'Alger. Elias fut tué au début de sa carrière maritime, dans un engagement contre une galère de Rhodes. Ishak périt en 1517, en défendant le fort des Beni-Rachid contre les Espagnols.

(2) Pendant cette première période de son existence, 'Aroudj fut capturé par un navire de Rhodes, et resta quelque temps en esclavage.

faites par la suite sur les ennemis de l'islamisme. 'Aroudj consentit à tout (1). »

Kheïr-Eddin rejoignit son frère à Tunis, et reprenant alors ensemble la haute mer avec quatre vaisseaux, ils parcoururent tout le bassin de la Méditerranée et firent encore, sur les chrétiens, de riches et nombreuses captures qu'ils ramenèrent dans la capitale des Beni-Hafès. La ville de Bougie, dépendance de l'empire Hafsides, était déjà au pouvoir des Espagnols, qui s'en étaient emparés en l'an 1510. Naturellement, les deux corsaires, qui avaient obtenu tant de succès sur les infidèles et dont la renommée s'était déjà répandue sur toute la côte d'Afrique, acceptèrent avec empressement la proposition qui leur fut faite de reprendre cette ville aux Espagnols. Rien ne paraissait impossible à de tels hommes, secondés par les princes hafsides, derniers souverains du royaume de Bougie, autour desquels s'étaient rassemblés de nombreux guerriers kabiles. Ils vinrent donc, en 1512, attaquer Bougie une première fois. Nous avons déjà raconté l'échec éprouvé par les musulmans dans cette tentative : 'Aroudj y perdit un bras et dut se retirer (2).

Deux ans plus tard, les deux corsaires, qui avaient toujours à cœur la conquête de Bougie, s'approchèrent des côtes de ce royaume et vinrent mouiller aux écueils qui sont à l'ouest de Gigelli (3). Un bateau pêcheur, qu'ils y trouvèrent, leur apprit que les Génois, s'étant emparés

(1) Fondation de la Régence d'Alger, par Sander-Rang.

(2) Voir, pour les détails, notre Histoire de Bougie, *Recueil archéologique de Constantine*, XII^e volume, année 1860.

(3) Probablement à l'îlot qui est devant Ziama, ou bien encore au petit port de Taza ou aux îles El-Affa.

de Gigelli, y avaient bâti un château. Par l'entremise de ces mêmes pêcheurs, ils écrivirent aux principaux habitants de cette ville qu'ils se tinssent prêts à se joindre à eux, lorsqu'ils seraient en mesure d'attaquer les Génois. Puis, ayant disposé immédiatement quelques pièces d'artillerie pour battre la place, ils s'approchèrent de la plage voisine, où ils opérèrent leur descente, ne laissant dans leurs navires que le monde nécessaire pour les garder.

À leur approche, les habitants de Gigelli, ainsi que les musulmans de la campagne, se joignirent à eux et, tous réunis, ils vinrent mettre le siège devant la forteresse où s'étaient retirés les chrétiens. En peu de jours, on parvint à établir une brèche, et Kheïr-Eddin, à la tête de ses Turcs, monta le premier à l'assaut. Les Génois, consternés, ne se défendirent que faiblement et bientôt demandèrent quartier. Kheïr-Eddin fit six cents esclaves et s'empara d'un butin immense, qu'il distribua à tous ceux qui avaient pris part à cette victoire, sans établir de distinction entre les Turcs et les indigènes. Il s'occupa ensuite à réparer le château et le remit en bon état à la garde des habitants de Gigelli (1).

Lorsque les populations environnantes connurent les succès d'Aroudj et de Kheïr-Eddin, il se rassembla auprès d'eux plus de vingt mille Kabiles conduits par leurs marabouts (2).

(1) Ce château consistait en une tour carrée, d'une douzaine de mètres de haut, défendant la chaussée qui reliait la presqu'île à la terre ferme. Attenant à la tour, étaient des dépendances servant de logements et de magasins; — tout a disparu aujourd'hui, par suite du tremblement de terre de 1856.

(2) Fondation de la régence d'Alger, chronique du xvi^e siècle, par Sauder-Banq.

L'un de ces marabouts était Si Ahmed-ben-el-Kadi, qui joua un grand rôle à cette époque. Son nom a été nécessairement cité par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire algérienne ; mais aucun, jusqu'ici, n'a donné de détails sur ce personnage religieux. D'abord l'ami et l'allié des frères Barberousse, qu'il aida de tout son pouvoir à établir la domination turque en Algérie, il finit par devenir leur plus redoutable ennemi. J'espère être assez heureux pour pouvoir combler, bientôt, cette lacune de l'histoire locale, à l'aide de documents authentiques qui m'ont été communiqués par les descendants directs de Ahmed-ben-el-Kadi. De l'étude que j'ai préparée à cet effet, sous le titre de *La Féodalité sous la domination turque*, je vais extraire les endroits qui se rapportent plus spécialement au passé de Gigelli.

Depuis que Bougie était au pouvoir des Espagnols, les princes de la famille royale hafside qui avaient gouverné cette ville, ne cessaient de faire appel aux populations pour reconquérir leur capitale. Si Ahmed, fils de Si 'Ammar-ben-el-Kadi, marabout vénéré qui avait sa zaouïa dans la ville de Koukou, dans le Jurjura, était accouru avec cette fougue qui caractérise les Kabiles, à la tête des montagnards Zouaoua, chaque fois que la guerre sainte avait été proclamée (1). Quand Kheïr-Eddin attaqua Gigelli, Ahmed-ben-el-Kadi lui fut d'un grand secours, et la victoire qu'ils remportèrent ensemble, en cette circonstance, sur les Génois, cimenta encore davantage leur

(1) La famille des Ben-el-Kadi possède des parchemins sur lesquels leur généalogie est indiquée comme remontant aux Idricides, souverains de Fez et de Tiemsén, et, par conséquent, au prophète Mahomet. Leur ancêtre est Amer-ben-Idris, qui, en l'an 828, de notre ère, commandait

alliance. Gigelli devint la base d'opérations des corsaires turcs et le dépôt de leurs prises. C'est de là, qu'en l'an 1514, ils partirent une seconde fois pour faire le siège de Bougie. Toutes les tribus des montagnes voisines, soulevées contre les Espagnols par Ben-el-Kadi et les autres marabouts kabiles, accoururent, au nombre de vingt mille; 'Aroudj et Kheïr-Eddin, avec trois de leurs vaisseaux, mouillèrent près de Bougie, dans la rivière dite oued El-Kebir, la Soummam; ils débarquèrent leur monde ainsi que leur artillerie, et se mettant à la tête de l'armée de Berbères qui les attendait, ils formèrent le siège de la place. Mais l'énergique résistance des Espagnols et le manque de poudre, arrêtèrent encore une fois leurs opérations. Les Corsaires s'en retournèrent alors à leurs vaisseaux mouillés dans l'oued El-Kebir; mais ils trouvèrent que les eaux de la rivière avaient diminué, faute de pluies, et ils leur fut impossible d'effectuer leur sortie. 'Aroudj, désespéré de tant de malheurs successifs, appelait la mort à son aide : Ben-el-Kadi le consola, lui offrit son concours dans toutes ses entreprises, et le détermina à brûler ses vaisseaux, de peur que les Espagnols ne s'en emparassent. Après s'être juré amitié réciproque, ils se mirent à la tête des équipages et des contingents kabiles, et se dirigèrent par terre vers Gigelli, où ils fu-

aux tribus sanhadjennes. Après la chute des Idricides, cette branche de la famille se retira à Koukou, dans le Jurjura, où elle vécut longtemps ignorée. La zaouïa qu'elle fonda, dans cette circonstance, acquit plus tard quelque réputation, ce qui valut une certaine influence religieuse aux Ben-el-Kadi. C'est par erreur que l'on a écrit que les domaines de cette famille étaient situés entre Bône et La Calle : on aurait dû dire entre Bouni et la Kalââ, localités situées aux Beni-Abbas, au pied du Jurjura.

rent reçus par les habitants avec des acclamations d'allégresse, ce qui leur fit en partie oublier leur disgrâce, rapporte leur apologiste indigène.

D'après la tradition locale, 'Aroudj fixa alors sa résidence à Gigelli, dont il s'intitula le sultan, et afin de s'attacher encore davantage la population de cette ville, il ne lui imposa aucun tribut ; il poussa même plus loin sa générosité, en lui attribuant des parts de prises chaque fois que ses navires iraient en course (1). Quant à Kheïr-Eddin, il se remit en mer avec les trois bâtiments qu'il avait heureusement laissés dans le port de Gigelli, et se dirigea vers Tunis, où il acheta quatre vaisseaux pour remplacer ceux incendiés dans la rivière de Bougie.

Cependant, les habitants d'Alger, séduits par la renommée des hardis corsaires qui, après avoir déjà fait la conquête de Gigelli, déployaient encore tous leurs efforts pour arracher Bougie aux Espagnols, députèrent vers eux plusieurs personnages distingués, porteurs d'une supplique conçue à peu près en ces termes :

« Gloire vous soit rendue, ô défenseurs de la foi ! et puisse votre zèle pour la guerre sainte ne jamais éprouver de revers ! Votre bravoure et la fortune de vos armes nous sont connues, puisque vous venez de rendre à leurs véritables maîtres les villes de Gigelli et de Bougie. Vos noms demeurent à jamais célèbres par le succès qui a couronné votre noble entreprise, et, maintenant, à vous seul appartient de venir nous délivrer de l'oppression des infidèles ;

(1) On montre encore à Gigelli, près de la porte de l'ancienne ville, le palmier au pied duquel Barberousse allait s'asseoir pour causer avec les corsaires ses compagnons, et délibérer sur les expéditions à entreprendre.

car, hélas ! nous nous trouvons réduits à une bien pénible situation (4). »

Alger subissait, depuis l'an 1510, le joug des Espagnols, qui, pour tenir en respect sa population maritime et l'empêcher de se livrer de nouveau à la course contre les chrétiens, avaient construit une solide forteresse, en face de la ville, sur l'îlot où existe aujourd'hui le phare. 'Aroudj Raïs accueillit avec empressement les envoyés algériens, et leur promit de les débarrasser de la garnison espagnole, établie à portée de pistolet de leurs remparts.

Bien qu'il n'eut que deux galiotes seulement à sa disposition, 'Aroudj, ne consultant que son zèle pour l'islamisme, fit immédiatement voile vers Alger ; mais avant de partir, il recommanda à ses fidèles amis, les habitants de Gigelli, de prier de sa part son frère Kheïr-Eddin, lorsqu'il reparaitrait chez eux, de lui envoyer une troupe de ses braves compagnons avec lesquels il put attaquer les chrétiens.

Kheïr-Eddin ne tarda pas, en effet, à se montrer à Gigelli. Les habitants, transportés de joie, accoururent au devant de lui et l'accueillirent comme leur souverain. Ils s'acquittèrent de la commission dont les avait chargés son frère, et Kheïr-Eddin lui envoya immédiatement deux cent quatre-vingts Turcs avec toutes les munitions qui leur étaient nécessaires. A l'aide de ce renfort et de plusieurs milliers de Kabiles auxiliaires, que Ben-el-Kadi lui

(4) L'auteur indigène qui fournit le texte de cette lettre, commet une erreur. Gigelli venait d'être enlevé, en effet, aux Génois ; mais Bougie, bien qu'attaqué avec acharnement, resta encore longtemps au pouvoir des Espagnols. C'est par pure flatterie, je suppose, qu'il leur attribuait déjà à cette époque la conquête de Bougie.

amena en même temps par terre, 'Aroudj réussit à repousser la tentative de débarquement, que le général Diego de Vera fit alors à Alger (1516). A la nouvelle de ce nouveau succès, Kheïr-Eddin se disposait à se rendre auprès de son frère 'Aroudj; mais celui-ci lui répondit qu'il ferait mieux de s'établir à Gigelli, où il pourrait lui être d'une plus grande utilité. Il y avait alors, dans les montagnes, un cheïkh kabile qui, abandonnant la cause de la guerre sainte, s'était rendu le tributaire, le vassal et l'espion des chrétiens qui occupaient Bougie. Il leur payait chaque année un tribut de 10,000 ducats (82,608 fr.), 1,000 mesures de blé, 1,000 moutons, 700 bœufs et 14 chevaux tout harnachés. Ce chef n'était autre que Abd-el-'Aziz, l'ancêtre des Oulad-Mokran, cheïkh de la Kalaâ des Beni-Abbas. Kheïr-Eddin se mit à sa poursuite, et le rencontra sur la montagne des Beni-Khiar, à quelques lieues au sud de Bougie. Sa présence, qui inspirait par elle-même un certain effroi, et les forces auxiliaires kabiles qui l'appuyaient, en imposèrent tellement à Abd-el-'Aziz, qu'il fit immédiatement sa soumission et prit l'engagement formel de rompre son alliance avec les chrétiens (1).

Nous ne suivrons pas davantage 'Aroudj dans ses nouvelles expéditions vers l'ouest. Bornons-nous à rappeler qu'après s'être emparé de la souveraineté à Alger, en assassinant Salem-et-Toumi, cheïkh de cette ville, il pénétra dans le royaume de Tlemsen, où il succomba, près

(1) Abd-el-'Aziz, qui s'intitula, plus tard, sultan de la Kalaâ des Beni-Abbas, était alors au début de sa puissance. Il préféra céder aux Turcs plutôt que d'essayer de leur résister avec des moyens insuffisants. Notre historique sur la famille féodale des Mokran, qui descend de ce chef kabile, donnera sur lui des renseignements plus détaillés.

des Beni-Senassen, dans une rencontre où il fut battu par les Espagnols,

Kheïr-Eddin succéda à son frère. Malgré les intrigues du sultan de Tunis, jaloux des succès remportés par les hardis corsaires, et malgré la défection et les attaques acharnées d'Ahmed-ben-el-Kadi lui-même, il réussit à maintenir sa toute puissance à Alger. Néanmoins, ses ennemis ne cessaient de lui susciter des embarras, et il aurait été évidemment perdu, sans la police sévère qu'il maintenait autour de lui. Dégoûté, à la fin, par cette situation, et sans tenir compte des supplications des Algériens, qui désiraient à le conserver pour les défendre contre toute nouvelle agression des chrétiens, Kheïr-Eddin remit à la voile avec trois vaisseaux et vint déposer sa famille à Gigelli, dans le dessein de s'y établir définitivement.

'Aroudj, étant souverain d'Alger, n'avait pas oublié la ville de Gigelli où avait commencé sa puissance; de grands privilèges, accordés à ses habitants, les avaient mis en peu de temps dans la situation la plus prospère. Mais, au moment où Kheïr-Eddin y aborda pour la seconde fois avec sa famille, une affreuse disette désolait tout le pays; il prit alors le parti de faire des courses contre les chrétiens pour se procurer les moyens de soulager son peuple. Le neuvième jour après son départ, il rentra dans le port de Gigelli en y rapportant l'abondance. Il avait eu la bonne fortune de capturer plusieurs vaisseaux chargés de grains et de denrées de toute sortes, qu'il fit distribuer aux habitants. Ceux-ci ne cessaient pas de remercier la Providence de leur avoir envoyé Kheïr-Eddin dans des circonstances où ses secours leur étaient devenus si nécessaires.

Les courses se renouvelèrent souvent, et, pendant la mauvaise saison, les corsaires venaient d'habitude hiverner à Gigelli. Le hasard voulut qu'à cette époque Kheïr-Eddin fit en mer la rencontre de Sinan raïs, corsaire tunisien; leurs vaisseaux réunis, composant une flotte de quarante voiles, allèrent croiser sur les côtes d'Espagne. C'était au moment où les Maures andalous, épuisés par une résistance opiniâtre, abandonnaient leurs foyers envahis par les armées catholiques. Kheïr-Eddin ramena à Gigelli un nombre considérable d'émigrants recueillis sur les côtes d'Andalousie, et, tant que l'état de la mer le lui permit, il pourchassa, à outrance, les bâtiments des chrétiens auxquels il fit un mal terrible.

Ce fut aussi vers cette époque que Kheïr-Eddin eut un songe miraculeux que rapporte la chronique arabe : une nuit, qu'il était livré à un profond sommeil, il vit tout-à-coup devant lui le prophète Mahomet, qui, suivi de ses quatre khalifes, Abou-Beker, Omar, Osman et Ali, et de tous les compagnons de sa mission divine, s'avança près de son lit et d'un ton majestueux lui dit : « Tu as donc abandonné ta bonne ville d'Alger ? — Non, prophète de Dieu, répondit Kheïr-Eddin ; mais le dégoût s'y est emparé de moi, et je suis venu faire diversion à mon ennui, dans la compagnie de mes fidèles Gigelliens. »

Le prophète, sur qui soit le salut et la paix ! lui dit : « Kheïr-Eddin, mets ta confiance en l'éternel et retourne à Alger.

» En ce moment Kheïr-Eddin se réveilla et, ouvrant les yeux, il aperçut encore ce soleil du ciel et de la terre qui sortait de l'appartement avec son glorieux cortège. Kheïr-Eddin, en exécution de l'ordre qu'il venait de re-

cevoir de la bouche même du prophète, forma la résolution de retourner à Alger (1). »

Bientôt, en effet, il donna l'ordre d'équiper tous ses vaisseaux pour le transport des troupes à Alger. Cependant, l'envie d'enlever d'abord Bougie aux Espagnols lui fit changer cette disposition. Il fit dresser les tentes dans les plaines voisines de Gigelli, et il se mit en marche avec une colonne formidable, composée de Turcs et de Giggelliens, pour assiéger les forteresses de Bougie et commencer par là ses nouvelles entreprises. Il était déjà à une journée de marche de Gigelli, lorsqu'il reçut une ambassade de la part des Algériens, qui le suppliaient de retourner dans leur ville, où l'accueil le plus empressé lui était promis. Cette circonstance décida Kheïr-Eddin à renoncer au siège de Bougie, qui lui tenait tant à cœur, et il se dirigea vers Alger, où il allait définitivement fonder, sous le patronage de la Turquie, une régence barbaresque qui tiendrait sa place dans les phases mémorables de la Méditerranée.

A dater de cette époque, la piraterie, organisée sur une vaste échelle, causa d'affreux désastres à la marine marchande des états chrétiens, ce qui nécessita plusieurs démonstrations de répression de la part de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Espagne. En 1611, une flotte, envoyée par cette dernière puissance, sous les ordres du marquis de Santa-Crux, ravagea l'île de Kerkenna et, en revenant, incendia la ville de Gigelli. La tradition locale n'a conservé aucun souvenir de cet événement.

Depuis le départ de Kheïr-Eddin et l'attaque soudaine du marquis de Santa-Crux, jusqu'en 1664, l'histoire de

(1) Razaouat de Sander-Rang.

Gigelli ne présente aucun fait remarquable. Les habitants alliés aux Turcs, et par faveur spéciale, puisque les autres ports de la régence ne jouissaient pas du même privilège, étaient autorisés à se livrer à la piraterie. Ils s'étaient retranchés dans la presqu'île, pour mettre le butin qu'ils faisaient dans leurs courses à l'abri des tentatives des Kabiles. Les côtes d'Espagne, de Provence et d'Italie, souffrirent souvent de leurs déprédations, et, malgré les précautions prises par ces populations d'allumer des feux de cap en cap, pour signaler les voiles suspectes, les corsaires n'abordaient pas moins sur nos côtes, d'où ils entraînaient en esclavage tout ce qui était surpris, hommes, femmes et enfants.

Vers 1662, les corsaires ayant outrageusement violé les traités de paix et de commerce conclus avec la France, Louis XIV envoya successivement dans la Méditerranée, pour les poursuivre, le commandeur Paul, marin très-redouté des pirates, les chevaliers d'Hocquincourt et de Tourville, et, enfin, le duc de Beaufort, qui croisèrent contre les navires algériens et leur causèrent de grandes pertes sans pouvoir mettre fin aux hostilités. Le gouvernement français avait résolu de ne pas s'en tenir là, et de tenter un établissement militaire au milieu même de leur pays. Le meilleur moyen de réprimer l'insolence des pirates africains était, en effet, d'occuper d'une manière permanente un point du littoral d'où l'on pût surveiller leurs mouvements, les tenir en crainte et, au besoin, faire sur eux les mêmes courses qu'ils faisaient impunément sur les autres,

Le cardinal Mazarin avait songé longtemps à ce projet, et, plusieurs fois, il en avait entretenu Louis XIV, lui ré-

pétant qu'un roi de France ne pouvait rien faire de plus beau, que ce serait une noble occupation pour un temps de tranquillité. On fit, dès lors, reconnaître les côtes d'Afrique par l'amiral Duquesne et le chevalier de Clairville, surintendant des fortifications (1).

Après avoir hésité longtemps entre Bône, Stora, Bougie et Gigelli, le gouvernement français se décida enfin, en 1663, pour ce dernier point. On avait consulté les officiers de marine les plus distingués, entre autres Duquesne, et tous avaient répondu qu'il était possible d'y établir, à peu de frais, un port excellent, capable de contenir quinze vaisseaux, douze galères et tous les sandales du pays (2).

Une expédition fut donc résolue en 1664, et le commandement général donné au duc de Beaufort (3). Nommé grand amiral de France à la mort de son père, César de Vendôme, en 1663, les connaissances nautiques de Beaufort devaient être fort bornées. Son caractère irréflecti, ses indécisions, ses excentricités, faisaient de lui un chef d'armée très médiocre ; en ne prévenant pas les rivalités qui allaient éclater entre ses divers lieutenants, il devait inévitablement compromettre le succès de cette expédition, qui eut, en effet, comme nous le verrons, l'issue la plus fâcheuse.

L'armée de terre était composée de six compagnies des gardes et de vingt compagnies de chacun des régiments de Picardie, Navarre, Normandie, et Royal, présentant un effectif de 4,650 hommes.

(1) Pelisson, *Histoire de Louis XIV.*

(2) Manuscrit du dépôt de la marine.

(3) François de Vendôme, duc de Beaufort, surnommé le roi des Halles, était fils de César de Vendôme et petit-fils de Henri IV.

Il y avait, en outre, vingt compagnies de vaisseaux faisant 800 hommes ;

Un bataillon de Malte, avec 120 chevaliers ;

Un bataillon anglais ;

Un bataillon hollandais ;

Plus, quelques centaines de volontaires.

Les troupes de débarquement étaient placées sous les ordres du comte de Gadagne, lieutenant-général ; on lui adjoignit deux maréchaux de camp : De la Guillotière et le comte de Vivonne. De Betancourt, commandait l'artillerie, et le chevalier de Clairville le génie.

La flotte, sous les ordres du commandeur Paul et de Duquesne, se composait de 63 voiles, dont 15 vaisseaux et frégates, 19 galères, parmi lesquelles 7 de malte, et plusieurs autres bâtiments moins forts (1).

Divers mémoires, adressés à Louis XIV, démontrent le manège d'influences secrètes et des intérêts privés mis en présence des intérêts généraux, qui devaient préparer l'insuccès de cette expédition. Nous allons extraire textuellement de ces mémoires les passages les plus importants.

« M. le duc de Beaufort, revenant de croiser la mer vers la côte de Barbarie, arriva à Toulon, le 29 mars 1664.

» M. le comte de Gadagne, qui était arrivé deux jours avant, le fut voir dans l'amiral, aussitôt qu'il eut mouillé dans le port. Cette visite fut reçue avec toutes les amitiés imaginables, et leur donna à tous deux également de la

(1) Dans la collection des estampes de la Bibliothèque impériale, existe un croquis de Gigelli, représentant la flotte française au mouillage, avec les noms des principaux vaisseaux ; le Saint-Louis, entre autres, à bord duquel se trouvait Duquesne.

satisfaction. M. de la Guillotière était venu depuis Avignon jusques à Toulon avec M. de Gadagne, ne faisant qu'une même table. L'on ne peut pas avoir plus de liaison qu'il en paraissait entre eux, ni plus de marques d'amitié de part et d'autre. Pendant le séjour dans cette ville, M. de la Guillotière vécut avec M. de Gadagne comme chez lui. M. le duc de Beaufort visita plusieurs fois M. de Gadagne, et ne faisait aucune chose sans sa participation ; il y trouva toute la correspondance qu'il pouvait souhaiter, et je puis dire, en vérité, qu'ils étaient dans une parfaite union, et ne paraissait entre eux d'autre passion que le service du roi. »

M. le comte de Vivonne arriva avec deux vaisseaux, la *Reine* et le *César*, ce qui obligea M. de Beaufort à redoubler ses soins pour mettre l'armée en état de faire voile. Il envoya, à plusieurs fois, au chevalier de Clairville qui était à Marseille, pour venir recevoir ses ordres. Le 21 de juin, les galères de sa majesté partirent pour se rendre au port Mahon, et, quatre jours après, le sieur de Clairville arriva à Toulon.

« L'intrigue de toutes les discussions commença, pour lors, à se former secrètement ; le chevalier de Clairville n'ignorait pas que, selon le récit avantageux du poste de Gigery, que M. de Beaufort avait fait à la cour, on avait résolu de s'en rendre maître, n'en croyant pas de plus considérable pour le service du roi ; néanmoins, M. de Clairville avait formé son dessein pour Bône ; ceux qui se croient les mieux informés disent qu'il avait obtenu le bastion de France et une *franchise de commerce*, et que le roi étant maître de Bône, M. de Clairville augmenterait alors sa fortune par la facilité du commerce ; les

autres qu'étant contrôleur-général des fortifications du royaume, on n'y pourrait travailler sans le choquer, en ayant fait un point d'honneur, et qu'ainsi il lui était bien plus utile pour toutes sortes de raisons d'aller à Bône, puisque c'est une place considérable où l'on aurait formé un véritable siège. Quoiqu'il en soit, pour réussir à son dessein, il mit tout en œuvre, sans même oublier son éloquence, pour gagner les bonnes grâces de M. de Beaufort, afin de lui persuader que ses conseils devaient être suivis de l'exécution : il réussit plus en huit jours de temps, qu'il ne se le fut osé promettre, et dès qu'il connut son ascendant, il appliqua tout son esprit pour gagner celui de M. de Gadagne.

» Sur le vaisseau, M. de Clairville s'aperçut qu'il ne pouvait pas gouverner M. de Gadagne, qui n'ajoutait pas une entière foi à tous ses évangiles ; cela commença de l'aterrer et à lui suggérer de tourner ses desseins sur M. de la Guillotière ; aussi lui persuada-t-il bientôt qu'il le ferait, par son crédit, gouverneur de Bône, position extrêmement avantageuse, et, puisque enfin par la franchise du commerce, ils gagneraient tous deux des sommes immenses. »

Le duc de Beaufort mit donc à la voile de Toulon le 2 juillet 1664, tout à fait sous la domination de M. de Clairville. Après avoir relâché pendant quelques jours aux îles Baléares, où elle fut rejointe par les galères de Malte, l'escadre parut à la hauteur de Bougie le 21 du même mois. On vint mouiller vis-à-vis de la ville, à quelque chose de moins qu'une portée de canon. Là, M. de Beaufort tint conseil pour savoir si on devait attaquer cette ville. M. de Gadagne, ayant été en canot l'examiner atten-

tivement de près, fut de cet avis pour trois raisons : la première, qu'elle paraissait abandonnée et que l'on voyait nombre de gens chargés de hardes sur leurs chevaux pour s'enfuir ; la seconde, qu'elle semblait bien fortifiée et facile à être mise hors d'insulte avec quelques réparations ; la troisième, enfin, que ce serait une conquête très-glorieuse pour le service du roi.

« Gadagne ne demandait que huit heures pour s'en rendre maître, et répondait du succès sur sa tête. Mais la cabale du chevalier de Clairville, qui tenait à Bône et à la franchise du commerce qui le devait enrichir, fut de l'avis contraire et soutint qu'il ne fallait pas prendre le change, que les ordres du roi portaient d'attaquer Gigery, et que si on négligeait leur exécution, autant valait attaquer Bône que Bougie.

» A cela, M. de Gadagne répondit que l'un n'empêcherait pas l'autre, et qu'ayant d'abord pris Bougie, on attaquerait Gigery puis Bône ; mais que l'attaque de Bougie devait précéder toutes les autres, puisque la possession de cette place voisine de Gigery, empêcherait les Maures d'y porter aucun secours, lorsqu'on ferait le siège de cette dernière ville. M. de Beaufort, longtemps indécis, allait se rendre à ces raisons, lorsque M. de Clairville le ramena à ses sentiments, en lui rappelant qu'on avait rejeté la même proposition de Bougie, quand on l'avait faite au conseil royal. La crainte d'être blâmé fit donc que l'attaque de Bougie n'eut pas lieu. »

On remit à la voile, et le 22 juillet, à sept heures du soir, la flotte jeta l'ancre dans la rade de Gigery. Elle fut accueillie par quelques coups de canon, et aussitôt le duc de Beaufort, faisant arborer le pavillon rouge, donna

l'ordre de tirer sur la ville un coup de canon à boulet. Le lendemain, le débarquement s'opéra auprès d'un marabout où s'élève aujourd'hui le fort Duquesne.

Cent cinquante ou deux cents Maures à pied et une soixantaine de cavaliers, se montrèrent sur le rivage; mais l'artillerie des galères les força de se jeter dans les broussailles. M. de Vivonne mit pied à terre le premier; à la tête du régiment de Picardie qu'il commandait. Il fut suivi presque aussitôt par le bataillon des gardes et celui de Malte, que conduisait le comte de Gadagne. MM. de Beaufort, de Castellan, de Clairville, de la Guillotière, les soutinrent vigoureusement.

Les Kabiles, qui étaient accourus en grand nombre pendant la nuit, se battirent avec courage. A trois heures, ils furent enfin obligés d'évacuer la ville. Les troupes s'en emparèrent et arborèrent le drapeau français et la croix sur le minaret de la Mosquée. On ne trouva à Giggelli, dit la relation, que dix canons en fer et *des maisons si laides et si épouvantables, qu'on pouvait à peine croire qu'elles eussent été habitées par des hommes*. Les troupes prirent position dans la petite plaine qui s'étend entre la ville et les montagnes, et s'y retranchèrent comme elles purent (1). On reproche au chevalier de Clairville de n'avoir pas donné à ces travaux de retranchement une direction d'ensemble.

Le 24, des parlementaires kabiles, portant un pavillon blanc, s'approchèrent du camp français. Conduits en présence du duc de Beaufort, il lui demandèrent ce qu'il

. (1) Un croquis exécuté à cette époque, déposé à la bibliothèque impériale, et dont nous donnerons un fac-simile, nous montre les positions occupées par l'armée française.

venait faire dans leur pays. Le duc leur fit répondre par son interprète que le roi de France n'en voulait qu'aux corsaires d'Alger, et que son intention, en faisant occuper Gigelli par ses troupes, était seulement d'avoir une position fortifiée, d'où il lui fut possible de surveiller leurs navires ; que son désir était de vivre en paix avec les habitants du pays, auxquels il offrait son concours pour s'affranchir de la tyrannie des Turcs. Les Kabiles parurent écouter cette réponse avec satisfaction, et s'éloignèrent en disant qu'ils allaient la communiquer aux cheïkhs.

Le duc de Beaufort, trop prompt à se flatter, croyait déjà qu'il n'y avait plus qu'à s'entendre sur les conditions de la paix ; mais le même jour, les avant-postes furent attaqués. Les indigènes se jetèrent avec fureur sur les soldats, qui bivaquaient fort paisiblement, surprirent quelques-uns d'entre eux et laissèrent à peine aux autres le temps de se rallier. Cette leçon, un peu rude, rendit les officiers plus prudents, et l'on s'occupa aussitôt d'établir plusieurs postes retranchés.

Un petit fort, dont quelques ruines subsistent encore, fut construit à l'ouest sur une montagne voisine (où s'élève aujourd'hui notre fort Saint-Ferdinand).

Le lendemain, d'autres Kabiles revinrent au camp. Ils parurent regretter ce qu'il s'était passé, et s'excusèrent des hostilités qui avaient rompu la conférence de la veille, en les rejetant sur une tribu dissidente, et assurant que la majeure partie des Kabiles désirait la paix. Ils s'informèrent aussi de leurs camarades qui étaient restés prisonniers entre les mains des Français, et *semblèrent craindre qu'ils n'eussent été dévorés*. Il ne fut pas difficile de

les rassurer à ce sujet, et ils protestèrent de nouveau de leur désir de conserver la paix.

Cependant, un de ces Kabiles montra un peu plus de franchise. — « Je m'étonne, dit-il aux officiers français, que des hommes qui peuvent faire bonne chère, qui sont bien vêtus et qui ont de l'argent, viennent dans un pays où les bonnes choses sont si rares, où l'on ne trouve rien à gagner. Nous sommes à moitié nus, à peine avons-nous de quoi manger ; mais tous, nous aimons la guerre, nous y sommes habitués, et quoi qu'on vous dise, vous n'obtiendrez jamais la paix. Partez donc, et cherchez un autre pays où vous puissiez faire une guerre plus avantageuse. »

Beaufort et les autres chefs de l'armée n'attendirent pas longtemps avant de reconnaître que ce Kabile ne les avait pas trompés. Dès le jour suivant, les attaques recommencèrent, et, pendant un mois, ce ne fut qu'une alternative continuelle d'hostilités et de protestations pacifiques. Les soldats ne pouvaient pas sortir de leurs retranchements sans s'exposer à une mort presque certaine ; de petites troupes de Kabiles, cachés dans les montagnes voisines, surveillaient le camp nuit et jour. Mais, pendant les suspensions d'armes qui étaient fréquentes, ces Kabiles, fidèles à leurs anciennes habitudes, accouraient en foule dans la plaine pour se livrer à des échanges avec les soldats et leur vendre leurs denrées. « Plusieurs d'entre eux, rapporte le récit, étaient nus comme la main ; d'autres avaient une houppelande blanche qui les couvrait depuis le haut de la tête jusqu'à la moitié des jambes. Quelques-uns étaient armés de grands sabres ; mais la plupart n'avaient que des *zagaies*, moins grandes qu'une demi-pique, d'un bois fort lourd. Leurs cavaliers, habillés

comme les fantassins, avaient un morceau d'étoffe au bas de leurs jambes, pour tenir leurs éperons long d'un demi-pied. Leurs selles ressemblaient à des bâts, et leurs brides n'étaient que des méchants filets. Tous leurs chevaux étaient petits et efflanqués; néanmoins, ces gens là les poussaient du haut d'une montagne en bas à toute bride.»

Les Kabiles, *témoignant une confiance qu'on ne prend guère avec des ennemis*, venaient jusques dans le camp offrir ces mêmes chevaux aux officiers et consulter pour leurs blessés les chirurgiens français. Pelisson raconte qu'ils avaient un renégat pour unique chirurgien, à qui, par une habitude bizarre, « à chaque blessé de conséquence qui mourait entre ses mains, ils donnaient un certain nombre de coups de bâton pour le châtier plus ou moins, selon l'importance du mort, puis autant de pièces de huit réaux pour le consoler et pour l'exhorter à mieux faire à l'avenir. »

Il est certain que les Kabiles étaient en suspens entre leur répugnance pour les chrétiens et leur haine contre les Turcs. Beaufort ne sut pas fixer en sa faveur les irrésolutions des tribus, et faire ainsi pencher la balance de son côté; il l'aurait pu probablement par une politique adroite, en s'attachant, à l'aide de présents, les hommes les plus influents et leur faisant entrevoir quelques avantages; il se contenta de vagues paroles, dont les Kabiles étaient eux-mêmes très prodigues, espérant que les choses s'arrangeraient d'elles-mêmes. Un témoin oculaire, cité par Pelisson, pense que la profanation des cimetières musulmans, dont les matériaux furent employés à la construction du fortin de l'ouest, nuisit beaucoup au succès des négociations. On connaît le respect des Arabes pour

les morts : « cette espèce d'inhumanité les éloigna plus que nulle autre chose. »

Pendant ce temps, les Turcs s'approchaient de Gigelli et avaient fait demander aux tribus le libre passage sur leur territoire, pour venir combattre les chrétiens. Celles-ci, fières de leur liberté, ne voulaient pas y consentir ; mais un marabout très vénéré, nommé Sidi Hammoud, prêcha la guerre sainte, fit valoir aux yeux des Kabiles notre impiété et la profanation des cimetières musulmans, comme des causes suffisantes d'hostilité. Entraînés par l'éloquence du saint homme, les Kabiles décidèrent qu'on accorderait passage au corps turc, et qu'on se joindrait à lui pour attaquer le camp français.

Le duc de Beaufort et le comte de Gadagne ne savaient rien de cette négociation ; mais ils n'ignoraient pas qu'un corps nombreux de janissaires était sorti d'Alger. A la première nouvelle du débarquement des Français, la milice turque s'était rassemblée et mise en campagne. Il n'y avait pas un moment à perdre pour presser les travaux de défense qu'on négligeait depuis deux mois, afin de mettre les troupes en mesure de résister à l'orage qui allait fondre sur elles. Mais les chefs de l'armée française ne s'accordaient pas. Le duc de Beaufort n'aimait pas Gadagne : naturellement soupçonneux, jaloux de son autorité et incapable de recevoir un conseil, il s'était imaginé qu'on lui avait donné un contrôleur importun de ses actions en lui donnant Gadagne. Quelques personnes de qualité, qui avaient suivi le duc et qui composaient son conseil secret, aspirant à posséder toute sa confiance, excitaient continuellement sa jalousie, au lieu de s'appliquer à la faire cesser.

Le comte de Gadagne, de son côté, manquait de cette souplesse d'esprit nécessaire pour gouverner ceux à qui l'on doit obéir. Il s'acquittait de son devoir avec sagesse et fermeté ; aucun reproche ne pouvait lui être fait ; mais rebuté par les contradictions éternelles qu'il éprouvait, il s'était peu à peu éloigné du duc de Beaufort et des autres chefs de l'armée. Par cette vie retirée et sévère, il achevait de détruire lui-même tout le crédit que ses anciens voulaient lui ôter.

Avant même l'arrivée à Gigelli, les défiances et les soupçons existaient. On avait mis à la voile avec ces mauvaises dispositions qui s'étaient encore augmentées pendant le séjour qu'on avait fait à Majorque. Aussitôt après le débarquement, les cabales, auparavant cachées ou déguisées, avaient commencé à paraître au grand jour. Les officiers, partagés en deux camps, agissaient d'après leurs sympathies, et le service en souffrait d'autant. La Guillotière, surtout, était l'ennemi de Gadagne et ne lui obéissait qu'à regret. « On eût dit que, de cette petite armée, il s'en faisait deux, où, non seulement les personnes de marque, mais jusqu'aux valets, s'enrôlaient à l'envi, les uns pour le duc, les autres pour le comte de Gadagne. » (1)

Le Gouvernement, instruit de cette mésintelligence, ordonna au duc de Beaufort de reprendre la mer, laissant le commandement à Gadagne, avec ordre de fortifier la position de Gigelli et de s'y établir d'une manière solide. Pendant tout ce temps, les Turcs étaient parvenus devant la place, qu'ils attaquaient vigoureusement, en concen-

(1) Pellisson, Histoire de Louis XIV.

trant tous leurs efforts sur le fortin de l'ouest. Un capitaine du régiment de Normandie, nommé Cadillan, commandait ce poste : il repoussa, une première fois, les janissaires ; mais, ceux-ci revinrent à l'assaut *avec une obstination capable de tout, si l'art et la discipline l'eussent secondée*. Cadillan fut tué sur la brèche, après des prodiges de valeur. Pendant qu'il regardait avec attention, par l'ouverture d'un créneau, ce que les Turcs entreprenaient au pied de la muraille pour la saper, une balle de mousquet l'atteignit au front et le renversa mort dans les bras de ses soldats (1). Le fort allait être pris, lorsque le comte de Gadagne et Beaufort lui-même, arrivèrent à temps pour dégager son lieutenant, Leroux, réduit à la dernière extrémité.

La relation officielle de ce combat, entre dans des détails qu'il est utile de mentionner ici : (2)

« Nous eûmes avis que le camp d'Alger marchait pour attaquer nos lignes, et qu'ils menaient du canon. La nouvelle nous en vint le 28 septembre. Le 1^{er} octobre, nous vîmes paraître leur camp à une journée du nôtre ; le 2, ils approchèrent un peu plus près et envoyèrent quelques gens sur la montagne qui est vis-à-vis notre camp pour reconnaître, lesquels furent reçus à coup de canon. Le 3 au matin, nous les vîmes décamper pour passer un petit ruisseau et les vîmes passer derrière la montagne ; les braves de leur armée ne purent s'empêcher de descendre dans la plaine, cavalerie et infanterie, et venir escarmou-

(1) On raconte que Cadillan avait visité, la veille, ses amis particuliers du camp, et les avait assurés qu'il les embrassait pour la dernière fois.

(2) Relation du combat, donné le 5 octobre, entre les Français et les Turcs et les Maures Gigères. — Manuscrit de la Bibliothèque impériale.

cher contre nos petits corps-de-garde qui firent fort bien ; — le canon de nos lignes les incommoda fort et emporta même quelques cavaliers ; il eurent quelques gens tués aussi de coups de mousquets ; — après avoir vu qu'il ne faisait pas bon pour eux, ils remontèrent. Le 4^e du mois, ils se reposèrent. Le 5^e, à quatre heures du matin, la lune étant fort belle, ils attaquèrent notre première tour. Cinq cents Turcs, l'épée à la main et avec les échelles, avancèrent les premiers, soutenus de cinq cents mousquetaires, et il y eut une échelle de posée, sur laquelle on pouvait monter trois de front. Un Turc, l'escarienne à la main, y monta et voulut sauter dans la tour, mais le lieutenant qui était dedans, lui allongea un coup de pertuisane et le manqua ; il redoubla, et fit mieux que la première fois : il lui donna dans la gorge et le renversa au pied de la tour. Ensuite, Cadillan qui était le gouverneur de la tour, et le lieutenant Leroux, renversèrent l'échelle. Le feu des ennemis fut fort grand, il dura d'une même force jusqu'au jour. Cadillan le reçut de même, il fit grand feu et fit jeter quantité de grenades, qui firent prendre trois fourneaux au pied de la tour, qui tuèrent beaucoup de gens des ennemis. Une petite heure après le commencement de l'attaque, Cadillan fut tué d'un coup de mousquet ; cela n'empêcha pas que le lieutenant, secondé de son enseigne et de cinquante hommes du régiment de Normandie, s'étant trouvé de garde ce jour-là avec six gardes de M. de Beaufort et quatre de M. de Gadagne, n'y fissent fort bien leur devoir et ne le défendissent bien. Le canon de nos lignes et de nos vaisseaux fit grand feu.

» Une heure après que le jour fut venu, M. de Beaufort,

voyant que le feu des ennemis se ralentissait, envoya un sergent avec dix hommes pour avoir des nouvelles du dedans de la tour, lequel lui rapporta que le gouverneur avait été tué et que le reste des hommes était fort las. Sitôt que le sergent eut fait sa réponse, les ennemis recommencèrent leur feu sur la tour, qui dura assez, et comme on vit que celui de la tour manquait un peu, on résolut de la secourir et y mettre des hommes frais. Brandon fut commandé avec 250 hommes des gardes, de Milly et Campagnol avec autres 250 hommes de Picardie, et Ste-Marthe avec 200 de Navarre et 50 des Royaux, qui étaient venus pour relever ceux de la tour. Mais le lieutenant Leroux, qui était dedans, ne voulut point être relevé qu'au bout de vingt-quatre heures.

» Cavillon marcha avec les gens détachés pour chasser les ennemis qui étaient au pied de la tour, lesquels firent si grand feu qu'ils ébranlèrent un peu nos gens. Mais, M. de Gadagne, voyant que le feu des ennemis qui s'étaient coulés près de 600 dans les rochers proche des lignes de Navarre, incommodait fort nos gens qui étaient très à découvert, les fit rentrer dans les lignes en bon ordre et l'on peut dire avec vérité que l'action fut fort hardie et vigoureuse, et, quoique le feu des ennemis fut fort grand, le nôtre le fit taire. L'action dura cinq heures, et les ennemis, voyant qu'ils ne réussissaient pas, se retirèrent avec perte de 50 Turcs naturels tués sur place, 50 du pays tués, et près de 200 de blessés, et de Maures près de 400 tués ou blessés. »

» La nuit de l'attaque, ils avaient fait leur batterie de trois pièces de canon pour battre la tour, laquelle n'était servie de pas une de nos pièces; mais le lendemain,

on en mena deux au pied de la tour, ce qui les obligea de retirer leurs pièces et même leur camp parce qu'ils étaient incommodés du canon. Nous avons su, par un Français qui s'est sauvé, qu'ils avaient dessein de faire une attaque générale, mais elle ne réussit pas; ils devaient venir 400 Maures au Marabout, 2,000 à Picardie et autant à Navarre, sans compter la tour qu'ils croyaient emporter bien vite; mais, les Maures voyant que la tour résistait trop et que les Turcs y étaient maltraités, ils résolurent d'aller piller leur camp; ils en furent avertis et y donnèrent ordre, cela fut cause qu'ils se retirèrent un peu plus vite qu'ils n'auraient fait.

» La *mauraille* s'est retirée pour aller semer; en se retirant, ils se sont moqués des Turcs de ce qu'ils ne nous avaient pas battus. Le camp des Turcs est toujours au même endroit; ils ont envoyé demander des secours à Alger et Constantine, et du plus gros canon, en cas qu'on voulut qu'ils nous attaquassent; ils ont fait un petit retranchement sur le haut de la montagne, où ils mettent une garde. Depuis le jour de l'attaque, ils n'ont rien fait. Nous espérons avoir des nouvelles de ce qu'on a résolu à Alger.

» Ste-Marthe, capitaine dans Navarre, a été tué sur place; Girardier, lieutenant dans Picardie, tué; l'enseigne de la colonelle de Navarre blessé, et un lieutenant du même régiment. Trente soldats tués ou blessés. M. de Beaufort a eu une grande contusion à une jambe. »

Le duc de Beaufort, voyant l'acharnement de l'ennemi, se décida à attendre des secours de France avant de s'éloigner pour obéir aux ordres qu'il avait reçus. Le 22 octobre, quelques navires, commandés par le marquis de

Martel, arrivèrent à Gigelli, apportant des troupes sous les ordres de Castellan, major au régiment de Provence. Cet officier devait adresser au roi un rapport sur la situation du pays. Dès que ce renfort fut débarqué, le duc proposa une attaque générale du camp des Turcs qui venaient de recevoir de la grosse artillerie. Le conseil était bon. Il n'y avait même pas d'autre parti à prendre dans la circonstance : à tout prix, on devait empêcher les Turcs d'établir leurs batteries ; mais Gadagne ne voulut pas y consentir. Il était le maître : les derniers ordres reçus de France avaient enjoint au duc de Beaufort de se rembarquer et de lui remettre le commandement en chef de l'expédition. Le comte donna, pour raison de son refus, les instructions du gouvernement, qui prescrivaient de ne point sortir des lignes avant d'avoir assuré la position de Gigelli. Gadagne ignorait, il est vrai, l'arrivée de l'artillerie au camp des Turcs. Le duc de Beaufort seul en avait connaissance par son interprète Durand ; mais il n'en parla point au conseil. Il est présumable que le comte de Gadagne se serait empressé de se ranger à son avis, s'il avait connu la vérité.

Désespérant du succès de l'entreprise, le duc de Beaufort mit à la voile le 27, rejetant sur Gadagne toute la responsabilité des événements ultérieurs. Mais au lieu d'aller faire une diversion contre Alger, comme il en avait l'ordre, il s'en alla pour croiser dans les eaux de Tunis. Trois jours après son départ, il envoya M. de Thurel sur le vaisseau le *Mercure* pour prévenir M. de Gadagne qu'il avait arrêté, devant Bougie, un vaisseau chargé d'armes, et que les Maures de Gigelli avaient reçu beaucoup de grosse artillerie et un secours considérable

en hommes. Il est évident qu'à ce moment le duc de Beaufort aurait dû venir en aide à l'armée de débarquement, laissant de côté toute question d'amour-propre pour ne songer qu'au succès de l'expédition.

M. de Castellan, chargé par le roi de faire un rapport sur les événements, s'exprime en ces termes :

« Après le départ de M. de Beaufort, qui fut le 27 octobre, je priai le chevalier de Clairville de vouloir bien travailler tout de bon aux lignes qui me semblaient fort méchantes, tant le long du rivage de Picardie, où il n'y avait qu'une traverse sèche, que du côté du régiment Royal-Normandie et Navarre. Comme j'avais pris la liberté d'en informer Votre Majesté, je lui dis que c'était son intention, et qu'il n'était pas temps de ménager sa bourse quand il s'agissait du salut de l'armée et de l'honneur de ses armes, et que je lui déclarais franchement que j'aurais pris la liberté de l'en instruire, mais, parce que j'étais persuadé qu'il n'en avait pas été le maître jusqu'à présent, je ne l'en accusais pas ; — que M. de Gadagne trouverait bon tout ce qu'il ferait, et m'avait chargé de le lui dire de sa part. Il me répondit que les lignes étaient en bon état, et que la peur des principaux officiers gâtait tout ; qu'il s'étonnait que je me laissasse aller à la voix publique, et qu'il était caution auprès de Votre Majesté de toutes choses. Je lui répliquai à cela que je ne voyais pas qu'il fût possible de maintenir notre première redoute si les ennemis avaient du canon, ainsi que je n'en doutais plus ; et que, comme elle couvrirait la partie la plus faible de nos lignes et qu'elle nous conservait la hauteur, il était d'une nécessité absolue de trouver un expédient pour l'assurer, ou en la comblant de terre

jusqu'au cordon, ou en faisant une chemise de pierre en dedans du côté des ennemis. Il me répondit que, quant au canon, ils n'en avaient que de méchantes pièces, lesquelles ne faisaient que blanchir, et que les expédients de la fortifier étaient trop longs, étant inutiles auprès dudit sieur de Clairville. Je priai M. de Gadagne d'assembler un conseil de guerre particulier pour faire résoudre la chose, ce qu'il fit; et après l'avoir déclarée en la présence de M. l'intendant, de MM. de la Guillotière et de Meilli qui s'y rencontrèrent, et de moi, M. de Clairville les paya des mêmes raisons, attribua à faiblesse l'empressement qu'on avait de travailler, et dit qu'il fallait ménager la bourse de Votre Majesté, l'employer à des choses plus utiles, et que c'était son affaire par la confiance qu'elle avait en lui. Mais que son sentiment était de faire une nouvelle redoute entre le marabout et Picardie, et un petit travail pour favoriser la retraite de la cavalerie.

» Cependant, plusieurs officiers de l'armée, qui se plaignaient hautement de ses discours et de sa négligence, ayant su le résultat du conseil et les raisons de M. de Clairville, s'offrirent de faire travailler les soldats pour rien, et M. de Pierre fit, entre autres, fortifier sa ligne, et moi je voulus, avec les volontaires et quelques soldats, entreprendre la traverse à mes dépens. Mais M. de Clairville dit que c'était inspirer la peur aux soldats, qui croiraient être trop exposés dans leurs retranchements si on les faisait travailler de nouveau; en outre, qu'ils étaient trop fatigués; que, pour la traverse, il en aurait soin; enfin, son opiniâtreté fut si grande, quoique je le pressasse au dernier point, qu'il ne fut pas possible de faire tra-

vailer, ni à la redoute, ni à la ligne, et, il dit toujours qu'il n'y avait rien à faire.

» Cependant, les ennemis travaillaient sur leur éminence, et, comme il fut aisé de le juger par l'épaisseur du parapet, sur lequel ils se promenaient deux ou trois de front, que c'était là une batterie, M. de Gadagne voulut absolument qu'on leur en opposât une de quatre pièces entre les deux redoutes, à quoi M. de la Guilloitière s'employa la nuit du 28 au 29; mais le travail cessa à deux heures après-midi, faute d'hommes pour les traîner, et, à la pointe du jour, les ennemis débutèrent par trois coups de canon, dont le second tua trois soldats de la redoute avancée et abattit la moitié du parapet; et ils continuèrent si chaudement, qu'elle fut hors de défense en trois heures, avec perte de huit ou dix soldats. A la vérité, nous vîmes par les boulets qu'il y avait deux coursiers de 48 et une pièce de 38. Ce fut alors que M. de Clairville, qui ne s'y attendait pas, manqua d'expédients, et que M. de Gadagne résolut, quoiqu'il put arriver, de garder la hauteur de la redoute ruinée, de laquelle dépendait absolument la conservation de l'armée. Il y fit marcher trois bataillons, qui y passèrent la nuit du 29 au 30. Ne doutant pas que nous ne fussions attaqués à la pointe du jour, cependant, je fis achever notre batterie de quatre pièces; mais elles n'eurent pas tiré six coups, le matin, que celle des ennemis qu'ils avaient augmenté de deux pièces, cette nuit, et qui était supérieure à la nôtre, en démonta d'abord deux, tua les canonniers et rendit les deux autres presque inutiles. Ils s'attachèrent ensuite à ruiner notre seconde redoute, qui était contre la ligne de Normandie, et l'abattirent en deux heures,

après avoir tué ou estropié dix-huit ou vingt soldats et un sergent. De sorte que, n'ayant rien qui les occupât au dehors, ils tournèrent leurs pièces sur le camp et sur la muraille sèche de Normandie.

» Ce fut alors que la consternation de l'armée fut extrême, se voyant sans redoutes, sans lignes, accablé du canon dans le camp, quatre mille Turcs sur la hauteur, qui s'étendaient par petits logements dans le bas et à côté de la montagne, pour nous approcher et nous avoir à revers, et tous les Maures s'assemblant par les feux qui se faisaient sur les montagnes. Il y eut même environ une centaine de Turcs qui vinrent se poster la nuit dans les rochers, près d'une fontaine, laquelle était devant le camp de Navarre et à la portée de pistolet de la redoute avancée. M. de Gadagne crut qu'il fallait se servir de cette occasion pour rassurer un peu les troupes, et, pour cet effet, il détacha M. de Bruzac avec cinquante maîtres pour les charger en queue et les couper, pendant que cent cinquante fantassins se mettaient avec eux en les prenant par la tête. Le dit sieur de Bruzac exécuta les ordres avec vigueur ; car, ayant trouvé les ennemis qui quittaient leur poste, il en tua vingt-cinq ou trente sur la place ; mais l'infanterie ne s'étant point mêlée, les Turcs se rejetèrent dans les rochers, firent feu sur la cavalerie, qui fut obligée de se retirer avec perte d'un cornette, d'un maréchal des logis, de trois cavaliers et quelques autres de blessés, entre autres M. de Lyonne, qui y reçut deux coups de mousquet, l'un dans le bras, l'autre dans le corps, et eut son cheval tué sous lui.

» M. de Gadagne prit, dans cette extrémité, le parti qu'il avait toujours pris de se tenir à la tête du poste

avancé, au pied de la redoute ruinée, résolu de périr et de faire connaître qu'il n'était pas indigne de l'honneur que Votre Majesté lui avait fait. Mais M. de la Guillotière, qui jugeait qu'il rendrait un plus grand service en conservant les troupes, dont il crut la perte infaillible, vint chez moi où j'étais allé pour écrire à Votre Majesté, et lui rendre compte des choses par un vaisseau qui passait ; et, comme je lui eus fait lire ma lettre, il me dit qu'elle était inutile dans l'extrémité où nous étions, et qu'il était temps de prendre le parti de la retraite, et sans défense et sans aucune ressource, et qu'il venait me le déclarer comme à un homme que Votre Majesté avait envoyé pour prendre connaissance de toutes choses.

» J'avoue que je ne pus lui dissimuler ma douleur dans ce moment, et ma répugnance sur cette proposition ; mais, il ajouta qu'il fallait absolument un conseil de guerre et promptement ; qu'il me pria de l'aller demander, de sa part et de toute l'armée, à M. de Gadagne, et comme il s'aperçut que j'avais de la peine à me charger de cette commission, il me dit qu'en qualité d'homme du roi, je ne pouvais la refuser, et qu'il me rendait caution de la perte de toutes les troupes. Je crus après cela qu'il était de mon devoir d'aller avertir M. de Gadagne ; je le trouvai dans les mêmes sentiments où je l'avais laissé, qui étaient de périr et de suivre plutôt le parti du désespoir que de la retraite, ne voulant point tenir le conseil sur ce sujet. Mais comme plusieurs officiers vinrent lui donner avis qu'il se faisait des assemblées dans le camp, et que même les soldats parlaient haut sur l'extrémité où ils étaient, il crut qu'il était à propos de rétablir les choses par sa présence, et par cette considération, il descendit dans le camp.

» M. de la Guillotière m'ayant fait appeler pour savoir la réponse de M. de Gadagne, je lui dis qu'il ne voulait point tenir de conseil, qu'il était plutôt résolu de mourir que de se retirer, et qu'il avait été d'autant plus étonné de sa proposition, que M. de Clairville ne lui avait pas parlé le matin dans ces termes. M. de la Guillotière m'assura que c'étaient les sentiments de M. de Clairville, qu'il le mènerait à M. de Gadagne pour le lui déclarer lui-même ; que, du reste, il fallait absolument un conseil ; que M. de Gadagne n'était pas en droit de le refuser dans l'état des choses, et que la retraite étant résolue par tous les officiers de l'armée et jugée nécessaire, pour le salut des troupes, il ne pouvait pas l'empêcher ; qu'il serait bien fâché qu'elle fut proposée par un autre que par lui, ne croyant jamais rendre à Votre Majesté un plus considérable, un plus agréable service ; et qu'il me priait d'aller dire toutes ces choses à M. de Gadagne, ce que je ne voulus pas faire, ne me sentant l'esprit porté à le persuader, ni d'humeur à faire ce qu'il ferait. Il alla donc le chercher à la tête du camp de Picardie, où il se promenait seul, le mena chez lui, et lui dit toutes les raisons qui devaient l'obliger à la retraite. Ainsi, que fit M. de Clairville, ensuite, et comme il s'opiniâtra toujours extrêmement, ils lui demandèrent au moins un conseil, à quoi enfin il consentit. Tous les colonels, les capitaines aux gardes, les lieutenants-colonels et M. l'intendant s'y rendirent. Comme j'avais l'honneur d'être envoyé de Votre Majesté et chargé de ses dernières intentions, ils me prièrent de leur déclarer mes sentiments sur la conjoncture présente. Je leur dis qu'outre plusieurs ordres que Votre Majesté avait eu la bonté de me donner, dont

j'avais rendu compte à M. de Gadagne, elle m'avait particulièrement commandé de lui dire que sa volonté était qu'on travaillât incessamment aux lignes, qu'on les rendit si bonnes qu'on put bâtir une citadelle, et que j'étais persuadé que nous nous emploierions tous avec chaleur pour suivre ses ordres, et quant à la conjoncture présente, je n'y avais fait aucune réflexion que dans le temps que M. de la Guillotière m'en avait parlé; qu'il était venu me trouver pour cela, que j'avais oublié ce qu'il m'avait dit et que je le priais de vouloir s'expliquer devant tout le monde. M. de la Guillotière demeura d'accord de tout, et après avoir fait un assez long discours sur les raisons pressantes qui nous obligeaient à la retraite, il demanda les avis; mais, comme personne ne commençait à les donner, on se leva brusquement sans rien conclure. Cependant, tous les officiers de l'armée et quantité de soldats attendaient le résultat du conseil; et, lorsqu'ils surent qu'il n'aboutissait à rien, ils témoignèrent beaucoup de chagrin sur le peu d'apparence qu'il y avait qu'on put soutenir une attaque, et on trouva fort mauvais que je n'eusse voulu n'y rien proposer, ni dire mon avis. Enfin, on parla avec plus de chaleur d'un conseil qu'auparavant, et on retourna chez M. de Gadagne, qu'on pria d'y vouloir assister et moi aussi, ce que nous fîmes. Mais, comme l'on m'eût pressé encore de parler, je dis que j'avais assez expliqué les intentions de Votre Majesté, et que pour l'affaire, je parlerais à mon tour; ce que chacun fit et, tout d'une voix, on conclut que la retraite était absolument nécessaire; que nous étions sans défense et sans ressource, avec de puissants ennemis sur les bras; que si l'on s'était flatté de l'espérance de conserver ce poste, la faute en était à

ceux qui en avaient assuré Votre Majesté, et que c'était à eux à répondre de ce qu'ils avaient avancé. Je dis à mon tour que je ne pouvais pas résister au sentiment général de tant de braves gens; que je souhaiterais bien qu'on pût faire quelque action de vigueur, avant la retraite, et que je ferais pourtant tout ce que ferait M. de Gadagne; lequel dit qu'il était au désespoir de quitter le poste, mais qu'il y resterait le dernier dans les lignes puisqu'on ne voulait pas y demeurer. Sur cela, tout le monde se leva et songea à la retraite, laquelle fut résolue pour le lendemain 31, et la nuit, M. l'intendant fit embarquer les vivres et les provisions dans les vaisseaux; mais comme il y en avait déjà une partie, M. Martel envoya M. de la Brière, volontaire dans son bord, à M. de Gadagne, pour lui dire qu'il avait fait réflexion qu'il ne pouvait embarquer les troupes sans en avoir une décharge de lui. M. de Gadagne, que le dit sieur de la Brière trouva au poste avancé, répondit qu'il n'avait garde de lui en donner, puisqu'il était forcé par l'armée à se retirer et qu'il n'y consentait pas; sur quoi l'embarquement des vivres cessa, et M. de la Guillotière vint trouver M. de Gadagne pour lui représenter que l'armée était au désespoir; que l'on ne pouvait plus répondre des soldats, lesquels disaient tout haut qu'ils allaient *se faire Turcs*; qu'il prenait sur lui toutes choses, et qu'il fit réflexion qu'il était cause de la perte infaillible des meilleures troupes du royaume, sans que Votre Majesté en tirât aucun avantage; enfin, M. de Gadagne, voyant l'impossibilité de soutenir une attaque dans une consternation si grande, lui dit qu'il ne s'opposait pas davantage à la retraite, pourvu que tous les officiers principaux déclarassent qu'ils

l'avaient jugée absolument nécessaire, et qu'il voulait que M. le chevalier de Clairville en dressât le projet et le signât le premier, ce qui fut exécuté par M. de la Guillotière. Pour moi, voyant que M. de Gadagne commençait à signer pour l'embarquement de manière, pourtant, qu'il parût que c'était avec répugnance, que toute l'armée le voulait et que les principaux officiers en étaient les sollicitateurs, et que, d'ailleurs, le poste n'était pas soutenable, je crus le pouvoir faire. M. de Gadagne écrivit, en même temps, un billet à M. de Martel, par lequel il lui témoigna qu'il consentait à l'embarquement et que, puisque c'était une nécessité, il le priait d'y employer ses soins. Voilà donc la retraite résolue entièrement pour le 31 octobre, à l'entrée de la nuit et, cependant, durant le jour, on embarquait les valets et les malades qui étaient bien au moins *neuf cents*. Mais il arriva une difficulté, laquelle causa quelque chagrin dans le camp, qui fut que les capitaines de navire, qui s'étaient assemblés pour se partager les troupes, trouvaient qu'ils manquaient d'eau la plupart, et quelques-uns de biscuit: sur quoi, il mandèrent à M. de Gadagne de différer jusqu'au lendemain. Les soldats, qui étaient avertis pour s'embarquer dès le soir, disaient hautement qu'on voulait les réduire au désespoir, et, dans ce moment, deux du régiment des vaisseaux royaux, lesquels étaient détachés à un poste près de Picardie, s'allèrent rendre; mais il y en eut un de repris. La consternation du camp fut alors grande (1) et la

(1) La position de l'armée devint alors très critique. Les soldats étaient d'ailleurs complètement démoralisés. On leur avait toujours dit que les Maures, n'ayant pas de gros canons, ne pourraient jamais forcer les lignes françaises. C'était le chevalier de Clairville qui, répétant à tout le monde

joie des ennemis aussi, qui vinrent le recevoir en grand nombre et avec de grands cris, ce qui fut cause que M. de Gadagne, qui vit bien qu'ils étaient avertis de l'embarras où nous étions et de notre retraite pour le lendemain, crut qu'il était à propos de la faire dès le soir, et voulut que j'allasse parler à M. Martel, auquel ayant fait connaître l'état des choses, il consentit que ce fut pour le soir, et me promit de faire approcher les barques et les chaloupes, la diligence étant de la dernière conséquence dans cette occasion. Mais ce qu'il y eut de plus fâcheux dans la retraite, fut la nécessité indispensable d'abandonner le canon, M. de Lestancourt n'ayant point de plans pour l'enlever et M. Martel non plus à ce qu'il me dit.

» Je vins rendre réponse à M. de Gadagne. On tint un petit conseil sur la manière dont on disposerait la retraite. Il fut résolu que l'on partagerait les troupes en deux corps, dont l'un s'embarquerait par le marabout (fort Duquesne), l'autre par la ville. M. de Gadagne donna le choix à M. de la Guillotière, qui prit la ville avec les régiments de Navarre, de Normandie et du roi, et M. de

que les seules lavandières de l'armée suffisaient pour défendre les deux redoutes, s'était efforcé de faire partager aux troupes sa folle confiance. Maintenant, que les retranchements extérieurs étaient détruits, il était le premier à s'effrayer, et ne faisait rien pour relever le courage chancelant des soldats

Ceux-ci, il faut l'avouer, avaient quelques raisons de se plaindre. Ils manquaient des choses les plus essentielles : sans vêtements et sans souliers, ils n'avaient même pas de bois pour cuire les viandes salées qu'on leur distribuait, et les maladies sévissaient cruellement. Le dernier convoi avait apporté quelques approvisionnements ; mais ils étaient avariés en grande partie. Les soldats ne parlaient de rien moins que de se rendre aux Turcs.

Gadagne eut le marabout avec les gardes, Picardie, les huit compagnies des vaisseaux et la cavalerie.

» On prit les armes à l'entrée de la nuit, et les troupes du marabout défilèrent du côté du port, le long de l'étang, et marchèrent en bataille audit marabout sans alarme, quoiqu'on eut cru entendre les cymbales des Turcs s'approchant de nos lignes. M. de la Guillotière, de son côté, fit entrer ses trois régiments dans la ville, après avoir laissé des petits corps-de-garde le long des lignes, pour cacher la retraite.

» Cependant, j'allai par l'ordre de M. de Gadagne voir si M. Martel avait disposé toutes les chaloupes et les barques ; mais je fus assez surpris de les trouver toutes à leurs navires. Je lui en témoignai mon ressentiment, et la conclusion fut qu'il me donna sa chaloupe, et avec trois volontaires de son bord, j'allai en amasser ce que je pus et mis des gens dedans pour les commander ; les matelots, qui n'osaient approcher particulièrement du marabout, parce que les ennemis tiraient à droite et à gauche, à l'endroit de l'embarquement ; ils s'approchèrent des lignes sur les dix heures du soir, et nos petits corps-de-garde se retirèrent dans la ville après une légère escarmouche. Comme l'embarquement qui se faisait par la ville était plus difficile que l'autre, le lieu étant plus grand et plus ouvert, M. de Gadagne y envoya la meilleure partie des chaloupes ; mais tout le soin qu'on eut pu prendre n'empêcha pas que les deux cents hommes commandés pour garder les brèches et les remparts de la ville, ayant peu d'officiers avec eux, ne les abandonnassent un peu trop vite et avec trop de précipitation pour s'embarquer. Les Turcs y entrèrent dans

le même temps, en tuèrent quelques-uns ; mais la plus grande partie fut sauvée dans les barques par M. de Gadagne, qui allait, dans ce temps, se jeter dans la ville, et qui s'exposa avec beaucoup de péril au feu des ennemis ; après quoi, il alla au marabout, lequel n'était pas sans quelque désordre pour le peu de barques qui allaient chercher les soldats à cause du danger qu'il y avait à l'embarquement et qu'il était déjà grand jour. M. le chevalier de Hautefeuille était commandé avec cent hommes des gardes pour la retraite. M. de Gadagne ayant fait mettre une inèche dans le magasin, pour le faire sauter un quart d'heure après que tout le monde en serait dehors, et fait charger à crever un canon qui restait, laissa vingt hommes avec un sergent pour tenir bon jusqu'à ce que les barques fussent un peu au large, et s'embarqua avec des soldats qui restaient et plusieurs officiers qui y étaient volontaires dans les chaloupes qui s'y trouvèrent, lesquelles étaient en assez petit nombre ; il entra dans une avec MM. de Grignan, Do, de Rousset, lieutenant de Navarre, et moi ; dans une autre, se mirent MM. de Montgimont, de Calvisson qui était commandé, de la Hasse, de Gassion et un nommé Duclos ; dans une autre, MM. de Marigny et de Hautefeuille, et, dans une autre, MM. de Codory (ou Codoni) et le chevalier de St-Germain. Les Turcs, qui jugèrent par notre mouvement de la chose, débusquèrent de tous les côtés et montèrent sans résistance dans le marabout. Le sergent, dans ce temps, se retirant à cause du magasin qui allait sauter, courut à la barque qui restait pour lui et les soldats. Mais les Turcs entrèrent si brusquement, que la plupart des soldats se jetèrent à la nage et surprirent la barque du

chevalier de Codoni, laquelle ne put démarrer parce qu'elle était trop chargée du côté de terre ; et comme les Turcs voulurent entrer dedans et les charger, le chevalier de St-Germain se jeta à terre, l'épée à la main, avec trois soldats, en tua deux et les arrêta. Codoni ne put les suivre parce qu'il fut blessé d'abord d'un coup de mousquet dans la cuisse ; mais les ennemis vinrent en foule sur eux, ils se jetèrent à la nage pour rattraper le bateau. Le chevalier de St-Germain recut deux coups de mousquet dans l'eau, et comme il entra dans la barque, un à la tête qui le tua tout raide.

» M. de Gadagne, voyant une vingtaine de soldats à la nage, revint avec sa chaloupe droit au marabout sous le feu des ennemis (celle de Montgimont à son exemple ayant fait de même), et avec beaucoup de risques, il en sauva quatorze. Duclos y fut blessé au travers des joues, un matelot tué et deux blessés (1). On peut dire que c'est la seule occasion chaude que l'on vit dans la retraite, car, elle dura un gros quart d'heure, après quoi il alla rejoindre les vaisseaux et l'armée fit voile. Je puis assurer toutes ces choses à Votre Majesté comme en ayant été témoin, et n'ayant pas quitté M. de Gadagne d'un pas. »

« Signé : CASTELLAN. »

(1) La retraite, qui s'était d'abord effectuée assez bien, devint ensuite, selon l'expression du comte de Gadagne, aussi honteuse qu'une fuite. On fut obligé d'abandonner 36 pièces d'artillerie gravées aux armes de France, faute des instruments nécessaires pour remuer et embarquer ces lourdes masses.

Une trentaine de soldats, chez qui l'ivrognerie fut plus forte que l'amour de la vie, furent sabrés par les Turcs sur quelques tonneaux de vin abandonnés.

Cette désastreuse retraite coûta *quatorze cents hommes*, trente pièces de canon de fonte, quinze de fer, et plus de cinquante mortiers. Lors de notre débarquement à Gigelli, en 1839, nous avons retrouvé plusieurs de ces canons couchés et abandonnés sur la plage; on les a ramassés et déposés dans un magasin de l'artillerie, où on peut les voir à côté d'autres débris de ferraille, de boulets et de fragments de cuirasse, n'ayant d'autre valeur que celle qui se rattache à leur provenance. Et à ce propos, nous devons ajouter que, par les objets mêmes de cette époque conservés par les indigènes, nous pouvons nous rendre à peu près compte du nombre d'ennemis que Gadagne eut sur les bras. En effet, l'annonce d'un débarquement des chrétiens et l'appel à la défense du territoire durent attirer, devant Gigelli, les contingents de tout le massif des montagnes qui s'étendent de Bône à Bougie. Entre les mains kabiles, j'ai vu souvent des lames de sabre, forme dit briquet, avec ces mots gravés : *Gardes* ou bien *Royal*. L'un d'eux m'a donné un sceau en fer du diamètre d'un décime, portant un écusson chargé de dix billettes posées 4, 2, 4, autour duquel on lit :

CHARLES DE BEAVMANOIR (1)

Les canons de la Kalaâ des Beni-Abbas proviennent en partie de ceux laissés à Gigelli par les Français; c'est encore une preuve démontrant que les populations de cette région, bien qu'habitant à plus de quarante lieues du théâtre de la guerre, vinrent prendre part à la lutte et, après le départ des Français, emportèrent chez eux

(1) J'ai donné ce sceau au musée d'Alger.

un trophée de leur victoire. Seulement, ces canons durent être amenés par eau jusqu'à Bougie, et trainés ensuite de là jusqu'à la Kalaâ, en remontant la vallée de l'oued Sahel. L'un d'eux porte gravé sur la culasse un L dans une couronne royale, et toute la volée de la pièce est recouverte de fleurs de lis.

D'autres objets tout aussi curieux, et qui pourraient bien être ce que j'appellerai des ex-voto de guerriers musulmans revenus sains et saufs de la guerre contre les Français de Gigelli, ont été trouvés par M. le commandant Payen dans la mosquée de Sidi El-Djoudi, chez les Beni-Yala. Ces dépouilles opimes, sortes de reliques de la guerre sainte, suspendues contre les murs de la chapelle, consistent en casques, cottes de mailles et épées. L'une de ces épées porte des caractères gravés sur les deux faces de la lame ; on lit d'un côté : SOLI DEO GLORIA — VINCERE AVT MORI, avec un écusson dans lequel est dessiné un cygne avec ces mots autour : VIRTVS TVNERI SVPERSTIS, 1637 ; sur l'autre côté de la lame : PRO ARIS ET FOCIS FIDE SED CVI VIDE ; — le reste est illisible, effacé par la rouille.

J'ai vu également entre les mains d'un Kabile une plaque ronde en cuivre, d'un diamètre double de celui d'une pièce de cinq francs, servant probablement d'ornement à une armure. Sur cette plaque, était gravée l'image d'une cigogne ayant une couronne de comte passée dans le cou. — Le bec tenait une banderole avec ce mot : FORTVNA, en caractères gothiques. Enfin, dans la salle des trophées de la division de Constantine, où sont déposées les armes prises à l'ennemi pendant les expéditions de nos troupes, depuis que nous sommes maîtres du pays,

sont déposées plusieurs longues épées qui datent incontestablement du temps de Louis XIV.

Après cette digression, reprenons la suite des événements. Le malheur, qui semblait s'être attaché à l'armée française, la suivit jusques sur les côtes de Provence. La peste, qui était alors depuis un mois à Toulon, empêchant d'y débarquer les troupes, les vaisseaux reçurent l'ordre de se porter aux îles d'Hyères. Un des plus grands, la *Lune*, coula soudainement à fond en vue de ces îles. On y perdit *douze cents* hommes du régiment de Picardie, quantité de volontaires et plusieurs des meilleurs officiers de l'armée. Un navire marchand de la flotte sauva seulement une soixantaine d'hommes avec ses chaloupes. Deux autres vaisseaux, le *Soleil* et le *César*, faillirent échouer.

Telle fut l'issue de cette expédition si mal combinée. Deux rapports au roi, celui que l'on vient de lire de M. de Castellan, un des meilleurs officiers de l'armée, et l'autre de M. de Gadagne, lieutenant-général, prouvent, jusqu'à l'évidence, que la fâcheuse issue de l'entreprise fut due à l'influence mauvaise de M. de Clairville. Dans un très long rapport et très curieux mémoire, dont nous donnons encore un extrait, M. de Gadagne répondait à trois accusations que le duc de Beaufort ou ses créatures portaient contre lui : 1^o *d'avoir assuré qu'il conserverait Gigery sans M. de Beaufort*; 2^o *de n'avoir pas voulu aller aux ennemis lorsque M. de Beaufort le proposa*; 3^o *d'avoir laissé le canon.*

Après avoir clairement démontré que la prise de Bougie eût assuré la possession de Gigelli, puisque c'est de la première ville, qu'on avait négligé de prendre, que vint

le secours de canon qui décida la retraite de Gigelli, M. de Galagne examine la conduite du duc de Beaufort et termine ainsi : « Il me suffit que Votre Majesté conçoive par tout ce que je lui dis, que M. de Beaufort, dans le commencement, n'a pas assez bien jugé de la puissance des Maures, et que, sur la fin, il a trop mal jugé de notre impuissance ; qu'après avoir vu faire tant de fautes par la conduite d'une cabale qu'il avait trop écoutée, il n'a pas voulu s'en voir convaincre pour triompher d'un ennemi qu'il avait trop dédaigné. Qu'il a cru que, par son éloignement, le mauvais succès des armes de Votre Majesté ne serait plus que mon affaire, et qu'il n'aurait point de part à ma honte.....

» Enfin, Sire, il ne m'importe pas que Votre Majesté croie que M. de Beaufort a eu tort de quitter l'armée et de n'y pas revenir ; mais il m'importe que Votre Majesté connaisse que si le canon a été laissé, parce qu'on n'a pas eu les instruments nécessaires pour les charger dans les vaisseaux, c'est, ou la faute de M. Martel et des officiers d'artillerie, ou de M. de Beaufort, ou du moins ce n'est pas la mienne.....

» Je crois avoir prouvé que toute notre mauvaise fortune en Afrique, en 1664, a pris source en la dissension qu'on a jetée entre M. de Beaufort et moi ; car j'ai fait pour y remédier tout ce qui était de mon devoir. Pour prouver cela, j'ai fait observer à Votre Majesté qu'on s'était opposé à l'attaque de Bongie qui pouvait être forcée en huit heures, et qu'on avait négligé les fortifications de Gigery, où j'avais montré qu'on ne pouvait se maintenir si l'on ne réparait la faiblesse de l'assiette par la force des travaux. Que pour retenir M. de Beaufort à la tête

de l'armée, contre l'ordre de Votre Majesté qui lui commandait de croiser entre Bougie et Gigers, le sieur de Clairville avait pronostiqué que les Maures étaient toujours faibles, qu'ils ne recevaient jamais de secours des Turcs, et que même ils n'en voudraient jamais recevoir. Que sur ces mauvais pronostics, on avait laissé les lignes imparfaites et qu'on avait négligé de mettre l'armée en état de soutenir une attaque.....

» Votre Majesté aura connu sans doute que tout mon crime aurait été de n'avoir pas acquiescé à une proposition que M. de Beaufort fit faire par M. de Clairville, d'aller aux ennemis avec *cinq cents hommes*, d'avoir proposé en même temps d'y aller avec des forces suffisantes, d'avoir consenti ensuite d'y aller avec cinq cents hommes et de n'avoir pas voulu signer la proposition de M. de Beaufort. J'ai allégué pour raison que les ennemis étaient retranchés près de leur camp; que nous serions trop faibles pour les attaquer; qu'on ne manquerait pas d'être battu, et que ce malheur jetterait l'épouvante dans toute l'armée : pour proposer d'y aller avec des forces suffisantes, j'ai eu pour raison l'apparence d'un succès favorable et l'espérance de donner du courage aux troupes.....

» Le canon n'a été hissé que par manque, ou de temps, ou de soins, ou de palans, ou de galiottes..... Ce n'est pas la faute de l'armée, qu'en tant que la désobéissance et la terreur ont causé la précipitation de la retraite. Par la désobéissance, je n'entends que la désobéissance du service, et, par la terreur, que le désespoir du succès et le désir de la retraite, que M. de Clairville avait fait naître dans le cœur de ceux qui s'étaient trouvés susceptibles de ce mouvement. Je remarque la négligence du service,

par la lenteur avec laquelle on fit une batterie que j'avais commandée pour en ruiner une des ennemis, et par l'inexécution des ordres que j'avais donnés, pour enlever leurs travailleurs. Si, dans ces deux choses, l'obéissance eût été entière, nous eussions eu le loisir de nous retirer. Cette espèce de désobéissance est donc, en partie, cause que le canon a été laissé; je dis en partie cause, parce que la terreur s'en est mêlée; elle a été répandue par la bouche du sieur de Clairville; par ses soins, elle a gagné les suffrages de quelques officiers; par ses brigues, elle m'a arraché le consentement de la retraite. — J'en ai rejeté la proposition de la bouche de M. de Castellan, et, à deux fois, il a assemblé le conseil pour m'y résoudre. La première fois, on ne me put faire consentir qu'à condition que l'on rembarquerait les munitions, le canon et les malades, et M. Martel ne se voulut point charger du rembarquement des munitions, du canon et des malades. La terreur n'opéra pas seulement la retraite, elle la précipita; elle fit retirer les capitaines qui gardaient les brèches de la ville.

» Si M. de Beaufort, au lieu de croiser en mer, était venu dégager l'armée dès qu'il sut qu'il était arrivé du gros canon aux ennemis, nous aurions été plus forts pour nous défendre, ou plus préparés à nous retirer. Je sais que M. de Beaufort avait l'ordre de Votre Majesté d'aller croiser devant Alger; mais l'ordre subsiste-t-il quand la raison de l'ordre cesse?... On peut donc s'étonner justement de ce que M. de Beaufort ne soit pas retourné à l'armée, si on considère les avantages que nous eussions tirés de son retour. On s'étonnera, peut-être avec raison, qu'il ait quitté l'armée, si on observe les circonstances

de son départ. Trois jours avant qu'il mit à la voile, on vit passer des troupes qui marchèrent drapeau déployé au camp des ennemis, et qui furent reçues avec trois salves de mousqueteries. Je jugeai avec tout le monde que ce ne pouvait être que du secours avec du gros canon qui arrivait aux ennemis. M. de Beaufort feignit de n'en rien croire et prit la négative.....

» Il est pourtant vraisemblable qu'il fut informé de la vérité avant de mettre en mer, et changea si fort de discours qu'il était aisé de connaître qu'il avait changé de croyances. Dans le dernier conseil, il fit une harangue qui découvrit qu'il avait reçu de nouvelles lumières; il ne put s'empêcher de dire que si les ennemis mettaient du gros canon en batterie sur l'éminence qui canonnaît le camp, il serait impossible de conserver le poste. Je doute qu'il eût tenu ce langage, s'il n'avait été averti que les ennemis pouvaient mettre du gros canon en batterie. Enfin, comme il n'augurait rien de bon de l'événement des choses, il marqua de l'embarras dans ses pensées, de la contradiction dans ses paroles, et de l'incertitude dans ses dessein. Il envisagea des extrémités trop grandes, il chercha de trop grandes précautions, il fit des propositions éloignées et rejeta des conseils raisonnables; et, tout cela n'aboutit qu'à s'embarquer le même jour et à quitter l'armée; il emmena avec lui un interprète nommé Durand, que je ne pus jamais obliger à demeurer avec moi. Cet homme avait quelques intelligences parmi les Maures, et assurément que M. de Beaufort savait par lui que les ennemis avaient reçu du canon et du secours. Quoiqu'il en soit, on peut assurer que le canon était arrivé avant que M. de Beaufort partit, puisque, dès le lendemain de

son départ, les ennemis travaillaient à une batterie, et qu'à la pointe du jour suivant, ils tirèrent de la redoute avancée. Si le duc n'était pas parti, ou s'il était revenu lui-même au lieu de nous faire avertir par M. de Turrelle que les ennemis recevaient du secours, on aurait tenté la fortune des armes, ou du moins sauvé la honte d'une retraite.... »

« Signé : GADAGNE. »

Le mauvais succès de l'expédition de Gigelli fut donc causé principalement par la négligence que l'on apporta à fortifier la place, et à y réunir tout ce qui était nécessaire pour l'entretien des troupes. Cette imprévoyance était, comme nous l'avons déjà dit, la suite de mesquines rivalités d'influence et de la division qui, dès les premiers jours, avait éclaté entre les chefs de l'expédition ; mais le gouvernement avait aussi à se reprocher de n'avoir pas mis à la disposition des troupes des ressources assez grandes.

Il conviendrait peut-être aussi d'attribuer une bonne partie des revers éprouvés par les troupes à leur manière de combattre, à leur équipement et à l'esprit qui les animait à cette époque. Le Kabile n'a pas changé : tel il est aujourd'hui, tel il était il y a deux siècles ; les armes à feu étaient moins répandues chez lui, c'est possible ; mais il a toujours combattu de la même manière, parce que sa tactique, appropriée à la nature du pays, tient essentiellement à son tempérament nerveux, alerte, hardi. L'instinct du sang le rend semblable à la bête fauve. A moitié nu, ou vêtu à peine de quelques lambeaux d'étoffe roulés dans la poussière, afin de leur donner en-

core davantage la couleur de la terre, il marche au combat en rampant comme un chat, profitant de la moindre aspérité de terrain pour s'embusquer. Il guette ainsi le moment où il pourra ajuster son ennemi et le frapper sans s'exposer à ses coups. S'il échoue, la fuite ne le déshonore point, car son système est, avant tout, de causer du mal sans s'exposer à en recevoir lui-même.

Quelle était l'attitude et l'esprit de l'armée de débarquement devant Gigelli ? On était alors au mois d'octobre, époque de l'année où les chaleurs sont encore accablantes sur la côte d'Afrique. Le matériel et l'équipement militaires n'étaient guère appropriés au climat ; le costume même des officiers et soldats était fort défectueux et gênant pour faire la guerre à des hommes comme les Kabiles. Ces casques brodés ou ces cuirasses étincelantes servant de point de mire, ces feutres empanachés sur une perruque étouffante, ces vêtements ornés de dentelles et de rubans ; enfin, les larges baudriers et les bottes à chaudron étaient, en résumé, fort incommodes, quand il fallait se mouvoir avec prestesse. L'inexpérience de la manière de combattre des montagnards berbères, dont on méprisait beaucoup trop la valeur, faisait que, soldats et officiers, avec cette témérité chevaleresque du temps, s'avançaient vaillamment à découvert, s'exposant aux coups d'un ennemi souvent invisible et ne tirant qu'à coups sûrs. Ces bravades nobles et belles, mais complètement stériles et superflues, en présence d'un ennemi sauvage, éclaircissaient les rangs de l'armée, composée d'une jeunesse valeureuse, et compromettaient ainsi le succès de la campagne. Mais tel a toujours été le caractère français, et il ne serait pas impossible que quelque document du

temps nous révélât que les Français, se posant en cible et saluant les Kabiles, leur eussent dit : « *Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers, tirez vous mêmes,* » prélude des paroles mémorables qu'ils échangeaient, un siècle plus tard, avec une armée civilisée, son émule en héroïsme.

Nous avons eu à citer plusieurs actes de courage de la part des officiers placés à la tête de l'armée de débarquement. Le duc de Beaufort, au caractère bouillant, se conduisit fort bravement en chargeant aux premiers rangs dans le combat qui eut lieu le 5 octobre; mais comme il était très vantard de sa nature, il prétendit, après sa rentrée en France, avoir *fendu jusqu'aux hanches, et d'un seul coup de sabre*, un cavalier arabe qui avait osé se mesurer avec lui. On fit alors à Paris cette chanson narquoise, qui devint populaire (1) :

Ce vaillant duc de Beaufort,
Que tout le monde adore,
A pourfendu, ce dit-on,
D'un seul coup d'estramaçon
Un More, un More, un More.

Or, admirez la vertu,
De ce diable de More;
Quand Beaufort l'eut pourfendu,
Il courait comme un perdu,
Encore, encore, encore.

L'expédition de Gigelli, quoique terminée d'une manière fâcheuse, eut cependant pour résultat d'effrayer

(1) Le duc de Beaufort fut tué en 1680, en combattant les Turcs au siège de Candie.

les Algériens. Le duc de Beaufort, qui était resté à la tête de la flotte, poursuivit les corsaires, les battit le 24 juin 1665 devant la Goulette, le 24 août devant Cherchel, et fit oublier promptement la fin malheureuse de l'expédition de Gigelli. Le 17 mai 1666, le divan d'Alger demanda la paix et signa un traité avantageux pour la France (1).

Après le départ de l'armée française, les Turcs laissèrent à Gigelli une garnison d'une cinquantaine de janissaires, occupant militairement la tour génoise bâtie à l'entrée de la presqu'île. Il est probable qu'ils ne sortaient jamais de leur réduit, ce que n'auraient pas toléré les populations des tribus voisines, qui conservèrent leur complète indépendance. Du reste, la relation du *Voyage pour la rédemption des captifs*, fait en 1720, relate, au sujet de l'état d'insoumission du pays, un fait caractéristique recueilli à Alger par un vénérable père trinitaire français, qui put en apprendre les détails de la bouche même de ceux qui y avaient figuré; ce récit démontre, en outre, que les mœurs des Kabiles étaient, il y a un siècle, ce qu'elles sont aujourd'hui :

« Madame la comtesse de Bourk, allant rejoindre son mari, ambassadeur auprès du roi d'Espagne, s'embarqua à Cette, sur une tartane génoise, pour Barcelone. La comtesse, sa fille, âgée d'une dizaine d'années, et leur suite, tombèrent entre les mains d'un corsaire algérien qui captura la tartane. Une violente tempête poussa le corsaire dans le golfe de Collo. Au lieu de rester à l'an-

(1) En 1682, les pirates algériens violaient encore leurs promesses formelles, et le dey Hassan poussa même l'insolence jusqu'à déclarer la guerre à la France. C'est alors que Duquesne vint bombarder Alger.

cre dans cet endroit sûr, le rais voulut reprendre la mer pour se rendre à Alger ; mais, en doublant le cap, un vent contraire le jeta à la côte, où le frêle navire fut bientôt brisé en mille pièces. Madame de Bourk se noya ; sa fille et quatre domestiques échappèrent heureusement au naufrage, et, aussitôt arrivés à terre, furent dépouillés de leurs vêtements par les Kabiles du littoral, entre les mains desquels ils tombèrent.

« Ce fut en ce pitoyable état, dit la relation, qu'ils furent conduits d'abord jusqu'aux cabanes de la première montagne ; on les pressait de marcher à force de coups par des chemins âpres et raboteux, qui mirent leurs pieds tout en sang ; surtout la fille de chambre était à plaindre, qui, s'étant fait plusieurs plaies en passant sur les rochers, était presque couverte de sang ; ils étaient avec cela chargés chacun d'un paquet de hardes mouillées, et portaient tour à tour la demoiselle. Arrivés à demi-morts à la montagne, ils furent reçus parmi les huées des Maures et les cris des enfants, et comme il y a beaucoup de chiens en ce pays là, excités par le tumulte, ils y joignirent leurs aboiements. L'un d'eux, d'un coup de gueule fit plusieurs trous à la jambe du laquais, et un autre emporta un morceau de la cuisse de la fille de chambre..... »

Arrivés à la bourgade kabile :

« On leur donna d'abord à chacun une méchante capote remplie de vermine, et, après tant de fatigues, on leur donna pour toute nourriture un fort petit morceau de pain de sarrazin, pétri sans levain et cuit sous la cendre, avec un peu d'eau, et pour leur repos ils eurent la plate terre..... »

» Il y avait dans ce lieu environ cinquante habitants,

tous logés dans cinq ou six cabanes, faites de branches d'arbres et de roseaux, dans lesquels ils demeurent hommes, femmes, enfants et bestiaux de toute espèce. Ces barbares s'assemblèrent dans celle où étoient trois des captifs, et tinrent conseil sur leur sort. Les uns concluaient à la mort, les autres dans l'espérance d'une grosse rançon furent d'un avis contraire, ainsi toute l'assemblée se sépara sans rien conclure.

» Le jour suivant, ayant appelé les habitants des adouars voisins, ils revinrent en plus grand nombre, leur faisant force menaces. Ils leur montraient du feu, leur faisaient entendre qu'ils les allaient brûler tous vifs; d'autres tirant leurs sabres, faisaient contenance de leur trancher la tête. Un d'entre eux prit mademoiselle Bourk par les cheveux, et lui appliqua le tranchant de son sabre sur le cou; d'autres chargeaient leur fusil à balle en leur présence et les couchaient en joue.....

» Les plus ardents se radoucirent un peu; mais les enfants et les femmes redoublaient leurs insultes à chaque moment; on les gardait avec tant d'exactitude qu'un Maure, la hallebarde en main, les accompagnait jusqu'aux nécessités, de peur qu'ils ne se sauvassent et que leur proie ne leur fut enlevée de force.

» Les Maures ne se contentaient pas d'avoir en leur possession ces cinq chrétiens; ils voulurent encore profiter des effets que la mer avait engloutis. Comme ils sont si habiles plongeurs dans les eaux qu'ils sont bons coureurs sur les montagnes, ils eurent bientôt tiré du fond de la mer les ballots et les caisses, ainsi que les corps morts. Après avoir retiré les corps sur le rivage, ils les dépouillaient tous nus pour profiter des habits, et cou-

pèrent avec des cailloux les doigts de madame de Bourk pour avoir ses bagues, craignant de profaner leurs couteaux s'ils les appliquaient sur les corps des chrétiens... Le bey de Constantine fit réclamer les prisonniers, menaçant, si on ne les lui remettait pas, d'aller les chercher avec son camp. A quoi les Maures kabiles répondirent « qu'ils ne craignaient ni lui ni son camp, quand il serait joint à celui d'Alger. » *Ces Maures ne reconnaissent pas la puissance d'Alger*; quoique enclavés dans le royaume et naturellement du nombre des sujets, ils vivent dans l'indépendance sous le nom de *Cabaïls*.

» Mademoiselle de Bourk fit parvenir quatre lettres successives à M. Dusault, consul de France à Alger. Le dey donna des lettres de recommandation pour le marabout de Bougie, qui furent portées par l'interprète du consulat. Le marabout de Bougie et celui de Gigelli montèrent à cheval et prirent la route des montagnes, qui étaient à cinq ou six journées de marche de Bougie

» Le cheikh de Koucou, chez qui les Kabiles avaient conduit les prisonniers trois semaines après leur naufrage, consentait bien à la liberté des quatre domestiques; mais il voulait absolument retenir mademoiselle de Bourk, qu'il destinait pour épouse à son fils âgé de quatorze ans, — disant que son fils n'était pas indigne d'elle, et que quand elle serait fille du roi de France, son fils la valait bien, étant né du roi des montagnes (1). — Enfin, la re-

(1) La famille religieuse des Ben-el-Kadi, dont nous avons indiqué plus haut le rôle important à l'époque de la conquête de l'Algérie par les frères Barberousse, exerçait toujours une grande autorité dans la ville de Koucou et dans le Jurjura. Il est probable que les Kabiles lui firent, par déférence, hommage des cinq prisonniers chrétiens.

mise d'une rançon de 900 piastres le décidèrent à rendre la liberté à la jeune personne, qui fut ramenée à Alger avec ses domestiques. »

Nous venons de remarquer, dans le récit authentique qui précède, que les Turcs n'obtenaient satisfaction des Kabiles que par l'intermédiaire conciliant de leurs marabouts. Celui de Bongie, qui contribua le plus à la délivrance de mademoiselle de Bourk et de sa suite, doit être évidemment Sidi Amokrau, qui, dès le xv^e siècle, jouissait d'une grande réputation de sainteté et dont nous aurons bientôt longuement à nous entretenir.

En flattant l'amour-propre de ces personnages religieux par des cadeaux et des compliments emphatiques, en leur constituant des apanages seigneuriaux pour satisfaire en même temps leur cupidité, les Turcs se créaient ainsi des alliés assez fidèles, dont le concours était fort utile pour mettre un frein à l'esprit indépendant et, en même temps, turbulent des Kabiles.

Pendant l'une de nos dernières expéditions dans la Kabilie orientale, en 1865, j'ai cherché avec soin à me rendre compte de l'influence que les beys de Constantine et les pachas d'Alger avaient pu exercer sur ces populations à demi-sauvages, à quelle époque remontait cette influence et jusqu'où elle avait pénétré. Les Kabiles sont tous illétrés, on peut l'affirmer sans crainte d'être contredit ; mais il y a parmi eux de nombreuses familles de marabouts avec lesquelles les Turcs durent par nécessité entrer en relations, afin d'utiliser leur crédit pour dominer, si ce n'est de fait, au moins par la forme, les masses des tribus. J'ai vu presque tous ces marabouts à tour de rôle, dans nos camps, et j'ai obtenu communi-

cation de leurs titres et papiers de famille. Voici, par ordre chronologique, les documents les plus anciens que j'ai trouvés chez eux :

1^o Les marabouts de la famille de Sidi Aïssa-ben-Sidi-Moumen, ont un titre établissant leur noble origine religieuse de cherifs ou descendants du prophète, avec exemption de tout impôt envers l'État et ordre aux fonctionnaires et aux populations de les traiter avec respect. Cette pièce a été délivrée à la fin de l'an 1032 par Abd-Allah-Husseïn, pacha d'Alger (1621 de J.-C.).

Un second diplôme renouvelant le précédent, délivré par Youssef-Pacha, de fin de djoumad 2^{me} de l'an 1050 (1640).

Leurs autres titres sont postérieurs à cette époque et n'offrent, dès lors, aucun intérêt.

2^o Les marabouts dits Oulad Sidi Ali-ben-Mohammed-Cherif, dont l'arbre généalogique a été établi par le kadi de Bougie, l'an 801 de l'hégire (1398), ont un titre de Youssef-Pacha, de l'an 1059 (1649), prescrivant aux Beni-Merouan, Dehemcha, Adjissa et Mellara, de les traiter avec considération et de respecter leurs biens. Cette famille est probablement une de celles qui furent forcées d'abandonner Bougie et de se réfugier dans les montagnes voisines, lors de la prise de cette ville par les Espagnols, en 1510 de notre ère.

3^o Les Oulad Sidi Abd-el-Ouhab-ben-Sidi-el-Mihoub, ont deux titres délivrés en 1118 et en 1119 (1707), par les pachas Hasscïn-Dey et Bakdach, ordonnant aux populations kabiles de respecter et d'honorer les deux zaouïas que cette famille possédait aux Oulad Salem, dans les montagnes voisines du Babor, et à Imoula, dans la vallée de

l'oned Sahel. Ces titres autorisent, en outre, les dits marabouts et leurs serviteurs à entrer sur le marché d'Alger, sans payer aucun droit d'octroi, les huiles ou autres denrées qu'ils voudront y vendre. Ils sont libres aussi de sortir de la ville les marchandises qu'ils emporteront dans leur pays sans payer aucun droit (1).

Nous aurions à citer encore une série d'autres personnages religieux, tels que les Oulad Si Kacem-ben-Oum-Hani, — les Oulad Mohammed-ben-Baza, — les Oulad Sidi El-Aribi, — les Oulad Sidi Touati, — les Oulad-bou'Araour, — les Oulad Sidi El-Djoudi et les Moula-Chokfa, — qui habitent tous ces montagnes; mais soit par ce sentiment de défiance ombrageuse enraciné chez les hommes de religion, soit qu'ils aient perdu ou qu'ils ne possèdent réellement pas de titres anciens, les diplômes qu'ils m'ont montrés sont tous postérieurs à ceux analysés plus haut, et n'offrent aucun intérêt au point de vue historique.

Occupons-nous maintenant de la famille religieuse des Oulad-Amokran, qui joue le plus grand rôle dans les annales du pays. Nous avons déjà parlé de son origine et de sa noblesse dans notre *Histoire de Bougie*; nous ne voudrions pas nous répéter; mais il est cependant indispensable de revenir sur certains faits importants, afin que le lecteur puisse bien se rendre compte de la situation.

Les Oulad-Amokran, ou, plus communément, Mokran

(1) La famille de Sidi El-Mihoub s'est depuis longtemps divisée en deux branches distinctes. L'une d'elles habite toujours dans les montagnes voisines du Babor; l'autre réside encore à Imoula, non loin d'Akhou, dans la vallée de Bougie; son chef actuel est le kaïd Si Cherif-Amzian, kaïd de l'Harrach.

comme le prononcent les Arabes, font remonter leur généalogie jusqu'à Mahomet. Un de leurs ancêtres, Si Ahmed-ben-Abd-er-Rahman, fonda, au xv^e siècle, un petit royaume kabile, dont la Kalâa des Beni-Abbas devint la capitale. Le fils de ce dernier, Si Abd-el-Aziz, est le guerrier intrépide et chevaleresque, tant vanté par Marmol, qui succomba glorieusement en défendant son pays contre l'agression des Turcs, après s'être allié avec les Espagnols, maîtres de Bougie. Ensuite régna son frère, Amokran, nom qui, en langue berbère, signifie *grand* ou *chef*, et qui servit depuis de nom patronymique à ses descendants. Son fils, Sidi Nacer, lui succéda vers l'an 1600 de notre ère ; mais il fut assassiné par ses propres sujets, et avec lui disparut la petite royauté kabile de la Kalâa des Beni-Abbas. Sidi Nacer laissait plusieurs enfants : l'un d'eux, nommé Sidi Betka, — nous ignorons s'il était l'aîné de la famille, — fut sauvé par les Hachem, fidèles serviteurs de son père infortuné, qui le conduisirent en sûreté dans la Medjana, où il devint la souche de la famille féodale des Mokran, qui habite aujourd'hui encore ce pays. Un autre enfant fut emporté par sa mère dans la vallée de Bougie. C'est là, de son côté, que cet enfant, nommé Mohammed-Amokran, grandit et ne tarda pas à acquérir une certaine influence sur les peuplades kabiles, en raison de son illustre origine et des vertus religieuses dont il était doué lui-même. Le chef de la garnison turque de Bougie entra en relations avec Si Mohammed-Amokran, et dut lui prodiguer toutes sortes de faveurs, car la tradition locale rapporte que le saint marabout abandonna la zaouïa qu'il avait fondée à Amadan, dans la tribu des Beni-bou-Msaoud, pour venir habiter Bougie, où il continua à résider jus-

qu'à sa mort. Il laissa plusieurs enfants, dont le principal, qui hérita de son autorité religieuse, se nommait Sidi Abd-el-Kader (1). Nous avons suffisamment parlé de ce personnage dans l'Histoire de Bougie, et nous avons dit qu'il était spécialement chargé de l'exploitation des forêts voisines de cette ville pour fournir les bois de construction, — karasta, — nécessaires à la marine algérienne. Plus tard, vers 1740, des bois d'une qualité supérieure à ceux des tribus de Bougie, ayant été découverts aux Beni-Four'al, près de Gigelli, l'exploitation au profit des Turcs se porta presque exclusivement sur ce nouveau point. Mais comme l'influence des Oulad-Amokran n'était pas suffisamment établie dans cette région, les Turcs déterminèrent un des membres de la famille à aller fixer sa résidence à Gigelli, d'où il pourrait mieux servir leurs intérêts. Ce qui précède explique les causes de la scission survenue entre les différents membres de la famille des Oulad-Amokran de la vallée de Bougie. Le noyau principal resta à la zaouïa d'Amadan, où on le retrouve encore de nos jours. Le petit fils de Sidi Abd-el-Kader, nommé E-Ha'j el-Mekki-ben-Mohammed-Cherif, comblé de faveurs et de privilèges, alla donc habiter Gigelli, où il travailla à gagner des partisans en faveur des Turcs, ses protecteurs. Le diplôme suivant, dont nous donnons la traduction, indique la nature de ses fonctions et les prérogatives dont il jouissait :

(1) Les enfants de Sidi Abd-el-Kader, au nombre de cinq, nous sont connus par un titre de propriété qui nous a été communiqué récemment. Ils se nommaient : Mohammed, Ahmed, Mohammed-Cherif, El-Mohoub et Abd-el-erim. Le troisième, Mohammed-Cherif, est le père de El-Hadj-el-Mekki, lequel est la souche des Amokran de Gigelli.

« Louange à Dieu unique !

» Faisons savoir à quiconque lira cet ordre généreux, cet écrit manifeste, resplendissant, aux kaïds, notables et gens du peuple, aux agents du gouvernement et à tous ceux qui sont chargés de l'administration des populations, notamment dans la petite ville de Gigelli, — que nous avons laissé tomber nos faveurs sur le porteur du présent, le très élevé, l'excellent Si El-Hadj-Ahmed-el-Mekki, descendant du chef religieux Sidi Mohammed-Amokran, que Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il lui a accordées, amen !

» Nous l'avons nommé *marabout* de la petite ville de Gigelli, et nous statuons que nul d'entre les gens de la garnison ne pourra l'inquiéter par des vexations ; ni l'agha de la nouba ni autre, qu'il soit habitant ou soldat de la garnison de la petite ville de Gigelli, ne portera témérairement atteinte à la considération dont il jouit. Tout cela, nous le faisons pour rehausser son prestige, en raison des services qu'il rend à la garnison de Gigelli, en assurant le transport de ses approvisionnements ; — par égard aussi pour la mémoire de son aïeul, et, enfin, à cause des secours qu'il prodigue généreusement aux pauvres et aux malheureux.

» Écrit par ordre du très élevé, de l'illustre, notre maître, le seigneur souverain Sidi Ali-Pacha.

» A la date du second tiers du mois de choual de l'an 1168 (juillet 1755) (1). »

(1) Le texte original de ce curieux document, que j'ai publié déjà en arabe et en français dans la *Revue africaine*, m'a été communiqué par M. le capitaine Lenoble, chef du bureau arabe de Gigelli.

Nous avons dû indiquer tout d'abord la situation officielle d'El-Hadj-el-Mekki ; mais si nous avons suivi un ordre chronologique dans la transcription des diplômes qui nous ont été communiqués par sa famille, nous aurions dû mentionner premièrement la pièce suivante :

Cachet : Le serviteur de Dieu, Hassen-ben-Husseïn-Bey, 1163 (1749 de notre ère).

« Louange à Dieu seul !

» Notre présent ordre béni, fortuné, digne de louanges, délivré à notre fils, Si Ahmed-el-Mekki, marabout de Gigelli, constate que nous lui avons fait la faveur de lui accorder le respect et la considération. Tous les droits et toutes les immunités que lui ont accordé nos prédécesseurs, les beys de la province de l'est (de Constantine), nous les lui concédons et les confirmons par le présent.

» Nous l'avons chargé spécialement de ce qui a trait aux peaux de panthères, afin que nul autre que lui ne s'en mêle et que personne autre que lui n'en achète. Nous le recommandons, en outre, à toutes les tribus telles que les Hamouïa, aux populations de Ben-Achour (1) et autres d'entre les tribus de cette région, afin que nul ne l'arrête sur son chemin, et que personne ne l'approche dans le but de le tromper ou de lui nuire. Quiconque lui causera quelque dommage, n'aura à s'en prendre qu'à lui même ; il lui sera appliqué une sévère punition. Ainsi le prescrit notre présent ordre ; on se conformera à ce

(1) Les Ben-Achour sont les membres de la famille féodale qui gouverne le Ferdjona depuis environ trois siècles.

qu'il renferme; que l'on n'y contrevienne pas, c'est ce qu'il faut faire.

» Salut, de la part du très fortuné Si Hassen-Bey, que Dieu le fortifie !

» Écrit à la date du premier tiers du mois de djoumادتاني, l'an 1165 (1751). »

Les dépouilles de panthère étaient un objet de luxe fort recherché par les gouvernants turcs, qui en faisaient hommage aux pachas ou au sultan de Constantinople lui-même, pour obtenir leurs bonnes grâces. Le monopole de la chasse ou de l'achat, accordé par cet ordre du bey, avait pour but de se procurer plus facilement et d'une manière plus certaine les peaux de panthère dont il pouvait avoir besoin, et qui, cependant, ne sont pas rares dans toute la région montagneuse et boisée du littoral. On voit qu'il y a loin de là à notre système de primes pour la destruction des animaux nuisibles.

Mais n'oublions pas de faire ici une courte digression, pour indiquer ce que devait être la ville et la population de Gigelli vers cette époque. Notre compatriote, le médecin naturaliste Peyssonnel, qui la visita au mois de septembre 1725, la décrit en ces termes :

» On y voit quelques lambeaux de vieilles murailles et les débris des fortifications que les Français y avaient construites lorsqu'ils la prirent, en 1664. Du côté de la terre où est la porte, il y a une mauvaise tour qui tombe en ruines, et la ville ne contient aujourd'hui qu'une soixantaine de mauvaises maisons bâties de briques et de terre. Elle est habitée par des Maures, la plupart marchands et matelots; ils achètent les cuirs, les cires et les huiles

des Kabiles, et les vont vendre à La Calle, à Tabarque, à Tunis et à Alger. Ils s'appliquent aussi à la pêche du corail ; ils ont aujourd'hui quatre bateaux pêcheurs. Quoique misérable en apparence, ce petit lieu ne laisse pas d'être riche. »

Un autre diplôme des Amokran, non moins curieux que ceux qui précèdent, est celui-ci :

« Nous avons accordé nos faveurs à Si Ahmed-el-Mekki-Amokran, et nous l'avons replacé au poste qu'il occupait précédemment. Nous retirons la gestion des affaires des mains de son neveu, Si El-Medhi, à qui nous les avons confiées. Ce retrait est complet, afin que Si El-Mekki sus-nommé soit seul chargé de toutes nos affaires de la karasta, et du transport de la solde que nous envoyons habituellement à notre garnison fortunée de Gigelli, ainsi que des autres fonctions dont il était investi autrefois. Nous l'avons réinstallé selon le mode consacré précédemment.

» Salut de la part de Si Ahmed-Bey, gouverneur de la province de Constantine ; milieu du mois de châban de l'an 1170 (1756). »

L'intérêt offert par la pièce qui précède n'est pas de savoir que Si Ahmed-el-Mekki, obligé de se rendre à Bougie auprès de sa famille, fut provisoirement remplacé par son neveu, qui lui céda les fonctions à son tour. Mais le passage où il est parlé du transport de la solde des troupes composant la garnison de Gigelli, peut attirer l'attention de ceux qui s'occupent de l'organisation intérieure et des rouages administratifs de l'ancien beylik de Constantine. En pays Kabile, au milieu de populations

ne reconnaissant aucun maître, les chemins étaient peu sûrs et les Turcs n'exerçaient aucune espèce d'influence ; aussi ne faut-il pas s'étonner de voir le transport des fonds de l'État confié à un marabout dont la réputation de sainteté inspirait plus de respect qu'une escorte nombreuse et bien armée (1).

Par suite d'un privilège exceptionnel, dont l'origine remonte à Kheïr-Eddin, qui voulait ainsi reconnaître et récompenser la fidélité de ses premiers alliés barbaresques, les habitants de Gigelli étaient exempts de tout impôt en nature ou en numéraire. Quant aux tribus voisines, elles ne payaient pas davantage ; aussi le gouvernement turc était-il obligé d'approvisionner la garnison de Gigelli, en solde et en vivres, à l'aide de ravitaillements périodiques, expédiés d'abord d'Alger sur des bâtiments, et, plus tard, de Constantine à travers le pays Kabile (2).

Les marabouts Amokran étaient chargés de protéger la marche régulière de ces convois en les faisant escorter, d'étape en étape, par un certain nombre d'hommes armés, fournis successivement par chaque tribu dont on traverserait le territoire, et auxquels on accordait quelques

(1) Les Beni-Amran, Beni-Slar, Oulad-bel-Afou, Beni-Kaïd, Beni-Ahmed, Beni-Mahammed et Oulad-Saad, qui reconnaissent l'autorité religieuse des Oulad Amokran, payaient l'achour à cette famille. Cet impôt portait sur le blé et l'huile, et n'était pas réglé d'une manière uniforme, parce qu'il était nécessairement proportionné aux produits de la récolte.

(2) La famille des Oulad-Amokran devait faire transporter gratuitement à Gigelli la quantité de bois à brûler nécessaire aux besoins de la garnison turque. Nous avons entre les mains une lettre très-sévère du bey de Constantine au commandant de cette garnison, lui disant que le marabout se plaint, avec raison, qu'il exige plus de bois qu'il ne lui en faut, et qu'il doit se contenter des trois convois périodiques de combustible que la coutume alloue à ses janissaires.

légères récompenses à l'anniversaire des grandes fêtes religieuses, ou bien encore des terres de culture en pays de plaine.

A l'époque où Salah bey gouvernait la province, un autre personnage fut adjoint aux Oulad Amokran pour assurer le service des convois. Celui-ci, du nom de Si Abd-er-Rahman-el-Fergani, homme très instruit et kadi de la ville de Gigelli, remplissait, en outre, l'emploi de secrétaire de l'agha commandant la garnison ; c'était lui-même qui, la plupart du temps, marchait en tête des convois ou des détachements de janissaires allant de Constantine à Gigelli. Ses descendants lui succédèrent dans l'exercice de ses fonctions (1).

Nous avons vu également, dans le diplôme qui précède, que les Oulad-Amokran étaient chargés de traiter avec les Kabiles pour la fourniture des bois de construction, — *karasta*, — destinés à la marine algérienne. Nous ne reviendrons pas sur cette importante question, que nous avons étudiée assez longuement dans l'*Histoire de Bougie*. Il suffira de rappeler ici que ces bois étaient extraits des forêts de chênes-zan qui existent dans la tribu des Beni-Four'al, où la famille des Habilès-ben-'Aouaz, notables de l'endroit, avaient la haute direction des chantiers d'exploitation (2).

(1) Cette famille très recommandable rendit jadis de bien grands services aux Turcs. Lors de la prise de Gigelli par nos troupes, elle prit la fuite et se réfugia dans les tribus ; au bout de quelque temps, elle sollicita du commandant supérieur l'autorisation de rentrer dans ses penates et offrit sa soumission. Depuis lors, chacun des membres de la famille s'est rendu utile, en occupant dans l'administration française divers emplois de kadi ou secrétaire du bureau arabe, dont ils ont su se rendre dignes par leur instruction, leur moralité et leur dévouement.

(2) Voir notre *Histoire de Bougie*, pages 205 et suivantes.

Quelques autres documents arabes dont nous avons fait la traduction, et qui, par ordre chronologique, devraient figurer ici, ne présentent aucun fait saillant ; nous nous dispenserons donc de les reproduire. L'un d'eux, cependant, relate la mort de Si Ahmed-el-Mekki-Anoukran, qui eut lieu vers l'an 1800 de notre ère. Il fut remplacé par ses deux fils, Si Mohammed et Si Tahar, jeunes gens en bas âge et sans autre influence que celle de la renommée de leurs aïeux, et auxquels le bey El-Hadj-Mustapha dut donner un tuteur. Cette circonstance méritait d'être consignée, parce qu'elle explique, dès à présent, la cause majeure qui empêcha d'étouffer, dès son début, la grande révolte kabyle de 1803.

C'est à Gigelli même que se manifestèrent les premiers symptômes de cette rébellion mémorable, qui mit en péril la domination turque dans toute la province. Nos devanciers eurent comme nous un assez grand nombre de révoltes à combattre, ce qui prouve que le fanatisme religieux contre le chrétien n'a pas toujours été le principal mobile des levées de boucliers des peuplades algériennes. Mais souvent les Turcs ne prenaient pas la peine de faire marcher des troupes, contre les prétendus cherifs, cause des agitations intestines : une somme d'argent donnée à propos et entre bonnes mains, suffisait presque toujours pour abattre, dès le début, le drapeau de l'insurrection avec celui qui l'avait dressé. Nous aurons bientôt à relater un exemple frappant de cette manière de procéder.

Les événements de 1803, dont les effets désastreux faillirent ébranler sérieusement l'autorité des Turcs, nos prédécesseurs, méritent d'être étudiés avec soin. J'espère les présenter dans toute leur exactitude et fixer défini-

tivement certains points encore indécis, grâce aux nouveaux renseignements que j'ai recueillis auprès des Oulad-Amokran et de plusieurs autres de leurs compatriotes. Le rôle important des Oulad Amokran dans toutes les affaires du pays, a été déjà suffisamment démontré, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir, et il explique assez par lui-même le degré de confiance que nous accordons aux informations qu'ils nous ont fournies.

Sur la foi de premiers renseignements incomplets, plusieurs écrivains avaient assuré que l'insurrection kabyle de 1803 tenait à des causes purement locales, et non pas aux influences d'une politique extérieure, ainsi que l'avait annoncé le capitaine Sander-Rang, en basant son opinion sur les bruits répandus à Alger même à cette époque (1). On avait dit d'abord que les Kabiles étaient poussés à la révolte par les Anglais, ce qui était exact, puisque le cherif marocain, promoteur du mouvement, l'avouait publiquement, comme nous le rapporterons plus loin. Mais bientôt se produisit un revirement d'opinion, et on devine facilement d'où vint le bruit qui courut à Alger, que la révolte était soudoyée par la France; que des sujets français étaient dans les rangs des rebelles, et que même un frère de Napoléon était à leur tête. Cette absurdité trouva d'autant plus de crédit parmi les crédules algériens, qu'ils avaient vu peu de temps auparavant, dans leur rade, le prince Jérôme Napoléon à la tête d'une division de nos vaisseaux qui venait réclamer les Français, Italiens et Liguriens captifs (2).

(1) Sander-Rang, *Tableau des Établissements français en Algérie*.

(2) Berbrugger, *Un Cherif kabyle en 1804*.

La masse des indigènes de la province ne vit et ne comprit que ce qui peut s'appeler le côté matériel de la révolte. Naturellement, nous avons d'abord partagé cette opinion, parce qu'elle était la plus répandue ; repoussant dès lors la version du capitaine Sander-Rang, comme non fondée, on avait cru devoir adopter celle tenant à des causes purement locales. Mais le mystère qui présida, en quelque sorte, au mouvement insurrectionnel, devait nous être révélé, un jour ou l'autre, par des gens mieux informés. C'est ce qui a eu lieu à l'aide des documents authentiques possédés par la famille des Oulad-Amokran, parfaitement initiée, en outre, aux événements de sa patrie, et qui nous expliquent le lien des événements et l'influence de certains personnages historiques.

Les cherifs qui habitent le Maroc avaient jadis l'habitude de désigner l'un d'entre eux pour conduire en Orient le *rekab*, ou la grande caravane de pèlerins moghrebins se rendant annuellement à la Mecque. Ce cherif prenait le nom d'émir *Bou-Dali*, c'est-à-dire d'émir qui, à son *tour*, était, pendant toute la durée du voyage, investi du commandement de la caravane.

Vers le commencement de ce siècle, l'émir Bou-Dali El-Hadj-Mohammed-ben-el-Harche, suivi de ses compagnons marocains et d'une foule d'autres pèlerins de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine, qui avaient pris place dans les rangs de la caravane allant à la Mecque, traversait l'Égypte où Bonaparte avait planté le drapeau de la France. A cette époque, Kléber et ensuite Menou, réduits à leurs propres ressources par un étroit blocus qui les privait même des nouvelles de la patrie, avaient à résister contre des ennemis sans nombre et de

toutes nationalités, Arabes, Turcs et Anglais, ligüés entre eux.

Une caravane, composée de gens aussi fanatiques que le sont les Marocains et les pélerins musulmans en général, arrivant dans un tel moment d'effervescence, devait être d'un grand poids dans la lutte. Il est probable que les nouveaux venus, trouvant l'occasion de faire la *guerre sainte contre les infidèles*, ce qui, aux yeux des musulmans, est considéré comme un acte des plus méritoires, ne se firent pas prier longtemps pour y prendre part. Ils se signalèrent, en effet, dans tous les combats livrés à nos soldats, et ne posèrent les armes que lorsque l'Égypte en fut entièrement débarrassée. En récompense de l'ardeur qu'ils avaient montrée, les Anglais ramenèrent une partie des pélerins marocains sur leurs vaisseaux. Le Bou-Dali reçut, en outre, d'un général anglais, un fusil assez curieux, qui devait lui servir plus tard à impressionner l'imagination naïve des Kabiles. Cette arme, probablement du genre des révolvers, faisait, dit-on, entendre trois détonations successives, sans que son maître la rechargeât, pendant la carrière fournie par un cheval lancé au galop.

Le 7 nivose an X de la république (17 décembre 1801), Dubois Thainville, au nom du premier consul Bonaparte, avait signé un traité d'amitié avec le dey d'Alger Mustapha-Pacha. L'Angleterre, alors si acharnée contre nous, ne vit pas sans déplaisir cette alliance, ce respect réciproque que se promettaient les deux gouvernements. Au moment où le traité de paix venait d'être conclu, le Bou-Dali-ben-el-Harche allait quitter l'Égypte et rentrer dans ses foyers ; pendant la guerre sainte, il avait fait preuve d'un brillant

courage, d'un fanatisme ardent ; c'était bien l'homme d'action, aventureux, l'agent entreprenant et hardi, qui convenait le mieux au rôle que la politique anglaise voulait créer en Algérie pour susciter des embarras à la régence alliée de la France.

— Les pèlerins marocains furent donc embarqués à Alexandrie, sur des navires anglais qui les rapatrièrent. Quant au Bou-Dali, bien préparé par des discours haineux et par l'appât de grandes récompenses, il prit terre à Tunis ou à Bône avec quelques-uns de ses compagnons ; le point de débarquement n'est pas autrement précisé ; de là, il se rendit à Constantine, gouvernée alors par le bey Osman. A partir de ce moment, les faits et gestes du cherif nous sont parfaitement connus, nous pourrions suivre ses traces pas à pas.

Après avoir séjourné quelque temps au chef-lieu de la province, où, par prudence, il se garda bien de fomenter aucun intrigue dans la crainte d'être arrêté par les janissaires, il traversa sans bruit le pays Kabile, s'arrêta un instant aux Beni-Mmed, et se présenta, enfin, comme l'hôte de Dieu, *dif Rabbi*, qui demande un abri, à la chapelle de Sidi Z-itouni, située à proximité du mur d'enceinte de l'ancienne ville de Gigelli. Ceux qui virent alors le cherif, disent qu'il était âgé d'environ quarante-cinq ans ; sa taille était haute, sa figure colorée et sa barbe rougeâtre ; il portait la défroque en haillons de la secte mendicante des Derkaoua. Ses discours attirèrent autour de lui des visiteurs de jour en jour plus nombreux ; il les charmait adroitement en leur racontant, sous les couleurs les plus fantaisistes, les phases de la guerre sainte d'Égypte. Dans ses conférences, il répétait souvent ces mots : « Les

Anglais, mes amis, ont délivré la terre de ceux qui l'avaient envahie, et Dieu m'a ordonné de bien traiter les Anglais et d'imiter leur exemple. » Plus tard, lorsqu'il arma un bâtiment corsaire, il ne cessait de recommander à ses marins de respecter les navires anglais. Ces faits seuls démontreraient quelle était la main cachée qui poussait le Bou Dali à provoquer la révolte.

Quand l'agha de la garnison turque de Gigelli s'aperçut du mouvement inaccoutumé qui régnait aux portes de la ville, il était déjà trop tard pour l'arrêter. Un seul homme, par l'influence qu'il exerçait sur les Kabiles, aurait pu prévenir les graves événements qui allaient se produire : c'était le chef de la famille religieuse des Oulad-Amokran, fidèle allié des Turcs et leur plus ferme appui dans cette contrée. Mais ce chef, Si Ahmed-el-Mekki, était mort depuis peu, et ses deux fils, auxquels le bey de Constantine venait d'être obligé de donner un tuteur, étaient, répétons-le, encore jeunes, sans aucune expérience, et, par conséquent, trop faibles pour agir d'une manière efficace.

Le Bou-Dali, assuré du concours des Kabiles, dévoila ses projets ambitieux à ses auditeurs enthousiasmés, et conseilla de se débarrasser des Turcs oppresseurs, comme les Égyptiens s'étaient débarrassés des Français, en leur faisant une guerre acharnée. La faible garnison de Gigelli, effrayée de l'audace et du succès de ce fanatique, jugea prudent de ne pas résister ; elle s'embarqua et s'éloigna sans bruit. Celle de Collo ne tarda pas à imiter son exemple ; et il paraît même que celle de Bône se réfugia à Constantine, sur la seule nouvelle d'une prochaine attaque. Son parti se grossit bientôt d'une foule considérable, et les montagnards, séduits par son âpre éloquence et les

brillantes promesses dont il berçait leur cupidité, accoururent comme une nuée de sauterelles se ranger sous ses drapeaux.

Dès lors, le cherif, s'érigeant en souverain, organisa son petit royaume et perçut les impôts religieux. Un riche burnous en drap vert, couleur distinctive des cherifs, remplaça le sordide vêtement de Derkaoui. Il s'était donné pour lieutenant, avec le titre d'agha, gouverneur de Giggelli, un homme influent de la tribu des Beni-Kaïd, nommé Hamza-ben-Hamadouche. Le petit fortin génois qui commandait la ville reçut une garnison placée sous les ordres de deux de ses plus fidèles partisans. En prévision des combats qu'il aurait à soutenir, il poussa même la précaution jusqu'à former une ambulance à laquelle étaient attachés deux hommes ayant quelques connaissances dans l'art de guérir les blessures et de rebouter les membres fracturés.

Un habitant de la ville, le koulougli Ahmed-ben-Dernali, ancien canonnier sur un corsaire algérien, devint le chef de l'artillerie de la place. Ce même individu, qui faisait alors le cabotage sur la côte, vendit au cherif, au prix de mille réaux, un petit bâtiment de transport qui fut pourvu de matelots armés et organisés militairement.

Afin d'impressionner davantage ses nouveaux sujets, le Bou-Dali s'embarqua lui-même, annonçant avec emphase qu'il allait faire la course contre les chrétiens. Ses actes de brigandage se bornèrent à surprendre dans les eaux de l'île de Tabarque quatre bateaux de corailleurs italiens, dont il ramena en esclavage les malheureux équipages. Telle est la provenance des prétendus Français, que l'on disait figurer dans les rangs des rebelles, et on

voit qu'il y a loin de quelques pauvres pêcheurs de corail prisonniers, à une troupe de volontaires de notre pays favorisant les tentatives d'un agitateur indigène. La tradition, qui a toujours quelque fait merveilleux à sa disposition, rapporte que le cherif était allé enlever ces chrétiens dans leur pays *en marchant sur la mer*.

L'ambition personnelle du cherif et la mission politique qu'il avait à remplir, lui imposaient l'obligation d'entreprendre des conquêtes plus sérieuses. Le nombre de ses adhérents augmentant de jour en jour, il abandonna alors la surveillance de Gigelli à son agha, et se mit à parcourir les tribus kabiles. Sa première station eut lieu à Djerah, dans la vallée de l'oued Zhour, où il ordonna de construire plusieurs maisons qui formèrent bientôt un village dont les murailles en ruines se voient encore de nos jours.

L'amour que lui inspira une jeune Kabile d'une ravissante beauté, nommée Yamina-bent-Bou-Haouta, fut cause qu'il s'oublia à Djerah, et que, pendant plusieurs mois, il négligea même ses projets belliqueux. Il s'épuisait vainement en démarches auprès des parents de la jeune fille pour l'obtenir en mariage, lorsque enfin perdant patience, il l'enleva de force et se la donna pour femme, au nom des droits de sultan qu'il s'arrogeait. La fortune naissante du Bou-Dali faillit s'écrouler tout à coup, à la suite de cet acte de despotisme. Un marabout, Si Mohammed-el-Guechi, qui avait déjà montré peu de sympathie au nouveau réformateur, profita de cette occasion pour fulminer encore davantage et amener les esprits contre lui. Ben-el-Harche réussit, heureusement, à s'emparer de son malencontreux détracteur, auquel il fit trancher la tête.

Malgré cet incident, le village de Djerah continuait à être le rendez-vous de tous les hommes remuants, par curiosité ou par amour du changement, qualités innées dans le caractère africain. ceux-ci accouraient de tous côtés pour voir et entendre le cherif qui nourrissait, disait-on, les pauvres et se déclarait le protecteur des populations opprimées. De nombreux visiteurs lui arrivaient ainsi de Constantine, de Bône, des pays de Setif et de Bougie. Comblé d'offrandes, bien vêtu, bien nourri, devenu le centre et le foyer des aspirations de tous les fanatiques, Ben-el-Harche n'aurait peut-être demandé qu'à vivre paisiblement avec sa belle maîtresse Yamina. Mais les Kabiles commençaient à s'impatienter de son inaction et à murmurer. A cette époque, le cherif entra en relations avec un marabout du nom de Zebouchi, car c'est de sa demeure de Djerah, et d'après les conseils de celui-ci qu'il annonça pour la première fois son intention d'attaquer Constantine, capitale de la province.

Pour l'intelligence des faits qui vont suivre, il faut reporter ses regards en arrière et examiner d'abord les causes de haine qui s'étaient sourdement réunies dans le cœur du nouveau personnage qui apparaît sur la scène. — Osman-Bey, surnommé le borgne, homme d'un caractère ferme et droit, exerçait depuis peu de temps le pouvoir à Constantine, lorsqu'on lui apprit que Si Zebouchi, marabout fanatique et ambitieux des environs de Redjas, près de la petite ville de Mila, abusait de son influence religieuse pour effrayer les populations, en prédisant des désastres et des calamités que la présence des Turcs attirerait sur le pays. Zebouchi s'était créé une grande réputation de piété par sa vie ascétique ; les Kabiles avaient

pour lui beaucoup de respect et croyaient fermement à toutes ses prédications. Au lieu de se débarrasser immédiatement de ce fou dangereux, ce que n'auraient manqué de faire les beys ses prédécesseurs, Osman, par trop de mansuétude, se borna à lui retirer l'affranchissement d'impôt dont il avait joui jusqu'alors, ainsi que tous les privilèges que sa qualité de marabout lui avait valus. Il pensait, sans doute, que cette punition suffirait et qu'elle refroidirait l'imagination trop ardente du nouvel augure.

Zebouchi alla à Constantine revendiquer ce qu'il appelait un droit divin ; mais, à cause de son caractère fier et indiscipliné, on ne tint aucun compte de ses sottes prétentions, qui, pour la plupart de ces hommes, soi-disant inspirés du ciel, consistent à faire servir la religion à des intérêts particuliers. Le marabout, mécontent, s'éloigna en proférant des imprécations, et se retira dans les montagnes des 'Arrès, tribu kabile sur la rive gauche de l'oued El-Kebir. Mais sa rancune ne s'arrêta pas là : sachant bien que ses imprécations et ses anathèmes seraient sans effet s'il restait inactif, il se livra à toutes sortes d'intrigues, se posa en victime du pouvoir oppresseur ; en un mot, il mit tout en œuvre pour venger l'affront que son orgueil de marabout avait reçu : il ne cessait de répéter qu'il voulait poser son pied sur l'œil borgne du bey Osman.

Quelque impétueux que fut Zebouchi, il sentit néanmoins la nécessité de n'agir que sourdement et par degrés, afin de se créer des partisans sans trop éveiller l'attention des Turcs, qui auraient pu le faire enlever par leurs agents et l'assommer ensuite. N'oublions pas de rappeler que Zebouchi était mokaddem de l'ordre

religieux de Si Abd-cr-Rahman, qui compte de nombreux adeptes dans ces montagnes, et qu'il avait, à ce titre, plié sous sa dépendance la majeure partie des Kabiles. Nous savons combien sont développées les ramifications de ces congrégations musulmanes, communiquant entre elles, de l'orient à l'occident, à l'aide d'agents mystérieux. Cela nous explique ces levées de boucliers subites, au moment où le calme le plus parfait semble, en apparence, régner parmi les populations africaines.

A cette époque, le cherif Bou-Dali-ben-el-Harche avait déjà fait son apparition aux environs de Gigelli ; Zebouchi lui écrivit et lui fit part de la haine profonde qu'il nourrissait contre le bey Osman. Cette alliance donna bientôt aux deux fauteurs de troubles une activité et une influence, dont chacun aurait probablement manqué en particulier, dans l'entreprise hardie qu'ils avaient conçue l'un et l'autre de renverser le gouvernement des Turcs. Elle nous explique aussi la facilité avec laquelle le cherif parvint à se créer des partisans dans certaines parties d'un pays où il était encore inconnu. Zebouchi et le cherif surent attacher à leurs passions l'intérêt de la multitude, en promettant le pillage, idée assez séduisante pour émouvoir des Kabiles et les déterminer à l'attaque de Constantine. Les esprits bien préparés à la lutte, et les chefs religieux de la contrée lui prêtant le concours de leur influence, le cherif Ben-el-Harche n'avait plus à hésiter. Avant de se mettre en marche, il eut encore plusieurs conférences avec les montagnards des Beni-Fergan, puis avec les Beni-Amran, et il passa enfin une sorte de revue de son armée dans la plaine de Mordj-Souker.

Les compagnons du cherif, frappant en cadence sur des

tambourins, commencèrent à éveiller l'attention du public en chantant en cœur les vieilles rapsodies mystiques des premiers siècles de l'islamisme, pour raviver les sentiments religieux et l'amour de la guerre :

J'ai monté les chevaux de sang les meilleurs, et je suis venu sur cette colline bien connue. Je veux traverser l'ennemi et le retraverser.

J'ai vu la mort sur les poitrines des ennemis. Quand nous prendrons la lance pour le combat, combattez avec la lance et le glaive.

Est-ce que les hommes ne vivent pas de guerre? Si l'ennemi marche contre nous, nous nous rencontrerons et nous briserons nos têtes les unes contre les autres.

Ne savez-vous pas que je suis le guerrier éprouvé, et que de l'est à l'ouest on connaît mes faits d'armes?

Combien de guerriers au maintien orgueilleux, à ma vue ont jeté bas les armes et ont pris la fuite.

Ma voix retentira tellement devant l'ennemi, que les montagnes et les sables en trembleront.

Je suis courageux, et les plus courageux me fuient. Le lion ne se compare pas aux hommes.

Je donnerai des coups plus dangereux que le poison, et je porterai aux ennemis une atteinte plus douloureuse que la brûlure du charbon ardent.

Je ferai une journée dont on parlera à tous ceux qui resteront sur la terre après ma mort.

De tous côtés, je percerai les bataillons et je joncherai le sol des têtes de nos ennemis, que je laisserai par terre comme des œufs d'autruche.

Réjouis-toi, ô prophète de Dieu! car demain je ferai boire nos ennemis à la coupe brûlante.

C'est là que se produisit le prétendu miracle qui frappa, au suprême degré, l'imagination des Kabiles réunis en

grand nombre pour assister à cette solennité religieuse. On était alors au printemps, époque où tout fermente, plantes et animaux. L'effervescence habituelle du caractère africain était donc encore augmentée par la température de la saison. Au milieu de la foule bourdonnante, le cherif, qui était, du reste, un brillant cavalier, exécute une fantasia frénétique sur sa jument, dite El-Fassia, en faisant parler la poudre à l'aide de son fameux fusil anglais à trois coups. Ces détonations successives causaient l'admiration des Kabiles, gens naïfs, recourant au merveilleux pour tous les faits qu'ils ne peuvent s'expliquer.

Après ses exercices équestres, le cherif présidait à la prière publique, entouré de tous ses adhérents, lorsque, dans un de ces silences solennels qui séparent les diverses parties de l'oraison musulmane, une voix sortie de dessous terre, prononça lentement ces paroles :

« Le moment est venu ! Dieu va vous livrer les oppresseurs du pays. Mohammed-bel-Harche sera votre libérateur ; il est le maître de l'époque (sahab-el-ouokt). Levez-vous tous, car le Seigneur vous livrera Bône, Constantine et même Alger. »

Cette allocution, en apparence surnaturelle, jetée au milieu d'une population toujours disposée à la révolte, et qui était d'ailleurs adroitement préparée par celui qui espérait en recueillir les fruits, produisit un effet immense et instantané. Chacun des assistants, tomba le visage contre terre et ne se releva que pour crier : Dieu le veut ! la victoire est assurée !

Des Français, avant de se laisser aller à la fougue de l'enthousiasme, auraient peut-être eu l'idée de creuser la terre d'où la voix merveilleuse était sortie. Une pareille

vérification ne vint pas à la pensée des crédules Kabiles ; et c'est dommage, car ils auraient trouvé, à quelques pouces au-dessous du sol, un compère de Bel-Harche, caché dans un tombeau et faisant entendre sa voix de simple mortel par deux ouvertures adroitement dissimulées sous des touffes d'herbes (1).

La mission de Bel-Harche étant révélée et acceptée, il ne restait plus qu'à entrer en campagne. Le rebelle sachant bien qu'avec les Kabiles, il ne fallait pas négliger la question temporelle, harangua ses partisans en ces termes :

« Marchons sur Constantine ! quand nous y serons entrés, nous la pillerons ; les biens des habitants et leurs femmes seront à nous et leurs maisons nôtres. »

Cette perspective, pour le moins aussi agréable à son monde que celle du paradis, enflamma tous les courages et l'on se mit en route. Les contingents rebelles, dont le nombre grossissait d'étape en étape, se rendirent d'abord à Bou-R'ioul, chez les Oulad-bel-'Afou ; de là, aux Beni-Meslem, — aux Oulad-Aïdoun, — à Sefisfa des Mouïa, à Sidi Mohanmed-el-R'orab (jardin de Salah-Bey, sur le Roumel). Le lendemain, ils attaquaient et pillaient déjà les faubourgs de Constantine, lorsqu'une de ces fausses alertes, qui se répandent plus rapidement qu'une trainée de poudre, jeta la panique parmi les Kabiles, qui se prirent à fuir. On avait fait courir le bruit que le bey Osman, alors absent de Constantine avec ses troupes, allait arriver d'un moment à l'autre. Le cherif suivit le mouvement de retraite jusqu'à la plaine de Ouldjet-el-

(1) Berbrugger, *Un Cherif Kabile, en 1804.*

Kadi (1), sur la route de Mila, où il réussit, enfin, à se faire écouter et à arrêter les fuyards.

« Malheureux ! leur criait-il, pourquoi fuyez-vous donc ? vous êtes cause que ma mission divine manque son effet. Vous n'avez cependant aucun ennemi à redouter. — Dieu vous a rendus lâches, parce qu'au lieu de vous emparer d'abord de la ville, vous n'avez songé qu'au pillage. — Revenez avec moi ; je vous promets de vous faire coucher ce soir dans les maisons des Constantinois. Mais si vous voulez que ma promesse se réalise, il faut renoncer, dès à présent, à ce butin que vous emportez ! »

Tous les objets enlevés dans les faubourgs ayant été, en effet, réunis en un seul monceau, le cherif y mit le feu de sa propre main. Les contingents obéissants revinrent sur leurs pas en rangs serrés, et alors commença réellement le siège de la ville. Osman-Bey, avons-nous dit, était loin de sa capitale ; il se trouvait avec ses troupes aux environs de Setif, lorsque lui parvint la nouvelle de la brusque attaque du cherif, que suivait une nuée de Kabiles s'élevant, dit-on, à 60,000 hommes, chiffre qui nous semble bien exagéré. Le kaïd ed-dar, Ben-el-Abiod, qui commandait la place en l'absence du bey, réussit à repousser plusieurs assauts des assaillants, campés sur tous les contreforts du Koudiat-Ati. Le cherif, s'avancant résolument vers la porte de Bab-el-Oued, la fit entamer à coups de hache par les chrétiens prisonniers qu'il avait amenés avec lui ; mais pendant cette opération, un coup de feu, tiré d'une embrasure voisine, le blessa dangereusement à la jambe. Il n'était pas aussi invulnérable

(1) Ouldjet-el-Kadi est la petite plaine, sur la rive gauche du Roumel, entre le jardin de Salab-Bey et notre village d'Aïn-Kerma.

qu'il l'avait affirmé solennellement, et, pour expliquer sa blessure, il fit répandre adroitement le bruit que la balle qui l'avait atteint était d'argent et non de plomb; les esclaves chrétiens emportèrent immédiatement leur maître dans les montagnes. Quant aux Kabiles assiégeants, arrêtés par les canons de la place et les balles des défenseurs de la ville, ils ne tardèrent point à se débander et à s'éloigner aussi, mais pas assez tôt pour échapper aux coups d'Osman-Bey, qui, cette fois, était réellement à leurs trousses.

Le bey, par une tactique toute naturelle, accourait à marches forcées par la route de Mila, afin de couper la retraite aux Kabiles. Sa cavalerie lancée au galop en atteignit, en effet, une bonne partie près de Bou-Koceïba, sur l'oued Koton, et en fit un carnage épouvantable. La terreur des montagnards fut telle, que, pendant un mois, ils n'osèrent descendre dans la plaine pour relever les cadavres de leurs frères.

Osman-Bey intruisit le pacha de l'attaque de Constantine et de la manière dont les révoltés avaient été repoussés et battus. La réponse d'Alger ne se fit pas attendre; après quelques mots de félicitation adressés aux habitants sur la fermeté dont ils avaient fait preuve en cette circonstance, il était dit, dans la lettre adressée à Osman :

« Je vous ai fait bey de la province, et c'est sur vos terres qu'à paru le cherif. C'est à vous de marcher en personne contre cet insurgé, et d'en tirer une vengeance éclatante. Poursuivez-le à outrance; point de relâche que vous n'ayez eu sa tête, ou que vous ne l'ayez chassé de votre territoire. »

Suivant une autre version, Osman-Bey n'aurait reçu que cette simple réponse : « *Ta tête ou celle de Ben-el-Harche.* »

Un ordre aussi formel ne pouvait souffrir ni tergiversation, ni délai. Osman rassembla à la hâte tout ce qu'il put réunir de troupes, et sortit à la poursuite du rebelle. La colonne se mit en marche vers le mois d'août 1804 ; elle se composait d'environ 4,000 soldats turcs et fantassins zouaoua, 4 pièces de canon et 3,500 cavaliers auxiliaires arabes des tribus. Elle bivouaqua le premier jour aux Mouïa, le deuxième à El-R'zala, le troisième chez les 'Achache et le quatrième à El-Milia, dans la vallée de l'oued El-Kebir. De ce camp d'El-Milia, on rayonna aux environs chez les Oulad-Aïdoun, auxquels on brûla plusieurs villages.

Jusques là, la colonne turque n'avait parcouru qu'une contrée relativement facile. Son camp était dressé dans la plaine qui borde la rivière, autour d'un bouquet de gros frênes qui se voient encore sur la rive droite, à peu de distance de la colline sur laquelle nous avons construit notre poste fortifié d'El-Milia. En cet endroit, la vallée est plate, large et découverte, parsemée de champs d'orge ou de maïs ; la cavalerie pouvait s'y mouvoir, manœuvrer avec grande aisance et, en cas d'attaque, repousser les Kabiles avec avantage. A cette époque de l'année, — on était au mois d'août, — les eaux de l'oued El-Kebir étaient basses, et le lit de la rivière guéable sur une infinité de points. Rien n'empêchait donc les goums de se porter au galop sur l'une ou l'autre rive et d'incendier, à l'improviste, les villages situés sur les coteaux à pentes douces des environs.

Les Kabiles comprirent bien que la lutte était dangereuse pour eux dans un lieu semblable; il fallait, à l'aide d'une ruse adroitement combinée, attirer les Turcs sur un autre terrain plus accidenté pour paralyser l'action redoutable de leur cavalerie. C'est dans ce but, qu'un marabout des Beni-Sebiah, du nom de Ben-Bar'rich, compagnon ou sicaire du fanatique Zebouchi, se présenta alors au camp des Turcs. Il avait, disait-il, prêché la paix aux montagnards; sa parole, écoutée par les Achache, les Beni-Kaïd, les Beni-Khettab, les Mechat et les Oulad-Aïdoun, avait déterminé ces cinq tribus à faire acte de soumission. A un signal donné, les djemâa qui, à quelque distance du camp, attendaient le résultat de la démarche de Ben-Bar'rich, apparaissent et viennent elles-mêmes confirmer ces dispositions pacifiques. Osman-Bey, aussi généreux que confiant, se laisse gagner par les protestations chaleureuses des Kabiles prosternés à ses pieds, et consent à leur pardonner à condition qu'ils lui livreront le cherif, cause de tous les désordres.

Déjà, depuis plusieurs jours, la colonne était dans l'inaction, attendant l'exécution de cette promesse. Ben-Bar'rich n'avait pas quitté le camp; accroupi près de la tente du bey, on le voyait les yeux baissés, égrenant son chapelet et marmottant des prières pour se donner une contenance humble et soumise. Chaque fois que le bey lui demandait des nouvelles, il répondait qu'il fallait prendre patience : Attendez, disait-il; les Kabiles ne tarderont pas à vous amener le cherif pieds et poings liés.

Fatigué enfin de ces lenteurs interminables, Osman, à bout de longanimité, interpelle pour la vingtième fois

Ben-Bar'rich ; le moment décisif est arrivé, il ne peut plus tergiverser :

« J'apprends, lui répond celui-ci, que les Kabiles hésitent ; une sorte de terreur superstitieuse les a gagnés ; ils n'osent mettre la main sur le cherif pour vous l'amener, parce qu'il a menacé de mort violente quiconque le toucherait. Mais, d'un autre côté, ils sont bien décidés à ne pas le défendre. Pourquoi n'iriez-vous pas vous-même le prendre aux Mechat, où il se tient caché. Son arrestation causera une grande impression aux crédules montagnards, et alors, d'ici à la mer, toutes les tribus se soumettront.

» Venez, n'hésitez pas ; je vous servirai de guide. Dans nos montagnes, quand la panthère désole nos troupeaux, nous la tuons ; la bête morte, le calme renaît. Il en sera de même, quand vous aurez fait disparaître l'homme dangereux qui a troublé l'esprit des Kabiles ! »

Osman, ajoute foi aux paroles hypocrites que le traître débite avec une apparence de grande sincérité, et, aussitôt, une partie des troupes turques et tous les goums reçoivent l'ordre de suivre Ben-Bar'rich. Cette colonne quitte la plaine d'El-Milia et s'aventure, confiante, dans le pays des Mechat, où les ravins, se succédant aux ravins, n'avaient à cette époque, pour tout passage, que des sentiers raboteux, par lesquels les cavaliers ne pouvaient défilier qu'un par un ; pour le moment, ils n'avaient devant eux aucune autre difficulté ; le pays semblait inhabité, parce que, pour mieux les attirer dans le piège, on n'opposait aucune résistance à leur marche. Arrivés à l'endroit que Ben-Bar'rich avait indiqué comme lieu de refuge du cherif blessé, un émissaire, aposté d'avance par

les conjurés, annonce que les Oulad-Attia sont venus visiter le cherif le matin même, et qu'à la suite de cette conférence, ils ont jugé prudent de le transporter chez eux pour le soustraire à la colère du bey.

« Nous ne pouvons cependant retourner les mains vides, dit Ben-Bar'rich aux troupes qui le suivent ; ce serait honteux de notre part ; les Oulad-Attia ne sont qu'à deux pas d'ici ; allons-y, allons-y ! » La colonne s'avance toujours à travers un pays de plus en plus montueux et difficile, ne voyant jamais arriver le terme de sa course bien que son guide ne cesse de lui répéter : « nous allons y être ; venez, nous y sommes ! » Enfin, lorsqu'elle est bien engagée dans un passage dangereux, choisi d'avance pour théâtre du guet-à-pens ; les Kabiles sortent en armes de tous côtés comme d'une fourmilière, en poussant des hurlements frénétiques, et tirent à coups sûrs en choisissant leurs victimes. Ces vallons, tout à l'heure calmes et solitaires, retentissent d'un horrible tumulte ; le sang rougit l'herbe et les rochers, les feuilles et les branches des taillis sont lacérées par les balles, arrachées par les doigts crispés des mourants, ou écrasées sous le poids des chevaux qui s'abattent. Au milieu de la fusillade, Ben-Bar'rich est tué l'un des premiers : cet être, digne de réprobation, trouva ainsi son châtement sur le théâtre même de sa trahison.

Les montagnards qui, naturellement, cherchent à se disculper de cet acte de félonie, m'ont raconté ce premier épisode de la défaite des Turcs de la manière suivante : « Les troupes du bey rencontrèrent aux Oulad-Aouat une femme Kabile à laquelle ils tranchèrent la tête, parce qu'elle avait blasphémé contre eux en les voyant

apparaître. » Une conduite aussi barbare exaspéra des gens dont les intentions étaient jusques-là pacifiques. Les Oulad-Attia, présents à cette scène, manifestèrent aussitôt leur indignation, en faisant sur les Turcs une décharge de leurs armes. Dès lors, la poudre parla de tous côtés et l'agha de la deïra, qui commandait la petite colonne, se vit forcé de battre en retraite vers un terrain plus commode. A Tar'mar, chez les Beni-Meslem, de nombreux contingents accoururent de toutes les directions pour venger le meurtre de la femme Kabile ; ils entourèrent les Turcs et les réduisirent à ne pouvoir plus avancer ni reculer.

Quoiqu'il en soit, ce siège en rase campagne dura quatre jours, pendant lesquels les Turcs et leurs auxiliaires furent décimés. Enfin, deux cavaliers arabes se travestissant, parvinrent, pendant la nuit, à passer à travers ce réseau d'assaillants, et vinrent informer le bey de la fâcheuse situation dans laquelle se trouvait l'agha de la deïra et son monde.

A cette nouvelle, Osman partit aussitôt d'El-Milia porter secours à ses gens, mais en commettant la faute de n'emmener qu'une partie de ses forces et de laisser le reste au camp, à la garde des bagages. Son corps d'armée était, dès lors, divisé en trois fractions, et cette imprudence allait lui coûter cher. Arrivé sur une éminence du pays des Beni-Habibi, Osman dispersa à coups de canon les rassemblements qui entouraient l'agha. Le petit nombre des survivants put alors opérer son mouvement de retraite et faire jonction avec l'armée de secours. Mais, pour retrogradier sur le camp d'El-Milia, la colonne avait à traverser des passages extrêmement dangereux. A Bou-

Harous, chez les Beni-Meslem, le bey, harcelé sans interruption par une vive fusillade, fut arrêté par de nouveaux contingents bien plus nombreux que les premiers : c'étaient les Oulad-Aïdoun, les Achache, les Mechat et autres, qui, malgré leurs récentes promesses pacifiques, avaient fait défection de nouveau et accouraient au bruit de la poudre. Un seul passage restait libre : celui du Khenag-Alihem, où existe un gouffre vaseux nommé Bou-R'eddar. Ce défilé est formé par un resserrement de la vallée de l'oued El-Kebir (bas Roumel), qui a plusieurs kilomètres de longueur, où les montagnes se rapprochent au point de ne laisser entre elles que le lit de la rivière. A droite et à gauche, s'étagent une succession de collines abruptes, dont les flancs sont couverts de chênes très touffus, de taillis impénétrables, parsemés de bouquets d'oliviers, contraste d'une nature sauvage et d'une riche nature. Le sentier qui mène dans cette gorge est coupé à chaque pas par les éboulements qu'occasionnent les eaux d'une infinité de ravins latéraux. Taillé en corniche, tantôt sur une rive et tantôt sur l'autre, il cotoie les berges schisteuses de la rivière, qu'on est obligé de traverser à plusieurs reprises sur des gués de sable mouvant et de vase qui se déplacent chaque hiver. Ce sentier s'élève parfois sur les contreforts ou au milieu des bois, en décrivant de nombreux zig-zags, et redescend ensuite au niveau des eaux de la rivière qui le submergent. Le gouffre dangereux, justement appelé Bou-R'eddar, *le perfide*, touche à l'un des principaux gués.

C'est dans le Khenag, qui déjà extrêmement difficile par sa nature même, l'avait été rendu encore davantage par tous les obstacles préparés par les Kabiles, tels que

tranchées et abatis d'arbres, que la colonne turque eut le malheur de s'engager. Elle se vit bientôt entourée de toutes parts d'un cercle de combattants acharnés et souvent invisibles, qui l'enveloppaient, disent les chroniques indigènes dans leur langage imagé, *comme une meule de moulin*.

La fusillade, tombant comme grêle sur cette masse confuse et éperdue, cause un affreux désastre; cavaliers et fantassins glissent, trébuchent et s'enfoncent dans la vase, impuissants contre un ennemi embusqué et hors d'atteinte, qui les fusille et les lapide sans relâche de droite et de gauche. Le Bou-R'eddar est bientôt couvert de cadavres. Osman-Bey s'efforce de rétablir l'ordre; mais son cheval, meurtri par les pierres et les troncs d'arbres que les Kabiles font dégringoler avec fracas de la montagne, devient furieux, s'emporte et roule aussi dans le borbier, frappé d'une balle au poitrail. La situation de la colonne turque était déjà des plus critiques; mais la mort de son chef mit le comble à la déroute: cavaliers ou asker, fuyent dans toutes les directions, jetant leurs armes pour s'alléger.

Tue, tue ! point de quartier ! vociférait au milieu du tumulte la voix stridente du farouche Zebouchi; et les cris aigus des femmes, encourageant leurs maris, se mêlaient au tumulte. Les Kabiles, se levant de tous côtés en poussant des hurlements sauvages, barraient toutes les issues par lesquelles les Turcs auraient pu s'échapper. « Ce fut une immense boucherie, me racontait sur les lieux de l'action un témoin oculaire; les chevaux se cabraient et s'abattaient les uns sur les autres, écrasant leurs cavaliers que nous assommions à coups de pierre ou de bâton; très peu eurent le bonheur de se sauver : aussi cet endroit

a été appelé depuis El-Mahraz, le *mortier*, parce que nous y avons pilé et broyé les Turcs comme on pile le sel. »

Les hommes laissés au camp d'El-Milia, attaqués de leur côté, abandonnèrent le camp. Les Kabiles ramassèrent les dépouilles des vaincus ; les drapeaux, l'artillerie, les tentes, les armes, les vivres et tous les bagages de la colonne restèrent entre leurs mains. Quelques soldats du Bey, échappés à la mort, furent dépouillés, abandonnés dans ces montagnes, ou rançonnés plus tard (1).

Au milieu de ce carnage, lorsque Osman-bey s'enfonça dans le gouffre bourbeux de Bou-R'eddar, au pied d'un contrefort nommé *Drieb el-mal*, le marabout Zebouchi, comme un vautour affamé, s'abattit l'un des premiers sur son corps et le perça de coups. Par ses prédications fanatiques, il avait inculqué à tous ses partisans ce degré d'exaltation qui se manifeste par une folie bestiale, une rage de tuer uniquement pour apaiser une sorte de fièvre de sang. Aussi le carnage fut-il épouvantable ; plus de deux mille Turcs et un nombre bien plus considérable de cavaliers arabes auxiliaires périrent dans cette catastrophe.

Ainsi qu'il se l'était promis, rapporte la tradition, Zebouchi posa le pied sur l'œil borgne d'Osman, puis lui fit couper la tête qu'il envoya au cherif Ben-el-Harche,

(1) Un vieux Koulougli qui avait pris part à cette campagne me racontait un jour le fait suivant :

« Lors de l'expédition d'Osman, j'étais chargé des chiens que nous emmenions d'habitude avec nous en campagne, pour les placer sur les faces du camp, dont la garde de nuit m'était confiée. C'est grâce à mes chiens, qui ne connaissaient que moi, que je revins sain et sauf du camp d'El-Milia à Constantine. Ils se tinrent à mes côtés pendant tout le temps, et, protégé par eux, j'eus le bonheur d'échapper aux nombreuses bandes de Kabiles qui dévalisaient et assommaient mes camarades le long de la route. »

chez les Beni-Fergan, où il s'était retiré depuis sa blessure. Le corps décapité de l'infortuné Osman, après être resté pendant cinq jours dans le gouffre, fut relevé et enterré respectueusement par les gens d'El-Araba, fraction des Oulad-Aouat. Pendant l'expédition de 1860, un vieillard, qui avait assisté aux funérailles, me conduisit à l'endroit où le cadavre avait été inhumé. Au bout d'une montée assez rude qui serpente au milieu d'un bois d'oliviers, l'on trouve le tout petit hameau de Demina, des Oulad-Aouat. En 1852, lors de l'attaque par nos colonnes des Oulad-Aouat insoumis, un gourbi en chaume, qui recouvrait la tombe d'Osman, fut incendié en même temps que le village de Demina. Ce village fut rebâti depuis par ses habitants; mais personne ne songeait plus au tombeau du bey, qui restait toujours enfoui sous un monceau de décombres. Par un louable et délicat sentiment de respect, le général Desvieux le fit déblayer et relever en 1860. Une petite koubba en maçonnerie, blanchie à la chaux, dessine aujourd'hui sa silhouette au milieu des cactus qui couronnent Demina et la fontaine de *Bou-Mouche*. Une colonne turbanée et une dalle en marbre blanc recouvrent cette tombe, sur laquelle on lit :

هذا ضريح المرحوم السيد
عثمان بن محمد باي فسنتيئة الذي كان
قتل بهاته الارض المسماة اخناف عليهم
من بلاد اولاد عواط
في سنة ١٢١٩

TRADUCTION

« Ceci est la tombe de celui qui a obtenu la miséricorde divine, le Sid Osman-ben-Mohammed, bey de Constantine, tué à l'endroit nommé Khenag Alihem, dans le pays des Oulad-Aouat, l'an 1219 (1804). »

Lorsque la nouvelle du désastre d'Osman-Bey parvint à Constantine, la consternation y fut générale. Chacun avait à déplorer la mort de l'un des siens. Aux larmes et aux regrets, vint bientôt se joindre la crainte sérieuse d'une nouvelle attaque de la part du cherif. On n'avait plus de chef, et l'élite des guerriers avait succombé. Dans ce péril extrême, une prompte résolution devenait nécessaire. Les personnages les plus influents de la ville se réunirent en assemblée, et il fut décidé que l'on écrirait sur-le-champ au Pacha pour l'informer de cette affreuse catastrophe, lui dépeindre la situation critique dans laquelle se trouvait la ville, et les craintes que suggérerait à tous l'idée d'une prochaine attaque.

Ahmed-Khodja, qui venait de succéder à Moustapha-Pacha, essayait à peine de reconstituer un pouvoir ébranlé jusque dans ses fondements par les secousses révolutionnaires dont Alger était sans cesse le théâtre. Les soins de la politique extérieure et les embarras que lui suscitaient les Anglais ne le préoccupaient pas moins, lorsqu'il reçut le fatal message des habitants de Constantine. Ce sanglant échec, essuyé par ses troupes, le mit dans une telle fureur, que, tout d'abord, il voulut lui-même marcher en personne contre le rebelle. Mais cédant à la voix de ses conseillers, qui lui firent entendre qu'il était de son devoir de ne pas abandonner

son poste, et de confier à d'autres mains le soin de venger cet affront, il se décida à nommer bey de l'Est le Turc Abdallah, avec injonction de se mettre sans retard à la poursuite du cherif (1).

Pendant que tous ces événements se passaient dans l'intérieur du pays, l'agha placé à Gigelli par le cherif, s'ennuyant sans doute de son rôle secondaire et inactif, envoya en course le bâtiment qui lui avait été laissé. Aucun navire chrétien ne fut rencontré en mer ; mais comme il ne convenait pas de rentrer au port sans avoir accompli quelques prouesses, on dévalisa les sandales maures de Bône et de Bougie, qui naviguaient tranquillement le long de la côte. Le *pirate de Gigelli*, c'est ainsi qu'on l'appelait, causa d'énormes dommages au petit commerce maritime des ports algériens.

Malgré l'humiliation subie par la garnison turque de Gigelli, obligée d'abandonner sans résistance la place aux rebelles, le pacha d'Alger n'avait pris encore aucune mesure énergique de répression, se bornant, comme nous l'avons vu plus haut, à prescrire au nouveau bey de Constantine de se tirer d'affaire avec ses propres forces et de s'emparer du cherif. Mais les brigandages incessants commis par le pirate de Gigelli, et la nouvelle du désastre d'Osman, le décidèrent à agir. Le Rais Hamidou, célèbre capitaine algérien, reçut l'ordre de faire voile vers Gigelli avec une petite escadrille composée de quatre navires de guerre (2). Arrivé devant la ville, il

(1) Histoire des beys de Constantine, par M. Vayssettes.

(2) Mon confrère, M. Devoulix, de la Société historique algérienne, a écrit sur le capitaine Rais Hamidou, une biographie du plus haut intérêt, à laquelle je renvoie le lecteur.

somma les habitants de lui livrer le cherif, ainsi que le coulougli Dernali, considéré comme traître, par la raison qu'avant d'être au service du cherif, il avait été canonnier dans les troupes régulières de la régence. A cette sommation, les Kabiles qui gardaient le fortin au nom du Bou-Dali, répondirent par une vive fusillade. Le Raïs Hamidou, embossé devant la ville, fit aussitôt commencer la canonnade, qui se prolongea le lendemain encore ; mais elle ne produisit qu'un effet insignifiant ; soit que la mer fut houleuse ou que les canonniers pointassent mal leurs pièces, les boulets passaient presque tous au-dessus des maisons de la presqu'île, peu élevée au-dessus du niveau de la mer, et allaient tomber au loin sans causer de ravages. Néanmoins, avant de s'éloigner, Raïs Hamidou eut la satisfaction d'incendier dans le port le bâtiment corsaire du coulougli Dernali. On assure que le capitaine de l'escadrille avait eu la précaution d'embarquer des chaînes pour attacher solidement le cherif ; mais les bâtiments retournèrent à Alger sans avoir rien fait de sérieux.

Abdallah-Bey, successeur de l'infortuné Osman, songea à son tour à se débarrasser du cherif Ben-el-Harche, qui pouvait d'un moment à l'autre recommencer ses expéditions. Le bey, sous prétexte de demander la paix, traitant ainsi de puissance à puissance, envoya au cherif un nommé El-Haoussin, des Beni-Telilan, porteur de deux coffres soi-disant remplis de cadeaux. A mi-chemin, El-Haoussin, succombant à une malheureuse tentation de cupidité, rassembla secrètement ses trois fils et essaya avec eux d'ouvrir l'un des coffres, dans l'espoir d'en soustraire quelques valeurs. Mais ce coffre, qui était plein de poudre, éclata entre leurs mains et tua El-Haoussin ainsi que

deux de ses fils. Le troisième fut éborgné : il vivait encore chez les Beni-Telilan, il y a peu de temps, et c'est de lui-même que nous tenons ce détail. Le cherif Bou-Dali augura mal de toutes ces tentatives ; Zebouchi rassasié de vengeance, n'était déjà plus l'âme de l'insurrection, et, comme le reste des populations kabiles, il avait abandonné le cherif, tant était grande la stupéfaction causée par cette victoire plus complète qu'on ne l'eût souhaitée. Le marabout Zebouchi, qui joua un rôle si actif dans tout ce qui précède, vécut encore plusieurs années. Je ne raconterai pas toutes les absurdités qui se disent chez les Kabiles au sujet des prétendues merveilles qu'il accomplit. La facilité avec laquelle ils admettent le moindre fait sans nul examen, n'a rien qui doive nous étonner, puisque, chez eux encore plus qu'en pays arabe, le souvenir des événements, même les plus importants, se transmet par la tradition et la conversation.

Au mois de mai 1808, du temps de Tobbal-Bey, une affreuse sécheresse désolait le pays ; les récoltes allaient être perdues, la misère et la famine menaçaient les populations. Des prières publiques et des pèlerinages étaient faits à tous les marabouts réputés jouir de certains pouvoirs surnaturels. Les uns étaient plongés dans l'eau froide ; chez d'autres, on faisait des sacrifices de bœufs, de moutons ou de chèvres, pratiques superstitieuses et accréditées chez des gens naïfs, qui rappellent celles des temps du paganisme. Du reste, ne voyons-nous pas des croyances semblables dans nos campagnes d'Europe, quand nos paysans promènent processionnellement la châsse d'un saint en renom ? L'intention est la même chez les uns et les autres : de faire pleuvoir.

Zebouchi, visité à son tour, sacrifia une vache noire, en annonçant qu'elle serait ensevelie le lendemain dans un linceul d'une blancheur éclatante. Pendant la nuit, le ciel se couvrit de nuages et une neige abondante couvrant la campagne, rendit à la terre toute sa fertilité. La prédiction du marabout s'était accomplie, puisque la neige servait en effet de linceul à la vache sacrifiée.

On rapporte encore de lui quelques prédictions annonçant la venue des Français en Algérie, et les guerres que les musulmans auraient à soutenir contre les chrétiens. Zebouchi mourut enfin en 1810, et fut enterré à la Zaouïa de Redjas, non loin de Mila. Il a laissé plusieurs enfants qui, au dire des Kabiles, sont également marabouts et marchent sur les traces de leur père. Mais le temps des miracles est passé, depuis que les chrétiens ont souillé le sol algérien; aussi se bornent-ils à prier Dieu et à vivre dans le plus profond silence. Je ne garantis pas cependant qu'ils ne nourrissent mentalement, comme la plupart des fanatiques musulmans, le fol espoir de reprendre leur suprématie religieuse, lorsque Dieu permettra de délivrer le pays de notre présence.

Avant de dire ce qui se passa à Gigelli à la suite du bombardement du Raïs Hamidou, il convient d'en finir avec le Bou-Dali, et de suivre ses menées jusqu'au dernier moment.

L'enthousiasme des Kabiles pour l'homme qui les avait passionnés commençait donc à diminuer. Ben-el-Harche, guéri de sa blessure à la jambe, s'aperçut de la froideur que l'on avait pour lui et jugea prudent de s'éloigner sans bruit de chez les Beni-Fergan qui l'avaient accueilli. Il partit, emmenant sa femme Yamina, quelques-uns de

ses compagnons marocains et les esclaves chrétiens qui lui restaient ; les autres étaient morts par suite de mauvais traitements, ou avaient été tués à l'attaque de Constantine et dans le combat où périt Osman-Bey. Il se rendit dans la vallée de l'Oued-Sahel, où il vécut ignoré pendant un certain temps. On n'entendait plus parler de lui, lorsque au mois de février 1806, il se montra inopinément dans les montagnes de Bougie, et assiégea cette place, qu'il ne prit pas plus que Constantine. Dans le courant de la même année, il parcourut les tribus du Babor.

Le prestige qu'avait aux yeux des indigènes le héros de la défaite du bey Osman, amena sous son drapeau de nombreux partisans. Les Beni-Zoundaï, les Oulad-Salem, les Oulad-Salah, les Beni-Aziz le suivirent dans une excursion contre le riche pays des Dehemcha, qui fut saccagé à outrance après avoir eu ses cheikhs décapités auprès de Sidi-Hamouda. Les troupes de Constantine, accompagnées des contingents des tribus restées fidèles, surprirent le cherif dans son campement de Bou-Redin chez les Richia, lui tuèrent beaucoup de monde et le forcèrent à se réfugier avec ses partisans vers les contre-forts du Babor. Entrant ensuite en relations avec Ben-Barkat, marabout fanatique des Oulad-Derradj, de la même trempe que Zebouchi, le cherif parvint à soulever les populations des environs de Setif. Les Oulad-Mokran, seigneurs de la Medjana, et les autres grands feudataires de cette région, reçurent l'ordre de prendre les armes et d'appuyer le mouvement des troupes turques envoyées contre les rebelles. Le cherif Ben-el-Harche, battu une première fois près du Magris, fut attaqué de nouveau à Rabta, chez

les Oulad-Khelouf, et perdit la vie dans la mêlée. Les chroniques indigènes annoncent ainsi la fin de cette révolte : » En 1222 de l'hégire (1807), le jour de l'avènement d'Ali-Pacha, Mohammed-ben-el-Harche a été tué. » — Il serait difficile d'être plus sobre de détails.

Revenons maintenant à Gigelli. L'état d'insoumission de cette ville ne pouvait durer longtemps. Par le fait, ses habitants n'étaient pas très coupables, puisque, abandonnés par une garnison pusillanime, ils s'étaient trouvés dans la nécessité de se soumettre au cherif, afin de sauver leurs personnes et leurs biens. Malgré le départ du Bou-Dali, les Kabiles des environs n'en continuaient pas moins à être arrogants et à traiter Gigelli en ville conquise. Pour mettre un terme à cette fâcheuse situation, plusieurs notables, en tête desquels figurait le jeune marabout Sidi Mohammed-Amokran, se rendirent en députation à Alger ; ils firent appel à la clémence du Pacha et implorèrent sa protection. Le souverain algérien les accueillit favorablement et, quelques jours après, le Raïs Hamidou les ramenait par mer dans leurs foyers et débarquait en même temps, à Gigelli, une nouvelle garnison de quarante janissaires pour veiller à la sûreté de la place.

Les affaires du pays reprirent leur cours habituel ; la tranquillité régnait dans les tribus kabiles depuis cinq ans environ, lorsque tout à coup on répandit le bruit qu'un nouveau fanatique, se disant le neveu du Bou-Daliben-el-Harche, venait de se montrer chez les Beni-Amran.

Les Kabiles, que les mésaventures de l'oncle n'avaient

pas corrigés de leur trop de confiance, accoururent pour voir le prétendu neveu. Ils l'escortèrent dans une visite qu'il fit au marabout Moula Chokfa des Beni-Ider. A la suite de cette entrevue, il fut question de s'emparer de Gigelli; mais le nouveau cherif s'y refusa, prétextant que le moment d'entreprendre les grandes choses n'était pas venu. Cette hésitation lui nuisit dans l'esprit de ceux qui l'entouraient, et les Oulad-bel-Afou, doutant dès-lors de sa mission divine, proposèrent de le livrer à la garnison turque de Gigelli. Afin de se soustraire à leurs poursuites, il se réfugia chez les Beni-Aïcha, et il se tint caché dans une caverne où l'on ne pouvait pénétrer qu'à l'aide d'une échelle. Reparaissant au bout de quelque temps, il parcourut encore les tribus en prêchant la guerre sainte. C'est alors que le Pacha d'Alger écrivit au marabout Si Mohammed-Amokran et aux notables de Gigelli une curieuse lettre dont voici la traduction (1) :

« Louange à Dieu unique.

« Que Dieu très-haut répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed, sur sa famille et ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut.

« Que Dieu très-haut conserve, par sa grâce et ses bienfaits, la personne de nos enfants, les notables de Gigelli, les cheikhs et les marabouts de cette ville, et, particulièrement, le marabout Sidi Mohammed-Amokran, que Dieu le dirige! Le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous.

» Nous avons reçu votre lettre, et avons compris ce que vous nous dites au sujet de *Arou* (2) Khodja, qui, ayant fui

(1) J'ai publié le texte arabe de cette lettre dans la *Revue africaine*, n° 75.

(2) Ce nom n'est pas autrement écrit.

dans votre maison, s'est placé sous votre protection. Vous nous priez de lui faire grâce et de le laisser jouir de la sécurité par égard pour vous. Sachez que, puisqu'il s'est réfugié dans votre habitation, il s'est rendu inviolable en se mettant sous votre sauvegarde. Je lui accorde *l'aman* ; il n'aura rien à craindre ; je ne lui ferai aucun mal, car si mon intention avait été de lui nuire, je l'eusse fait déjà. Mais il a cherché un asile dans votre maison ; il est sous votre protection ; qu'il reste donc chez vous jusqu'à ce que Dieu exalté et très-haut améliore sa situation. Il ne pourra pas revenir à Alger, c'est-à-dire qu'il restera où il est.

» De votre côté, il est une chose qu'il faut que vous accomplissiez pour nous être agréable, si vous êtes réellement des nôtres et si vous nous êtes dévoués. Voici de quoi il s'agit : l'individu qui se trouve actuellement dans l'Oued-Zhour, partisan de Ben-el-Harche, qui parut jadis dans cette contrée et dont il se prétend le neveu, professe le mensonge et propage les erreurs. Il trouble l'esprit des populations en les trompant à l'aide de ses faussetés, et il les conduit au désordre et à l'égarément. Il les fera aboutir à leur perte dans ce monde et dans l'autre.

» C'est un de ces hommes qui, par leurs intrigues, sèment la perturbation et les calamités sur terre. Tâchez de parvenir à trouver une ruse, à votre choix, afin de vous saisir de sa personne. De votre côté, en faisant cela, vous trouverez auprès de nous tout ce que vous pourrez souhaiter. Nous vous accorderons des honneurs insignes et les faveurs les plus étendues. Vous occuperez dans notre estime le rang le plus élevé.

» Déployez donc tous vos efforts et hâtez-vous de vous

emparer de cet énergumène. Si vous le prenez, envoyez-le nous ; nous vous récompenserons en vous octroyant tout ce qui vous sera agréable.

» Salut. Écrit par ordre du très honorable, très élevé, notre souverain maître, le Sid Ali-Pacha, que Dieu le fortifie.

» *Post scriptum.* — En résumé, nous avons appris que cet homme circule dans votre contrée pour y provoquer des troubles. Ne vous préoccupez pas de ce que vous lui entendrez dire ; ce ne sont que mensonges et faussetés dans le but d'égarer les populations ; salut. »

Sur le cachet, au dos de la lettre, on lit : Celui qui met sa confiance dans le souverain sublime, son serviteur, El-Hadj-Ali-ben-Khelil (Pacha) 1224—1809.

La lettre qui précède démontre clairement les tendances d'une politique qui, cherchant à tourner les difficultés plutôt qu'à les franchir, ne reculait pas devant le choix des moyens. Tous ceux qui connaissent le style épistolaire des orientaux, apprécieront la forme mielleuse, humble presque, qui a présidé à sa rédaction. Le nom du Pacha et son cachet lui-même, au lieu d'être placés en tête selon l'usage officiel, figurent au bas ou sur le dos de la page, comme si ce dernier avait écrit à un personnage d'un rang plus élevé que le sien.

Le jeune marabout de Gigelli, Si Mohammed-Amokran, ayant donc reçu la dépêche qui précède, donna mission à deux de ses familiers, Yahïa-el-Balâouan et Taïeb-bou-Djada, de se mettre aux troussees de l'agitateur. Après l'avoir guetté quelques jours en rempant de broussaille en broussaille comme la panthère qui guette sa proie, ils

finirent par le surprendre dans un sentier, pendant qu'il se rendait d'une tribu à l'autre, et ils le tuèrent à bout portant, lui et son domestique. Les deux émissaires rentrèrent aussitôt à Gigelli, rapportant la tête du cherif que Si Amokran expédia à Alger. Le Pacha, reconnaissant, fit donner cent douros de gratification à chacun des deux hommes ; quant à Si Amokran, il reçut, de son côté, de riches cadeaux et de nouveaux témoignages d'affection du gouvernement turc.

Depuis cette époque, et jusqu'au moment de la conquête française, aucun fait digne d'être signalé ne se produisit à Gigelli. Sa population, depuis l'expédition du duc de Beaufort, avait perdu tout ce qui constituait sa richesse, c'est-à-dire ses relations commerciales avec les négociants de l'Europe, qui ne reparurent plus dans son port. Les Gigelliens, faute de terres à exploiter, servaient sur les bâtiments corsaires d'Alger ou faisaient de crique en crique, le long du littoral, un petit commerce d'échanges avec les Kabiles. Le port possédait environ vingt-quatre sandales ou felouques, qui s'employaient de temps en temps au transport des bois de construction pour la marine. Lorsque cette occupation cessait, les caboteurs allaient vendre aux habitants d'Alger des huiles, de la cire ou bien du charbon fabriqué dans la tribu des Beni-Kaïd, à quelques lieues à l'ouest de la ville. La petite crique où les patrons de barque prenaient leur chargement, a conservé le nom de *Marsa-el-Fehem*, le port au charbon.

Un marché se tenait tous les vendredis sur la place de la ville. Les soldats turcs de garde aux portes faisaient déposer aux Kabiles qui le fréquentaient leurs armes

qu'ils reprenaient à leur départ. En résumé, malgré leurs relations avec les habitants de l'extérieur et les voyages de leurs bateaux le long de la côte, la situation des Gigelliens était fort précaire durant les dernières années de la régence. Quelques lettres assez curieuses, trouvées dans les papiers de famille des Oulad-Amokran, vont nous fixer sur le commerce et l'industrie de cette époque :

« Louange à Dieu unique !

» Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed !

» Que Dieu très-haut conserve, par sa grâce et sa générosité, la personne de l'honorable, le très glorieux, le vénéré, notre fils Si Mohammed-Amokran, marabout de Gigelli ! Que Dieu le protège, amen.

» Par ce qui suit, je vous informe de la réception de votre lettre chérie ; nous l'avons lue et compris son contenu, par lequel vous nous dites que les détenteurs de cire et de cuirs n'écoutent pas vos paroles, et qu'ils ont l'intention de porter leurs marchandises à Bône. Nous vous prions, vous, ô notre fils, de les prévenir de nouveau et de leur lire notre lettre, afin qu'ils viennent à nous avec leurs marchandises et qu'aucun d'eux n'aille à Bône. Ceux qui vous écoutant viendront à nous, auront accompli ce que nous désirons ; mais celui qui vous désobéira, prenez son nom et envoyez-le nous. Donnez-leur avis également que nous avons désigné un bâtiment de guerre d'Alger pour aller croiser dans vos parages et dans ceux de la côte de Bône. Celui qui aura l'intention de se rendre vers nous aura l'aman (sauvegarde) ; mais

celui qui sera trouvé entrant au port de Bône, sera capturé par le croiseur, ses marchandises seront confisquées au profit de l'État, et le propriétaire des dites marchandises mourra à la *Karrita* (travaux forcés). Que les délinquants ne s'en prennent qu'à eux mêmes de ce qui leur adviendra. Combien de fois ne les avons nous pas avertis ? Ils continuent cependant à désobéir, aussi leur faute retombera-t-elle sur leur cou.

Prévenez-les encore des dispositions que nous avons prises ; quant à eux, ils sauront ce qui les attend.

Je vous prie, ô mon fils, d'inviter nos sujets les charbonniers à apprêter beaucoup de charbon dans le courant de cette année. Invitez aussi les patrons de barques à leur acheter ce charbon. Nous avons réglé que le transport leur serait payé à raison de dix mouzouna (environ 1 fr. 25 c.) la couffe. Ils n'auront que du bénéfice. Ce sera la couffe ancienne, c'est-à-dire celle que les patrons de barque employaient d'habitude pour le transport. S'ils en ont besoin, je leur ferai l'avance des fonds ; prévenez-moi, je vous les enverrai. Nous n'avons rien autre à vous dire, si ce n'est de vous souhaiter la prospérité, le bien-être et la paix.

« Écrit par ordre du généreux, de l'éminent Sidi Ibrahim, oukil-el-hardj de bab-el-Djihad. Que Dieu le protège et lui accorde ses faveurs, amen. » 1237 (1821 de notre ère) (1).

Je n'ai pu me procurer aucune explication plausible sur les causes qui motivaient les mesures sévères prises contre les marchands allant vendre leurs denrées à Bône.

(1) Oukil-el-hardj, c'est-à-dire l'intendant ou chef de la marine à Alger.

C'était, m'a-t-on répondu, parce que le Pacha tenait à ce que tous les produits de la côte arrivassent sur le marché d'Alger. Cela nous ferait supposer que le monopole du commerce ayant été vendu à quelque négociant de cette ville, comme cela eut lieu, par exemple, en faveur de la maison juive des Bakri, pour l'exploitation des forêts, le gouvernement avait intérêt à le favoriser, même par des moyens de pression, afin d'avoir le droit d'exiger, à son tour, des redevances plus larges.

Peut-être encore faudrait-il en rechercher les causes dans les relations politiques existant alors entre Alger et Tunis. Il y aurait eu utilité, dans ce cas, à ne pas laisser écouler les produits du pays vers un port voisin d'une régence rivale. Le passage suivant, d'une autre lettre de l'oukil-el-hardj au même Si Mohammed Amokran, pourrait venir à l'appui de cette opinion :

« Envoyez-nous la totalité de vos sandales ; qu'aucune d'elles n'aille à Tunis ; car si nous apprenons qu'un des patrons de sandale s'est rendu à Tunis, il n'aura qu'à s'en prendre à lui même de ce qui lui adviendra. »

Une autre lettre du même personnage est conçue en ces termes :

« Louange à Dieu unique.

« A notre fils Si Mohammed Amokran, marabout de Gigelli.

« Nous vous informons par ce qui suit, ô notre excellent fils, qu'il faut que vous nous envoyiez les sandales le plus tôt possible. Celle d'entre elles qui ne sera pas calfatée, ordonnez qu'elle le soit immédiatement et qu'elle mette à la voile. Que ceux qui ont de la cire et des peaux les ap-

portent sans crainte et avec la sécurité la plus complète. Le prix de la cire sera de *cinq teman boudjou* (1 fr. 25 c. la livre). Pressez également la confection du charbon. Vous et vos frères les raïs, secondez-nous. N'ayez aucune contestation avec ces raïs (patrons de barque). Quant à vous personnellement, dépêchez-vous de venir nous voir sans retard et sans faute, car nous avons à vous entretenir d'une affaire importante, dont nous désirons vous charger, ainsi que des recommandations à vous adresser au sujet de quelque chose qu'il faut que vous fassiez pour nous. En résumé, il est urgent que vous vous hâtiez d'accourir bien vite et bientôt.

« Accordez toute votre sollicitude aux familles des marins qui sont ici à notre service, car ils ont de l'inquiétude pour leurs familles et leurs maisons. Recommandez à l'agha de la nouba (le commandant de la garnison) de veiller avec soin sur ces maisons et ces familles. Salut.

De la part d'Ibrahim oukil-el-hardj, l'an 1238 (1822 de J.-C.).

« P. S. Nous avons appris que vous aviez mal agi à l'égard de l'ancien agha de la nouba, qui avait emprisonné un homme coupable de vol. Ayant reçu de l'argent de ce dernier, vous lui avez ensuite rendu la liberté. Vous ne devez point vous mêler des affaires qui sont du ressort de l'agha, parce que cet officier est le représentant de notre seigneur le pacha, que Dieu rende victorieux. Chacun de vous doit jouir des égards qui lui sont dus. L'agha de la garnison doit être l'objet du respect, de même que vous devez être respecté. Il doit vous venir en aide au besoin, et, de votre côté, votre devoir est de le seconder. L'amitié et la fraternité sont nécessaires entre

vous ; alors Dieu très-haut nous viendra en aide ainsi qu'à vous. Il nous raffermira tous dans la bonne voie à cause des mérites du prophète qui intercède en faveur de ses créatures. »

Nous terminerons cette nomenclature de lettres en transcrivant quelques lignes extraites d'un renouvellement de diplôme délivré par El-Hadj-Ahmed, dernier bey de Constantine. Cette pièce démontre que, pendant les dernières années de la domination turque, l'influence des Oulad-Amokran s'étendait encore dans le pays de Gigelli et même du côté de Bougie, bien que cette ville fût déjà occupée par la France depuis environ cinq ans :

« Sont informés les aghas, khalifas, kaïds et tous ceux qui sont chargés d'administrer les populations, notamment dans la ville de Bougie et ses dépendances, telle que la petite ville de Gigelli et autres....., que nous avons accordé nos faveurs à Si Ahmed-el-Mekki (1), descendant du marabout Si Mohammed-Amokran. Par ordre de l'honorable, très élevé Si El-Hadj-Ahmed-Pacha l'an 1243 (1837).

El-Hadj-Ahmed, gouverneur de la province de Constantine, avait pris le titre de pacha après la chute du dey d'Alger. Par inadvertance, peut-être, le secrétaire qui, en son nom, rédigea la pièce qui précède, employa une formule consacrée avant que nous eussions fait la conquête de Bougie, où s'étendait alors l'influence des Oulad-Amokran ; à moins que l'espoir de nous voir abandonner le pays, idée qui a longtemps germé, non seulement dans

(1) Celui-ci portait le nom de son aïeul qui vint le premier s'établir à Gigelli.

l'esprit des indigènes, mais chez beaucoup d'Européens, lui ait fait considérer notre occupation comme tout à fait provisoire. Du reste, au moment où, dans la province, la lutte avec la France allait devenir décisive, à la veille de la deuxième expédition qui devait se terminer par la prise glorieuse de Constantine, El-Hadj-Ahmed cherchait sans doute à raviver le courage de ses sujets en donnant quelques dernières preuves de sa toute puissance.

Depuis dix-huit mois, le chef-lieu de la province était en notre pouvoir, les janissaires composant la garnison de Gigelli avaient d'eux-mêmes abandonné la ville, qui n'était plus administrée que par un hakem, Si Tahar-Amokran. Le caractère religieux de ce marabout tenait les Kabiles en respect; mais l'état d'anarchie des tribus était trop développé pour qu'il n'exerçât pas une certaine influence sur les Gigelliens. C'est à ce moment, et à la suite de divers incidents racontés plus loin, que le gouvernement français songea à faire la conquête de cette ville maritime.



CONQUÊTE FRANÇAISE.

Le 1^{er} janvier 1839, un brick français, l'*Indépendant*, capitaine Brun, parti d'Alger avec un chargement de blé pour le compte de l'administration, avait fait côte à hauteur de l'oued Djendjen, à peu de distance de Gigelli. Les Kabiles, habitant le voisinage du lieu du sinistre, attaquèrent les naufragés au nombre de neuf, les firent prisonniers après les avoir blessés, et refusèrent de les relâcher si on ne leur payait une rançon pour laquelle ils n'exigeaient pas moins de douze cents douros (6,000 fr.).

Le commandant de Bougie, averti de ce sinistre maritime par deux marins gigelliens, les frères raïs Aïssa et raïs M'saoud Bourboun, écrivit à Constantine, au général Galbois, commandant alors la province, qui fit aussitôt négocier la mise en liberté des naufragés par l'intermédiaire du marabout Moula Chokfa. Les frères Bourboun, se mettant eux-mêmes, ainsi que leur famille, en otage chez les Kabiles, obtinrent, sur ces entrefaites, une diminution du chiffre de la rançon, fixée définitivement à 4,500 francs, et les prisonniers furent renvoyés à Alger après le paiement de la somme.

Le gouvernement général récompensa largement l'action généreuse des frères Bourboun.

Partant de ce principe erroné que les indigènes sont incapables de tout sentiment philanthropique, quelques esprits fantaisistes ont imaginé depuis d'expliquer cette circonstance, en faisant descendre la famille des Bourbon de Gigelli d'un Bourbon de France, resté entre les mains des Maures après l'expédition de 1664. Cette version romanesque, basée principalement sur une certaine similitude des noms, n'est pas plus admissible que celle qui ferait provenir les Oulad-Amokran d'un Montmorency qui aurait embrassé l'islamisme. L'une et l'autre de ces deux origines ne s'appuie sur aucune tradition européenne ou indigène, et manque trop absolument de vraisemblance pour ne pas manquer aussi de vérité. Nous aurons, dans un autre travail, l'occasion d'entrer dans des détails plus développés à ce sujet.

A l'époque de l'année où les malheureux naufragés étaient entre les mains des Kabiles, tout mouvement de troupes, toute opération militaire ou maritime pouvaient être contrariés par la mauvaise saison. Le moyen employé pour rendre à la liberté les matelots du brick *l'Indépendant* était une nécessité extrême ; mais on devait, en temps opportun, se souvenir de l'acte de barbarie dont s'étaient rendus coupables les gens des environs de Gigelli. En effet, dès que le temps permit de tenir les troupes hors des camps, le maréchal Valée, gouverneur général de l'Algérie, s'occupa de prescrire les dispositions nécessaires pour assurer le succès d'une expédition contre cette ville. Cette opération devait, sinon précéder, du moins être exécutée en même temps que les premiers mouvements qui devaient être faits par les troupes de Constantine dans la direction de Setif et de la Medjana.

On pensait que le châtimeut de la population insoumise et inhospitalière de Gigelli, produirait un salutaire exemple sur les tribus kabiles établies au nord de la voie de communication qui conduit de Constantine à Setif, en passant par Mila et Djemila, au pied méridional de la Kabilie orientale.

L'occupation de tous les points de la côte était une mesure nécessaire, qui devait se faire concurremment à la marche de nos établissements dans l'intérieur, et être simultanée à leurs progrès. Le maréchal Valée voulait, par la possession des ports et la création des voies de communication, ouvrir des débouchés au commerce et assurer à l'industrie et à l'agriculture le mouvement de leurs produits. La possession de Gigelli devait, dans ce système, devenir très-utile.

Le général Galbois donna, au chef d'escadron d'état-major de Salles, le commandement de l'expédition qui allait attaquer Gigelli par mer ; quant à lui, opérant par terre, il avait le projet de se diriger de Mila sur Gigelli pour appuyer les mouvements des troupes de débarquement. Les garnisons de Philippeville et de Bougie devaient sortir de ces places au jour fixé pour l'attaque, afin de diviser par ces démonstrations l'attention des populations kabiles et de les empêcher de se porter du côté de Gigelli pendant les premiers jours de l'occupation.

Deux bâtiments à vapeur, le *Styx* et le *Cerbère*, embarquèrent à Alger le 1^{er} bataillon de la légion étrangère, destiné à former la garnison de Gigelli après la prise de cette ville. Le général Galbois avait calculé qu'il arriverait par terre le 13 mai devant Gigelli ; les troupes de débarquement devaient ce même jour être déposées sur

la plage. Le capitaine de frégate de Marqué avait le commandement des bâtiments, et le petit corps expéditionnaire, réuni à Philippeville, était organisé de la manière suivante :

Le chef d'escadron d'état-major de Salles, commandant en chef ;

Le capitaine d'état-major de Mesnil, chef d'état-major ;

Le chef de bataillon (légion étrangère) Horain, commandant l'infanterie ;

Le capitaine d'artillerie Le Bœuf, commandant l'artillerie ;

Le lieutenant du génie Durand de Villers commandant le génie.

L'effectif des troupes était :

Infanterie, 683 hommes (1^{er} bataillon de la légion étrangère) ;

Artillerie, 24 hommes ;

Génie, 51 —

Le matériel de l'artillerie se composait de deux pièces de 12, et de deux obusiers de montagne.

Les bâtiments, partis de Philippeville le 12 mai, arrivèrent devant Gigelli vers le milieu de la nuit du 12 au 13. On tenta de reconnaître de nuit l'entrée du port ; mais l'embarcation chargée de cette mission fut entraînée dans l'est par les courants, et il fallut attendre le jour pour s'approcher de la côte. A 8 heures du matin, les bâtiments mouillèrent leurs ancres, et on procéda au débarquement, qui se fit au pied des murailles de la ville sans qu'aucune résistance sérieuse fut opposée par les habitants.

Nos troupes, sans s'occuper de la ville dont une partie

de la population, n'ayant préparé aucune défense, avait fui, prirent rapidement, sur la crête des collines voisines, une position qui assurait la possession de la ville et du port.

La correspondance du maréchal de Saint-Arnaud, alors capitaine au bataillon de la légion étrangère qui s'empara de Gigelli, nous fournit, sur cette première journée, quelques détails intimes que nous n'hésitons pas à reproduire ici :

« Gigelli, le 14 mai 1839.

« Nous sommes à Gigelli, entrés sans coup férir, sans brûler une amorce et après un débarquement des plus maladroits; car si nous avions trouvé de la résistance, nous nous serions fait abîmer. Les barques de débarquement ont touché et sont restées engravées sous le feu de la place. Ennuyé de cette ridicule position, je me suis jeté à la nage avec ma compagnie, nous avons marché quelques toises dans l'eau et avons pris possession de la ville. A peine à Gigelli, j'ai été dirigé en avant de la ville, à environ un quart de lieue, pour prendre position sur une ligne de monticules. J'y ai été reçu par une belle et bonne fusillade qui nous a tué quelques hommes. J'ai de suite fait faire des petits parapets en pierre sèche, en terre et en feuilles de figuier de barbarie pour mettre les hommes à l'abri.

» Toute la journée, nous avons tirailé et canonné. Les Kabiles se montraient environ cinq ou six cents... On nous en promet cinq ou six mille pour ce soir. La nuit, ils nous ont laissés tranquilles... Au moment où je t'écris, (neuf heures du matin), de grandes colonnes blanches

descendent des montagnes et nous promettent un rude combat...

» Quelle ville que ce Gigelli, où nous sommes destinés à passer peut-être un an!... Des maisons où notre mère ne mettrait pas ses porcs de Gascogne... Au surplus, nous n'y entrons pas et c'est tant mieux. On fait des redoutes autour de la ville, qui ne tient à la terre que par une langue très-facile à défendre » (1).

L'armée française occupait un nouveau point en Algérie; mais il fallait en assurer la possession contre les attaques des Kabiles qui ne devaient pas tarder à avoir lieu. Des travaux de défense furent immédiatement arrêtés et commencés dans ce but. Les troupes de terre et de mer, la pioche dans une main et le fusil dans l'autre, rivalisaient d'ardeur. On mit à profit les vieilles fortifications en ruine. A droite de la position, on crénela une vieille Zaouia qui y existait, et on restaura les restes de l'ancienne tour hexagonale où le duc de Beaufort avait, en 1664, son poste le plus avancé. Cette tour prit le nom de St-Ferdinand. Au centre de la ligne, la défense fut assurée par l'établissement d'une redoute carrée reliée à un fort pentagonal. Le premier de ces ouvrages fut appelé fort Galbois; on donna le nom de Ste-Eugénie au second. A la gauche, on se décida à relever, sous le nom de fort Duquesne, les ruines d'un ancien établissement dominant la rade et où existait un oratoire musulman appelé Djama Sidi Ammar.

Pendant la journée du 13 mai, le travail fut poussé avec autant d'activité que possible; mais les indigènes,

(1) Correspondance du maréchal de Saint-Arnaud.

qui avaient un instant suspendu toute attaque, recommencèrent sur la fin du jour à tirer quelques coups de fusil, et les ouvrages ne se trouvant pas assez avancés pour qu'on put occuper toute la position durant la nuit, les troupes, flanquées à l'ouest par le fort St-Ferdinand, et à l'est par le fort Duquesne, qu'elles n'évacuèrent pas, campèrent en avant d'une vieille muraille qui fermait la ville du côté de terre.

Le lendemain 14, dès cinq heures du matin, nos soldats avaient repris leurs positions. Vers dix heures, comme le dit plus haut la lettre extraite de la correspondance du maréchal de St-Arnaud, on vit des groupes nombreux de Kabiles descendre des hauteurs situées à l'est et au sud-est de Gigelli, et bientôt après le combat s'engagea sur toute la ligne entre eux et nos troupes. La compagnie de grenadiers de la légion, occupant la redoute Galbois, la compagnie de voltigeurs et deux détachements de marins débarqués des deux vapeurs, établis entre cette redoute et le fort Duquesne, eurent à repousser l'attaque principale de l'ennemi, contre laquelle fut également dirigé le tir des deux obusiers de montagne. Le vapeur le *Cerbère* s'embossa en avant du fort Duquesne, et put ouvrir son feu contre les rassemblements kabiles. Les assaillants ne se retirèrent que vers trois heures de l'après-midi ; leur nombre fut évalué à 2,500, dans un rapport que le commandant de Salles terminait en ces termes :

« Je dois les plus grands éloges au courage et à l'aplomb des troupes. J'ai constamment eu besoin de modérer l'ardeur de la légion étrangère et des marins. Les

sapeurs du génie ont exécuté, sous le feu de l'ennemi, d'importants travaux. L'artillerie occupait le poste le plus périlleux ; elle a servi avec son calme et son courage habituels. Je m'étais établi au milieu de sa batterie. et j'ai pu apprécier le dévouement de tous. Un maréchal-des-logis et un canonnier ont été grièvement blessés ; autour de moi, plusieurs officiers ont été atteints par des balles.

» Le lieutenant de frégate Bechameil a été légèrement touché ; le capitaine Le Bœuf, de l'artillerie, a reçu une balle dans ses habits ; le docteur Secourgeon, de la légion, a reçu à la tête deux blessures qui, heureusement, ne sont pas graves. Tout le monde a fait son devoir, et quelque étendue que fut notre ligne, quelque peu avancés que fussent nos travaux, je n'ai pas eu un moment d'inquiétude. Je dois une mention particulière au commandant Horain ; il s'est montré partout où il y avait du danger : son calme et sa bravoure rassuraient les troupes. En résumé, Monsieur le Maréchal, notre opération a parfaitement réussi, et je crois que l'armée d'Afrique a acquis de nouveaux titres aux bontés du Roi..... »

Le 15 mai, quelques tribus du voisinage firent demander la paix ; il fut permis aux indigènes, mais à la condition qu'ils se présenteraient sans armes, de pénétrer dans l'intérieur des lignes. Quelques Kabiles amenèrent des bœufs, et l'administration put en acheter pour la consommation des troupes. Cependant, durant cette même journée, des Kabiles armés se glissèrent dans un ravin situé en avant du centre de la position occupée, et se précipitèrent, au nombre d'environ 400, sur un petit poste avancé, établi au-delà de la communication entre

le fort Ste-Eugénie et la redoute Galbois. Les hommes qui occupaient ce poste furent forcés de se retirer; mais le capitaine de Saint-Arnaud, à la tête de la compagnie de voltigeurs, arriva à leur secours; il repoussa les Kabiles et les poursuivit jusqu'à plus de mille mètres, tandis que le capitaine Clerc, à la tête de la compagnie de grenadiers, sortait de la redoute Galbois et dégagait complètement le terrain (1).

Le 15 au soir, le fort Duquesne était terminé et armé d'une pièce de 12. Le fort Ste-Eugénie et la redoute Galbois étaient en état de défense; les brèches de la vieille muraille, formant l'enceinte de la ville du côté de la terre, étaient réparées, afin que la ville put au besoin servir de réduit. A l'intérieur même, on avait commencé les aménagements d'une sorte de Kasba et construit des baraques pour loger la troupe.

Les gens du pays avec lesquels on avait pu communiquer, avaient signalé la tribu des Beni-Amran comme la plus hostile; mais elle se trouvait sur la route que devait suivre la colonne du général Galbois, et on espérait, dès que la colonne partie de Constantine serait près des murs de Gigelli, que toutes les attaques cesseraient.

L'arrivée du général, annoncée pour le 13, et déjà retardée de trois jours, était d'autant plus vivement attendue par le petit corps occupant Gigelli, que les rapports des espions annonçaient une nouvelle attaque pour le 17. Cette date correspondait à un jour de marché, et les Kabiles devaient se montrer en force devant nos lignes.

(1) Rapport du 15 mai, du commandant Horain au chef d'escadron de Salles.

Pendant la journée du 16, on pressa les travaux de défense, spécialement au centre de la position : le petit poste attaqué la veille fut protégé par un mur, et les travaux du chemin couvert reliant la redoute Galbois au fort Ste-Eugénie, furent très-avancés. Dans la soirée, arriva enfin une dépêche du général Galbois ; mais elle faisait connaître que la difficulté des chemins et des circonstances politiques impérieuses obligeaient la colonne à se diriger de suite sur Djemila et Setif, et enfin que le général avait dû renoncer au projet de se rendre à Gigelli (1).

Tout espoir d'être secourues était donc déçu pour les troupes de débarquement ; seules, elles allaient avoir à soutenir une attaque qu'on annonçait comme très redoutable ; dans les combats précédents, elles avaient déjà eu 8 tués et 42 blessés. — Le 17 mai, une masse de Kabiles dont le nombre fut estimé à 4,000, se présenta vers 10 heures du matin devant le front des ouvrages.

Le capitaine de Saint-Arnaud avait été chargé du commandement de la gauche ; un des obusiers lui fut confié, et fut établi en batterie près du fort Ste-Eugénie ; le chef de bataillon Horain commandait à la droite, dans la direction du fort St-Ferdinand. Les Kabiles gravirent

(1) Les lieutenants de l'émir Abd-el-Kader venaient de se montrer dans le pays entre Setif et Msila.

Mila, qui devait servir de base à l'opération sur Gigelli, était déjà approvisionnée d'un mois de vivres pour une colonne de 3,000 hommes ; mais alors on n'avait que de vagues renseignements sur le pays qui se trouve entre Mila et la mer. On chercha à faire reconnaître une route ; la difficulté des montagnes qu'on devait traverser parut telle, qu'on n'osa y engager les troupes. Cette raison était la plus sérieuse, et il est certain pour tous ceux qui connaissent le pays, que notre petite colonne se serait imprudemment jetée en aveugle dans un gouffre des plus dangereux.

avec aplomb les pentes du Djebel-Aïouf, et arrivèrent jusqu'à vingt mètres de la ligne. Un obusier chargé à mitraille ébranla leur colonne profonde, et aussitôt une compagnie, lancée au pas de course contre eux, les poursuivit à la bayonnette, pendant que des pierriers, empruntés à la marine, établis au fort St-Ferdinand et à la redoute Galbois, et les obusiers de montagne, tiraient contre les groupes échelonnés sur la déclivité de la montagne.

A la gauche, une mêlée sanglante avait lieu, non loin du fort Duquesne ; le capitaine de St-Arnaud, à la tête de ses voltigeurs, culbuta les assaillants, dont le feu du bateau à vapeur le *Styx* inquiéta la retraite.

« Cette affaire, écrivait le commandant de Salles, fait grand honneur aux troupes ; elles ont sur tous les points abordé l'ennemi avec une grande vigueur ; il est rare qu'on puisse en Afrique atteindre l'ennemi ; plus rare encore qu'on le force à abandonner le corps de ceux qui ont péri. La fortune nous a accordé cette faveur. Cette dernière circonstance a paru tellement extraordinaire aux habitants de la ville, qu'ils nous annonçaient une attaque pour la nuit suivante. Il n'en a rien été.

« Au milieu de ce brillant succès, une douleur profonde est venue nous atteindre tous au cœur. Le brave commandant Horain, dont le noble caractère était apprécié de tous ceux qui le connaissaient, a reçu une blessure très grave. Au moment où nous nous portions en avant, il a été frappé, à quelques pas de moi, par une balle qui lui a traversé la poitrine. J'espère qu'il vivra encore pour servir la France, à laquelle il est temps de le rattacher par le lien de la nationalité. Je vous prie, Monsieur le

Maréchal, de demander au Roi d'accorder à ce brave officier des lettres de naturalisation qu'il vient de mériter au prix de son sang. Pour moi, cet événement est un cruel chagrin ; j'avais dès longtemps, pour le commandant Horain, une affection fondée sur la plus haute estime ; et en voyant, depuis que nous étions ensemble l'attachement qu'il inspirait à tous et le noble exemple qu'il donnait, je prenais une de ces belles et grandes leçons si utiles aux chefs qui veulent gagner la confiance de leurs soldats. »

Le commandant Horain, dont ces quelques mots font un si juste éloge, fut évacué sur l'hôpital de Bougie, où il expira quelques jours après. Selon sa dernière volonté, son corps fut rapporté à Gigelli et enterré au fort Duquesne, le 1^{er} juin. Toute la garnison rendit les derniers honneurs à ce brave Polonais, qui, ne pouvant mettre ses qualités chevaleresques au service de son pays et forcé de s'éloigner de sa patrie opprimée, avait glorieusement donné sa vie pour un drapeau qui n'était pas le sien (1).

La correspondance intime du maréchal de Saint-Arnaud

(1) Le commandant Horain était originaire de la Lithuanie. Sa fortune était considérable, et il en consacra une grande partie à venir en aide à ses compatriotes ruinés par les événements politiques de l'Europe. Au moment de mourir à l'hôpital de Bougie, vomissant des flots de sang et ne pouvant articuler une parole, il se fit apporter une cassette contenant ses papiers, et là, en présence de plusieurs officiers, il faisait signe de brûler à la bougie allumée au chevet de son lit, tous les billets ou les reçus pour des sommes qui lui étaient dues par des camarades auxquels il avait rendu service. Ce furent là ses derniers adieux.

nous fournit encore des détails pleins d'intérêt sur les circonstances qui précédèrent la mort de son chef, le commandant Horain.

« Aux avant-postes devant Gigelli, le 18 mai 1839.

« Ah ! frère, quel métier que le nôtre ! Depuis le 13 que je suis ici, que d'émotions diverses, que d'événements, que de douleurs poignantes. Tous les jours, frère, tous les jours sans exception, pendant des cinq et six heures de suite, des combats de géants ! car nous avons eu affaire à au moins quinze cents hommes et deux fois à quatre mille. Attaqués de toutes parts sur toute notre ligne beaucoup trop étendue pour notre petit monde, nous avons été obligés de charger à la baïonnette et nous l'avons fait avec un élan, une vigueur, dignes d'un plus grand théâtre. Livrés à nos propres ressources, nous avons fait des miracles, et cela nous a donné de la fierté dans l'âme. Ma compagnie a enlevé des positions couvertes de Kabiles qui se battent corps à corps, qui mordent à terre et meurent en frappant. Juge du combat par la perte. Dans les journées du 15 et du 17, j'ai perdu vingt voltigeurs. Mon sous-lieutenant est blessé... Ces Kabiles sont les soldats les plus braves de toute l'Afrique. Il y en a qui sont venus sur nos pièces, et qui ont été tués par la mitraille à dix pas. Le cadavre du père était tombé ; les deux fils se sont fait tuer dessus à coups de baïonnettes. Ce n'est déjà pas si sauvage ; en civilisation, on ne fait pas mieux que cela..... A l'exception de l'assaut de Constantine, je n'ai rien vu de comparable aux combats que nous livrons ici.

Depuis le 13, je ne me suis pas couché, je n'ai pas

ôté mes bottes, déboutonné ma capote. L'exaltation, la nécessité, me soutiennent ; je me porterais très bien sans le chagrin affreux qui m'a frappé hier. Le commandant de notre bataillon, le brave Horain, mon ami intime, l'homme avec lequel je sympathisais le plus, a reçu, en chargeant les Kabiles, une balle qui lui a traversé la poitrine. Je l'ai pleuré, je le pleure : je déplore une victoire si chère. On l'a transporté à bord du *Styx*, qui, cette nuit, l'a conduit à Bougie, où on a été chercher du renfort et des munitions. La blessure est bien grave ; son courage, son moral peuvent seuls le sauver. »

On a vu précédemment que des ordres avaient été donnés aux garnisons de Philippeville et de Bougie, pour occuper l'attention des Kabiles pendant les premières opérations contre Gigelli, de faire des sorties dans la direction de cette ville. Philippeville détacha, le 13, un bataillon aux ordres du commandant Choppin, sur la route qui conduit à Collo. Un engagement assez sérieux eut lieu dans la montagne, et le soir, le bataillon rentra dans la place ; il avait eu 2 hommes tués et 13 blessés. De son côté, le lieutenant-colonel Bedeau, commandant supérieur de Bougie, sortit de cette place dans la nuit du 11 au 12 mai, à la tête de 600 hommes. Il se dirigea vers le col de Tizi, où il parvint avant le jour, et dont il occupa les positions dominantes. Puis, la colonne atteignit, en suivant un sentier fort difficile, le village d'Erza, et se porta jusqu'à celui de Mellala : 50 ou 60 maisons formaient ce village, situé sur les bords de la Soumam. A l'approche de la colonne, les habitants s'enfuirent avec leurs troupeaux. La colonne rentra ensuite à Bougie, et eut, à son retour, un engagement avec les gens du cheikh Amzeïan,

l'assassin du commandant Salomon (1); deux hommes furent tués et quinze blessés. Le lendemain 15, le lieutenant-colonel Bedeau fit rechercher un gué vers l'embouchure de la Soummam, et reconnaître la plaine du côté des Mezzaïa. Mais, deux journées de pluie forcèrent les troupes à rester en position, le gué étant impraticable. Enfin, le 17, des nouvelles de Gigelli arrivèrent au commandant supérieur; cette ville était occupée; il était donc inutile de continuer des opérations aux environs de Bougie.

Dans le récit des faits qui signalèrent les débuts de l'occupation de Gigelli, nous nous sommes arrêtés au combat du 17 mai; nous reviendrons à cette date pour en continuer l'exposition. Les pertes de la journée du 17 et la nécessité de hâter les travaux de défense, forcèrent le commandant de Salles à demander des secours au lieutenant-colonel Bedeau, qui n'hésita pas un moment à lui envoyer deux compagnies du 2^e bataillon de la légion étrangère, sous les ordres du chef de bataillon Honvaux. De son côté, le Gouverneur général fit partir d'Alger pour Gigelli, le 22 mai, une nouvelle compagnie d'infanterie, des approvisionnements en vivres et en munitions, ainsi que deux blockaus démontés. L'un de ces blockaus fut placé dans le fort Ste-Eugénie, le second fut établi sur la crête, entre le fort St-Ferdinand et la redoute Galbois, en un point qui prit le nom de fort Horain.

Le 26 mai, on s'attendait à une attaque nouvelle, que les espions avaient annoncée dans leurs rapports, et des dispositions furent prises pour la repousser. L'attaque

(1) Voir, au sujet de ce chef indigène, notre histoire de Bougie.

eut lieu, en effet, mais elle fut sans importance ; deux groupes de Kabiles, qui paraissaient n'être composés que d'environ 200 hommes chacun, se présentèrent en avant du fort Horain et du fort Duquesne. Quelques coups de canon suffirent pour les éloigner.

L'état des travaux de défense était fort avancé le 1^{er} juin : le fort Duquesne, armé de deux pièces de 12, était entièrement revêtu ; il renfermait une baraque pour une compagnie et une maison pour les officiers. Le fort Ste-Eugénie pouvait résister ; la redoute Galbois avait été armée de deux pièces de 4, et on travaillait toujours à en perfectionner les moyens de défense ; elle renfermait une baraque pour le logement d'une compagnie. Le fort Horain, placé en avant sur une crête rocheuse, était construit en maçonnerie ; un chemin couvert le reliait au fort Galbois.

En arrière de cette ligne, on avait relevé le mur d'enceinte de la ville, et transformé en poudrière la tour génoise. Une nouvelle batterie, destinée à battre la rade et la petite plaine qui s'étend au sud-est de la ville, était en construction. Dans la ville même, on avait établi, sous le nom de Kasba, une sorte de réduit ; une ancienne mosquée, transformée en hôpital, pouvait recevoir 50 ou 60 malades ; enfin des magasins, loués aux propriétaires indigènes, avaient été aménagés pour les besoins des services administratifs.

Pendant la nuit du 2 au 3 juin, une vive fusillade s'engagea sur tout le développement des positions du Djebel-Aïouf. Dans la journée précédente, une reconnaissance conduite dans la direction du cap Cavallo, à l'ouest de la ville, avait permis de constater la réunion d'un grand

nombre de Kabiles. Aussi ne fut-on pas surpris par cette tentative, et même pour répondre à cette attaque nocturne, le commandant supérieur de Salles ordonna de marcher contre les assaillants qui, partout, furent culbutés. Pendant l'action, nous eûmes sept hommes mis hors de combat.

La nuit suivante, une nouvelle attaque eut lieu, mais cette fois, on jugea inutile de marcher asecours de la position attaquée, dont la défense semblait assurée. Les Kabiles, de leur côté, au lieu de se porter en masse contre le Djebel-Aïouf, tentèrent de se glisser par la coupure qui existe entre le fort Ste-Eugénie et le fort Duquesne, et de venir attaquer le camp lui même, en arrière de la ligne de défense. Les troupes restèrent sur le front de bandière. Quatre coups de canon tirés à mitraille suffirent pour faire reculer les Kabiles, qui durent repasser sous le feu du fort Duquesne, dont les pièces, chargées également à mitraille, leur firent éprouver des pertes nombreuses.

« Ces attaques de nuit, écrivait le commandant de Salles, semblent indiquer que l'ennemi n'a plus l'espoir de nous chasser de nos positions ; qu'il veut seulement nous inquiéter. La tranquillité renaitra peu à peu, et nos relations ne tarderont pas, j'en suis convaincu, à être renouées. Les Kabiles savent que notre front et notre droite sont inabordables. »

Afin d'assurer la gauche et de relier le fort Ste-Eugénie au fort Duquesne, on éleva un blockaus entouré d'un parapet qui prit le nom de fort Valée; enfin, une petite maison crénelée en avant du fort Ste-Eugénie, compléta la série des ouvrages de défense du Djebel-Aïouf.

Dans la nuit du 8 au 9 juin, les forts furent vigoureuusement attaqués encore ; mais les défenseurs, abrités par les parapets, n'eurent qu'un homme tué. Le lendemain, les Kabiles découragés s'éloignèrent.

La défense de Gigelli assurée, on s'occupa de faire l'installation des troupes dans l'intérieur de la place, et d'y préparer leur établissement définitif. La ville n'était alors qu'un amas de masures kabiles, grises et ternes comme le rocher sur lequel elles reposaient et avec lequel elles se confondaient de loin ; les rues à peine tracées, les murs crevassés, renversés. Ce misérable assemblage de huttes préparait tristement à l'aspect have et flétri, à la vue de la détresse déguenillée des malheureux habitants indigènes, qui végétaient dans la plus hideuse malpropreté. Grâce à l'initiative du commandant de Salles et aux travaux actifs de ses soldats, la ville changea rapidement d'aspect. Le mur du front de terre fut complètement réparé. Sur le quai du nord-ouest, qui prit le nom de quai de Beaufort, on établit une grande batterie en arrière de laquelle on construisit une baraque pour le logement d'une compagnie, et qu'un mur crénelé mit à l'abri de toute attaque. Un débarcadère et une rampe pour y arriver furent établis : une maison voisine resta affectée au service de la douane. Pour protéger la ville des deux côtés de la mer, on commença la construction de murs et de parapets, auxquels les premières assises d'anciennes constructions romaines servirent de fondations. On fit alors rentrer dans l'intérieur de la ville les troupes de la garnison, campées jusque-là. Dès le 13 mai, un capitaine avait été chargé des fonctions de commandant de place ; deux chaouchs assuraient sous ses

ordres la police de la population indigène. Des sous-officiers et des soldats faisaient provisoirement le service de la gendarmerie et de la douane.

Pour prévenir tout désordre sur ce nouveau point de l'occupation française, on dut surveiller les nombreux bâtiments corailleurs qui arrivaient dans le port, et empêcher la contrebande de guerre. Il fallut aussi rechercher les propriétés du beylik et des établissements religieux, et défendre de détruire les jardins et de couper les arbres. Une infirmerie fut ouverte pour les malades indigènes qui désiraient se faire donner des remèdes ou des soins par nos médecins. Quelques-unes de ces mesures avaient pour but d'engager les kabiles à se rapprocher de nous. On a vu que, le jour de la prise de possession de Gigelli, les habitants de la ville avaient fui. Sur les assurances qui leur furent données immédiatement qu'on respecterait leurs propriétés et leur religion, une partie d'entre eux rentra à Gigelli ; mais le Kadi Si-Ali-ben-Abd-er-Rahman, refusa de revenir ; il protestait de ses dispositions pacifiques, mais donnait pour excuse la nécessité de rester près de sa famille, et les services qu'il se proposait de rendre dans le but de la pacification du pays. Pour le remplacer, et d'après le choix qu'il conseillait de faire, on désigna Si Tahar-el-Fergani, et Si Amar-bou-Maza fut nommé à l'emploi de mufti. Les mosquées, depuis la chute de la domination des Turcs, ne percevaient plus de revenus ; les oukils ne recevaient que des dons volontaires pour l'entretien du culte ; ce service fut régularisé, ainsi que celui de l'éducation des enfants(1).

(1) Il n'existait réellement qu'une seule mosquée ; les autres établis-

Le commandant supérieur entra aussi en négociations avec les tribus voisines, avec lesquelles il désirait nouer des relations commerciales. Un des chefs de la tribu des Beni-Hassen, Ammar-ben-Djeman, qui, le 13 mai, avait déjà conféré avec les Français, s'employa activement à une négociation. Il assurait que les Beni-Hassen voulaient la paix, et qu'ils n'avaient pris part à aucun combat. Les Beni-Kaïd étaient signalés comme peu hostiles, et les produits qui, de jour en jour, arrivaient plus nombreux sur le marché, étaient en effet apportés par eux; mais les indigènes de cette tribu demandaient à enlever de la ville les marchandises et les objets dont ils avaient besoin, et voulaient qu'on laissât les habitants en sortir librement. La sûreté de la position ne pouvait faire accorder, avant la pacification du pays, ces concessions, dont le rejet contribua à retarder, pour quelque temps encore, l'établissement de notre influence dans les tribus.

Ces mesures de prudence étaient indispensables à cette époque, et quiconque connaît la situation de la société kabyle avant la conquête, se les explique facilement. Les tribus, avons-nous déjà dit ailleurs, vivaient indépen-

sements religieux, au nombre de six, n'étaient que des chapelles ou oratoires; on les nommait : Sidi Braham-ben-Hassein, — Sidi Ali-el-Medloum, — Sidi Azouz, — Sidi Okba, — Sidi En-Nebi, — Sidi Rihan.

Dans la première, on voyait des chaînes en fer suspendues au plafond. La tradition rapporte qu'un corsaire de Gigelli avait été pris par les chrétiens et son équipage enfermé dans un bague. Les parents des marins capturés firent des prières au marabout enterré dans la zaoula, et, par son intercession, obtinrent la délivrance des captifs. Ceux-ci reparurent inopinément dans leur pays, encore couverts de leurs chaînes, qu'ils suspendirent comme marque de reconnaissance dans la chapelle de leur protecteur.

Sidi Braham était le patron vénéré des matelots Gigelliens.

dantes les unes des autres et séparées par des haines et des rancunes traditionnelles. Il suffisait que l'une d'elles, animée d'intentions pacifiques ou purement par intérêt, entrât en relations avec les Français qui venaient d'occuper Gigelli, pour que sa rivale mit immédiatement tout en œuvre afin de lui nuire, en faisant rompre ces relations. Comme rien, dans l'ensemble du costume surtout, ne permettait de distinguer l'ami de l'ennemi, il arrivait fréquemment que des hommes appartenant à des tribus hostiles pénétraient parmi nous en se faisant passer pour nos alliés. Après avoir librement fait leurs affaires, bien observé et espionné ce qui se passait, ils s'en retournaient vers la campagne; mais arrivés à quelques pas des avant-postes, ils reprenaient leurs armes cachées dans la broussaille, et se donnaient la satisfaction, avant de s'éloigner, de décharger leur fusil sur nos sentinelles avancées.

Cette tactique rusée du Kabile a existé de tout temps, et nous devons nous rappeler que, lorsque les Siciliens avaient pris pied à Gigelli, et en 1664, lors du débarquement des Français, les choses ne se passaient pas autrement. Une tribu n'avait pas plutôt fait des ouvertures pacifiques, pénétré dans le camp et vendu ses denrées, qu'une autre tribu rivale recommençait les hostilités. Les documents du temps s'accordent sur ce point; mais je n'hésite pas à croire que, parmi les agresseurs, devaient se trouver souvent ceux-là même qui, quelques heures avant, étaient venus fraterniser avec les chrétiens. Nous les avons vu agir à peu près de la même manière à l'égard des Turcs, qui cependant étaient venus leur prêter main forte pour les aider à combattre l'armée de débarque-

ment du duc de Beaufort. On se rappelle ce passage d'un manuscrit du temps, cité plus haut, où il est dit que « les Maures ou Kabiles voyant que la tour des Français résistait trop et que les Turcs y étaient maltraités, ils résolurent d'aller piller leur camp. Les Turcs en eurent avis, et cela fut cause qu'ils se retirèrent plus vite qu'ils n'auraient fait. » Cette façon de procéder à l'égard de leurs alliés et de leurs coreligionnaires, indique assez le degré de confiance qu'il faut avoir dans les Kabiles en temps de guerre.

Les rapports avec Ammar-ben-Djeman eurent pour effet d'informer le commandant de Salles des différentes attaques qui devaient avoir lieu, et de lui procurer la facilité d'acheter des bœufs pour la subsistance de la troupe pendant le premier mois de l'occupation. On chercha aussi à entrer en relations avec le marabout Moula-Chokfa ; mais tout en protestant de son désir d'assurer la paix, cet homme, malgré son influence religieuse, ne sut pas empêcher ses tribus de prendre part à tous les combats. Ce ne fut qu'en octobre 1839, que le commandant supérieur put avoir avec le cheikh des Beni-Amran une entrevue, à la suite de laquelle des rapports commerciaux s'établirent avec cette tribu.

Après le 9 juin, les Kabiles, occupés aux travaux de la moisson, ne se portèrent plus en masse contre les défenseurs de Gigelli. Quelques coups de fusils seulement furent tirés pendant la nuit. La tranquillité régnait ; mais les chaleurs du mois de juillet et les miasmes des marais voisins, avaient causé quelques cas de maladie grave parmi la garnison. Afin de ménager les troupes, il fallut ralentir l'exécution des travaux entrepris dans la ville et

aux environs. La possession de Gigelli était désormais un fait accompli, et le gouvernement, en même temps qu'il approuvait toutes les dispositions prises pour assurer la sécurité de la ville, envoya des récompenses et des témoignages de satisfaction aux troupes qui avaient participé aux combats soutenus sous cette place.

A cette occasion, le Gouverneur général écrivait au ministre : « Quatre pavillons et drapeaux ont été pris à l'expédition de Gigelli. Si l'étoffe dont ils sont formés n'est ni brillante ni belle, ils n'en ont pas moins été glorieusement conquis au prix du sang de quelques braves, et peuvent, à ce titre, être chers à la France. Cette expédition aura ajouté aux possessions françaises en Afrique un port, une ville, une position importante. Elle a été pour le commandant de Salles, comme pour les troupes sous ses ordres, une nouvelle occasion de se couvrir de gloire. »

Vers les derniers jours de juillet, le commandant Honvaux remplaça M. de Salles, nommé lieutenant-colonel et rappelé à Alger. Le 6 février 1840, il fut lui-même remplacé par le colonel Picouleau.

Bien que les Kabiles reparussent sur le marché, leurs intentions à notre égard n'étaient pas encore pacifiques ; rempant ventre à terre comme des reptiles, muets, invisibles, ils se ruaient brusquement sur nos positions, cherchant à enlever vivants nos factionnaires ou à les tuer. Ces attaques se renouvelaient assez souvent, et le repos de la ville était fréquemment compromis. Le colonel Picouleau résolut de donner à ces ennemis acharnés une leçon qui arrêterait leur audace pour quelque temps, si elle n'y mettait entièrement fin. Une rrazia fut exécutée

par lui sur les Oulad-Marabout-Moussa, fraction des Beni-Ahmed, et eût un plein succès ; mais une occasion plus favorable de les châtier se présenta bientôt, et fut saisie par le colonel avec empressement.

De nouvelles protestations des Kabiles à la suite de la razia, semblaient devoir assurer leurs relations amicales, et rien, pour le moment, ne pouvait faire suspecter leurs intentions perfides. Dans la journée du 4 février 1841, des réunions considérables se firent remarquer dans les environs de la ville ; mais ce rassemblement, attribué à la solennité d'une fête (aïd-el-kebir), n'avait nullement paru une manifestation hostile. Vers 11 heures du soir, une fusillade très vive se fit tout à coup entendre, et une grêle de balles commença à pleuvoir sur la ville. Les Kabiles s'étaient embusqués sur le rocher de *Dar-djezira*, d'où ils tiraillaient impunément. Un poste d'infirmiers et d'hommes malades fut organisé derrière la batterie du nord, pour occuper les assiégeants. Pendant ce temps, le colonel Picouleau, à la tête de toutes les troupes valides, sort en silence, tourne le poste des assaillants, s'empare d'une gorge étroite, fermant ainsi toute retraite, et les place entre lui et la mer. S'apercevant trop tard de leur malheureuse position, les Kabiles, au nombre d'environ deux cents, emprisonnés sur ce petit promontoire, essaient un instant de se défendre. La charge à la baïonnette retentit, une lutte corps à corps s'engage, et les ennemis sont tous jetés à la mer ou passés par les armes. Ceux qui cherchèrent à s'échapper en nageant, périrent dans les flots. Le lendemain, les nombreux cadavres gisant auprès de la ville ou sur la plage, apprirent aux gens du dehors le résultat de l'expédition

nocturne de leurs frères. Le rocher sur lequel se passa ce fait d'armes a, depuis, porté le nom du colonel Picouveau.

Une garde urbaine indigène, d'un effectif d'environ 80 hommes, fut organisée vers cette époque, dans le but de donner quelque repos à nos soldats, que les fièvres avaient considérablement affaiblis (1). Chaque indigène recevait un salaire de 1 franc par jour; mais il fallut bientôt les licencier, parce qu'ils faisaient leur service avec mollesse et nonchalance, et qu'ils étaient, en résumé, de très mauvais soldats devant l'ennemi.

Les Kabiles, bien que leurs attaques fussent de moins en moins fortes, ne cessaient pas d'inquiéter la place de temps en temps; mais ils se lassaient de leurs tentatives, qui ne leur offraient aucun résultat. A l'embouchure de la petite rivière, ils avaient construit une grande baraque en chaume qui leur servait de poste avancé pour surveiller les mouvements de la garnison. Du fort Duquesne, on leur lançait quelques obus chaque fois que les groupes paraissaient plus nombreux que d'habitude. Le bateau à vapeur le *Crocodile*, de passage un jour à Gigelli, au moment où un rassemblement se formait autour de la baraque, s'approcha de la plage et canonna avec tant d'à-propos, que depuis les Kabiles n'osèrent plus prendre cet endroit pour point de réunion. Pendant quelques mois, la tranquillité régna autour de la place; on en pro-

(1) Les causes de ces maladies, qui firent de nombreuses victimes dans la garnison, provenaient des travaux que nos soldats exécutaient sans relâche pour approprier la ville et assainir, par des fossés d'écoulement, le marais sur lequel le nouveau Gigelli est construit aujourd'hui, d'où s'exhalait des miasmes délétères.

fit pour nouer des relations commerciales avec les montagnards; mais la guerre éclata de nouveau. Un marabout du nom de Saïd-ben-R'ezala, qui se disait envoyé de l'émir Abd-el-Kader, se joignit au fanatique Si Zerdoud, et prêcha la guerre sainte dans les tribus des environs.

Le 17 septembre 1841, vers 11 heures du matin, les Kabiles se présentèrent sur plusieurs points à la fois, particulièrement sous le fort Duquesne, qu'ils attaquèrent avec vivacité jusqu'à 4 heures du soir. Le feu de l'artillerie et les troupes disponibles qui purent sortir, les obligèrent à se retirer en perdant du monde. Deux jours après, une autre réunion nombreuse s'étant formée près d'un douar des Oulad-Ali, sur la plage, le commandant Claparède profita de l'arrivée en rade du bateau à vapeur la *Chimère*, et des bonnes dispositions du capitaine Derbinghen qui le commandait, pour les faire canonner pendant deux heures. Après avoir répondu par une impuissante fusillade, l'ennemi se porta tout à coup sur la ville où il fut reçu par deux compagnies, dont une du génie, qui avaient été disposées à l'avance, tandis que le vapeur la *Chimère*, qui avait suivi le mouvement, les canonnait en même temps d'écharpe. Les Kabiles n'en combattirent pas moins très vivement jusqu'à 4 heures du soir.

Le 20, la *Chimère*, après avoir mis dans la nuit quelques matelots à terre pour soulager la garnison, fatiguée par cette série de combats, continua à tirer sur les gourbis qui avoisinent la plage. Le surlendemain, les Kabiles se présentaient de nouveau; mais l'artillerie eut encore l'occasion de leur faire beaucoup de mal.

L'occupation de Gigelli, réduite à l'enceinte extérieure

des blockaus, et la force numérique de la garnison, composée de 500 hommes tout au plus, indiquent suffisamment le rôle qui nous appartient pendant plusieurs années sur cette partie de nos possessions. Chaque fois que le calme semblait devoir s'établir, quelque fanatique apparaissait, et, par ses intrigues, remettait le pays en révolution.

En 1843, parut dans la Kabylie orientale un individu se disant le Bou-Dali-ben-el-Harche qui avait causé la mort d'Osman-bey. Si les Kabiles avaient voulu se donner la peine de réfléchir, ils auraient constaté que l'agitateur, tué vers 1806, ne pouvait ressusciter un quart de siècle après. Celui-ci était encore un personnage sorti de l'obscurité, qu'une intrigue, un complot de marabouts allait présenter aux populations comme un être inspiré et envoyé tout exprès pour chasser les chrétiens de l'Algérie. Moula-Chokfa, le marabout des Beni-Ider, avait recruté on ne sait où ce cherif, qu'il lança contre Gigelli, où on lui mit environ deux cents hommes hors de combat (1). Dégoûté par ce début si peu encourageant, il disparut plus rapidement sans doute qu'il n'était venu.

En 1847, c'était le cherif Moulei-Mohammed, l'un des plus énergiques compagnons de Bou-Maza dans le Dahara, qui venait à son tour bloquer Gigelli. Dans la matinée du 3 octobre, environ 1,200 Kabiles des tribus voisines attaquaient les avant-postes. Le commandant supérieur Faure, prévenu par un espion, avait fait renforcer les postes de Duquesne, Valée et Ste-Eugénie. La petite gar-

(1) Le bateau à vapeur le *Styx* contribua à la défense de la place. Les Kabiles attaquèrent au nombre de huit mille.

nison sortit de la ville; les Kabiles, embusqués dans les anfractuosités du terrain et dans les broussailles, faisaient un feu très vif et s'avançaient toujours. Au bout de deux heures, l'ennemi ayant augmenté, la garnison se porta brusquement en avant et dispersa les rassemblements.

En 1849, le commandant Boudville ayant vu piller un navire français, *la Miséricorde*, qui avait fait côte à l'embouchure de l'Oued-Mencha, à 4 kilomètres de la ville, surprit, pendant la nuit, un des villages de ces Kabiles. Il incendia leurs maisons, et s'empara du cheïkh, qui fut gardé prisonnier jusqu'à ce que la tribu eut payé une forte indemnité.

Le marabout Si Tahar-Amokran, dont la famille joua un si grand rôle sous la domination turque, et qui, abandonnant sa résidence de Gigelli lors du débarquement des Français, s'était retiré chez les Kabiles, vint alors offrir sa soumission. Ce fait produisit une sensation considérable dans le pays, et nous créa de nouvelles relations parmi les populations voisines.

A peu près vers cette époque, des chantiers de travailleurs civils et militaires construisaient la grande conduite d'eau qui sert encore actuellement à alimenter la ville. Le capitaine Féraud, chef du génie, allant un matin visiter les fours à chaux avant l'arrivée de ses ouvriers, fut tout-à-coup entouré par plusieurs centaines de Kabiles qui s'étaient embusqués pour surprendre et massacrer ces ouvriers. Cet officier, poursuivi par l'ennemi qui faisait sur lui un feu roulant, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Cette circonstance prévint heureusement une déplorable catastrophe, qui aurait coûté la vie à la plupart des ouvriers européens s'ils étaient

tombés dans l'embuscade. Quoiqu'il en soit, le fort St-Ferdinand canonna à mitraille les nombreux groupes de Kabiles qui s'étaient formés ; la garnison accourut aussitôt au pas de course et poursuivit l'ennemi à plus de deux lieues au delà de nos lignes, en lui tuant une trentaine d'hommes.

Au mois de mars 1849, il fut question d'entreprendre une grande expédition dans la Kabylie orientale. Le moment était venu de mettre un terme aux hostilités des frères Ben-Azeddin, famille féodale du Zouar'a, qui ne cessaient de porter le trouble chez les tribus soumises des environs de Mila. Il y avait à craindre que nos alliés, fatigués de ces luttes incessantes avec leurs voisins, ne finissent par faire cause commune avec elles, et ne plus reconnaître notre autorité. Le mouvement pouvait s'étendre de proche en proche jusqu'au bassin de Mila, et faire interrompre la sûreté des communications entre Constantine et Philippeville. L'autre but à atteindre était de forcer les montagnards à la soumission, et de les obliger à lever le blocus dans lequel Gigelli se trouvait depuis plus de dix ans. Mais cette expédition fut remise à une autre année.

En avril 1851, la situation politique du pays situé entre Gigelli et Collo se dessina d'une manière tout-à-fait hostile. Le commandant supérieur de Philippeville, en tournée pour examiner les travaux de la route muletière exécutée par les Kabiles eux-mêmes, fut attaqué dans la ville de Collo par les Beni-Isahak, les Oulad-Attia, les Beni-Toufout et les tribus insoumises de l'ouest. Cet officier supérieur, pourchassé à coups de fusil, se vit obligé d'abandonner ses chevaux et de se réfugier avec sa

suite dans un bateau qui le débarqua en sûreté, à 3 kilomètres à l'est de la ville. Les habitants de Collo n'opposèrent qu'une résistance courte et insignifiante, et se réunirent bientôt aux assaillants. Depuis ce moment, le pays resta en armes, et on prit partout la détermination de se battre pour défendre l'indépendance kabile. A Gigelli, la situation était la même. Les Beni-Amran, les Oulad-Belafou et les Beni-Four'al s'étaient réunis, entraînant les tribus plus faibles, et avaient juré de faire la guerre sainte. Ils allèrent même jusqu'à porter le défi à Gigelli, en tirant des coups de fusil sur nos avant-postes. Les Kabiles, après plusieurs réunions, s'étaient prononcés pour une résistance opiniâtre. Cette résistance était organisée partout, depuis Collo jusqu'au Babor. Le fanatisme augmentait comme toujours l'exaltation de ces populations : elles parlaient de leur indépendance, de la virginité de leurs montagnes, qui avaient vu s'écraser à leurs pieds l'armée d'Osman-Bey. Là où les Turcs avaient péri, les Français devaient aussi périr : telles étaient les prédications des marabouts.

Ce n'était donc pas une expédition ordinaire, avec ses chances habituelles de petits combats et de marches pénibles, qu'il fallait entreprendre; c'était une guerre sérieuse. De Mila à Gigelli et de Gigelli à Collo, la colonne expéditionnaire allait avoir devant elle un pays encore inexploré, très difficile à parcourir, et à combattre environ quinze mille fusils, maniés par des hommes déterminés et qui n'avaient point encore souffert de la guerre. Le plan de campagne était de traverser d'abord ces montagnes comme un boulet, de tracer un sillon, puis de prendre les tribus à revers des deux côtés, et de

les forcer à la soumission. Le 7 mai 1851, la colonne expéditionnaire de la Kabylie, sous les ordres du général de Saint-Arnaud, commandant la province, se réunissait sous les murs de la petite ville de Mila, aux pieds des montagnes. La colonne se composait de deux brigades d'infanterie, de 250 chevaux de cavalerie et de 1,200 bêtes de somme portant un lourd convoi ; en tout 9,500 hommes.

Le 9 mai, les troupes en marche prenaient la direction de Fedj-Baïnen et entraient sur le territoire ennemi.

« Depuis le 11, jour où j'ai quitté mon bivouac de Fedj-Baïnen, écrivait le général de Saint-Arnaud, j'ai toujours eu de 4 à 6,000 fusils devant moi, et depuis quinze ans que je fais la guerre en Afrique, je n'ai jamais trouvé un pays plus difficile et combattu des ennemis plus audacieux et plus acharnés.

Le 11, j'ai trouvé trois cols, que je devais franchir, fortifiés par les Kabiles qui avaient élevé partout des petits retranchements en pierres sèches. Ces cols étaient défendus par environ 4,000 fusils ; toutes les hauteurs étaient garnies. Il fallait descendre de Fedj-Baïnen, traverser l'oued Haïa et le gros village de Kâzan, et remonter au col en traversant des ravins profonds, par des chemins affreux. Cette opération ne pouvait se faire que sous le feu plongeant de l'ennemi. »

Les dispositions étaient prises, les ordres donnés, et le 11, à la pointe du jour, les troupes descendaient en trois colonnes de trois bataillons chacune et de deux obusiers. La colonne de gauche commandée, par le général de Luzy avec 2 bataillons du 20^e et les tirailleurs indigènes, attaquait le Fedj-Menazel des Oulad-Asker, défendu par une longue muraille en pierres sèches, derrière laquelle

les Kabiles tiraient à coups sûrs. 70 chevaux, chasseurs et spahis, sous les ordres du commandant Fornier, des spahis, étaient prêts à charger si l'occasion s'en présentait.

La colonne de droite, sous les ordres du général Bosquet, se composait des zouaves, d'un bataillon du 8^e de ligne et du bataillon d'Afrique. Le colonel Bouscarin suivait avec 70 chevaux.

La colonne du centre, formée par le 2^e bataillon de chasseurs à pied, un bataillon du 9^e et la légion étrangère, sous les ordres du lieutenant-colonel Espinasse, devait diviser l'attention de l'ennemi.

Le colonel Jamin, du 8^e de ligne, avec un bataillon de son régiment, un bataillon du 16^e léger et le 10^e de ligne, avait la mission délicate de conduire le convoi. A 7 heures du matin, l'oued Haïa était traversé, le gros village de Kazan, défendu par les Kabiles, était enlevé à la baïonnette et incendié. A 9 heures, toutes les positions, abordées avec une grande vigueur, malgré le feu plongeant de l'ennemi, étaient en notre pouvoir, et les trois colonnes, chassant les Kabiles devant elles, se rétrécissaient derrière les cols. Pendant ce rude combat, le commandant Valicon tomba frappé d'une balle mortelle. Le commandant Robuste, du 8^e, ainsi que plusieurs officiers et soldats étaient blessés. Le général Bosquet, touché d'un coup de feu à l'épaule, n'en continua pas moins la charge et couronna la crête avec ses zouaves. Vers huit heures du soir, après avoir traversé un pays boisé où il fallut soutenir une série de combats successifs, et souvent corps à corps, l'arrière-garde de la colonne, retardée dans des sentiers presque inaccessibles, arrivait au bivouac établi sur le

plateau d'El-Aroussa. On s'était battu depuis 7 heures du matin.

Le 12, le général de Saint-Arnaud voulut laisser un peu de repos à ses troupes, tout en faisant du mal à l'ennemi rassemblé aux environs du camp. Quatre bataillons sans sacs et la cavalerie brûlèrent les villages des Oulad-Asker et des Beni-Mimoun. — L'ennemi se montra en forces et éprouva de grandes pertes.

Le 13, la journée fut difficile et laborieuse ; la route se déroulait dans des bois, sur le flanc de montagnes dominées par des positions qu'il fallait successivement prendre et évacuer en marchant. L'ennemi, très nombreux, était partout ; on eut dit une fourmilière : en avant, sur les flancs, en arrière, se glissant de buisson en buisson pour tirer plus juste et de plus près ; les engagements étaient vifs et fréquents. Le flanquement du convoi était aussi pénible que possible. Toutes ces difficultés furent surmontées, et on aurait eu à compter un souvenir glorieux de plus, s'il n'avait été assombri par le regret des pertes sensibles éprouvées par le 10^e de ligne en flanquant le convoi. Deux compagnies de grenadiers de ce régiment, pleines d'ardeur, mais sans expérience de la guerre d'Afrique, dans une position très boisée, se laissèrent surprendre et tourner par un grand nombre de Kabiles, qui se glissaient inaperçus dans ces taillis épais et leur tuèrent beaucoup de monde. Voici comment ce fait est raconté très exactement, et en détail, par un officier témoin oculaire de l'événement :

« Lorsque, pour tout chemin, il y a un étroit sentier de deux pieds de large, descendant à pic les ravins, courant le long des escarpements, à droite, à gauche,

dominé par des rochers, des bois épais ; quand souvent même ce sentier vient à manquer et qu'il faut le tailler dans le terrain pierreux, c'est une rude tâche que de protéger un convoi qui s'allonge homme par homme, bête de somme par bête de somme, sur un espace de plus d'une lieue et demie. Pour mettre les vivres, les munitions de réserve et les blessés à l'abri d'un ennemi audacieux, agile, nombreux et déterminé, il faut l'entourer d'une haie vivante. L'avant-garde, suivant l'étroit sentier, fraye la route. A droite, à gauche, sur les flancs du convoi, des bataillons ont l'ordre de marcher parallèlement à sa hauteur, quel que soit le terrain, détachant des compagnies, occupant en entier, s'il est nécessaire, les positions qui dominant le chemin. On comprend maintenant quelle est la fatigue du soldat, chargé d'un sac rempli de vivres, quand, durant une journée entière, du point du jour au coucher du soleil, il coupe à travers un pays bouleversé, sans cesse la cartouche aux dents, le fusil à la main. L'arrière-garde vient ensuite : c'est elle, d'ordinaire, qui a la plus grande part dans la lutte. Le général de Saint-Arnaud avait donné l'ordre que, d'intervalle en intervalle, le convoi fut divisé par des compagnies d'infanterie, tant il craignait de le voir coupé. Les renseignements étaient exacts ; le pays parcouru jusqu'alors par la colonne semblait une plaine, en comparaison de celui qu'elle traversait le 13. Tout se passait cependant avec ordre. Le convoi, pressé par les sous-officiers du train, serrait sans perdre de terrain ; les positions occupées tour à tour assuraient son passage, et l'ennemi, bien qu'il fut hardi et nombreux, était maintenu à distance.

« A l'un des passages difficiles, sur le flanc gauche, il y avait une position importante, car elle dominait complètement le sentier des mulets. Les zouaves l'avaient occupée les premiers, le 16^e léger et le commandant Camas ensuite. La marche des flanqueurs amena pour les remplacer deux compagnies du 10^e de ligne, nouvellement arrivé de France ; ce régiment se trouvait pour la première fois jeté dans la fournaise ; il n'était point encore façonné à la fatigue, et ces ennemis sauvages lui causaient ce premier étonnement par lequel passe toute troupe de récente venue. Le commandant Camas montra lui-même au capitaine Dufour les points qu'il fallait occuper, les sentiers à suivre pour la retraite, et ne s'éloigna qu'en laissant tout en bon ordre. L'ennemi, depuis quelques instants, ne se montrait plus de ce côté : le silence régnait dans le bois. Avec l'inexpérience d'une troupe ignorante de la guerre, les soldats du 10^e se croient en sûreté : les uns, cédant à la fatigue, se couchent et se reposent, les autres regardent le combat livré par l'arrière-garde, dont ils étaient spectateurs de ce point élevé ; aucun ne veille. Les Kabiles, durant ce temps, se glissent, rampent le long des buissons, et plus de quatre cents se précipitent tout à coup en poussant leurs rugissements de combat. Surpris, les soldats se réunissent pêle-mêle autour de leurs officiers : Allons ! mes enfants, à la baïonnette ! crie le capitaine Dufour. Tout ce qui porte galons ou épée écoute sa voix, le devoir les anime ; ils se jettent en avant, et les cinq officiers, les sous-officiers, trente-cinq grenadiers tombent frappés à la face. Autour de ces hommes, d'autres plus faibles parlent, crient, tentent la résistance, puis laissent échapper leurs armes. Le vertige

les saisi ; ils veulent la vie : les Kabiles sont leur seul effroi, tout autre danger disparaît ; ils s'élancent du haut des roches et arrivent, meurtris de leur chute, les chairs ensanglantées, dans les rangs du convoi. Sur la hauteur, pendant ce temps, une mort héroïque expiait la faute que l'inexpérience de la guerre avait fait commettre. Maîtres de la position, les Kabiles envoient leurs balles dans le convoi ; quelques-uns tentent de le couper, le désordre s'y met, les bêtes de somme prennent le trot, il y a un instant de confusion. Le général de Saint-Arnaud se trouvait près de là ; il accourt, tout est bientôt réparé ; deux compagnies du 9^e sont lancées sur les rochers ; le capitaine La Gournerie les entraîne : une balle le tue raide en tête de sa troupe, qui le venge dans le sang kabile. »

Dans la journée du 14 mai, la division continua de descendre par des sentiers difficiles vers l'embouchure de l'oued el-Kebir, en combattant comme la veille. Les Kabiles ayant essayé contre deux compagnies de la légion étrangère la manœuvre qui leur avait si bien réussi contre les grenadiers du 10^e, furent reçus par le chef de bataillon Meyer de manière à n'y plus revenir. On était sorti du pays difficile, et l'ennemi n'opposa, le 15 au matin, qu'une fusillade à distance, aux bataillons qui, sous la direction du colonel Marulaz, du 20^e, allèrent, avant de quitter le bivouac, incendier ses villages sur les deux rives de l'oued el-Kebir. Le temps était devenu mauvais ; la division, prit le 16 au matin, sous des torrents de pluie qui ne cessèrent de tomber que le lendemain, son bivouac près de Gigelli.

Des renseignements positifs portent que, pendant cette

première phase de la campagne, les Kabiles eurent environ 400 hommes tués ; ils comptaient plus du double de blessés. Les Oulad-Asker, les Beni-Aïcha et les Beni-Ilabibi furent les plus maltraités. Nos pertes n'auraient été que d'une cinquantaine de tués et d'environ 200 blessés, sans la malheureuse affaire des deux compagnies du 10^e.

Le 19 mai, la colonne quittait Gigelli et allait s'établir à Dar-el-Guidjali, au centre du pays des Beni-Amran et des Beni-Ahmed. Au moment de l'arrivée au bivouac, toutes les crêtes environnantes étaient occupées par les Kabiles ; on les en chassa malgré une résistance des plus vives. Le lendemain, de nombreux contingents s'étaient de nouveau rassemblés en vue du camp. Par une manœuvre très habile, le général réussit à les acculer dans un ravin, en leur faisant couper la retraite par la cavalerie pendant qu'ils étaient chargés à la baïonnette par l'infanterie. Ce fut alors que commença un massacre terrible. Les résultats de cette sévère leçon ne se firent pas longtemps attendre. La grande tribu des Beni-Amran, les Beni-Ahmed et les Beni-Khattab, dont l'humeur guerrière s'était refroidie par les énormes pertes qu'ils venaient d'éprouver, se présentèrent au camp le même jour et firent leur soumission. Gigelli était débloqué : c'était le septième combat qu'il avait fallu livrer en dix jours. Mais tous ces rapides succès ne suffisaient pas pour ramener entièrement le calme dans le pays : il fallait châtier encore quelques puissantes tribus rebelles qui, secroyant inattaquables dans leurs montagnes, n'avaient fait aucune ouverture de soumission. Bien que la colonne eût été affaiblie de deux bataillons qui, sous les ordres du général Bosquet, étaient allés renforcer le général Camou,

afin d'arrêter les progrès de l'insurrection fomentée par le cherif Bou-Bar'la, dans la vallée de Bougie, le général de Saint-Arnaud se portait le 26 chez les Beni-Four'al et les Beni-Ourzeddin. Après un dernier effort de résistance, ces deux grandes tribus demandaient l'aman et livraient des otages. Depuis ce jour, les Kabiles n'offrirent plus qu'une faible résistance; ce n'était plus des combats de 12 heures comme au début de la campagne: aussitôt que l'ennemi se présentait en nombre, il était chargé, poursuivi; ses villages défendus étaient enlevés et brûlés, et au bout de quelques heures les soumissions arrivaient.

La colonne poussa ensuite jusqu'à Ziama, près de la limite du cercle de Bougie, et obligea également les populations de ce canton à reconnaître notre autorité.

Une partie du programme tracé d'avance était déjà rempli; mais il restait à débloquer Gigelli du côté de l'est, afin d'assurer d'une manière positive la sécurité aux environs de Collo, dans les centres agricoles de la vallée du Saf-Saf et sur les communications entre Philippeville et Constantine. Des combats glorieux et sanglants, des soumissions nombreuses, des résultats incontestables, avaient mis déjà l'effet et l'ascendant moral de notre côté; il fallait en profiter, ne pas perdre le fruit des premiers succès et ne laisser aucune tribu insoumise.

Les troupes s'étant reposées quelques jours sous Gigelli, se remirent en mouvement le 18 juin. Le lendemain, en arrivant à El-Ksiba, les Beni-Ider les accueillirent à coups de fusil, et, pendant la nuit, les contingents de dix tribus attaquèrent avec acharnement les faces du

camp. A dater de ce moment, les combats recommencèrent. Les Beni-Ider, les Beni-Habibi, les Oulad-Aïdoun, les Oulad-Aouat, les Oulad-Asker, les Beni-Meslem, les Beni-Fergan, les Beni-bel-Aïd, les Oulad-Attia et les Beni-Toufout, avaient, dans toutes les rencontres précédentes, envoyé presque chaque jour leurs contingents se relever pour nous combattre. Cette manœuvre durait jusqu'au moment de leur soumission, et chaque soumission obtenue affaiblissait les rangs des Kabiles, sans diminuer leur ardeur et leur acharnement contre nos troupes.

Du 19 au 26 juin, la colonne avança lentement dans le pays, frappant les tribus les plus fortes, choisissant les positions centrales pour de là rayonner et descendre sur l'ennemi, le vaincre, le poursuivre et le dégoûter de la résistance. Chaque combat était un succès, chaque succès avait son résultat, et les soumissions se succédaient au milieu des coups de fusil.

Les opérations dans le cercle de Gigelli étaient terminées ; de l'oued Ziama à l'oued el-Kebir (Roumel), les tribus avaient été vaincues et soumises, les cheikhs avaient revêtu notre burnous. Le commandant supérieur Robert recevait son cercle libre et organisé. Il reprit le chemin de Gigelli avec une simple escorte de 25 chasseurs à cheval ; partout les Kabiles s'empressaient sur son passage, et quelques jours après sa rentrée, le marché de Gigelli comptait plus de 500 Kabiles.

Du 1^{er} au 12 juillet, le général de Saint-Arnaud opéra dans la vallée de l'oued el-Kebir, passant alternativement de la rive droite sur la rive gauche, poursuivant les rassemblements rebelles partout où ils se montraient. La colonne, ne laissant plus d'ennemis derrière elle ni sur les

flancs, et après avoir eu à combattre depuis deux mois toutes les tribus réunies de la Kabylie orientale, ne comptait plus comme adversaires que les Beni-Toufout et quelques autres tribus qui habitent le pâté des montagnes de Collo. Le 12 juillet, elle quittait le bivouac d'El-Milia, punissait sévèrement les Kabiles de cette région, et les dégoutait de leurs attaques sur la petite ville de Collo. Enfin, le 18 juillet dans la soirée, la colonne se mettait en marche, montrant ses baïonnettes victorieuses à travers la vallée de l'oued Gu-bli, et chaque bataillon regagnait à petites journées sa garnison.

De bons rapports s'étaient établis depuis entre les habitants de la ville de Gigelli et les Kabiles que le commerce attirait sur le marché, lorsqu'au mois de septembre 1851, de nouveaux troubles éclatèrent dans le pays. Le cheikh des Beni-Ider, Khaltâ-ben-Amirouch, qui depuis longtemps haïssait le marabout Moulâ-Chokfa, fit une razzia contre lui, sous le prétexte qu'il avait sollicité lui-même la venue de nos colonnes dans la contrée. Ben-Amirouch appela de nouveau les tribus à la guerre, en faisant publier des lettres du cherif Bou Bar'la, qui, à cette époque, fomentait des intrigues dans la vallée de Bougie. N'ayant obtenu aucun succès en prononçant le nom de Bou-Bar'la, qui n'était guère connu dans le cercle de Gigelli, il se servit alors d'un ancien cherif qui semblait avoir renoncé à ce rôle depuis longtemps, Mohammed-ben-Abd-Allah, qui s'était retiré dans l'ouest. Celui-ci écrivit aux tribus que Bou-Maza, à la tête d'une nombreuse armée, se disposait à assiéger Bougie. Il s'offrait, de son côté, pour se mettre à la tête des populations de la Kabylie orientale pour attaquer Gigelli. Ces propositions furent encore ac-

cueillies avec beaucoup de froideur. Enfin, un dernier effort est tenté; un autre cherif, du nom de Bou-Sebâ, apparaît auprès du cheïkh Ben-Amirouch; ils parcourent ensemble quelques tribus, notamment les Oulad-Aïdoun. Les esprits sont vivement préoccupés, et les contingents se réunissent en armes, ce qui nécessite, vers le mois de mai 1852, la sortie de Constantine d'une colonne sous les ordres du général de Mac-Mahon, qui parcourt toute la rive droite de la vallée de l'oued el-Kebir, et rétablit le calme dans le pays après avoir rudement châtié les rebelles.

Cependant, le pâté montagneux du Babor et du Tababort, qui n'avait jamais été visité par nos colonnes, continuait à servir de refuge à tous les agitateurs et les mécontents. Il était urgent de détruire ce foyer de révolte. Au mois de mai 1853, une grande expédition, sous les ordres du général Randon, gouverneur général, pénétra dans ces montagnes. Après avoir soumis les tribus dépendant de la subdivision de Setif, les deux corps dont se composait l'armée, opéraient leur jonction sur les bords de la mer, près de l'embouchure de l'oued Agueriou, et le 5 juin, au camp de Souk-et-Tenin des Beni-Hassein, le Gouverneur général donnait l'investiture aux cheïkhs des tribus nouvellement soumises. La cérémonie s'accomplit avec toute la pompe militaire que permettait la réunion des troupes des deux divisions d'Alger et de Constantine, rendue plus imposante encore par l'aspect pittoresque du pays. Dès huit heures, les troupes étaient sous les armes. Devant la tente du Gouverneur, se tenaient groupés tous les Kabiles qui, de leur condition insoumise, de leur vie sauvage, allaient passer dans l'ordre régulier

de notre société. Au milieu d'un de ces silences qui, dans les instants solennels, planent tout à coup sur les masses, le Gouverneur général élève la voix et prononce les paroles suivantes :

« Kabiles des Babor,

» Je vous ai annoncé de Setif que mes troupes allaient entrer dans votre pays; que mon camp serait ouvert à ceux qui voudraient faire leur soumission, et que mes soldats détruiraient toutes les résistances. Je vous ai tenu parole.

« Maintenant, vous voilà en présence du drapeau de la France. Vous avez promis de servir avec fidélité notre patrie. Je vais vous fournir les moyens de remplir vos promesses en vous donnant l'investiture. Rappelez-vous que votre premier devoir sera de faire respecter la justice et de protéger les faibles.

« Eloignez de vous tous les gens de désordre : nos ennemis doivent être vos ennemis.

« J'ai choisi parmi vous des cheikhs qui administreront les tribus. Vous traiterez directement avec les officiers des bureaux arabes : ceci vous prouve que je veux vous conserver vos usages et vos lois particulières.

« Vos anciennes querelles doivent cesser, afin que la paix règne dans le pays et que vous puissiez fréquenter, avec sécurité, les marchés. Voilà ce que je veux pour le bien de tous, voilà ce qui amènera sur vous les bénédictions de Dieu, et vous montrera que vous méritez vraiment d'être appelés les serviteurs de la France. »

Chacune de ces phrases, traduite immédiatement par

l'interprète, était suivie par un murmure qui indiquait que la parole du Gouverneur avait frappé juste, qu'un intérêt avait été compris, qu'un instinct avait été remué.

L'allocution achevée, chaque nouveau cheïkh est appelé à son tour, reçoit le burnous et passe devant le Gouverneur, dont il baise la main en renouvelant le serment de fidélité à la France. Quelques-uns de ces hommes qui se croyaient, il y a peu de jours, destinés à ne jamais connaître le joug, avaient, dans leurs vêtements noircis, quelque chose qui rappelait le farouche désordre de leurs montagnes. C'était un spectacle touchant, celui de voir la pourpre française tomber sur ces sauvages costumes. Il y avait là comme une image sensible de ces rapides métamorphoses qu'opère la puissance de notre pays sur l'Algérie.

Après la distribution des burnous, le Gouverneur fait de nouveau ranger les cheïkhs autour de lui. Il leur rappelle les paroles qu'il vient de prononcer; il insiste sur la paix qui doit régner entre eux pour que l'industrie de tous prospère, et que l'intérêt de tous soit sauvegardé. Il termine en leur disant que la parole kabyle a la réputation d'être une parole inviolable, et que c'est à leurs actions, désormais, de confirmer leur renommée.

Cette fête, qui se passait un dimanche, n'aurait pas été complète si, à tant d'éléments de grandeur humaine, la religion n'avait point mêlé sa majesté. Depuis deux jours, le supérieur de la Trappe de Staouéli, l'abbé Régis, était venu rejoindre la colonne. En face de la mer, à l'une des extrémités du camp, devant le fond étincelant des montagnes, s'élève, entre deux faisceaux d'armes, un autel surmonté d'une immense croix formée par deux branches

d'arbre dépouillées. C'est sur cet autel que l'abbé Régis et le père Parabère, aumônier de la colonne, célèbrent la messe. Au moment de l'élévation, le canon tonne, les drapeaux s'inclinent, toutes les troupes sous les armes mettent genou terre, et la religion chrétienne prend possession à son tour du pays que nos armes ont conquis (1).

Des Beni-Husseïn, le camp fut porté à Ziama. A Ziama, on savait déjà qu'on ne rencontrerait aucune résistance jusqu'aux Beni-Afer. Les grands de cette tribu avaient fait des démarches auprès de nous, mais ne s'étaient pas prononcés d'une manière définitive. Quant aux Beni-Iler et aux autres montagnards de la rive gauche de l'oued el-Kebir, après avoir déclaré qu'ils se battraient, ils montraient une certaine hésitation, et le cheikh Ben-Amirouch, chef du mouvement, dans le cas où ils refuseraient de se défendre, parlait de s'éloigner momentanément vers la Tunisie, pour revenir continuer son rôle quand nos troupes se seraient retirées.

Arrêté à Ziama pendant quatre jours par des pluies torrentielles, le Gouverneur général ne put se remettre en marche que le 10 avec la 1^{re} division, commandée par le général de Mac-Mahon. Il bivouaqua le 10 sur la rivièrre de Dar-el-Oued, le 11 à El-Aouana, le 12 à Khéchamou, chez les Beni-Ahmed, et arriva le 13 à Merdjannen, sur l'oued Djendjen, chez les Beni-Khattab. Pendant ce temps, la 2^{me} division, aux ordres du général Bosquet, avait tourné vers le sud et rencontré quelques difficultés pour atteindre le col de Selma. En descendant ensuite

(1) Voir, dans le journal *l'Illustration* de 1853, le dessin que j'ai fait de cette imposante cérémonie, ainsi que d'autres croquis rappelant l'expédition.

dans la partie supérieure de l'oued Djendjen, elle était arrivée, en s'élevant sur la berge droite de cette rivière, à hauteur de Merdjanen. Ce mouvement terminé, le Gouverneur général se porta, le 16, sur la limite des Beni-Afer et des Beni-Ilder, et le général Bosquet se rendit au col de Fedoulès, au sud du pâté montagneux occupé par la première de ces tribus.

Le pays des Beni-Afer est d'un accès extrêmement difficile ; mais en présence d'un pareil déploiement de forces, ils ne songèrent plus qu'à se soumettre. L'expédition entreprise était un fait accompli ; elle appartenait désormais à l'histoire de nos conquêtes africaines. Le 18 mai, le général Randon, s'adressant par un ordre du jour aux troupes qu'il avait réunies devant Setif, avait montré d'avance notre drapeau flottant sur les cimes escarpées que l'on apercevait du camp français. Le programme que traçait, à l'heure du départ, un chef confiant dans l'ardeur et l'intelligence de ses soldats, était complètement rempli. Ce n'était pas seulement notre drapeau, c'est-à-dire la gloire de nos armes, qui avait brillé au faite des montagnes les plus inaccessibles, qui avait traversé les plus formidables obstacles ; c'était le génie même de notre civilisation qui avait pénétré dans un pays nouveau.

La campagne dont les annales de l'Algérie venaient de s'enrichir, avait deux périodes bien distinctes : l'une qui se termine au camp des Beni-Hassein par l'investiture des cheikhs du Babor, l'autre qui finit au camp de Fedj-el-Arbâ, par l'occupation du vaste pays qu'occupent les Beni-Afer et les Beni-Ilder. A la première partie de l'expédition, appartient un ordre de faits toujours chers à notre nation : une course victorieuse à travers des con-

trées qu'entourait le prestige de l'inconnu, et ces journées où il semble que le devoir s'offre à notre armée sous les traits du plaisir, c'est-à-dire les journées de combats ; à la seconde se rattachent des faits d'une autre espèce, mais propres à remuer aussi l'âme d'un peuple qui comprend toutes les grandeurs. Ce n'est plus aux hommes, c'est à la nature même que s'attaquent nos soldats. Des populations qui ont compris l'impossibilité de lutter avec la France, nous abandonnent leur pays : nous entrons sans combat dans leurs montagnes ; mais au bout de dix jours, nous leur rendons ces montagnes transformées ; où des arbres séculaires, des quartiers de granit, des buissons inextricables de ronces arrêtaient, à chaque instant, la marche des plus intrépides voyageurs, une route s'étend aujourd'hui qui peut supporter le pied des chevaux et presque la roue des voitures. Aussitôt qu'il apprend que les Beni-Afer et les Beni-Ider se soumettent, le Gouverneur se décide à lancer, à travers ces tribus, une route qui marque à jamais leur territoire du sceau de notre domination. Sur tous les points importants, il établit des camps d'où, chaque matin s'échappe, un essaim de travailleurs. Les soldats avaient quitté le fusil pour prendre la pelle et la pioche ; après avoir versé leur sang, ils donnaient encore leurs sueurs pour la prospérité du pays.

Le 27, on peut se rendre d'un camp à un autre sur des chemins déjà praticables ; les Kabiles qui pouvaient encore douter de notre puissance, virent là des signes incontestables de notre force. Ils assistaient à la métamorphose d'une contrée toute entière par l'effort d'une volonté énergique.

Ce sentiment de surprise que devait produire un pareil acte se montrait sur le visage des cheïkhs investis au camp de Fedj el-Arbâ, dans la journée du 29 juin. A ce camp, comme à celui des Beni-Hassein, des hommes qui, jusqu'alors, avaient repoussé toute domination, écoutaient la parole du Gouverneur dans un religieux recueillement.

Si cette solennité n'empruntait point au théâtre sur lequel elle se passait, le pittoresque éclat de la fête des Beni-Hassein, elle avait aussi son caractère d'imposante majesté.

De Fedj-el-Arbâ, le regard découvre, aux deux extrémités de l'horizon, les deux villes qui, maintenant, étaient reliées entre elles, Constantine et Gigelli. Il pouvait embrasser tout entier le sillon que venaient de tracer nos travailleurs. Le Gouverneur fit réunir devant sa tente, au milieu des troupes en armes, les chefs qu'il devait investir et prononça les paroles suivantes :

« Kaïds et cheïkhs que je vais investir, rappelez-vous l'engagement que vous prenez de servir fidèlement la France. Apprenez, aux populations auxquelles vous allez commander, que nous voulons le règne de la justice dans les tribus, la faculté pour chacun de cultiver son champ en paix et de vendre ses produits sur nos marchés. Vous en retirerez un grand bien si vous voulez vivre en paix ; si au contraire le pays était troublé, vous ne tarderiez pas à voir arriver nos colonnes.

« Tout le passé est oublié, mais à la condition que vous acquitterez les impôts, que vous n'écoutez plus les mauvais conseils, que vous maintiendrez la sûreté des

routes, et que vous ne recevrez pas dans votre pays ceux qui viennent y jeter le désordre.

« Croyez à ma parole; il ne vous arrivera que du bien. »

L'investiture à peine terminée, le Gouverneur général montait à cheval et quittait le camp du général Bosquet, où s'était passé la cérémonie, pour aller coucher au camp occupé par la division de Mac-Mahon. Ceux qui ont assisté à cette marche, en gardent à jamais le souvenir. La route était bordée presque toute entière des soldats qui venaient de l'achever. Ces braves gens, le front découvert, la pioche à la main, saluaient tour à tour le Gouverneur d'un cordial sourire. Il n'y avait pas un de ces visages où ne se lut la satisfaction du devoir accompli, et cette joie touchante qu'éprouve notre armée à seconder la volonté de ses chefs. Un pont, construit par le génie, s'élevait sur la rivière qui marquait la limite du camp où se rendait le Gouverneur. Là, le colonel Creuly et le commandant Renoux, du génie, se tenaient à la tête de deux corps nombreux de travailleurs. Le général Randon s'arrêta et tendit avec effusion la main à ces deux officiers. La pensée qui avait inspiré ce geste fut comprise de tous : une même émotion anima des rangs entiers; chacune des mains courageuses qui avaient remué la sape et la pioche, recevait la poignée de main du Gouverneur.

Le 30, le général Randon arrivait à Gigelli, où il entra sous un arc de triomphe en feuillage, élevé par les habitants de cette ville, dont la situation venait d'être si heureusement et si profondément modifiée. Là, il s'em-

barquait sur le *Titan* pour rentrer à Alger, laissant l'ordre du jour suivant aux troupes expéditionnaires :

« Soldats !

» La campagne, que vous avez ouverte par les brillants combats des 19, 20, 21, 22 et 23 mai, touché à son terme.

» Vous avez vu successivement les populations que vous veniez de combattre implorer votre merci et demander la paix.

» Si vous n'avez plus eu à déployer votre ardeur guerrière, vous avez entrepris des travaux qui, en affermissant notre domination dans ce pays, préparent des voies nouvelles à la colonisation.

» Vous vous êtes ainsi acquittés du double devoir qui est imposé à l'armée d'Afrique. Vous avez bien mérité de l'Algérie.

» La route de Constantine à Gigelli, que vous venez d'ouvrir avec une rapidité merveilleuse, à travers des montagnes qui n'avaient point été encore visitées par nos armes, portera le témoignage de notre puissance et celui de notre volonté d'être les maîtres du pays. Elle assurera la soumission de ces populations longtemps rebelles à notre autorité.

» Au moment où le corps d'armée que j'ai eu l'honneur de commander va se dissoudre, j'ai à exprimer ma satisfaction aux troupes de toutes armes qui le composaient, pour l'ordre, la discipline et l'énergie dont elles ont fait preuve en toutes circonstances.

» Dans un pays aussi hérissé de difficultés que celui que nous venons de parcourir, alors qu'il a fallu pour ainsi

dire se frayer un chemin à la sape, les troupes du génie ont eu particulièrement à déployer une grande vigueur; elles ont répondu à ce qu'on devait attendre d'elles, et les bataillons d'infanterie, appelés à tour de rôle à concourir à ces rudes travaux, ont renversé, la pioche à la main, tous les obstacles, comme ils avaient vaincu toutes les résistances opposées par l'ennemi.

» Soldats ! la campagne de 1853 aura sa place dans l'histoire de la conquête de l'Algérie, et les travaux que vous avez accomplis seront pour vous de nouveaux titres à la bienveillance de l'Empereur, dont la pensée se porte partout, où flotte le drapeau de la France. »

Cet ordre du jour était le résumé d'une expédition qui avait un caractère particulier entre toutes celles dont l'Afrique avait été le théâtre; car l'armée a le privilège de ces génies créateurs qui donnent un signe distinctif à chacune de leurs œuvres. Dans cette campagne, deux actions, ayant une semblable grandeur, s'étaient en même temps développées : la guerre et le travail s'étaient associés dans une même entreprise, s'étaient unis sur le même champ de bataille, et cimentaient leur alliance par une conquête dont il leur revenait une égale part.

A la suite de cette expédition, la tranquillité la plus parfaite s'établit dans le pays de Gigelli; les voyageurs européens et les commerçants y circulaient avec sécurité. Le colonel Robert, commandant supérieur du cercle, profitait de cette situation pacifique pour le visiter et y faire tracer des chemins de communication de tribu à tribu, par les indigènes eux-mêmes; il parcourut ainsi, pendant les mois de septembre et d'octobre, les Beni-

Amran, les Beni-Khettab, les Beni-Afer, les Beni-Sïar, les Beni-Four'al et les Beni-Ourzeddin, avec une escorte composée seulement de quarante cavaliers, en partie indigènes. Après avoir été parfaitement accueilli, et avoir remarqué partout une soumission bien franche, il entra chez les Beni-Ider, venant des Oulad-Asker. Khalfa-ben-Amirouch, nommé chef de sa fraction lors de la dernière organisation administrative, alla à sa rencontre, et lui fit de sa personne un assez bon accueil ; mais le caractère de rébellion qui avait toujours signalé les Beni-Ider et les Taharia, en particulier, ne tarda pas à se manifester par des propos et une attitude qui indiquaient moins que le respect dû à l'autorité française. Cette transition brusque n'échappa point aux observations du commandant supérieur ; mais l'état prolongé d'anarchie dans lequel avaient vécu les Beni-Ider, l'esprit d'indépendance qui avait toujours régné parmi eux, et surtout la prépondérance des Taharia, habitués à dicter des lois dans le pays, expliquaient jusqu'à un certain point la physionomie de ses nouveaux hôtes. Il partit le lendemain pour les Beni-Rizzelli, fraction des Beni-Ider, et, de là, il alla bivouaquer, le 2 novembre, au Tahar des Oulad-Abd-Allah, dans le commandement de Ben-Amirouch. Jusqu'alors, rien n'indiquait l'accomplissement des événements qui devaient sitôt se produire. Vers sept heures du soir, deux envoyés du kaïd Si El-Haoussin-Moula-Chofka rendaient compte au colonel Robert que les Beni-Ider, aidés des contingents de quelques tribus, avaient formé le projet de l'attaquer traîtreusement. Cette nouvelle ne fut d'abord pas accueillie avec beaucoup de confiance ; mais comme des cris de guerre poussés par des Kabiles furent

entendus au loin, El-Haoussin reçut l'ordre de se joindre au commandant supérieur, pour l'éclairer sur la nature du complot qu'il venait de lui divulguer. El-Haoussin, interrogé à ce sujet, ne put donner aucun renseignement sur cette affaire, et il se borna à citer un nommé Ben-Boudjeder, comme lui, ayant le premier découvert la trahison dont le colonel Robert était menacé. On fit venir ce Ben-Boudjeder, qui déclara qu'ayant assisté à une cérémonie de deuil, il avait, en passant devant un groupe d'une vingtaine de Kabiles, entendu prononcer les paroles suivantes : « Nous jurons d'attaquer par trahison le commandant supérieur de Gigelli et sa suite. »

Ces menaces étaient assez en rapport avec la réception très-peu hospitalière des Taharia, et le commandant, qui avait accordé, sur leur demande, au kaïd Khalfa-ben-Amirouch et à son fils, la permission de se retirer, se trouvant sans guide, leva le camp dès la pointe du jour pour se rendre à Chokfa, sous la conduite de Si El-Haoussin. Il descendit par un chemin hérissé de difficultés et parvint, après beaucoup de peine, à opérer sa retraite sans être inquiété autrement que par des insultes qui furent lancées aux kaïds qui l'accompagnaient. Ce moment critique une fois passé, à quelle conjecture pouvait-on se livrer? Ou l'on avait échappé par un mouvement de retraite aux attaques projetées des Kabiles, qui n'avaient point eu le temps de se réunir, ou bien on était dupe d'un faux complot improvisé par El-Haoussin-Moula-Chokfa, dans le but de perdre son rival Khalfa-ben-Amirouch et de ressaisir son ancien commandement. L'une et l'autre hypothèses étaient vraisemblables. Le kaïd Si El-Haoussin, depuis 1851, avait fait preuve

d'une telle incapacité, qu'on avait été obligé de lui retirer des tribus que des considérations politiques avaient d'abord placées sous son commandement. Cette diminution de son pouvoir, si bien motivée, du reste, en faisait un mécontent. Il y avait à craindre qu'il ne profitât un jour d'une occasion favorable pour reconquérir ses droits, et rien ne prouvait qu'il ne s'était pas servi de celle que lui offrait une petite troupe d'une cinquantaine d'hommes français et indigènes. D'un autre côté, le kaid Ben-Amirouch, qui s'était rallié à nous depuis fort peu de temps, et commandait à une population très énergique dont le souvenir d'une vieille indépendance était loin d'être effacé, ne devait pas moins éveiller les soupçons : et c'est placé sous cette double impression, que le colonel Robert commença ses investigations.

D'après tous les renseignements recueillis sur cette affaire, il résulta que les instigateurs étaient les Moulachokfa eux-mêmes, qui firent recruter par leurs serviteurs religieux, dans tous les environs, au nombre de trois cents fusils, les gens sans feu ni lieu, auxquels on promit de l'argent, et le coup avait été décidé, comme nous l'avons dit, dans une cérémonie funèbre. L'attaque, projetée avec le plus grand mystère de la part de Si El-Haoussin, fut cependant connue de Ben-Amirouch. Celui-ci, au lieu de la divulguer, chercha à la faire tourner à son profit ; il s'opposa à toute tentative d'agression sur son territoire, mais il favorisa assez habilement les dispositions hostiles de ces montagnards pour les faire retomber contre Si El-Haoussin. Celui-ci, se voyant menacé d'être la victime du complot qu'il avait ourdi, prit le parti d'instruire le colonel Robert de ce qui se tramait.

Le commandant supérieur ayant heureusement échappé à ce guet-à-pens, alla camper au pied des montagnes des Beni-Ider, avec les troupes de la garnison de Gigelli, et y séjourna sans être inquiété par aucune nouvelle manifestation hostile ; mais l'appel aux armes n'était pas resté sans écho ; une insurrection devenait imminente.

Le général commandant la province jugeant nécessaire la présence de forces plus considérables dans le pays, arriva, avec une colonne de cinq mille hommes, pour rétablir l'ordre. Les tribus compromises envoyèrent des députations à Fedj-el-Arbâ, au devant du général. Après avoir traversé les Beni Ider et reçu les soumissions, la colonne rentra à Constantine. Toutes les djemaâ avaient avoué que le complot était l'œuvre d'un seul homme fanatique, qui avait voulu satisfaire son ambition et se débarrasser d'un rival en sacrifiant, sans arrière-pensée, le commandant supérieur et toute son escorte. Si El-Haoussin fut dès-lors expulsé du pays et interné à Mila.

Les années 1854 et 1855 ne présentèrent aucun événement remarquable. Le colonel Robert profita de la tranquillité toujours croissante pour construire deux maisons de commandement : l'une à Chahena, chez les Beni-Afer, et l'autre au Tahar des Oulad Abd-Allah, chez les Beni-Ider ; on commença quelques essais de cultures industrielles, surtout en coton, et on acheva la route muletière ouverte par l'expédition du Gouverneur.

Quelques intrigues locales, entre autres une tentative d'assassinat contre trois kaïds, furent encore déjouées, et les tribus qui touchent aux populations du Babor ne prirent aucune part à la lutte qu'elles soutinrent, en 1856, contre la colonne du général Maissiat, qui punit

sévèrement quelques tribus révoltées, en les combattant vigoureusement à Aïn-Soultan, Mentanou et Taguerboust. Le général Maissiat, après avoir choisi l'emplacement sur lequel a été construit le poste militaire de Takitount, qui surveille le versant nord du Babor, employa les troupes de sa colonne à tracer des routes stratégiques au milieu de ce massif de montagnes, et à ouvrir enfin la route muletière de Gigelli à Setif. Ainsi, dans l'intervalle des opérations militaires que nécessitait l'obligation d'assurer la pacification et la sécurité du territoire, l'armée consacrait tout son temps à exécuter des travaux d'utilité publique et profitables à la colonisation.

Lors du tremblement de terre qui détruisit Gigelli, en 1856, quelques individus superstitieux et fanatiques cherchèrent à jeter l'inquiétude dans les esprits, en annonçant que l'heure de notre extermination était arrivée. Ces tremblements de terre qui renversaient les maisons des chrétiens, disaient-ils, étaient une preuve évidente de la colère de Dieu contre nous. Heureusement, les Kabiles restèrent calmes ; mais on peut juger des graves conséquences qui seraient résultées, si la malheureuse population de Gigelli, alors réfugiée sous la tente, dans les jardins, avait eu encore à repousser les attaques d'ennemis fanatisés.

Au mois de juillet 1858, une nouvelle agitation assez vive se manifesta dans les massifs de Gigelli, de Collo et de la vallée de l'oued El-Kebir : les indigènes se croyaient menacés dans la libre jouissance de leurs forêts, par l'introduction des Européens dans les concessions. Ils espéraient trouver, dans le désordre qui allait se produire, un moyen d'éloigner d'eux la colonisation. Les

mécontents commencèrent par incendier plusieurs forêts, et refusèrent ensuite de payer l'amende qui leur fut infligée pour cette action; on achetait déjà publiquement, sur les marchés, de la poudre et des balles; dès-lors, il devint urgent de se porter dans le pays avec des forces imposantes pour arrêter la révolte à son début. Au mois de novembre 1858, le général Gastu pénétrait dans la vallée de l'oued El-Kebir. Toutes les djemaâ venaient au camp et apportaient leurs amendes. La création d'un poste de commandement à El-Milia, sur la rive droite de l'oued El-Kebir, fut alors décidée, et les travaux de construction commencèrent immédiatement. Le général laissa à El-Milia, un officier chargé de surveiller le pays et de régler les affaires des Kabiles, et tout paraissait devoir éloigner, pour l'avenir, les désordres dont on avait eu à se plaindre.

Depuis la prise de Constantine, l'armée française avait dû combattre plusieurs fois pour avoir raison de ces rudes montagnards. Les expéditions des généraux Baraguay-d'Hilliers, du côté de Collo; Herbillon, dans le Zouar'a; de Saint-Arnaud, de Mac-Mahon, Randon, Maissiat, Gastu, dans toute la région comprise entre l'oued El-Kebir, le Babor et la mer, forcèrent successivement ces tribus à se soumettre et à accepter des chefs au nom de la France. Mais l'ignorance grossière, les habitudes sauvages de ces Kabiles, la dispersion des habitations, l'absence de routes, avaient été jusqu'alors des obstacles sérieux à une domination absolue dans ces montagnes. Pendant les premières années, il convint de tolérer un état de choses qui devait se modifier avec le temps. On fut donc souvent indulgent pour ces populations arriérées; on cher-

cha à les amener progressivement à l'exécution complète des ordres de l'autorité française. Malgré ces encouragements, plusieurs tribus refusèrent, en 1859, le payement de l'impôt; elles se livrèrent aux plus grands désordres sur les marchés, et détruisirent la ligne télégraphique électrique de Gigelli à Constantine; la sûreté des communications cessa d'exister dans cette partie de la province, et notre autorité s'y trouva entièrement méconnue. Dans ces circonstances, il fut résolu qu'une expédition décisive aurait lieu contre les tribus rebelles de la Kabylie orientale. Une colonne de dix mille hommes fut placée sous les ordres du général Desvaux, commandant la division de Constantine. Cette colonne arrivait au Fedj-el-Arbâ des Oulad-Asker à la fin du mois de mai 1860. Pendant les premiers jours, il fut permis d'espérer que les insoumis, éclairés sur leurs véritables intérêts, resteraient dans le devoir, sans qu'il fût nécessaire de recourir à la force. Rien ne fut négligé pour ramener les Kabiles, pour leur montrer l'injustice des mensonges, le danger des intrigues qui avaient servi à allumer les passions populaires. En raison même de la force de sa colonne, le général, dans toutes ses conférences avec les tribus, annonça qu'il était disposé à l'indulgence, tout en stipulant des garanties contre les désordres futurs. Ses efforts furent vains; les chefs du parti de la résistance finirent par l'emporter. Dans une réunion tenue à Sidi-Mârrouf, chez les Beni-Khettab, la guerre sainte fut proclamée. A la suite de cette réunion, les grand'gardes du camp de Fedj-el-Arbâ étaient attaquées à coups de fusil pendant deux nuits; une corvée envoyée au fourrage était inquiétée. Les Kabiles avaient commencé la guerre,

il ne restait plus qu'à leur prouver la folie de leur révolte.

Le châtimeut commença par les Beni-Khettab, d'abord parce qu'ils avaient cru leur pays inattaquable, et ensuite, parce que le signal de la révolte était parti de leur montagne. Cette contrée n'avait jamais été visitée par nos troupes ; c'est à peine si les parties les plus rapprochées du Zouar'a avaient été effleurées. Après les brillants combats d'El-A'roussa et du Bou-Touil, le camp s'établit au sommet du Tafortas. Pendant quinze jours, on châtia toutes les fractions des Beni-Khettab. Nos troupes, manœuvrant en colonnes légères, gravirent toutes les cimes, même les pics du Sidi-Mârrouf, où avait eu lieu l'assemblée solennelle pour proclamer la guerre sainte. Tous les ravins furent fouillés. Au moment où la colonne quittait le Tafortas, les plus ardents crurent pouvoir profiter d'un épais brouillard pour attaquer l'arrière-garde ; un brusque retour offensif du 3^e zouaves, leur fit payer cher leur audace ; abordés à la baïonnette, mis en déroute complète, ils s'enfuirent dans toutes les directions, abandonnant leurs armes, leurs morts et leurs blessés.

La colonne parcourut successivement le territoire des Oulad-Ali, des Beni-Aïcha, des Tailmam, des Beni-Habibi, des Beni-Ider, des Beni-Fetah, respectant les tribus innocentes, punissant sévèrement les coupables. Enfin, découragés par leurs pertes, par leur impuissance, cernés dans l'oued Irdjana, tous les insurgés demandèrent l'aman, et remplirent les conditions qui leur furent imposées.

Le 16 juin, au moment où la colonne expéditionnaire venait de s'établir au Tafortas, un horrible attentat avait eu lieu contre l'établissement forestier de MM. Bock et

Delacroix, chez les Beni-Meslem. Toutes les lois de l'humanité avaient été violées ; une bande de scélérats s'était ruée comme des loups furieux sur les quelques Français qui habitaient cet établissement. Les Oulad-Aouat et les Beni-Meslem, auteurs de cet attentat, furent sévèrement punis, payèrent des indemnités et livrèrent les plus coupables, qui eurent à répondre de leur crime devant le conseil de guerre.

Les dernières opérations de la colonne expéditionnaire de 1860 ayant eu pour théâtre le pays montagneux qui borde la rive droite de l'oued El-Kebir, au-delà du cercle de Gigelli, nous n'en parlerons ici que sommairement. Égarés par l'esprit de vertige qui, depuis un an, semblait obscurcir la raison des Kabiles, les Beni-Toufout avaient attaqué un petit convoi français qui traversait leur territoire ; conduits par un de leurs cheikhs, ils avaient tenté de s'emparer de la maison du kaïd. Les tribus voisines étaient dans une grande agitation ; on pouvait craindre que tout le massif de Collo ne se laissât gagner par la révolte. La colonne se transporta, sans perdre de temps, chez les Beni-Toufout. En quelques jours, elle avait frappé les coupables.

Une petite fraction des Oulad-Aïdoun, les Arb-Taskift, étaient aussi devenus l'épouvante du pays. De leurs rochers, qui dominent l'oued El-Kebir, ils fondaient comme des oiseaux de proie sur les voyageurs isolés et les dépouillaient. Deux fois, les tribus voisines, qui avaient souffert de leurs déprédations, s'étaient réunies en armes pour les combattre et mettre fin à leurs brigandages. Réfugiés dans des grottes inaccessibles, les Arb-Taskift avaient toujours triomphé de ces attaques en tuant un

grand nombre de leurs assaillants. Il n'était pas possible de laisser subsister une pareille bande de scélérats, et un bataillon de tirailleurs reçut la mission de s'en emparer. Malgré les difficultés de ces rochers à pic, nos tirailleurs enveloppèrent les Arb-Taskift, et les attaquèrent dans ces grottes d'où les indigènes n'avaient pu les déloger. Le combat dura plusieurs heures; des blessés nombreux, des tués, témoignèrent de la vigueur de l'attaque comme de celle de la défense; enfin, les Arb-Taskift se rendirent à discrétion.

Tout était terminé dans la Kabylie orientale; les agitateurs avaient été pris ou livrés, les otages entre nos mains, les amendes et indemnités dans les caisses de l'État; plusieurs fractions incorrigibles avaient été désarmées. Le calme reparaisait dans la contrée, après tant d'agitations. La colonne fut dissoute, et pendant que les troupes de la province regagnaient lentement leurs garnisons respectives, le général reconduisait à Gigelli, pour les y embarquer, les bataillons venus des provinces de l'ouest.

L'histoire politique du cercle de Gigelli devrait se terminer ici, par la raison que, depuis 1860, c'est-à-dire depuis les opérations militaires du général Desvaux, les tribus, organisées sur des bases solides, n'ont cessé de nous fournir, sauf quelques petites exceptions, des preuves évidentes de leur sincère soumission. Un fait qui mérite d'être rappelé, c'est le concours qu'elles nous ont prêté, à l'aide de leurs contingents armés, pour réduire les rebelles qui, en 1864, tentèrent encore une fois de faire éclater la guerre dans le Baber et au Zouar'a. Au

printemps de cette année, une bande nombreuse de Kabiles du Zouar'a, conduits par un mokaddem des khouan de l'ordre religieux de Sidi Abd-er-Rahman, venait se ruer sur le bordj du kaïd du Zouar'a, le mettait au pillage et incendiait les gourbis qui entouraient le bordj. Rien n'avait annoncé, et rien ne pouvait expliquer, cette attaque audacieuse. Les contingents de la vallée de l'oued El-Kebir et ceux du cercle de Gigelli, conduits par leurs kaïds et leurs cheikhs, se mirent eux-mêmes à la poursuite du mokaddem, chef de la bande, et réussirent à s'en emparer. Néanmoins, une certaine émotion se manifesta dans les montagnes du Babor. Les événements qui se produisaient alors dans le Sahara des provinces d'Oran et d'Alger, ne permettaient pas d'entrer dans la montagne. D'un autre côté, la Tunisie, obéissant à la voix d'un énergumène, Ali-ben-Redahoum, qui s'intitulait le *Bry du peuple*, était en pleine révolte, et le désordre pouvait gagner notre frontière; il fallait donc veiller partout. Au printemps de 1865, le général Périgot, commandant la province, put pénétrer avec ses troupes dans le Babor; il châtia les rebelles et rendit le calme au pays. Pendant cette expédition, les contingents fournis par les tribus du cercle de Gigelli donnèrent de nouvelles preuves de leur fidélité, en combattant vigoureusement les insurgés, et leur conduite leur valut des félicitations. Depuis lors, les populations de cette région, dégagées de toute préoccupation extérieure, ont repris, avec une nouvelle ardeur, leurs travaux habituels. Les rapports multiples qu'ils ont avec nous, leur ont inspiré une confiance satisfaisante. Ils paraissent se rendre un compte assez exact des avantages que la sécurité des routes, l'exploit-

tation des mines et de leurs riches forêts, enfin, la liberté du commerce, doivent leur produire. — Eux qui, le regard assuré et indomptable, ne marchaient jamais sans le fusil au poing et leur attirail de combat autour de la ceinture, offrent maintenant l'aspect de dociles et inoffensifs campagnards. Ils ont compris, sans doute, qu'ils ne pouvaient plus nous résister, en cas de révolte, leurs intérêts étant facilement saisissables ; mais, par cela même, il ne faudrait pas se faire trop d'illusions, et ne pas oublier que l'état de tranquillité parfaite, là, comme partout ailleurs, a besoin d'une surveillance vigilante, continue, et dépendra longtemps encore du degré de notre force.

Les routes stratégiques ouvertes par l'armée, au fur et à mesure de sa marche à travers ce pays jadis impénétrable, sont entretenues aujourd'hui par la main-d'œuvre indigène. De nombreux chemins muletiers, exécutés aussi par les Kabiles, sillonnent, en outre, les montagnes, et, en facilitant les relations de tribus à tribus, leur permettent l'exportation de leurs produits, sur les marchés de Gigelli et de Constantine. Cette situation sera bien autrement prospère, quand une route carrossable reliera les deux villes.

Qu'il nous suffise d'ajouter, en terminant, que pendant les dernières calamités qui ont affligé l'Algérie, les Kabiles de Gigelli, plus prévoyants que les Arabes du Tell, n'ont pas souffert de la misère, d'où il est résulté que les épidémies même, n'ont frappé chez eux que de rares victimes.

De tels résultats ne peuvent qu'être éminemment utiles à la colonie, en avançant à grands pas le moment où

cette race énergique et laborieuse se rapprochera complètement de l'élément européen, pour faire avec lui cause commune.

NOTE A.

Commandants supérieurs du cercle de Gigelli.

1839. — Prise de la ville, le 13 mai, par M. le
chef d'escadron d'état-major de Salles.
1839. — Commandant Honveau.
1840. — Lieutenant-colonel Picouleau.
1841. — Commandant Villeneuve.
1841. — Id. Claparède.
1841. — Lieutenant-colonel Duluat.
1842. — Id. Tugnot de Lannoye.
1843. — Commandant Lavarène.
1844. — Id. German.
1845. — Lieutenant-colonel Regaud.
1848. — Commandant Faure.
1848. — Id. Mayer.
1848. — Id. Boudville.
1850. — Id. Picard.
1851. — Colonel Robert.
1857. — Commandant Gresley.
1859. — Id. d'Halmont.
1859. — Id. Bonvalet.
1861. — Capitaine Lucas.
1864. — Commandant Capdepon.

En 1858, Gigelli fut érigée en commissariat civil.
En février 1860, la commune y a été reconnue de
plein exercice.

NOTE B.

Les concessions de chênes-liège et de chênes-zéens accordées à des Européens, dans les forêts du cercle de Gigelli, sont :

Aux Beni-Four'al, contenance de 7,750 hectares, à MM. Lacroix, Virloy et Buffarini ;

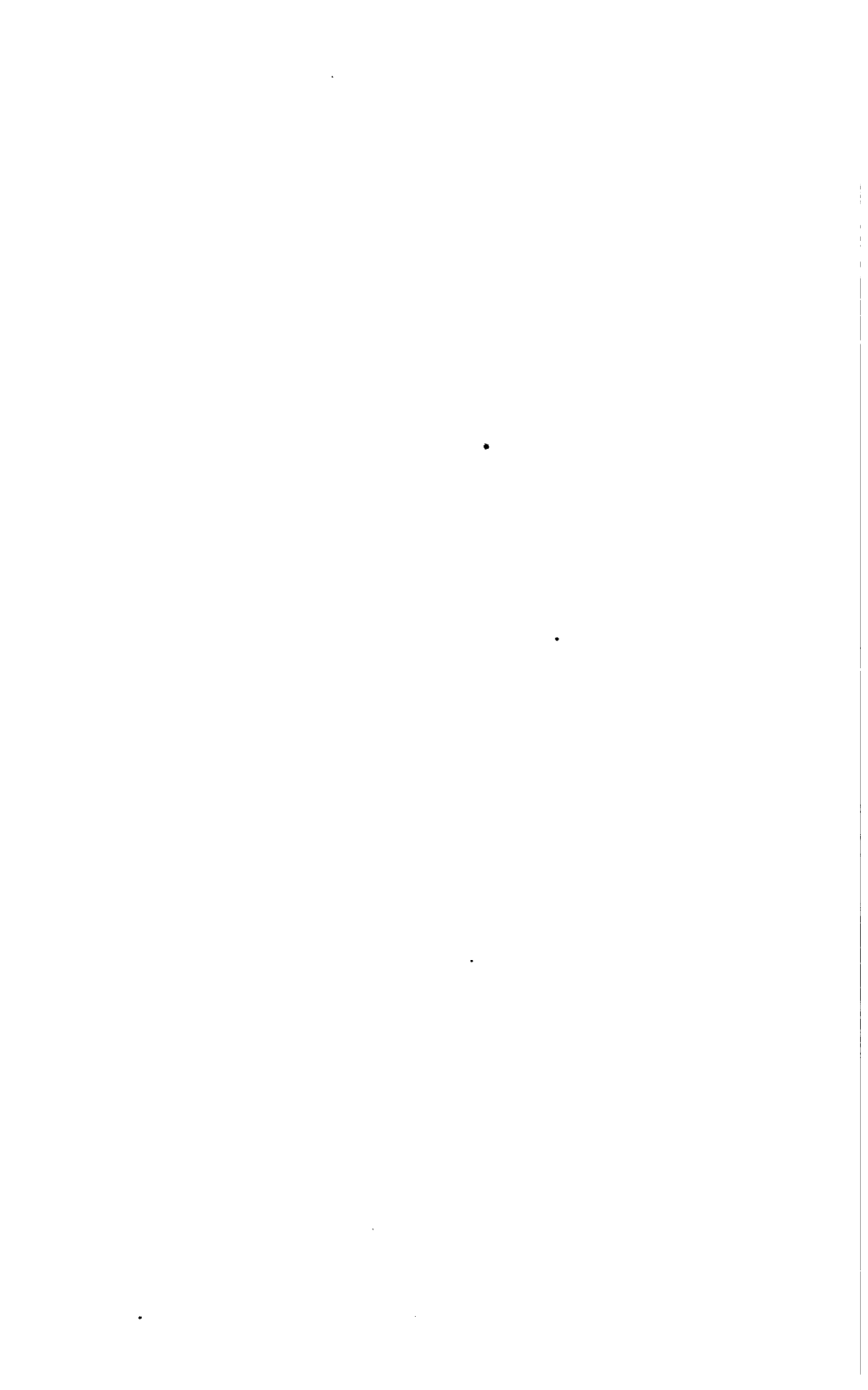
Aux Beni-Medjaleh, 5,500 hectares, à MM. de Vernon et Chemallé ;

Aux Beni-Amran, 4,800 hectares, à MM. Naud et C^{ie}.

D'autres concessions ne sont pas encore délimitées.

ERRATA.

Page 224, vingtième ligne, au lieu de : 1243, lire : 1253 (1257 de J.-C.).



RECTIFICATION

D'UNE PARTIE DE MA TRADUCTION

DE L'INSCRIPTION LIBYQUE DE LALLA-MAGHNA

Par le docteur A. JUDAS

Dans l'*Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine* (1856-1857), pages 8 et 9, j'ai proposé une interprétation d'une inscription latino-libyque, trouvée quelque temps auparavant à Lalla-Maghnia, et publiée par MM. Bargès, *Journal asiatique*, mars 1847; Caussade, *Notices sur les traces de l'occupation romaine dans la province d'Alger*; L. Renier, *Recueil*, n° 3819. Les études auxquelles m'ont amené les nombreuses épitaphes libyques récemment trouvées à la Cheffia et en quelques autres points de la subdivision de Bône, ont reporté mon attention sur ce monument. La révision, éclairée par les termes de comparaison si heureusement mis à la disposition des personnes vouées à ces études, ont produit les résultats suivants :

I. — D'après l'exemplaire de M. Renier, le plus correct de tous pour la partie libyque, on doit réformer les figures de deux lettres de cette partie; savoir de la sixième de haut en bas, qui doit être réduite à deux barres verticalement parallèles, et de la dernière dans le même

sens, qui est une croix décussée. En conséquence, l'ensemble est tel, et la colonne libyque se transcrit ainsi :

N
B
Q
D
R
K
M
S
I
O
T

J'avais vu, dans les deuxième, troisième, quatrième et cinquième caractères, de haut en bas, les éléments de l'équivalent du nom latin victor, soit *Bi ? dor* ; j'avais conjecturé, dans la troisième lettre de ce groupe, une gutturale, de manière à compléter l'équivalence. Depuis, j'ai cru pouvoir assigner aux trois parallèles s'avoisinant verticalement dans l'écriture ascendante et superposées transversalement dans l'écriture horizontale, telle que celle de Thugga, la valeur reconnue dans l'alphabet moderne aux trois points superposés dans l'écriture transversale, c'est-à-dire celle du *G'aïn* ou *G'*.

Ici, les trois parallèles sont coupées à angle droit, au milieu, par un trait transversal qui, très-probablement, a pour objet de modifier la valeur phonétique, mais d'une façon approchante, celle, par exemple, du *qôf*.

Ma conjecture se trouve ainsi confirmée, et la valeur alphabétique du groupe légitimement assimilée à celle du latin *Bigdor*, = *VICTOR*.

La permutation de *b* et de *v* est justifiée par un trop

grand nombre d'exemples, même en latin seul, pour que j'y insiste ; je me bornerai à citer le substantif *Bictoria*, déjà invoqué dans mon article de l'*Annuaire de Constantine*. Quant au c par *qôf*, c'est la transcription normale. Enfin, pour l'échange de d et de r, je rappellerai les variantes *ms'dl* de l'inscription de Thugga, *Medadulus*, cité par Morcelli, à côté de *Mezetubus*, de Tite-Live, etc. Je pense donc qu'on ne peut hésiter à admettre ma transcription ni mon assimilation. Cette donnée, qui prouve que l'écriture, dans cette colonne, marche de haut en bas, va se confirmer par l'analyse de la partie subséquente, grâce à la correction de la figure qui suit immédiatement.

II. — Cette figure, dont les deux barres sont transversales dans l'écriture horizontale de Thugga, est celle à laquelle, dans mon récent mémoire sur cette inscription (1), j'ai attribué la valeur *κ'*, et qui indique ordinairement la filiation, en tamacheq *g*, *ag*, *fls*. Elle annonce donc ici naturellement, et conformément à un grand nombre d'autres exemples, que ce qui vient après est un nom d'homme, le nom du père. A l'appui de cette conclusion, on remarque qu'en effet, cette suite commence par *ms'*, *mes'*, c'est-à-dire par le préfixe honorifique qui caractérise souvent les noms d'hommes.

Ce préfixe, d'un autre côté, constitue une nouvelle preuve de la marche descendante de l'inscription.

Nous avons donc, en définitive, abstraction faite momentanément de la première figure de la colonne, c'est-

(1) *Nouv. anal. de l'inscr. libyco-punique de Thugga, suivis de nouv. observ. sur plus. épit. libyques, dans le but exprès de faciliter en Algérie l'étude des langues phénicienne et libyco-berbère.*

à-dire de celle du haut, la leçon suivante : *Biqdor* = (Victor), *fiis de Mesigt.*

III. — La première lettre exige une étude particulière. Comme je l'ai dit, dans mon article de l'*Annuaire de Constantine*, la connexité veut qu'elle réponde au prénom de *Julius*, du texte latin ; qu'elle soit, par conséquent, l'initiale de l'équivalent libyque de ce prénom, c'est-à-dire l'équivalent de *i*, qui, en effet, est souvent écrit seul dans les inscriptions romaines.

Mais c'est indubitablement un *n*, et cette consonne semble n'avoir aucun rapport avec l'initiale du latin *Julius* ; aussi avais-je, dans l'article précité, supposé une inexactitude de la copie. Mais, depuis, des exemples analogues se sont montrés dans deux des épitaphes bilingues recueillies à la Cheffia, par M. Reboud, savoir : 1^o en latin *NABD*, abréviation probablement, et libyque *ZBDDS'z* ; 2^o en latin *SACTVT*, et en libyque *NCTT*. Ces coïncidences ne permettent de supposer d'erreur ni chez les graveurs ni chez les copistes. Il faut donc accepter cette apparente anomalie. C'est un curieux et intéressant problème, que présente à résoudre l'étude du lybien. Il n'est peut-être pas, dès à présent, trop téméraire d'entrevoir un certain rapport entre un *n mouillé* et un *z*, puis un *j*. Il faut espérer que les recherches, arrivées à des résultats si utiles, continueront et qu'elles apporteront des éclaircissements définitifs.

IV. — La nouvelle interprétation que je donne, prouve un fait que j'ai déjà eu l'occasion de signaler ailleurs, savoir, que les Libyens, comme les Berbers de nos jours, simplifiaient autant que possible leur phraséologie. Ainsi, à côté du texte latin qui énonce et développe

le motif de la mention monumentale de Julius-Victor, et qui néglige sa filiation pour ce renseignement, le texte libyen se borne à énoncer le nom, avec l'addition ordinaire de la filiation, comme, parmi nous, les artistes se contentent de signer leur œuvre de leur nom. Cette remarque a une grande importance pour la traduction d'un texte libyque accompagné d'un texte en quelque autre langue; car elle avertit qu'il ne faut pas s'attendre, qu'il ne faut pas s'attacher à trouver, dans la partie libyque, l'équivalent complet de l'autre partie, mais que l'on rencontre souvent plus de simplicité dans la première. C'est pour avoir négligé cette notion, en même temps que par la fausse direction dans laquelle j'avais été entraîné par le dessin inexact des deux lettres que j'ai corrigées ci-dessus, que je me suis mépris sur le sens de la partie de notre inscription solidement rectifiée, si je ne me trompe.

Docteur A. JUDAS.

P. S. — M. le général Faïdherbe, dans sa *Collection complète* des inscriptions numidiques, pl. v, n° 157, a présenté le texte libyque de cette inscription tel que je viens de le rectifier, et, à la page 67 du texte, il dit : « ... La ligne libyque est verticale. M. l'abbé Bargès la lisait et la traduisait de bas en haut : *l bikdor Smsik*; le dernier mot signifiant *fit élever*, disait-il. » Ce passage prouve que M. Faïdherbe a lu cet article bien légèrement; en effet, l'interprétation qu'il attribue à M. Bargès, reconnaissant d'ailleurs que son explication n'était qu'une conjecture très-hasardée, lisait : **IVLS MKTR GVBN...**, c'est-à-dire **IVLIUS MIKTOR GVBN...** Puis, M. Faïdherbe

ajoute : « M. Judas s'aperçut que la ligne libyque doit se lire de haut en bas ; cela est, en effet, prouvé par la direction de l'ouverture de la septième lettre, qui est un *m*, et qui est toujours dirigée dans le sens de la lecture. » Erreur complète ! Cette figure ne prouve en rien la direction de l'écriture, puisqu'il y en a une autre, le *d*, qui offre le même tracé, sauf que l'ouverture est latérale. Pour savoir que la figure dont il s'agit est un *m*, il faut, au contraire, connaître le sens de l'écriture. Le véritable *criterium*, celui que j'ai depuis énoncé dans un de mes mémoires et indiqué verbalement, dans un entretien, à M. Faidherbe, qui ne s'en doutait pas, c'est la lettre formée de deux barres parallèles armées chacune, à l'une de ses extrémités, d'un crochet divergent. Enfin, M. Faidherbe ajoute encore : « M. Judas lut pour les deuxième, troisième, quatrième lettres, *bikdor*. Seulement, il n'avait pas encore remarqué alors le *mas*, précédé du signe de filiation si commun dans nos inscriptions. » C'est vrai. Mais d'abord, c'est que le signe de filiation n'est pas exactement dessiné, dans la brochure de M. Caussade, où je l'ai pris. Ensuite, quant à *mas*, n'a-t-il pas fallu précisément sa fréquence dans les nouvelles inscriptions pour le faire distinguer, et n'est-ce pas moi qui ai signalé ce fait ? Je n'ai pas tardé, au surplus, à le reconnaître dans notre inscription ; car la note précédente a été adressée d'abord à la Société historique algérienne, en septembre 1866, ainsi qu'en doivent faire foi les actes de cette compagnie, et que le prouve surtout ma correspondance avec M. Cherbonneau.

A. JUDAS.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

Par M. le commandant PAYEN

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Depuis assez longtemps, je n'ai pas envoyé mon obole au recueil de la Société archéologique de la province. Quoique pauvre en documents inédits, je tiens à faire preuve de bonne volonté, et, à cette fin, j'ai l'honneur de vous adresser le modeste résultat de mes dernières recherches.

I

Tombeau d'Akbou.

Au centre du pays actuellement occupé par les Illoula, au nord; les Beni-Aïdel, à l'est; les Beni-Abbès, au sud, et les Beni-Mellikeuch, vers l'ouest, est un gros mamelon d'aspect conique, semblant barrer la vallée de l'oued Sahel; c'est à un monument romain que ce piton remarquable doit son nom d'Akbou, synonyme de tombeau, en langue kabile ou berbère... Encore debout, sur la plate-forme d'une terrasse rocheuse qui règne à quelques mètres au-dessus de la base occidentale du mamelon, le tombeau, car la dénomination est exacte, enfile la vallée

et se voit de très-loin en amont, et de plusieurs kilomètres en aval... Ce tombeau paraît appartenir à une bonne époque ; l'appareil, de pierres de taille, et l'architecture, ont été exécutés avec beaucoup de soin ; malheureusement, l'intérieur a été maintes fois fouillé par des mains kabiles, et l'épithaphe qu'il portait à l'extérieur est égarée ou détruite, perte regrettable au point de vue de l'histoire, obscure pour nous, de cette partie de l'Algérie que sillonne le cours moyen de l'oued Sahel, l'ancien Nabar de Pline, le Nasabath de Ptolémée.

Mon intention est simplement d'appeler l'attention des touristes et des archéologues sur un monument bien conservé, et dont il serait important et très-heureux à la fois, de retrouver l'inscription (1).

II

Artillerie de Guelaâ.

Notre Société a publié, en 1864, page 31 du Recueil, une notice sur les canons trouvés à Guelaâ (Beni-Abbès) : comme il peut, et il doit y avoir même, des lecteurs désireux de connaître la forme et les dimensions de ces puissantes armes, c'est avec l'espoir de les satisfaire que j'ai exécuté les croquis de deux de ces engins de guerre (planch. II), plus les détails de l'ornementation de l'un d'eux, fondu (planch. III), sans nul doute, sous le règne de Louis XIV, et provenant, je suppose, de l'artillerie de siège débarquée à Djidjeli, lors de l'occupation éphémère de 1664.

(1) Le dessin de ce monument a déjà été publié dans la *Revue africaine*.

Aussi, afin de fixer la valeur des caractères hébraïques, que des apprentis graveurs israélites ont buriné, çà et là, sur les faces des canons de bronze, j'ai pris les quatre estampages ci-annexés; ces burinages sont relativement récents, car il existe, à Bord-bou-Arreridj, des familles juives, originaires de Guelaâ, qui reconnaissent les noms de leurs grands parents comme étant désignés dans ces épigraphes (planch. III).

III

Armes du moyen-âge.

En explorant les montagnes de la rive droite de l'oued El-Maâdjar, l'ancien *flumen Serteitanorum*, dont le cours supérieur porte encore aujourd'hui le nom d'oued Chertioua, j'ai été informé par des indigènes de la tribu de Zemoura que, chez leurs voisins, les Beni-Iala, l'imam de la mosquée de Sidi-el-Djoudi conservait comme pieuses reliques, les armes de héros musulmans qui s'étaient distingués à la guerre sainte, *au moyen-âge*. Cette expression de moyen-âge éveilla mon attention, et bientôt, à ma prière, les armes m'ont été présentées, moins un casque, que les tolbas, m'a-t-on dit, ne parvenaient pas à retrouver. Le trophée se composait de quatre cottes de mailles et de sept épées. Aux anneaux des cottes de mailles, les fidèles avaient attaché des lambeaux de leurs vêtements, comme ils ont coutume de le faire aux arbres vénérés et aux buissons des grands chemins; une seule de ces chemises en fer est encore entière; les trois autres sont plus ou moins rongées par

la rouille et déchirées par les clous qui les suspendent aux piliers de la mosquée.

Les épées sont noircies, non par le temps et l'oxydation, mais par la flamme et la fumée, pour cette cause qu'il est de bonne dévotion, au temple des Ouled-Sidi-el-Djoudi, de se servir des lames sacrées comme de broches à rôtir les béliers et les boucs, lors des *ouzea* ou grands festins religieux donnés solennellement en ce saint lieu. Sur ma demande, et à la vue d'une gratification offerte aux tolbas (car, en pays musulman, les accommodements ne sont pas autrement faits avec le ciel), il m'a été fait don de quatre des épées. Deux d'entre celles-ci sont des glaives minces et effilés, de la longueur d'un mètre, non compris la poignée à coquille, dont la forme appartient aux siècles du moyen-âge. La troisième, fort simple et très longue, est aussi une arme de cavalier : elle n'offre que le médiocre intérêt de porter, près de la soie et sur chaque plat de la lame, une légende latine indiquant, d'un côté, la fabrique française de Klingenthal, et de l'autre côté, le nom de l'armurier; ayant fait cadeau de cette épée à M. l'interprète Ahmed Tounsi, et négligé de prendre copie de ces légendes, je n'ose les fournir de mémoire, dans la crainte de les tronquer. Quant à la quatrième épée, représentée par la planche IV, je la conserve très-soigneusement, avec l'intention de la remettre à la famille de France qui me la réclamera comme portant ses armoiries et sa devise; et ce jour, je serai heureux d'avoir signalé et rappelé à la mémoire de notre patrie le nom d'un vaillant guerrier qui, en 1664, a combattu devant Djidjeli, pour la croix et la liberté de la Méditerranée.

IV

Inscriptions tumulaires.

Lors de ma dernière exploration du cours supérieur de l'oued Chertioua, je me suis arrêté un jour à Kherbet-Guidra, où j'ai reconnu que cet ancien emplacement de la principale cité des Serteitaniens possède deux voies tumulaires : l'une au nord, et l'autre au midi des ruines du pagus. Sur la voie du nord, j'ai découvert les trois premières inscriptions qui vont suivre, et des fouilles de tombes de la voie du midi m'ont fourni les trois autres épitaphes.

N° 1.

Stèle triangulaire de 0^m 70^c de hauteur et de 0^m 75^c de base : au-dessous d'un croissant, gravé dans l'angle supérieur, on lit :

D.M.S.
L' C' F' V' NV
N ° S' LXXXV
Æ N O R I C A V' N
N ° S LXXV' A P
CLXXII.

Diis manibus sacrum. L(icius?). C(aius?). F(elix?).
vixit annis octoginta quinque; Ænorica vixit annis septuaginta quinque. Anno provinciæ centesimo septuagesimo secundo.

« Aux Dieux mânes. Licius? Caius? Félix? a vécu quatre-vingt-cinq ans; Ænorica a vécu soixante-quinze ans. Année de la province (de la Mauritanie sétifiennne), cent soixante-douze. »

La pierre est écornée à l'angle de gauche ; à la fin de la deuxième ligne, l'A et l'N forment un seul sigle ; de même, l'A et l'E au commencement, et l'A et l'N à la fin de la quatrième ligne ; les L dépassent un peu le bas des autres lettres, qui ont 0^m 05^c de hauteur.

N^o 2.

Au-dessous d'une sculpture fruste, qui a sans doute représenté un prêtre de Saturne :

D M SACR
Z A I O S T V R
N I N I V A C I I I

Diis manibus sacrum. Zaio? Saturnini? vixit annis centum et tribus.

« Consacré aux Dieux mânes. Zaio, (prêtre de?) Saturne, a vécu cent trois ans. »

Le monument est en calcaire noir ; très-mutilé à la partie supérieure ; sa hauteur actuelle est de 1^m 30^c, et sa largeur de 45^c ; son inscription est encadrée dans un caisson, et les lettres sont gravées avec peu de soin ; leur hauteur est de 05^c ; l'S et le T du milieu de la deuxième ligne sont liés.

N^o 3.

Au centre d'une grande dalle calcaire polie, est grossièrement ébauché un personnage, et, dans un caisson étroit, sont ces deux lignes :

A E L C R E S C E S
V A C X I V

Ælius Creces vixit annis centum et quatuordecim.

« Ælius Creces a vécu cent quatorze ans. »

Les exemples de longévité constatés par les trois épitaphes ci-dessus, ne sont pas sans fournir d'intéressants et salutaires enseignements pour la colonisation future de notre province : ils prouvent évidemment que, dans le Tell de l'Algérie, là où le sol est planté de vergers et bien cultivé, avec des habitations convenablement établies et le confortable au logis, comme cela devait exister sur l'oued Chertioua, en l'an cent soixante-douze de l'ère mauritanienne (année 232 de Jésus-Christ), il est certain que les Européens modernes y parviendront aux beaux âges auxquels atteignaient leurs antiques devanciers, les Romains.

N° 4.

Plusieurs tombes fouillées, près de la voie sud de Kherbet-Guidra, présentent toutes la même forme rectangulaire : au-dessus, sont des dalles sans épigraphes ; les côtés sont formés de tuiles plates, et au fond de chaque sarcophage se trouvent trois ou quatre grands carreaux en terre cuite, avec moulures ; quelques-uns de ces carreaux portent des noms de fabricants ou leurs initiales ; tels sont les trois ci-dessous, sur lesquels les lettres et moulures ont été exécutées par la pression de doigts avant la cuisson.

C Q

C E S

D O N

A T V S

N° 5.

Bornes milliaires.

Il y a quelques mois, en suivant la voie romaine qui conduit de Lamasba à Zeraï, et parvenu à environ sept kilomètres de la dernière de ces localités anciennes, j'ai remarqué, sur le côté sud, un groupe de bornes milliaires renversées, et dont les terres d'alluvion, qui les recouvraient en partie, n'avaient pas été remuées depuis des siècles. Je les fis dégager et je pris les trois copies ci-après : la première est en grès brut, et les deux autres, en calcaire, sont cylindriques et polies sur la surface écrite.

N° 1	N° 2	N° 3
CONST	PERP	PERPETV
ANTIN	ETVO	ODNCON
ONOB	DNMA	STANTI
CAS	XIMIAN	NO PERT
	OBILC	NO PERT
	N	O TVL LIBVS
	S	ANA
	NN	LIBVS
	V	

N° 6.

Médaille mauritanienne.

Pour terminer cette lettre, bien courte à mon gré, mais que je suis obligé de clore faute de matériaux inédits, je vais décrire une médaille mauritanienne, récem-

ment découverte dans les ruines romaines d'El-Anasser, sur l'emplacement desquelles la déchéra des Ouled-Cheniti (fraction de la tribu des Hachem) a été construite depuis l'occupation de Bordj-bou-Arreridj. C'est en creusant un silo que la médaille a été trouvée près d'une muraille antique, dont l'une des pierres d'angle porte l'épigraphe DOMINE JVBANOS.

Métal, argent; du diamètre de 0^m 018^{mm}.

Avers. — (Dans l'intérieur du grenetis) : griffon terrassant un cerf.

Revers. — (Aussi dans l'intérieur d'une couronne de grenetis) :

1^o (Légende), DOCV REX ;

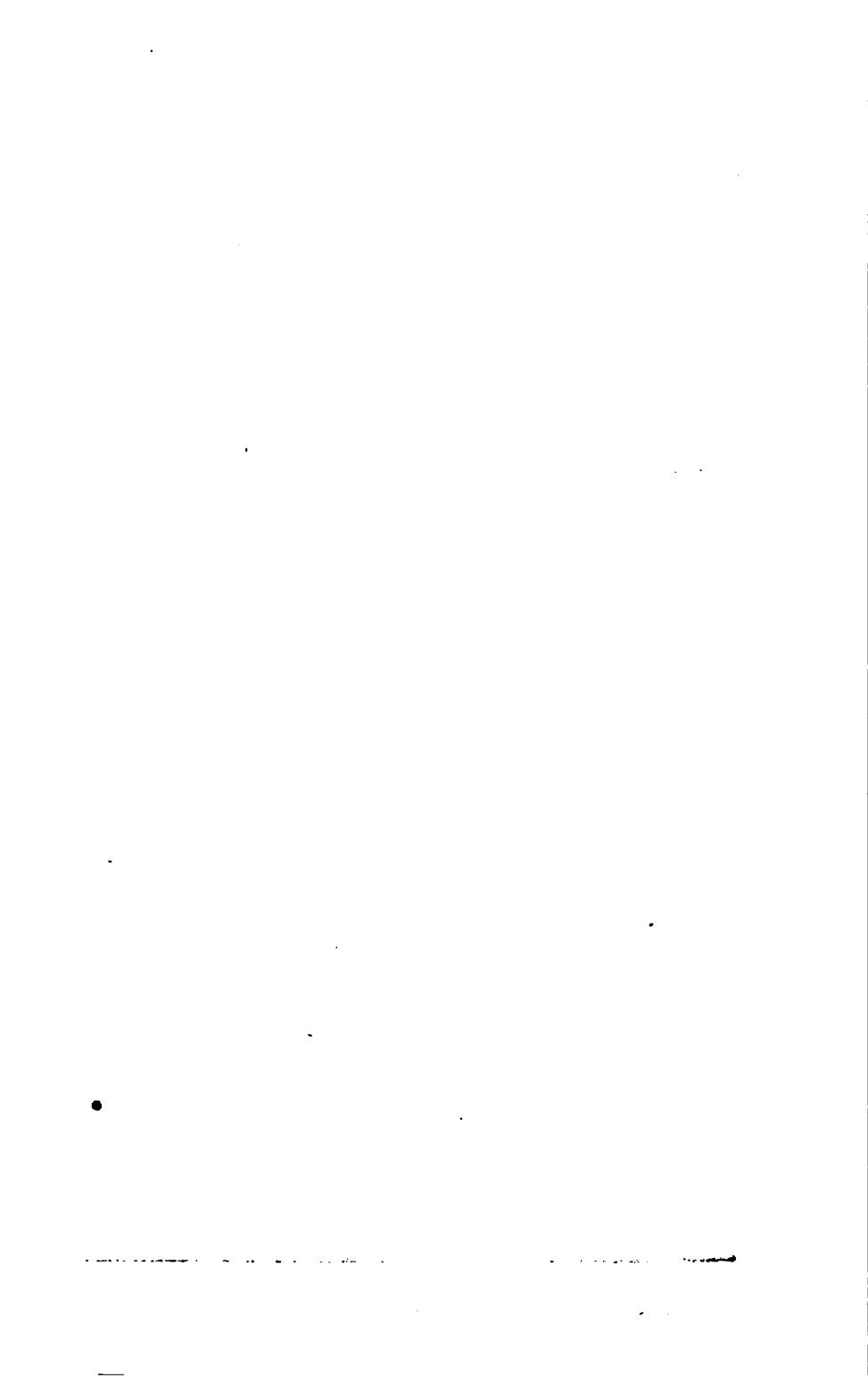
2^o (Dans le champ), une chamette fantastique, au centre; au-dessus, le milir, et pour exergue, des foudres.

Avec les indications de l'inscription et de la médaille, ne serait-on pas tenté d'émettre la supposition qu'à Kherbet-el-Anasser a existé une cité indigène, numide ou mauritanienne, avant la conquête, et peut-être pendant la domination romaine?

Veuillez bien agréer, etc.

PAYEN.





SIMPLE HYPOTHÈSE

Sur les Tombeaux dits CELTIQUES

Par M. OPPÉTTIT

Depuis plusieurs années déjà, l'attention des savants a été très-vivement frappée par la découverte de tombeaux d'une espèce particulière, qui sont répandus partout en grand nombre sur le sol algérien, au Maroc, en Tunisie.

Ces tombeaux, moins quelques détails tenant évidemment à la différence des matériaux que les constructeurs avaient à leur disposition, ont tous les mêmes formes, un caractère semblable : les dimensions seules varient quelquefois. Dans presque tous ceux où l'on a rencontré des ossements, ces restes humains ont apparu repliés de telle sorte, qu'il a fallu, lors des décès, désarticuler nécessairement leurs membres inférieurs, pour leur faire prendre la position qu'ils occupent dans leur dernière demeure.

Nous reviendrons plus loin sur les détails qui ont été donnés à ces divers égards dans les publications des Sociétés savantes, parce que ces détails nous serviront à établir notre opinion sur leurs constructeurs, dont nous allons nous occuper d'abord.

Quels sont-ils, ces constructeurs, et, conséquemment,

à quelle époque ces monuments remontent-ils? — Telle est la double question, — le double problème, — qui se posent, qu'on a déjà cherché à élucider sans y réussir complètement, parce que les éléments historiques ont fait défaut. — Dans ce qui va suivre, nous n'avons certainement pas la prétention d'être plus heureux que nos devanciers; poser un nouveau jalon sur la route à parcourir pour arriver au but poursuivi, c'est là notre seule ambition.

Il ne nous semble pas qu'on puisse trouver en Algérie les lumières indispensables pour déterminer la nationalité à laquelle appartiennent les tombes qui nous occupent. En effet, ces monuments ne portent ni inscriptions, ni signes quelconques pouvant mettre sur la voie (1); aucun auteur ancien n'en parle; trois ou quatre légendes, évidemment d'origine arabe, — et qui, par cela même, ne remontent pas à une haute antiquité, — en disent seules quelques mots, que nous ne saurions admettre que comme des contes. — Et pourtant, l'immense quantité de ces tombeaux, leur dissémination sur tous les points de la colonie, auraient dû les sauver de l'oubli. — Que conclure de tout cela? C'est qu'ils remontent peut-être, probablement, certainement même, osons-nous dire, — à une époque beaucoup plus reculée que celle des premières notions historiques qui sont parvenues jusqu'à nous.

L'an dernier, le *Recueil* de notre Société contenait un

(1) Il paraît qu'en 1863 M. René Galles, de la Société archéologique du Morbihan, a découvert des inscriptions et des dessins bizarres sur des dolmens à Locmariaquer. Cette trouvaille est la seule de l'espèce, à notre connaissance, du moins.

très-curieux Mémoire sur des tombeaux de l'espèce que M. le capitaine de Boysson a trouvés chez les Mâdid, et qu'il appelle *mégalytiques*. L'étude de ces monuments l'a conduit aux conclusions suivantes :

« 1^o Les tombeaux des Mâdid appartiennent à la *race berbère*, ainsi que les tombeaux de Roknia, et que tous les tombeaux circulaires de l'Algérie ;

« 2^o Leur construction ne s'est arrêtée qu'à l'islamisme, et remontent le cours des siècles ;

« 3^o Ceux dans lesquels se trouvent plusieurs cadavres, ont été probablement élevés en l'honneur des guerriers morts dans les combats (1). »

Dans notre volume de 1863, M. L. Féraud, notre secrétaire, a rendu compte d'une excursion faite par lui aux sources du Bou-Merzoug, où se trouvent, dans un rayon de trois lieues, sur la partie montagneuse comme dans la plaine, plus d'un millier de monuments dits *celtiques* ou *gaulois*, affectant tous les types connus en Europe. — Mais, avec la modestie qui le caractérise, il n'ose se prononcer sur l'origine et la date de ces tombeaux (2).

M. Neltnez, capitaine adjudant-major au 66^e régiment de ligne, a donné, dans le *Recueil* de 1865, une Notice sur des fouilles faites par lui, à El-Mengoub, localité saharienne, dans des tombeaux qui ont évidemment la même origine. Leur nombre est très-considérable en cet

(1) M. le commandant Payen avait déjà cité les tombeaux des Mâdid, dans le vol. de 1863. — Notre confrère voit dans tous les tombeaux qu'il a visités dans maintes localités de la province, les sépultures des populations autochtones ou libyennes.

(2) Voir, dans le vol. de 1864, une seconde et très-intéressante notice de M. L. Féraud, sur les monuments dits *celtiques*.

endroit, ce qui est d'autant plus remarquable, que la contrée est actuellement inhabitable, et, conséquemment, inhabitée. Il faut donc que ces monuments remontent à une époque très éloignée de nous, et que le pays ait, depuis, totalement changé de face.

Nous venons de citer M. de Boysson, qui attribue les tombeaux dont nous nous occupons à la race berbère, et dit que l'islamisme seul aurait fait cesser cette manière d'inhumér. — Voyons si nous pouvons adopter cette manière de voir.

« Depuis les temps les plus anciens, dit Ibn-Khaldoun, « cette race d'hommes (les Berbères) habite le Maghreb, « dont elle a peuplé les plaines, les montagnes, les pla- « teaux, les régions maritimes, les campagnes et les « villes (1). »

Suivant les différentes versions données par le même auteur (2), les Berbères descendraient :

Ou de Iaksân, fils d'Abraham,

Ou des léménites,

Ou des Ghassanides ou autres tribus qui se dispersèrent à la suite du Torrent d'Arîm,

Ou des gens qu'Abraha-dou-l-Menar laissa après lui en Maghreb,

Ou d'une portion du peuple de Djalout (Goliath), etc.

Mais quelle que soit celle de ces opinions à laquelle on prenne confiance, il faut toujours leur donner pour souche une peuplade venue de l'Orient.

« El-Bekri, ajoute un peu plus loin Ibn-Khaldoun (3),

(1) Traduct. de M. de Slane, t. 1^{er}, p. 167.

(2) *Id.*, t. 1^{er}, p. 173 et suiv.

(3) *Id.*, t. 1^{er}, p. 177.

« les fait chasser (les Berbères) de la Syrie par les Israélites après la mort de Goliath (1), et il s'accorde avec El-Massoudi à les représenter comme s'étant enfuis dans le Maghreb, à la suite de cet événement. Ils avaient voulu rester en Égypte, dit-il; mais ayant été contraints par les Coptes à quitter ce pays, ils allèrent à Barca, en Ifrikia et en Maghreb. *Ayant eu à soutenir dans ces contrées une longue guerre contre les Francs et les Africains*, ils les obligèrent à passer en Sicile, en Sardaigne, en Minorque et en Espagne. Ensuite, la paix se rétablit, à la condition que les *Francs* n'habiteraient que les villes du pays. . . »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la contradiction qui existe entre les deux passages que nous venons de rapporter. Dans le premier, les Berbères seraient *les plus anciens habitants du Maghreb*; d'après le second, ils auraient eu à soutenir, *dès leur arrivée dans ce pays*, une longue guerre contre les *Francs* et les *Africains*, qui s'y trouvaient avant eux et qu'ils auraient fini par vaincre. Nous devons ajouter, pour être juste, que la première assertion seule est d'Ibn-Khaldoun; c'est El-Bekri qui se rend l'éditeur de l'autre; il est seulement cité par l'historien des Berbères.

Or, nous croyons, comme El-Bekri, que les Berbères, quelle que soit d'ailleurs la nation dont ils proviennent, sont venus de l'Orient en Afrique, y ont trouvé des devanciers, et nous pensons, de plus, que c'est à ces devanciers que l'on peut attribuer les tombeaux qui nous occupent.

(1) David tua Goliath 1058 ans avant J.-Ch.

Nous allons brièvement exposer les raisons de notre croyance.

Admettons pour un moment que les Berbères descendent d'une émigration philistine venue de l'Orient, dix siècles environ avant notre ère en suivant la version d'El-Bekri ; est-il possible de croire que ce soient leurs morts qui sont couchés sous ces tombes mystérieuses ?

Les Philistins, c'est un fait généralement admis, sont des fils de Mizraïm, père des Égyptiens. Du temps d'Abraham, c'est-à-dire vers l'an du monde 2090, ils étaient déjà établis dans la Palestine, qui leur doit son nom. Ils paraissent y avoir formé cinq tribus considérables, gouvernées par des satrapes ou chefs. Ils possédaient de grandes villes, des temples, savaient tailler les pierres et travailler les métaux, avec lesquels ils bâtissaient leurs demeures, et forgeaient des instruments d'agriculture et des armes. Comment penser que, venus d'un pays où l'on embaumait les corps, sortis d'un peuple relativement civilisé, ceux d'entre eux forcés de s'expatrier en Afrique y soient tombés dans un état voisin de la barbarie primitive ? état qui était certainement celui des constructeurs des tombeaux en question.

Il nous semble que ce n'est pas soutenable.

Toutes les versions des auteurs anciens et musulmans s'accordent à faire descendre les Berbères de quelque peuplade orientale. — Eh bien, en Orient, dès le dixième siècle avant notre ère, nous trouvons les peuples de cette partie du monde qui ont pu émigrer dans l'Afrique du nord en possession d'une civilisation assez avancée et d'usages funéraires (qu'on ne nous passe cette locution) qui

ne permettent guère de croire qu'ils désarticulaient les cadavres avant de les confier à la terre.

On pourrait également admettre que les ancêtres des Berbères seraient les Kananéens, que Josué extermina en partie, forçant les autres à s'enfuir. Procope (1) dit, comme El-Bekri, que les fuyards se retirèrent d'abord en Égypte; mais que, ne s'y croyant pas en sûreté, ils s'avancèrent en Afrique, où ils bâtirent un grand nombre de villes jusqu'aux colonnes d'Hercule, conservant leur premier langage, quoiqu'un peu altéré. On voit, ajoute cet auteur, dans la très ancienne ville de Tingis, qu'ils avaient fondée, deux grandes colonnes de pierres blanches, dressées près de la principale fontaine, avec une inscription en caractères phéniciens qui porte : « Nous sommes des peuples qui nous sommes sauvés de devant le voleur Jésus (Josué), fils de Navé (Nun), qui nous poursuivait. » — Marmol (2) dit que c'est à Carthage qu'on a trouvé une pierre portant cette inscription.

Avant d'aller plus loin, nous placerons ici une parenthèse.

Est-il bien certain que les Berbères aient l'origine qu'on leur attribue? Est-il certain aussi qu'ils aient tous la même origine?

M. le docteur E.-L. Bertherand (3) dit que, d'après l'opinion générale, les Kabiles, précédemment désignés sous le nom de Berbères, descendent des Phéniciens et du pays de Kanaan. « Le teint, ajoute-t-il, les traits, les formes, etc., trahissent chez eux, le type caucasien. »

(1) *De Bell. Vandal.*, liv. II, c. 10.

(2) *T.* 1^{er}, p. 71.

(3) *Médecine et Hygiène des Arabes*, p. 171-173.

Puis, il continue : « D'autres naturalistes les veulent issus « des Gétules et des Libyens. » Mais au moment où M. Bertherand écrivait ce qui précède (il y a quinze ans), on n'avait pas encore acquis de connaissances bien précises sur les Kabiles. Aujourd'hui, qu'on a pu les étudier mieux, n'y aurait-il pas quelque témérité à affirmer qu'ils descendent tous de la même race, en considérant la diversité des caractères physiques qui distinguent les tribus proprement appelées kabiles entre elles, les Chaouïa, les Touaregh, etc., qu'on s'est accoutumé à regarder comme des frères ?

Mais la discussion de cette question, si nous l'entre-nions, nous mènerait trop loin, et nous écarterait du sujet que nous traitons.

— El-Bekri avance qu'à leur arrivée dans le Maghreb, les Berbères eurent à lutter, pour s'établir dans ce pays, contre les *Francs* et les *Africains* qui l'habitaient.

Qu'étaient ces gens ?

Nous devons l'avouer : nous entrons ici à pleines voi-les dans le domaine de l'inconnu. Ce n'est qu'en ratta-chant ensemble quelques lambeaux des historiens les plus anciens, reproduisant des souvenirs déjà incertains de leur temps, que nous pouvons espérer de soulever un coin du voile épais qui couvre ces autochtones de l'Afri-que du nord.

Par le mot *Franc*, El-Bekri entend sans doute une immigration venue d'Europe. Est-ce admissible ? — Peut-être. — Voyons si nous pourrions découvrir quelle elle fut, à quelle époque elle dut avoir lieu.

Noë, avant sa mort, qui arriva 1994 ans avant notre ère, avait, selon l'opinion commune, partagé la terre

entre ses trois fils, et, dans cette division, Japheth, son fils aîné, qui était né l'an du monde 1556, 2444 ans avant J.-Ch., eut pour lot la partie de l'Asie qui regarde l'Europe, et cette dernière contrée tout entière. — Japheth eut sept fils, dont l'Écriture (1) dit qu'ils *partagèrent entre eux les îles des nations*, s'établissant en divers pays où chacun eut sa langue, ses familles et son peuple particulier.

D'après une croyance assez reçue, mais très-hypothétique d'ailleurs, nous en convenons volontiers, Japheth quitta l'Orient vers 2230, ou 2229 ans avant J.-Ch., après la grande confusion des langues arrivée lors de l'érection de la tour de Babel, et vint avec une partie de ses fils en Europe. L'aîné de ces derniers, Gomer, s'enfonça directement jusque dans la Basse-Bretagne, où il fut, dit-on, le fondateur de *la nation celtique*, qui ne tarda pas à croître tellement en nombre, qu'elle dut bientôt s'étendre fort loin vers les quatre points cardinaux.

Nous ne suivrons pas les *Celtes* dans toutes leurs émigrations ; nous nous bornerons à citer les faits suivants, qui semblent prouver que plusieurs tribus de ce peuple passèrent en Afrique, et que ce sont celles dont parle El-Bekri sous le nom de Francs.

Hérodote, le père de l'histoire, place *quelque part*, au bord de l'Océan, le peuple *celte*. On croit reconnaître dans ce même auteur, que les *Celtes* habitaient alors aussi la *Ligurie*, contrée dont les confins n'ont jamais été parfaitement déterminés, et qu'on peut comprendre entre les environs de Valence (Espagne) et ceux du Tibre (Ita-

(1) *Genés.*, 1, 5.

lie), en y comprenant la partie de la France actuelle qui sépare ces deux extrémités (1).

Strabon cite, comme habitant depuis l'Èbre jusqu'aux rives du Tage, les *Celtibères*, « reste des anciens conquérants venus de la Gaule celtique. »

C'est, à ce qu'il est permis de supposer, seize siècles environ avant notre ère que les *Celles* envahirent la Gaule, puis, une cinquantaine d'années plus tard l'Espagne et, probablement, le Portugal (2). — Mais, probablement aussi, ils se trouvèrent bientôt trop à l'étroit dans ces contrées; — ou peut-être, par suite du besoin d'expansion qu'ils éprouvaient sans cesse, voulurent-ils tenter de nouvelles aventures. — Quoiqu'il en soit, c'est alors qu'ils passèrent en Afrique, suivant notre opinion.

Le détroit de Gibraltar (de Gaulès ou d'Hercule des temps anciens), existait-il déjà, et les *Celles* passèrent-ils d'un pays à l'autre au moyen de navires, ainsi qu'ils l'avaient sans doute fait déjà de la Gaule en Bretagne (3) ?

(1) On pense que ces *Celles* se sont appelés primitivement *Ly-Gour*, c'est-à-dire habitants des côtes, d'où l'on a fait le nom *Ligurie*.

(2) D'après Strabon, les *Celles* s'étendaient depuis des temps bien anciens, sur toute l'illyrie d'alors d'Helvétie, l'Italie et le Danube), sur une grande partie de la Bavière et de l'Autriche actuelles, jusqu'en Hongrie, en Bohême. Ils habitaient aussi les Alpes de la Corynthie (Autriche) et de la Styrie. En outre, dans les plus anciens géographes, on croit reconnaître l'Angleterre moderne, nommée plus tard Bretagne (*Britaniké*), dans le pays qu'ils nomment *île celtique*.

« Il est impossible, dit Malte-Brun, de décider si les *Celles* n'ont occupé « cette longue série de pays que du temps de Tarquin l'Ancien, comme « le croit Tite-Live, ou si cette race ne s'y est pas plutôt répandue dans « les siècles antérieurs à l'histoire. »

Cette dernière hypothèse nous semble la plus probable; c'est celle que nous adoptons.

(3) Voir la note précédente.

Ou bien, l'Afrique était-elle unie à l'Europe, et les Celtes purent-ils se rendre de la seconde dans la première de ces contrées à pied sec (1)? — Nous ne saurions évidemment le dire. Mais de quelque manière qu'elle se soit opérée, nous croyons à l'irruption des *Celtes* en Afrique, et nous croyons aussi qu'elle a été nombreuse et complète, c'est-à-dire que les guerriers de la nation ont amené avec eux leurs femmes et leurs enfants, comme nous le voyons d'ailleurs dans toutes les migrations antiques

Si l'on veut bien nous concéder ce fait, nous ne voyons plus rien qui s'oppose à ce qu'on rapporte la construction des tombeaux en question à ces anciens occupants du sol.

Étudions un peu, maintenant, ce que disent tous les historiens de ce peuple voyageur, et comparons les renseignements qu'ils donnent avec ce que les auteurs anciens nous apprennent des premiers habitants connus de l'Afrique du Nord.

En Suède et en Norwége, qui forment, ensemble, la presque île nommée anciennement Scandinavie (2), on voit

(1) Il ne faut pas perdre de vue que *trente-quatre siècles* à peu près nous séparent de cette migration, et que, si l'on en croit plusieurs auteurs, le détroit aurait été ouvert à la suite d'une grande catastrophe (tremblement de terre ou pression des mers intérieures) qui ne remonterait pas à une aussi haute antiquité. — On sait que la fable attribue son ouverture à Hercule (de quel? voir, plus loin, une note relative à ce héros). M. Davezac (*Hist. et Descript. de l'Afrique*) et d'autres, pensent aussi qu'il fut un temps où l'Europe tenait à l'Afrique, non-seulement par ce détroit, mais par plusieurs autres points, entre autres, par le cap Boco et le cap Farina.

(2) On croit que Gomer, le père des *Celtes*, le fut aussi, par un de ses fils, des Cimbres, Cimmériens, Scandinaves, etc., qui, tous, n'étaient que des tribus diverses d'une race commune. — Au lieu de Gomer (Germ.

de nombreux tombeaux qui ont tout-à-fait les mêmes formes, le même caractère que ceux dits *celtiques*, découverts en Algérie (1), et, dans ces tombeaux, on a trouvé des ossements de cadavres repliés comme dans ces derniers. — En Ostrogothie, qui fut nommée plus tard Brawalla-Hed, se livra (on ne peut en préciser l'époque, mais dans un temps très-reculé), une bataille si acharnée, « que la vapeur qui s'éleva des blessures et du sang versé, forma comme un brouillard qui obscurcit le soleil, » racontent les légendes, lesquelles ajoutent qu'il y périt trente mille Danois et douze mille Suédois. Tous ces guerriers furent enterrés sur le champ du carnage, où l'on voit encore leurs sépultures (2) qui, nous le répétons, — et l'on peut s'en convaincre par la vue de la planche 1, — pour la forme et leurs dispositions entre elles, offrent la plus grande analogie avec celles des sources du Bou-Merzoug, des Aurès, du Hodna, etc.

La race *celtique*, qui est la souche des habitants actuels de l'île de Man, et des *Kimri* (3) ou *Gallois* qui occupent la plus grande partie du pays de Galles, avait porté dans

Ant., l. 1^{er}, c. 5, 6, 7), ce qui le prouverait, c'est que toutes ces nations parlaient anciennement le même langage. — Nous ajouterons que leurs mœurs étaient semblables, que leurs cultes avaient la plus grande analogie.

(1) Voir les planches 1, champ de bataille de Brawalla-Hed, et 2, tombeaux celtiques en Suède.

(2) Le Bas, *Hist. de la Suède et de la Norwége*.

(3) Ces *Kimri* (ou *Cymri*) faisaient partie d'une seconde invasion *celtique*, qui se rua d'abord sur la Gaule neuf siècles après la première, et qui, n'y trouvant pas de place, fondit sur l'Angleterre et l'Irlande, où ils s'établirent, ainsi que dans les montagnes d'Écosse et dans les Hébrides, où ils trouvèrent les descendants de celles de leurs tribus qui s'y étaient précédemment installées.

ces contrées sa manière d'enterrer ses morts et de construire ses tombeaux. Voilà ce que disent, à ce sujet, MM. L. Galibert et Cl. Pellé (1).

« Les vastes tombeaux qu'on rencontre en divers endroits de l'île présentent une grande variété de formes et de dimensions (2). Il en est qui ont environ quatre cents pieds de long, immenses terrassements de forme oblongue, assez grossièrement tracés, qui doivent être, selon toute apparence, les plus anciens tombeaux de l'île. Viennent ensuite les *barrows*, en forme de bol renversé, monticules demi-sphériques. Les plus élégants sont ceux qu'on a nommés improprement *barrows de druides*; ils semblent avoir été réservés aux femmes.

« On a ouvert ces tombeaux, et l'on a reconnu que les Bretons (nom générique sous lequel les auteurs que nous citons désignent toutes les peuplades qui habitaient l'Angleterre à cette époque reculée) enterraient avec le corps ce qui avait le plus de prix à leurs yeux.....

« Les Bretons (*Celles*) paraissent avoir observé diverses coutumes dans la disposition du corps enseveli. La plus ancienne était de le placer dans une fosse, *les jambes repliées vers la tête*; c'est ce qu'on remarque dans les tombeaux oblongs dont nous avons parlé ci-dessus. »

Nous n'avons pas besoin de rappeler que la France entière, et principalement les départements qui ont été formés de la Bretagne, sont couverts, encore de nos jours,

(1) *Hist. d'Angl.*, t. 1, p. 31.

(2) V. pl. 3.

de monuments celtiques. — On sait également qu'on trouve particulièrement ceux de ces monuments qu'on appelle cromlech (cercles de pierres), non-seulement en France, en Suède et en Norwége, mais aussi en Espagne, en Portugal, etc. — On dit même qu'on en a découvert en Amérique et dans l'Inde.

Pourquoi donc ne pas attribuer aux *Celtes*, en Afrique, ce qui est incontestablement leur œuvre partout ailleurs ?

Les preuves manquent, dira-t-on; leur irruption en Afrique est hypothétique; elle ne s'appuie sur rien.

N'est-ce pas déjà une preuve probante que cette similitude de sépultures ?

Mais voyons si nous n'en trouverons pas d'autres, au moins dans l'ordre moral.

Tous les auteurs que nous avons cités précédemment sont unanimes, — qu'ils étudient les *Celtes* en Suède, en Norwége, dans les Gaules, en Espagne, etc., — pour leur reconnaître les mêmes mœurs, la même manière de vivre que les historiens anciens donnent aux peuplades qu'ils nomment Libyens, Gétules, Numides, dont ils ne peuvent pas indiquer l'origine. — Ainsi, on nous les dépeint, en Europe, habitant des cabanes très-peu spacieuses, dont le toit formait une demi-sphère; se vêtant de peaux, vivant du produit de leurs chasses souvent sans le faire cuire, adorant le soleil et la lune; suivant, — beaucoup au moins, — les rites druidiques, offrant des sacrifices humains à leurs terribles divinités, ayant un grand amour de l'indépendance et une très-curieuse faculté d'expansion, encouragée par une grande force de vitalité.

Que nous disent les traditions relatives aux autochtones africains?

Qu'ils s'entassaient dans des *mapalia*, demeures semblables à la carène d'un vaisseau renversé; qu'ils se nourrissaient d'herbes et de la chair crue des animaux qu'ils tuaient à la chasse; qu'ils se faisaient des vêtements avec la dépouille de ces animaux; que les principaux objets de leur culte étaient le soleil, la lune, les dieux des forêts, de la mer et des côtes; que les sacrifices humains étaient en usage parmi eux; qu'ils conservaient une liberté très-grande sous des chefs despotes; qu'ils étaient nomades, etc., etc.

Il y a, ce nous semble, dans ce parallèle, quelque chose qui milite en faveur de notre opinion.

Si, maintenant, on étudiait les noms des peuplades européennes et africaines que les historiens de l'antiquité nous citent, on trouverait dans cet examen un motif de plus de croire à l'immigration *celtique* dans le nord de l'Afrique, parce qu'on pourrait y découvrir ceux des tribus mêmes qui s'y sont rendues (1). — Ainsi, par exemple, nous ne sommes pas éloigné d'assimiler les *Nemetes* d'Europe aux *Numides africains*, les *Arevaques* (*Arouak*) aux *Buquantes*; les *Cellibères* (*Celles* des fleuves) aux *Nectibères* (habitants de la Tingitane, non loin des colonnes d'Hercule); les *Cantabres* (2) aux Cantavriens cités dans la

(1) Nous rencontrons peut-être un témoignage en faveur de notre thèse dans le planisphère homérique, dont le fleuve Océan déterminait le circulaire contour, et qui place, à la limite extrême de l'hémicycle septentrional, les *Kimériens* ou *Immériens*, dans lesquels l'ethnologie moderne croit retrouver les frères de cette puissante *race celtique* dont quelques-uns des descendants portent encore le nom de *Kymri*.

(2) Lorsque les membres d'une des tribus celtiques s'établirent à l'em-

guerre contre Firmus; les *Dryïtes* (Dryitaï, en grec) aux Druides, etc.

Au surplus, nous ne sommes pas le seul à avoir cette idée, quant à cette dernière interpellation du moins. — Nous trouvons, dans le numéro 5 (1^{re} année de la *Revue africaine*), un article intitulé *Algeria romana*, dont l'auteur, à propos des Dryïtes, une des peuplades qui ont habité la subdivision de Tiemsèn, fait les réflexions suivantes :

« Il peut paraître étrange de voir une tribu massaisy-
« lienne porter un tel nom; mais il est probable que les
« Romains d'abord, et Ptolémée ensuite, n'ont fait que
« traduire leur nom indigène, ainsi que cela s'est fait
« pour quelques autres peuples de l'Afrique. Ou bien y
« avait-il eu quelque jour une immigration des *Celtes* de
« l'Espagne en Mauritanie, et un groupe plus ou moins
« considérable d'entre eux était-il venu représenter sur
« la terre d'Afrique ce grand peuple qui couvrait toute
« l'Europe occidentale? C'est ce que l'avenir nous ap-
« prendra peut-être. Signalons donc, en passant, afin
« d'aider à d'autres recherches, les rapports qu'il y a
« entre certains tombeaux de la Gaule et ces tumulus
« nombreux répandus dans toute la vallée de Sebdou,
« dans toutes les contrées voisines, et auxquels les Ara-
« bes donnent le nom de tombes des djohels, des idôlâ-
« tres. »

M. O. Mac Carthy écrivait ceci en 1857; depuis cette

droit où la côte de la péninsule espagnole forme angle rentrant (le fond du golfe de Biscaye), ces gens désignèrent leur nouvelle possession sous le nom de *Kent-Aber* (le coin, l'angle, de l'eau, de l'onde), ce qui les fit nommer eux-mêmes, par corruption, les *Centaures*.

époque, nous n'avons pas besoin de le rappeler, des tombeaux semblables à ceux qu'il signale ont été trouvés en grande quantité, non-seulement sur tous les points de l'Algérie, mais encore en Tunisie et dans le Maroc (1).

— Nous le répétons encore ici : nous n'avons pas de preuves certaines à présenter à l'appui de notre opinion, puisque tous les documents historiques nous font défaut. Et cependant, il nous semble que ce qui précède milite assez fortement en faveur de l'immigration des *Celles* en Afrique, pour nous permettre de développer les conséquences de notre hypothèse.

— Que le détroit ait existé ou non à cette époque reculée, les *Celles*, trop nombreux en Espagne ou poussés par cet esprit aventureux qui les a fait s'étendre dans tant de pays, sous des climats si divers, ont donc débarqué dans la Tingitane. — Cette province était-elle alors déserte ; avait-elle des habitants, et, dans l'affirmative,

(1) A l'appui de ce qui précède, nous copierons le passage suivant d'une lettre de M. L. Féraud, passage qu'il a bien voulu nous permettre de publier, ce dont nous lui offrons nos remerciements.

« Je dois vous signaler deux nouvelles découvertes de dolmens que j'ai faites dans mes tournées, mais dont je n'ai point encore parlé...

« Dans le sud du pays des Nememcha, au pied du *Djebel-Doukan*, j'ai trouvé une nécropole antique (dolmens) aussi considérable que celle du Ras-bou-Merzoug. J'ai fouillé quelques tombeaux ; ils renfermaient, comme toujours, des ossements, des fragments de charbon et des débris de grossières poteries.

« Auprès de la frontière tunisienne, autour de l'ancienne ville de *Gastal* (corruption arabe du mot *Castellum*), on voit aussi de nombreux dolmens.

« Enfin, dans le pays montagneux de la Kabylie orientale, j'en ai vu encore sur plusieurs points.

« Sur les plateaux de la Tell, région dite des Sebakh, j'ai vu, en quantité innombrable, des cromlechs ou grands cercles de pierres entassées et plantées comme en figure votre planche, et dont j'ai donné un dessin pour ceux trouvés aux Ouled-Abd-en-Nour et au Ras-bou-Merzoug (Annuaire, 1863 et 1864)..... »

ceux-ci reçurent-ils les nouveaux habitants en amis ou en ennemis? C'est ce qu'on ne saurait dire dans l'état actuel de nos connaissances (2). Toutefois, comme il pourrait se faire que la ville de Tingis existât dès-lors, — les historiens perdent son origine dans la nuit des temps, — il y a lieu de penser que la contrée était déjà plus ou moins peuplée et qu'il y aura eu lutte, mort d'hommes et tombeaux dès les premiers pas de nos aventuriers. Vainqueurs ou vaincus, — vainqueurs sans doute, — les *Celles* se répandirent dans la contrée; et bientôt d'autres tribus de leur nation, — peut-être appelées par eux, — vinrent les rejoindre. — Alors, ils durent s'avancer vers l'est, en suivant principalement les bords de la mer, — traversant la rivière que les Romains ont connue sous un nom qui s'est perpétué jusqu'à nous presque sans altération (2), et, après s'être solidement établis sur le littoral, ils ont dû passer les monts et étendre leurs colonies vers le midi.

Ici, surgit une nouvelle question géographique. — On a trouvé de leurs tombeaux jusque dans une zone actuellement inhabitable, et ces tombeaux sont en nombre assez considérable, pour qu'on puisse supposer qu'une grande quantité d'individus y vivaient, ou, tout au moins, qu'il s'y est livré des combats fort meurtriers (3). — Si l'on songe au temps reculé où ces événements se passèrent, et

(1) N'y avait-il pas alors déjà, dans le pays, les gens qu'El-Bekri appelle les *Africains*?

(2) *Molochath* ou *Moulouchath*, la moderne *Moulouia*. Ce nom, attribué assez généralement à la langue phénicienne, ne pourrait-il pas tout aussi bien provenir de celle des *Celles*?

(3) Voir, plus haut, ce qui a trait au mémoire de M. de Boysson.

à l'état bien peu avancé de la civilisation des peuplades qui en furent les héros, on demeurera à peu près convaincu que les guerriers de ces peuplades étaient hors d'état de trainer après eux les *impedimenta* indispensables à la nourriture d'une armée tant soit peu considérable en dehors du canton habité par elle. Ces tombes doivent donc être celles des habitants de ce canton même, et ces réflexions nous amènent à penser que le désert actuel était alors encore couvert des eaux de la mer, et que les lieux sablonneux où les tombeaux ont été découverts naguères en pouvaient être les rivages, ornés d'une végétation assez active pour fournir aux besoins d'une population quelconque.

— Nous avons dit que l'immigration *celtique* en Afrique doit avoir eu lieu à peu près quinze siècles avant notre ère. Nous avons supposé qu'elle y trouva quelques habitants, et qu'il y a eu très-probablement tout d'abord des luttes entre ces derniers et les nouveaux arrivants.

Mais ceux-ci, après avoir attaqué et conquis, eurent bientôt à se défendre eux-mêmes. — De l'an 1446 à l'an 1441 avant notre ère, Josué fit une guerre acharnée aux Kananéens, dont il extermina un grand nombre et s'empara de leur pays, qui formait une partie de la terre promise aux Israélites. Le reste de ce peuple dut s'enfuir. Après être restés, dit Procope, quelque temps en Égypte, et ne s'y croyant pas assez en sûreté, les Kananéens pénétrèrent plus avant dans l'Afrique : nous avons cité plus haut, le passage de cet auteur relatif à cette migration. Or, il est plus que probable qu'il y eut encore à ce moment des guerres, des combats sanglants entre les

deux peuples, et non pas sur un point seulement du pays, mais dans maint endroit.

Les *Celles* avaient fait irruption par l'ouest ; les Kananéens, que Sankhoniaton a individualisés sous le nom d'Atlas, entrèrent en Afrique par l'est, et l'on peut fixer approximativement leur arrivée vers le milieu du onzième siècle avant J.-Ch.

En effet, les Kananéens furent presque complètement détruits par Josué entre les années 1446 et 1441. Il ne resta de ce peuple que peu de monde (400 jeunes gens seulement, dit un auteur (1), et ceux qui échappèrent au massacre s'enfuirent en Égypte, la patrie de leurs ancêtres, à le croire. Là, ils s'arrêtèrent et y demeurèrent pendant quelques cents ans, durant lesquels leur nombre s'accrut. Puis, de nouveaux flots de fuyards, chassés de leur pays par les armes victorieuses des Hébreux, vinrent plus tard les y trouver : c'étaient des Amalékites, des Ammonites, des Philistins peut-être, toutes peuplades d'origine arabe ou kopte. — Alors les Égyptiens voyant ainsi leur pays envahi, conçurent des inquiétudes et forcèrent tous ces intrus à le quitter. Voilà, selon nous, quelle fut l'immigration dite kanaanéenne, qui eut lieu, d'après nos calculs basés sur les faits bibliques, entre les années 1051 à 1032 avant notre ère, lors des guerres acharnées que David, roi d'Israël, fit à ces peuplades, dont les incursions et les rapines ne laissaient pas de trêve à son peuple, et qui fournirent de nouveaux éléments aux émigrations ultérieures. — Toutefois, il est à remarquer que si des Philistins se trouvèrent parmi ces

(1) Dom Augustin Calmet, *Dictionn. de la Bible*.

gens, ce ne dut pas être comme *fuyards*, mais comme volontaires seulement, les Hébreux ne les ayant jamais complètement vaincus.

Ce fut sous le règne des pharaons de la **xxi^e** dynastie, qu'eut très-probablement lieu leur départ d'Égypte pour l'ouest. Cette dynastie, originaire de Tanis, n'a pas laissé beaucoup de traces dans l'histoire; on prétend que les souverains qu'elle donna au pays furent incapables (1). Les possessions du peuple de Dieu touchaient aux frontières égyptiennes; il se pourrait donc bien que la crainte de mécontenter leurs anciens esclaves, devenus une nation riche, puissante, guerrière et leur alliée, eût engagé les Égyptiens à chasser de leur pays ceux qui s'y étaient réfugiés pour échapper aux Israélites. Qui sait même si ceux-ci n'ont pas imposé au faible pharaon régnant, comme condition de bon voisinage et de paix, l'éloignement de gens leurs ennemis mortels, dont la présence auprès d'eux pouvait leur donner des craintes d'incursions et de pillage?

— Ici, nous placerons, non une troisième irruption de peuple, mais le passage, dans l'Afrique du Nord, d'une armée, celle d'Hercule, composée, à ce qu'on croit, de Mèdes, de Perses et d'Arméniens, refluant de l'Ibérie. — Pour fixer, au moins approximativement, l'époque de cet événement, il faudrait connaître de quel Hercule les auteurs qui avancent le fait veulent parler. — On sait, en effet, qu'on a confondu sous le même nom plusieurs

(1) M. Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, p. 358. — On n'a pu retrouver les noms que des deux premiers souverains qu'elle a donnés à l'Égypte.

héros de temps et de pays différents (1); de sorte que nous ne pouvons savoir lequel est celui de ces héros qui a accompli l'expédition dont nous parlons, et a élevé une colonne à chacune des extrémités du détroit qu'il ouvrit, dit la fable, d'un coup de massue, séparant ainsi les deux montagnes Calpé et Abila (2) en même temps que les deux continents.

S'il était question de l'Hercule que la légende met au nombre des Argonautes, on devrait fixer approximativement sa présence en Afrique aux années 1360 ou suivantes avant J.-Ch., et alors elle aurait précédé la venue des Kananéens. Mais nous aimons mieux croire, avec un géographe moderne (3), que ce nom personnifie le génie de Tyr, et que les soldats de cette armée étaient les mercenaires qu'achetait l'or de cette ville; — ou bien encore Nab-ou-Kadn-Asar (Nabuchodonosor), que Strabon et Eusèbe, après Mégasthènes, font venir en Afrique et en Espagne après s'être emparé de Tyr (4), c'est-à-dire vers 573 ou 572 avant J.-Ch.

(1) Diodore de Sicile reconnaissait trois Hercules : un de Crète, un d'Égypte, un de Thèbes; Cicéron en admettait six; Lydus sept, et Varron en comptait jusqu'à quarante-trois.

(2) Cette légende vient à l'appui de ce que nous avons dit précédemment que, dans les temps anti-historiques, l'Europe et l'Afrique étaient unies à l'endroit où se trouve aujourd'hui le détroit de Gibraltar.

(3) M. D'Avezac.

(4) Les Israélites, déjà vaincus deux fois par Nabuchodonosor, dispersés, soumis au joug le plus dur, voulurent recouvrer leur indépendance sous Sédécias, auquel le souverain assyrien avait imposé le nom de Sédécias. Pour mieux assurer sa révolte, ce dernier conclut des traités d'alliance avec le pharaon Apriès, les Ammonites, les Moabites, les Tyriens et les Sioniens. — Malgré ces nombreux amis, Sédécias fut vaincu, Jérusalem détruite; Nabuchodonosor ravagea l'Égypte, s'empara de Tyr après un siège qui dura treize ans, dit-on; et c'est à la suite de ces vic-

D'après Solin (1), vingt compagnons d'Hercule (Nabuchodonosor pour nous) auraient quitté leur chef et fondé la ville d'Alger, à laquelle ils donnèrent un nom exprimant simplement leur nombre, *Ikosion* (2), mot grec qui prouverait qu'il y avait aussi des gens de cette nation dans l'armée du conquérant.

Toujours est-il qu'il dut rester en Afrique une partie quelconque des soldats du héros.

Le passage de gens aussi belliqueux que ceux dont il s'agit n'a pas dû s'effectuer sans conflits sanglants, dans lesquels les *Celles*, moins bien armés, moins avancés dans l'art de la guerre que les Orientaux, ont dû succomber, affaiblis d'ailleurs qu'ils devaient être par leurs combats précédents avec les Kananéens. — C'est donc à partir de ce moment que nous plaçons leur disparition *comme peuple*.

Déjà absorbés en partie dans les penplades qui avaient fait les irruptions précédentes, leurs mœurs, leurs usages avaient certainement subi de profondes altérations lorsque les Carthaginois s'emparèrent des côtes, et firent même plusieurs établissements dans l'intérieur des terres. Ce qu'il en resta, ne forma plus que quelques tribus perdues, noyées au milieu des autres races venues plus récemment. Dès lors, leurs mœurs, leurs usages furent aban-

toires, que ce conquérant aurait parcouru l'Afrique du nord, sans y rester, non plus qu'en Egypte.

La prise de Jérusalem par Nabuchodonosor eut lieu, suivant les uns en 587, suivant d'autres en 584 avant notre ère.

(1) C. J. Solini *Polyhistor*, cap. xxvi.

(2) Les Grecs n'expriment pas le mot *vingt* par *ikosi*, mais par *ekosi*; toutefois, il a été reconnu qu'ils confondent souvent ces deux manières de l'écrire.

donnés par eux : ils cessèrent d'élever des monuments du type *celtique*.

En résumé, de toutes les immigrations antiques que nous venons de passer en revue, une seule, la plus ancienne à notre avis, celle que nous attribuons aux *Celtes*, a pu, a dû, élever les sépultures dont nous cherchons les constructeurs, parce qu'elle seule a pu apporter dans le pays cet usage de rompre les membres inférieurs des morts, ces dolmens, ces cromlechs, etc, qu'elle édifiait de temps immémorial dans les contrées froides et chaudes de l'Europe.

— Si, de ces époques tout-à-fait reculées, nous passons à des siècles plus près de nous, nous trouvons qu'on a formé deux hypothèses sur les tombeaux que nous étudions. — On a proposé de les attribuer aux soldats gaulois qui servaient dans les armées romaines ; on a pensé qu'ils pourraient être l'œuvre des Wandalés.

Sur le premier point, nous ferons observer que ces soldats, si nombreux qu'on les suppose, n'ont jamais pu l'être assez pour fournir des cadavres à ces nombreux ossuaires qu'on a découverts de toutes parts. Nous connaissons à peu près les lieux où se sont données les plus sanglantes batailles des Romains contre les indigènes, et ce n'est pas sur ces points qu'on rencontre les plus grandes masses de tombes dites *celtiques*. Enfin, comment expliquer, dans cette supposition, l'existence plus ou moins momentanée d'ailleurs, sur la lisière du désert (le Sahara existait à l'époque romaine), de la multitude de soldats gaulois inhumés sous tant de tombes, même en supposant une défaite meurtrière ? Et s'ils ont été défaits, ils ont dû battre en retraite ; qui donc a élevé les

tombeaux de ceux qui ont succombé? — Non : une population était fixée dans ces parages, et ce sont ses nécropoles qu'on a retrouvées.

En second lieu, on a mis en avant le nom des Wandaless. Mais la supposition que ce peuple pourrait être l'auteur des monuments funèbres en question tombe d'elle-même,

1^o Parce que les Wandaless s'étaient convertis au christianisme (ils avaient, en grande partie, adopté la doctrine d'Arius) bien avant leur arrivée en Afrique, — et que cette religion ne leur aurait pas permis la barbare coutume qui spécialise les inhumations dont nous nous occupons ;

2^o Parce qu'ils ne se sont jamais répandus sur tous les points du pays où se trouvent les masses de tombeaux qui ont reçu des corps désarticulés.

Nous avons dit, en commençant, que nous reviendrions sur les détails donnés déjà, par les publications savantes de l'Algérie, sur les tombeaux dits *celtiques*. Nous allons le faire, en comparant les principaux avec ceux qui ont été fournis sur les monuments de même genre trouvés en Europe.

« Mon attention a été attirée par des petits
« monuments d'un genre particulier, édifiés, les uns avec
« de simples moellons ou des cailloux roulés, les autres
« avec des dalles ou pierres plates rustiquement taillées.
« La forme circulaire paraît seule avoir été adoptée
« pour ces constructions, dont le diamètre varie de deux
« à douze mètres. La hauteur, même des plus élevées,

« n'a jamais dû dépasser un mètre soixante centimètres
« au-dessus du sol naturel ; car beaucoup d'entre elles
« sont encore coiffées ou recouvertes d'immenses tables
« de pierres ou de monolithes épais d'environ huit à dix
« centimètres.

« Presque toutes ces tombes contenaient des
« ossements humains, mêlés à une poussière légère que
« le vent ou l'infiltration des eaux y avait introduits.

« J'en ai dessiné une, où gisait un squelette couché
« diagonalement sur le flanc gauche, avec les jambes
« repliées le long du corps, de façon à ce que les pieds
« touchassent le crâne..... Une dalle de soud complé-
« tait l'ensemble de ce sarcophage.....

« Ici, le cercueil, au lieu d'être construit en
« pierres plates, est moulé en plâtre, sous forme de
« cuvette,..... de sorte que le squelette, au lieu d'être
« placé horizontalement, affecte une légère courbe de l'é-
« pine dorsale..... J'ai dit que les sarcophages n'avaient
« qu'une longueur de quatre-vingt-dix centimètres. Il
« est évident que pour y placer le cadavre d'un homme,
« on était obligé de le plier en deux, après avoir désar-
« ticulé les fémurs..... » (M. Payen, *Recueil de la So-
ciété archéologique*, vol. 1863.)

« Nous nous rendîmes ensemble (1) aux sources du
« Bou-Merzoug, près desquelles nous trouvâmes plu-
« sieurs *dolmens* en parfait état de conservation.

« Dans un rayon de plus de trois lieues, sur
« la partie montagnieuse comme dans la plaine, tout le
« pays qui entoure les sources est couvert de monu-

(1) MM. L. Béraud et H. Christy.

« ments de forme celtique, tels que *dolmens*, *demi-dol-*
« *mens*, *cromlechs*, *menhirs*, *allées* et *tumulus* ; en un
« mot, il existe là presque tous les types connus en
« Europe.

« Tous sont entourés d'une enceinte plus ou moins
« développée, tantôt en rond, tantôt en carré, avec une
« sorte de régularité géométrique. La roche forme par
« fois une partie de l'enceinte.

« Presque toujours, les dalles formant tables sont pla-
« cées de manière à avoir un angle saillant plus élevé
« que le reste. Quelques-unes présentent, sur leur
« surface brute, des rigoles semblables à la partie creuse
« d'une tuile.

« Quelques enceintes carrées ont, à l'un des angles,
« une pierre plus haute plantée perpendiculairement
« dans le sol. Dans la montagne, nous avons aussi ren-
« contré des pierres brutes en forme de cubes, percées
« de part en part avec régularité.

« Lorsque, des hauteurs, on examine la plaine, on
« aperçoit les immenses lignes blanchâtres, réguliè-
« ment tracées, que j'ai indiquées. Elles établissent,
« sur une étendue de plus de quatre kilomètres en
« ligne droite, une vaste enceinte à la zone de pays
« où s'élèvent les vestiges celtiques. Ces lignes sont
« de simples, doubles ou triples rangées de grosses
« pierres, de quarante à soixante centimètres d'épais-
« seur, plantées en terre et formant des allées décou-
« vertes qui reliaient entre eux les dolmens, les tumu-
« lus et les cromlechs, comme le fil unit les grains d'un
« chapelet. » (M. L. Féraud, *Recueil de la Société ar-*
« *chéologique*, vol. 1863.)

M. Féraud fait ensuite le récit des fouilles qu'il a opérées; en voici les circonstances les plus remarquables :

1^{re} fouille. — Grand dolmen; quelques ossements humains se résolvant en poussière au moindre contact. Cadavre replié (1).

2^e fouille. — Cromlech; trois enceintes circulaires en grosses pierres plantées; au centre, une fosse, formée par un double étage de pierres; ossements humains en très-mauvais état, gisant sur le tuf; débris de poterie; ossements de cheval aux pieds du cadavre; fragments de charbon; boucle avec ardillon, bague, petit anneau, forme de boucles d'oreilles avec bouts recourbés s'adaptant l'un à l'autre, — le tout en cuivre; un os d'oiseau.

3^e fouille. — Cromlech avec enceinte carrée; ossements humains.

4^e fouille. — Grande enceinte circulaire de douze mètres de diamètre; plusieurs étages de pierres formant tumulus; ossements humains; aux pieds du squelette, gros ossements, dents de cheval à côté d'un morceau de fer ayant la forme de la barre d'un mors; anneau en fer, boucle en fer avec son ardillon, plaque de cuivre percée triangulairement au centre, objet de cuivre très-bizarre, fragments de silex taillé, fragments de poterie, médaille de bronze de Faustine (2).

(1) Ici, nous devons placer une remarque extrêmement importante. Jusqu'à ce jour, on a cru que les dolmens étaient des espèces d'autels sur lesquels les druides offraient leurs sacrifices. Dans les fouilles pratiquées par MM. L. Féraud et Christy, tous les dolmens et demi-dolmens ont été reconnus recouvrir des cadavres. — Que conclure de ce fait, qui renverse toutes les idées reçues?

(2) A propos de cette dernière trouvaille, M. L. Féraud dit : « La découverte de cette médaille prouverait que le tombeau n'est pas anté-

5^e fouille. — Dolmen; ossements humains; fosse de un mètre dix-huit centimètres de long sur soixante-deux centimètres de large.

6^e fouille. — Grand dolmen entouré d'une enceinte circulaire de dix-sept mètres de diamètre; débris d'ossements humains; bague en cuivre avec chaton de forme ronde, portant en creux une sorte de fleur à quatre feuilles en croix; fragments de poterie.

7^e fouille. — Petit dolmen; ossements.

8^e fouille. — Tombeau entouré d'une enceinte de sept mètres de diamètre; ossements humains en mauvais état; aux coins de la fosse (longueur, 1^m 30; largeur, 0^m 90; profondeur, 0^m 60), quatre petits pots en terre.

9^e fouille. — Grand dolmen; enceinte carrée de huit mètres de diamètre; fosse de 1^m 50 de long, 0^m 60 de large; ossements, petits vases dans les angles.

10^e fouille. — Demi-dolmen; fosse de 1^m 60 de long, 0^m 60 de large, 1^m 10 de profondeur; squelette relativement bien conservé, replié sur lui-même, couché sur le côté, formant en quelque sorte un S; la tête reposait sur une pierre; deux autres têtes humaines gisaient à côté de ses pieds; deux vases en terre, débris de poterie.

» rieur au deuxième siècle de notre ère. » — Nous ne saurions partager cette opinion. La médaille, perdue par quelque Romain sur ce cromlech, se sera enfoncée quelque peu dans la terre, par son propre poids; puis, en déblayant le tombeau, elle se sera trouvée fortuitement mêlée aux autres objets. M. Féraud ne dit pas si, dans ce monument comme dans les précédents, la terre avait pénétré jusqu'aux ossements : cela est assez probable; de sorte que la médaille aura pu accompagner jusqu'au fond quelques éboulements causés par le temps ou par les travaux sans qu'on s'en aperçoive. — Si les tombeaux de l'espèce ne remontaient qu'au deuxième siècle de notre ère, les écrivains contemporains auraient certainement parlé de la manière dont on y enterrait les corps.

11^e fouille. — Demi-dolmen ; squelette bien conservé, replié sur le côté gauche ; fragments d'un crâne à côté de ses pieds, vases et pots de différentes formes, morceaux de charbon.

12^e fouille. — Double enceinte carrée de sept mètres de côté à sa partie extérieure ; ossements, fragments de charbon.

D'autres fouilles ont amené des résultats identiques.

Après avoir raconté les légendes qui ont cours parmi les indigènes au sujet de cet immense champ mortuaire, M. L. Féraud, entre autres réflexions, fait celle-ci : « Toute nécropole fait présumer l'existence d'une ville voisine ; or, jusqu'ici, nous n'y avons trouvé aucun vestige de ville ni de poste militaire. » Cette observation est fort juste ; néanmoins, si l'on veut bien attribuer ces monuments aux *Cettes* de la première antiquité, et qu'on se souvienne que ces gens habitaient des mapalias, espèces de gourbis faits de boue et de branchages, par conséquent n'ayant aucunes fondations, on ne sera plus surpris de ne point retrouver là les débris de constructions aussi peu solides. Il est à croire, au contraire, qu'il a dû y avoir, quelque part aux environs, une agglomération humaine considérable, à cause du voisinage des eaux ; mais les habitations ont disparu complètement, par suite de leur fragilité.

Nous continuons nos citations.

Au Kheneg (l'ancien Tiddi), M. L. Féraud a découvert (1) des tombes circulaires, ou petites tours semblables à celles trouvées dans la subdivision de Batna, par

(1) *Recueil de la Société archéologique*, vol. 1864.

M. Payen. La hauteur de celles qui sont encore intactes est de deux mètres cinquante centimètres sur trois mètres de diamètre. « Elles sont construites avec des pierres plates de petit appareil, grossièrement taillées, mais ajustées de manière à former une muraille très-régulière ; une large dalle recouvre tout le système. »

En déblayant l'intérieur d'une des tours écroulées, M. Féraud a trouvé quelques débris d'ossements, et constaté que la chambre où reposait le cadavre a des proportions bien inférieures à la taille ordinaire d'un homme.

Sur le territoire des Ouled-Abd-en-Nour, M. L. Féraud a découvert, dans un col qui donne passage du Tell sur les hauts plateaux, les débris de « deux immenses murailles qui semblent des restes de fortifications, » et formaient ainsi, entre les deux montagnes, une vaste enceinte ou camp retranché qui n'avait pas moins de trois cent quarante hectares de superficie. Cet immense enclos devait servir de refuge à une nombreuse population et aux troupeaux plus nombreux encore que probablement elle traînait à sa suite.

« Les murailles, serpentant à travers les sinuosités de la plaine et de la montagne, sont construites en gros blocs de pierres brutes alignées sur deux rangs. L'épaisseur de tout le système est d'environ deux mètres ; sa hauteur ne s'élève pas actuellement au-delà d'un mètre au-dessus du sol. »

Le savant secrétaire de la Société n'hésite pas à reconnaître dans cette gigantesque construction un de ces *oppida celtiques* que Jules César décrit dans ses *Commentaires*. — Et, bien qu'il ne s'agisse pas là d'un tombeau, nous enregistrons avec empressement cette nouvelle

preuve à l'appui de notre thèse : les *Celles* sont venus en Algérie comme nation, et non comme soldats disséminés dans les rangs des armées romaines (1); ils y ont apporté leurs usages, leurs mœurs.

— Un peu plus loin, M. L. Féraud ajoute qu'il a trouvé, non-seulement auprès des ruines *celtiques*, mais un peu partout dans les endroits qu'il a visités, un grand nombre de silex taillés, et que beaucoup de ces silex ont le type dit *couteau*, triangulaire et à facettes, décrit par MM. Lartet et Christy dans la *Revue archéologique*.

Dans son mémoire sur les fouilles qu'il a pratiquées à El-Mengoub (2), M. le capitaine Neltnez constate que le seul squelette trouvé intact avait « les jambes tellement » ployées en arrière, qu'on a dû probablement les désarticuler avant de mettre le cadavre dans la tombe (3).

— Voici, maintenant, les renseignements que nous lisons dans la *Revue africaine*, 2^e année, n^o 8, décembre 1857, sur un monument très-curieux situé au nord de Tiaret, au bas de la rampe de Kertoufa. — On voit là, dans un site très-sauvage, un monolithe, immense dolmen de près de vingt mètres de longueur sur huit mètres de largeur, et de trois mètres d'épaisseur. Il est couché sur des assises de roche qui l'élèvent à onze ou douze mètres au-dessus du sol. — Sous le dolmen, se trouve une grotte assez spacieuse. — Sur la partie supé-

(1) On a retrouvé des restes d'*oppida* dans tous les pays que les *Celles* ont occupés. Voir, entre autres, la description de monuments de ce genre dans l'*Hist. d'Angl* de MM. Galibert et Pellé, t. 1^{er}, p. 30.

(2) V. *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. archéol.*, vol. 1865.

(3) Il y avait donc deux manières de reposer les corps : ou l'extrémité des doigts des pieds touchait le front du cadavre, ou les talons allaient rejoindre l'occiput.

rieure de la plate-forme, à l'ouest, sont taillés *trois augets carrés* (celui du milieu est le plus grand), qui communiquent entre eux par deux canaux moins profonds que les augets et ayant dix centimètres de largeur ; sur les côtés de l'auget supérieur, se trouvent deux trous qui devaient servir à recevoir des pieux ou des mâts de pavillon (1) (ils ont sept centimètres de diamètre). Dans la partie inférieure du dolmen, sont entaillées des marches d'escalier pour monter sur la plate-forme. — Dans les environs, on voit quelques menhirs ou pierres levées assez frustes. — Ce dolmen ne peut avoir été érigé par une petite fraction de la population, car il est très-important ; il pourrait bien être un temple élevé par les Gaulois, etc.

Cette description est signée par M. le commandant Bernard, qui ne donnerait à ce monument qu'un peu plus de deux cents ans avant notre ère. — A notre avis, le dolmen dont il s'agit est plus antique ; il doit remonter au temps où les *Celtes*, envahisseurs, ont été tout puissants dans l'Afrique du nord ; nous en tirons la preuve dans cette phrase même de M. Bernard : « *ce dolmen ne peut avoir été érigé par une petite fraction de population.* » Or, deux cents ans avant J.-Ch., les *Celtes*, devenus *indigènes*, ne formaient plus que des fractions éparses, sans cohésion, et incapables d'élever un pareil monolithe.

Les citations qui précèdent nous paraissent suffisantes quant à ce qui concerne l'Algérie ; nous avons mentionné précédemment ce que disent les auteurs, des monuments

(1) Il nous semble que ces trous ont pu également servir à de tous autres usages.

celtiques d'Europe; nous ajoutons ici les renseignements suivants :

« Si la simplicité des formes et l'absence de tout indice
» d'un art quelconque, étaient une marque certaine de
» l'antiquité des monuments, ceux qui ont reçu le nom
» de *celtiques* ou de *druidiques* seraient incontestable-
» ment les plus anciens qu'ait élevés la main des hom-
» mes. Ces monuments grossiers, dont on attribue géné-
» ralement l'érection à nos ancêtres, les *Celles* ou Galls
» parce qu'ils sont surtout répandus dans les pays
» qu'occupait cette antique nation, la France et l'Angle-
» terre, se rencontrent néanmoins dans une foule d'autres
» contrées, dans la Belgique, le Danemark, la Suède, la
» Norvège, etc., etc. » (*Dict. Dupiney de Vorepierre*,
t. 1^{er}, p. 172.)

L'auteur entre ensuite dans la description des *peulvans* ou *menhirs*, des *cromlechs*, des *dolmens*, etc. — Cette description prouve que ces monuments sont absolument semblables à ceux d'Algérie.

Sous le titre *tumulus*, le même ouvrage (t. 2, p. 1224) dit : « Il y a lieu de croire que, chez tous les peuples,
» les premiers tombeaux, ont consisté en de simples
» monticules de terre ou de pierres que les archéologues
» appellent *tumulus*. Quelquefois, la base du mon-
» ticule factice était entourée d'une enceinte circulaire
» de pierres. Les monuments funéraires de cette
» classe (*celtiques*) sont encore nombreux. Le plus
» souvent, ils ont la forme d'un cône, tantôt tronqué,
» tantôt à sommet arrondi; quelquefois, cependant, leur
» plan est celui d'un ellipsoïde allongé. Ces *tumulus*

› sont, tantôt isolés, tantôt accouplés ou groupés plusieurs ensemble. . . . ›

Les conclusions de ce que plusieurs appelleront peut-être notre roman sont :

1^o Que des tribus *celtiques* sont venues, dès la plus haute antiquité, s'implanter dans l'Afrique du nord (1500 ans environ avant notre ère), y amenant leurs familles, y apportant leur religion, leurs mœurs, leurs usages, — et, particulièrement, — leur coutume d'enterrer les morts ;

2^o Que des invasions postérieures de peuples orientaux les ont anéantis sinon complètement, — on pourrait peut-être découvrir leurs descendants chez quelques-uns des indigènes modernes, — du moins en tant que nationalité, et qu'alors, ceux qui ont subsisté ont abandonné, de gré ou de force, plus ou moins simultanément, les mœurs, les usages de leurs ancêtres ;

3^o Que les Berbères (Kabiles, Chaouïa, Touaregh, etc., des temps modernes) sont les descendants des immigrations venues d'Orient à diverses reprises ; immigrations dans lesquelles se sont fondus les restes des *Celtes* vaincus par ces Orientaux.

Il nous reste maintenant à expliquer la présence de plusieurs cadavres dans la même tombe, celle d'un cadavre et de plusieurs crânes, celle d'ossements de cheval, d'oiseaux ou d'autres animaux.

Nous estimons que ces tombeaux sont ceux des prêtres (druïdes), des grands des tribus, de certains guerriers ; nous en trouvons la preuve dans tous les auteurs.

« Quand un grand était dangereusement malade, ils
» (les druides) élevaient des statues colossales d'osier,
» dont les membres étaient remplis d'esclaves et de cri-
» minels qu'on brûlait vifs. . . . On ne sait pas s'ils
» présidaient aux massacres d'hommes qui accompa-
» gnaient les funérailles des grands. César dit qu'il n'y
» avait pas longtemps que cette horrible barbarie avait
» cessé, quand il vint dans les Gaules. » (Anquetil,
Hist. de France, t. 1^{er}, p. 9 ; — Marcel, t. 1^{er}, p. 17.)

« Ils (les Bretons ou *Celtes*) déposaient dans le cer-
» cueil des armes de guerre et de chasse, des ornements
» de toute espèce; on y trouve souvent des os de chiens
» et de cerfs mêlés aux ossements de l'homme, etc. »
(Galibert et Pellé, *Hist. d'Angl.*, t. 1^{er}.)

Il y avait entre eux (les *Celtes*), disent d'autres auteurs, une alliance militaire semblable à celle du bataillon sacré des Thébains. — Les guerriers qui la contractaient, se promettaient réciproquement et par serment, de partager ensemble les biens et les maux de la vie, et de ne jamais s'abandonner. Dans les combats, chacun se préoccupait de défendre la vie de son ami plutôt que la sienne, et il n'y a pas d'exemple qu'un de ces compagnons d'armes ait voulu survivre à son ami mort dans le combat (1). Ils étaient placés dans le même tombeau.

Le Gaulois (*Celte*) vainqueur coupait la tête de son ennemi, l'attachait aux crins de son cheval, et, de retour dans ses foyers, la conservait précieusement comme un trophée de sa victoire. — Elle était enterrée avec lui.

(1) Neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam, qui, eo interfecto se amicitia devovisset, mori recusaret. (César, *De Bell. Gall.*, lib. 3.)

De ce qui précède, il résulte qu'il est tout naturel qu'on trouve quelquefois, dans les tombeaux *celtiques*, soit un cadavre et plusieurs têtes, soit deux ou plusieurs corps, — et que ce ou ces restes humains soient accompagnés de restes d'animaux. C'était, on le voit, dans les mœurs des *Celtes*.

Au moment où nous terminions ces notes (1), nous avons eu l'avantage de lire un livre plein d'érudition, intitulé : *Collection complète des Inscriptions numidiques (libyques)*, dont l'auteur est M. le général Faidherbe. — Voici ce que nous y avons trouvé à l'appui de notre thèse :

« Remarquons qu'en fait de monuments antiques, dis-
» tincts des monuments romains et puniques, il existe
» dans la Berbérie une catégorie de tombeaux essentiel-
» lement différents de ceux dont nous nous occupons ici. Je
» veux parler des dolmens ou tombeaux mégalytiques...
» Tout indique que ces sépultures datent presque toutes
» d'une époque beaucoup plus reculée que celle de la
» période romaine, et par suite des inscriptions numi-
» diques.

» En effet, s'il faut les attribuer aux Tamehou de
» Libye (2), comme cela nous paraît certain, cela nous
» reporte jusqu'à quatorze cents ans avant J.-Ch. . . . »
(P. 13 de l'ouvrage précité.)

Le général étudie ensuite la question ethnographique.
— Il établit que, dans le Maroc et en Algérie, le nombre

(1) 16 septembre 1870.

(2) Voir, plus loin, ce qu'étaient les Tamehou.

des individus blonds peut être évalué au dixième de la population ; que ces gens ne peuvent descendre d'individualités isolées, mais de grandes masses d'immigrants ; qu'on ne peut expliquer ce fait par la conquête wandale, attendu que des blonds aux yeux bleus se trouvent également au Maroc, dans lequel les Wandalés n'ont pas pénétré, et parce que, d'ailleurs, les historiens de l'antiquité, entre autres le Périple de Scylax, signalent des blonds dans l'est plusieurs siècles avant notre ère, etc.

Comme nous, il croit à une irruption européenne qu'il attribue aux Kimri (1). — Il dit qu'il ressort de documents égyptiens, traduits nouvellement, que de grandes masses de blonds existaient en Libye il y a 3,400 ans (2) ; que cette race était anciennement connue des Égyptiens sous le nom de Tamehou ; qu'elle menaça d'abord les provinces du nord de l'Égypte ; qu'au temps de la vingt-deuxième dynastie, environ mille ans avant J.-Ch., la garde des rois d'Égypte était composée, non de régnicoles, mais de Maschouach (nom d'une des tribus tamehou) ; — qu'enfin Psamméticus, le premier pharaon de la vingt-sixième dynastie, était Maschouach d'origine.

« Les hommes blonds dont nous reconnaissons aujourd'hui les descendants dans le pays, dit plus loin M. le général Faidherbe, qui envahirent l'Égypte en venant de la Libye, qui ont couvert la Libye de dolmens tout-à-fait semblables à ceux de l'Europe, venaient du nord de l'Europe, qui a toujours été et qui est encore aujourd'hui le pays des blonds ; il est à supposer qu'ils

(1) Nous avons vu précédemment que les *Kimri* étaient des *Celles*.

(2) Précisément quinze siècles avant notre ère.

» avaient envahi la Libye par les trois presqu'îles de
» l'Europe dans la Méditerranée. Les uns, arrivés par
» l'Espagne, s'étaient établis dans toute la contrée qui
» forme le Maroc actuel ; les autres, après avoir traversé
» l'Italie et la Sicile, s'étaient abattus sur la Numidie, pays
» où ils ont laissé tant de traces. Enfin, d'autres étaient
» sans doute venus de la Grèce avec les Pelasges, si
» même ils ne doivent pas être confondus avec ceux-ci ;
» puis, ceux de la Numidie, se réunirent aux Pelasges
» pour conquérir la basse Égypte.

» On objectera qu'on ne trouve de dolmens ni en Ita-
» lie, ni en Grèce. On peut répondre à cela que les
» Tamehou ne firent que traverser ce pays sans s'y éta-
» blir... » (Ouvr. préc., p. 23.)

Pour nous, cette objection est tellement péremptoire, qu'elle ne nous permet pas, à notre grand regret, de partager l'opinion du docte général sur le passage des Tamehou, Kimri, ou, — mieux, — Celtes, en Italie et en Grèce, lors de leur migration en Afrique. — Notre supposition d'une ou de plusieurs irruptions successives par la langue de terre qui réunissait peut-être alors les deux continents (ou par le détroit, s'il existait déjà), puis la marche progressive des arrivants vers l'est, nous paraissent les seuls faits possibles à l'époque où nous les plaçons, d'accord en cela avec M. le général Faidherbe. Ce n'est, en effet, que bien des siècles plus tard, que les Gaulois, descendants des *Celtes*, nos ancêtres, firent leurs premières incursions en Italie, y fondèrent des grands établissements, des villes (Milan, Bresse, Vérone, etc.), puis deux cents ans après saccagèrent Rome sous les ordres de Brennus. — Après la défaite de l'armée de ce

chef par Camille (M. Furius), une partie des soldats gaulois (1) se mit à la solde de Denys, tyran de Syracuse, qui en fit passer un certain nombre en Grèce.

— Auparavant, malgré toutes nos recherches, nous n'avons trouvé nulle part trace du passage des Celtes en Italie et en Grèce.

OPPETIT.

(1) Certains auteurs disent toute l'armée.

ÉTUDES ALGÉRIENNES

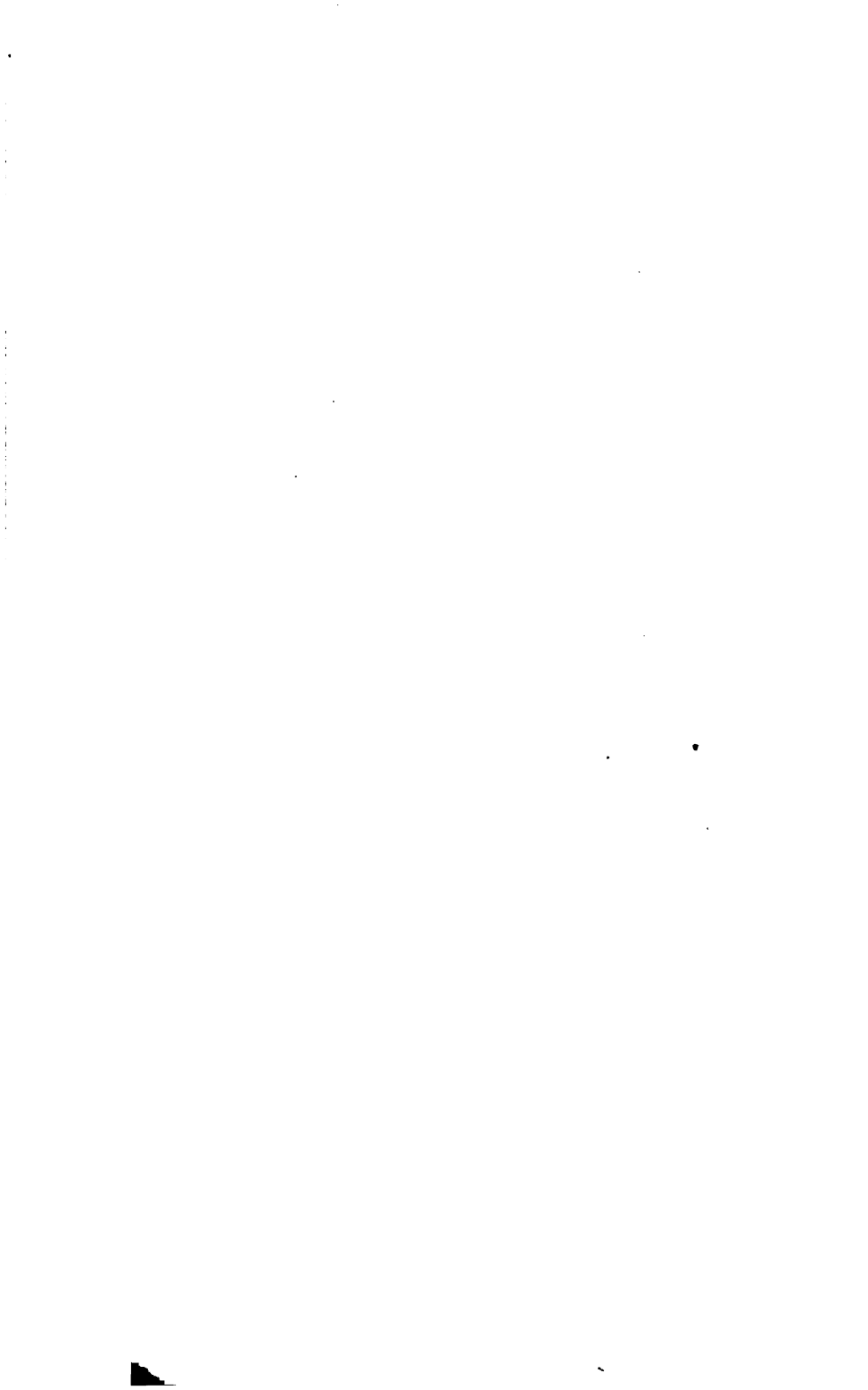
Par le capitaine VILLOT

L'ouvrage que j'ose offrir à la Société n'est que la première partie d'un travail d'ensemble sur les indigènes de l'Algérie, et qui se divise ainsi :

- 1° Mœurs des indigènes ;
- 2° État politique, religieux et social.

La deuxième partie sera publiée l'année prochaine, si les circonstances me le permettent.

VILLOT.



ÉTUDES ALGÉRIENNES

I

**La Tente. — Le Gourbi. — La Maison. — Les Villes.
Les Kçours.**

La tente se compose de felidj cousus ensemble et soutenus par des piquets.

Le *felidj* (au pluriel, *feldja*) est une bande de laine et de poil de chameau, de soixante-quinze centimètres de large sur huit mètres de long.

Le felidj est tissé par les femmes, sur un dessin uniforme; ce sont des lignes brunes et blanches, courant sur toute la longueur des feldja et ayant des largeurs diverses.

Un grand poteau ayant deux mètres cinquante centimètres de haut, et deux perches de deux mètres, soutiennent l'édifice de la tente, dont les extrémités sont fixées au sol à l'aide de piquets plantés en terre et de cordes de laine.

L'entrée de la tente regarde l'intérieur du douar.

On appelle *douar* la réunion d'un certain nombre de tentes placées en rond et habitées généralement par des membres de la même famille.

Toutes les tentes sont semblables; elles ne varient que par le nombre de feldja et l'état de leur conservation.

Quelques tribus, se rattachant à la noblesse religieuse,

font surmonter le grand piquet du milieu d'un bouquet de plumes d'autruches.

Dans les pays où la gomme laque et le kermès abondent, le felidj est teint en rouge, mais sans altérer le dessin primitif.

Au centre de la tente et au pied du bâton de support, sont placés deux ou quatre grands sacs appelés *tellis*, et contenant la provision d'orge, de blé ou de dattes nécessaire à la famille pour huit ou quinze jours.

Au pied du bâton de support, dissimulées par les *tellis*, sont disposées les petites cachettes qui servent aux femmes pour placer la peau de bouc contenant les boucles d'oreille dépareillées, les colliers, les grains de corail, les bijoux de diverses sortes.

Les familles aisées placent ces objets précieux dans un oreiller en laine ouvert par le milieu. Cet oreiller se nomme *ousada*. Durant la nuit, le maître de la tente le pose sous sa tête, de peur qu'il ne soit enlevé par les voleurs.

Sous les *tellis*, on enterre quelquefois le capital modeste formant l'épargne de la famille. Dans cette maison ouverte à tous les vents, rien n'est sûr, rien n'est caché.

Il n'existe aucuns meubles autres que les ustensiles de cuisine.

L'eau est renfermée dans des peaux de bouc, goudronnées à l'intérieur et munies de leur poil à l'extérieur.

La peau de bouc sert aussi à faire le beurre et à le transporter.

On donne communément le nom de *mesoud* à une peau de bouc non goudronnée et grossièrement mégissée. Ce *mesoud* renferme, tantôt du grain, tantôt des objets

indispensables à la vie, le sel, le poivre, quelques piments, de la viande sèche.

Deux grosses pierres réunies forment le foyer, généralement placé du côté de la campagne ; une marmite en terre, fabriquée par les femmes, sert à faire le repas. Quelques tasses en bois ou en terre, un plat en tronc de cône, fabriqué en alfa ou en diss, et nommé *keskes*, un plat en bois, dit *guessaa* ; voilà toute la série des ustensiles de cuisine.

Si la tente est riche, elle possède un tapis ; quelquefois deux, c'est l'exception. La grande généralité des indigènes couche sur des nattes d'alfa ou de diss.

Chaque tente possède un assortiment de cordes en laine mélangées de poils de chameau, et un assez grand nombre de cordes en alfa et en diss. Ces cordes servent à attacher les chevaux au campement et à maintenir le chargement des mulets ou des chameaux, dans les migrations.

Tout, dans la tente, doit pouvoir se plier, s'enlever, se poser sur les bêtes de somme avec rapidité et facilité ; de même que le maître de la tente doit toujours être prêt à monter à cheval et à combattre.

Le soir venu, les enfants, les vieilles femmes couchent d'un côté, l'époux couche de l'autre, après avoir abaissé les *feldja* qui ferment la tente du côté de la campagne.

Dans les pays très-froids, dans les montagnes, on entoure la tente et les troupeaux de branchages, autant pour se garantir de l'atteinte du froid que pour se défendre contre les attaques des voleurs, des amoureux et des bêtes fauves.

Lorsqu'un soleil radieux éclaire de ses gais rayons le

tellis aux couleurs voyantes, les femmes et les enfants se roulant pêle-mêle, les poules qui caquettent, le coq à la démarche provoquante, le chevreau alerte et vif jouant avec l'enfant en bas-âge, la poésie de la tente se devine ; mais en Algérie, le climat est variable : un coup de vent, et toute cette harmonie est rompue.

Les femmes sortent en hâte pour raffermir les piquets.

L'horizon chargé de nuages annonce un orage ; bientôt la pluie tombe par torrents. La pioche à la main, la femme se hâte de creuser un fossé autour de l'habitation ; soulevée, ballotée, couverte de boue, la pauvre tente résiste tant qu'elle peut.

Parfois, des grêlons gros comme des balles de fusil meurtrissent les troupeaux, percent les feldja, pénètrent par tous les interstices ; d'autres fois, la neige couvre d'un blanc linceul la campagne toute entière. Les troupeaux, les arbres, les tentes, tout disparaît.

Que fait, durant ce temps, la maître de la tente ? Couché sur sa natte, le capuchon de son burnous rabattu sur les yeux, il dort ou rêve !

Il faudra, pour le tirer de sa rêverie, que toutes les forces déchainées de l'ouragan mettent l'existence des siens en péril. Qu'importe que la tente, soulevée par les vents en fureur, menace d'être emportée ou abattue sous les rafales, rien ne doit troubler la quiétude de son repos ; ce n'est, après tout, qu'un des mille inconvénients de la vie libre.

Mais, s'il a eu l'imprudence de planter sa tente dans l'estuaire d'un de ces fleuves aux rives flottantes, à sec durant des années entières, et qu'un orage transforme en une mer bondissante, alors, on le voit lutter avec une

énergie sans égale. Presque toujours, de pauvres enfants, des femmes, des vieillards sont victimes de ces tourmentes imprévues ; mais la mort est chose si ordinaire, si naturelle, dans cette vie de lutttes et de dangers continuels, qu'on oublie vite ceux qui s'en vont.

L'homme se réserve tout ce qui n'est pas du domaine de la tente ; c'est lui qui laboure, qui moissonne, qui dépique le grain et l'ensilote. Il tond les brebis, surveille les troupeaux, chasse, monte à cheval, fait la guerre, va aux corvées, rend des visites à ses amis et court les marchés.

La nuit, l'homme se couche tard, la tête tournée vers le troupeau, le pistolet ou le fusil près de lui ; au moindre bruit, il se lève, c'est un voleur, c'est un chacal, c'est un amoureux. Des chiens au poil fauve, aux dents aiguës, l'assistent dans sa veille ; à l'intensité, aux inflexions de leurs aboiements, l'indigène sait reconnaître s'il s'agit d'une bête fauve, d'un passant éloigné, d'un ou de plusieurs voleurs.

La nuit n'est qu'une veille ; aussi, pour en diminuer la longueur, prolonge-t-il la soirée aussi longtemps que faire se peut.

Quand l'aube a blanchi les crêtes à l'horizon ; quand les objets ont déjà la forme indécise que leur donnent la brume du matin, alors le maître de la tente s'endort et repose, tandis que les femmes se lèvent et préparent les galettes du matin, et que les bergers emmènent les troupeaux.

Le troupeau ne part pas sans être compté avec soin par la ménagère, et si une brebis a disparu, c'est un malheur dont ne se consolera pas facilement ce pauvre

fellah dont la vie est si privée, si parcimonieuse, qu'il avait peut-être refusé de la viande à sa femme enceinte.

La femme s'est réservé tout ce qui concerne la tente ; je n'ose dire l'intérieur. Dès le matin, c'est elle qui allume le feu, fait bouillir l'orge, prépare les galettes, compte le troupeau, va à l'eau, au bois, tisse le felidj, les burnous, les tapis, trait les brebis, fait le beurre, nettoie les enfants. Vers midi, si elle trouve un moment de repos, elle s'assied et fait sa toilette. Un peu d'eau sur le visage et sur les cheveux, un coup-d'œil jeté au miroir d'un sou, qui ne la quitte jamais ; un peu de *coheul*, enfermé dans un pli de sa *melhafa*, et qui donnera à ses yeux de l'éclat et de la douceur, un peu de henné au bout des doigts ; en faut-il davantage pour plaire à son mari ?

C'est par la douce langueur des yeux et la démarche lascive que plaisent les femmes arabes. Combien d'entre elles, en rejetant le voile par-dessus l'épaule ont fait naître des passions aux épisodes tragiquement simples. Il y a des femmes qui ne laissent jamais la tente dépérir ; elles sont travailleuses, économes, point coquettes, fidèles ; mais c'est le petit, le très-petit nombre. Toutes sont bonnes mères. C'est une gloire pour elles que de porter le plus lourd fardeau, d'être prestes à abattre et bâtir la tente, à seller le cheval du maître, à faire le chargement des mulets, lors des migrations.

Un enfant à la main, un autre sur le dos, la femme arabe, va, vient, travaille, et le soir, elle répète en s'endormant, ce dicton populaire :

Mulet le jour ; reine bien-aimée la nuit.

L'indigène du Tell change de campement cinq ou six fois durant l'année. Au printemps, il se rapproche des pâturages ; en été, des moissons ; en hiver, il fuit la montagne trop froide ; en automne, il va surveiller les jardins potagers. Quelquefois, on s'éloigne d'un homme dont on est instinctivement jaloux ; d'autres fois, la femme veut aller rejoindre un amant qui campe avec une autre fraction, et trouve, pour persuader son mari, des prétextes irrésistibles.

L'indigène nomade change de campement tous les jours, si tel est son bon plaisir. L'hiver, il s'enfonce dans les solitudes sahariennes, loin du Tell corrompu et des sultans maudits. Comme l'oiseau du ciel, il ne laisse point de traces derrière lui. Chaque jour voit abattre sa tente, et les vapeurs légères qui, du fond des vallées, s'élèvent le matin, en effacent la faible empreinte bien avant que le nomade se soit arrêté de nouveau.

Au printemps et en été, le nomade gagne le Tell et les vertes campagnes ; mais ce n'est pas sans jeter un regard de regret vers le Sahara bien-aimé.

Le plus jeune, peut-être,
Demande en regardant les lieux qui l'ont vu naître,
Quand viendra ce printemps, par qui tant d'exilés,
Vers les lieux paternels se verront rappelés.

C'est l'hiver, qu'il faudrait dire pour le nomade ; mais nous n'avons pu résister au désir de citer ces vers touchants, qui peignent si bien les regrets qu'inspire une patrie absente.

Entre les nomades et les Arabes telliens, il y a tout un monde d'idées différentes.

Le nomade est pasteur ; le Tellien est laboureur.

« Le nomade trouve injuste, odieuse, l'appropriation :
« il rit des bornes des fossés ; ses bêtes malicieuses se
« font un jeu de les franchir. La chèvre blesse la haie ;
« la vache y passe à l'étourdie ; la douce brebis, en
« cherchant sa petite vie, innocemment, rase le blé qui
« pointait ; ce blé sacré, cette chère espérance où l'agri-
« culteur a son âme. »

Le nomade parle l'arabe du Coran, l'idiome dans sa pureté native ; le Tellien parle tantôt l'arabe, tantôt un dialecte berbère aux consonnances rauques et aux expressions stériles.

Naturellement, l'Arabe nomade et l'Arabe du Tell se détestent et se font la guerre ; mais ils savent qu'ils ont une origine commune, et l'homme du Tell se considère comme déchu et inférieur au nomade.

La tente est destinée à disparaître de nos contrées algériennes. Comme un témoin du passé qui proteste contre l'avenir menaçant, gros de changements et de ruines, elle lutte courageusement, mais sans espoir.

Tout ce qui tombe pour ne plus se relever mérite une parole d'adieu et de sympathie. N'imitons pas ces novateurs à outrance, qui ne sont heureux qu'en présence des ruines. Cette tente si dédaignée, sous son frêle tissu abrita les tristes passions humaines, les joies naïves et les douleurs sans nombre, les amours, les enfants nouveaux nés et la vieillesse, triste dans son isolement. En parlant d'elle, le prophète disait : « L'homme ! si près » du ciel et de la terre à la fois ! »

La disparition de la tente, c'est l'Afrique enlevée au sémistisme et ramenée à la vie, au mouvement. Puisse-t-elle ne pas regretter son doux sommeil !

Malgré nous, nous sommes amené à parler de la division de la population indigène en population d'origine berbère et population d'origine arabe.

L'histoire de l'Afrique septentrionale est si obscure, si tourmentée, elle offre des phases si diverses, qu'il est impossible de démêler l'influence qu'exercèrent successivement les deux races sur les destinées de ce pays.

Depuis quelques années, des polémistes plus ardents que de mauvaise foi, se sont donné la mission de prouver l'immense supériorité des Berbères sur les Arabes, en exaltant outre mesure les habitudes sédentaires et les institutions démocratiques des premiers.

C'est là une question très-controversable. L'histoire nous montre des Arabes citadins et agricoles et des Berbères nomades ravageant les villes et les campagnes, comme elle nous montre le fait inverse.

La lutte entre les pasteurs, les laboureurs et les citadins est indépendante des questions d'ethnographie. C'est l'état propre aux contrées barbares. Tandis que l'Afrique septentrionale florissait, la Germanie et une partie de la Gaule, encore dans l'enfance, ne connaissaient ni les villes ni l'appropriation, et les vieux Germains pouvaient dire dans leur douleur : « Ce ne sont pas les légions » romaines qui nous font peur ; ce sont ces langues de » vipères qu'elles amènent à leur suite, et qui corrompent nos jeunes gens et détruisent nos institutions. »

Dans le courant de cet ouvrage, nous aurons occasion à propos du mariage, de la propriété et de la loi musulmane, de comparer les institutions berbères et le code musulman ; le lecteur pourra se prononcer sur ces graves

matières, mais dès maintenant, nous pouvons dire que la coutume kabyle, comme la loi musulmane, confond les pouvoirs politiques et judiciaires, et que si l'Arabe est profondément religieux, le Berbère est voué à la superstition la plus inintelligente.

Deux opinions sont émises sur l'origine des Berbères. Les uns pensent qu'ils représentent un peuple autochtone installé de temps immémorial dans les montagnes ; d'autres, croient que c'est un mélange des races diverses qui ont dominé tour-à-tour l'Afrique septentrionale, et qui, aux jours de malheur, seraient allées se retrancher sur la cime des montagnes.

Pour nous, nous pensons que les différences que l'on a voulu voir entre les Arabes et les Berbères ne sont pas aussi profondes que des théories abstraites, conçues par amour des systèmes, voudraient nous les montrer. En tous pays, l'on remarque ces dissemblances qu'impose la nature du sol, le climat, l'altitude, la production. Ces dissemblances, la rapidité des communications et la fusion des intérêts parviennent seules à les effacer.

Il nous paraît inutile de nous livrer à des comparaisons fantaisistes qui doivent amener fatalement à cette conclusion, que les deux races sont également déchues, également gangrenées au point de vue moral, et que toutes les deux repoussent avec une égale énergie les changements que nous voulons opérer chez elles.

L'Arabe et le Berbère, comme tous les peuples conquis, ne croient pas à la bonté ; ils ne sont accessibles qu'à la crainte.

Les Arabes, au nom de la religion, nous repoussent ; les Kabiles nous feraient la guerre, et une guerre achar-

née, si nous voulions traiter leurs sauvages coutumes avec le sans-façon que nous montrons quelquefois vis-à-vis de la loi musulmane.

Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur le compte des Arabes ; que l'on soit de l'avis de Viardot, Perceval, Sédillot, contre les théories du docteur Warnier, il est une vérité que l'on ne peut méconnaître. En ce pays, la plaine est le séjour forcé du conquérant. La montagne, dans les meilleures années, ne se suffit pas à elle-même ; elle est obligée de faire appel à l'importation pour vivre, et, par suite, elle est tributaire de la plaine. Dans ces conditions, l'élément politique le plus important, celui qui doit attirer notre attention la plus sérieuse, c'est l'habitant de la plaine.

Continuons donc à étudier ce que les deux peuples ont de commun dans les habitudes, ou, si l'on veut absolument une distinction, continuons à étudier les mœurs et les coutumes de la majorité des indigènes de l'Afrique septentrionale.

La famille, comme la propriété, a une tendance à s'affirmer, à s'affranchir des entraves que crée la vie en société.

Pour se soustraire aux interventions étrangères, aux regards indiscrets, elle circonscrit son domaine, elle trace une limite qu'elle défend de passer à quiconque ne fait pas partie d'elle-même. Dans les pays chauds, la tente, une grotte, des retraites isolées au fond des bois ou sur le sommet des montagnes deviennent le refuge de l'homme et de la femme ; mais bientôt le chaume leur succède, puis la maison.

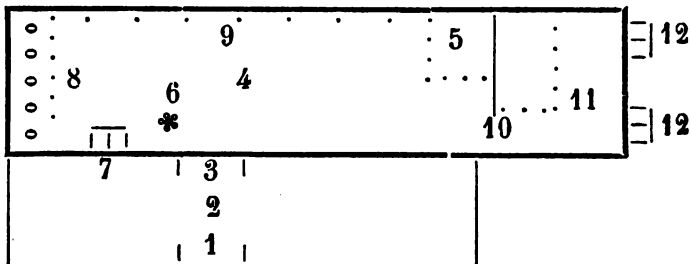
Le chaume, dans ce pays, prend le nom de gourbi.

Presque toutes les tribus du Tell qui vivaient autrefois sous la tente, ont construit des gourbis pour hiverner. Ces gourbis se composent de quatre murs grossièrement maçonnés avec de la terre et du sable sans chaux, et d'un toit en diss ou en alfa. Ces gourbis, qu'on décore du nom de maisons, quelquefois, n'ont ni portes, ni fenêtres, ni foyers, ni cheminées. Le sol, inégal et humide, est couvert dès immondices des animaux qui couchent pêle-mêle avec les maîtres de la maison. Ceux-ci, couverts de vermine et tourmentés par des insectes de tous genres, se hâtent de reprendre la tente dès que le doux printemps est venu radoucir la température.

Le gourbi, pourtant, c'est le progrès; c'est la famille soustraite à une sorte de promiscuité révoltante: c'est l'embryon de la maison future.

Les massifs montagneux habités par les Berbères, tels que la Kabylie, ont de véritables maisons toutes construites sur un modèle identique, et qu'on retrouve dans les villes et les oasis.

Nous empruntons à l'excellent ouvrage du capitaine Desvaux, de regrettable mémoire, le plan et la description de la maison kabyle.



1. Porte de la première partie. — 2. Cour destinée aux troupeaux de moutons et de chèvres. — 3. Porte de la maison, proprement dite. —

4. Logement du chef de famille et des femmes. — 5. Lit en pierre, qui sert au chef de famille. — 6. Trou où l'on allume le feu. — 7. Fenêtre. — 8. Élévation en terre qui supporte les jarres affectant la forme de l'amphore romaine. — 9. Piquets fichés dans le mur pour soutenir le métier à laine. — 10. Porte. — 11. Écurie, — mulets, vaches, bois, paille, foin, tabac, etc. — 12. Fenêtres.

Quelques maisons ont un étage.

Le vol est aussi bien dans les habitudes des Berbères que dans celles des Arabes, et les murs épais ne protègent pas plus les premiers, que ne le font les chiens et la tente de l'autre. Les voleurs percent les murs de ces maisons avec une adresse et une rapidité surprenantes.

Les villes du nord de l'Afrique sont construites sans dessin régulier. C'est un amas bizarre de maisons de toutes dimensions et de formes à peu près toujours les mêmes. Ces maisons affectent généralement le type des maisons mauresques d'Alger. C'est l'idéal du gynécée, soustrait à tous les regards, à toutes les influences. Les maisons ont des portes basses, des fenêtres étroites ouvrant sur les cours intérieures.

Les rues sont longues, étroites, mal pavées, quand elles le sont.

Les femmes des Arabes regardent les villes comme un enfer. Quand on leur propose d'épouser un citadin : « Fil disent-elles ; je ne veux pas être enterrée toute vive. » Et, en effet, la vie citadine est un tombeau pour la femme. En 1837, à Constantine, nos soldats découvrirent avec horreur des femmes paralysées ; d'autres, dont les jambes s'étaient enflées par suite du contact continu de la dalle humide ; d'autres, dont la vérole avait dévoré l'épiderme.

Les mœurs des citadins ont des analogies avec celles

des indigènes qui vivent sous la tente, bien qu'elles soient différentes en beaucoup de points.

Nous ne nous occuperons des citadins qu'accidentellement. La plupart des auteurs qui ont écrit sur le sujet que nous traitons, ont commis la faute d'attribuer aux Arabes les mœurs des Maures, des Koulourlis et des Berbères, qui sont agglomérés dans les villes. Nous ne tomberons pas dans cette erreur, car notre vie toute entière s'est écoulée hors des villes, dans les postes isolés, au milieu des pasteurs et des cultivateurs indigènes.

Les *kçours* ou villages fortifiés du sud, sont habités par une population très-mélangée et dont il est impossible de déterminer exactement l'origine.

On s'accorde généralement sur ce point important, que cette population n'est pas de race arabe. La plupart des historiens pensent que les pères des Kçouriens vivaient autrefois sur le littoral, dans des villes et des villages, et que, chassés par l'invasion arabe du quatorzième siècle, ils ont été refoulés dans l'intérieur et y ont apporté leurs instincts sédentaires.

Quelques *kçours* sont habités par des Arabes purs.

En général, les Kçouriens sont dans la dépendance des Arabes nomades, qui les font vivre et dont ils sont les commettants. Nous exposerons, plus loin, le rôle des Kçouriens dans l'économie générale de ce pays.

Les Kçouriens, quoique Berbères d'origine, présentent aujourd'hui le type le plus déplorable; maigres, chétifs, livrés à une saleté incurable, ils ne sauraient vaincre l'abject abaissement où les a plongés leur triste destinée.

Les Kçouriens ont conservé les instincts démocratiques et l'esprit de fédération des races berbères.

La population des oasis ne diffère de celle des kçours que par un plus grand mélange des races qui les habitent. La plupart des habitants des oasis sont métis. Ils parlent le zenatia, idiome berbère. Ils vivent dans la dépendance des Arabes, dont ils cultivent les palmiers.

Ces populations urbaines n'exercent qu'une influence secondaire sur la politique générale du pays. Il semble qu'elles ont intérêt à se ranger dans notre parti; il n'en est rien; des considérations commerciales et industrielles, non moins qu'un fanatisme étroit, en font des foyers d'intrigue et d'excitation à la révolte.

Les oasis sont, en général, composés de maisons bâties sur le modèle des maisons kabiles, avec un étage en plus, et toujours une terrasse. Les maisons sont construites avec des *toubes*, espèces de cubes en terre glaise mêlée avec du fumier et du sable, et fabriqués par les indigènes, à l'aide d'un moule.

Ce genre de construction offre une grande solidité.

Les kçours et les oasis sont toujours encints d'un mur à courtines et à bastions formés de tours carrées d'un effet pittoresque, mais sans valeur au point de vue de la fortification.

Au temps des coupeurs de routes et des expéditions des nomades, ces fortifications avaient leur raison d'être.

Les kçours et les oasis jouent un rôle commercial et agricole important en Algérie. Les diverses parties de ce pays, depuis la Méditerranée jusqu'au désert, forment une chaîne continue dont chaque partie est nécessaire à

la vie de chacune des autres. Nous démontrerons cette vérité, en parlant du commerce et de l'industrie.

Les mœurs des habitants des kçours, à part quelques différences sans importance générale, sont celles de la majorité des indigènes cultivateurs ou pasteurs. Ils sont musulmans fanatiques. Ils portent le même costume, se nourrissent comme eux, et pratiquent le vol, le mensonge, la paresse, la luxure et tous les vices qui en découlent, comme leurs frères de la plaine ou de la montagne.

Quelques-uns d'entre eux, comme les Beni-M'zab, se distinguent de la grande famille indigène par des coutumes bizarres que nous décrirons.

Les femmes jouissent d'une assez grande liberté dans les oasis et les kçours; elles remplissent les mêmes fonctions que sous la tente.

Elles sont de mœurs dissolues.

II

**Grossesse. — Accouchements. — Naissances. — Allaitement.
— Parenté de lait. — Première coupe de cheveux. —
Burnous. — Circoncision. — Enfance des Garçons et des
Filles. — Age adulte. — Age mûr. — Vieillesse.**

Les jeunes femmes indigènes, épousées avant d'être nubiles, ne deviennent enceintes qu'après deux ou trois ans de mariage.

Ici, nous ressentons un véritable embarras ; car, d'une part, la mission que nous nous sommes donnée nous fait un devoir de dire la vérité toute entière ; de l'autre, la pudeur nous force à jeter un voile sur des détails obscènes auxquels la cérémonie du mariage ne saurait créer une excuse.

Qu'il nous suffise de dire que de pauvres enfants sont livrées aux brutales sensualités des maris, qui s'engagent à respecter leur virginité jusqu'à ce que les organes sexuels soient parvenus à un développement à peu près convenable.

Enfin, les menstrues s'arrêtent. La femme ne fait plus ses ablutions mensuelles, mais rien ne prouve que ce n'est pas une fausse espérance. Au bout de deux mois, tous les doutes sont levés. Le mari sait qu'il va être père et salue la joyeuse nouvelle. L'épouse devient alors l'objet de plus d'attentions, sans cesser de se livrer à tous ses travaux habituels. Le caractère de la femme subit parfois de violentes transformations durant la gestation. Les

unes deviennent jalouses, capricieuses, exigeantes ; d'autres, indolentes, paresseuses, mélancoliques.

En cet état, la femme exige des soins délicats et une certaine indulgence. Si grossier que soit l'homme de la tente, il le comprend bien ; mais la vie est dure, la récolte n'a pas été bonne, et le ménage ne peut vivre qu'à la condition de travailler. La femme redoublera donc d'énergie. Si son état ne lui permet pas d'aller au bois, à l'eau, d'aider à la moisson, etc., le métier à laine ne chômera plus, les haïks, les burnous, les *Élidj* sortiront de ses mains agiles, comme par enchantement.

L'alimentation reste à peu près la même : du kous-koussou sans viande, fait avec du beurre rance et de l'eau, du lait, et, quelquefois, des dattes.

La viande est rare sous la tente. Il faut une occasion bien extraordinaire pour que le mari se décide à tuer une de ses bêtes. La femme n'oserait jamais prendre sur elle une résolution aussi énorme.

On raconte à ce sujet l'anecdote suivante :

Deux spahis en mission avisent une tente et demandent à y passer la forte chaleur : le maître de la tente, pauvre, et de plus avare, gémit de l'honneur qui lui est fait.

Cependant, il installe ses hôtes inattendus dans sa tente, partagée en deux compartiments à l'aide d'un haïk placé entre les montants.

Derrière le haïk se tiennent les femmes. L'une d'elles est enceinte et aurait grand besoin de manger un peu de viande nouvelle, le mari, jusqu'à ce jour, ayant borné sa mansuétude à extraire d'une vieille peau de bouc quelques morceaux de viande salée.

Le maître de la tente étant venu à s'éloigner, l'une des femmes interpelle sa compagne de cette voix dolente qui est particulière à ces pauvres créatures :

— Eh! Zineb, quels sont donc ces hôtes que Dieu nous envoie?

— Ce sont des cavaliers du maghzen.

— Que Dieu bon leur inspire l'idée de faire tuer un mouton; il y a si longtemps que nous n'avons pas mangé de viande.

— Oh! oui; que Dieu leur inspire cette idée.

Les spahis, qui n'avaient rien perdu de ce petit dialogue, ordonnèrent aussitôt au maître de céans de préparer à manger, ajoutant :

— Il faudra tuer, pour notre diffa, un agneau bien gras.

Le mouton fut tué; les cavaliers en mangèrent aussi peu que leur gourmandise le leur permit; ils s'éloignèrent, laissant le fellah désolé et ses épouses fort contentes.

Ce qui augmente les tourments de la femme enceinte, ce sont les variations constantes de la température. Le climat de la région nord de l'Afrique n'est pas uniformément chaud ou froid. En été, ce sont des orages, des pluies subites et torrentielles; en hiver, des pluies et des neiges sans fin, des vents d'une violence extraordinaire: à chaque instant, la tente est battue par la tourmente. Puis, ce sont des migrations nécessitées par les saisons, par des accidents imprévus; mille circonstances, enfin, qui forcent la femme à se mouvoir et à se fatiguer.

La femme enceinte porte ordinairement une forte ceinture autour de la taille. Cette ceinture est faite de fils de laine roulés en corde; elle rend de bien grands

services. Dans le cours de cette vie mouvementée, de nombreux accidents ne manqueraient pas de se produire, si cette large et forte ceinture, abaissée jusque sur les cuisses, ne soutenait le précieux fardeau.

Comme nos femmes de la campagne, la femme arabe ne cesse de travailler qu'au moment où le terme de sa délivrance approche. Alors, elle se couche sur sa pauvre natte, recouverte de toutes les hardes que possède l'humble famille.

S'il y a un tapis dans la tente, elle s'en fait un lit ; mais le plus souvent, cette ressource lui fait défaut.

Les premières souffrances se manifestent. Vite, le père appelle à son aide deux matrones expérimentées. S'il y a des enfants, ils quittent la tente ; le père les suit, et, tous ensemble, vont demander l'hospitalité aux voisins.

Le cœur parle quelquefois plus haut que le préjugé, et l'on voit des maris venir assister leur femme à cette heure suprême.

Les crises se succèdent ; l'enfant sort du sein de sa mère ; une des accoucheuses, plaçant ses deux mains adhérentes, reçoit la tête et aide la délivrance de la pauvre femme.

Des cris de réjouissance accueillent l'arrivée du premier né.

Une des accoucheuses dispose rapidement sur ses genoux, six ou huit pièces d'étoffe ; elle étend le nouveau-né sur cette layette et procède au lavage, qui se fait avec de l'huile ou du beurre fondu mêlé de henné ; puis elle emmaillotte l'enfant et le coud dans son maillot.

Le prenant ensuite par les pieds, elle le tient un moment suspendu la tête en bas.

Les uns prétendent que cette opération a pour effet d'accélérer le vomissement des matières que contient l'estomac de l'enfant; les autres assurent que ce procédé est employé à l'effet d'obtenir une croissance rapide.

La matrone enduit ensuite le palais d'une couche légère de henné, pour empêcher, dit-on, la perforation de la voûte palatine. Elle prend le nez, à plusieurs reprises, entre ses doigts, et lui donne la forme aquiline. Elle lave une seconde fois la tête avec de l'huile ou du beurre fondu mêlé de henné, et l'enveloppe soigneusement dans une étoffe de laine, autant que possible.

Supposez maintenant, ce qui arrive journellement, supposez que la pluie, le vent, des voleurs, un accident quelconque se produise, l'accouchée percevra toutes ces émotions. Supposez que le lendemain il faille quitter le campement, parce que la neige a couvert le sol et qu'une mort certaine atteindrait les bestiaux, l'accouchée de la veille sera placée sur un mulet, et fera, son enfant dans les bras, une course longue et fatigante, par une température au-dessous de zéro.

Qu'elles sont vaillantes dans l'accomplissement de leurs devoirs maternels, ces femmes demi-barbares!

Beaucoup de femmes arabes meurent en couches.

Comme consolation, la femme qui meurt en couches a la perspective d'occuper dans le paradis une place exceptionnelle. C'est une mort glorieuse, et que doivent envier les femmes. Douce croyance, naïve espérance qui allège les douleurs de l'enfantement.

Les accoucheuses arabes ne manquent pas d'habileté. La nécessité les rend industrieuses.

Elles savent aider à la venue d'un enfant mort dans le

sein de la mère. Quelques-unes ont une dextérité merveilleuse, provenant de leur grande expérience. Le plus grand nombre d'entre elles se trouvent embarrassées quand l'accouchement, par suite d'un défaut de conformation, est long et difficile.

L'allaitement de l'enfant est obligatoire pour la mère, qu'elle soit mariée au père ou qu'elle soit répudiée imparfaitement, et sans qu'elle exige aucune rétribution.

Mais l'allaitement gratuit n'est pas obligatoire pour la femme de condition très-élevée, ni pour la femme entièrement séparée, à moins que l'enfant n'accepte pas le sein d'une autre femme.

Si la mère pour laquelle l'allaitement est obligatoire manque de lait par suite d'une maladie, ou n'en a pas suffisamment, elle est contrainte d'en prendre une à ses frais.

Les musulmans entendent que les femmes remplissent tous les devoirs d'épouse et de mère, avec je ne sais quel orgueil qui n'existe pas ou n'existe plus parmi nous. Il ne convient qu'aux civilisations avancées, de transformer la femme en un objet de parade ou en agent d'affaires.

Lorsque le lait d'une femme est entré dans le corps d'un enfant, il s'est opéré une parenté qui interdit toute union conjugale entre cet enfant et tous ceux qui auront usé ou sucé du lait de cette même femme. L'enfant est devenu le frère ou la sœur de lait du nourrisson et des enfants de cette femme.

L'enfant, au bout de deux ou trois mois, est suffisamment développé pour que le maillot lui soit enlevé.

On lui passe une chemise sans manches, dite gandoura, et descendant jusqu'au dessous des genoux. On le

place au milieu d'une espèce de tapis roulé, ou tout simplement sur la natte nue. Bientôt, de ses petites mains, s'accrochant aux montants de la tente, il essaie ses premiers pas, salués par les cris de joie de la mère attentive et charmée.

Quand survient une migration, ou lorsque la mère doit s'éloigner de la tente, pour aller au bois ou pour tout autre motif, l'enfant ne se sépare pas de sa mère. Celle-ci l'enlève d'un mouvement rapide, et le charge sur son dos. Dans cette position, l'enfant embrasse les reins de la mère avec ses jambes et ses bras, ses pieds s'appuient sur les hanches.

La mélhafa, nouée sur ses deux épaules, empêche le jeune enfant de glisser.

A peine tient-il debout sur ses jambes, qu'il s'élanç hors de la tente complètement nu, s'exposant à toutes les intempéries de l'air et des ardeurs du soleil, se roulant dans la poussière ou la neige. A partir de ce moment, l'œil de la mère cesse de le surveiller.

C'est en jouant au soleil, nu des pieds à la tête, que l'enfant arabe se fait cet épiderme, qui le rend presque insensible aux agents extérieurs.

Tous les médecins, en faisant l'autopsie de cadavres indigènes, ont remarqué l'épaisseur de l'épiderme. Dans cette hygiène primitive, tout n'est pas à l'avantage de la santé ; car cette épaisseur de l'épiderme gêne la transpiration cutanée, occasionne des maladies de peau et des points de côté.

Rien n'est plus gracieux que l'enfant arabe. Ses gestes sont pleins de naturel et de grâce, ses grands yeux bien ouverts, pétillants d'intelligence, son naïf sourire lui

donne un charme à part. A cet âge, les caresses ne lui font pas défaut, et l'on voit souvent ces Arabes si graves, porter dans leurs bras le nouveau-né, et cela sans embarras, sans respect humain, au milieu des gens du douar.

La barbarie a quelquefois des supériorités sur la civilisation, ne serait-ce que dans l'accomplissement des devoirs naturels.

Jusqu'à l'âge de deux ans, le garçon et la fille, exclusivement confiés aux soins et à la surveillance de la mère, sont traités de la même façon ; mais à partir de ce moment, les deux existences se séparent, et toute l'attention de la famille, toutes les prévenances et la sollicitude du père, ont pour objet le jeune garçon.

Déjà, s'accusent les rôles dévolus à chacun des deux sexes : au premier, l'indépendance et l'autorité ; au second, l'obéissance passive et l'infériorité. En grandissant, ces dissemblances s'affirmeront encore davantage, et les deux enfants ne seront plus égaux que devant les caresses maternelles.

A deux ans, a lieu la première coupe de cheveux du jeune garçon. C'est une fête pour la famille, les voisins sont invités ; si la récolte a été bonne et si la famille est aisée, on égorge un mouton et l'on prépare le kous-koussou.

Le bambin est amené revêtu de sa gandoura, qui laisse voir ses bras et ses petits pieds. Un vieillard coupe gravement les boucles folles qui ornent cette jeune tête ; une vieille, accourue dans l'espoir de manger un peu de viande, recueille cette toison précieuse, la place dans une tasse

remplie de cendres, et poussant des you ! you ! stridents, jette le tout aux caprices du vent en invoquant les bénédictions du ciel. L'opération terminée, l'enfant court rejoindre sa mère, qui l'accueille en souriant et lui explique qu'il est devenu homme.

C'est aussi à partir de cet âge que l'enfant mâle reçoit le burnous, ce vêtement national qui a plus de signification que la saie gauloise ou le péplum romain. Le burnous de l'enfant a la même forme, la même sévérité que celui des grandes personnes ; il est fait de même étoffe. C'est dans ce vêtement que doit vivre et rendre le dernier soupir tout sectateur de l'islam.

Le burnous des enfants arabes est taillé bien souvent dans les vieux burnous de ses frères plus âgés ou du père décédé.

Le vêtement arabe se compose de la gandoura ou chemise, tantôt en laine, tantôt en coton ; cette chemise n'a pas de manches, et elle laisse le cou découvert ; du haïk, pièce de laine unie, faisant deux fois le tour du corps et venant envelopper la tête ; d'une corde de chameau roulée autour de la tête et retenant le haïk ; du burnous, manteau à capuchon et fermé sur la poitrine. Les pieds sont nus.

Tous les indigènes de l'Algérie portent le burnous.

Trop jeune encore pour s'éloigner de la tente, l'enfant joue auprès de sa mère avec les enfants des voisins. A cinq ans, il accompagne quelquefois les bergers, pour se familiariser aux habitudes des bestiaux. Le soir, il prétend maintenir les brebis et les chèvres lorsqu'on les traite. Les pauvres bêtes n'ont guère besoin d'être maintenues ; mais il arrive, parfois, qu'une chèvre de mauvaise humeur,

d'un coup de tête, l'envoie rouler sur le sol. C'est merveille alors de l'entendre se répandre en injures contre son ennemie : — « Fille du péché ! fille d'incroyant ! chitanne » ; et il va se plaindre à son père, qui, de sa main calleuse, essuie les premières larmes de son fils.

C'est surtout le cheval qui l'attire. Il se roule à ses pieds, lui parle, assiste à ses repas ; et les caresses de l'enfant sont si douces, que cet animal semble y prendre plaisir. Combien l'enfant est heureux, quand le père lui laisse conduire le cheval à l'abreuvoir. Il s'approche de l'animal, une poignée d'herbe à la main, saisit le moment où la tête s'abaisse, empoigne la crinière, et quand le cheval relève la tête, il place lui-même son cavalier en selle.

Derrière le cheval, gambadent les mulets, les ânes et les poulains. Le convoi se met en marche vers la rivière ou la fontaine ; placé à l'arrière-garde, le cavalier excite les retardataires de la voix et du geste.

Les accidents sont très-rares.

Lorsque le jeune garçon a atteint l'âge de sept ans, il garde les troupeaux de la famille ou ceux des étrangers.

Quelquefois, les jeunes filles sont employées à cette occupation, lorsque la famille ne veut pas louer un berger, ou lorsqu'elle n'a pas d'enfants mâles.

A sept ans, les jeunes garçons sont circoncis.

La circoncision remonte aux temps les plus anciens.

Le Koran n'en fait aucune mention. Il y a lieu de s'étonner de cette lacune, qui n'empêche pas les musulmans de tous les pays d'être fort attachés à cette coutume orientale.

Les gens du peuple considèrent comme une grande insulte, la question suivante : « Es-tu circoncis ? »

La Genèse consacre la circoncision ; elle en fait un commandement de Dieu (chapitre 17, verset 10) :

« Voici mon alliance que vous garderez entre moi et vous, et entre ta race après toi. Tout mâle d'entre vous sera circoncis. « *Et circoncirez* » la chair de votre prépuce, et sera en signe de votre alliance entre moi et vous..... Le mâle incirconcis duquel la chair de son prépuce ne sera pas taillée, cette personne là sera exterminée d'entre son peuple, pour tant qu'il a enfreint mon alliance. »

Le vieil Orient, malgré les savantes recherches de nos docteurs modernes, est encore entouré d'épaisses ténèbres qui ne disparaîtront peut-être jamais.

En pays musulman, la circoncision est l'occasion d'une fête de famille. Les femmes poussent des you! you! joyeux, tandis que l'opérateur coupe le prépuce. Le prépuce est recueilli dans un pot plein de terre.

Cette terre, prise sur un point limite de la propriété de la famille, est fidèlement ramenée au même endroit, après l'opération, ainsi que le prépuce que l'on enterre.

L'origine et le sens caché de cette coutume, nous sont inconnus. Les indigènes eux-mêmes ne peuvent l'expliquer.

Après l'opération, un dîner est servi aux assistants. Les rires, les chants, les coups de fusil succèdent au repas. L'opérateur reçoit une pièce de monnaie, dont la valeur varie suivant la condition de la famille. C'est l'enfant circoncis qui la lui remet lui-même.

L'enfant n'est admis à prier et à témoigner qu'après le premier jeûne.

Le premier jeûne est d'obligation, quand les signes de la puberté commencent à apparaître.

Mahomet a fait de la prière une œuvre de virilité et de race, et non pas cette douce et sainte confiance de la créature qui verse, avec ses larmes, son cœur tout entier dans le sein de Dieu.

Les enfants indigènes ne quittent point les pères, à moins qu'ils ne manifestent le désir de se livrer à l'étude approfondie des saintes Écritures.

La puissance domestique des pères de famille, chez les indigènes, n'a d'autre limite que l'affection naturelle des pères pour leurs enfants. C'est la puissance paternelle, telle que l'entendaient les patriarches hébreux.

Les pères de famille sont chargés d'apprendre aux enfants les devoirs de la créature envers Dieu, et les règles qu'ils devront suivre pour vivre dans la société de leurs semblables ; mais, trop grossiers, trop corrompus eux-mêmes pour remplir dignement le rôle difficile d'initiateurs, ils se hâtent d'appliquer leurs enfants aux travaux de la ferme, les abandonnant dès l'âge le plus tendre à leurs instincts naturels, aux funestes effets des mauvais exemples.

Les enfants sont frappés avec une brutalité révoltante afin d'obtenir d'eux le silence absolu, l'obéissance passive et le respect mêlé de terreur que la vie intime de la tente rend nécessaire.

Le frère aîné, à défaut du père, exerce l'autorité sans conteste.

Dans les choses d'intérêt comme dans les idées d'ordre moral, l'arbitraire le plus absolu règle les actions des

pères de famille, dont les enfants ont souvent des conditions séparées par des différences injustes.

La jeunesse n'est l'objet d'aucun souci de la part des indigènes.

Le jeûne annuel, la prière, les ablutions et quelques mesures de propreté très-bien appropriées au climat, telles que de raser les cheveux et, en général, les parties du corps réputées honteuses, où apparaît la végétation pileuse, composent toute l'éducation morale et religieuse des indigènes.

Désormais livrés à eux-mêmes à cet âge où se développe le germe de toutes les passions, sans autre tempérament que la vue de l'immense nature, ces enfants demeurent des journées entières dans les champs, dans les bois, demi-nus sans surveillance aucune.

C'est alors qu'ils contractent ces habitudes déplorables du mensonge, du vol, de la cruauté, du mépris de toutes les choses respectables, de la luxure; toutes ces plaies que la vie de la tente et les tristes exemples qu'offrent les parents à leurs enfants ne feront que développer; de déplorables idylles, à la façon de Pastor Corydon, se produisent journellement sans que les parents s'en émeuvent.

Sans éducation morale, n'ayant dans la tête et dans le cœur que de vaines formules de prières ou de politesse banale, abandonnés à leurs instincts naturels, ces pauvres enfants ne sauraient s'attacher à définir le bien du mal; ils ne connaissent de frein que l'intérêt. La conscience ne saurait se former, s'épurer; elle vit sans doute, mais à l'état latent, infertile pour le bien. C'est la conscience des anciens, c'est le mensonge coulant à pleins

bords et apportant son courant intarissable de douleurs, de trahisons, de calomnies et de hontes.

Le mensonge est tellement habituel, tellement familier aux indigènes, qu'au milieu d'eux tout devient douteux, même le devoir.

Les sociétés à leur berceau, comme les sociétés vieilles où la religion a perdu de son empire, et où la raison naturelle devient le seul guide offert à l'homme, ont de tristes analogies.

Le mensonge, dans les unes et les autres, règne en maître.

Cette vie en plein air, cette absence de toute règle, de toute doctrine, laisse se développer, au fond du cœur humain, toutes les concupiscences, toutes les cruautés.

Quelle lugubre réfutation des paradoxes pompeux du philosophe de Genève!

Ces considérations ne sont pas étrangères au sujet.

La jeunesse est la plus intéressante et la meilleure partie d'un peuple; il est juste d'étudier l'idéal proposé à ses aspirations.

Les bergers arabes jouent peu. Ils vivent deux par deux. En les voyant, l'esprit évoque le souvenir de ces pauvres bergers de nos campagnes, tristes, mal vêtus et abandonnés à l'ignorance et à la pauvreté, deux mauvaises conseillères.

Les Arabes sont, dès l'enfance, habitués à une sobriété extrême. Les bergers ne vivent que de galettes d'orge grossièrement fabriquées. A ce maigre repas, ils ajoutent quelquefois des figues sèches ou des dattes; l'eau de la

fontaine suffit à les désaltérer. Au printemps, ils joignent à leur maigre ordinaire un peu de laitage.

Ils s'habituent à supporter le froid, le chaud, la pluie, la neige ; ils s'identifient avec la nature ; leurs muscles sont d'acier, leur teint bronzé, leur tempérament apte à supporter toutes les fatigues, toutes les privations.

Les enfants de presque toutes les familles indigènes passent au moins trois années dans la condition de berger. C'est durant ce temps qu'ils apprennent à connaître les habitudes, les goûts, les maladies des bestiaux ; qu'ils étudient les plantes recherchées des moutons ou des chèvres ; qu'ils s'accoutument à conduire à leur gré, et sans le secours de chiens de garde, des troupeaux quelquefois fort nombreux.

Ces notions leur seront très utiles plus tard, lorsqu'ils seront appelés à leur tour à diriger la ferme agricole.

A dix-huit ans, le jeune homme assiste son père dans tous les travaux ; il laboure, dépique, ensilote, va au moulin, monte à cheval, fait les corvées ; il vole surtout.

— Comment va ton fils ? dira-t-on !

— Eh ! pas mal, il commence à voler.

Et de fait, robuste, souple, fin, rusé comme les animaux qui cherchent leur pâture, il ira se glisser sous les tentes, dans les bois, dans les rivières, portant ses déprédations sur les bestiaux comme les chacals, sur les silos de grains, les arbres fruitiers, les récoltes, les objets précieux composant la garde-robe des femmes ; il volera l'argent de son père, qui, sachant par expérience qu'à vingt ans un jeune indigène est un hôte dangereux, se

hâtera de le marier et de l'éloigner de la maison paternelle.

Le produit des vols est partagé en famille. Quelquefois, le père et le fils s'en vont ensemble aux expéditions nocturnes, risquant leur vie pour un mesoud de blé.

Sur le sommet des monts, une famille soupe d'un maigre plat de kouskoussou sans beurre ni viande. Le père est mécontent et bourru. C'était jadis un voleur consommé!

Voyant ses fils qui l'entourent sans mot dire, le vieillard se mord les bras et, regardant ses fils avec mépris :

— Ce n'est pas moi, dit-il, qui aurais laissé mon père manquer de viande dans ses vieux jours!

Lorsque la famille est aisée, l'enfant cesse d'être berger à dix-huit ans, et devient khammès ou métayer. Le khammès donne son temps, son travail, laboure, moissonne, dépique et perçoit le cinquième de la récolte. Quelques années plus tard, devenu homme, il dirige la maison paternelle, il s'intitule fellah, propriétaire dirigeant. Il a ses labours, ses bestiaux, ses bêtes de travail. Dans l'assemblée des douars ou de la tribu, il débat les intérêts communs.

Il est, ce que les indigènes nomment expressivement, l'homme raisonnable; ni trop jeune, ni trop vieux.

Dans les familles tout-à-fait riches, le jeune homme cesse tout travail à partir de vingt ans, se bornant à exercer une surveillance sur les métayers et les bergers. Ceux-ci l'assistent le soir, dans ses courses nocturnes, lorsqu'il se rend auprès de sa maîtresse ou quand il a médité un coup de main fructueux.

Quelques indigènes demeurent bergers toute leur vie;

ce sont ceux qui, ne possédant rien et n'ayant ni énergie ni économie, négligent de s'amasser un petit avoir par des métoyages successifs.

Le berger est observateur fin et rusé ; il connaît tous les sentiers, tous les ravins, les cimes les plus élevées et les retraites les plus profondes. Il est aimé des femmes, dont il favorise les amours ; flatté, choyé par les jeunes gens riches, dont il porte les messages.

Les indigènes rendent ces sortes de services naïvement, simplement, sans paraître soupçonner qu'ils commettent une action honteuse.

Le berger est l'espion universel ; il sait et voit tout. Il est musicien, malgré les prescriptions du Koran, qui défendent l'étude de la musique ; il construit, avec des roseaux, des flûtes à modulations monotones et lascives.

C'est surtout chez les nomades, qu'on rencontre ce berger philosophe, passant sa vie dans la solitude, au milieu d'une nature sauvage, sans idées, sans autre souci que de vivre et de jouir de la nature. Nos rêveurs, qui remplissent le monde de leur personne tapageuse, qui parlent d'eux et de leurs sentiments profonds *à tous les points de l'horizon*, ont bien moins de naturel et de poésie que ce berger insouciant, qui s'étend tranquillement au soleil, en ces lieux isolés.

Où de s'appartenir on ait la liberté.

Le berger étant pauvre, est condamné au célibat : la pudeur défend de décrire ses mœurs.

Nous retrouverons le khammès et le fellah dans l'étude sur l'agriculture indigène.

Les conditions qui entourent et impressionnent le jeune

indigène, ont du moins un avantage. Elles le façonnent, elles le préparent aux luttes de la vie, elles le marquent d'une empreinte grossière peut-être ; mais elles le sauvent en même temps de ces agitations malades, de ces rêveries insensées, qui énervent le caractère, tuent l'initiative, fatiguent le corps et rendent l'esprit stérile.

Les parents ont pour leurs enfants beaucoup de dévouement. L'affection des mères, surtout, est touchante. Les indigènes rendent hommage à l'abnégation de la femme mère, en disant : « une mère aime cent fois plus que le père l'enfant commun ! »

Les indigènes ne connaissent aucune de ces feintes savantes, imposées par une civilisation tracassière, où l'homme compose son visage suivant les circonstances et d'après un type idéal. Ils sont naturels et ne dissimulent ni leurs défauts, ni leurs qualités.

Un homme était jaloux de sa femme ; à plusieurs reprises, il lui avait fait subir des mauvais traitements ; ne pouvant vaincre ce sentiment tyrannique, une nuit il profita du sommeil de son épouse, l'assassina et prit la fuite.

Le lendemain, le père et la mère de la jeune femme accoururent, dès que l'affreuse nouvelle arriva jusqu'à eux.

Les deux vieillards en pressant le pas, poussaient des cris lugubres. La femme s'écriait :

— O ! ma fille, tu m'as trahie ; c'est moi qui devais te précéder dans la tombe. Et sa voix stridente se prolongeait en modulations lamentables et rythmées.

Le père disait :

— O ! fils du péché, je vous avais confié ma fille croyant

la donner à des hommes; je l'ai livrée à des bêtes fauves.

Devant la douleur des deux vieillards, la foule se retira sur le bord de la tente.

Le père découvrit le cadavre de sa fille et se répandit en injures contre les frères du mari. Tandis qu'il parlait, et sans qu'il s'en rendit compte, ses mains furetaient de côté et d'autre, et il s'emparait de menus objets qu'il fourrait dans le capuchon de son burnous.

— Ma fille! ma pauvre fille! criait la mère; voyez, le misérable assassin l'a dépouillée de ses bijoux avant de partir.

L'expression de cette vive douleur finit par décroître sensiblement, et les deux vieillards se mirent à compter les troupeaux et les bêtes de somme.

Dans cette scène, rien n'était feint; ni la douleur, ni l'indignation, et la rapacité des vieux parents ne choquait personne.

L'indigène déteste tout ce qui n'est pas lui, tout ce qui est réglementation, tout ce qui heurte son caprice, sa volonté, son égoïsme. Il ne respecte rien; ni pouvoir, ni religion; il n'est accessible qu'à la crainte.

Il ne connaît pas l'idée élevée du devoir. Il ne croit pas au bien, parce qu'il est incapable de l'accomplir. Pour lui, l'intérêt est la mesure de toutes les actions de l'homme.

A ses yeux, rien n'est fatalement arrêté; il n'y a pas de solution définitive. Il n'est pas religieux, il est superstitieux.

Il nous reste à parler des *vieillards*.

Les vieillards, au milieu des sociétés barbares, représentent la tradition qui tient lieu de patrie; la science des coutumes et usages qui remplace la loi; la connaissance des généalogies qui fixe les degrés de parenté et sert de base à la détermination des titres de propriété. Pour ces causes, plus encore qu'en raison de leur faiblesse et de leurs cheveux blancs, le respect pour les vieillards est de règle au milieu des indigènes. Ce respect se manifeste par des marques extérieures d'une observance rigoureuse.

L'enfant ne doit pas paraître en public dans une assemblée où siège son père.

L'enfant ne peut manger à la même heure, ni au même plat que son père. Il ne doit point boire, ni fumer devant lui.

En adressant la parole à son père, il devra employer le mot de seigneur et non celui de père.

Il est difficile qu'en un jeune homme l'étude ou la bonté d'esprit supplée à l'expérience. La vieillesse sait instruire, conseiller, commander. Il est donc juste qu'elle exerce, dans chaque société, une part d'influence prépondérante.

Le gouvernement des vieillards ou des anciens est la forme de gouvernement la plus générale adoptée par les peuples primitifs.

Les Sémites, dont la vie patriarcale est l'idéal, entourent le vieillard d'une grande vénération.

Les populations d'origine berbère admettent plus d'intimité entre le père et les enfants. Cette intimité diminue le respect sans profit pour l'éducation morale. Parmi les indigènes, cette insouciance des intérêts moraux croît à

mesure que les populations s'éloignent plus du type arabe.

Les vieilles femmes sont traitées durement par tout le monde ; époux, enfants, neveux. Elles n'ont de protection qu'auprès des enfants en bas âge, dont elles guident l'enfance, et des jeunes épouses, dont elles favorisent les amours adultères.

Elles se montrent d'une avarice et d'une parcimonie repoussantes.

Elles travaillent beaucoup et sont d'un grand secours pour la surveillance des intérêts matériels de la tente.

Les anciens Arabes enterraient leurs filles vivantes pour se débarrasser des bouches inutiles en temps de disette ; les Juifs vendaient les leurs pour payer leurs dettes ; les Berbères considéraient encore la femme comme un être inférieur, qui n'a aucun droit, qui est voué à l'obéissance passive et à la satisfaction des appétits grossiers.

Lorsque le Christ eut proclamé l'égalité de l'homme et de la femme, toutes les mauvaises passions du cœur humain se liguèrent contre l'unité triple (homme, femme, enfant), qui fondait l'institution du mariage sur l'association d'un seul homme et d'une seule femme.

Les peuples du nord de l'Afrique, plus encore que les peuples orientaux, répugnèrent à cette morale élevée. Aussi, acceptèrent-ils avec transport, la doctrine de Mahomet, qui donnait toute satisfaction à leurs instincts égoïstes et vulgaires.

Mahomet, dans un passage du Koran, blâme le sentiment barbare qui, chez les Arabes, faisait regarder la naissance d'une fille comme un malheur. « Que leur jugement est déraisonnable ? s'écrie-t-il. »

Cette protestation est-elle conçue en termes suffisamment énergiques? Nous ne le pensons pas. En tout ce qui a trait aux femmes, le prophète ménage les préjugés des races orientales.

Le prophète connaissait trop les faiblesses des peuples auxquels il destinait sa doctrine, pour entrer en lutte avec elles. Lui-même estimait à un trop haut prix les plaisirs de la chair, pour attaquer la polygamie et le divorce, que Jésus-Christ disait aux Juifs ne leur avoir été permis que pour la dureté de leur cœur. En maintenant la polygamie, Mahomet a condamné la femme à un esclavage éternel.

Les filles, chez les indigènes, sont habituées de bonne heure aux travaux de la tente.

Elles accompagnent leurs mères, quand celles-ci vont à l'eau; une petite outre est taillée exprès pour la jeune enfant, et mesurée selon les forces de son âge.

C'est un moment de repos et de gai babil pour les femmes. Elles prolongent la promenade aussi longtemps que possible. Les femmes d'un même douar se rendent à la fontaine toutes ensemble. Quand les outres sont remplies, elles les déposent sur la berge, s'étendent sur le dos, passent par-dessus la tête le cordon qui lie les deux extrémités du récipient, et se relèvent soudain en soulevant un poids de 20 à 25 kilogrammes.

Ainsi chargées, elles retournent au douar, quelquefois très-éloigné.

Les jeunes filles vont au bois avec leurs mères, et rapportent sur leur dos des charges de bois ou de fourrage.

Elles apprennent à tisser la laine et à fabriquer les

objets en alfa, en diss ou en paille. Elles aident à la confection des objets usuels de poterie; apprennent à traire les bestiaux, à seller, à bâter les bêtes, à abattre et dresser la tente.

Souvent, elles vont garder les bestiaux en compagnie de jeunes garçons à peine vêtus, participent à leurs jeux, apprennent à lancer des pierres, à grimper au sommet des arbres, à voler; et si le mariage ne venait les arracher à cette existence avant qu'elles soient nubiles, bien peu demeureraient vierges.

Sous la tente, elles sont traitées avec rigueur. Le bâton s'appesantit sur leurs frêles épaules au moindre manquement, à la moindre faute, au moindre caprice d'un père brutal ou d'un frère exigeant.

Leur vêtement doit être excessivement simple; une pièce d'étoffe unie enlaçant le corps. Cette pièce d'étoffe, retenue à la ceinture et nouée sur les deux épaules, s'ouvre sur le côté, et au moindre mouvement laisse voir les jambes nues et les parties du corps que la pudeur naturelle commande de cacher.

Lorsqu'elles marchent dans les migrations, elles ajoutent un voile formé d'une pièce unie, et qui, placé sur la tête, descend à droite et à gauche, en formant manteau.

Elles se couvrent la tête en enroulant autour de leur magnifique chevelure, une pièce d'étoffe roulée en turban. Elles ne doivent porter ni bijoux, ni ornements, avant d'être mariées. Lorsqu'elles sont nubiles, elles se doivent au mariage.

Elles n'apprennent point à prier. Le Koran laisse indécise la question de savoir si les femmes ont une âme: elles espèrent cependant la rédemption finale. Dans

le paradis, leur place est marquée : elles deviendront des houris, toujours vierges, toujours belles, toujours aimées.

Enfance digne de précéder l'adultère légal qu'on décore, en pays indigène, du nom de mariage, et dont nous allons nous occuper dans le chapitre suivant.

Cette éducation toute naturelle, peut être jugée très sévèrement au point de vue moral et civilisateur; cependant, il ne faut pas méconnaître qu'elle a de grands avantages.

Un indigène, par tradition ou par expérience, est instruit d'une foule de connaissances plus utiles au genre humain que les spéculations des hommes qui ne vivent que de la vie cérébrale; il connaît les lois qui doivent régler son existence; il connaît l'histoire de sa tribu; il sait se procurer toutes les choses nécessaires à la vie, se défendre et défendre les siens des attaques du dehors; il connaît la terre et l'art de lui arracher le pain quotidien; il connaît les bestiaux, leur nourriture, leurs maladies et les remèdes; il sait conduire les chevaux et les bêtes de somme; il est familiarisé avec l'idée de la mort, dont les atteintes journalières ne se dissimulent pas au milieu des préoccupations d'affaires ou d'ambition; il met de la simplicité et de la vérité dans ses affections, et ne se prépare jamais la vie languissante des gens qui, ne cultivant que leur esprit ou leur mémoire, deviennent incapables d'un acte de vigueur corporelle, ou bien la vie inutile de ces hommes qui dépensent en veilles et en débauches, une énergie et une santé qu'ils doivent au service de leur pays.

On raconte, à ce sujet, une anecdote fort piquante :
Un pédant monte dans la barque d'un batelier pour traverser un fleuve aux flots impétueux.

Le pédant s'adressant au batelier lui dit :

— Mon ami, connaissez-vous l'histoire?

— Non ! répond le batelier.

— Alors la moitié de votre vie est perdue.

Un peu plus loin le pédant reprend :

— Mon ami, connaissez-vous les mathématiques?

— Non ! répond le batelier.

— Alors les trois quarts de votre vie sont perdus.

A peine avait-il prononcé ces derniers mots, qu'un orage s'élève, la barque est chavirée et nos deux hommes tombent à l'eau.

— Savez-vous nager ? crie le batelier au pédant.

— Non ! répond celui-ci.

— Alors toute votre vie est perdue.

III

Mariage. — Condition de la femme mariée

Les lois qui règlent le mariage sont, de toutes les lois humaines, celles qui exercent l'influence la plus considérable sur la civilisation et la moralité d'un peuple.

La famille se constitue par le mariage.

L'obligation naturelle qu'a le père de nourrir ses enfants, a fait établir le mariage, qui déclare celui qui doit remplir cette obligation. Chez les animaux, elle est telle que la mère peut ordinairement y suffire. Elle a beaucoup plus d'étendue chez les hommes ; leurs enfants ont de la raison, mais elle ne leur vient que par degrés. Il ne suffit pas de les nourrir, il faut encore les conduire ; déjà ils pourraient vivre, et ils ne peuvent pas se gouverner.

Les femelles des animaux ont à peu près une fécondité constante ; mais dans l'espèce humaine, la manière de penser, les dogmes religieux, la forme du gouvernement, les passions, les caprices, la fantaisie, l'embarras de la grossesse, etc., etc., troublent la propagation de mille manières.

Dans les climats chauds, les femmes étant nubiles à huit, neuf ou dix ans, le mariage et l'enfance y vont presque toujours ensemble. Elles sont vieilles à vingt ans. La raison ne se trouve donc jamais chez elles avec la beauté. Elles ne peuvent point, par conséquent, obte-

nir cet empire que leur donne la beauté et que la raison leur refuse. Dès lors, elles sont nécessairement dans la dépendance.

Dans ces climats, les hommes sont plus portés à quitter leur femme pour en prendre une autre, et l'on conçoit sans peine que la polygamie s'introduise facilement chez les peuples qui habitent les climats chauds.

Toutes les religions se sont appliquées à définir le mariage et à le régler jusque dans ses moindres détails.

L'Ancien et le Nouveau-Testament contiennent plus de deux cents passages qui y sont relatifs. Le Koran, dogme et source de toute législation, n'est pas moins explicite que les Écritures.

Avant d'exposer la législation musulmane relativement au mariage, il est nécessaire de placer sous les yeux du lecteur, les passages du Koran qui ont trait à l'union de l'homme et de la femme. Dans l'islamisme, il n'y a qu'une loi, la loi religieuse. Il est donc utile d'étudier comment Mahomet a réglementé le mariage. Nous verrons ensuite comment les intentions du Prophète ont été commentées et codifiées, pour servir de règle aux fidèles.

« O Prophète ! Il t'est permis d'épouser les femmes
» que tu auras dotées ; les captives que Dieu a fait tom-
» ber entre tes mains ; la fille de tes oncles et de tes
» tantes maternels et paternels qui ont pris la fuite avec
» toi, et toute femme fidèle qui aura donné son âme au
» Prophète, si le Prophète veut l'épouser.

« C'est une prérogative que nous t'accordons sur les
» autres croyants.

« Nous savons ce que nous vous avons prescrit au

- » sujet de vos épouses et de vos esclaves, afin qu'il n'y ait
- » aucun péché de ta part. Dieu est indulgent et miséricordieux.

CHAPITRE XXXIII. — LES CONFÉDÉRÉS.

- « 220. N'épousez pas les femmes idolâtres tant qu'elles
- » n'auront pas cru.

- » Une esclave croyante vaut mieux qu'une femme
- » libre idolâtre, quand même celle-ci vous plairait davantage.

- » Ne donnez point vos filles aux idolâtres tant qu'ils
- » n'auront pas cru.

- » Un esclave croyant vaut mieux qu'un incrédule libre,
- » quand même il vous plairait davantage.

- » 223. Vos femmes sont votre champ. Allez à votre
- » champ comme vous voudrez, mais faites auparavant
- » quelque chose en faveur de vos âmes. Craignez Dieu,
- » etc. »

CHAPITRE II. — LA VACHE.

- « 7. Il vous est permis d'épouser les filles honnêtes
- » des croyants et de ceux qui ont reçu les Écritures
- » avant vous (Juifs et Chrétiens), pourvu que vous les
- » dotiez. Vivez chastement avec elles, en vous gardant de
- » la débauche et sans prendre de concubines. »

CHAPITRE V. — LA TABLE.

- « 26. N'épousez pas les femmes qui ont été les épou-
- » ses de vos pères ; c'est une turpitude, c'est une abomi-
- » nation et un mauvais usage : toutefois, laissez subsister
- » ce qui est déjà accompli.

- » Il vous est interdit d'épouser vos mères, vos filles,

» vos sœurs, vos tantes paternelles et maternelles, vos
» nièces, vos nourrices, vos sœurs de lait, les mères de
» vos femmes, les filles confiées à votre tutelle et issues
» de femmes avec lesquelles vous aurez cohabité. Mais,
» si vous n'avez pas cohabité avec elles, il n'y a aucun
» crime à les épouser.

» N'épousez pas les filles de vos fils que vous avez
» engendrés, ni deux sœurs. Si le fait est accompli, Dieu
» sera indulgent.

» 28. Il vous est défendu d'épouser des femmes
» mariées, excepté celles qui seraient tombées entre vos
» mains comme esclaves. C'est la loi de Dieu à votre
» égard.

» Il vous est permis, du reste, d'aller au delà si vous
» désirez y employer vos biens; mais toujours vivant
» avec réserve et sans vous livrer à la débauche.

» Donnez à celle avec laquelle vous avez cohabité la
» dot promise; ceci est obligatoire.

» Il n'y a aucun crime à faire des conventions en sus
» de ce que la loi prescrit.

» 29. Celui qui ne sera pas assez riche pour épouser
» des femmes honnêtes et croyantes, prendra des esclaves
» croyantes, Dieu connaît votre foi. Vous venez tous
» les uns des autres.

» N'épousez les esclaves qu'avec la permission de leurs
» maîtres. Dotez-les équitablement. Qu'elles soient chastes
» et qu'elles n'aient point d'amants.

» 1. O hommes! craignez votre Seigneur qui vous a
» créés tous d'un seul individu; il créa de lui sa compagne;
» et puis, de ces deux êtres, il fit sortir tant
» d'hommes et de femmes!

» Celui qui a deux femmes et penche entièrement pour l'une d'elles, paraîtra au jour de la résurrection avec des fesses inégales.

» 3. Si vous craignez de n'être pas équitables, n'épousez, parmi les femmes qui vous plaisent, que deux, trois ou quatre. Si vous craignez encore d'être injustes, n'en épousez qu'une ou une esclave. Assignez librement à vos femmes leurs dots; et s'il leur plaît de vous en abandonner quelque chose de plein gré, jouissez-en commodément et à votre aise. »

Ces principes ont servi de bases aux dispositions légales qui vont suivre et qu'il faut étudier, non-seulement pour bien se rendre compte de la portée morale de la loi islamique; mais encore pour bien connaître les mœurs des indigènes, mœurs dont la description est notre but.

DU MARIAGE.

§ 1^{er}. — *Définition du mariage.*

Le mariage est un acte religieux, par lequel un musulman, du sexe mâle, s'associe avec une ou plusieurs personnes du sexe féminin, vierges, divorcées ou veuves, dans le but de procréer ou de satisfaire aux besoins de la chair : « Les époux, et aussi le patron et la femme esclave, ont le droit de jouir l'un de l'autre de toutes les manières de jouissance, excepté par la sodomie. »

Le musulman peut épouser quatre femmes légitimes et posséder autant d'esclaves concubines que sa fortune le lui permet.

La procréation est la fin du mariage; la satisfaction

des besoins de la chair n'en est que l'attrait; mais la loi islamique, dans une pensée de mansuétude pour l'humanité, n'a pas voulu séparer deux idées aussi intimement unies, et ayant leur source aussi bien dans les replis mystérieux du cœur humain, que dans les besoins les plus impérieux de l'organisation physique de l'homme : La satisfaction des besoins de la chair, le plaisir en lui-même, est donc une des fins du mariage musulman.

La vieillesse très avancée, qui rend impropre à la procréation, ne fait pas obstacle au mariage; mais le mariage étant prononcé, si l'époux est impuissant à accomplir l'acte de la copulation, le divorce doit-êtré prononcé.

La loi interdit le mariage *in extremis*; elle interdit même le mariage des malades dont l'état est peu grave, parce que, dans ces sortes d'unions, il ne peut y avoir ni procréation, ni jouissance.

La loi française admet le mariage *in extremis* et le mariage des vieillards; elle voit surtout, dans le mariage, une société d'assistance mutuelle.

§ 2. — *Conditions requises pour pouvoir contracter mariage.*

Ces conditions sont au nombre de onze :

- 1° Capacité de suffire à l'entretien d'une femme;
- 2° Le représentant de la femme, ayant droit et pouvoir de contracter pour elle;
- 3° Le don nuptial;
- 4° La demande en mariage;
- 5° La faculté de cohabitation;

- 6° La présentation des témoins;
- 7° L'absence de tout engagement antérieur;
- 8° Consentement des conjoints;
- 9° Etre libre ou affranchi;
- 10° Consentement des personnes qui, à un titre quelconque, exercent l'autorité : père, patron, tuteur, kadt, etc. ;
- 11° La non existence des liens de parenté ou d'alliance définis par la loi.

L'absence d'une de ces conditions constitue un empêchement.

Nous allons définir chacune des conditions que nous venons d'énoncer :

1° Pouvoir suffire à l'entretien d'une femme.

Le fidèle qui ne peut suffire à l'entretien d'une femme, ne contractera pas mariage.

Les dépenses imposées au mari sont relatives aux vivres, aux provisions culinaires, accessoires de cuisine, au vêtement et au logement.

Si un fidèle pubère est dans un complet dénuement et désire épouser une fille, une femme divorcée, ou bien une veuve également dénuée de ressources, la loi s'y oppose.

Cette disposition de la loi musulmane peut paraître dure; elle est cependant très-naturelle dans une société où la femme est frappée d'infériorité civile, et où les hommes, sollicités par l'attrait du plaisir, peuvent posséder quatre femmes légitimes. Le désordre et le gaspillage ne manqueraient pas de s'introduire dans les ménages où le nombre des femmes ne serait pas déterminé

d'après les ressources du chef de famille. La misère, avec ses conséquences, plus terribles encore pour les enfants que pour les parents, serait la suite inévitable de la tolérance de la loi.

Cette loi ne peut atteindre les malheureux qui désirent s'unir, parce qu'il suffit de justifier d'un domicile, maison ou tente, et d'un métier, n'importe lequel, pour être admis à contracter mariage. Elle oppose une digue salutaire aux passions des hommes, qui multiplieraient le nombre de leurs femmes, sans se soucier du soin d'assurer la subsistance de la famille.

Nos sociétés civilisées ne nous offrent-elles pas le spectacle de femmes mariées, usant leurs forces et leur santé à réparer les tristes effets de l'inconduite ou de l'ivrognerie du mari, et se tuant pour suffire à l'entretien, à la nourriture et au logement de la famille, sans que la loi puisse intervenir efficacement, et mettre un terme à un état de choses préjudiciables à la famille, autant qu'injuste pour la femme mariée ?

Cette loi est donc inspirée par une sage prévoyance.

2° Un représentant de la femme, ayant droit et pouvoir de contracter pour elle :

Le représentant *awali*, est le fondé de pouvoirs de la femme; celui qui a le droit de contracter pour elle et qui a pour mission de conclure le mariage en son nom, qu'elle soit vierge, veuve ou femme divorcée.

Le représentant doit être musulman, libre, pubère, apte à gérer ses affaires, sain d'esprit.

Pour la fille vierge, non orpheline, le représentant est le père ou le tuteur testamentaire; en l'absence de ceux-

ci, le frère de père et de mère; si la jeune fille a deux frères, l'un de père seulement, l'autre de mère, le frère de père sera l'aouali.

Si la ligne directe est éteinte, l'oncle paternel devient le représentant; à son défaut, l'aïeul paternel lui est substitué, et, à défaut de ceux-ci, le cousin-germain de la ligne paternelle devient le représentant.

Lorsqu'une jeune fille vierge est orpheline, le droit de contracter pour elle, est réservé à l'homme pieux qui l'a recueillie, et qui, depuis qu'elle a atteint l'âge de quatre ans, l'a entourée de soins paternels.

Une jeune orpheline, âgée de dix ans, abandonnée, dont personne ne prend soin, doit être mariée par le kadi. Il faut la soustraire le plus promptement possible aux tentations du vice, et aux périls qui naissent pour elle de la brutalité des hommes. Le kadi doit la marier pour lui assurer un protecteur.

La femme veuve ou divorcée et sans enfant, bien que capable d'accomplir certains actes de la vie civile, émancipée en quelque sorte, est soumise à la loi de se faire représenter par un aouali. Dans ce cas, la femme divorcée désigne elle-même l'homme destiné à la représenter : son père, son frère, son oncle, etc., ou tout autre musulman. La femme veuve ou divorcée et qui a des enfants, a pour aouali, son fils aîné, pourvu qu'il soit pubère.

La captive (blanche ou négresse) a pour aouali son maître ou les enfants du maître, en cas de décès de celui-ci.

Les femmes, dans les pays chauds, étant nubiles avant que la raison n'ait acquis tout son développement, il était naturel de substituer à un enfant incapable de raison-

nement, un homme mûr et apte à débattre les bases du contrat à intervenir. Mais la loi du représentant n'est pas seulement un moyen de sauvegarder les intérêts de la femme à marier; c'est un des vestiges de l'état de dépendance dans laquelle la femme était plongée chez les peuples qui, plus tard, ont embrassé l'islamisme.

Le mariage du musulman, malgré les tempéraments qu'y a introduits la loi islamique, possède encore tous les caractères d'un contrat de vente, dans lequel la femme est l'objet vendu.

Au milieu des populations berbères, où l'on retrouve les mœurs et coutumes que la loi islamique a adoptées en les transformant, le rôle du représentant est encore celui d'un maître vendant une esclave.

Cette remarque fait comprendre quelle révolution a été accomplie par le prophète. Le représentant ou vendeur a été conservé; mais le prix de vente ou don nuptial est acquis à la femme, et le représentant contracte au nom de la femme.

Si la loi du représentant a été étendue aux femmes veuves ou divorcées, ce n'est qu'une concession faite à la réserve des mœurs musulmanes, tout caractère d'arbitraire ayant disparu de cette obligation.

3° Don nuptial

L'époux doit fournir un don nuptial à sa fiancée.

Le don nuptial, ou dot nuptiale, est analogue à un prix de vente.

Dans un marché, l'on achète une marchandise; dans un mariage, l'on achète le champ génital de la femme.

Les valeurs qui composent le don nuptial doivent être des objets non impurs, connus, dont on puisse faire usage et retirer un avantage matériel.

Le don nuptial ne peut être inférieur à un quart de dinar ou pièce d'or (6 fr. 30); le montant doit en être fixé le jour où l'union se contracte.

Si un individu dit à un autre : « Donne-moi ta sœur en mariage pour un don nuptial de cent drachmes, et je m'engage à te donner ma fille ou ma sœur, en mariage, pour une somme de cent drachmes, » le mariage est nul. C'est le mariage par compensation, lequel est nul sous quelque forme qu'il soit contracté.

La loi permet de contracter le mariage sans préciser de dot, et aussi en renvoyant à plus tard la fixation de la dot. C'est contracter un mariage sans faire mention du don marital, mais aussi sans exprimer : « Je te donne une telle ; » car cette expression équivaldrait à : « Je te donne une telle en mariage sans don nuptial ; » cette forme de mariage est dite par *tefouid*, ou abandon.

Si la femme renonce à une partie du don nuptial, la moitié par exemple, à la condition que le mari n'épousera pas une nouvelle femme ou n'introduira pas de concubines sous son toit, la promesse, faite en cette circonstance par le mari, n'est pas rigoureusement exécutoire.

La loi musulmane renferme beaucoup de dispositions de ce genre, d'où découle une sorte de latitude pour le bien, mais sans qu'une pénalité puisse affirmer, le cas échéant, le droit du contractant lésé ; chaque fois qu'elle lutte contre les passions des hommes, cette loi devient hésitante. C'est là un de ses caractères.

Le don nuptial peut être coutumier.

Le don nuptial coutumier est la valeur proposée à tel mari comme expression du prix à attacher à une épouse, sous le rapport des qualités religieuses, de la beauté, de la distinction, sous le rapport aussi de la richesse du pays, qu'elle habite.

Le don nuptial coutumier s'estime, le plus communément, d'après la dot d'une sœur germaine ou d'une sœur consanguine.

Le don nuptial peut avoir une valeur supérieure aux dots habituelles du pays.

L'achat d'un trousseau ou (*melbous*) est chose obligatoire. Le prix en est prélevé sur le don nuptial.

Le mari peut acheter lui même le trousseau de noces, en employant une partie du don nuptial. Les coutumes varient suivant les pays. Quelquefois, les parents font l'avance d'une somme d'argent pour l'achat du trousseau, et sont remboursés par le mari lorsque celui-ci verse le don nuptial.

Si le mari a versé une partie du don nuptial et exige que la femme se munisse d'un trousseau convenable suivant les conjoints, elle doit l'acheter ; si le don nuptial a été versé à la femme avant la consommation du mariage, elle n'a point le droit de s'en servir à moins qu'elle ne soit dans le besoin.

Le don nuptial est contractuel lorsque diverses époques sont assignées pour le versement.

Le don nuptial peut être prêté au mari par sa fiancée, même par une fille placée encore sous la dépendance paternelle.

Lorsque la fille est vierge et placée sous la dépen-

dance paternelle, le père reçoit le don nuptial. Si la fille est émancipée, si elle est veuve ou divorcée, la dot est reçue par un *oukil*, désigné par la femme, ou bien elle le reçoit elle-même.

Souvent aussi, elle ne reçoit que le trousseau et reste créancière du mari pour le surplus du don nuptial. Ces dernières dispositions facilitent beaucoup les mariages des gens pauvres.

4° Demande en mariage :

La demande en mariage sera clairement exprimée. Elle énoncera les noms du prétendant et de la fille ou de la femme demandée.

L'aouali ou représentant devra prononcer clairement la formule d'engagement.

Il sera dit : « Je donne en mariage à un tel, une telle, ma fille, ma sœur, ou ma pupille, et je la lui accorde à la condition d'un don nuptial de tant. »

La demande en mariage doit être faite dans l'intimité.

La demande en mariage et la formule d'engagement constituent, par leur réunion, le contrat de mariage.

La demande en mariage peut être collective pour quatre femmes épousées à la fois par le même individu ; mais le don nuptial de chacune d'elles doit être mentionné distinctement.

5° Faculté de cohabitation :

La procréation et le plaisir étant les fins du mariage, l'individu privé du pouvoir de cohabiter, ne peut être admis à contracter mariage.

Pour l'homme, l'incapacité de cohabiter peut provenir de trois causes :

1^o Le contractant est impubère ;

2^o Le contractant a subi une opération qui l'a privé des parties sexuelles ;

3^o Le contractant est impuissant par cause de maladie ou de vieillesse.

L'impubère est inapte à contracter mariage ; cependant le Koran ne contient aucune prescription formelle à ce sujet, et les juristes musulmans n'ont pas osé s'élever contre la coutume des Orientaux, qui consiste à marier les enfants avant l'âge de puberté. Les textes sont fort obscurs et souvent contradictoires.

La définition du mariage, telle que Sidi Khelil la donne, interdit le mariage à l'impubère ; mais, dans maints passages, le même juriste discute les effets, les conséquences, du mariage de cette nature, et semble en admettre la possibilité et même la légalité juridique.

Il serait peut-être utile de demander aux diverses mahakma d'Algérie une décision qui deviendrait la règle souveraine.

La société est intéressée au perfectionnement physique de l'homme. Or, cette perfectibilité est compromise lorsqu'il est permis à des êtres à peine affranchis de la stérilité de l'enfance, de procréer des générations imparfaites. De plus, avant l'âge de raison, l'homme n'est-il pas trop inexpérimenté pour se faire une juste idée du mariage ? Cet acte, le plus important de la vie, ne dégénère-t-il pas, de la sorte, en débauche précoce ?

La nécessité de soustraire les jeunes adultes aux dan-

gers de l'onanisme, n'est pas suffisante pour justifier le mariage de l'impubère.

Le seul moyen de relever le mariage, dans la société musulmane, est d'exiger que cet acte si important ne s'accomplisse plus qu'à un âge où l'homme est capable d'apprécier l'étendue de l'engagement qu'il va contracter, de gérer son patrimoine, s'il en a un, et de gouverner sa famille.

Le mariage hâté des jeunes garçons impubères, est une des plus funestes conséquences de la polygamie et de la promiscuité qui règne dans la famille musulmane. Les pères sont forcés de marier leurs enfants le plus tôt possible pour sauvegarder l'honneur du gynécée, et, encore bien souvent, ils n'y parviennent pas, surtout lorsqu'à un âge très-avancé, ils épousent de toutes jeunes filles.

Les textes ne manqueraient pas pour justifier la réforme que nous venons de proposer.

L'eunuque ne peut être marié, à moins que la femme n'y consente.

Le malade, même le malade *in extremis* qui, avant de mourir, voudrait récompenser une femme l'ayant assisté, ou bien réparer une faute et légitimer sa filiation, est inapte à contracter mariage.

Des dispositions spéciales règlent les droits de la femme, lorsque l'impuissance se produit après la célébration du mariage.

Les jeunes filles non nubiles, d'après l'opinion la plus générale, peuvent être mariées.

Le Prophète n'a point déterminé l'âge des contractants, et les juristes musulmans, toujours condescen-

dants pour leurs coreligionnaires, ont admis la validité d'unions qui sont une offense à la nature.

Cependant, malgré le profond mystère dont s'entoure le musulman, les plaintes de ces jeunes enfants mariées avant l'âge de puberté ont été entendues, et l'autorité a interdit les mariages de filles non nubiles. Il y a là une réforme à compléter.

6° Témoins :

Le mariage doit être contracté en présence au moins de deux témoins, hommes de probité, pieux, libres et majeurs.

Si les époux consomment le mariage sans que cette condition ait été remplie, le mariage doit être annulé par acte juridique.

7° L'absence de tout engagement :

Il est défendu de demander en mariage une femme qui est fiancée, fût-ce malgré elle, à un individu qui n'est pas de mœurs irréligieuses, quand même le fiancé ne pourrait payer le don nuptial.

Il est défendu de stipuler explicitement une promesse de mariage avec une femme qui est dans l'attente légale.

Il est défendu d'épouser une femme de mauvaise vie. La loi musulmane, qui fait la part si large aux plaisirs des sens, n'admet pas que les fidèles puissent s'affranchir de ses prescriptions.

8° Consentement des conjoints :

La loi française, considérant le mariage comme l'union libre de deux êtres libres, exige le concours de la volonté des deux époux.

La loi musulmane, considérant le mariage comme une vente, et soumettant le don nuptial ou prix de vente aux dispositions légales qui règlent les ventes, procède autrement.

L'époux, même celui qui est encore sous la puissance paternelle, doit être consulté. Il joue le rôle d'acheteur, son consentement est nécessaire, à moins qu'il ne soit encore dans la plus tendre enfance.

La jeune fille vierge, et dont le père existe encore, doit épouser l'homme que son père lui impose. Si le père décédé a désigné, avant de mourir, l'époux de sa fille, celle-ci est tenue d'épouser l'homme que son père a choisi, à moins que ce dernier ne renonce à contracter mariage.

La jeune fille vierge, dont le père est mort sans faire aucune désignation, doit être consultée par son représentant. Son consentement est nécessaire.

Le consentement de la vierge sera exprimé par le silence.

Ici, la loi descend en des détails puérils et dissimule mal, sous des subterfuges, son impuissance en face des préjugés nationaux, car l'indépendance de la jeune fille est nulle dans la pratique.

La femme qui n'est plus vierge doit exprimer son consentement en paroles. Le consentement de l'orpheline est exigé par la loi. La fille, à laquelle le père a constamment refusé le mariage, doit être mariée d'office par le kadi. Elle devra exprimer son consentement en paroles.

En résumé, les dispositions qui déterminent la capacité de consentir des contrats de vente, déterminent la situation de la femme au point de vue du droit de con-

sentir le mariage ; ces dispositions, excepté en ce qui concerne les jeunes filles en puissance paternelle, sont empreintes de beaucoup de bienveillance et constituent un progrès considérable dans la condition de la femme.

9° Être libre ou affranchi :

L'esclave mâle ou femelle n'a pas le droit de contracter mariage : il est la chose de son maître. Si un esclave mâle contracte mariage sans la permission du maître, le patron a le droit facultatif de rompre le mariage. Lorsque la femme esclave se marie sans la permission de son maître, celui-ci n'a pas la faculté de dissoudre ou de ne pas dissoudre le mariage ; il doit nécessairement le rompre.

10° Consentement des personnes qui, à un titre quelconque, exercent l'autorité, père, patron, tuteur, kadi..... :

La femme, étant destinée à reproduire la race humaine, ne peut se soustraire à sa destinée. La loi musulmane n'admet point les vœux monastiques. La femme appartient à l'homme et elle ne peut, sous aucun prétexte, abandonner le rôle qui lui est fixé dans le monde.

Le père a le droit d'imposer le mariage à sa fille, même folle, même émancipée ; le tuteur testamentaire doit contraindre sa pupille au mariage, tout en lui laissant le choix de son époux ; le patron peut contraindre son esclave femelle au mariage ; de même, le kadi mariera d'office l'orpheline, afin de la soustraire à la débauche ou à la perte de ce qu'elle possède.

La loi énumère un grand nombre de cas où la faculté

d'imposer le mariage subit diverses restrictions. Ces cas sont excessivement rares dans la pratique.

11° Non existence des liens de parenté ou d'alliance définis par la loi :

Aucun musulman, homme ou femme, ne peut se marier avec un parent en ligne directe ascendante, ni avec un parent en ligne directe descendante.

Point de mariage entre parents aux degrés de mère, de père, d'aïeul, d'aïeule, de mère ou de père d'aïeul ou d'aïeule.

Le père illégitime, mais reconnu pour tel, ne peut épouser sa fille.

Le fils illégitime ne peut épouser la fille née légitimement du même père.

Le musulman ne peut contracter mariage avec une femme qui a été mariée avec le père ou le grand-père, etc., ou avec un fils, un petit-fils, de ce musulman.

Les prohibitions légales sont les mêmes pour la femme que pour l'homme.

Ici, la loi musulmane entre dans de minutieux détails, parce que la pluralité des femmes et la faculté de divorcer font naître les cas les plus divers.

Les cohabitations illégales donnent également lieu à des prohibitions qui sont exposées avec beaucoup de soin dans Sidi Khelil.

La condition de la femme musulmane, au point de vue des biens, est très-favorisée.

Les biens des conjoints sont réglés par le droit commun, sauf les exceptions ci-après. Le mari peut empêcher sa femme d'employer plus du tiers de ce qu'elle a : 1° en œuvres bénévoles de charité ou de piété ; 2° en

cautionnement, fût-ce même en faveur d'un individu dans l'aisance. Si les deux conjoints ont mis leurs biens en commun, l'association est régie par les règles ordinaires de la loi.

Le mariage musulman n'entraîne donc pas en principe l'*incapacité* de la femme. Il peut, au contraire, être considéré comme une sorte d'émancipation pour la jeune vierge.

Dans le mariage français, au contraire, la femme, dès le moment de la célébration du mariage, est en principe *incapable* de faire seule, c'est-à-dire sans l'autorisation de son mari ou de la justice, des actes de la vie civile, et, lorsque les conjoints sont mariés sous le régime de la communauté, le mari administre seul les biens ; il peut les vendre, les aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme.

Les dispositions légales, dont nous venons de faire l'exposé, constituent la législation essentielle du mariage chez les musulmans. Nous les avons empruntées à l'ouvrage de Sidi Khelil traduit par le docteur Perron.

Il convient maintenant de s'arrêter, de jeter un regard d'ensemble sur cette législation et d'en étudier la portée morale et sociale.

Le mariage musulman peut se résumer en deux formules : Polygamie et Divorce.

Le musulman peut épouser quatre femmes légitimes, et posséder autant de concubines que sa fortune le lui permet. Il peut à son gré renvoyer une épouse et la remplacer par une autre.

Mahomet, en consacrant la polygamie, a fait une part trop large aux plaisirs sensuels.

La polygamie plonge l'homme dans la volupté énervante de l'amour inférieur, où s'étiolent son génie progressif, sa volonté et sa bonté naturelles. Tous les peuples polygames sont voués à l'immobilité.

La polygamie condamne la femme à une éternelle tutelle, à une vieillesse anticipée ; frêle et débile, elle n'offre qu'une très-courte époque de plaisirs au mari qui la répudie ou la néglige. Le père de famille est réduit à gouverner avec une autorité absolue.

Il n'y a plus, dans le mariage, égalité, amitié, société, parce que le mari ne peut également partager son cœur. Les rivales ne peuvent s'accorder entre elles.

Ce sont continuellement des cabales, des divisions, des intrigues domestiques.

Tous les enfants d'une femme ont autant de marâtres que leur père a d'autres femmes.

Chacun épouse les intérêts de sa mère et regarde les autres femmes comme des étrangères et des ennemies.

Les femmes délaissées sont entraînées, par une pente irrésistible, vers l'adultère qui fait naître des drames terribles et détruit l'harmonie de la famille.

La raison tirée du climat pour justifier la polygamie n'est pas suffisante.

L'histoire nous montre que tous les peuples ont pratiqué la polygamie aux époques de barbarie, puis l'ont abandonnée ensuite, à mesure que la religion et la philosophie les soumettaient à leur empire. Le progrès entraîne toujours après lui un cortège de privations et de luttes, chaque échelon gravi dans la voie du devoir coûte

une douleur et un effort ; mais c'est par la douleur, les privations et les luttes que s'épure le sentiment de la dignité humaine.

Les mariages avec les filles des chrétiens et des Juifs sont institués dans un but de propagande religieuse.

Enfin, la constitution d'une dot à l'épouse est la consécration d'une coutume générale chez les Orientaux.

Presque partout la dot, versée entre les mains des parents de l'épouse, représentait le prix de la vente dont la femme était l'objet.

En plusieurs endroits du Koran, Mahomet insiste pour obtenir que la dot conserve son caractère de don volontaire fait par le mari à la femme.

Malgré les efforts du Prophète, le mariage est demeuré, pour la grande généralité des musulmans, dans la pratique du moins, une véritable vente.

Chez les indigènes de l'Algérie, et plus particulièrement chez les populations berbères, la femme n'est pas une personne.

Mahomet n'est pas un novateur. Instrument de la réaction que soulevèrent de toutes parts les doctrines d'ascétisme, de chasteté, de devoirs rigoureusement définis et rigoureusement pratiqués, d'égalité des hommes entre eux, de sacrifice et d'abnégation qui sont la gloire du christianisme, Mahomet a consacré le triomphe définitif des anciennes mœurs et de l'esclavage antique sur la morale nouvelle. Lorsqu'on étudie cet homme extraordinaire, on commet généralement l'erreur de l'envisager comme une abstraction, tandis que, pour le bien juger et se rendre compte de sa doctrine, il serait nécessaire

de connaître à fond les dogmes, l'état social, les coutumes des peuples au milieu desquels il a vécu.

Ses contemporains l'accusaient de n'être que l'écho de quelques chrétiens, et il ne manquait pas de gens à La Mecque pour qui ces prétendues révélations du ciel n'étaient qu'un tissu incohérent de contes bien inférieurs, pour le fond et pour la forme, aux livres religieux et même aux compositions historiques ou poétiques des autres peuples.

On trouve établis chez les Arabes, bien antérieurement à Mahomet, les principes de tolérance religieuse, d'hospitalité et de générosité que, plus tard, on a attribués au fondateur de l'islamisme.

Quant aux mœurs, aux coutumes, elles n'offraient pas entre elles, dans le monde ancien, les dissemblances que nous constatons aujourd'hui.

Au contraire, les mœurs des diverses populations orientales et du nord de l'Afrique offraient jadis des analogies frappantes, et l'on retrouve dans Xénophon (*Retraite des Dix mille*) des descriptions qui pourraient encore s'adapter aux contrées soi-disant musulmanes, où nos armes n'ont pas pénétré. Cependant, la loi musulmane a été un progrès social très-sensible sur les coutumes des autochtones du nord de l'Afrique, et aussi sur celles des Arabes secondaires ou Bédouins, qui, sous des dehors de poésie, d'indépendance et de noble générosité, vivaient dans un état voisin de la barbarie.

Ici, nous nous trouvons en contradiction avec l'éminent traducteur de Sidi Khelil, le docteur Perron, lorsqu'il s'exprime ainsi :

« Il s'agit de l'étude des institutions sociales d'un peu-

» ple qu'une loi immuable, depuis douze siècles, travaille, retourne et remet dans le moule. Car ici le peuple, la nation n'a pas fait la loi, c'est la loi qui a fait, qui a fondu, moulé la nation, la population, le peuple. »

Cette opinion serait peut-être vraie pour la Bible ; elle ne l'est pas pour le Koran, qui n'a fait qu'adopter, en les épurant, les coutumes, la législation, la morale des peuples orientaux. Ces mœurs et cette législation, en consacrant l'éternel esclavage de la femme, ont tué la civilisation.

Il faut donc considérer le Koran comme un progrès relatif, une morale transitoire, un acheminement vers la morale chrétienne, et nous ne saurions croire que l'Afrique, dont les côtes septentrionales semblent appeler, provoquer, l'activité européenne, soit condamnée à la nuit éternelle de la barbarie.

Nous allons maintenant abandonner ces considérations spéculatives pour reprendre notre rôle de narrateur.

Chez les peuples semi-barbares, dans les pays chauds surtout, où la puberté vient vite, il convient de marier les jeunes gens de bonne heure. Vivant sous la tente ou dans des gourbis, l'indigène ne connaît aucune de ces précautions sages que sait prendre la pudeur chrétienne.

L'enfant est vierge encore, et déjà il n'ignore plus rien. Tout concourt à exciter son désir de possession, les loisirs de longues journées d'été, l'absence de tout frein moral, la vie en plein air, une imagination vive et les exemples d'une immoralité sans bornes. Il est temps de le marier, et c'est à quoi pensent le père et la mère ; un entretien sérieux a lieu entre ces deux personnages : il

roule sur la dot à dépenser et enfin sur le choix à faire.

Les femmes se connaissent presque toutes entre elles, et cependant une observation attentive de la jeune fille est trouvée nécessaire. En mère prudente, la mère du fiancé multipliera les prétextes pour aller chez sa future belle-fille. D'un œil investigateur, elle étudiera la physionomie, les seins, le buste, les cuisses, le timbre de voix, les habitudes d'obéissance, de soumission et de travail de celle qui est appelée à devenir sa bru. Cette défiance est très-naturelle chez les indigènes, presque tous atteints du mal vénérien ou des accidents qui en sont la conséquence.

Dans les familles aisées et dont la réputation est faite, les femmes sont considérées comme ayant toutes les qualités requises pour le mariage, et cet examen paraîtrait de mauvais goût ; mais pour n'être pas aussi soutenu, cet examen n'en a pas moins lieu.

La jeune fillé plaît à la mère, le mariage est arrêté en principe.

Alors seulement, le jeune homme apprend qu'il va être marié avec une jeune fille qu'il ne connaît pas, mais qu'on lui dépeint sous les traits les plus charmants.

Bien loin de se récrier, le jeune homme baise la tête de son père et s'en va rêver de sa fiancée.

Alors le père réunit quelques voisins d'un certain âge, choisit dans son troupeau une brebis bien grasse, donne à un de ses serviteurs tous les accessoires pour préparer un repas et se rend, avec le cortège, chez le père de la jeune fille, que l'on a eu soin de prévenir et de faire sonder par un tiers ou même directement. La petite troupe, arrivée à son but, s'arrête et les saluts commencent.

Ils sont longs comme toujours, mais finissent enfin et l'on s'assied. La conversation roule sur des objets légers et indifférents. Dans ces circonstances, les indigènes apportent une réserve, un art de parler sans rien dire, une dignité totalement inconnue de nos paysans. Par une transition habile, la demande arrive au milieu de la conversation et l'on procède aussitôt à la discussion des conditions du mariage.

Les indigènes sont très-orgueilleux et très-vindictifs. Si le père, déjà moralement engagé à livrer sa fille, la refuse dans l'espoir d'obtenir une dot plus élevée, il se gardera bien de blesser ses hôtes par un refus catégorique ; il recourra à des subterfuges, à des échappatoires qui n'atténueront, d'ailleurs, que médiocrement l'indélicatesse de son procédé. Le père du fiancé aura quelque peine à retenir sa colère et précipitera la rupture des négociations.

Il partira avec ses amis, la honte au front et roulant dans son cœur des projets de vengeance qui ne tarderont pas à être mis à exécution.

Mais si la jeune fille est accordée, le groupe se rapproche et le colloque suivant s'établit :

— A combien fixez-vous la dot de votre fille ?

— A six cents francs, répond le père.

— Six cents francs ! répliquent les assistants ; mais jamais nos filles n'ont été payées si cher.

Les débats continuent et, grâce à un petit cadeau à la grand'mère, à la mère, à la sœur, etc., etc., le père de la fiancée finit par rabattre de ses prétentions et l'on se met d'accord.

Durant le temps qu'a duré ce débat, les femmes avec

les enfants se sont tenus éloignées, mais déjà elles comprennent, aux attitudes et à l'aspect des visages, que la négociation est heureusement terminée, et elles se hâtent de prêter leur concours aux parents du fiancé. Ensemble, elles préparent le kouskoussou, tandis que les hommes égorgent la brebis et se disposent à la faire rôtir avec tout le soin et la gravité que comporte cette occupation importante.

Dès que le repas est préparé, l'homme le plus âgé, ou celui dont la position de fortune est supérieure à celle des autres assistants, invoque les bénédictions du ciel et déclare l'union des deux époux accomplie.

En effet, dès ce moment, le mariage, aux yeux des magistrats musulmans eux-mêmes, est légalement accompli, et l'une des deux parties ne pourrait plus obtenir l'annulation du contrat sans être condamnée à payer une somme égale à la moitié de la dot.

Les musulmans ne reconnaissent ni clergé, ni magistrature officielle, malgré l'intervention du kadi comme interprète de la loi et comme rédacteur du contrat; c'est une innovation que le grand nombre et la diversité des affaires ont rendue nécessaire dans les villes, mais contre laquelle les gens de la campagne n'ont cessé de protester. Nous aurons occasion de revenir avec plus de détails sur la question si importante de la justice indigène.

La loi musulmane ne renferme aucun texte relatif à l'âge des époux. Le père reste libre de marier ses enfants de l'un ou l'autre sexe, à n'importe quel âge, avant ou après l'époque de puberté. Le Prophète n'a songé à une prescription semblable qu'en ce qui concerne l'orpheline : celle-ci ne peut se marier avant d'être nubile, à

moins qu'un homme pieux consente à l'épouser dans le but de subvenir à son entretien. Ce cas suppose une orpheline dénuée de toute ressource.

A quelques jours de là, le montant de la dot est versé entre les mains des parents de la jeune fille, et l'on a soin de faire un relevé exact des diverses dépenses provenant, soit du repas, soit des cadeaux, pour pouvoir le réclamer en cas de divorce.

Tous ensemble, à l'exception des deux fiancés, se rendent à la ville la plus voisine ou au marché, pour procéder avec une joie enfantine aux achats du *melbous* ou trousseau. Les Juifs, dès qu'ils les aperçoivent, courent au-devant d'eux et, avec des paroles mielleuses et dont la bassesse ne saurait se traduire en français, les amènent jusqu'à leurs marchandises.

A leurs yeux éblouis, ils étalent les riches mouchoirs brodés d'or et de soie, aux couleurs étincelantes, les colliers, les bracelets, les petites glaces d'un sou, des parfums, des boîtes à amulettes, etc., etc.

Avec une agilité incomparable, ils démolissent et reconstituent en un instant les rayons de leur étalage. Fascinés, les indigènes achètent ceci, puis cela, et cet autre objet encore. Ils ont beaucoup de peine à ne pas dépasser la somme qui leur a été fixée. Cette somme est prélevée sur la dot, la fiancée étant sensée être livrée nue au mari.

Les achats étant faits, la consommation du mariage s'accomplit de la manière suivante :

Le père de l'épouse prend avec lui ses voisins. Les affamés, les coureurs de mariage, se joignent au cortège, les femmes et les enfants accompagnent leur mari, leur

père, et tout ce monde, monté sur des mulets, riant et chantant, se rend à la demeure du beau-père, trainant à sa suite les moutons, la volaille, qui serviront au repas des fiançailles.

Dès que le cortège est en vue, de joyeux you ! you ! se font entendre ; on court au-devant des arrivants, les poulets sont égorgés, le beurre, la farine, les piments, sont triturés, la cuisine indigène fait appel à toutes ses ressources.

Durant ce temps, des matrones sont occupées à la toilette de la fiancée, dont nous allons esquisser le portrait.

Elle n'a pas douze ans ; ses bras sont grêles, ses seins sont à peine indiqués par une pointe faiblement azurée, et cependant, déjà sa démarche possède une grâce lascive ; son regard inquiet et vif, ses caresses, troublent ceux qui naguère encore la traitaient en enfant.

Les Arabes, dans leur langage familier, disent que la femme est nubile, quand elle commence à jouer avec le miroir.

C'est une enfant encore, et cependant les chairs sont pleines, l'œil provoquant et humide. Pour elle aussi, le mariage est devenu une sauve-garde.

Connait-elle son fiancé ? Que lui importe, c'est un homme.

Les deux époux se rencontreront, pour la première fois peut-être, sur la couche nuptiale.

La toilette, cet art féminin dont les secrets n'ont jamais été dévoilés tout entiers, emploie sous la tente, comme partout, le rouge vermeil, le blanc de céruse et le noir aux reflets bleuâtres.

Les dignes matrones accomplissent ce soin en riant et

en rassurant la jeune fiancée, qui parfois verse quelques larmes bien vite essuyées, car une femme se doit au mariage. Il faut, du reste, une toilette robuste qui puisse résister à toute la journée du lendemain, et qui frappe par son éclat. Aussi le rouge n'est-il pas épargné sur les lèvres et les pommettes ; les sourcils sont réunis par un trait noir, signe de beauté très-apprécié chez les Orientaux ; une affreuse pommade, faite de henné, assujettit les cheveux, roulés dans une sorte de tulle noir ; un foulard brodé d'or entoure la tête et s'attache sur la nuque, en retombant jusqu'au bas des reins. Une *mel-hafa*, pièce d'étoffe non taillée, s'enroule autour du corps ; elle est nouée sur les deux épaules et retenue par une ceinture faite de fils de laine teints en rouge. Un voile blanc et uni est placé sur la tête et retombe de chaque côté, formant une sorte de manteau.

Les costumes varient suivant les localités ; mais tous se rattachent au type que nous venons de décrire.

La toilette achevée, la fiancée représente ce mélange d'élégance naturelle et de mauvais goût particulier aux femmes de la campagne de tous les pays.

La soirée se passe en joyeux propos, mais ne se prolonge pas fort avant dans la nuit. Après le repas, les femmes causent entre elles, et il faudrait être *bien fin* pour deviner ce qu'elles disent.

Les conseils à la fiancée ne sont pas épargnés. Quant aux hommes, gravement assis autour d'une gamelle d'eau qui tiédit près d'un feu peu ardent, ils devisent des moissons et des impôts ; les uns fument des feuilles de plantes odoriférantes introduites dans un tibia de mouton ;

les autres s'endorment ; tous ont l'air d'accomplir un acte de la plus haute importance.

Le lendemain, dès le matin, une selle est placée sur un mulot avec des tapis roulés ; la fiancée, recouverte d'un voile, est emmenée chez son fiancé qui l'attend impatiemment. C'est alors qu'ont lieu ces fantasias échelées, pleines de poésie et d'entrain, si séduisantes à voir par un beau soleil et avec un cœur satisfait.

Le futur époux affecte le plus grand calme. Placé à quelque distance de la maison paternelle, au milieu d'amis dont il supporte les lazzis, il ne doit pas se montrer au cortège, dont l'arrivée lui est signalée par les you ! you ! de ses parentes.

La jeune épouse est amenée jusque sur le seuil de sa nouvelle demeure ; la belle-mère l'y reçoit et lui tend un pot de beurre. La jeune fille plonge la main et, après l'en avoir retirée, elle enduit de beurre les montants de la tente. Cette cérémonie, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a pour but de faire descendre la bénédiction du ciel sur le jeune ménage.

La soirée est employée en fêtes de toutes sortes. Chants et festins, coups de fusil, histoires merveilleuses se succèdent tour à tour ; les femmes se tiennent à l'intérieur de la tente, tandis que les hommes, assis épars aux environs, fument et boivent du café.

La sobriété de l'indigène reçoit de terribles démentis dans ces jours de gala. Il y a là des gens qui courent les mariages pour bien manger, d'autres pour nouer des intrigues avec les femmes. Dans ces jours de réjouissance, au milieu des coups de fusil, des chants et des lestes

propos, plus d'une, restée fidèle jusqu'alors, glisse et tombe.

Peu à peu, tout ce monde d'étrangers se retire dans les tentes voisines ; le moment solennel approche. La jeune fille le comprend sans doute, car sa physionomie est devenue soucieuse.

La nuit est arrivée, un *haïk* ferme l'entrée de la tente ; la jeune fille est seule, elle attend son mari qui ne tarde pas à paraître.

Il se passe alors une scène des plus curieuses. La jeune fille demande à son mari le droit de la première entrevue. Celui-ci donne immédiatement une pièce de dix, cinq ou deux francs, selon le plus ou moins d'aisance de la famille, puis il s'assied près de sa compagne et, tout en la rassurant, lui fait quitter un à un ses bracelets et ses pendants d'oreilles, ce que celle-ci fait de bonne grâce.

Dans certains pays, le mari, pour bien établir sa suprématie, tient, en entrant sous la tente, un bâton qu'il dépose près de sa femme sans avoir besoin de lui en expliquer l'usage futur.

Si loin que puisse aller un narrateur, il arrive un moment où il doit s'arrêter. Jetons un voile sur cette nuit agitée, et attendons que l'orient se soit empourpré des feux de l'aurore.

Au lever du jour, alors que les bruits du matin ne bourdonnent pas encore, tous les regards sont fixés sur la tente nuptiale. Enfin, l'époux sort de sa retraite et va faire ses ablutions.

Pendant ce temps, la mère s'introduit près de la jeune épouse et, tout en lui donnant quelques bonnes paroles,

jalouse de l'honneur de son fils, elle visite d'un œil scrutateur les vêtements de nuit de sa bru, et s'ils portent ces marques auxquelles la vanité de l'homme attache un si grand prix, elle s'en empare et les montre à ses voisins en poussant de joyeux you ! you ! auxquels les autres femmes s'empressent de répondre. Grande est la joie des deux familles ! Mais si, au contraire, la première nuit des noces apporte un mécompte inattendu, il y a prétexte à divorce, et toujours une haine à mort s'établit entre les deux familles.

Les parents, les invités, se retirent, et peu à peu la tente reprend son aspect accoutumé ; c'est la dure vie du ménage qui commence.

Les détails que nous venons de retracer forment un ensemble qui représente le type général des coutumes relatives au mariage.

On conçoit que les cérémonies doivent varier suivant que l'époux est un jeune homme ou un vieillard, qu'il est riche ou pauvre, et que l'épouse est vierge, divorcée ou veuve. On conçoit aussi que les usages locaux pourraient amener quelques variantes au récit que nous venons de faire ; mais tous ceux qui connaissent à fond les mœurs des indigènes, reconnaîtront que, malgré la bizarrerie de certaines coutumes locales, nous avons dépeint le mariage tel qu'il est célébré dans la plupart des contrées algériennes.

Les femmes indigènes, comme les femmes de l'antiquité, préparent les repas, servent leur mari, fabriquent les étoffes destinées à faire les vêtements et les tentes ; mais elles supportent en plus de grandes fatigues. Ce sont elles qui vont chercher l'eau et le bois, qui bâtis-

sent les tentes, fabriquent la poterie, se livrent à la mouture du grain, à l'aide d'un petit moulin à bras, traient les chèvres, les vaches et les brebis, font le beurre et le lait caillé, sellent les chevaux, aident quelquefois à la moisson, lavent la laine, la cardent, la tissent, etc., etc. Nous entrerons dans de plus grands détails à ce sujet dans le chapitre relatif aux industries indigènes.

Aux yeux du Prophète, la femme est créée pour l'homme, elle lui est inférieure (*La Vache*, verset 228); c'est un être imparfait, vivant dans les ornements et les parures, et qui est toujours prêt à disputer sans raison (*Ornements d'or*, verset 1^{er}, chapitre 43); que l'on doit traiter avec bonté (*Les femmes*, chapitre 4, verset 23), mais que l'on doit réprimander et battre à l'occasion (*Les femmes*, verset 38).

Si la femme indigène avait l'entière jouissance des immunités ou droits que lui confère la loi musulmane, elle ne serait que la servante du mari; mais on sait quelles modifications les lois subissent dans leur application, et combien l'égoïsme, l'orgueil, la dureté et la jalousie sont naturels à l'homme.

La loi du Prophète, déjà si dure à l'égard de la femme, est constamment méconnue et n'est qu'un obstacle insuffisant aux passions brutales et aux égoïstes fantaisies de l'indigène. Le bâton est le grand moyen d'éducation et de correction employé par lui dans l'espoir d'obtenir de ses femmes ce qu'il n'obtient jamais, la fidélité et la soumission.

Durant les quelques jours qui suivent le mariage, le phénomène de la lune de miel se produit absolument comme dans nos régions; mais il est de courte durée, et

trop souvent, la femme, au lieu d'être la compagne et le soutien du mari, devient son ennemi le plus cruel.

La femme arabe se venge de la servitude par une coquetterie de tous les instants ; son indifférence est accablante ; son esprit fertile en ruses, son audace peu commune, lui inspirent des idées tellement en dehors de ce que nous sommes habitués à voir et à entendre, que nous ne saurions la comprendre, l'analyser. Elle joue sa vie chaque fois qu'elle oublie ses devoirs ; mais elle n'aime point son amant pour cela. Elle trompe pour tromper ; elle érige la galanterie en entreprise noble et lucrative ; pour un bracelet de mauvais argent juif, pour avoir sa part d'un mouton volé, elle oubliera le plus beau des amoureux, et, pour un bijou de cinq francs, elle causera la mort d'un homme.

Ainsi, cette loi si sévère, si soupçonneuse, n'a pas du moins le triste mérite d'assurer le bonheur, la tranquillité de la volupté égoïste, et, comme l'a dit un écrivain convaincu : « Dans ce combat de chaque minute, l'homme, ce soi-disant roi de la création, mais par le fait l'être aveugle par excellence, est constamment battu par son antagoniste plus faible, mais plus délié, qui, tout en lui souriant de sa lèvre amoureuse et le caressant de ses doigts en fuseaux, le roule dans un filet de ruses qu'il ne commence à voir que quand, spécimen du genre mouche grand modèle, il se trouve pris et enveloppé dans un réseau de mailles subtiles dont il ne s'échappe le plus souvent que le cœur brisé. »

La valeur d'une femme s'estime à douze ans sur sa figure, à vingt sur les services qu'elle peut rendre comme domestique et, toujours d'après son éducation, comme

ménagère. Nous entendons, par cette expression, son habileté dans la confection des divers ouvrages confiés aux femmes. A trente, trente-cinq ans, vieille, décrépite, délaissée, elle ne prend plus part à la vie commune ; c'est une créature déclassée, quelquefois *entremetteuse*, un peu sorcière et toujours malheureuse.

Pourtant, dans cette société, la beauté impose sa loi comme partout et peut-être plus qu'ailleurs, car l'indigène ne connaît aucun de ces dérivatifs qui, dans nos civilisations, servent de modérateurs aux passions, tels que la pratique des arts, la lecture, les préoccupations de la chose publique.

Les passions ont chez eux des explosions terribles. Nous sommes chrétiens, et nous ne devinons pas ce que la passion, libre de tout frein, peut enfanter de prodiges et de monstres.

L'amour, c'est pour l'indigène la possession absolue, sans conteste, en dépit d'obstacles qui nous paraîtraient insurmontables. Il ne se pique pas de fidélité. Son épouse ne sait que lui donner un plaisir facile. Ce qu'il lui faut, c'est la délirante ivresse d'un amour criminel, qu'il ne satisfait qu'en risquant sa vie ou celle de sa complice.

On dit qu'un indigène, à la recherche d'un âne qu'il avait perdu, avisant un groupe d'oisifs expressivement nommés *semmecha* (gens qui se chauffent au soleil), leur demanda s'ils n'avaient pas vu son âne. Le plus vieux s'adresse à ses compagnons et leur dit :

— Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui, dans sa vie, ne soit jamais allé le soir visiter sa belle, le poignard à la main, auprès d'un mari jaloux ?

— Moi, dit l'un d'eux.

— Eh bien, mon frère, ne va pas plus loin ; ton âne est retrouvé, dit-il, à celui qui l'avait tiré de sa rêverie.

L'indigène considère sa femme comme un bien acquis, comme son champ, suivant l'expression du Prophète ; rarement il trouble la couchée nuptiale par le souci des affaires, rarement il lui demande conseils ou consolations.

La polygamie, la licence, trouvent en elles-mêmes leur châtiement. La passion rend à la femme plus que la loi ne lui avait enlevé, et c'est la femme qui réagirait la première et avec le plus d'énergie, si l'on tentait d'opérer une réforme morale dans la famille indigène, et de ramener la femme au type de la femme chrétienne.

La femme indigène n'est pas même respectable comme mère, car elle ne cache point ses déportements à ses propres enfants, qui sont trop souvent les intermédiaires de ses amours adultères.

Il convient de terminer cette étude par une comparaison de la loi islamique et de la coutume kabile.

Pour cela, nous extrayons d'un excellent article de M. Bibesco le passage suivant :

En Kabilie, la polygamie est rare quoique permise. La femme kabile, que nous voyons sortir librement de sa maison, aller aux fontaines et par les chemins sans se voiler le visage, s'asseoir même au repas devant son mari, cette femme, aux yeux de la loi, n'est pas une personne.

» Le père, en mariant sa fille, la vend au plus offrant. Pour l'époux, la femme est une chose qu'il achète. Le mariage, en effet, a tout l'air d'un marché.

» Le prix marchand d'une femme varie de soixante-dix à mille deux cents francs.

» Si la femme est divorcée, le mari reprend son argent. Le mari peut renvoyer sa femme chez ses parents, jusqu'à ce qu'il lui plaise de la rappeler au foyer domestique.

» Cette coutume était commune aux anciens Arabes et aux peuples autochtones de l'Afrique.

» Les Arabes disaient à la femme qu'ils répudiaient, sans cependant ni la renvoyer ni la réépouser, ces mots : « Que ton dos soit dorénavant comme le dos de ma mère. »

» Mahomet a condamné vivement cette coutume lorsqu'il a dit : « Dieu n'a pas donné deux cœurs à l'homme il n'a pas fait que vos épouses, que vous pouvez répudier, soient pour vous comme vos mères. Ces mots ne sont que dans votre bouche. » (*Les Confédérés.*)

D'après la loi musulmane, la femme a le droit de disposer de sa dot ; elle peut, le lendemain de la célébration du mariage, la demander à son père, en céder une partie à son mari, se constituer un douaire, ou bien faire une donation. Dans la coutume kabile, le mariage étant un contrat de vente, la dot n'existe point.

Toute coutume s'appuie sur une raison vraie ou spécieuse. En éludant la loi musulmane, les Kabiles, et avec eux la grande partie des indigènes, prétendent intéresser les parents de la femme à la moralité de celle-ci. C'est ainsi que l'égoïsme se dissimule toujours sous le prétexte spécieux de l'utilité et du bien.

En parlant du divorce, nous ferons comprendre l'utilité de conserver à la dot le caractère que lui a donné le Prophète, et la nécessité de réagir contre les coutumes berbères, en ce qui a rapport à l'état social de la femme.

IV

**Repas. — Veillée. — La Nuit. — Les Vols. — Les Amours.
Les Mixes.**

Vers cinq heures du soir, les troupeaux sont ramenés par les bergers ; les femmes traitent immédiatement, puis on allume le feu et l'on prépare le dîner. Les hommes reviennent des champs, dessellent les chevaux, leur donnent l'orge et vont faire leurs ablutions.

Les jeunes gens se réunissent derrière un pli de terrain, pour discuter les coups de main à exécuter durant la nuit.

Chacun va, vient ; le douar a la vie, l'agrément d'un village français. Peu à peu le silence se rétablit ; l'heure du dîner approche. Tous regagnent leurs tentes.

Les femmes, leurs enfants sur les bras ou jouant à leurs pieds, préparent le *kouskoussou*, la *merga*, les cuillers en bois, le *guessâa*, les hommes devisent de la pluie, du beau temps, des impôts ; pelotonnés dans leurs burous, les uns sont taciturnes, les autres bavards.

Le kouskoussou, le plat national des indigènes, est très-long à fabriquer, peu nourrissant, mais d'un goût assez agréable. Après avoir moulu le grain et l'avoir réduit en farine, la femme mouille légèrement ses mains et les promène sur la farine déposée dans un grand plat, dit *guessâa*. Peu à peu, la farine s'agglutine, formant des petits grains dont la grosseur varie suivant la qualité de

farine et le plus ou moins de perfection de la mouture.

La farine, ainsi transformée, est versée dans un plat, dit *keskess*, fait en alfa ou en diss.

Ce plat est posé, en guise de couvercle, sur la marmite, où cuisent ensemble l'eau et la viande. La vapeur d'eau passe à travers les interstices du *keskess* et imbibe les grains de farine.

Quand la viande est bouillie, le dîner est préparé.

La farine prend alors le nom de *kouskoussou*. L'eau dans laquelle la viande a bouilli est dite *merga* (le bouillon). Le *kouskoussou* est disposé dans le *guessâa*, la viande placée sur le *kouskoussou*, le bouillon versé dans un pot en terre de petite dimension et le tout présenté au maître de céans.

Les assaisonnements varient suivant la fortune des habitants de la tente. Bien souvent, la viande est absente du modeste ordinaire. Les repas plantureux, racontés par les auteurs qui ont écrit sur l'Algérie, n'ont jamais été vus que de fort loin par les *fellahs* et même par les plus riches d'entre les nomades.

Les ménagères indigènes ne savent point faire la cuisine; même dans les jours de gala, les indigènes mangent mal. S'il est vrai que les plaisirs qu'on doit à la cuisine sont les premiers que l'on éprouve, les derniers que l'on quitte et ceux que l'on peut goûter le plus souvent, selon Grimod de la Reynière, les indigènes sont les plus malheureux des hommes.

Le seul mets présentable dans la cuisine indigène, c'est le mouton rôti. Le mouton est égorgé et dépecé, puis enduit de beurre. Un grand feu de broussailles et de brindilles est allumé, de manière à produire une vive

chaleur et à saisir la chair du mouton, après quoi on la fait rôtir doucement, en la tournant, au-dessus des charbons ardents.

Les indigènes, comme tous les Orientaux, ont coutume de couper la gorge des animaux qu'ils destinent à leur table. Les anciens Arabes, en tuant le gibier qui faisait leur unique nourriture, se hâtaient de l'égorger et invoquaient le nom de leurs divinités. Mahomet a consacré cette coutume, et défini les viandes permises et celles défendues :

« Les animaux morts, le sang, la chair de porc, tout
» ce qui a été tué sous l'invocation d'un autre nom que
» celui de Dieu ;

» Les animaux suffoqués, assommés, tués par quelque
» chute ou d'un coup de corne, ceux qui ont été entamés
» par une bête fauve, à moins que vous ne les ayez pu-
» rifiés par une saignée ; ce qui a été immolé aux autels
» des idoles, tout cela est défendu. » (4, *La Table.*)

Le musulman, en égorgeant, doit dire le *bism illah* (au nom de Dieu).

Le mouton rôti n'est offert que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

La nuit étend ses ombres sur la campagne, la tente n'est éclairée que par les fauves clartés d'un feu de broussailles, les chiens tournent autour de la tente, aboyant aux passants attardés ; pour eux, déjà, la veille commence ; leurs aboiements ne cesseront qu'au jour.

Enfin, le repas est prêt, les femmes apportent le *gues-saa* avec la *merga* et les placent devant le maître de la tente. Les enfants en bas âge se retirent à l'écart. L'homme mange seul.

Bism illah, dit-il, et il plonge sa main droite dans le kouskoussou, car Dieu a prescrit de manger avec les mains. Il la retire, lui donne un léger balancement pour tasser le kouskoussou, sur lequel la ménagère a versé le bouillon, puis, d'un mouvement saccadé, l'introduit dans sa bouche : les bouchées se succèdent.

La viande est déchiquetée en petits morceaux, toujours avec les doigts.

Quelquefois, un enfant espiègle, plus aimé que les autres, vient plonger ses petites mains dans le kouskoussou paternel. Si le père est de bonne humeur, il sourit et la mère est heureuse ; souvent aussi, un coup de bâton apprend au pauvre enfant que le père a droit à un respect absolu ; la femme le recueille et le console sans mot dire.

Enfin, il a rassasié son ventre, selon l'expression islamique, les deux mains placées sur le bord du plat, il se recueille un moment, puis, d'un signe, se fait apporter à boire. — Dieu a prescrit de ne boire qu'une fois.

La boisson, c'est de l'eau empruntée à une peau de bouc fortement goudronnée.

Durant tout le temps qu'a duré cette scène, l'homme n'a pas dit un mot. Les femmes, les enfants, les chiens eux-mêmes, attendent, avec impatience, qu'il daigne leur dire la phrase sacramentelle : mangez, vous autres !

En disant ces paroles, il repousse le plat plus de moitié diminué et dans lequel il a eu soin de replacer les os, après les avoir dépouillés de la viande.

Aussitôt le guessâa est enlevé et placé à quelques pas du père de famille ; les femmes se groupent et se serrent avec les enfants. Chacun se hâte de manger les restes, les

chiens attendent les os, repris par les femmes et si bien nettoyés, qu'un chien de bonne maison dédaignerait de les accepter.

Lorsque les enfants sont mariés, ou lorsque deux frères à peu près du même âge habitent la même tente, les hommes mangent tous ensemble.

Les femmes mangent toujours à part. Elles sont les servantes de la tente, et il n'est point convenable qu'elles s'assoient à la table du maître.

Le kouskoussou est, dans beaucoup de localités, servi dans un plat, dit *metred*, ayant la forme de la coupe antique.

Dans quelques tentes mal ordonnées, tout le monde mange au même plat et au même instant; mais cette dérogation aux coutumes n'a lieu que dans les pays de montagnes et sous le toit des Berbères.

Les indigènes font leur kouskoussou avec la farine d'orge. Il faut être bien riche pour manger du kouskoussou fait avec la farine de froment.

Le lait, le miel, les figes sèches, les baies de genévrier sauvage, le gland doux, les dattes, complètent l'alimentation des indigènes. Il y a toujours des galettes prêtes pour ceux qui doivent aller en voyage ou pour les bergers. Le Prophète a prescrit de ne point manger le matin. Cette coutume est commune aux Orientaux et aux Juifs.

Depuis notre arrivée, l'installation de la famille indigène s'est améliorée. Un grand nombre d'indigènes mangent avec des cuillers en bois. Jadis, ce luxe était pour ainsi dire inconnu.

Les Kabiles ont une alimentation plus médiocre encore que les Arabes. Ils ne possèdent point de moutons,

le gros bétail est fort rare et les chèvres, à cause du lait, ne sont pas considérées comme bêtes de boucherie. Ils se nourrissent de figues sèches, de fèves, de glands surtout. Quand un Kabile peut dévorer un peu de galette trempée dans de l'huile, il déclare qu'il est le plus heureux des mortels.

Si le maître de la tente aime la société, s'il ne craint pas d'offrir quelques grains de café, luxe inouï sous la tente ! les voisins viendront, après leur repas, se réunir près de lui. On observe, on raisonne en petit comité, en simples entretiens : hommes, femmes, enfants profitent de l'expérience des vieillards, de l'observation journalière. Les jeunes intelligences questionnent et apprennent, en écoutant les conversations, les conditions par lesquelles peuvent se garantir les intérêts communs de la famille et de la tribu.

Elles apprennent, aussi, comment on trompe, comment on vole, comment il est glorieux d'avoir des amours adultères. Les haines traditionnelles, les vengeances préméditées, les expéditions à main armée et les profits qu'on en retirait, sont exposés avec maintes amplifications.

Les vieillards ont des regrets pour le temps où : « Les croyants, que Dieu assure leur triomphe ! pouvaient s'entre-tuer, se piller, sans craindre l'intervention du Français maudit ! »

Les conversations les plus ordinaires roulent sur les objets familiers à ces intelligences bornées ; l'état de l'atmosphère, les promesses des récoltes, les impôts. Rangés autour d'un brasier peu ardent, et dont la fumée, chassée par le vent, les aveugle tour à tour, les uns, les

coudes et la tête à la hauteur du genou, écoutent sans comprendre, les autres, assis les jambes croisées, aspirent gravement la fumée de quelques graines odoriférantes, disposées dans une pipe grossière faite avec la racine du genêt. Ils apportent à cette occupation tout l'aplomb et le sérieux de nos fumeurs les plus absorbés.

Chacun a son attitude, et ce groupe, éclairé par les clartés inégales du foyer en plein air, forme un tableau à la fois gracieux et sévère.

Quelques indigènes ont le don du récit. Voici quelques histoires de veillée.

« Un jour, deux amis devisaient de la difficulté des temps, à l'ombre d'un chêne ballotte et dans un endroit désert.

» Le hasard amène en cet endroit un pauvre bûcheron, dont l'air, plein de bonhomie, annonçait une âme naïve. Aussitôt, nos compères pensent à l'exploiter.

» Le bûcheron marchait tranquillement, la tête baissée et tenant à la main la bride de son mulet qui happe, çà et là, une touffe de diss derrière son maître.

» Alerte ! dit l'un des compères à son compagnon, suis-moi ! et il se glisse près du mulet, lui enlève promptement la bride et se la passe autour du cou, tandis que l'autre saute en selle et disparaît.

» Le bûcheron, qui ne s'était aperçu de rien, continuait son chemin sans penser à mal, quand, tout à coup, il sent une secousse ; il se retourne promptement, mais que voit-il ? Un homme à la place de son mulet ! L'étonnement, la crainte glacent ses sens. Le larron ne lui laisse pas le temps de la réflexion et dit d'une voix lamentable :

» — Combien je te dois de remerciements, ô toi qui,
» par tes vertus, es cause de ma délivrance !

» — Comment cela ? dit le bûcheron.

» — Oui, reprend l'autre, pour me punir d'avoir in-
» sulté ma mère, Dieu m'avait changé en mulet ; mais il
» a eu pitié de moi, à cause de ton honnêteté. Mainte-
» nant, je t'appartiens ; fais de moi ce que tu voudras.

» Le bûcheron ne sait trop que répondre et dit au larron :

» — Je ne puis te garder ; je suis pauvre et, puisque
» Dieu t'a délivré, je n'ai garde d'aller contre sa volonté.
» Va retrouver ta mère.

» A quelques jours de là, le bûcheron, s'étant rendu au
» marché voisin, rencontra son mulet qu'un individu
» mettait en vente. Il resta un moment interdit, crai-
» gnant de s'être trompé ; puis, d'un air de compassion, il
» s'approche de l'animal, et lui dit bas à l'oreille : « Tu
» as donc encore insulté ta mère ? »

Ces dénouements amusent beaucoup plus les indigènes
que ne les amuseraient ceux de la morale en action.
Tromper, exploiter leurs semblables, est le but de toutes
leurs pensées.

Voici une charmante anecdote mise en vers par un de
nos bons amis, et que nous avons entendue chez les Ou-
led-Iacoub-Zarara :

L'ÂNE ET LE CHAMEAU

Plus que l'homme, peut-être,
Les animaux aiment la liberté.

C'est une vérité

Qu'on ne peut méconnaître.

Las du joug de leur maître,

Un âne souffreteux, un superbe chameau,

De leur triste préau,

Que du nom de pacage aisément l'on décore,
(Même d'un nom plus magnifique encore,
Tant un maître, chez lui, semble voir tout en beau),
Convolaient du regard une riche vallée...
Ils forment le dessin de l'envahir d'emblée.

Ils arrivent bientôt dans ce nouvel Éden,
Où l'on broute à son aise, où règne l'abondance,
Herbe verte, chardons, large et saine pitance,
De l'ombrage et de l'eau, l'alfa, le tamarin :
Une terre promise,
Pour y vivre à sa guise !

Notre âne engraisse donc !... et, fou de son bonheur,
De quoi s'avise-t-il ?... Chanson me vient d'honneur !
Je veux chanter ! « — Tais-toi, dit le chameau : puissante
Est ta voix ; tu nous perds ! — Tu crois que je plaisante,
Tiens ! écoute ! » Aussitôt un horrible bratment
Retentit.... Ce plaisir se paya chèrement.
Les fauves habitants des montagnes accourent
A ce cri discordant ; la vallée ils entourent,
Tout prêts à faire au chantre un fort mauvais parti.
Eux s'esquivent, prudents, cherchant un autre abri.
On se met en chemin. Mais l'âne a trop de graisse.
Il ne peut plus marcher. Il flatte le chameau :
« Sur ton dos, fais-moi place ! — Oui. » Le chameau s'empresse
De se baisser un peu pour prendre son fardeau.

Et tous deux ils allaient, tristes, l'un portant l'autre.
Le chameau cheminant faisait le bon apôtre.

Ils côtoyaient un mont.

L'âne n'était plus fanfaron.

Ce mont était à pic ; ils contournaient la crête.
Précipices partout. Le chameau haut la tête,
« Danse me vient, dit-il. Comme je danserais !
L'âne se cramponnant : « Grand Dieu ! tu le ferais !
» Mais tu veux donc me lancer dans l'espace !
» — Bah ! je n'y puis tenir ; comment rester en place,
» Il me faut bien danser. » Il en fit le serment,
Et le pauvre âne alla rouler dans le torrent !

De l'apologue arabe, on retient la leçon.
La liberté ! sans doute, elle a du bon ;
Mais elle peut aussi nous conduire à l'abîme.
De son imprévoyance, elle est toujours victime.

Marcel DE SAINT-MAUVIEU.

Les récits de la veillée n'ont pas toujours la verve, l'entrain des anecdotes que nous venons de citer.

Les conteurs élégants sont ceux qui ont étudié dans les *zaouïas* ou écoles musulmanes ; mais ceux-ci ne se prodiguent guère, n'aimant pas, selon le dire d'Horace, jouer de la lyre devant des ânes.

Ils aiment à raconter des histoires légères, de vieilles légendes dont le fond est le même en tous pays.

Le docteur Perron a réuni un nombre considérable de propos joyeux, sous ce titre : *Femmes arabes, avant et depuis l'islamisme*. Nous ne ferons à cet ouvrage qu'un emprunt ; celui d'une causerie d'Aïcha, la femme bien-aimée du Prophète.

Onze femmes se trouvaient réunies.

Elles convinrent entre elles et jurèrent de se dire franchement, et sans rien dissimuler, ce qu'étaient leurs maris. Une d'elle prit donc la parole : « Mon mari, dit-elle, c'est une viande de lourd chameau : grimpé et juché au sommet d'une montagne d'âpre et difficile accès (laid et inabordable), maigre et sec, on ne lui trouverait pas un brin de moelle dans les os. »

La deuxième reprit : « Mon mari, à moi, je ne devrais réellement pas vous en rien retracer. En parler seulement me répugne, et, pour le résumer en un trait, je vous dirai qu'il a toutes les hontes du corps et toutes les hontes de l'âme. »

La troisième continua : « Mon mari ! animal intraitable. Que je lui réponde une parole, vite il me menace de me répudier ; que je me taise, il me tient comme portée sur la pointe nue d'un fer de lance. »

La quatrième : « Mon mari, le voici : bon comme une bonne nuit, sans froid et sans chaleur, sans éloignement pour personne, ne s'ennuyant de nul et de rien. »

La cinquième dit : « Mon mari, s'il rentre, c'est un loup content et satisfait. Il ne s'informe jamais de ce que devient ce qu'il a chez lui. »

La sixième femme reprit : « Mon mari, s'il mange, il lèche jusqu'au fond du plat ; s'il boit, il suce jusqu'à la dernière goutte ; s'il s'assied et s'accroupit, il se ramasse et se blottit sur lui-même. Qu'il tue un animal pour nous, il tue toujours le plus sec, le plus décharné. Jamais il ne glisserait sa main sur mon dos pour voir comment je me porte.

La septième dépeignit ainsi son mari : « Mon époux, collection complète de vices ; masse pesante partout, la nuit, le jour ; extravagance et caprices incarnés ; réservoir de toutes les défauts trouvables dans l'univers ; il vous allonge un coup à la tête, ou bien il vous pointe et vous déchire le ventre. »

Les autres dames firent l'éloge de leurs maris, qui, à ce qu'assure le docteur Perron, ne sont pas tous mauvais.

La soirée terminée, chacun s'en retourne chez soi, les feux s'éteignent, l'heure du sommeil est arrivée. Les femmes prennent soin d'éteindre le feu et de ne laisser aucun tison sous les cendres, de peur qu'un coup de vent ne vienne rallumer le foyer et risquer d'incendier la tente. Cet accident se produit quelquefois.

Les nattes sont disposées pour la nuit.

Chaque femme prend sa place, les hôtes, les frères le

long du bord de la tente, le mari près des tellis qui séparent la tente en deux compartiments.

Le mari jette un dernier regard sur la campagne et sur le troupeau, puis il se couche et attend que tout le monde soit endormi. Alors, il va en rempant jusqu'à la femme qui doit recevoir ses faveurs. Celle-ci ne dort pas. Elle attend avec une inquiétude jalouse ses caresses, qui sont un allègement à la triste vie qu'elle mène. Mais il serait honteux d'achever la nuit près de son épouse. Le mari retourne à son poste et s'endort, le fusil ou le pistolet à portée de la main, tandis que les chiens du douar poussent des aboiements furieux qui durent toute la nuit.

Si deux frères vivent dans la même tente, ou bien un père et un fils, le plus jeune ne doit pas pénétrer dans la partie réservée aux femmes. Son épouse viendra le trouver dès que le silence s'établira dans la tente. Avant l'aube, elle aura soin de rentrer dans le compartiment réservé aux femmes. Dans ce compartiment, outre les épouses, se trouvent quelquefois les belles-mères, les sœurs veuves ou divorcées et les jeunes filles non nubiles. C'est une promiscuité révoltante.

Ce qui précède, explique la répugnance qu'éprouvent les indigènes à se réunir avec des gens étrangers à leur famille.

Le soir, chacun couche dans ses vêtements. La femme qui doit passer la nuit avec le mari enlève sa ceinture.

Pour se soustraire à toute contrainte, des époux qui s'aiment quittent la tente et vont dormir sous la voûte étoilée. Il y a des maris au cœur tendre, qui tiennent dans leurs mains, durant la nuit, la melhafa de leurs épouses, de peur qu'elles ne sortent.

Quelques maris sont tellement épris, qu'ils ne quittent point leurs femmes des yeux, les accompagnent au bois, à la fontaine, partout.

Le tour des femmes n'est pas, comme l'on pense, suivi avec une exactitude très-scrupuleuse. De là des haines, des jalousies épouvantables.

Il n'y a que les gens aisés qui possèdent deux femmes à la fois. Mais tous les indigènes pratiquent le divorce, dans le but de substituer de jeunes épouses aux vieilles, car c'est à ce but qu'aboutit infailliblement le divorce, même avec la polygamie.

Rarement la nuit s'écoule sans être troublée.

La moitié de la nuit est passée ; le plus grand silence règne en tous lieux ; les chiens, fatigués de leurs aboiements, se rapprochent de la tente ; mais tout à coup ils s'élancent et poussent des hurlements furieux.

L'homme de la tente saisit son fusil, l'arme et se lève doucement étudiant le terrain. Il sort en rempant prudemment ; la nuit est sombre, mais, dans l'obscurité, il a vu une forme humaine, c'est bien un voleur, il l'attend, l'observe, tandis que le brigand cherche à le dérouter. Ces feintes durent quelques minutes. L'indigène ne se décide à faire feu sur le malfaiteur, que lorsqu'il est à peu près sûr de bien le distinguer dans l'ombre. En cette occurrence, il est fort dangereux de tirer le premier, car le voleur peut se trouver défilé par un pli de terrain ; à la lumière du coup de feu, il verrait distinctement le maître de la tente et viserait à son aise.

Tout à coup, des cris éclatent du côté de la tente. Des voleurs, un amoureux quelquefois, se sont introduits par un autre côté.

— Au secours !

— Où sont-ils ?

— Par ici.

— Non, par là !

Le pauvre fellah ne sait où donner de la tête ; enfin il fait feu au hasard et ne tue personne.

Quelquefois ces dames ne disent pas tout, et le mari trouve qu'elles ont été bien lentes à l'appeler.

Il s'arrête alors, pose son fusil et médite.

Le lendemain, son plan est arrêté. Les voleurs ne peuvent être que Mohammed ou bien Messaoud, qui, depuis quelque temps, rôdent autour des femmes qui vont à la fontaine. Il convoque ses frères, ses amis, leur expose ses soupçons, l'insulte faite à sa famille, et n'a pas de peine à les décider à lui prêter assistance dans l'exécution de sa vengeance. La nuit venue, au moment où l'étoile du matin va paraître, il se glisse en rampant, trompe les chiens. Arrivé à la tente de son ennemi, tire au hasard, tue un homme, un enfant, une femme et s'enfuit.

Au bruit de la détonation, tout le monde s'est levé. Des coups de feu sont tirés, les femmes se répandent en cris lamentables, les voisins accourent avec leurs armes. Les suppositions commencent, et l'on ne tarde pas à murmurer tout bas le nom de l'assassin.

En pays indigène, les moyens d'investigation n'existent point ; et si une femme, un enfant ne commettent point d'indiscrétion, la prévention contre le coupable est impossible à établir.

Fait incroyable ! il arrive que les parents de la victime se chargent quelquefois de dérouter eux-mêmes les investigations, en portant des accusations mensongères con-

tre des gens innocents, mais dont la richesse leur fait espérer une bonne indemnité.

D'autres fois, surpris par les gens du douar, le voleur n'aura pas le temps de s'enfuir et tombera blessé à mort.

Ses frères s'élanceront à son secours, car un voleur n'est jamais seul ; ils l'emporteront avec un courage et une vigueur extraordinaires.

Pour lui, malgré la souffrance, il s'aidera tant qu'il aura un peu de souffle, sans dire un mot, sans proférer une parole.

Dans cette fuite précipitée, mille obstacles surgissent. Il faut éviter les terrains labourés, de peur de laisser des traces révélatrices ; il faut franchir des fossés, des haies ; il faut, par dessus tout, que le sang ne coule pas à terre, ce qui pourrait fournir un indice, une preuve. Pour mieux déjouer les recherches, arrivés à cent mètres du douar, ils déposent le blessé sur le sol, et chacun rentre chez soi sans proférer un mot, sans réveiller personne. Puis, tout à coup, l'un d'eux sort de sa tente en criant : Au voleur ! et en tirant au loin. Tout le monde est sur pied en une minute.

— Qu'est-ce ?

— Qu'y a-t-il ?

— Où l'avez-vous vu ?

Deux, trois coups de feu se font entendre accompagnés de cris de désolation. Accourez, Mohammed est atteint ! On entoure le blessé qui, sur le point de mourir, raconte qu'il est sorti au premier cri, qu'il a vu trois voleurs (il cite les noms) ; l'un des voleurs lui a tiré un coup de

fusil, et tout le douar reste persuadé que Mohammed a été blessé pour la défense commune.

Quelques vieillards, trop habitués à ces émotions pour se laisser tromper, hochent la tête en entendant ce récit ; mais les autres parents jurent de tirer vengeance et de tuer le voleur. Inutile d'ajouter que les noms cités par Mohammed ne sont autres que ceux des gens chez lesquels il était allé en aventure.

Les vols ont pour objet, tantôt le contenu des silos, tantôt les bestiaux, tantôt les femmes, tantôt un cheval, un mulet.

Les voleurs arrivent au nombre de deux ou trois ; ils parviennent jusqu'à dix pas du troupeau, qui repose devant la tente. Tout le monde dort ; les chiens eux-mêmes sont pris en défaut.

Une détonation éclate au milieu des moutons qui se dispersent et s'enfuient. Comme un loup affamé, chaque voleur enlève un mouton, une brebis, et disparaît en courant avec ce fardeau qui ne fatigue point son bras robuste.

Les maisons elles-mêmes ne protègent point contre les voleurs. En un clin d'œil, les murs sont percés, le blé et jusqu'aux chevaux sont enlevés, souvent sans que le maître de la maison se soit réveillé.

Les moutons, les bœufs volés, sont immédiatement dépécés et partagés, les os enterrés. A l'aube, toute trace du délit a disparu.

Les mulets, les chevaux, sont emmenés au loin chez un ami, qui se charge lui-même de les conduire à un autre recéleur.

De recéleur en recéleur, les chevaux, en vingt-quatre

heures, sont transportés à vingt-cinq, trente lieues, et le propriétaire court grand risque de ne plus jamais les revoir, à moins qu'un *beschâar*, porteur de bonnes nouvelles, ne vienne à son secours.

La *beschâar* est la gendarmerie de ces sociétés primitives et barbares.

Un vol est-il commis ? le propriétaire annonce qu'il offrira cent, deux cents francs, selon la valeur de l'objet, à celui qui le mettra sur la trace des voleurs. Cet appel ne tarde pas à être entendu. A la condition de rester inconnu, le *beschâar* fait connaître tous les incidents du vol et indique le lieu où l'on découvrira le cheval, le mulet, les peaux des moutons, le grain volé, etc., etc.

Le *beschâar*, le plus souvent, n'est autre qu'un des voleurs qui trahit ses compères.

Le vol, la trahison, le mensonge, sont tellement familiers aux indigènes, qu'ils vont jusqu'à se trahir entre complice et même entre proches parents.

Les enfants volent leurs pères, les femmes se volent entre elles ; dans la même tente, le mari vole sa femme, et lorsque les officiers des affaires arabes tentent des enquêtes et citent devant eux les parents, les voisins, les amis, rien de plus extravagant, de plus mensonger, que les témoignages qui sont produits.

A tous ces défauts, l'indigène joint encore celui d'être querelleur, emporté, vindicatif. Ces hommes à la démarche grave, au regard calme, sont d'une vivacité extrême. Le prétexte le plus futile, le plus léger en apparence, entraîne le père, la mère et les enfants à des rixes sanglantes, qui deviennent l'occasion de haines que rien ne peut apaiser.

Le prix du sang, ou loi du talion, est la seule justice que l'opinion publique approuve ; non pas le prix du sang considéré comme la juste indemnité d'un dommage causé ; mais le prix du sang d'une manière absolue et quelles que soient d'ailleurs les circonstances dans lesquelles la blessure ou la mort ont été données.

L'homme, attaqué dans sa demeure et qui tue pour protéger sa famille, est tenu de payer le prix du sang. C'est la triste nécessité d'une société sans frein.

Dans les montagnes particulièrement, il y a des indemnités non payées et revendiquées d'année en année. Les enfants se transmettent religieusement des morceaux d'os, des balles de plomb, des pierres, destinées à attester la validité des revendications.

La société indigène n'admet pas la poursuite du crime ou délit, afin d'obtenir l'amendement moral, ni même comme droit de se venger ; c'est à ses yeux une simple question d'utilité ; comme dans la loi burgonde, elle cherche à mettre des obstacles aux vengeances particulières. Les indigènes disent : « Le sultan est chose facile à gouverner ; l'homme, l'individu est capable de tous les crimes. »

En pays indigène, le témoignage n'est pas un guide : il est presque toujours un danger. La connaissance des haines de famille, des assassinats antérieurs et quelquefois des déportements amoureux, est essentielle pour qu'une instruction puisse arriver à réunir quelques preuves juridiques à peines concluantes. Aussi, les chefs indigènes pourraient-ils souvent éclairer les investigations de la justice ; mais malheureusement ils participent aux vices de la nation. En effet, les mœurs que nous ve-

nons de décrire sont aussi bien celles du khammès et du fellah que celles de l'homme de grande tente.

Les drames les plus compliqués sont ceux qui ont la femme pour mobile.

Toutes les ruses, toutes les combinaisons, sont mises en usage, et Dieu sait si l'esprit humain est fertile en ressources mauvaises !

Mohammed a conçu une vive passion pour Mériem, la femme d'un de ses voisins. Les présents, les prières, les avances, tout a été repoussé ; les commères les plus habiles ont échoué dans leurs négociations ; les amulettes elles-mêmes sont restées sans effet.

Mohammed est irrité par les obstacles, il est devenu farouche, car l'on commence à rire de sa folle et malheureuse passion.

C'en est fait, il aura cette femme, ou bien il se fera tuer.

A l'heure où les femmes vont à la fontaine, ou lorsque, vers midi, les hommes sont loin des tentes, Mohammed se met sur le passage de celle qu'il désire, lance un regard de défi à la cruelle et, d'un geste naturel, passe la main sur son menton. La femme tressaille, elle comprend. Ce soir, cet homme viendra ; près du mari et malgré elle, il lui arrachera ces faveurs refusées. Que faire ? Elle hésite, elle se trouble ; son cœur de femme trouve dans ce péril je ne sais quel charme inexprimable.

Préviendra-t-elle son mari, ses frères ? mais qui sait ? elle va s'exposer à des soupçons injustes et sans profit. Ce Mohammed n'est peut-être qu'un fanfaron.

Le soir arrive, Mériem n'a pas encore pris de résolution. Les feux s'éteignent, les tapis sont étendus. Le mari,

couché près de Mériem, l'entretient de choses joyeuses, la prend dans ses bras, puis des soupirs se mêlent et..... bientôt un lourd sommeil gagne le mari.

Mériem est trop agitée pour dormir..... Oserait-il venir? oh non!.... Toup à coup, la haie d'épines sèches, qui entoure la tente, se lève, se soulève doucement, une tête paraît, puis le corps. Mériem, comme anéantie, ne peut se lever. Une bouche murmure à son oreille : « Tais-toi, où je te tue. » Le couteau à la bouche, le pistolet à la main, prêt à tuer le mari s'il fait un mouvement, Mohammed satisfait son amour, puis repart, laissant Mériem terrifiée, émue, charmée. A partir de ce jour, elle est, elle sera sa maîtresse ; c'est elle qui lui donnera des rendez-vous, c'est elle qui sera jalouse ; mais c'est elle aussi qui sera délaissée pour une autre plus jeune ou plus jolie, car les Mohammed sont connus, admirés, recherchés des femmes, jusqu'à ce qu'un mari fasse justice de leur audace.

C'est ainsi que des hommes remplis de vigueur, d'énergie et d'intelligence, n'ont d'autre souci que le vol et le brigandage, le commerce de galanterie, les vengeances personnelles, et, sous des dehors de générosité, cachent l'habitude du mensonge, de la duplicité et de la trahison.

Une seule considération plaide en leur faveur : ils n'ont point cette notion du bien et du mal qui, seule, fait les coupables.

Ces mœurs changeront-elles ?

Il est plus difficile d'arracher du cœur humain l'orgueil, l'égoïsme, l'avarice et la méchanceté que de défricher les forêts, de dessécher les marais et de dompter les fleuves impétueux.

V

Divorce. — Adultère. — Femmes galantes

Le divorce est la conséquence naturelle de la polygamie.

La liberté de se quitter par le divorce, fait que l'on s'engage plus légèrement ; on se contraint moins l'un et l'autre, et les mariages se multiplient à l'excès.

Voici en quels termes le Prophète autorise le divorce :

« 24. Si vous désirez changer une femme contre une
» autre, et que vous ayez donné à votre femme cent di-
» nars, ne lui en ôtez rien. Voudriez-vous les lui arra-
» cher par une injustice et une iniquité évidentes.

» 25. Et comment voudriez-vous les leur ôter, lorsque
» tous les deux vous avez été unis intimement, et que vos
» femmes ont reçu vos serments solennels ? (CHAPITRE IV,
» *Les Femmes.*)

» 48. O croyants ! si vous répudiez une femme fidèle
» avant d'avoir eu commerce avec elle, ne la retenez
» point au-delà du terme prescrit. Donnez-lui ce que la
» loi ordonne et un congé honnête. (CHAPITRE XXXIII.)

» 1. Dieu a entendu la parole de celle qui a plaidé
» chez toi contre son mari (Khaûla, fille de Talaba), et qui
» a élevé ses plaintes vers Dieu. Il a entendu vos entre-
» tiens, car Dieu entend et voit tout.

» 2. Ceux d'entre vous qui répudient leurs femmes,
» en disant qu'ils les regardent comme leurs mères (elles

» ne sont pas leurs mères ; leurs mères sont celles qui
» les ont enfantés), profèrent une parole blâmable et une
» fausseté.

» 4. Ceux qui répudient leurs femmes avec la formule
» de séparation perpétuelle, et reviennent ensuite sur
» leur parole, affranchiront un esclave avant qu'il y ait
» une nouvelle cohabitation entre les deux époux di-
» vorcés.

» 5. Celui qui ne trouvera point de captif à racheter,
» jeûnera deux mois de suite avant qu'il y ait cohabita-
» tion entre les deux époux divorcés. (CHAPITRE XXXIII,
» *La Plaideuse.*)

» O Prophète ! ne répudiez vos femmes qu'au terme
» marqué, c'est-à-dire quand elles auront eu trois fois
» leurs règles. Comptez les jours exactement. Avant ce
» temps, vous ne pouvez ni les chasser de vos maisons,
» ni les en laisser sortir, à moins qu'elles n'aient com-
» mis un adultère prouvé.

» 2. Lorsqu'elles auront attendu le terme prescrit,
» vous pouvez les retenir avec bienveillance. Appelez des
» témoins équitables, choisis parmi vous ; que le témoi-
» moignage soit fait devant Dieu.

» 4. Quant aux femmes qui n'espèrent plus (à cause de
» leur âge) d'avoir leurs règles, quoique vous n'en soyez
» pas sûrs, le terme est de trois mois également ; le
» même est prescrit pour celles qui n'ont point encore eu
» leurs mois ; pour les femmes grosses, attendez qu'elles
» aient accouché.

» 6. Logez les femmes que vous avez répudiées là où
» vous logez vous-mêmes et selon le moyen que vous
» possédez ; ne leur causez pas trop de peine en les met-

» tant trop à l'étroit. Ayez soin de celles qui sont en-
» ceintes, tâchez de pourvoir à leurs besoins jusqu'à ce
» qu'elles aient accouché ; si elles allaitaient vos enfants,
» donnez-leur une récompense ; consultez-vous là-dessus
» et agissez généreusement. »

Il est nécessaire d'insister sur le texte que nous venons de citer. Il renferme le germe d'une révolution tentée en faveur de la femme.

Cette révolution est restée infructueuse, et c'est ce qui nous faisait dire précédemment que la femme indigène s'estimerait heureuse si elle jouissait de la plénitude des droits que lui confère la loi musulmane.

La première disposition est une nouvelle affirmation du caractère de don volontaire et irréversible attribué à la dot nuptiale.

La femme, en se mariant, devient une personne civile, admise à exercer le droit de propriété et tous les droits qui en découlent.

Les maris sont moins prompts à divorcer (1) leurs épouses pour se remarier, et le divorce n'est plus un moyen de pallier la débauche ou l'égoïsme.

Ces conséquences n'ont pas échappé aux peuples qui ont embrassé l'islamisme ; et ils ont si bien réagi contre cette digue opposée à leurs déportements, qu'ils l'ont réduite à néant.

Les commentateurs, les interprètes du texte sacré, sont veus au secours des passions humaines pour éluder une disposition qui semblait peu conforme aux usages reçus,

(1) Divorcer n'est pas un verbe actif ; mais il est employé comme tel dans la traduction du cours de droit musulman, parce que cela facilite l'exposition.

et portait l'empreinte d'un sentiment de générosité envers la femme.

D'ailleurs, rien de plus obscur que la législation sur le divorce. C'est en vain que l'on cherche, dans les ouvrages des jurisconsultes, une définition du divorce d'où l'on puisse déduire les conséquences juridiques.

Le texte des ouvrages de droit, chargé de mille détails, prévoyant une foule de cas improbables ou tellement exceptionnels, qu'ils constituent des anomalies, confond, à dessein peut-être, le divorce et la répudiation, et n'établit clairement qu'un seul moyen de séparation : le divorce *khellahi* ou divorce par délivrance, lequel est toujours à l'avantage du mari.

D'après les légistes anciens et modernes, le divorce diffère de la répudiation en ce qu'il a lieu par consentement mutuel à cause d'incompatibilité d'humeur, tandis que la répudiation se fait par la volonté et pour l'avantage d'une seule des deux parties, indépendamment de la volonté ou de l'avantage de l'autre.

Le divorce, qui semble être le résultat d'une détermination réfléchie, doit avoir un caractère définitif ; la répudiation, qui semble tenir à la promptitude de l'esprit et à la passion de l'âme, peut, dans certains cas, n'être pas définitive.

Telle était la législation romaine dans l'antiquité.

Sidi Kkelil et les légistes musulmans, qui avaient conservé quelques-unes des traditions de la science du droit, ont effleuré cette distinction. Sidi Khelil traite du divorce et de la répudiation en des chapitres différents ; mais, après la lecture de son ouvrage, l'esprit demeure troublé, et c'est en vain que l'on cherche à définir la situation

respective des conjoints en instance de divorce ou de répudiation, aussi bien avant qu'après l'accomplissement de ces deux actes juridiques.

Il semble que les législateurs se soient surtout appliqués à resserrer les liens de l'esclavage domestique, et à dénier à la femme toute initiative en matière de séparation.

Le divorce a donc pour but d'opérer la séparation du mari et de la femme.

Il y a deux sortes de divorce :

Le divorce par délivrance, dit *el-khellahi* ;

Le divorce par autorité de justice.

Cette distinction n'est pas formulée dans les ouvrages de droit, mais elle existe en fait :

1° Le divorce par délivrance est le moyen qu'a la femme de racheter sa liberté à l'aide d'un don compensatoire. Le mari seul a le droit de prononcer le divorce. La femme a le droit de le solliciter, moyennant une valeur déterminée ou indéterminée; mais le mari n'est pas astreint à l'accorder toujours.

La jeune fille impubère mariée n'a pas le droit de réclamer le divorce.

Le jeune garçon impubère n'a pas le droit de prononcer le divorce.

Le mari est maître d'accorder le divorce et de ne pas accepter le don compensatoire ;

2° Le divorce par autorité de justice est le divorce prononcé d'office, malgré la volonté du mari, dans les cas suivants :

« Le mari est inapte à remplir les devoirs conjugaux. »

Dans ce cas, la loi accorde un délai d'un an au mari

pour vaincre l'impuissance. A l'expiration de ce délai, la femme est divorcée et n'est pas tenue de payer le don compensatoire.

La femme est libre, dans le cas où elle ne voudrait pas attendre l'expiration du délai annuel, de payer une partie ou la totalité du don compensatoire ; à partir de ce moment, et si le mari y consent, elle est divorcée.

« Le mari maltraite sa femme et la bat sans motif ; il lui refuse la nourriture, le logement ou les vêtements. »

Dans ce cas, le kadi, après avoir essayé de tous les accommodements que la loi indique, prononce le divorce ; mais, presque toujours, la femme est condamnée à payer le don compensatoire.

Il y a plus de quatre-vingt-dix motifs pour lesquels un mari a le droit de battre sa femme : avoir refusé l'obéissance, n'avoir pas préparé le repas, s'être arrêtée devant des étrangers le visage découvert, avoir refusé d'étendre la natte le soir au moment du coucher, avoir répondu insolamment au maître du logis, avoir dérobé du beurre, des grains, etc., etc., etc.

Le divorce doit encore être prononcé judiciairement, lorsque le mariage est entaché d'illégalité.

La répudiation est l'acte par lequel le mari chasse l'épouse du toit conjugal.

La répudiation, pour être parfaitement conforme aux principes de la loi établie d'après la *Sunna* (c'est-à-dire aux principes basés sur les maximes et les exemples du Prophète), doit :

- 1^o Être unique ;
- 2^o Être prononcée au moment de pureté qui suit les menstrues ;

3^o ne pas avoir lieu pendant le temps de l'attente légale.

La répudiation unique est celle qui a lieu en prononçant une seule formule répudiaire et qui n'entraîne pas, pour les conjoints, l'impossibilité de renouer immédiatement les liens du mariage.

La répudiation ne peut être faite au moment des menstrues, afin que la femme puisse se rendre compte exactement du jour où elle entre en attente légale, et aussi pour assurer à la femme, durant le temps de l'infirmité mensuelle, un peu de bienfaisance et de douceur de la part du mari.

La femme n'est tenue à accomplir le temps de l'attente légale que si, dans l'intervalle de la répudiation et du retour à l'union, elle a cohabité avec un homme.

La répudiation ne peut être renouvelée durant le temps de l'attente légale imposée à la femme, après la première répudiation, afin de ne pas contraindre la femme à une attente trop considérable.

Le mari qui répudie sa femme, n'a pas le droit de réclamer le don compensatoire.

La loi n'accorde pas à la femme la faculté de demander la répudiation ; mais le mari peut lui en abandonner l'initiative.

Les conséquences de la répudiation sont les suivantes :

La femme est immédiatement séparée de son mari ; il ne doit plus exister de relations matrimoniales entre les deux conjoints ; la femme est tenue d'attendre l'intervalle de trois infirmités mensuelles avant de contracter un nouveau mariage. C'est ce qu'on nomme l'attente légale.

Durant cette période, si les préceptes du Prophète étaient suivis, la femme ne sortirait point de la maison conjugale et serait traitée avec les plus grands égards ; mais les légistes autorisent le fidèle à chasser l'épouse de cette maison, qu'elle ne quitte souvent qu'à regret.

Les formules répudiatoires sont variables. Le mari peut dire à la femme : « Je te répudie, ou je me sépare de toi par répudiation, ou la répudiation est obligatoire pour moi. »

Si, après la répudiation par un, les deux conjoints consentent à renouer de nouveaux liens, le mari est tenu de fournir un don nuptial dont l'importance est calculée d'après sa fortune ; mais la femme n'attend pas l'expiration de l'attente légale, à moins que, dans l'intervalle de la séparation et du second mariage, elle n'ait cédé aux obsessions de son mari ou d'un autre homme.

Le mari qui, par trois fois et après que le temps de l'attente légale est écoulé, répudie sa femme, ne peut plus la réépouser, si ce n'est lorsqu'elle a passé par la couche d'un autre mari, qui l'a lui-même divorcée.

La répudiation, telle que nous venons de la décrire, est dite *parfaite* ou *sunnique*.

Il est inutile d'ajouter que cette répudiation n'est pas en honneur chez les musulmans, et qu'on n'en voit plus d'exemple depuis longtemps.

Les sages lenteurs apportées à la répudiation définitive, et la prescription d'habiter sous le même toit, étaient cependant d'excellents moyens d'empêcher les séparations trop nombreuses et d'atténuer le préjudice qu'elles portent à la famille.

La répudiation la plus fréquente, est la répudiation

excentrique, c'est-à-dire celle qui est contraire à ce que veut la Sunna, et par laquelle un mari répudie sa femme par trois ou une seule formule.

La répudiation ne donne pas droit au don compensatoire.

La répudiation, pour les indigènes et les magistrats musulmans, se transforme toujours en divorce khellahi, c'est-à-dire divorce par lequel la femme rachète sa liberté. C'est une grande injustice, dont nous allons faire comprendre l'origine et la portée morale.

Le mariage, avons-nous dit, est, chez les musulmans, assimilé à une vente : la dot nuptiale, au lieu d'être un don volontaire, est considérée comme un prix de vente. Le mari qui rend l'objet acheté par lui, se croit en droit de réclamer l'argent qu'il avait donné en échange.

Telles étaient les mœurs antiques des Bédouins et des autochtones, telles sont aujourd'hui encore les mœurs des Kabiles et des Chaouïas.

Les légistes musulmans, n'osant s'appuyer sur le texte sacré pour réagir contre une coutume qui favorise l'égoïsme et la dureté native de l'homme, se sont plus à confondre la répudiation parfaite avec le divorce.

Les conséquences de cette législation sont faciles à déduire : la femme devenue vicille, celle qu'un caprice, des soupçons injustes, un mouvement de jalousie, une maladie, etc., etc., ont rendue odieuse au mari, est sans pitié mise hors de chez elle, et est toujours sensée se racheter de son propre gré. Grâce à une supercherie juridique, la répudiation parfaite, qui ne donne pas droit au don compensatoire, est remplacée par le divorce khellahi, qui est tout à l'avantage du mari, puisque le don

nuptial ou prix de vente lui est rendu sous le nom de don compensatoire, sans que l'on tienne compte des années de jeunesse écoulées et perdues pour la femme, des travaux accomplis par elle sous la tente, etc., etc.

La dot est généralement rendue après l'expiration de l'attente légale.

C'est ainsi que, dans la société musulmane, la vulgarité des peuples qui ont embrassé l'islamisme a imposé le maintien des mœurs antiques et barbares, et a fait triompher l'esclavage domestique de la femme.

D'après nos idées modernes, le divorce est surtout un débat au sujet duquel l'autorité judiciaire doit prononcer ; pour les musulmans, c'est la faculté de changer de femmes portée jusqu'aux dernières limites, et n'ayant d'autre frein que l'empire des sentiments naturels.

Pour justifier leur législation, les musulmans prétendent que si les femmes étaient traitées conformément aux principes de la Sunna, elles s'affranchiraient de tous leurs devoirs et, ayant tous les avantages de la répudiation, elles mettraient les maris dans l'obligation de les répudier le plus souvent possible. La répudiation deviendrait ainsi une source de spéculation pour elles. Ils ajoutent encore que leur vie modeste et pauvre, leur sol infertile, leur existence nomade, leur créent l'obligation d'avoir le moins de lois possible, des lois d'une grande simplicité ; ils comptent plus, disent-ils, sur l'empire des sentiments naturels que sur l'effet de lois compliquées et qui nécessitent l'intervention des gens de justice.

Cette justification est spécieuse. Il est vrai que, chez les peuples barbares, les institutions sont plutôt des mœurs que des lois ; que le mariage n'y est pas assuré ;

qu'on y change volontiers de femmes; mais la barbarie ne saurait être éternelle.

Du reste, ce qui se passe dans l'islamisme prouve bien qu'il ne suffit pas d'exposer aux hommes de grands principes de morale, de justice et de bonté, pour les rendre moraux, justes et bons. Il faut tout un système de discipline, il faut ouvrir franchement la lutte contre l'égoïsme et les passions, et, souvent, faire concourir au triomphe du bien plusieurs générations successives. C'est ce qu'a fait le christianisme, et c'est là le secret de son heureuse et féconde influence sur les mœurs des peuples qui ont le bonheur d'être soumis à son empire.

Les kadis musulmans ne prononcent en Algérie que le divorce khellahi. Quand même ils ne seraient point disposés à le faire, ils n'auraient ni le pouvoir, ni le courage de lutter avec la rapacité de leurs coréligionnaires. La dot retourne donc au mari, malgré les prescriptions du Prophète.

Durant le mariage, le montant de la dot était entre les mains des parents de la femme; ceux-ci le rendent dès que leur fille leur est rendue.

La femme devient ainsi, non plus un objet que l'on vend, mais un objet qu'on loue au plus offrant.

Tous les indigènes de l'Algérie, qu'ils soient d'origine berbère ou d'origine arabe, pratiquent le divorce tel que nous venons de le décrire.

Les Berbères du nord, les Kabiles, aggravent encore la situation faite à la femme par l'interprétation abusive du texte sacré dans *les Commentaires* de Sidi Khelil et des autres jurisconsultes : conséquents avec eux-mêmes, ils dénie à la femme le droit de disposer de sa dot, quand

même elle accomplirait toute son existence auprès d'un mari sans être divorcée. La dot est, en pays kabile, un prix de vente. Il n'y a pas un kadi qui oserait contraindre un père à remettre cette dot à la fille mariée, et si l'on voulait entrer résolument dans la voie de la réhabilitation de la femme, les Kabiles reprendraient les longs fusils et s'insurgeraient.

Nous verrons, au chapitre des successions, que la coutume kabile ou berbère poursuit la femme jusqu'au bout, et anéantit en elle tout espoir de rédemption sociale, en lui déniait formellement le droit de propriété.

La coutume contre laquelle s'éleva le Prophète, dans le chapitre la Plaideuse, et qui consistait à répudier l'épouse sans que le divorce fût prononcé; qui mettait la femme hors la loi et la laissait tout à la fois non mariée et non divorcée, est encore en vigueur chez les Berbères du nord, surtout chez les Kabiles.

Nos kadis n'osent point attaquer cette coutume, à laquelle se montrent fort attachées ces peuplades grossières, et supportent patiemment cette iniquité. Elle a contre elle cependant le droit, la raison naturelle et la loi musulmane elle-même. On ne retrouve plus de traces de cette coutume chez les Arabes des plaines.

Quelques rares indigènes se conforment aux dispositions du texte sacré, et abandonnent le montant de la dot à leurs épouses divorcées.

On le voit, tout ce que le Prophète a voulu faire pour la rédemption de la femme, est demeuré lettre morte. Il en a été de même chaque fois que le Prophète, voulant opérer une réforme morale, a essayé de lutter avec les passions.

Le père libre doit entretenir son fils libre et sans fortune jusqu'à ce que cet enfant ait atteint l'âge de puberté.

Le fils libre et pubère, mais atteint de folie, même intermittente, ou de cécité, ou de maladie, ou d'impossibilité absolue de gagner sa vie, reste à la charge du père. Quant à la fille, elle ne demeure à la charge de son père que jusqu'au moment où, mariée, elle entrera en communication avec son mari qu'elle soit pubère ou impubère.

Les enfants appartiennent donc au père ; mais leur éducation et le soin matériel de leur enfance sont spécialement confiés à la mère.

Une femme divorcée emmène avec elle ses enfants en bas-âge, et les garde auprès d'elle jusqu'à l'âge de puberté. L'entretien est payé par le mari.

Si la femme divorcée contracte un nouveau mariage, le mari a le droit de reprendre ses enfants.

Ici, se présente la question des enfants naturels.

Les femmes divorcées, jeunes et belles souvent, ardentes comme le sont les femmes du midi, dépravées comme toutes les femmes indigènes, deviennent quelquefois enceintes. La loi musulmane n'a point voulu que les enfants nés de ces femmes fussent privés d'un père, et a déclaré qu'ils appartiendraient au dernier époux. C'est ce qu'on appelle vulgairement le *Bou Mergoud* (l'enfant qui dort dans le sein de sa mère). Cette supercherie physiologique n'est admise que pour une durée de quatre ou cinq ans. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur ce point.

Si une jeune fille non mariée vient à mettre au jour

un enfant, elle n'a aucun recours contre son séducteur ; mais le *bit-el-mal*, ou domaine public, doit subvenir à l'entretien de l'enfant ; on lui assigne un tuteur.

Durant la grossesse, le père adultérin ne peut épouser celle qu'il a réduite ; il peut contracter mariage dès le lendemain de l'accouchement ; mais l'enfant est bâtard, le père ne pouvant le reconnaître. Ce cas est excessivement rare, les jeunes filles étant mariées de très-bonne heure.

Nous ne voulons pas, à propos des mœurs indigènes, faire un cours de législation musulmane ; cette œuvre serait au-dessus de nos forces. Il importait cependant d'établir la distance qui sépare le Koran des pratiques de ses sectateurs, et de rechercher, dans le texte sacré, la solution de ces questions fondamentales : le Mariage et le Divorce.

Revenons maintenant à la description pure et sans commentaires.

Les indigènes divorcent leurs épouses, poussés par deux mobiles principaux : le premier, c'est le désir de substituer une femme jeune à une femme âgée ; le second, l'incompatibilité d'humeur.

Il n'est que trop facile de le comprendre : les indigènes, vivant au milieu d'une société sans frein, abandonnés à eux-mêmes, sans l'éducation qui façonne et introduit dans la pratique journalière la réserve, la modestie du langage, l'habitude du sacrifice, sont durs, capricieux, volontaires, égoïstes surtout.

Ces défauts sont communs aux deux sexes et rendent la vie de la communauté intolérable, à moins que la pas-

sion ou l'empire des sentiments naturels, ne viennent apporter leur influence modératrice.

Malgré le bâton qui la menace, la femme arabe est loin d'être docile ; elle est, au contraire, violente, personnelle, prompte à l'insulte. Le Prophète lui-mêmes s'en est plaint dans le Koran en plusieurs passages et notamment dans le chapitre la *Défense*, quand il dit à ses femmes, Hafsa et Aïcha, « que leur cœur a gauchi. »

Il a prescrit que la face de la femme serait voilée et qu'elle ne se laisserait point voir par les étrangers.

Il a consacré son incapacité en s'écriant : « Un pays gouverné par une femme est un malheureux pays. »

La révolte de la femme est fréquente ; car, si pour l'homme, la femme est un composé d'innombrables défauts, pour la femme, l'homme est un composé de vices sans nombre. Que de fois, pour fuir un mari détesté ou pour rejoindre l'amant qu'elle préfère, ne s'échappe-t-elle point du domicile conjugal ? Elle disparaît durant des semaines entières, cachée dans une caverne, une forêt, une tente éloignée. Le mari se consume en vains efforts pour la découvrir ; ses frères, sa parenté, partagent sa honte et sa colère.

Il court chez les parents de la femme et traite avec eux du rapatriement de son épouse.

Il justifie sa conduite devant le tribunal de l'opinion publique, hostile aux maris ici comme ailleurs.

Si elle est jeune et jolie, les parents sont parfois les instigateurs de l'insoumission de leur fille, dans l'espoir d'obtenir, d'un compétiteur riche, une dot plus élevée. La beauté de certaines femmes ne se révèle souvent qu'à près le mariage.

Ainsi, cette faculté du divorce, bien loin d'être une condition de bonheur, est une source de désespoir et d'ennuis.

Il y a des femmes qui ont eu jusqu'à dix et douze maris.

Des maris ont eu jusqu'à vingt femmes successives.

Ce que nous venons d'écrire dénote un état social agité, qui enlève à l'homme son initiative pour le bien, car la famille est la base de toute société et de tout progrès.

Le divorce et la polygamie seront peut-être des obstacles insurmontables à la fusion des deux races. Ces institutions sont sanctionnées par la religion, et l'on sait que l'idée religieuse se pose comme un reflet divin, une révélation indiscutable et parfaite. Qu'on juge de l'empire qu'elle doit prendre sur les hommes, lorsqu'elle autorise et sanctionne la satisfaction des passions les plus impérieuses de la nature humaine.

A propos du mariage, nous avons dépeint l'intérieur musulman. Il nous faudrait jouer ici des immunités accordées aux romanciers, pour faire un tableau complet des mœurs des femmes indigènes. Elles n'ont ni vertu, ni pudeur.

Presque toutes sont infidèles.

Dans les premiers temps de l'islamisme, on murait la femme coupable ; depuis, on a substitué à cette peine celle de la lapidation. Dans les douars de la plaine et dans les montagnes, le mari se fait justice lui-même. L'homme jaloux, qui croit avoir à se plaindre de sa femme, la tue sans tenir compte de la loi, qui exige que deux

témoins constatent l'adultère, et ne condamne au dernier supplice que dans le cas de flagrant délit.

Combien de victimes ont succombé ainsi ?

Quelquefois, les parents de la femme prennent à cœur la défense de celle-ci, des haines violentes surgissent et mettent aux prises des fractions entières. Les femmes sont l'âme de ces dissensions ; elles excitent leurs frères, elles prennent part au combat. Pour elles, tout ce qui produit une émotion, tout ce qui change le cours ordinaire de la vie monotone, est une chose désirable.

Les effets de la jalousie, chez nos indigènes, sont parfois accompagnés de représailles tellement barbares, qu'elles paraissent incroyables.

Les dossiers des affaires soumises aux conseils de guerre pourraient, sur ce sujet, fournir des révélations, preuves d'une cruauté native, trop souvent dissimulée sous des dehors de flatterie et de condescendance empressée.

Nous ne citerons qu'un exemple :

En 1860, un officier des affaires arabes et un médecin militaire furent envoyés dans la tribu des Beni-Smiel, du cercle de Tlemsen, pour procéder à la levée du corps d'une jeune femme indigène assassinée par son mari.

Cette jeune femme avait le corps couvert de trente-sept coups de couteau dont aucun n'avait produit de blessure mortelle ; à l'inspection du cadavre, on reconnaissait que l'auteur de ce crime avait frappé avec rage, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre.

La femme était morte d'hémorrhagie, et le docteur s'étonnait que les blessures offrissent l'aspect d'entailles s'arrêtant à la rencontre des muscles. « Pourquoi, disait-

il, l'assassin n'a-t-il point frappé avec la pointe de son arme, et terminé d'un seul coup son horrible attentat ? »

Ce fait n'avait rien d'extraordinaire, pourtant.

Ce genre de mort est infligé aux femmes adultères par le mari outragé. Celui-ci, armé d'un couteau, terrasse sa femme et lui disant : « Tu as été souillée ici par un baiser, là par un attouchement, ici la main du séducteur s'est posée, » il promène la lame du fer inhumain sur tout le corps de la victime ; une lutte suprême s'engage ; la femme pousse des cris déchirants, puis elle s'affaisse, et l'homme, ivre de sang, continue son œuvre de vengeance jusqu'à ce que lui-même, éperdu, couvert de sang, prenne la fuite, laissant la femme, respirant encore, mourir au milieu de souffrances indescriptibles.

Quelques années après, le meurtrier revient dans sa tribu sans crainte d'être inquiété par les siens, qui se garderaient bien de le dénoncer à l'autorité française.

Ces actes de cruauté inouïe sont-ils une sauve-garde pour l'honneur du mari ? Hélas ! non. L'adultère est journalier, tout y invite la femme : l'injuste oppression qu'elle subit, les recherches dont elle est l'objet, l'absence de toute pudeur. Elle-même n'est pas moins ardente à se venger d'un mari ou d'un amant infidèle. Si elle ne peut tuer au grand jour, elle connaît les poisons lents qui terrassent l'homme le plus vigoureux, et en font un enfant quand ils ne le conduisent pas au tombeau.

Mais ce que désire la femme indigène pour jouir pleinement de sa liberté, c'est le divorce.

Deux ou trois années de beauté ou de licence lui font oublier tous les maux passés et à venir.

Protégée par ses propres parents, qui ne rougissent pas de profiter du fruit de ses amours criminelles, elle revêt des habits aux couleurs éclatantes, elle amonçèle sur sa tête des turbans et des bijoux, elle porte à ses pieds des babouches en maroquin. Dans les pays de montagnes, elle tient sa cour au milieu des bois sous la voûte étoilée.

Là, chacun raconte ses prouesses et ses vols.

Les chansons d'amour, avec accompagnement de flûte à deux trous, ravissent l'assemblée.

La reine de céans accorde ses faveurs à tous ses adorateurs, et parfois, au matin, elle a remporté plus de victoires que l'insatiable Messaline.

Peu à peu, l'un de ses habitués devient le préféré. La fatigue, les déceptions, les ennuis que font naître des rivaux jaloux, le besoin d'une protection, ramènent la femme égarée dans le sein de la société. Elle se remarie, et personne ne songe à lui reprocher ses déportements de la veille.

Dans les plaines et chez les Arabes, la femme galante est moins libre ; mais, au milieu des populations urbaines, elle hante les cafés maures. C'est alors qu'elle exécute, au son d'une musique rythmée, cette danse si expressive, qui paraît bizarre et incompréhensible aux nouveaux arrivés. Ceux-ci n'y voient que des contorsions sans grâce et sans signification. Plus tard, l'œil s'habitue à ces mouvements ondulés, l'oreille se fait au rythme, l'esprit s'endort, et l'on trouve un grand charme à suivre cette pantomime dont l'objet est l'éternelle et féconde légende de l'amour heureux.

La danse n'est point le privilège exclusif des femmes galantes. Toutes les femmes connaissent plus ou moins

l'art de se déhancher, en agitant des mouchoirs au-dessus de leur tête. A l'époque des moissons, quand le soleil darde ses rayons brûlants sur l'aire empli de grains, parfois une jeune fille vient ranimer le courage des ouvriers en dansant devant eux l'*almée* aux gestes lascifs.

Dans quelques contrées, d'origine berbère particulièrement, ce sont les hommes qui dansent. Ils se tiennent par la main et exécutent une espèce de branle en improvisant des couplets sur un air monotone et cadencé : c'est ce qu'on appelle le *Rahaba*.

Dans le Sud, les hommes exécutent la danse du sabre ou du fusil. C'est une pantomime expressive.

Les femmes veuves ou divorcées sont l'âme de toutes les intrigues. Elles se mêlent à tout.

Il ne se commet pas un vol dont elles n'aient leur part. Les amoureux rivalisent d'audace et de vigueur pour leur apporter des offrandes.

Les chansons en vogue n'ont rien de cette poésie touchante qu'on a pu remarquer dans les vers cités par les auteurs qui ont écrit sur l'Orient.

Ces vers sont empruntés aux recueils des poésies des meilleurs poètes.

Les indigènes sont tellement ignorants de leur propre langue, qu'ils resteraient insensibles à l'audition des strophes que nous allons citer, de même que nos paysans ne seraient point charmés en entendant les plus beaux passages de Chénier ou de Parny.

Je ne cessai de suivre la tribu, de m'attacher à la trace de leurs pas, et j'arrivai à une place près d'un haut palanquin.

Puis, je m'approche à la dérobée, je cherche la tente de mon amie, et je pénètre à l'endroit le plus caché.

Je le jure, me dit ma chère amie, par la vie de mon frère et par la fortune de mon père, je vais appeler si tu ne sors d'ici.

Et elle porte la main sur ma tête, empressée de me sentir sous ses doigts colorés de la pure couleur du henné.

Moi, je sortais intimidé par ses paroles; mais je la vois me sourire; je comprends que son serment n'était que dans les mots.

Et ma bouche la baisa sur la bouche de ses lèvres jolies; je humai la volupté comme on aspire une eau fraîche d'une gracieuse amphore.

(Traduction du docteur Perron.)

Il n'est point possible d'imaginer l'influence que prennent, dans certaines tribus, des femmes qui n'ont d'autre mérite que leur beauté.

Les meurtres se succèdent; elles voient des drames terribles se dénouer sous leurs yeux et sont fières d'en être la cause.

Où est la femme? (1) avait coutume de dire un vieux kadi, dès qu'on portait à son tribunal une contestation quelconque.

C'est aussi dans les réunions présidées par les femmes galantes que se discutent la haute politique et l'avenir du pays.

Pratiquant la licence la plus absolue, elles détestent et redoutent l'autorité française, qui emprisonne les plus hardis de leurs adorateurs et ne craint point de les menacer elles-mêmes.

La licence, l'indépendance absolue, la libre satisfac-

(1) C'est là un mot d'origine sans doute bien ancienne. Balzac le croyait d'origine gauloise. Cette épigramme est, dans la langue chinoise, exprimée d'une façon bien autrement impertinente : *Nieu*, veut dire femme; — *nieu-nieu*, bavarder; — *nieu-nieu-nieu*, conspirer.

tion des passions, auront donc toujours plus d'attrait que l'idée féconde du devoir et du sacrifice.

Ce que nous voyons de ce monde demi-barbare, nous fait encore mieux percevoir la souveraine injustice des accusations malheureusement si éloquentes que Rousseau adresse à la société, dans son discours sur l'inégalité des conditions parmi les hommes.

L'état primitif : on ne peut l'aimer ou le souhaiter, quand on a vu ses misères, son égoïsme, ses faiblesses.

On a beaucoup exagéré la poésie et la naïveté de la vie barbare, et, en particulier, celle de la vie indigène.

Tout ce qui limite le champ des sensations et le mouvement de l'esprit humain, tout ce qui diminue la responsabilité morale, serait, à ce compte, de la poésie et de l'innocence, tandis que c'est un retour à l'état de nature dont l'homme a tant de peine à sortir, et où le replonge toujours quelque secousse inattendue et terrible.

VI

**Maladies. — Médecins. — Mort. — Enterrements. —
Cimetières. — Héritages.**

L'indigène est rarement malade. On a fait, avec raison, la remarque que les enfants malingres, ne pouvant résister aux rigueurs d'une éducation au grand air, en butte à toutes les intempéries, succombaient rapidement, et que la population adulte ainsi épurée ne se composait que d'hommes valides.

Les anciens Arabes, comme beaucoup de peuples primitifs, avaient coutume de tuer les enfants contrefaits. Mahomet s'est élevé, en plusieurs circonstances, contre cet usage :

« Ne tuez point vos enfants par crainte de pauvreté, nous leur donnerons la nourriture ainsi qu'à vous. Les meurtrés que vous commettez sont un péché atroce. »
(Chap. xvii, le *Voyage nocturne.*)

Les exercices violents, l'air vivifiant de la campagne, l'habitude de braver les intempéries, de coucher sur le sol, une sobriété constante, développent chez les adultes une grande vigueur.

Ils ont des qualités de race incontestables ; ils sont grands, sveltes, élancés, souples, et, grâce aux vêtements amples qui ne gênent point leurs mouvements, leurs formes acquièrent une pureté de lignes vraiment sculpturale.

Cependant leur sang n'est pas pur. Les maladies vénériennes l'ont vicié. On rencontre fréquemment l'anémie, qui est due à une alimentation insuffisante et aux accidents secondaires engendrés par les maladies vénériennes.

Les maladies les plus fréquentes sont, chez les enfants, l'anémie, que l'on reconnaît à la blancheur des lèvres et des gencives, à l'épaisseur des articulations des doigts ; les affections cutanées de toutes sortes et d'aspects divers ; chez les adultes, les rhumatismes articulaires, les affections du foie et de la rate, les maladies vénériennes, l'impuissance ; chez les femmes, les maladies vénériennes et la phthisie.

Chez aucun peuple peut-être, la force musculaire n'est aussi développée.

Les épidémies sont fréquentes. La cholérine, le choléra, les fièvres, le typhus, apparaissent tour à tour.

En certains pays, les maladies d'yeux sont fréquentes. La surdité, l'impuissance, l'idiotisme, la folie, sont aussi très-ordinaires.

Le cours de la maladie est rarement de longue durée. L'indigène ne cesse de travailler que brisé par la souffrance ; il s'arrête alors et se couche pour ne plus se relever.

De tous temps, le grand désir de la vie a fait fructifier l'art de la médecine.

M. le commandant Richard a fait, avec plus d'esprit que de vérité, le tableau des médecins indigènes. Les médecins indigènes ne sont disciples d'aucune école ; ils ne savent ni lire, ni écrire, et considèrent ces notions comme parfaitement inutiles.

Ils deviennent médecins comme on le devient dans les comédies de Molière, et n'en sont pas moins recherchés pour cela.

Que nous sommes loin des Arabes de Cordoue !

Les livres de Rhazès, Avicenne, Averroès, habiles commentateurs de Galien et d'Hippocrate, sont aujourd'hui inconnus des lettrés eux-mêmes.

Leurs ouvrages ont cependant régné dans nos écoles jusqu'au milieu du seizième siècle.

Il y a, parmi les médecins indigènes, des rebouteurs adroits, des gens habiles à trépaner, des perruquiers qui savent extraire les dents, saigner et purger tout comme Figaro, leur petit-fils.

Ils possèdent, comme chirurgiens, des méthodes singulières. Les appareils pour maintenir les membres fracturés, les ligatures en alpha, ont été maintes fois décrits. Un excellent ouvrage (*De la Médecine arabe*, par M. le docteur Bertherand) donnera au lecteur, curieux de s'instruire sur cette matière, toutes les facilités désirables.

Nous lui empruntons les lignes qu'on va lire.

« Il y a, chez les Arabes actuels de l'Algérie, beaucoup de médecins ou, pour mieux dire, beaucoup d'individus exerçant l'art de guérir. On les distingue par deux dénominations principales, basées sur leur apparent degré d'instruction. Le *toubibe* (de *tobba*, remède), c'est le praticien ordinaire ; le *hakem* (de *hakem*, prescrire), c'est le médecin savant, celui qui joint, à une grande réputation acquise par des connaissances étendues, le mérite particulier d'écrire sur les remèdes. »

On donne encore le nom de *mdaouï* (de *doua*, médicament) au médecin qui dirige un traitement interne ou

chirurgical. C'est une expression qui indique que le toubibe fournit et applique lui-même les médicaments qu'il prescrit, qualification, du reste, peu employée.

Le chirurgien est quelquefois appelé *djerrha* (de *djer-rha*, plaie).

Dans le Sahara algérien, « le *khebir* (conducteur d'une caravane) connaît l'hygiène à suivre selon le pays, les remèdes contre les maladies, les fractures, la morsure des serpents et la piqûre des scorpions. »

En thèse générale, on doit dire que, chez les Arabes, il y a bien plutôt des empiriques que des charlatans (*zdaqti*). Partout l'ignorance, l'absence d'études suffisantes, font les premiers ; la cupidité la plus éhontée et la plus immorale produit les seconds. Sous ces rapports, rendons justice à nos indigènes. Les charlatans n'étant d'ordinaire que des individus sans dignité professionnelle, qui exploitent audacieusement quelques vérités de la science, le grand nombre de ces gens sans pudeur est nécessairement proportionnel aux progrès de celle-ci. Or, on ne voit réellement pas ce que la médecine arabe, dans sa nudité presque complète d'éléments positifs, pourrait offrir à d'indignes exploiters.

Si l'impuissance de l'art enfante les empiriques, les charlatans ne sauraient exister qu'à la condition de trouver, dans son degré de notions pratiques, matière à commerce auprès des ignorants.

Les Maures (habitants des villes) pratiquent la médecine avec une ignorance profonde. A vrai dire, dans ces localités, il n'y a aucune trace de médecine sérieuse, les indigènes y ayant perdu et perdant constamment le cachet typique des connaissances et mœurs nationales, au

contact incessant des races diverses au milieu desquelles ils vivent. Malheureusement, ils ne savent pas modifier avantageusement leurs préjugés et leurs coutumes.

Chez les Arabes et les Kabiles, ce sont généralement des individus d'un âge avancé, vénérés dans chaque tribu ou village, comme devant à une longue expérience de la vie une certaine réputation de sagesse et un vernis présumé de savoir, qui forment la majeure partie des toubibes. Leur science se compose d'un mélange très-hétérogène de conseils transmis par la tradition, par les voyageurs qui viennent de contrées plus ou moins éloignées, par les gens qui émigrent de temps à autre à Tunis, au Maroc, etc., ou enfin par la lecture de formulaires de médecine magique, sortes de recueils pratiques sans suite aucune, sans ordre, sans rationalité, recommandés par le prophète Mahomet ou des savants en haute réputation dans chaque localité.

Il y a, dans certaines circonscriptions, des toubibes qui ont acquis de la célébrité dans le pays, et dont la clinique est fréquentée par de jeunes *tolbas* (savants). Ces derniers, en quelque sorte élèves en médecine (*çana*), suivent pendant un certain temps la pratique de ces maîtres improvisés, moyennant une rétribution proportionnée à leurs propres ressources. Celui qui est riche, prolonge son séjour et paie deux ou trois cents francs ; celui qui a peu d'aisance s'acquitte en nature ou par l'hospitalité, et s'empresse d'aller faire l'application des quelques formules qu'il a pu apprendre.

La chirurgie des Maures est des plus ignorantes ; leur opératoire se compose d'une ventouse, d'un morceau de pierre infernale, d'amadou, de charpie, auxquels il con-

vient d'ajouter une paire de ciseaux, une lancette et un bistouri, le tout essentiellement malpropre et rouillé.

La petite chirurgie, dans les villes, est abandonnée aux barbiers (*haffefs*). Le toubibe citadin regarde au-dessous de lui de faire une saignée ou d'extraire une molaire.

Contrairement à cet usage, la médecine et la chirurgie se réunissent généralement dans la pratique des toubibes des tribus et villages. Leurs instruments de chirurgie sont en très-petit nombre : une espèce de clef à dents (*quoullab*), ou, pour parler plus justement, des tenailles fort grossières, souvent employées comme tire-balles, un couteau à lame courbe, très-effilée, servant habituellement de rasoir et destiné aux cautérisations, aux scarifications ; une corne avec laquelle on ventouse en aspirant par la petite extrémité, et, quelquefois, des anneaux de fer de diverses grandeurs, que l'on rougit pour cautériser l'orifice des plaies d'armes à feu, etc.

Ces diverses pièces se confectionnent d'ordinaire dans le pays ; toutefois, les instruments de chirurgie sont rares chez les Arabes, principalement parce que la manipulation du fer et des métaux, peu en honneur chez les musulmans, se trouve (excepté chez les Kabiles) abandonnée aux Juifs, aux ouvriers des villes. C'est, en effet, à ces sources que les Arabes achètent leurs armes, leurs outils, etc. Tout, au contraire, chez les Kabiles qui, plus industrieux, possèdent des forgerons, des armuriers, l'état du toubibe, dans un marché, par exemple, se fait toujours remarquer par un assez grand nombre de pièces de ferrailles qui représentent, plus ou moins, des instruments de chirurgie. Plus on s'éloigne des montagnes pour aller vers le Sahara, plus la quantité de ces

objets à opération diminue ; mais, en revanche, plus la liste des remèdes externes, destinés à les suppléer, augmente.

Le toubibe rural se rend assez exactement aux divers marchés tenus chaque semaine sur différents points du cercle. Il y tient boutique en plein vent. Vous le trouvez, gravement assis à la mode arabe, devant quelques pièces d'étoffe, le plus souvent un bernous, un haik, sur lesquels sont étalés çà et là de grossiers instruments négligemment disposés au milieu de substances minérales et végétales, en tête desquelles figurent le sulfate de cuivre, le bleu de Prusse, le piment, le safran, le miel, la cannelle, l'orpiment, les cantharides, le henna (*lawsonia inermis*), l'ambre, le gingembre, l'alun, des parfums, quelquefois du hachich (*canabis indica*), des benjoints, etc.

Du reste, la chirurgie proprement dite n'a jamais été en honneur chez les musulmans. Rhazès se plaignait du peu de considération attaché à la médecine opératoire, de son temps entièrement abandonnée aux esclaves. Une défaveur si marquée, au sujet d'un art qui avait toujours dû produire des résultats palpables et au moins supérieurs à ceux de la médecine interne, alors obscure et toute empirique, ne tenait-elle pas aux préjugés, à l'horreur pour toute effusion de sang ?

Avenzoar ne refusa-t-il pas d'extraire la pierre, parce que les manœuvres qu'il aurait fallu exercer sur les parties réputées sacrées ou honteuses, pouvaient blesser les principes de pudeur inculqués par la religion ? Il déclare même que les médecins de son époque avaient quelque honte à exécuter les opérations. Les hommes ne devaient jamais découvrir les parties génitales du sexe féminin,

chez lequel les femmes seules pouvaient pratiquer la lithotomie, la réduction de la chute de matrice, etc.

Toutefois, constatons-le en passant, si la chirurgie a été peu en honneur chez les anciens Arabes, ils n'en ont pas moins pratiqué un assez grand nombre d'opérations, quoique avec crainte et timidité.

Ce fait, tout singulier qu'il peut paraître chez un peuple si fataliste, ne doit pas être négligé par les toubibes français qui voudront faire comprendre aux indigènes la nécessité absolue d'une mutilation de membre, et la possibilité d'altérer ainsi la création divine dans un but de guérison.

Les Arabes, en effet, répugnent aux grandes opérations sanglantes. Ils préfèrent une mort certaine et prochaine à quelques années d'existence achetées au prix de la mutilation du corps. Cette horreur pour toute effusion de sang est à noter ; car elle explique pourquoi la chirurgie arabe paraît aujourd'hui si conservatrice. En réalité, ce n'est point que l'expérience ait appris aux toubibes le peu de dangers de certains accidents considérés dans d'autres pays comme très-graves, et entraînant, par exemple, la nécessité de l'amputation ; en principe, l'ignorance, principale cause bien certainement de l'éloignement des Arabes pour les mutilations chirurgicales, inspire cette antipathie et la nécessité de respecter des lésions fort graves. L'impuissance de leurs connaissances très-bornées les y condamne.

L'état de la chirurgie arabe laisse donc beaucoup à désirer. Les querelles constantes entre tribus, les luttes guerrières avec les Français depuis vingt-quatre ans, auraient cependant dû les amener à reconnaître le

besoin des opérations, les occasions ne leur en ayant jamais manqué. Il est étonnant qu'on ne retrouve point, chez un peuple aussi belliqueux par nature et par position, des connaissances chirurgicales plus étendues.

Les toubibes n'ont aucune idée des indications et contre-indications des opérations, des conditions constitutionnelles, des saisons favorables ou non à la guérison. Ils ne soumettent jamais les malades, les blessés, à un régime particulier, et n'observent, pendant l'acte chirurgical, aucune règle fixe, habituelle en principe, prouvant qu'ils aient connaissance des accidents susceptibles de se présenter dans tel ou tel cas donné ; de là leur inhabileté à prévenir et à combattre ces derniers. Arrivent une syncope, une hémorrhagie, des convulsions, que feraient-ils ? Il faut retrouver là l'origine de la pusillanimité énorme qui forme le fond du caractère arabe ; on n'obtient jamais d'un indigène l'ablation d'une tumeur, l'extraction d'un corps étranger, si ces accidents ne gênent point les mouvements, ne causent pas une douleur insupportable, ne menacent point l'existence d'un membre. Il ne consent à répandre un peu de sang que dans le cas d'une absolue nécessité, nécessité dont il n'apprécie que très-rarement l'urgence.

L'art des pansements est peu avancé ; aucun ordre, aucun soin méthodique ne guide dans l'emploi et le nombre des pièces uniformes qui servent à recouvrir une plaie. De là, des compressions exagérées, intolérables, source d'aggravations constantes ; des appareils placés sans raison et peu susceptibles d'assurer un but curatif.

Dans les pansements des toubibes ruraux, la charpie est remplacée par de la laine de mouton, du poil de

chameau, des herbes sèches ; le linge, par des morceaux de bernous, de haïk (vêtements en laine) ; les bandes par des cordes en poil de chameau, en poil de chèvre, en palmier, des tresses en jonc, etc.

L'ignorance complète de la position des membres pendant le traitement de leurs affections, celle de l'avantage que l'on peut retirer d'une compression intelligente, de la dilatation, du tamponnement, du séton, de la ligature, de la saignée générale, des hémostatiques ; l'ignorance, en un mot, des principales opérations les plus importantes et les plus fréquemment mises à contribution dans notre pratique journalière, indique suffisamment le triste état de la chirurgie arabe, qui se résume à peu près dans des applications topiques et l'emploi de la cautérisation.

La grande base de la thérapeutique, en effet, c'est le feu. Portatif, économique, commode, d'une puissance facile à graduer, cet agent se présentait naturellement aux Arabes, comme aux premiers peuples, comme à toute nation retombée dans l'enfance de la civilisation.

D'après Hippocrate, les Scythes l'employaient même pour tonifier hygiéniquement le corps. De tout temps, les Égyptiens et les habitants de l'Arabie en ont fait grand usage, au dire de Prosper Alpin. L'illustre baron Larrey rapporte que les premiers lui accordent encore de merveilleuses propriétés dans un grand nombre de maladies. Tous les médecins arabes, du reste, recommandaient le feu ; les compilateurs et sectateurs de Galien pouvaient-ils ne pas prôner un moyen aussi puissant pour condenser les *solides relâchés*, et dégorger les *humeurs peccantes* ?

« *Le feu ôte le poison des nerfs,* » dit encore le proverbe arabe.

La cautérisation se pratique avec un couteau ordinaire (petit, à lame large et courbe) bien rougi au feu ; le toubibe en percute légèrement, et à plusieurs reprises, la région ou l'organe malade. D'autres fois, il trace avec ce singulier cautère des lignes extrêmement fines et à peine profondes. La légèreté des cautérisations, leur multiplicité sur une petite surface, paraissent être deux principes, sinon généralement recommandés, du moins très-souvent suivis. L'effet de ce feu-topique est extrêmement puissant, et il a produit plus d'une cure désespérée, malgré l'aveugle abus qu'on en fait.

Quelques toubibes possèdent de petits cautères très-ronds ; dans la province de Constantine, on s'en sert pour dissiper les engorgements abdominaux.

L'emploi des couteaux rougis à blanc pour ouvrir les abcès, les tumeurs, pour inciser en général, a pour but de prévenir les hémorrhagies et l'effusion de toute gouttelette de sang : on a vu plus haut combien l'Arabe les redoute. Cette coutume est, du reste, fort ancienne. Abul-Kaccem conseillait de pratiquer les amputations avec un fer bien rougi au feu.

La saignée des grandes veines paraît fort peu pratiquée, faute, sans doute, de connaissances anatomiques suffisantes pour prévenir des accidents formidables. Les toubibes n'incisent guère que la veine de la racine du nez, préalablement gonflée par la constriction circulaire de la tête.

Les Arabes préfèrent les mouchetures à l'aide de leurs couteaux aussi bien affilés que des rasoirs. Les scarifications, toujours très-courtes, très-rapprochées et peu profondes, se pratiquent à l'occiput, au front, au tiers

inférieur de la jambe, et sur toutes les régions correspondant à des organes malades. La partie doit être d'abord tuméfiée par une compression supérieure suffisante. Ainsi, l'individu que l'on veut scarifier à la tête se laisse presque entièrement étrangler. Pour activer l'écoulement du sang, on roule un bâton, un corps rond, sur les mouchetures. Pour l'arrêter, il suffit d'un peu de terre dont on couvre les plaies.

L'orthopédie semble ignorée. Quant aux moyens prothétiques, « il est permis, dit le législateur Sidi Khelil, de se faire en or ou en argent, cōmme étant un moyen de médication, un nez, des attaches ou liens, pour les dents. » Je n'ai jamais ouï dire que semblable innovation ait eu cours chez les Arabes de l'Algérie.

Ils connaissent, mais pratiquent peu la suture. Dans l'*Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des Nègres*, il est question d'un prisonnier plongé d'abord dans un profond sommeil au moyen d'une décoction de ciguë (*cikhane*), et auquel on fend ensuite le ventre pour le remplir de cailloux. On recoud ensuite la plaie à l'aide d'une aiguille à raccommoder les outres. Remarquons, en passant, le moyen anesthésique employé avant l'opération.

Le général Daumas dit ailleurs : « Les maladies du pied les plus connues sont les *cheggag*, gerçures, que l'on guérit en oignant la partie de graisse, et en la cautérisant avec un fer rouge. Quelquefois, ces gerçures sont tellement larges et profondes, qu'on est obligé de les coudre. Les fils sont des nerfs de chameau desséchés au soleil et divisés en parties aussi fines que la soie, ou bien encore des poils de chameau filés. »

Au Dar-Four, les médecins appliquent des sutures aux grandes plaies, aux éventrations, aux larges blessures du crâne, etc.

On peut lire dans Sidi Khelil : « Celui qui refuserait de fournir ce que d'autres fidèles, près de lui, n'ont pas à leur disposition, ne fût-ce qu'un fil, qu'une aiguille, nécessaires pour coudre et fermer une plaie pénétrante des cavités du corps, à un individu blessé, serait responsable de la mort de cet individu. »

Malgré ce renseignement formel, il est plus que douteux que la suture soit en honneur chez les Arabes.

Quelques indigènes fabriquent des moxas avec un morceau de coton qu'ils bleussent à l'aide du pastel (*Isotis tinctoria*), auquel ils attribuent la propriété de favoriser la combustion; le cylindre a de trois à cinq centimètres de long. Ils seraient peut-être mieux d'utiliser un produit cotoanneux très-abondant en Algérie, fourni par l'*artemisia judaïca* (*chiah*), et que les habitants des hauts plateaux emploient comme amadou.

A titre de vésicatoire, les Arabes appliquent sur la peau, *loco dolenti*, des morceaux de racine fraîche de *tapsia garganica* (*bou-nefa*). Au bout de quelques heures, l'irritation cutanée est assez marquée pour opérer une révulsion avantageuse. L'effet de cette ombellifère paraît analogue à celui du garou. Le gonflement érysipélateux, qui succède à l'application prolongée, et la desquamation ultérieure, ont lieu du deuxième au cinquième jour.

On prétend que quelques médecins maures pratiquent la trépanation, dans le cas de plaie du crâne avec fracture.

En résumé, la chirurgie arabe paraît très-restreinte

dans ses moyens ; son nom même, *âlem el djerrha* (la science des plaies), indique suffisamment les limites étroites dans lesquelles la coutume, l'ignorance peut-être, l'ont circonscrite.

Les indigènes ne se laissent pas amputer. Ils préfèrent se confier à la bonne nature, qui les sauve quelquefois.

Ce préjugé est fort ancien, et commun à tous les peuples primitifs. Il n'est point, ainsi qu'on l'a prétendu, fondé sur la crainte de paraître au jugement dernier avec un membre de moins. Le Koran ne contient aucun texte que l'on puisse interpréter de cette façon.

Les indigènes connaissent tous des remèdes empiriques. Les grands remèdes employés sont une composition de beurre fondu, de henné, de pelure d'oignon et de résine, qu'ils appliquent sur les plaies, le feu, la saignée.

Les tolbas ou lettrés font de la médecine empirique à leur façon. Ils écrivent des amulettes et font intervenir directement la protection divine ; mais ils ne revendiquent point le titre de médecins. Ils ne s'adressent qu'à la foi. *L'Assimilation des chirurgiens et des tolbas aux médecins de telle ou telle école*, faite par M. le commandant Richard, n'est qu'une pure fantaisie. L'observateur, en ce pays, est dominé par une préoccupation constante, celle de rechercher des similitudes, des faits analogues aux faits qui se produisent dans la mère-patrie. Cette préoccupation offre le danger de détourner l'attention, qui doit surtout s'attacher à deviner la raison des mœurs et coutumes, étudier leur portée morale et philosophique et leur influence sur la marche générale de la société.

Sans doute, le cœur humain est le même sous tous les vêtements et dans tous les pays ; mais ces comparaisons,

constantes de coutumes et de lois, faites sur des milieux différents, manquent de base et de raison d'être.

Les tolbas ne donnent pas leurs amulettes gratuitement ; mais les toubibes n'hésitent pas non plus à percevoir des vacations quelquefois très-considérables. Ces vacations sont payées à l'avance. Le prix des médicaments se solde après la guérison du malade. Si celui-ci succombe, le médecin-chirurgien n'en réclame pas le prix.

Dire que l'espoir de guérir demeure chez les malades jusqu'au seuil du noir séjour, c'est exprimer un sentiment commun à toute l'humaine nature. Les parents, les amis, cherchent à se tromper eux-mêmes et à raviver l'espérance qui s'éteint chez le moribond. Tous les stratagèmes sont employés. En dernier lieu, on appelle un taleb qui écrit l'amulette la plus efficace qu'il connaisse, on égorge un poulet et l'on recueille le sang de l'animal dans un pot en terre. On mélange le sang avec les plumes et les os. Un enfant court porter le tout à quelques pas de la tente sur un chemin fréquenté, et, s'il n'a été vu par personne, le malade est sauvé. L'enfant met à accomplir sa mission un zèle que l'on devine. Les vœux de tous l'accompagnent. Enfin, il est de retour ; il n'a rencontré personne, l'amulette produira un effet salutaire ; on entoure le malade, on l'encourage, on l'excite, et si l'on ne parvient pas à le sauver, du moins l'espérance ne le quitte point jusqu'à ce que la mort vienne mettre un terme à ses souffrances.

Cependant, des signes certains annoncent que la mort est proche ; les vieillards, les parents, entourent le mo-

ribond étendu sur sa natte et roulé dans son bernous. Quelquefois le vieux père soutient la tête de son fils, les enfants regardent de loin, les épouses, les sœurs, les mères, se désolent à ses pieds.

Le taleb récite doucement les versets du Koran : « En » quelque lieu que vous soyez, la mort vous atteindra ; » elle vous atteindrait dans des tours élevées. La jouissance de la vie d'ici-bas est peu de chose ; la vie future » est le vrai bien pour ceux qui craignent Dieu. »

On n'entend plus qu'un souffle insensible ; le malade ouvre péniblement les yeux et dit d'une voix mourante :

« Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète ! » Et tout est fini.

Les femmes sortent en poussant des cris de désolation, les enfants s'éloignent et vont chercher asile dans une tente voisine.

Plein de foi dans les grands dogmes de l'humanité, l'indigène a la conscience de sa faiblesse. Il sait qu'il n'est rien qu'un atome dans les mains toutes puissantes du Créateur.

Le cadavre n'est pas abandonné à la garde d'étrangers, il n'est pas relégué dans une chambre isolée comme un objet d'horreur.

Les frères, les parents, les amis, tiennent à honneur de rendre les derniers devoirs à celui qui n'est plus. Ils laveront le corps, l'étendront sur une natte neuve et envelopperont la triste dépouille dans le linceul, tandis que d'autres iront creuser la tombe, sa dernière demeure.

Le cimetière est en plein champ, sans clôture, sur un

petit tertre et situé non loin d'un chemin fréquenté. Les passants s'arrêtent et questionnent le fossoyeur :

— Qui donc est mort ?

— Mohammed, le fils de Messaoud !

— Que Dieu ait son âme !

Les plus curieux s'asseyent et demandent comment il a succombé, quels remèdes ont été employés ; puis ils échangent quelques-unes de ces graves pensées qui naissent à la vue d'une tombe.

Humble et soumis quand la Providence le frappe, le musulman respecte ses décrets, courbe la tête et prie.

Ces cimetières, sans clôture, loin des habitations, isolés au milieu de la campagne déserte, ont fait naître la pensée que les musulmans n'avaient point le respect des morts. Il est vrai qu'ils n'écrivent point de phrases menteuses sur des mausolées richement décorés ; ils ne plantent ni arbres, ni jardins symétriques : les morts ne sont pas oubliés cependant. Ils sont là, près du douar dont ils font encore partie.

Le soir, les vieillards, assis près des tombes, parlent des choses du passé et de ceux qui ne sont plus.

Les musulmans sont bien plus familiarisés avec l'idée de la mort que nous ne le sommes. Chaque jour, la mort visite le douar, et, tandis que dans nos contrées, et dans un grand nombre de familles, les enfants n'ont jamais vu de cadavres, et que plusieurs arrivent à l'âge de vingt ans sans avoir jeté les yeux sur cette masse inerte si pleine d'enseignements, tous les enfants arabes ont envisagé l'homme inanimé ; ils n'ont point de crainte superstitieuse en voyant un homme mort.

Nous autres, nous nous installons si bien, nous comp-

tons si bien vivre toujours, nous expédions si vite, et d'une façon si discrète, nos morts, qu'il semble que cette fin de toutes choses soit supprimée de notre société. Aussi, quelle catastrophe ! quelle perturbation ! quand un chef de famille vient à disparaître. La mort nous surprend toujours.

Les parents sont réunis, ceux dont la demeure est éloignée, prévenus à temps, sont accourus. Deux montants de tente, un tapis, allant de l'un et l'autre et formant brancard, voilà le char funéraire.

Le précieux fardeau est roulé à l'aide de cordes ; un des frères monte sur un mulet ou sur un cheval, place le cadavre devant lui, et le cortège se rend au cimetière.

Les funérailles sont un devoir de piété, tous les parents y assistent ; mais aucune cérémonie religieuse n'est accomplie.

Les indigènes tiennent beaucoup à reposer dans le même cimetière que leurs pères, et considéreraient comme une malédiction terrible de ne pas recevoir la sépulture. Dans les combats, nos soldats ont pu les voir enlever leurs morts sous le feu meurtrier des grand'gardes.

Dans quelques contrées, les femmes accompagnent le convoi funéraire en déchirant leurs figures et leurs vêtements. Elles poussent des cris perçants qui réveillent les échos des montagnes. Quelquefois aussi, elles énumèrent les qualités, les bonnes actions du défunt.

Le cadavre est ensuite déposé dans la tombe, on le recouvre de terre et l'on ajoute quelques pierres pour retenir le talus. Les tombes des indigènes ne sont pas creusées profondément.

« On ne doit point donner trop de profondeur aux fos-

» ses et aux tombeaux. La meilleure limite étant d'une
» coudée, le maximum de profondeur à donner aux fos-
» ses et aux tombeaux des morts doit être au degré
» qui suffit pour empêcher les émanations nuisibles de
» s'échapper au dehors, et pour préserver le cadavre de
» la voracité des bêtes sauvages, loups, lions, etc. »

(*Sidi Khelil.*)

« L'on peut, sans contrevenir à la loi, réunir plusieurs
» morts dans une même fosse, un même linceul, s'il y
» a nécessité. »

(*Sidi Khelil.*)

On peut, sur la simple déposition avec serment d'un témoin, ouvrir un cadavre, pour extraire un objet précieux qui aura été volé ou avalé.

Il serait à désirer que l'autorité intervint pour contraindre les indigènes à enterrer leurs morts plus profondément.

Ici, la croyance religieuse doit céder devant des nécessités de salubrité publique.

Lorsque la tombe est recouverte et garnie de pierres, chacun se retire. Tous ces soins ont été accomplis par les parents eux-mêmes et non par des mercenaires.

Le deuil, cette marque visible des regrets que laisse après lui le défunt, remonte au berceau de l'humanité. C'est une des plus touchantes manifestations de la mémoire du cœur.

L'affaiblissement du souvenir, de l'affection, du respect dus aux morts, est une preuve de défaillance morale, et montre bien que la croyance en la vie future va s'affaiblissant.

Les indigènes prennent le deuil en se couvrant de vêtements usés et même déchirés, en se mettant une corde d'alpha autour de la tête, en mettant de la terre sur leurs cheveux et leur visage.

L'indigène ne porte pas le deuil des femmes ou des enfants.

Le deuil est toujours accompagné de jeûnes et de prières.

Dans le cas où la personne que l'on pleure a succombé dans une lutte, un guet-apens, un combat, les hommes de sa famille laissent pousser leurs cheveux, en faisant le serment de ne les couper qu'après avoir satisfait à sa vengeance.

Ils recueillent la balle meurtrière, le poignard, qui ont servi à commettre le crime ; ils enterrent soigneusement sous la terre un morceau d'os, et ces objets passent de génération en génération, jusqu'à ce qu'une vengeance éclatante ait satisfait leur cœur plein de haine.

Ces coutumes de vendetta sont surtout chères aux montagnards, aux Kabiles et aux Chaouïa. C'est là qu'on trouve ces villages, ces mechtas, divisés en autant de camps qu'il y a de maisons. Chaque groupe suspecte le groupe voisin. Ils détestent ceux-ci, parce qu'ils ont épousé la femme de l'un d'eux ; ceux-là, parce que, dans une rixe, ils ont eu l'avantage. Chaque famille a la mort de l'un des siens à venger. Ils ne se réunissent, ne se concertent, que pour avoir l'occasion de faire éclater leurs discussions éternelles. Les admirateurs des mœurs kabiles n'ont point vu fonctionner les djemâa ; sans cela, ils seraient dégoûtés à tout jamais du gouvernement populaire.

Quoi qu'il en soit, le respect des morts, cette légitime manifestation du grand principe de la fraternité humaine, est poussé très-loin chez les indigènes.

L'âme, d'après les dogmes de l'islamisme, demeurerait encore quelque temps enfermée dans son enveloppe charnelle, jusqu'à l'arrivée de l'ange de la mort. L'ange Gabriel vient, le soir, enlever la terre qui recouvre le mort, et lui demande un compte sévère de l'existence qu'il a accomplie sur la terre. L'homme se justifie du mieux qu'il peut, et quand le juge a terminé :

Le corps, né de la poudre, à la poudre est rendu ;
L'esprit remonte au ciel dont il est descendu.

(Louis RACINE.)

On rencontre maint indigène qui assure avoir entendu ces dialogues terribles que l'on ne comprend point, et de l'issue desquels dépend la destinée future d'une personne chère. Ce qui a pu entretenir cette croyance, indépendamment du texte religieux, c'est l'insuffisance des délais accordés pour la sépulture. Dans les pays chauds, on le sait, la corruption des cadavres se manifeste très-rapidement ; aussi s'empresse-t-on d'enterrer les morts, sans autre moyen de vérification que l'inspection générale du corps inanimé et l'audition de la respiration.

Dans de telles conditions, les enterrements de personnes plongées dans un grand état de faiblesse, ou dans un sommeil léthargique, doivent se produire souvent.

Les visites au cimetière sont fréquentes et accompagnées d'aumônes, de jeûnes et de prières.

Quelques indigènes distribuent des galettes, qu'ils offrent au premier passant venu pour prier avec eux. Quelques

tombes, dans certains pays, sont surmontées de petits pots en terre ou de débris d'écuelle ; dans d'autres pays, on coupe des branches de thym et de serpolet, et on les amoncèle sur les tombes.

Toutes ces pratiques sont empreintes de simplicité.

Cependant la mort n'est qu'un accident, dont la trace passagère est vite oubliée des indigènes. Les doctrines de renoncement au monde, de retraite et d'ascétisme, qui étaient si en faveur dans la société chrétienne des provinces orientales, n'ont jamais été bien accueillies chez les musulmans. « Point de vie monastique ! » disent-ils avec orgueil.

« 27. — La vie monastique, ce sont eux-mêmes qui l'ont inventée ; nous n'avons prescrit que le désir de plaire à Dieu. » (Chapitre LE FER, *Koran*.)

Ils ne se donnent jamais la mort. Le Koran condamne le suicide, et menace ceux qui mettent un terme à leurs jours des peines éternelles.

Ils disent entre eux : « Tout est préférable à la mort, » pour s'exciter à supporter les épreuves que Dieu leur envoie.

A peine le mourant a-t-il rendu le dernier soupir, et souvent sa dépouille mortelle n'ayant pas encore reçu la sépulture, les héritiers commencent à débattre leurs intérêts.

L'humaine nature est la même en tous lieux.

Les Arabes purs, les nomades du Sahara, qui n'ont ni cimetières, ni villages, ni terres, apportent plus de modération et de respect humain en cette circonstance que les gens du Tell.

L'avidité cependant n'abdique pas ses droits.

Dans presque toutes les contrées de l'Algérie, la liquidation de la succession se fait par les soins de la djemâa ou des anciens de la tribu. Ce tribunal a ses faiblesses, et il est à désirer que des agents spéciaux procèdent aux partages des successions d'après des règles fixes.

Le droit de succession n'est pas une loi d'ordre naturel. La loi naturelle ordonne aux pères de nourrir leurs enfants ; mais elle n'oblige pas de les faire héritiers. Les réglemens et partages des biens ne peuvent avoir été faits que par la société et, par conséquent, par des lois politiques ou civiles.

Les anciens Arabes, dont les biens consistaient en esclaves, en chevaux, en troupeaux et en armes, les Berbères, dont le patrimoine se composait, comme il se compose aujourd'hui, d'une maison entourée d'un petit terrain clos et fermé, n'admettaient point que les femmes pussent hériter. Chez les Arabes, cependant, où régnait une liberté plus grande, où les femmes, qui prennent soin des troupeaux, exerçaient une influence plus directe sur la production et la conservation des biens, le droit de succession a été souvent accordé aux femmes. Chez les Berbères, au contraire, ce droit leur a toujours été dénié. Aujourd'hui encore, elles n'héritent point.

On peut appliquer aux Berbères ce que Tacite dit des Germains. « Ils n'habitent point de villes ; ils ne peuvent » souffrir que leurs maisons se touchent les unes les » autres. Chacun laisse autour de sa maison un petit » espace de terrain qui est clos et fermé. » Aussi les Berbères raisonnent comme les Germains : « Le patri-

» moine, disent-ils, doit appartenir aux mâles, à l'exclusion des filles. Pourquoi celles-ci hériteraient-elles, » puisqu'elles doivent passer dans une autre maison ? Le » mâle est seul apte à hériter, puisqu'il est seul destiné » à habiter le patrimoine, sa seule propriété, sa seule » ressource. »

Les mâles partageaient donc le patrimoine entre eux ; mais la nécessité de la défense commune, l'obligation de s'associer pour cultiver un sol souvent ingrat, l'extrême jeunesse de certains copartageants, maintenaient les domaines à l'état d'indivision. Les mariages venaient ensuite nécessiter la construction de demeures séparées, quoique attenantes entre elles ; et la maison devenait alors une sorte de village habité par une collectivité dont tous les mâles étaient parents entre eux.

Lorsque des nécessités politiques, lorsque la mise en œuvre des agents de production, ont amené la réunion de plusieurs familles berbères sur un même point, les grands traits que nous avons indiqués : exclusion des filles du partage des terres, groupement de la descendance mâle, indivision du domaine rural, ont été conservés. C'est ainsi qu'au sein de cités populeuses, les fractions de même origine sont séparées par des murailles constituant de véritables remparts, et que chacune de ces fractions est divisée en groupes, liés entre eux par l'influence de la consanguinité, distincts, quoique identiques, dans leur composition.

Chez les Arabes, chez les pasteurs, les institutions sont plutôt des mœurs que des lois, elles n'ont point de fixité ; la passion, les nécessités momentanées, les ont fait varier suivant le temps et les lieux. Chez les Berbères, au

contraire, le partage des terres et la vie sédentaire ont amené la détermination des lois de possession et en ont fait la base de toutes les lois sociales.

De là, aussi, deux grandes différences caractéristiques : l'Arabe a l'amour de l'indépendance, le Berbère l'amour de la propriété.

Ce qui précède explique comment la loi musulmane, dont nous allons exposer les dispositions en matière d'héritage, a rencontré, chez les Berbères, une opposition que rien n'a pu vaincre, ni le temps, ni le principe religieux, tandis qu'elle a été acceptée sans difficulté par les Arabes.

Nous empruntons à M. Ch. Solvet, conseiller à la Cour d'Alger, la notice suivante sur les successions musulmanes :

« Le droit de succession, dérivé naturellement du droit de propriété, est aussi ancien que les sociétés. Avant Mahomet, il existait certainement chez les Arabes ; ce législateur n'a fait que le modifier ; et, par ses nouvelles institutions, il a voulu principalement réformer certaines coutumes iniques et barbares. Les Arabes païens, par exemple, refusaient ordinairement aux femmes et aux orphelins de les faire participer à la succession du père de famille, prétendant que le droit d'héritage ne devait appartenir qu'à ceux capables de porter les armes. Ils allaient même jusqu'à disposer des veuves, malgré leur volonté, comme si leur personne eût été compromise dans la succession de l'époux. Mahomet ordonna d'abord en général de ne faire aucun sort aux orphelins et de respecter les femmes ; puis il défendit, en particulier, de s'emparer de celles-

» ci contre leur gré, à titre de droit héréditaire, et il leur
» assigna, suivant différents cas déterminés, une quote-
» part des biens que laisseraient après eux leurs père et
» mère, leur époux, leurs enfants ou leurs proches pa-
» rents.

» Les préceptes de Mahomet, par rapport aux succes-
» sions, se trouvent principalement épars dans le 4^e cha-
» pitre du Koran. Ils sont d'obligation étroite, et c'est
» avec ces préceptes, complétés par les anciens usages et
» la tradition, que les jurisconsultes des sectes ortho-
» doxes ont établi la doctrine que nous allons succincte-
» ment analyser.

» Chez les musulmans, tous les biens meubles ou im-
» meubles d'une personne décédée, possédés à titre de
» propriété, composent sa succession, déduction préala-
» blement faite : 1^o des frais funéraires ; 2^o de toutes les
» dettes civiles ; 3^o de tous les legs valides, c'est-à-dire,
» en général, de tous ceux dont la somme n'excède pas le
» tiers de l'hérédité, lorsqu'il reste des héritiers légaux.

» Il faut remarquer toutefois que, dans ce cas, si la
» loi n'interdit pas positivement les dispositions testa-
» mentaires en faveur des parents inhabiles à succéder,
» ou même d'étrangers, les docteurs, cependant, regar-
» dent comme un acte injuste de frustrer ses héritiers
» légaux de quelque partie de son patrimoine, à moins
» que ce ne soit pour des œuvres pies.

» D'un autre côté, lors même qu'il n'existerait aucun
» testament, ni aucune disposition dernière en faveur des
» pauvres, le Koran conseille aux héritiers de prélever,
» avant tout partage, quelque chose sur la masse de la
» succession, pour peu que la valeur intrinsèque de ladite

» succession le comporte, et d'en faire don aux orphelins
» et aux indigents, particulièrement à ceux des parents
» des décédés, qui ne sont pas appelés à leur succéder.

» La succession s'ouvre par la mort naturelle, et, sui-
» vant notre expression si énergique, *le mort saisit le vif* ;
» de sorte que le décès presque simultané de plusieurs
» individus d'une même famille, héritant l'un de l'autre,
» ne saurait faire tort aux droits de ceux d'entre eux qui
» n'auraient survécu que quelques instants. On suit, dans
» ce cas, l'ordre graduel des décès pour attribuer la suc-
» cession aux héritiers vivants du dernier défunt.

» Mais si plusieurs personnes, respectivement héritière-
» res les unes des autres, venaient à périr toutes ensem-
» ble dans une même catastrophe, sans qu'il fût possible
» de déterminer laquelle a survécu, elles seraient répu-
» tées *héritières incertaines* ; en conséquence, considérées
» étrangères l'une à l'autre, et la succession de chacune
» d'elles, en particulier, serait dévolue à ses héritiers
» vivants.

» C'est là, dit un auteur musulman, la vraie et sainte
» doctrine.

» L'enfant, conçu à l'époque de l'ouverture de la suc-
» cession, est réputé né. Il a donc, dès lors, un droit
» acquis à la succession. Ainsi, par exemple, si une
» femme se trouvait enceinte à la mort de son mari, on
» devrait prélever sur l'héritage de ce dernier la part
» provisoire d'un enfant *mâle* ou, suivant Sidi Khelil,
» suspendre le partage jusqu'à la naissance.

» Toutefois, il faut qu'il naisse vivant ; et un enfant
» serait réputé vivant et habile à succéder, pour trans-
» mettre ensuite ses droits à ses propres héritiers, s'il

» mourait ayant plus de la moitié du corps hors du sein
» de sa mère.

» Lorsqu'à l'ouverture d'une succession, l'un des héri-
» tiers est *absent*, et qu'il s'est écoulé depuis sa dispari-
» tion, sans qu'on en ait eu de nouvelles, un espace de
» temps comportant les limites probables de la vie hu-
» maine; cet héritier est considéré comme *incertain* et,
» par suite, exclu de la succession. Mais, dans le cas où
» l'espace de temps écoulé laisse du doute sur l'existence
» de l'*absent*, on réserve sa part d'héritage, calculée
» suivant certaines règles, et l'on suspend le partage
» définitif jusqu'à ce qu'il y ait lieu de prononcer qu'il
» est mort ou vivant.

» Les musulmans reconnaissent trois causes d'incapa-
» cité absolue de succéder : 1° l'état de servitude ; 2° la
» différence de religion ; 3° le meurtre commis avec in-
» tentation de tuer, et même, selon quelques auteurs, l'ho-
» micide commis involontairement.

» D'après cela, si l'appelé directement par son degré
» de parenté à une succession, est esclave, par consé-
» quent, sans aucun droit civil, ou si, étant lui-même de
» condition libre, le défunt était dans l'esclavage ; s'il ne
» professe pas la religion musulmane, ou si, étant lui-
» même musulman, le défunt était juif ou chrétien ; s'il a
» tué méchamment, par haine ou par vengeance, celui
» dont il doit hériter, à moins qu'il ne soit lui-même
» mineur, car tout homicide commis, même avec inten-
» tion, par un mineur, est toujours considéré comme
» involontaire ; à moins encore que le défunt n'ait été
» mis hors la loi, comme les apostats, les rebelles, etc. ;
» dans tous ces cas, les droits qui reposaient sur sa

» tête passent à l'héritier le plus proche après lui. Néanmoins, l'exclusion n'étant que personnelle, elle n'infirme pas les droits des enfants de l'incapable, ni de ses autres héritiers légitimes.

» Enfin, tous les enfants, qu'ils soient nés en mariage ou hors mariage, ont des droits égaux, suivant leur sexe, à la succession de leurs père et mère ou de leurs parents, pourvu qu'ils soient nés d'une union non prohibée par la loi. Or, on sait que les musulmans peuvent non-seulement avoir jusqu'à quatre femmes en mariage, mais encore autant de concubines qu'ils possèdent de femmes esclaves.

» La loi ne rejette de la succession du père de famille, comme bâtards, que les enfants nés d'un commerce honteux ou criminel, ou bien ceux désavoués solennellement par le mari. Ces enfants n'ont de droit d'hérité qu'avec leur mère, droit que celle-ci transmet en mourant au plus proche de ses héritiers légitimes.

» Ces préliminaires établis, peu de mots suffiront pour expliquer le système des musulmans par rapport à l'ordre de successibilité et à l'importance des droits de succession des différents héritiers.

» La transmission des biens par succession a pour cause, disent les auteurs musulmans, la parenté, le mariage et le patronage.

» En effet, la loi appelle à l'hérité :

» 1^o Les descendants du défunt, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants (du fils) à l'infini ;

» 2^o Les ascendants, c'est-à-dire, le père, la mère, les aïeux (grand-père et grand'mère paternels, ainsi que la grand'mère maternelle), les bisaïeux, etc. ;

› 3° Les collatéraux, tels que le frère et la sœur ger-
› mains, consanguins ou utérins, les neveux (fils du frère
› germain ou consanguin), les oncles paternels (germains
› ou consanguins), les cousins (fils de ces derniers);

› 4° Le conjoint survivant (époux ou épouse);

› 5° Le patron ou la patronne de l'esclave affranchi, et
› réciproquement l'affranchi.

› On voit qu'en ligne collatérale, l'ordre de successi-
› bilité s'éloigne absolument du nôtre, puisqu'il repousse
› tous les parents par les femmes, à l'exception des uté-
› rins, et qu'il se rapproche, au contraire, de celui
› établi par la loi mosaïque et par l'ancienne loi ro-
› maine, qui, à défaut d'héritiers *siens*, c'est-à-dire d'en-
› fants et de petits-enfants, déférait l'héritage au plus
› proche *agnat* du défunt.

› Comme la loi musulmane, qui compte les degrés de
› parenté de la même manière que nous, n'appelle à
› l'hérédité qu'un petit nombre de parents de la ligne
› paternelle, dont le plus proche exclut toujours le plus
› éloigné; comme elle rejette absolument la *représentation*,
› et qu'elle admet, au contraire, le *privilege du*
› *double lien*, rien ne serait plus facile que l'attribution
› de l'héritage et des droits qui en découlent, si l'on
› n'avait à observer qu'une règle générale établie par le
› Koran, d'après laquelle tous les cohéritiers mâles par-
› tagent par tête, tandis que, dans le concours de cohéri-
› tiers de sexes différents au même degré de parenté, les
› hommes doivent prendre *deux parts* et la femme *une*
› seulement. Mais il y a plusieurs causes qui rendent
› embarrassante, pour un Européen surtout, l'apprécia-

» tion des droits de chacun dans une succession musulmane.

» La première, c'est que le conjoint survivant hérite toujours d'une part de l'hérédité du conjoint défunt, part dont la quotité varie selon le sexe de ce conjoint survivant et la qualité des héritiers en concours avec lui.

» La seconde, c'est que le père et la mère, ou les aïeux, ne sont pas exclus de la succession de leurs enfants et petits-enfants par la postérité desdits enfants et petits-enfants, et que différentes circonstances leur donnent des droits différents.

» La troisième, c'est que toutes les femmes, en général, ainsi que les utérins des deux sexes, qui viennent à la succession par leur droit propre et par leur proximité de degré de parenté avec le défunt, n'absorbent jamais la totalité de l'héritage; mais qu'ils n'ont qu'une part plus ou moins forte, selon qu'ils sont en nombre singulier ou en nombre pluriel; le reste revenant à l'héritier mâle du degré supérieur, dont l'accession à la succession entraîne alors celle de la femme héritière au même degré, laquelle, sans cela, aurait pu être exclue.

» La quatrième, enfin, c'est que le *privilege du double lien* n'est pas absolu à l'égard de certains héritiers.

» Aussi, divise-t-on les héritiers énumérés ci-dessus en deux classes distinctes : l'héritier à *portion légale*, appelée en arabe *s'ah'eb el far'i'*, et l'héritier *universel*, appelé *'âceb*.

» Les héritiers à *portion légale*, que nous pourrions, jusqu'à un certain point, comparer à ceux que nous

» nommons dans notre droit *héritiers à réserve*, sont :
» la mère, l'aïeule maternelle et paternelle, la bisaïeu-
» le, etc.; la fille et la petite-fille ou l'arrière-petite-fille
« (fille du fils), etc.; le conjoint (l'époux, l'épouse ou les
» épouses), les sœurs germaines et consanguines, le
» frère et la sœur utérins, le père, l'aïeul et le bisaïeul
» paternels; mais ces trois derniers seulement quand ils
» viennent à la succession concurremment avec un ou
» plusieurs descendants en ligne directe; car, en tout
» autre cas, ils rentrent dans la classe des *héritiers uni-*
» *versels*.

» Toutes ces diverses personnes ont droit à des por-
» tions de l'héritage déterminées irrévocablement par la
» loi des lois, c'est-à-dire par le Koran, qui est la loi
» divine révélée; et ces portions qui sont toujours, selon
» les cas, soit la moitié, soit le quart, soit le huitième,
» soit les deux tiers, soit le tiers, soit le sixième de l'ac-
» tif de la succession, se distribuent de la manière que
» nous allons indiquer.

» La *moitié* est dévolue : 1° à la fille ou à la petite-
» fille (fille du fils), etc., à la sœur germaine ou la sœur
» consanguine quand elles viennent à la succession sans
» concours avec un héritier mâle du même degré; 2° à
» l'époux survivant quand l'épouse défunte n'a laissé
» aucun descendant de l'un ou de l'autre sexe.

» Le *quart* devient la part héréditaire de l'époux sur-
» vivant, quand il arrive à la succession de l'épouse con-
» curremment avec un ou plusieurs descendants de l'un
» ou de l'autre sexe issus du mariage.

» C'est encore la part de l'épouse ou des épouses*sur-
» vivantes, lorsqu'il n'existe aucun descendant du défunt.

» Le *huitième* échoit, au contraire, à l'épouse ou aux
» épouses survivantes, s'il y a un ou plusieurs descen-
» dants de l'un ou de l'autre sexe.

» Les *deux tiers* sont attribués à toutes les filles en-
» semble quand il y en a deux ou davantage, à toutes
» les petites-filles ou arrières-petites-filles, etc., ou à
» toutes les sœurs, soit germaines, soit consanguines,
» bien entendu, quand elles viennent à la succession sans
» concours avec un héritier mâle de même degré.

» Le *tiers* appartient à la mère lorsque l'enfant défunt
» n'a laissé ni postérité masculine ou féminine, ni plus
» d'un frère ou d'une sœur.

» Cette règle, qui est absolue, s'applique lors même
» que la mère viendrait à la succession de son enfant en
» concurrence avec des mâles; ainsi, supposez pour cohé-
» ritiers une mère, un père et un époux, la mère devra
» toujours avoir le tiers de l'héritage.

» Le *tiers* est encore la part de tous les utérins des
» deux sexes, lorsqu'il en existe plusieurs, et le partage
» alors se fait toujours entre eux, par tête, sans distinc-
» tion de sexe. C'est là l'unique exception au principe
» général dont nous avons parlé plus haut et d'après
» lequel les mâles, cohéritiers avec des femmes au même
» degré de parenté qu'eux, doivent avoir deux parts con-
» tre une.

» Enfin, le *sixième* est assigné à sept personnes dif-
» férentes :

» 1° A l'utérin de l'un ou l'autre sexe en nombre
» unique;

» 2° Au père et à la mère; à celle-ci, quand elle hérite
» de son enfant défunt, conjointement, soit avec un ou

» plusieurs descendants de l'un ou de l'autre sexe, soit
» avec plusieurs frères ou plusieurs sœurs germains,
» consanguins ou utérins dudit enfant ; à celui-là, quand
» il hérite avec un ou plusieurs descendants mâles de
» l'enfant décédé ;

» 3° A l'aïeul ou au bisaïeul paternel, dans les mêmes
» circonstances que le père ;

» 4° A l'aïeule ou à la bisaïeule maternelle, quelle que
» soit la qualité de l'héritier avec lequel elle est en con-
» cours. S'il se trouvait deux aïeules au même degré,
» c'est-à-dire la grand'mère maternelle et la grand'mère
» paternelle, elles partageraient le sixième entre elles ;

» 5° A la petite-fille et aux petites-filles (filles du fils),
» quand il n'y a pour héritière au premier degré qu'une
» seule fille germaine ou consanguine ;

» 6° A la sœur ou aux sœurs consanguines, lorsqu'il
» n'existe aussi, au premier degré successible, qu'une
» sœur germaine.

» Il faut remarquer que, dans cette classe d'héritiers,
» l'aïeul paternel ne vient qu'au défaut du père, le
» bisaïeul au défaut de l'aïeul, etc. ; que l'aïeule mater-
» nelle ne vient également qu'au défaut de la mère ; que
» plusieurs filles cohéritières excluent la petite-fille,
» comme plusieurs sœurs germaines excluent aussi la
» sœur consanguine, tandis qu'il en est autrement dans
» le cas où il n'y a qu'une seule fille avec une ou plu-
» sieurs petites-filles, ou qu'une seule sœur germaine avec
» une ou plusieurs sœurs consanguines. Il faut en-
» core remarquer que, par une faveur singulière, le frère
» et la sœur utérins ne sont jamais exclus ni par les frè-
» res, ni par les sœurs germains ou consanguins. Telle

» est, en résumé, la doctrine relative aux héritiers à
» *portion égale*; passons aux héritiers de la seconde classe,
» c'est-à-dire aux *héritiers universels*.

» Les héritiers universels ou *'âceb*, sont tous les parents
» mâles de la lignée masculine, comme le fils, le petit-
» fils, l'arrière-petit-fils (fils du fils), le père, l'aïeul pa-
» ternel, le bisaïeul, etc., le frère germain, le frère con-
» sanguin, le neveu (fils du frère germain), le neveu (fils
» du frère consanguin), l'oncle germain, l'oncle consan-
» guin, le cousin (fils de l'oncle germain), le cousin (fils
» de l'oncle consanguin), le grand-oncle, *patruus magnus*
» (oncle germain du père), le grand-oncle (oncle consan-
» guin du père), le grand-cousin (fils du grand-oncle ger-
» main), le grand-cousin (fils du grand-oncle consan-
» guin), le grand-oncle, *patruus major* (oncle germain de
» l'aïeul paternel), le grand-oncle (oncle consanguin de
» de l'aïeul paternel), le grand-cousin (fils de l'oncle ger-
» main de l'aïeul), le grand-cousin (fils de l'oncle con-
» sanguin dudit aïeul).

» Ensuite, à défaut de ceux-ci, viennent comme *'âceb* et
» comme assimilés aux héritiers du sang, le patron ou la
» patronne, ou même les *'âceb* de ceux-ci, s'il s'agit de la
» succession d'un esclave affranchi (mort sans postérité ou
» sans parents successibles) et l'affranchi ou les *'âceb* de
» l'affranchi, s'il s'agit de la succession d'un patron. Tous
» les héritiers de cette seconde classe, qui sont probable-
» ment les seuls que reconnaissait l'ancienne coutume
» des Arabes, sur laquelle Mahomet a greffé, en quelque
» sorte, ses nouvelles institutions; tous les héritiers de
» cette seconde classe, disons-nous, arrivent à la succes-
» sion dans le rang que nous leur avons assigné, le plus

» proche excluant le plus éloigné, et chacun d'eux, placé
» en ordre utile, recueille, soit la totalité de l'héritage,
» quand il n'y a aucun héritier à *portion légale* qui le
» précède en degré, ou qui vienne en concours avec lui,
» soit le restant de l'hérédité après le prélèvement des
» *portions légales*, s'il existe des héritiers de cette qua-
» lité. Plusieurs héritiers mâles, *'âceb* au même degré de
» parenté du défunt, partagent par tête ce qui leur re-
» vient, et s'il se trouve parmi eux des femmes, telles que
» des petites-filles ou des sœurs qui deviennent aussi *'âceb*
» par le moyen de cohéritiers mâles, le partage a lieu
» suivant la règle ordinaire entre cohéritiers de sexe dif-
» férent.

» Il faut remarquer que certains successibles de cette
» classe peuvent réunir, à leur qualité d'*héritiers univer-*
» *sels*, celle d'héritiers à *portion légale*. Ce sont : le père,
» l'aïeul et le bisaïeul, quand ils se trouvent en concur-
» rence soit avec une, soit avec plusieurs filles ou pe-
» tites-filles (descendant du fils). C'est encore le cousin
» germain, quand il se trouve frère utérin du défunt, et
» qu'il arrive à la succession comme l'*'âceb* le plus pro-
» che, en concurrence avec des héritiers à *portion légale*.
» Ces successibles ont alors un double droit, ils héritent
» d'abord de la part fixe qui leur revient comme héritiers
» à *portion légale*, et ils recueillent ensuite, à titre d'*hé-*
» *ritiers universels*, ce qui reste, prélèvement fait des
» parts des autres héritiers à *portion légale*. S'il n'y avait
» pas d'héritiers à *portion légale* en concurrence avec
» eux, ils recueilleraient toute l'hérédité; car leur qualité
» d'héritier à *portion légale* se confondrait avec celle
» d'héritier *universel*.

» D'après tout ce que nous venons de dire, il est évident que, dans une succession musulmane, les héritiers » *universels*, en concours avec des héritiers à *portion* » *légale*, n'ont souvent qu'une très-faible part héréditaire. » Nous nous dispenserons d'en offrir des exemples ; car, » à l'aide des explications que nous avons données et sur » tout du tableau joint à cette notice, chacun pourra » facilement faire des applications. Il arrive même quel- » quefois que, par suite de la primauté accordée aux » héritiers à *portion légale* sur les héritiers *universels*, » ces derniers ne recueillent absolument rien. Suppo- » sons, en effet, qu'un chef de famille ne laisse en mou- » rant d'autres héritiers que deux filles, une sœur ger- » maine et un neveu ; les filles auront deux tiers de la » succession ; la sœur, qui ne pourra pas même avoir, » dans cette circonstance, sa part entière, ordinairement » d'une moitié, prendra le reste après les filles, et le » neveu, héritier *universel* selon la loi, sera par le fait » exclu.

» Chez les musulmans du rite maleki, lorsqu'un défunt » n'a laissé ni parent naturel au degré successible, ni » patron, ni affranchi, ni légataire institué, ses biens ap- » partiennent à l'État. C'est le principe que nous avons » nous-mêmes ; mais, par une conséquence du système de » la loi musulmane en matière de successions, l'applica- » tion de ce principe est très-fréquente, et compense » peut-être les droits de mutations que l'État perçoit » chez nous et que ne connaissent point les musulmans.

» En effet, le fisc, connu sous le nom de *Beit-el-Mâl*, » occupe le dernier degré de l'échelle des héritiers.

» Entièrement assimilé aux *héritiers universels* ou

» *'âceb*, il en possède tous les droits, qu'il exerce à leur
» défaut. Ce que nous avons dit de ceux-ci, s'applique
» donc de tous points au *Beit-el-Mâl*, et l'on conçoit aisé-
» ment que les successions réputées en deshérence doi-
» vent être nombreuses, puisqu'il faut comprendre sous
» cette dénomination, non-seulement toutes les suc-
» cessions pour lesquelles il n'existe absolument au-
» cun héritier, mais encore toutes celles où il ne se
» trouve que des héritiers à *portion légale*. »

Cette législation, qui est d'obligation étroite, est peu claire ; elle contrarie les affections naturelles en traitant inégalement les enfants d'un même père, et elle fait aux coutumes berbères une concession fatale, en éloignant la descendance des femmes au profit des parents du mari, comme pour maintenir vivace et présente la loi conservatrice de l'homogénéité du groupe formé par la descendance mâle.

Bien peu de personnes se rendent compte de la logique inflexible qui a présidé à l'établissement des institutions berbères, et de l'influence que ces institutions ont exercée sur la loi musulmane. Et, bien que celle-ci ait tenu compte des anciennes mœurs dans une certaine mesure ; bien que le Prophète ait reculé devant l'affirmation de l'égalité des deux sexes, affirmation qui était au fond de son cœur, ces concessions n'ont point paru suffisantes. Comme dans la législation du divorce, les jurisconsultes sont venus au secours de l'égoïsme et de la barbarie, par la théorie du *habbous* particulier, qu'il ne faut pas confondre avec les œuvres pies, qui portent le même nom.

Le *habbous* est un véritable majorat, inaliénable,

incessible et indivisible, constitué en faveur des héritiers mâles, au détriment des femmes. C'est ce qu'on nomme, en droit, l'immobilisation.

En voici un exemple. Un père possède plusieurs jardins de palmiers, une maison et diverses terres de labours. Ses enfants sont au nombre de six : deux garçons et quatre filles. Avant de mourir, ce père fait rédiger, par le kadi, un acte d'immobilisation, et remplit les diverses clauses qui rendent valable cette immobilisation ; puis il achève sa carrière et meurt.

A sa mort, les deux garçons deviennent propriétaires du fonds commun, à charge pour eux de subvenir à l'alimentation et au vêtement des filles non mariées. La propriété du fonds et la libre disposition de l'usufruit passeront ensuite à leur descendance mâle, à l'exclusion de celle des filles. Ainsi, par le fait du mariage, la femme est considérée comme ne faisant plus partie du groupe qui lui a donné naissance, et, d'autre part, la famille dans laquelle elle est entrée, la reçoit comme une servante et peut la contraindre à se racheter par le divorce khellahi, tel que nous l'avons défini au chapitre vi. Où trouver une loi plus cruelle et plus injuste ?

La législation sur le habbous particulier favorise les deux tendances dominantes du caractère des indigènes : l'esprit d'isolement et la volonté fermentée arrêtée de maintenir l'esclavage domestique de la femme.

On le voit donc : plus on étudie de près cette question indigène, si confuse, et plus vite disparaît cette prétendue facilité d'assimilation que l'on attribue aux Kabiles et à la race berbère en général.

Ce que nous avons dit au sujet du mariage, du di-

voce et des successions, ne peut laisser aucun doute sur les aspirations des Berbères ; et, comme il n'y a pas de civilisation aujourd'hui possible avec l'esclavage domestique des femmes, il faut bien reconnaître que les Berbères sont nos adversaires les plus redoutables, et que leur façon d'entendre les lois de possession nous causera plus d'obstacles que n'en a fait naître l'amour de l'indépendance chez les Arabes.

Le Koran, bien loin d'être, ainsi qu'on ne cesse de le répéter par ignorance, la source de tout mal, peut, au contraire, nous servir d'auxiliaire contre cette législation du habbous, qui maintient le communisme, enlève la valeur marchande des terres et consacre l'asservissement de la femme, en la privant du droit d'hériter de la terre.

Le retour aux dispositions du Koran est le moyen le plus sûr et le plus rapide d'arriver à l'émancipation de la femme indigène, — qui est le but à atteindre.

La civilisation du peuple indigène est à ce prix.

VII

**Démons. — Amulettes. — Ogres. — Jeteurs de sorts. —
Improvisateurs. — Superstitions diverses.**

Ces influences secrètes incompréhensibles, ces superstitions touchantes, car elles prouvent surtout la faiblesse de la nature humaine, on les retrouve dans la société indigène.

La croyance aux démons, *djin*, sorciers, amulettes, charmes, remèdes empiriques, etc., est fort répandue dans le monde musulman.

Mahomet a emprunté à l'Ancien-Testament la légende de Lucifer chassé du ciel, sa rébellion contre le Dieu tout puissant, et sa constante préoccupation de pousser les hommes vers le mal ; mais ce n'est pas au dogme de l'islamisme qu'il faut faire remonter ces croyances superstitieuses. C'est aux traditions séculaires du vieil Orient et surtout à l'infirmité de notre nature, qu'il faut demander le secret de ces légendes à la fois naïves et touchantes.

Tous, grands et petits, savants ou ignorants, le plus sublime génie comme l'esprit le plus humble, ont des superstitions, des compromis avec ce mobile secret ; ils escomptent l'avenir et demandent à un être mystérieux, indéfini, la réalisation de leurs rêves.

On a voulu faire dépendre la croyance à ces pouvoirs surnaturels, tantôt d'un dogme, d'une constitution d'état, ou de l'état plus ou moins avancé de la civilisation. Hélas !

ce sentiment à sa racine dans le cœur humain ; il prend part à toutes les circonstances de la vie, à chaque pas on s'y heurte ; c'est l'instinct profondément religieux de la nature humaine qui la ramène sans cesse vers un pôle inconnu.

En général, le génie oriental s'éloigne des terribles légendes de nos pays au ciel brumeux. C'est tantôt un démon malin qui se joue dans un rayon de lune pour effrayer les voyageurs ; d'autres fois, c'est un démon d'humour railleuse, qui court le long des ravins, des anfractuosités de rochers, pour tourmenter les amoureux et leur causer des frayeurs puériles. Il en est qui ont le terrible pouvoir de rendre l'homme impuissant. Ce sont les plus redoutés de tous.

De pauvres amoureux pleins de désirs, l'imagination en feu, demeurent des mois entiers sans pouvoir satisfaire leur passion.

Aussi impuissant qu'un eunuque, l'amoureux ridicule ne tarde pas à être méprisé. On le voit alors rechercher les aphrodisiaques les plus violents, et se désespérer en une tristesse risible.

Il y a des démons qui ne s'attachent qu'aux animaux ; mais ils s'en acquittent en maîtres. Parfois un troupeau tout entier devient leur victime.

Un jour, entre Metilli et Ouargla, une de ces brusques folies, comme il s'en produit sur nos marchés à bœufs, se manifesta dans un troupeau de chameaux. On ne saurait se faire une idée de la sarabande qui défila devant les spectateurs de cette scène, encore égayée par les efforts des chameliers pour retenir leurs animaux.

Cet accès dura vingt minutes environ ; le troupeau fut

emporté, dans une course rapide, à une grande distance.

Un marabout, devenu célèbre depuis l'insurrection de 1864, se hâta d'exploiter la crédulité des pauvres chameeliers, en assurant que Dieu avait ordonné au démon Lazerrour d'entraîner le troupeau pour punir les propriétaires qui ne payaient pas très-exactement la dîme religieuse.

Le démon est le grand donneur de mauvais conseils, l'inspirateur de toutes les fautes. Chasser le démon ! est la locution qui précède toute admonestation. Cette locution est si familière aux musulmans, qu'elle revient à chaque instant sur leurs lèvres, et que le mot *chitan* sert à désigner tout ce qui cause un ennui, un dommage.

Les démons de la montagne sont plus sombres. On en signale qui sautent à califourchon sur le dos des voyageurs de nuit, et les forcent à plier sous le faix, les retenant ainsi jusqu'à ce que les étoiles pâlisent.

Les ravins profonds, le silence, l'écho, les nuits plus longues et plus froides, les mystères des forêts, voilà des éléments pour ces croyances populaires.

Il y a des démons furieux qui s'introduisent dans le corps des individus, les tyrannisent, les jettent à terre et les font écumer.

C'est la possession.

Ces maladies, dont l'origine est expliquée de manières si diverses, ont toujours été très-communes en Orient.

Ces manifestations étranges, hideuses, d'un mal presque incurable, sont bien de nature à frapper les imaginations; aussi tous les remèdes, depuis la prière et l'amulette jusqu'aux coups bruts, sont employés.

Le malheureux possédé demeure un objet de pitié; mais il n'inspire jamais cette horreur, cet éloignement

qu'avaient pour ses semblables les populations européennes du moyen âge.

Le démon Lazerour accourt dès qu'un homme tombe sous les coups d'un assassin ou d'un furieux, et se repaît du sang de la victime. Lazerour est partout ; il fait boiter les chevaux et mourir les moutons, il enlève les mulets, endiable les agneaux, qui se mettent à tourner sur eux-mêmes, écument et tombent.

Lazerour s'attaque rarement aux hommes ; cependant, il s'amuse aussi à les effrayer.

Il y a des démons roses qui favorisent les amours. Ce sont les amis des femmes.

L'amulette, on le sait, remonte à la plus haute antiquité.

Les scribes musulmans, dits tolbas, en usent largement.

Voulez-vous guérir de la fièvre, de la pleurésie, des entorses, des chutes, de la vérole et des rhumatismes, le taleb vous écrira deux versets du Koran fort inoffensifs et fort anodins. Vous mâcherez le papier dans votre bouche et finirez par l'avaler. Si vous êtes un vrai croyant vous devez être guéri.

L'amulette a surtout un effet préventif ; se garantir des maux à venir coûte un peu plus cher.

Voulez-vous vous faire aimer d'une femme restée rebelle à toutes les tentatives, à tous les efforts, tels que envois de cadeaux, bons offices des entremetteuses, etc., etc. ; voici une recette infailible ; mais d'abord cette amulette doit s'écrire avec de l'encre jaune. Quand elle est écrite, suspendez-la au-dessus d'un réchaud, sur

les charbons duquel vous aurez jeté de la poudre de résine ou de benjoin.

Puis vous placez cette amulette dans votre sandale, entre le dessous du pied et la semelle, et vous vous rendez chez la belle indifférente.

En entrant, vous frappez du pied le seuil de sa demeure, vous causez peu et repartez presque instantanément.

Allez sans crainte; ne vous retournez pas en arrière; la cruelle a ressenti une commotion violente, son cœur s'humanise. Elle vous aime.

Les paroles qui ont produit ce phénomène sont celles-ci :

« Allouch ! allouch ! archich ! archich ! min tafouch !
» min tafouch ! nécheron ! nécheron ! ratouch ! ratouch !
» Viens, ô Mimoun (un djin des plus puissants), daigne être favorablement disposé. Viens, ô Maratha (une diablesse), fille d'El-Aretz, dont les yeux sont à l'extrémité des ailes. Changez le cœur de Fathma, faites disparaître le bandeau de haine qui existe entre elle et Mohammed; qu'elle devienne comme la chienne halletante, qu'on la batte ou qu'on la caresse. »

Aimez-vous la femme de votre voisin et désirez-vous l'épouser, nous avons des amulettes au pouvoir irrésistible.

« Nsiati, kerken, Caron, etc., aktiou, tafaren, min hallidinn, kafaro, kafarom, etc. »

Cette amulette s'écrit le dernier mercredi du mois, après la prière de quatre heures. L'encre doit être bleue, la plume doit être taillée dans du bois provenant de l'arbre mâle du laurier rose.

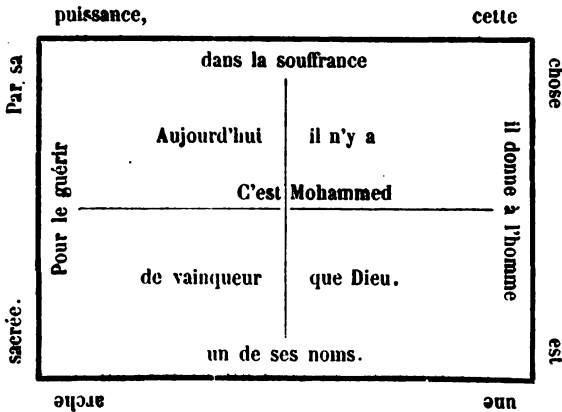
Le taleb, en l'écrivant, sera complètement nu.

L'amulette était connue, du reste, dès la plus haute antiquité. Qui n'a ouï parler du mot cabalistique *abracadabra* ? Les Juifs, du temps de Moïse, portaient constamment des talismans contenant la figure du mauvais esprit dont on avait à se préserver. Les Grecs possédaient leurs amulettes médicales (*bascama*), les Romains, leurs phallus, leurs dieux Lares, leurs dieux Manes. Les Persans ont toujours sur eux des lambeaux du Koran ; les musulmans de l'Indoustan, un *esm* (nom) et un charme pour chaque âge, chaque sexe, contre chaque maladie. Dans l'île de Ceylan, les parties du corps où siège le mal sont couvertes de figurines du démon. Partout, en un mot, chez les Chinois, les Tartares, les Brahmanistes, mêmes usages talismaniques, préservateurs des souffrances physiques. Au même titre, le chrétien ne possède-t-il pas ses objets bénis, les morceaux de la vraie croix, les médailles miraculeuses, le vœu au bleu et au blanc. N'avons-nous pas aussi l'histoire des convulsionnaires de Saint-Médard, guérissant de toutes les maladies par l'atouchement ou l'ingestion, sous forme de boisson, de la poussière qui environnait la sépulture du diacre Paris ? Des moines, des prêtres, n'ont-ils pas longtemps prétendu guérir par le moyen des prières, des conjurations, du toucher des reliques des martyrs, des saintes huiles ?

Les amulettes varient en nombre infini ; elles sont de formes diverses. La plus commune consiste en versets du Koran, écrits d'abord dans un sens et ensuite dans le sens immédiatement perpendiculaire, de manière que les lettres se croisent. Ce morceau de papier est cousu dans un petit sachet en peau que l'on suspend au cou en forme

de scapulaire. Quelques indigènes ont des scapulaires de cette sorte en si grand nombre, qu'on dirait un collier. Ces scapulaires se suspendent au cou des chevaux, des levriers et même des taureaux.

Voici une amulette pour guérir du mal de tête. La forme suivante est celle que lui a donnée l'écriture du taleb.



C'est-à-dire, premier grand carré : « Pour le guérir » dans la souffrance, il (*Dieu*) a donné à l'homme un de ses noms. »

A l'intersection des deux perpendiculaires médianes : « C'est Mohammed. » Dans les petits carrés intérieurs : « Aujourd'hui, il n'y a de vainqueur que Dieu. »

Aux quatre angles de la figure : « Par sa puissance, cette chose est une arche sacrée. »

Amulette pour se préserver d'une grande maladie : « La vie de tous les hommes est dans la main de Dieu ; » lorsque le moment est venu, il faut qu'ils meurent. »

Pour se préserver contre le retour de la fièvre tierce,

il suffit de mettre pendant trois jours sur le feu, à l'heure habituelle de l'accès, un carré de papier contenant les paroles suivantes :

« Il a parlé, le Dieu qui te soulage et connaît tout ce
» qui t'appartient. Il te rend le mal et te pardonne par
» trois fois. Il dit : « Je te préserve du froid ; le salut
» sur..... (Ici le nom du fiévreux). »

Talisman contre la morsure du scorpion : porter au cou, enveloppés dans un morceau de chiffon, des cheveux d'un petit enfant (*sabi*), ayant quatre mois et dix jours.

Contre la fièvre, on écrit sur un œuf de poule :

« Qouch, maquach, chelmouch, cheqmouch, qoïch
» itnakla, itnakh. » (Ces mots n'ont aucun sens.)

On met ensuite l'œuf sur les cendres ; une fois cuit, on le mange. Les coquilles sont recueillies et renfermées dans un chiffon bleu, que l'on portera constamment sur soi.

La patte d'un porc-épic, renfermée dans une gaine d'argent, est un préservatif contre le mauvais œil.

Le mauvais œil est la source d'une foule de maux. La rencontre d'un borgne amène inévitablement le mauvais œil.

Enfin, il y a l'arbre d'espérance. Un taleb vous écrit le samedi, au moment où le soleil se couche, un ou deux versets du Koran. Vous allez suspendre à un arbre isolé ce morceau de papier. Le zéphir l'agite légèrement. Aussitôt, le cœur de celle qui vous a repoussé bat doucement, suivant les mouvements que la brise imprime à l'amulette. Ses yeux cherchent dans le vague votre image adorée : elle vous aime. Le soir, allez sans appréhension,

sans crainte, au rendez-vous que vous lui avez indiqué; elle s'y trouvera désireuse de vous posséder.

Le plus sûr est de suspendre l'amulette à un arbre, un buisson célèbre et objet de la vénération des fidèles, parce que quelque marabout s'y est arrêté pour prier.

C'est là aussi que les femmes dont le sein est stérile viennent suspendre, chaque mois, un débris d'étoffe teint du sang qui prouve leur infécondité.

Il y a des morceaux de bois, des pierres isolées, des rochers, qui ont un pouvoir surnaturel. Il n'est pas rare de voir les habitants de la contrée se réunir autour d'un rocher pour y faire une agape fraternelle ou bien y dépecer un bœuf, un mouton, dont la viande est partagée entre les assistants.

Tout le monde sera frappé de cette coutume, qui rappelle les anciens sacrifices.

Le pouvoir de ces rochers marabouts se manifeste surtout pour garantir la foi jurée. Curieux mélange de traditions et de croyances.

Voici une anecdote qui m'a été racontée au sujet du pouvoir surnaturel d'une montagne redoutée des parjures.

A Bagdad (c'est toujours à Bagdad que se passent ces histoires impossibles), vivait un jeune seigneur, adorant la plus belle des femmes, belle comme la lune (expression orientale).

Ce ménage vivait heureux. Voyant tous ses désirs satisfaits, la dame rendait à son mari les caresses dont il la comblait. Chose précieuse que ce bonheur des premières heures; mais qu'il est éphémère !

La très-belle et très-aimée épouse se mit un jour à la

fenêtre. Les passants, pressés par le soin des affaires ou des plaisirs, n'obtenaient d'elle qu'un regard indifférent, lorsque, tout à coup, elle vit apparaître un jeune homme d'une ravissante beauté.

Ils se virent et s'aimèrent. — Dans les contes orientaux, un regard a toujours suffi pour faire naître ce phénomène. Mais comment satisfaire une passion combattue par tant d'obstacles.

Je veux croire qu'Ève, aux premiers jours, éprouva quelque embarras pour tromper son mari; mais depuis..... Bref, les obstacles furent surmontés et l'amour des deux amants s'accrut des périls communs.

Le mari cependant ne tarda pas à s'apercevoir que sa femme, très-belle et très-aimée, languissait, semblait distraite, soucieuse, et ne lui rendait plus que de rares caresses, hélas! et de si mauvaise grâce, qu'elles étaient pour lui la cause d'une tristesse plus profonde encore.

— Vous ne m'aimez plus, ma mie!

— Moi! je ne fais que cela. Dieu! que je suis malheureuse! Vous êtes un monstre d'ingratitude; et la femme se mit à pleurer.

Nous les avons tous connus, ces pleurs de crocodile.

Prosterné aux pieds de sa femme, le malheureux disait toutes sortes de tendresses de sa voix la plus douce, ce qui achevait de le rendre insupportable et, de plus, ridicule.

Poussé à bout, le mari parla de se livrer à de terribles représailles. Les musulmans ne rient point de ce péché dont pouffaient nos aïeux, à ce que prétend de Musset.

— Vous me trompez, s'écriait-il.

— Je vous jure que cela n'est pas, disait l'autre.

— Eh bien, si vous dites vrai, osez le répéter par serment sur le sommet de Sidi al-Kheïs. Parole terrifiante ! mais comment refuser.

La belle Yacout promit d'aller prêter serment.

Le soir, l'amant vint comme de coutume près de sa belle maîtresse ; avec la perspicacité naturelle au sexe fort, il devina qu'elle était plongée dans une profonde tristesse. Il en voulut connaître la cause, afin, disait-il, de faire des prodiges de volonté et d'adresse pour essuyer les pleurs de son amante. Celle-ci ne lui refusa pas une si douce satisfaction ; mais, quand le galant connut ce dont il s'agissait, il secoua la tête et ne dit plus mot.

Les hommes sont très-faibles dans ces sortes d'occasions.

Yacout haussa les épaules et le renvoya en lui disant : « J'ai une idée en tête. Trouvez-vous demain, de grand matin, à la porte d'Orient, et ayez soin d'amener avec vous un mulet tout bété. »

Le lendemain matin, les deux époux sortirent de leur demeure. Ils cheminaient dans les rues de Bagdad sans parler. Arrivés à la porte d'Orient, Yacout avisa son mari et lui dit :

— Pour satisfaire votre caprice aussi ridicule qu'impertinent, j'ai consenti à aller prêter serment ; mais vous pensez bien que ne je ferai pas pour cela deux grandes lieues à pied.

— Que ne me l'avez-vous dit hier, répliqua le mari.

— Et vous, fit Yacout, vous qui soupçonnez la vertu de votre femme, ne deviez-vous pas tout prévoir pour le voyage ?

L'amant, qui s'était rapproché et qui entendait le col-

loque, se hâta d'offrir son mulet, qui fut accepté avec reconnaissance par le mari et par la femme. Tout en aidant sa femme à monter sur le mulet, le mari se disait : « Ma femme cherchait un prétexte pour ne pas aller au serment ; elle est très-contrariée de ce contre-temps.

Le groupe se mit en marche.

On était à mi-chemin, l'amant fort inquiet de ce qui allait arriver ; le mari, ému, se souvenant des jours heureux à jamais envolés, regardait sa femme avec attendrissement, et peu s'en fallait qu'il ne renonçât à son projet. Il pensait à part lui : « Cette montagne si intelligente » pourrait bien se tromper. »

Tout à coup, le mulet trébuche et la belle Yacout est précipitée à terre. Heureusement, elle ne se fait aucun mal ; seulement...., seulement, des pieds à la tête, les charmes de ses vingt ans se mirèrent dans l'azur du ciel. Libre à vous, lecteur, de détourner la tête ; l'amant ne le fit pas et contempla d'un œil ardent ces charmes qu'il voyait pour la dernière fois.

L'émotion causée par cet incident s'oublia vite, chacun étant en proie à d'amères réflexions.

Enfin le moment fatal est arrivé ; il n'y avait plus qu'un pas à franchir pour gagner la plate-forme, d'où la belle Yacout allait être engloutie dans un gouffre, qui s'ouvrirait sous ses pieds si elle prêtait un faux serment.

La pauvrete s'avance.

Après un moment d'hésitation, et d'une voix rendue tremblante par l'émotion : « Je jure, dit-elle, que per- »
» sonne autre que mon mari et ce jeune muletier n'ont »
» jeté les yeux sur cet endroit charmant que la pudeur »
» défend de nommer. »

La montagne ne broncha pas.

Le mari, ivre de joie, se jeta aux pieds de sa femme, qui consentit à lui pardonner ses doutes injurieux et congédia l'amant.

Quand on est à la fois montagne et marabout, et qu'une petite fillette se joue ainsi de votre perspicacité, il n'y a qu'à se retirer de la scène du monde.

La montagne quitta donc les rivages aimés, rendus fameux par tant de précédents miracles, et s'enfuit dans l'intérieur des terres, se refusant désormais à se mêler des choses humaines. Depuis cette époque, les musulmans, lorsqu'ils veulent peindre la duplicité de la femme, disent : « Elle a trompé Sidi el-Kheïs lui-même ! que sert » de lutter contre ses ruses ? »

De tout temps, les oiseaux ont servi d'augures. Le tebib (*huppé*), s'étant permis de passer près d'un taleb et de couvrir de boue une amulette qu'écrivait celui-ci, l'homme à l'écritoire, pour se venger, donna à toutes les parties de l'animal le pouvoir de guérir.

Depuis, le pauvre tebib est voué à une mort qui le menace à toute heure.

Le corbeau a la même signification que dans l'ancien monde ; sa rencontre n'est néfaste que lorsqu'il est isolé. La chouette possède ici, comme chez nous, le pouvoir d'annoncer la mort des personnes qui nous sont chères.

La cigogne est un oiseau sacré, qu'on ne tue pas et qu'on aime à voir nicher au haut des maisons. L'hirondelle est moins vénérée qu'en nos pays ; cependant elle n'est point poursuivie.

Les objets qui ont appartenu à un saint homme, cha-pelets et amulettes, jouissent d'un pouvoir souverain pour

garantir l'homme des maux qui le menacent à toute heure.

On cite des fontaines, dont les eaux dénuées de toute propriété médicale, ont cependant le don de guérir. Ces fontaines sont visitées par de nombreux malades. Ce fait n'est pas plus étrange que les pèlerinages à certaines sources devenues célèbres dans le monde chrétien. Sous une autre forme, c'est encore la divinité tutélaire, qui, dans le monde païen, présidait aux destinées des cours d'eau et des fontaines.

Le chapelet ne quitte jamais le vrai croyant. Nous reviendrons sur ce sujet.

Les cimetières, dans tous les pays, sont entourés d'une vénération mêlée de crainte. Les musulmans ne sont pas exempts de ces sortes de terreurs, puérides en apparence, et dont ne peuvent se défendre les âmes les mieux trempées. Cependant les légendes de revenants sont plus rares qu'en nos pays.

Les restes des marabouts, renfermés dans de petites *coubbas*, monuments carrés surmontés d'un dôme, sont l'objet de pèlerinages nombreux. Ils ont le pouvoir de guérir les maux physiques et les peines morales, moyennant une légère offrande.

Dans un pays situé à l'est de Tlemcen, vivait une famille européenne. Le pays était fiévreux, et les Arabes eux-mêmes n'y campaient jamais en été. Naturellement, la *coubba* la plus voisine avait le pouvoir de guérir de la fièvre.

Accablée de misères, rongée par les fièvres, la famille européenne, à bout de remèdes et d'argent, finit par écouter les conseils de ses voisins indigènes et alla au mara-

bout de la fièvre offrir des bougies en guise de cierges. Les indigènes enlevèrent les bougies et se réjouirent fort de la crédulité des Européens, ne se faisant pas scrupule d'exploiter le désespoir de ces malheureux.

Dans son isolement et son désespoir, la famille chrétienne n'avait pas hésité à implorer un saint musulman !

Les indigènes n'aiment pas à avouer leurs faiblesses. Il est toujours très-difficile de les amener à conter, sans détours et avec la foi naïve qui en fait le charme, ces histoires émouvantes qui plaisent tant aux masses à cause du merveilleux.

Quelques auteurs ont avancé que, chez les Arabes de l'Algérie, les génies malfaisants ou démons sont considérés comme la cause, le principe, le germe de toutes les maladies humaines, de tous les malheurs, de tous les désagréments. C'est une exagération. Les Arabes, surtout les Arabes pasteurs, ont le sens trop droit et l'âme trop élevée pour s'abandonner sans réserve à des chimères et à des conceptions fantastiques.

L'intervention de pouvoirs mystérieux dans les événements de la vie, est une idée bien antérieure à l'islamisme, et dont il faudrait chercher l'origine au berceau de l'humanité.

Cette disposition de l'esprit humain à tout analyser et comprendre ; cette tendance à chercher sur la terre un remède prompt, efficace, palpable, aux maux qui nous assaillent de toutes parts ; cette secrète aspiration vers un idéal de repos et de bonheur, sont communes à toutes les races.

Le christianisme a poétisé et virilisé ces sentiments en faisant de l'espérance une vertu ; mais combien de fois des

hommes pervers, se couvrant du manteau de la religion ou de la science, n'ont-ils pas cherché à exploiter l'ignorance et la faiblesse.

Les indigènes ont, comme nous, des sorciers, des sorcières, des ogres, des ogresses, des trouveurs de trésors, des devins, des charmeurs, des jeteurs de sort, des improvisateurs, des conteurs de légendes, des faiseurs de miracles ; mais, en général, soumis aux décrets de la Providence, les indigènes s'en remettent à elle seule du soin de guérir les maux qu'il lui a plu de leur envoyer. Ils supportent les souffrances avec un courage qui fait l'admiration de ceux qui les voient souffrir.

Le courage des indigènes n'est pas dû seulement au fatalisme. Il faut surtout l'attribuer aux qualités de race et à la vie dure, demi-sauvage, qu'ils mènent. Les peuples barbares de tous les pays et de toutes les époques ont fait preuve de stoïcisme en face de la mort et des souffrances corporelles.

Les sorciers sont de pauvres lières, qui vendent des amulettes aux impuissants et s'évertuent à faire croire à leur pouvoir mystérieux sans y parvenir. Ils sont généralement très-pauvres. Accablés de railleries par les indigènes, malheur à eux si leurs prédictions sont néfastes !

Il existe quelques livres de sorcellerie qui traitent de l'art d'écrire les amulettes, de découvrir l'avenir en contemplant les étoiles, de guérir les maladies du corps et de l'âme à l'aide de sortilèges. Ces livres sont copiés à la main dans les *zawias*, ainsi que beaucoup d'autres productions moins honnêtes.

Les sorciers indigènes sont aussi ridicules, aussi pué-

rils, aussi prétentieux, que leurs semblables de la vieille Europe ; mais, moins heureux que ces derniers, ils ne s'enrichissent guère.

Les sorcières sont de vieilles femmes, jadis femmes galantes et devenues entremetteuses lorsque l'âge a glacé leurs sens. Elles échappent à la misère et se vengent du mépris, en s'entourant d'une prestigieuse puissance que leur accordent volontiers les pauvres et les humbles d'esprit, mais dont plaisante et rit la grande généralité des indigènes.

Elles composent des breuvages pour faire avorter les jeunes femmes, pour rendre les hommes impuissants, pour augmenter la faculté génératrice des deux sexes, et quelquefois des poisons pour débarrasser une jeune femme d'un tyran jaloux ou d'une rivale détestée ; quelques-unes, dans les villes particulièrement, essaient de hanter les cimetières et d'entretenir des conciliabules avec les morts. Singulière remembrance des temps passés ! les sorcières de Thessalie et de Béotie allaient aussi le soir dans les cimetières, et tentaient d'arracher à la nature le secret de la vie et de la mort.

La femme est lente à abandonner les traditions du vieil âge. Elle aime le merveilleux ; elle ne veut pas admettre que tout se classe, tout se définit, se décolore ; il lui faut quand même je ne sais quel reflet de poésie et d'espérance. Quand les superstitions semblent oubliées, perdues, elles trouvent, dans l'imagination féminine, un refuge, un secours inattendu ; les légendes se transforment, s'incarnent de nouveau, et nous apprenons à les bégayer sur les genoux de nos mères.

Les jeteurs de sorts sont plus rares que les sorciers.

Dans cette société, où la justice est remplacée par le droit de défense personnelle, celui qui exerce un pareil métier court de grands risques.

Les marabouts osent seuls maudire et conjurer, parce qu'ils puisent leur influence dans un ordre d'idées tout religieux.

Les ogres et les ogresses étaient très-nombreux avant notre conquête. A cette époque d'indépendance absolue, des détrousseurs de route allaient se poster aux points éloignés des habitations et exploitaient tantôt la faiblesse, tantôt la crédulité des voyageurs.

Les voleurs sont encore très-nombreux en Algérie ; mais ils se cachent et n'osent plus se donner des airs de démons, de géants, d'ogres, de peur de tomber entre les mains des bureaux arabes ou de la gendarmerie, institutions peu sentimentales d'ordinaire.

Parmi les charlatans, deux catégories d'individus sont très-choyés par les indigènes : les chercheurs de trésors et les improvisateurs. Les chercheurs de trésors sont dans l'ouest des inconnus, des gens venus du Caire ou d'Alexandrie ; dans l'est, au contraire, ce sont inévitablement des Mograbins ou habitants des contrées occidentales. Ils ont la réputation d'un désintéressement sans égal. Ils n'enrichissent que les vrais croyants.

Les chercheurs de trésors ont parfois découvert de véritables richesses.

Le sol de l'Afrique septentrionale est couvert de ruines romaines que les dépôts atmosphériques ont fait disparaître en partie, et que les Circoncellions, les Vandales et les Arabes n'ont pas si bien fouillées, qu'elles ne recèlent encore quelques trésors enfouis depuis des siècles.

Il n'est donc pas étonnant que certains esprits aventureux, amis du merveilleux, soient allés soulever les pierres des monuments romains et ouvrir les tombeaux pour en retirer les médailles d'or et d'argent. Qu'une seule fois seulement ces efforts aient été couronnés de succès, en faut-il davantage pour que la tradition populaire se soit emparée de ce fait et l'ait transformé en légende ?

Une autre cause encore a pu donner naissance à cette singulière exploitation. Dans les agitations sans nombre, les razias quotidiennes, les migrations qui se sont produites durant les siècles d'anarchie et de désordre qui ont précédé notre conquête, les indigènes ont contracté l'habitude d'enfouir le numéraire, afin de le soustraire à la rapacité des agents du *makhzen*, ou mieux pour le mettre à l'abri des vols qu'auraient pu commettre les membres de leur propre famille.

Les morts subites étaient fréquentes alors, et plus d'un trésor enfoui n'a jamais revu la lumière.

L'avarice, la rapacité naturelles aux races qui occupent le Nord de l'Afrique, ont trouvé un aliment dans ces découvertes, et plus d'une légende contée dans les veillées retrace les secrets désirs, les concupiscences d'un peuple avide de jouissances.

L'improvisateur répond à un besoin plus élevé. La langue arabe, si naturellement poétique, se prête à ces contes sans fin, à ces capricieuses improvisations où l'amour, la guerre, l'amitié, la haine, viennent tour à tour s'idéaliser.

L'auditoire est naïf et crédule. Les gens qui le composent mènent une vie dure et que met chaque jour en

péril la méchancelé de l'homme où les colères d'une nature trop souvent inclémente. Ils écoutent avec confiance ces récits interminables, dont la texture uniforme rebute notre esprit analyste, mais qu'eux savourent avec bonheur.

Debout, au milieu de son auditoire, l'œil en feu, l'improvisateur va, vient, se démène, comme l'orateur antique; sa voix gronde ou s'adoucit suivant les phases du récit. Lorsque sa verve s'épuise, il jette les yeux au ciel, frappe sur un tambour de basque, contemple ses auditeurs, entame une digression qu'il rattachera ensuite par une transition habile au récit principal.

L'improvisateur ne doit pas être confondu avec le loustic des cafés maures. Les indigènes des campagnes méprisent l'homme des villes, qui le leur rend avec usure.

Les types décrits par les auteurs sont complètement faux. Un *si djoha* n'oserait s'aventurer dans les douars, loin d'une protection efficace.

L'improvisateur a de larges poumons, des bras vaillants et de bonnes jambes. Il voyage pieds nus et se contente de peu de chose pour sa nourriture. Il n'est point lettré; nul ne sait d'où il vient et où il va. C'est le troubadour bohémien qui a vu toutes les contrées où rayonne le croissant. Il aime son art et déteste les mécréants.

Le patriotisme inspire souvent sa lyre.

« Dans ces temps, dira t-il, le chrétien maudit n'avait » pas envahi le patrimoine de l'islam. Le lait et le miel » coulaient dans les ruisseaux; les vrais croyants jouis- » saient d'une indépendance absolue, partageant leur » temps entre l'amour, la chasse et la guerre, et nul ne » mourait qu'il n'eût connu l'ivresse que donne une mai- » tresse adorée ou un jour de poudre.

» Qu'êtes-vous devenus, les vaillants d'entre les vaillants? — Vos fils ne sont pas vos fils, etc., etc. »

Tous les auteurs qui ont écrit sur l'Algérie ont multiplié ces citations; mais ce qu'il est impossible de faire comprendre au lecteur, c'est la soudaine explosion de colère qui éclate parmi l'auditoire, et les rêves insensés qui naissent dans ces têtes chauffées par le soleil, folles de haine et d'horreur pour l'étranger.

Les habitants de la tente ou du gourbi ne résistent jamais à ces déclamations. C'est le thème favori des improvisateurs. Ils savent que le paysan indigène, distrait et songeur, n'écoute qu'à demi, s'intéressant beaucoup plus à ses propres plaisirs et peines qu'aux amours impossibles d'un paladin imaginaire.

Les improvisateurs ne manquent donc point de rappeler à eux l'auditoire, en faisant vibrer la corde patriotique.

Il n'y a pas d'autorité, pas de police qui puisse étouffer ce cri du patriotisme. Ces plaintes ne cesseront qu'avec la langue arabe elle-même.

De tout temps, les habitants de l'Afrique septentrionale se sont distingués par le goût du merveilleux. Les légendes sont en nombre infini et varient suivant chaque pays. Nous nous sommes attaché à ne pas multiplier les anecdotes, qui n'ont jamais qu'une signification restreinte, et dont la texture est toujours la même, quoique les détails varient. En traitant des marabouts, nous aurons occasion de revenir sur la question des superstitions.

Il faut ajouter que le Koran, comme la saine raison, désapprouve tous ces sortilèges et ces croyances superstitieuses.

Nous n'avons pas parlé du Mouley-Saha (le maître de

l'heure), qui doit venir délivrer l'islamisme du joug des chrétiens, parce que ce sujet nous eût forcément entraîné vers des considérations politiques que nous voulons éviter. Du reste, la croyance à la venue d'un messie qui doit faire régner sur la terre la justice, le bonheur, la liberté et tous les biens chers au cœur de l'homme, est une donnée toute orientale, dont il ne faut pas déduire des conséquences exagérées.

VIII

Agriculture

Un volume serait insuffisant pour étudier, dans son ensemble, l'agriculture indigène. Aussi nous contentons-nous de résumer le plus succinctement possible les conditions de la production agricole en Algérie.

Les méthodes des indigènes en matière d'agriculture sont vicieuses, nous en convenons à l'avance; mais on verra, dans ce qui va suivre, qu'elles ont été bien souvent imposées par les nécessités du pays; il y aurait un véritable danger à méconnaître qu'elles sont souvent les seules praticables.

Les données générales de ce pays-ci ne ressemblent en rien à ce que nous avons vu et appris dans les contrées européennes.

Deux sortes d'influences agissent sur l'agriculture : 1^o la topographie; 2^o l'état social, considéré comme résultant des principes religieux, politiques et économiques, qui dominent chez un peuple.

TOPOGRAPHIE

L'Algérie, comme toute la région qui s'étend au nord de l'Afrique, comprend trois parties distinctes : le Tell, les hauts plateaux, le Sahara.

Le Tell, connu aussi sous le nom de Massif maritime, est formé par des chaînons parallèles à la côte, enserrant

des plaines étroites, qui s'étagent les unes au-dessus des autres.

Ce massif, dans sa plus grande largeur, n'atteint pas quarante lieues ; sa largeur moyenne est de trente lieues.

Il se compose d'une infinité de petits bassins parallèles entre eux et perpendiculaires à la côte. Ces bassins ont leur point d'origine très-élevé, un parcours restreint et, par suite, un cours torrentueux, des rives escarpées, excepté dans les plaines où elles sont incertaines, un débit très-inégal. Les plus importants de ces bassins alimentent des rivières qui contournent péniblement le pied des montagnes pour trouver une issue vers la mer. Ces rivières roulent, en hiver, des masses d'eau considérables qui les rendent très-dangereuses ; en été, elles sont à sec, ou tellement réduites, qu'elles ne méritent plus le nom de cours d'eau. Leurs affluents découpent le sol en une infinité de croupes et de vallées.

Le Tell n'a point de ces grands fleuves qui attirent la civilisation et ouvrent de larges plaines qui impriment à une contrée un caractère uniforme. Son climat est variable. La quantité de pluie n'est pas distribuée également entre les diverses saisons, comme dans les pays exposés au climat dit océanien. Des pluies diluviennes, des vents d'une violence irrésistible, règnent en hiver. L'hiver n'a pas une durée uniforme. En raison du relief, relativement très-considérable, des montagnes du Tell au-dessus du niveau de la mer, les neiges et les froids y sont fréquents et de longue durée.

Le printemps établit une transition à peine sensible entre l'hiver et l'été.

L'automne s'annonce généralement par des pluies tor-

rentielles qui permettent au cultivateur de commencer les labours.

Trop souvent aussi les pluies sont tardives, les labours en souffrent et l'herbe du pâturage est lente à croître.

Les végétaux sont les mêmes que ceux du midi de la France et des côtes orientales de l'Espagne. Les productions principales sont le blé, la vigne, l'olivier, le mûrier, le figuier, le tabac, le lin, la garance, l'oranger, le citronnier, le grenadier.

La région du Tell n'offrant pas de vastes plaines à fonds bas et humides, les forêts sont répandues inégalement sur les crêtes et les pentes déclives. Les essences résineuses se mêlent aux essences feuillues. Cependant le sol, abandonné durant des siècles, s'est recouvert dans les plaines d'une végétation broussailleuse que les défrichements font disparaître chaque jour.

En été, l'eau devient rare, les fontaines s'épuisent, les rivières se dessèchent ; la recherche de l'eau est une occupation qui fait perdre un temps précieux aux cultivateurs.

Cette diversité dans l'altitude et le climat sur une surface restreinte, la profondeur et la fréquence des ravins, ont fait naître la petite culture ; l'isolement des populations entre elles, la difficulté de créer des voies de communication, ont, par suite, contrarié la marche normale de l'offre et de la demande. La nécessité pour le cultivateur d'avoir plusieurs sortes de culture, l'impossibilité d'établir un équilibre raisonnable entre l'élevage des bestiaux et les labours, sont encore des conséquences inévitables des causes exposées plus haut.

Les hauts plateaux forment la région des steppes ou

grandes plaines couvertes d'alfa, sillonnées par de rares inflexions à rives indécises, qui charrient les eaux pluviales et les déversent dans d'immenses lacs salés.

Les hauts plateaux ne sont pas tous infertiles. Ils sont situés entre le Tell et le grand Atlas. Lorsqu'ils n'ont qu'une étendue limitée, comme dans la province de Constantine, les dépôts atmosphériques et les alluvions, amenés des montagnes environnantes, les recouvrent d'une couche de terre végétale, répartie d'une manière égale sur toute la surface de la plaine.

Les hauts plateaux sont alors cultivables et jouissent même d'une assez grande fertilité; mais ils sont sujets aux sécheresses, dépourvus d'eaux courantes, privés de bois. Dans les provinces d'Alger et d'Oran, les hauts plateaux atteignent cinquante, soixante lieues de superficie, et jusqu'à quatre-vingts dans le Maroc. Les alluvions et les dépôts atmosphériques n'ont apporté là qu'un faible contingent d'humus, le sol est infertile.

On peut donc dire que la fertilité des hauts plateaux décroît à mesure que leur étendue est plus considérable.

La chaîne de montagnes, dite grand Atlas, qui sépare les hauts plateaux du Sahara, varie de dimensions, d'aspect, d'élévation, suivant la longitude; mais elle conserve le caractère général commun aux montagnes de l'Afrique, aux Sierras d'Espagne et aux Cévennes. Elle se décompose en séries de groupes, formés de chaînons parallèles, entre lesquels s'étendent parfois des plaines d'une grande fertilité comme le Hodna, et auxquelles on a donné la dénomination de sous-région des hauts plateaux.

Ce sont des bassins fermés, plats comme la main. Ils sont entourés de tous côtés par des montagnes dont ils

reçoivent les eaux. Ces eaux vont se perdre par évaporation dans un lac salé occupant le point le plus déprimé du périmètre.

Ces bassins sont généralement peu élevés au-dessus du niveau de la mer. Ils forment gradins et s'échelonnent entre la crête de l'Atlas et les plaines du Sahara. Ils participent du Sahara et du Tell. Si les cours d'eau qui descendent dans les Hodna étaient aménagés en vue de l'irrigation, les Hodna deviendraient des greniers d'abondance. Nous décrivons les méthodes de barrages employées par les indigènes dans les Hodna. Elles sont dignes d'attention.

Le Sahara est un ancien fond de mer. Les aspects du Sahara sont très-divers ; dans la province de Constantine, le voyageur ne perd pas la vue des palmiers ; mais en allant vers l'Ouest, et surtout en s'enfonçant dans le sud des provinces d'Alger et d'Oran, il ne rencontre plus que d'immenses plateaux solitaires, coupés par des bas-fonds d'une grande largeur et dont le sol est couvert de sable.

Le sable n'est pas, ainsi qu'on le croyait, l'indice de la stérilité, bien au contraire, il n'y a guère de végétation que là où se trouve le sable. Le sable du désert rayonne beaucoup, se refroidit plus que l'air et conserve, à quelques décimètres de profondeur, une certaine fraîcheur qui se communique aux racines des végétaux.

Les pluies sont rares dans le Sahara. Sur certains points, des années s'écoulent sans qu'il tombe une seule goutte d'eau. En hiver, le Sahara se couvre d'une végétation herbacée dont les bestiaux sont très-avides. Les points qui ont été arrosés par les eaux pluviales sont naturellement les plus riches en pâturages. Les bas-fonds du Ma-

higuen, du Zergoun, de l'Oued-Labioud, de Sidi-Cheikh, seront-ils un jour rendus à la vie comme le sont aujourd'hui l'Oued-Rir' et l'Oued-Souf, et comme l'était jadis l'Oued-Messaoura ? Nous sommes de ceux qui ne croient pas à cet avenir, si désirable pourtant.

Les principales productions du Sahara sont la datte et les pâturages.

Ces trois régions, Tell, hauts plateaux, Sahara, sont solidaires les unes des autres, et tiennent une place égale dans l'économie de la production indigène, dont nous allons nous occuper maintenant.

TELL

Le Tell est la région agricole qui offre le plus d'analogie avec les régions qui nous sont connues, que nous avons habitées, et où s'est faite l'éducation des Européens qui viennent coloniser.

C'est la région des céréales. Sans lui, les habitants du Sahara et des hauts plateaux ne sauraient exister, puisqu'ils ne produisent pas de pain. Placé sur les rives de la Méditerranée, il ne peut pas toujours résister aux demandes venant des marchés extérieurs : il exporte. Le Tell doit donc suffire à sa propre alimentation, à l'exportation maritime et à l'exportation vers l'intérieur.

Ce sont là des conditions exceptionnelles et qui assurent la rémunération du cultivateur.

Nous allons successivement étudier :

Le régime de la propriété, les capitaux, le crédit, les assolements, les amendements, les labours, les moissons, les ensilottements et le déquipage, l'élevage des bestiaux, la question forestière, la législation rurale des indigènes.

Nous ne pourrons pas nous étendre ni multiplier les détails ; mais nous nous efforcerons de dire l'essentiel.

DE LA PROPRIÉTÉ EN ALGÉRIE

Pour se rendre un compte exact de la question, il faut l'étudier pour chacune des provinces, et même quelquefois dans les diverses localités de la même province ; il faut rechercher ce qui se passait sous les gouvernements qui nous ont précédés, comment les tribus se sont établies sur le sol, l'origine des titres qu'elles ont entre les mains, quelle était la doctrine des Turcs, nos prédécesseurs, et enfin quels sont les droits qu'ils nous ont transmis.

En effet, en recevant la soumission des tribus, il a été souvent explicitement, toujours implicitement, stipulé que nous prenions, quant à la possession du sol, les choses où les avaient laissées à leur chute les anciens dominateurs que nous venions remplacer.

CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ

A l'époque de l'invasion arabe, se trouvaient à la fois sur le sol :

1^o Les *Mahals* ou *Djouads* (nobles), chefs de l'invasion et possesseurs du sol par droit de conquête ;

2^o Les hordes arabes ou *Chaouïas*, que les *Mahals* avaient à leur suite, et qu'ils établissaient dans les plaines abandonnées par les populations refoulées ;

3^o Les Berbères ou Kabiles, premiers habitants du pays, qui se réfugièrent dans les montagnes.

Les *Mahals* donnèrent le pays qu'ils venaient de conquérir aux tribus arabes, qui éprouvèrent d'abord quel-

ques déplacements, mais qui se fixèrent bientôt d'une manière définitive sur le sol.

Les terres arabes furent, dès cette époque, partagées entre les chefs de famille ; mais les actes, selon toute apparence, ne furent point dressés immédiatement.

ORIGINE DES ACTES

La propriété resta dans cet état jusqu'an moment où le partage des successions, et les transactions immobilières qui en furent le résultat, nécessitèrent l'intervention des gens de justice. La terre, en pays indigène, est régie par une législation qui n'est autre que l'ancienne législation romaine. C'est un point de vue neuf et que je recommande aux personnes qui s'occupent de la propriété individuelle. Les transactions et les partages furent rédigés d'après des formes convenues. Ces pièces furent conservées ou renouvelées, et il en existe une quantité très-grande dans les tribus. D'autres terres ne donnèrent pas lieu à ces démêlés judiciaires. La famille établie se perpétua, ou céda ses droits sur le sol sans débat ; en sorte que la terre resta entre les mains de propriétaires incontestés, mais qui ne pouvaient point produire de titres et n'attachaient d'ailleurs aucune importance à en avoir.

Les terres ainsi possédées sont appelées par les Arabes *djeddïa* (venant des ancêtres).

Terre Djeddïa (melk)

Les limites de ces lots sans actes sont certaines, soit parce qu'elles sont déterminées par le témoignage de la tribu, soit parce que les actes des voisins en fixent les points essentiels. Quand le propriétaire d'une terre *djeddïa*

la vend, un acte est dressé, et cet acte devient un titre de propriété parfaitement régulier dans la tribu. Il est naturel d'éprouver quelque surprise de rencontrer une grande quantité de terres djeddia, c'est-à-dire dépourvues d'actes. Pour s'expliquer ce fait, il faut se rappeler que les Arabes éprouvent une grande répugnance à vendre leur sol, même à leurs plus proches parents ; de plus, cette répugnance à vendre la terre se retrouve dans l'esprit général des tribus ou djemaas de tribu. Ainsi, quand pour un motif quelconque, les biens d'un Arabe sont saisis ou vendus, le sol qui lui appartenait en propre n'est jamais aliéné d'une manière définitive ; il est simplement mis en gage. La terre s'appelle alors *Bled Merhounah*.

Terre Merhounah (melk)

La terre merhounah (de l'acte de mise en vente, *Rhania*) peut être réclamée, par les descendants, cinquante ans et plus après la perte des biens mobiliers. On conçoit dès lors que la terre, à quelques exceptions près, est immobilisée entre les mains des tribus, et que les actes relatifs aux terres étant rares, la propriété djeddia a pu se conserver.

Le melk n'est pas toujours la propriété d'un individu. Il arrive souvent qu'une grande étendue de terrain est possédée en commun par une famille dont les divers membres n'ont pas voulu se séparer, et ont voulu garder leur patrimoine sans le diviser.

Terres achetées au beylik (melk)

Les deux espèces de propriété dont nous venons de parler constituent l'une des sortes de biens melks. L'autre

est celle qui provient des titres réguliers accusant l'achat d'une terre du gouvernement (beït-el-mal). Les actes relatifs à ces propriétés sont plus ou moins nombreux, selon les localités. Autour des villes et dans les plaines où l'autorité des Turcs était bien établie, on en trouve un grand nombre.

On a souvent conclu de l'existence de ces actes d'achat du beït-el-mal, que les Turcs avaient des prétentions à la propriété générale du sol. C'est une erreur. En effet, les Turcs n'ont eu entre les mains beaucoup de propriétés, que parce qu'ils procédaient bien plus souvent que nous par voie de confiscation.

Origine des terres domaniales

Quand une tribu turbulente ne pouvait être amenée à composition, les Turcs s'emparaient de ses terres, et, après les avoir confisquées, en vendaient une partie à des particuliers qui recevaient des actes, et plaçaient des *zmouls* dans l'autre. Ce que les Turcs faisaient pour les tribus, ils le répétaient plus souvent encore pour les particuliers, dont les terres étaient en général vendues et devenaient des propriétés melk.

Habbous

Si l'histoire n'en faisait foi, l'existence des nombreuses terres soustraites à la confiscation par le moyen des habbous suffirait pour indiquer que les Turcs recouraient souvent à ce moyen de gouvernement, et que les tribus le craignaient.

Les terres confisquées ou vendues par les Turcs, et celles prises par Abd el-Kader, constituent nos propriétés

domaniales actuelles. Elles se composent en majeure partie de terres habitées par les Zmoul. Les *Khewaq*, ou lieux d'étape des armées turques, ont également donné lieu à la constitution des terres domaniales.

Oukla beït-el-mal

Enfin, des terres confisquées, que les Turcs faisaient exploiter à leur profit par des *oukils*, se joignent au domaine public, ainsi que les terres *habbous*, qui, à l'extinction de la descendance de ceux qui les ont constituées telles, ont fait retour à l'État.

Les terres de valeur insignifiante, tombées en deshérence, doivent également être comprises dans les propriétés domaniales.

Les terres du gouvernement turc sont en plus grand nombre et plus considérables que ne l'avouent nos chefs indigènes, auxquels il est impossible de se fier sous ce rapport. Après le départ des Turcs, les chefs des tribus n'ont eu rien de plus pressé que de faire disparaître les traces de possessions domaniales. Une grande quantité de terres de cette origine ont été vendues, et il existe dans les tribus une quantité considérable de faux actes d'achat.

Les tribus s'entendent, du reste, à merveille pour contrarier nos recherches à cet égard, recherches que des considérations politiques ont entravé et entravent encore en beaucoup d'endroits.

Aussi le domaine de l'État s'accroît-il tous les jours, car, à chaque instant, des renseignements sont recueillis et des fraudes découvertes.

Terres communales

Les terres communales se rencontrent beaucoup plus fréquemment dans les tribus du Sud. Cela s'explique sans peine, ce sont en général des terrains qui ne fournissent que des pâturages, et ces sortes de terrains sont propriétés communales partout.

Ils ne devaient, par conséquent, pas donner lieu à l'appropriation distincte. Certaines tribus du Tell ont de grandes terres communales qu'elles louent à d'autres qui en manquent. Le produit du loyer des terres communales est employé à payer, soit des amendes collectives, soit les frais généraux de la tribu; quelquefois il est employé à aider des fractions pauvres. La propriété communale se conserve bien, parce qu'aucune parcelle n'en peut être vendue.

Forêts et broussailles

Les bois sont considérés comme propriétés communales par la tribu, mais, pour mieux dire, ils n'appartiennent à personne; on ne trouve point d'actes qui leur soient relatifs. Le gouvernement peut donc les revendiquer.

Pendant longtemps, chacun y a défriché à sa guise, et le terrain défriché était considéré comme devenant la propriété de celui qui l'avait défoncé; aussi, depuis notre établissement en Algérie, avons-nous, dans tous les procès engagés au sujet de biens de cette nature, considéré les bois et les forêts comme biens communaux avant le défrichement, et comme biens melk après cette opération.

Dans les pays de montagne, au contraire, les bois et forêts sont l'objet d'appropriations distinctes, résultant de la notoriété publique et même d'actes régulièrement dressés.

Certains arbres, tels que le chêne bellotte et le frêne, sont relevés sur ces actes, avec les indications les plus minutieuses. Les cantons boisés ayant une réelle importance au point de vue forestier, sont tous grevés de droits d'usage qui sont l'achèvement des baux de toute nature, la liberté des industries forestières, le parcours, etc., etc.

Prairies

Quelque chose de semblable a lieu pour les prairies, qui ont toujours et partout été laissées en commun pour le pacage des troupeaux, sauf le cas où des particuliers y font un travail spécial d'irrigation ou autre. Ce travail leur assure alors, devant la justice musulmane, l'usufruit pendant une année du terrain qu'ils ont préparé. Ces individus ont même le droit de continuer l'exploitation l'année suivante; il arrive ainsi qu'ils se perpétuent sur ces terrains, et qu'à la longue ils finissent par en être considérés comme propriétaires.

Chez les tribus de montagnes, les mêmes faits ont lieu; seulement il est deux observations importantes à signaler: c'est que les propriétés domaniales et communales, à l'exception des grands bois, sont excessivement rares. Cela s'explique autant par l'état d'insoumission presque complète, dans lequel ces tribus se trouvaient au temps des Turcs, et la politique que ceux-ci suivaient à leur égard, que par la rareté des terres labourables dans la montagne. En second lieu, il faut remarquer que les po-

pulations kabiles sont bien plus attachées au sol que les populations arabes, et qu'elles possèdent d'une manière bien plus régulière. On trouve, chez les premières, des actes concernant des espaces de terrain qui n'ont que quelques ares de superficie, et même quelquefois pour des arbres isolés. Des habitudes plus sédentaires et la nature des lieux expliquent suffisamment ces différences.

Terres arch

La terre arch n'est pas la même chose que la terre communale. C'est la terre possédée par une tribu à titre indivis, ou, si l'on veut, c'est la terre djeddïa prise dans le sens collectif. Chaque année, la djemâa se réunit et procède à la distribution des endroits de culture à la condition qu'on cultivera. La base de la répartition est le nombre de paires de bœufs, ou de charrues dont chaque tente dispose. Ce qui se passe aujourd'hui sur ces terres arch, doit être ce qui s'y passait autrefois : la société arabe ne s'est pas modifiée. Tel que nous l'observons aujourd'hui, cet état est voisin de la forme primitive.

Ces terres arch, très-nombreuses dans la province de Constantine, n'existent qu'en petit nombre dans les provinces d'Alger et d'Oran, où les habitudes sont différentes, et où les circonstances ont amené les populations à se partager le sol et à constituer la propriété melk.

La terre arch est aussi bien à la tribu que la terre melk est à son propriétaire.

Dans les provinces de l'Ouest, le seul droit qu'exerçait le gouvernement turc sur les terres arch, consistait à forcer le possesseur à cultiver. Si une tribu ne pouvait suffire à la culture de ses terres, elle était forcée d'en

louer l'excédant à des fractions des tribus voisines, et le gouvernement fixait lui-même le prix du loyer, qui était toujours très-modique. C'était un moyen d'empêcher l'exploitation des travailleurs par le propriétaire. Sauf en ce cas, les Turcs ne se reconnaissaient pas le droit de séquestrer les terres incultes; s'ils l'ont fait, c'est qu'ils savaient agir avec arbitraire; aussi cherchaient-ils toujours des prétextes pour pallier cette mesure. Leur but était d'élever le produit de l'impôt le plus possible.

Depuis la conquête française, la propriété s'est affermie, les labours se sont étendus, les défrichements ont pris une extension qui a centuplé les superficies cultivées. Les partages réguliers des successions, quelques transactions immobilières, ont amené les indigènes à se préoccuper de la transmission des terres. De plus, dans les tribus arch, les familles se sont perpétuées sur les lots qu'elles ne détenaient jadis qu'à titre précaire, et l'on peut dire qu'il n'y a plus aujourd'hui de terres arch dans l'acceptation du mot.

Ces terres sont devenues ou sont sur le point de devenir melk.

Pour caractériser la situation actuelle, nous dirons que la presque totalité des terres est possédée par des collectivités d'individus formant fraction de tribu; que cette collectivité laisse une partie de ses terres en l'état d'indivision, les terres vagues, les pentes déclives, les parties broussailleuses, et que l'autre partie, se composant des terres de labours, est détenue par les familles, ou associations de deux ou trois fellahs, cultivant en communauté.

Dans ce système, l'individu est placé en présence de la famille, avec laquelle il laboure un patrimoine restreint,

et en présence de la fraction, avec laquelle il possède une certaine étendue de terrains laissés en friche ou broussailles, et indivis.

Si l'on admet, avec la loi musulmane, que la femme doit succéder à la terre, la situation melk, ou s'acheminant vers le melk, se résumera de la manière suivante :

1° Les domaines sont possédés par une collectivité d'individus cultivant en commun ;

2° Ces domaines ne sont partagés que pour former des tronçons du domaine primitif et possédé, comme le précédent, collectivement ;

3° Les parties mises en valeur et détenues par les indigènes au titre privatif, mais sans titre, sont grevées des droits des femmes, déniés par la coutume locale, mais affirmés par la loi musulmane et, il faut l'espérer, par la loi française à venir.

De cet ordre de choses résultent des inconvénients et des avantages.

Les inconvénients sont de rendre impossible la transmission libre des terres, d'enlever à la propriété foncière sa valeur marchande, d'empêcher l'amélioration du fonds, de produire l'indécision des limites, très-grave question qui a de tout temps préoccupé le législateur, d'amener la confusion dans les contrats et, par suite, de créer une justice exceptionnelle, jugeant d'après les coutumes et sur témoignage, à la façon des enquêtes par *Turbes* du moyen âge.

Les avantages se résument en une seule considération : c'est d'assurer la conservation du groupe ou famille, conséquence très-importante, et qui explique la vitalité des indigènes.

Cette organisation du groupe, ou famille, sert aussi d'institution de crédit. Elle est jugée vicieuse aujourd'hui. Nous ne pensons pas qu'elle puisse subsister en présence des règles nouvelles apportées par notre civilisation ; mais je doute que les indigènes en acceptent une autre.

C'est non-seulement le point délicat de la question agricole, mais aussi de la question politique.

Nous avons tenu à donner des éclaircissements sur cette question ardue. Le public français, habitué à voir des champs bien délimités, assuré que les transactions immobilières se font conformément aux dispositions du code Napoléon, a le droit de s'étonner que la question de propriété soulève tant de controverses. Il ne peut connaître toutes les difficultés nées de la révolution économique qui s'est faite dans les intérêts indigènes, par suite de leur contact avec une civilisation plus avancée, révolution qu'avait prévue, dès 1844, le maréchal Bugeaud. La polémique engagée sur ces matières par les divers organes de la presse algérienne n'a pas toujours été bien loyale. La passion n'est jamais une bonne conseillère.

Cette question marche aujourd'hui vers une solution, et cette solution est conforme au droit français.

CAPITAUX

Les causes qui influent sur la quotité du capital d'exploitation, indépendamment de l'étendue du domaine, sont très-diverses : le climat, l'état du fonds, les coutumes locales, les préjugés, le mode de culture, etc., etc., sont autant de causes qui exercent une action directe sur le chiffre des dépenses.

L'agriculture indigène est surtout une agriculture à

prix réduit. L'indigène veut vivre du sol et pourtant ne point s'y fixer d'une manière trop gênante. Il veut pouvoir, à un moment donné, se jeter dans les aventures sans regarder derrière lui.

L'action du capital, dans l'organisation de la ferme indigène, n'est en rien comparable à celle qu'il exerce dans notre agriculture plus avancée. On s'exposerait à des erreurs certaines, si l'on voulait renfermer dans des termes absolus ces données essentiellement variables.

Supposons une famille possédant deux *djebdas* et exerçant le droit de vaine pâture sur les terres vagues, forêts ou broussailles, avoisinantes.

1° Capital foncier

La famille possède deux *djebdas*, soit trente hectares. Ces trente hectares sont divisés en plusieurs parcelles, quatre au moins.

Le fonds peut être considéré comme étant à son moindre degré de valeur. Il n'y a ni chemins, ni clôtures, ni bâtiments ruraux, etc., etc.; le droit de vaine pâture sur les chemins est exercé par tous les voisins et étrangers.

2° Capital d'exploitation

Bêtes de travail

1 cheval ou jument	400 fr.
2 mulets	600
2 ânes	100

Bêtes de rente

1 jument	400
4 vaches	400

30 moutons.....	300 fr.
5 chèvres.....	50
10 poules	20

Bêtes de garde

4 chiens.....	20
---------------	----

Mobilier

Charrues, pioches, faucilles, peaux de bouc, cordes, etc., etc.....	50
--	----

3° Capital de roulement

Les éléments d'appréciation du capital de roulement sont, en pays indigène, entièrement modifiés; ainsi point de salaire, point de frais de nourriture pour les bêtes de travail, etc., etc.

Les dépenses sont :

- 1° Le loyer du khammès ou métayer ;
- 2° La main-d'œuvre pour les moissons ;
- 3° Les achats de semence ;
- 4° Les dépenses du ménage ;
- 5° Les charges publiques ;
- 6° Les dépenses éventuelles.

1° Le khammès ou métayer fournit son travail et le cinquième de l'impôt (*hokor* et *achour*). Il perçoit le cinquième de la récolte, soit, dans les années moyennes, une valeur de 800 fr. ;

2° Les moissonneurs sont payés en nature, une gerbe pour dix sur l'orge, une gerbe pour dix sur le blé; c'est une main-d'œuvre excessivement onéreuse, mais expéditive, soit : 400 fr. ;

3° Les achats de semence sont rares et ne se produisent qu'à la suite de sécheresses exceptionnelles; sur dix ans, un cultivateur achèterait deux cents francs de semence, soit, pour un an, 20 fr. ;

4° Les dépenses du ménage sont presque nulles. En supposant une femme et trois enfants, nous admettons que les dépenses ne s'élèvent qu'à 100 fr.

Les charges publiques sont l'impôt (la *touiza*) en argent et les prestations en nature.

L'impôt hokor et achour	53	20		
L'impôt zekkat	20	»		
Quatre journées de prestations.....	4	»		
Touiza	5	»		
Les dépenses éventuelles, amendes, voyages, etc., etc.....	100	»		
RÉCAPITULATION	{	Capital foncier.....	»	»
		Capital d'exploitation ...	1,840	»
		Capital de roulement... 1,302	20	
Total.....	3,142	20		

Le capital nécessaire à une première installation sera compris entre 3,000 et 3,500 francs pour une ferme indigène possédant deux djebdas et continuant à être dirigée suivant la coutume indigène.

Nous n'avons point fait entrer dans ce calcul la dot de la femme.

CRÉDIT

Il existait jadis, dans la société indigène, une coutume dite *el-mahouna*, l'assistance.

Lorsque, à la suite d'un malheur quelconque, une frac-

tion se trouvait sans ressources, les fractions voisines lui prêtaient des semences, des bêtes de somme et des bestiaux sans intérêts.

Cette coutume avait sa base dans les idées religieuses. Elle a été reprise par les marabouts, dont les doctrines, en matière sociale, se rapprochent des théories communistes. Le Koran condamne l'usure et ordonne de venir au secours des malheureux. Les commentateurs n'ont imaginé aucune institution pouvant donner une existence durable et des garanties au crédit, dont le germe, pourtant, se trouvait dans la mahouna.

Les Kabiles pratiquent l'usure. Ils ont, du reste, comme les Israélites, un instinct commercial très-développé.

Les indigènes possèdent peu de numéraire. Leurs richesses consistent en terres, en bêtes de somme et de travail.

La situation mal définie de leurs immeubles ne leur a pas permis d'entrer jusqu'à ce jour dans la voie des emprunts.

En général, dans l'état actuel des choses, un indigène qui emprunte est ruiné, par suite du taux élevé de l'usure, lequel s'accroît en raison du manque de garanties.

Les indigènes ne connaissent pas la théorie des assolements ou alternance de cultures. Pour obvier à l'épuisement de la terre, ils la laissent reposer comme nous le faisons jadis en France. Nous avons été nous-mêmes très-longtemps à nous rendre compte de la théorie des assolements, dont la nature nous donnait l'exemple elle-même et qui se démontre chimiquement.

Ils ne donnent à la terre d'autre amendement que le fumier naturel et cela sur quelques points seulement.

L'expérience agricole des indigènes est de date récente. Jadis ils labouraient peu ou point et ne surveillaient pas leurs récoltes. Si Dieu, les beys et les nomades le permettaient, on récoltait.

Les labours commencent dès que les pluies d'automne ont détrempé la terre; ils se continuent sans discontinuer jusqu'en février. L'indigène emploie l'araire primitif attelé de un ou deux chevaux, mulets ou bœufs. Il ne donne qu'une façon à la terre, jette la semence sur le sol nu avant de faire passer la charrue. Il ne fait usage ni de la herse, ni du rouleau, il ne sarcle jamais son champ, et ne le débarrasse point des buissons, souches ou racines, qui l'encombrent.

Le propriétaire du champ laboure rarement de ses propres mains. En effet, les musulmans considèrent le travail manuel comme peu honorable. Le métayer ou khammès fournit son travail et le cinquième de l'impôt. Il laboure, enseme, moissonne, dépique, ensilotte, fait les meules de paille. Le maître du champ fournit la semence et la terre, la charrue et les bêtes de somme. Le contrat de métayer ne dure jamais plus d'une année.

Les indigènes moissonnent avec la faucille. Ils forment des gerbes qu'on charge sur les mulets et qu'on transporte au lieu où doit se faire le dépiquage.

Les gerbes, réunies dans des filets en paille, sont placées sur le dos des mulets que les femmes conduisent elles-mêmes.

Le mode employé pour la moisson rend la paille impropre à tout autre usage qu'à l'alimentation des bêtes de somme.

On pratique le dépiquage en faisant trotter les mulets,

les chevaux et les ânes sur les gerbes de blé ou d'orge. Les indigènes passent des journées entières à tourner avec leurs bêtes de somme en plein soleil. J'en ai vu qui étaient renversés, foudroyés par la chaleur.

Le grain est déposé dans des silos. Le silo est une excavation en forme d'amphore dont l'orifice est peu étendu et qui va en s'évasant jusqu'au fond. Le silo peut contenir jusqu'à trente quintaux de grain. Le *zerdab* est un silo provisoire, dont la contenance ne dépasse pas trois ou quatre quintaux.

Le grain se conserve plus de dix ans dans les silos.

Il est parfois dangereux de descendre dans un silo fermé depuis longtemps. La fermentation du grain développe du gaz dont l'aspiration est mortelle.

Après le dépiquage, la paille, écrasée à l'aide du sabot des bêtes de somme, est emmeulée. Les meules, faites avec beaucoup d'art, sont recouvertes de terre et entourées d'une haie sèche. Les meules sont bâties sur le chaume, afin que le laboureur trouve la paille sur place lorsque la saison des labours reviendra. De la sorte, l'installation des labours ne nécessite aucun déplacement. Il ne faut pas oublier que la charrette n'existe pas.

FORÊTS

Quand on songe que l'Algérie n'a ni houille, ni combustible minéral ou autre, et qu'il faut vingt ans pour produire une bûche de bois, l'on ne peut hésiter à demander l'application rigoureuse du code forestier le plus tôt possible en Algérie.

Il n'y a pas de forêts possibles avec le libre parcours des bestiaux.

BESTIAUX.

Depuis que les défrichements ont pris une grande extension, l'élevage des bestiaux a diminué dans la région du Tell. Il est bien évident qu'un pays ne peut pousser à l'extrême ces deux branches principales de la production agricole. Il serait à désirer que les gens du Tell envoyassent tous leurs troupeaux dans le Sahara avec ceux des nomades. Les nomades ou pasteurs sont les vrais producteurs de bestiaux.

La race ovine algérienne est excellente. Elle produit une laine rude et bien nourrie.

La race bovine est très-vigoureuse, petite, sobre. Il n'y a pas intérêt à la croiser avec des races exotiques.

Les tondailles se font à l'aide de la faucille. Les indigènes n'ont pas voulu accepter les cisailles. Ils prétendent qu'ils tondent plus rapidement avec la faucille.

LÉGISLATION RURALE

La législation rurale est informe chez les Arabes. Elle s'appuie sur des coutumes locales mal définies. La loi musulmane est précise cependant sur les titres principaux, tels que servitudes, associations, prêts hypothécaires, contrats de métayage, de louage, etc., etc.; mais ce qui la condamne au discrédit, indépendamment de l'horreur qu'ont les indigènes pour la précision et la définition des droits de chacun, c'est que les fonctions de notaire et de juge sont réunies dans les mêmes mains. Dans ces conditions, la législation des contrats ne s'est pas développée, et les indigènes se sont habitués à tout régler entre eux.

Leurs décisions sont inspirées par la maxime de la fable :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Voilà le Tell ; il n'y a, dans tout ceci, ni fantasias, ni ballades, ni amourettes. Les indigènes, comme tous les peuples, ont leurs moments d'expansion et de joie ; mais il ne faudrait pas les juger d'après les récits qui les montrent toujours à cheval, menant la vie de brillants paladins. La vie a pour eux, comme pour nous, de tristes réalités. L'indigène est un paysan, on l'a trop oublié.

LES HAUTS PLATEAUX ET LE HODNA

Les hauts plateaux, avec leur sol infertile, leurs landes immenses et leurs pâturages, ne sont habitables que pour les pasteurs. Ceux-ci ne produisant ni blé, ni orge, ni huile, ni bois, ni fer, sont nécessairement tributaires de la région tellienne, qui produit abondamment ces matières indispensables à l'existence.

C'est à l'époque où les céréales mûrissent, que les nomades se dirigent vers le nord et s'approvisionnent de grains ; mais bientôt le soin de faire vivre leurs nombreux troupeaux les force à quitter les pâturages d'été appauvris, dans ces régions, par un long séjour. A cette époque, les pluies d'automne ont couvert les hauts plateaux, le Hodna et, plus particulièrement, le Sahara d'une luxuriante végétation herbacée. Le nomade revient alors vers le Sud, enjambe la chaîne du grand Atlas et descend dans le grand Sahara.

Le nomade est le véritable éleveur de la race ovine. Il

pousse devant lui des troupeaux innombrables de moutons. Certaines familles en possèdent jusqu'à quinze mille têtes.

Pour transporter chaque jour la tente et pour se mouvoir d'un point à un autre, deux compagnons sont absolument nécessaires au nomade : le chameau, qui sert à charger les tentes, les enfants en bas-âge, les femmes enceintes, les malades, les grains en revenant du Tell, les dattes en revenant du Sahara ; le cheval qui n'est pas seulement un instrument de guerre, mais un aide pour surveiller les bergers, aller et venir, pousser les reconnaissances au loin, se garder de l'ennemi.

La vie du nomade est toujours la même ; il va du nord au sud à des époques fixes et, à moins de circonstances exceptionnelles, de la même partie du Sahara à la région tellienne correspondante.

Le parcours du nomade est plus ou moins étendu selon la longitude. Cette étendue dépend surtout de la superficie des hauts plateaux.

Deux fois par an, le nomade traverse la chaîne du grand Atlas. Cette chaîne est habitée par des sédentaires d'origine berbère, dont l'existence est intimement liée à celle des Arabes, et dont les installations ne se sont développées qu'en vue des besoins de ces derniers. Dans la province de Constantine, le rôle de la chaîne séparatrice des hauts plateaux et du Sahara est moins subalternisé aux Arabes, en raison de la largeur des massifs, de la fertilité des vallées et de la densité des populations.

Protégées par de hautes montagnes, vivant d'une vie indépendante, ces populations ont pu échapper en partie à la suprématie des nomades.

Les villages du grand Atlas prennent, dans les provinces d'Alger et d'Oran, le nom de *Kçours*, d'où est venu le nom de région des *kçours* donné à la chaîne de partage des hauts plateaux et du Sahara.

Chaque *kçour* est bâti près d'une source et presque toujours dans le lit d'une rivière.

S'il n'y a pas de source, l'eau des puits est amenée à la surface du sol à l'aide d'un système ingénieux qui consiste à plonger dans la nappe d'eau, de façon à la remplir, une peau de bouc munie, à la partie inférieure, d'un tuyau en cuir long de soixante centimètres. On l'élève ensuite à un mètre au-dessus du sol à l'aide d'une poulie. L'orifice du tuyau et celui de la peau de bouc sont maintenus sur le même plan durant tout le trajet. Lorsque l'appareil est arrivé à la hauteur voulue, on laisse retomber le tuyau. L'eau s'échappe et tombe dans un bassin contigu.

L'équipage des puits est disposé, selon les localités, de manière à recevoir un attelage de bêtes de somme, âne ou chameau.

Les cultures sont peu étendues et peu productives. Outre les arbres fruitiers, pêchers, vignes, abricotiers, figuiers, le sol est planté en orge, mais dans un rayon excessivement restreint. Après la récolte d'orge, le sol reçoit la graine de crucifères qui donnent des fruits de septembre à octobre. Toute l'année, un ou plusieurs carrés de jardins sont plantés en navets et carottes. Les légumes forment la base de l'alimentation des *kçouriens*, qui sont plutôt des commerçants que des cultivateurs. Dans les *kçours* qui sont situés au pied du versant sud de l'Atlas et à l'abri des vents du Nord, on cultive le palmier.

Ces kçours se confondent alors avec les oasis, dont nous parlerons plus loin.

La région du Hodna, que nous avons considérée comme appartenant à la chaîne du grand Atlas, est favorisée au point de vue de l'agriculture et de l'élevé de bestiaux ; ses habitants parlent tous l'idiôme arabe.

Cette région est assez considérable pour que nous nous en occupions ici. Nous en parlerons surtout au point de vue des barrages.

Toutes les terres du Hodna sont d'une grande fertilité. Elles se divisent en deux classes.

Celles qui se trouvent à portée des rivières ; elles sont arrosées par les canaux des barrages faits par les tribus ; les Arabes appellent un terrain de cette nature *el-haï*, c'est-à-dire vivant.

Celles qui se trouvent loin des cours d'eau et ne sont arrosées que par l'eau des pluies ; elles se nomment *djelaf*. Ces *djelafs* produisent des moissons admirables quand il pleut ; ils ne produisent rien s'il ne pleut pas.

Les Hodnas étant des bassins fermés, toutes les eaux pluviales qui descendent des montagnes pourraient être réparties à la surface du sol, qui serait alors vivifié. Les indigènes, qui ont une grande expérience de leur pays, et auprès desquels feront bien de se renseigner les grandes compagnies qui ont le projet de construire des barrages dans le Hodna, pensent que le barrage n'est pas suffisant, et qu'il faut encore que l'année soit pluvieuse pour que la récolte soit bonne.

La terre du Hodna est si légère, si friable, que la charue est traînée par un seul cheval qui, quelquefois, marche au trot. Les gens du Hodna ne labourent jamais plus

de vingt jours de suite, tandis que, dans le Tell, un bon fellah laboure pendant trois mois. Ils commencent leurs labours aux premières pluies d'automne, c'est-à-dire vers la fin de septembre, et si l'année est normale, ils doivent moissonner au commencement de mai.

Les indigènes du Hodna se sont ingénies à détourner à leur profit une partie des eaux pluviales qui vont se perdre dans le Chott. Voici comment ils construisent leurs barrages.

Ils choisissent, autant que possible, un endroit où la rivière fait un coude. Le canal d'écoulement est tracé presque suivant le prolongement d'une des rives.

Ils agglomèrent du bois sur la rive droite et sur la rive gauche de la rivière. Si le bois est à portée du lieu où l'on travaille, ce sont les femmes qui vont le couper et l'apportent sur leur dos ; dans le cas contraire, les chameaux de la tribu sont employés à le transporter. Lorsque le bois est en quantité suffisante, on désigne un certain nombre d'hommes chargés de connaître les endroits où se trouve la terre glaise. Quand on l'a trouvée, on pioche cette terre, on la détrempe après l'avoir pulvérisée et on la pétrit avec les pieds. On place alors le bois dans la rivière. On en met une énorme couche dans le sord en ayant soin de placer le gros bout des branches en aval ; après avoir placé cette couche, on la couvre d'une autre de genêts ou de jujubier sauvage dont on a eu soin de faire une grande provision à l'avance.

L'argile est pétrie en boules d'un poids énorme que l'on place sur le dos des plus vigoureux d'entre les travailleurs. Ceux-ci, pour soutenir la charge, la retiennent en croisant leurs mains. Ces charges sont tellement for-

tes, qu'on est obligé de relever les porteurs après cinq voyages.

En arrivant sur le barrage, ils jettent violemment, par un mouvement de côté, la charge sur la couche de genêt. D'autres hommes sont là pour égaliser un peu cette couche de mortier, mais ils ne l'aplatissent pas.

On étale la couche de mortier jusqu'au lit de la rivière en amont et l'on obtient ainsi un talus dont la pente est en sens contraire du cours de l'eau.

On place quelquefois cinq, six rangées de broussailles en retraite les unes sur les autres avant de placer l'argile.

Quand le talus est construit, on le recouvre de sable pour éviter qu'en se desséchant l'argile ne se crevasse. C'est le premier étage.

Le premier étage étant terminé, on établit le second exactement de la même manière que le premier sur le lit de la rivière. On continue ainsi jusqu'à la hauteur des berges de la rivière. Ces berges sont quelquefois très-élevés.

Ces barrages sont submersibles à cause des crues.

Les crues sont de trois espèces : les petites, les grandes et les crues extraordinaires, qui n'ont lieu que tous les trois ou quatre ans et qui, lorsqu'elles arrivent, font toujours d'énormes avaries aux barrages, quand elles ne les emportent pas avec elles.

La construction de ces barrages met en mouvement toute la tribu, coûte un temps considérable, et il suffit d'une crue violente pour détruire tant de peines au moment peut-être où la moisson est sur le point de mûrir.

Il est de la compétence des hommes spéciaux de décider si ces barrages peuvent être remplacés par des ouvra-

ges en maçonnerie, et si le sol friable et peu consistant du Hodna permet d'en espérer la solidité.

L'expérience a prouvé que ceux des barrages faits par les indigènes, qui résistent à la violence des crues, finissent par être tournés. Le canal d'écoulement crève et devient le lit de la rivière.

Les barrages, tels que celui que nous venons de décrire, sont construits sur tous les cours d'eau. Ces constructions nécessitent des corvées continuelles auxquelles tout le monde, même les femmes et les enfants, prennent part, et qui durent des mois entiers.

De ces corvées dépendent en grande partie l'existence des gens du Hodna.

Il nous reste maintenant à parler de l'agriculture dans le Sahara, dans le désert.

Elle s'y réduit à la culture du dattier. Ptolémée compare le Sahara à une peau de panthère. Le fond jaune de la peau, c'est le désert, les taches noires sont les oasis.

Il n'y a d'oasis qu'aux points où l'industrie des hommes a su arracher à la terre des nappes d'eau souterraines. Les travaux d'eau, dans le Sahara, forment la préoccupation principale des habitants. Ils sont parvenus à acquérir dans cet art une habileté extraordinaire. Les puits artésiens des indigènes, les conduits souterrains dits *feggara*, destinés à réunir toutes les eaux d'infiltration d'un massif orographique dans une seule vallée, en coupant ce massif par des tranchées parallèles dans lesquelles un homme peut se tenir debout, les appareils destinés à déverser à l'extérieur une nappe dont la force ascendante est trop faible, prouvent une sagacité et une

opiniâtreté très-grandes chez ces peuples dénués de tout moyen puissant.

Nous donnons ici quelques détails sur le dattier ou palmier.

Le palmier est un arbre à tige andogine comme le bananier et le cocotier. Au centre de l'arbre, se trouvent des fibres ligneuses, distinctes, séparées par un tissu cellulaire très-lâche ; à mesure qu'on s'approche de la circonférence, ces fibres se rapprochent, se soudent et finissent par former un bois parfait qui enveloppe la partie centrale comme un cylindre creux.

Les tiges de palmier n'ont pas de véritable écorce, la dernière enveloppe est formée par la base des feuilles qui persiste quand la feuille tombe. Un palmier s'accroît d'abord en hauteur et en épaisseur ; mais lorsqu'il a atteint un certain diamètre et que les fibres intérieures ont formé un anneau ligneux, inextensible, son accroissement en diamètre s'arrête, l'arbre est alors cylindrique dans toute sa hauteur. Le palmier vit plusieurs siècles. La sève ascendante du palmier s'élève à travers tout le corps ligneux avec une grande vitesse jusqu'aux nervures des feuilles où elle acquiert ses propriétés nutritives.

Le palmier respire par les parties colorées et non colorées.

Il est dioïque, c'est-à-dire que ses fleurs sont toutes, soit mâles, soit femelles, suivant l'individu. Dès qu'un palmier a atteint une certaine croissance, si c'est un arbre femelle, ce que l'on reconnaît au printemps, à l'époque où les régimes commencent à s'ouvrir, on le transporte au lieu qu'il doit occuper définitivement. Le trou destiné à le recevoir est creusé à un mètre cinquante cen-

timètres. Dès que l'arbre est planté, le trou est comblé avec de la terre de jardin mélangée de fumier.

Le palmier est planté en mars.

C'est au mois d'avril qu'a lieu la fécondation de l'arbre femelle; les régimes s'ouvrent à cette époque. Un homme monte au sommet de l'arbre, et secoue une branche du palmier mâle en fleurs au-dessus de l'arbre femelle. Cette opération porte le nom de *caprification* du palmier.

Un seul homme peut féconder cent soixante palmiers en un jour.

Un *dekhar* ou palmier mâle donne assez de fleurs pour féconder deux cents palmiers.

La récolte a lieu en novembre; elle se fait à la main. Un homme monte sur le palmier et coupe les régimes. Cette ascension est très-périlleuse, à cause de la hauteur de certains palmiers et des fortes épines qui existent à la base des branches.

Une partie des branches se flétrit chaque année, ce qu'on reconnaît lorsqu'elles s'inclinent vers le sol, elles sont alors coupées et brûlées.

Le palmier n'a qu'une maladie connue; elle est causée par une grosse larve d'insecte ayant la tête noire et le corps blanc. Cette larve s'attaque de préférence aux beaux arbres. Le remède employé consiste à mélanger du sel, des cendres et de la terre, à faire chauffer ces substances avec de l'eau et à verser l'eau saturée de ce mélange au sommet de l'arbre, de manière à ce qu'il pénètre dans le cœur du dattier.

On assure que faire une entaille à l'arbre et en tirer la sève, qui devient, en fermentant, le vin de palmier, est une opération très-favorable aux arbres fatigués.

On fait de l'eau-de-vie de dattes en distillant l'eau dans laquelle les dattes nouvelles ont séjourné une vingtaine de jours.

Le liquide alcoolique ainsi obtenu brûle sur les mains sans procurer de douleur.

Le palmier est un arbre qui ne mûrit que sous les climats jouissant d'une température uniforme et très-élevée. Aussi les dattiers de nos kçours donnent-ils des fruits de qualité inférieure (1).

Un palmier se vend de cinq à cent francs ; le rapport de cet arbre est estimé de cinq à quarante francs (2).

Le khammès ne prend qu'un seul régime par palmier, quelque soit le nombre de régimes venus dans le jardin.

La terre accordée à un palmier se détermine en décrivant autour de lui un cercle de onze pieds ; au-delà il y a lieu à procès.

L'ombre du palmier se projetant dans les jardins voisins peut donner lieu à une indemnité.

Les oasis sont arrosées tantôt par une source ou un cours d'eau, tantôt par des puits artésiens naturels ou artificiels ; quelquefois elles ne le sont pas du tout, lorsque la nappe d'eau peut être atteinte directement par les racines des palmiers.

Les Sahariens disent en parlant du palmier : « Ce roi du désert doit plonger ses pieds dans l'eau et sa tête dans le feu du ciel. »

Les variétés de dattes sont en nombre infini ; elles ont quelquefois des dénominations burlesques et obscènes.

(1) Dans l'Oued-Souf, le prix du palmier va jusqu'à deux cents et deux cent cinquante francs.

(2) A Sidi-Okba et à Souf, le rapport moyen est de dix francs.

Sous les palmiers, on cultive durant toute l'année de légumes : navets, oignons, carottes, piments ; on y cultive aussi des courges, des pastèques et surtout la luzerne (*saffsa*), qui fournit jusqu'à six coupes par an.

Le henné est cultivé dans les oasis, le tabac également. Dans quelques oasis, il existe des plants de coton.

Dans les chapitres suivants, nous étudierons comment ces diverses productions se répartissent sur toute la surface de l'Algérie ; comment les grains du Tell arrivent jusque dans les oasis les plus éloignées et les dattes des oasis jusqu'aux marchés du littoral ; comment le nomade est le trait d'union entre ces deux contrées si différentes, et comment les matières premières en général sont transportées par le commerce ou transformées par l'industrie en ouvrages manufacturés.

De ce qui précède résulte cette vérité, que l'installation des intérêts agricoles indigènes ne mérite pas les mépris dont on l'accable, et qu'elle représente un ensemble d'institutions très-différentes des nôtres, mais imposées par les nécessités du climat et de la topographie.

Le défaut général des indigènes est de trop négliger les détails. Ils ne manquent ni d'énergie, ni de persévérance ; mais, chez eux, rien n'est froidement raisonné, rien ne se perfectionne. Ce sont les gens de l'à peu près.

Nous décrirons ultérieurement l'organisation des tribus nomades et leur genre d'influence sur la politique générale du pays ; disons qu'elles témoignent pour le Sahara un amour qui n'a rien de feint. Elles aiment ces solitudes où les oiseaux eux-mêmes, pris de frayeur, viennent se reposer près des caravanes, tant l'absence de vie et le silence du Sahara sont effrayants. Qui pourra jamais

expliquer le charme secret qu'inspirent ces plaines solitaires et dénudées ?

L'ÉTAT SOCIAL

En terminant, nous dirons : l'agriculture ne peut prospérer dans un pays où la nuit n'est qu'une veille armée, le mariage, une sorte de concubinage ; où le caprice se substitue à la légalité, et où le vol, l'assassinat, le mensonge, règnent en maîtres.

La société indigène se modifiera-t-elle ?

La réponse à cette question, il faut la demander au temps.

Si elle se moralise en conservant son organisation politique et sociale, pourra-t-elle vivre côte à côte avec la civilisation européenne ?

Si cette organisation se dissout, l'individu, abandonné à ses propres forces, ne succombera-t-il pas pour aller se perdre dans les couches inférieures du prolétariat ?

Graves problèmes qui s'imposent à l'esprit et que le temps, dans sa marche hâtive, est en train de résoudre. D'autre part, la civilisation européenne peut-elle coexister avec l'islamisme et accepter un rôle secondaire ?

Qu'on cesse de récriminer. La transition n'est point facile entre deux peuples de génies si différents. Les difficultés que nous rencontrons devant nous, en aucun temps et en aucun lieu, ne se sont présentées aux conquérants, et aucun d'eux ne les aurait envisagées, avec autant de courage et autant d'esprit de justice.

IX

Commerce

NOMADES — JUIFS — KABILES — MOZABITES

Commerce du Sud

Une étude complète du commerce de l'Algérie renfermerait des éléments si multiples et si étendus, qu'un long ouvrage serait insuffisant pour les traiter avec quelque détail.

Le but que nous nous sommes proposé n'étant point de faire un traité d'économie algérienne, mais bien d'étudier les mœurs et coutumes, notre tâche doit se borner ici à faire voir de quelle façon les matières premières se répartissent sur toute l'étendue du territoire algérien pour satisfaire aux besoins de l'alimentation générale et assurer la rémunération du travail.

Le commerce algérien indigène doit être envisagé sous trois aspects différents :

- 1° Les transactions qui s'opèrent sur les matières premières : graines, laines, bestiaux, dattes, etc., etc. ;
- 2° La vente des objets manufacturés ;
- 3° L'exportation et l'importation.

L'Algérie, pays essentiellement agricole, a pour productions principales : les grains, les laines, les dattes, les

bestiaux, les chevaux, les olives, les figes, les raisins, les amandes.

Les grains, les laines, les dattes, donnent lieu à des courants commerciaux continus et d'une importance capitale.

Les bestiaux et les chevaux, depuis l'arrivée des Français en Algérie, sont l'objet de transactions considérables. Les olives, les figes, les raisins, les amandes, offrent un mouvement d'affaires moindre que les précédentes productions, mais plus continu et très-rémunérateur.

Les céréales sont récoltées principalement dans le Tell.

Les laines sont produites par les bestiaux des nomades, qui sont les véritables éleveurs de moutons de l'Algérie.

Les bœufs sont exclusivement élevés par les Telliens.

L'élevage du cheval se pratique dans le Tell et le Sahara, à peu près dans les mêmes proportions que celui du bœuf.

Les dattes sont récoltées dans les oasis du Sud.

Les olives et les figes proviennent de la Kabylie principalement.

L'Arabe nomade est le grand commerçant de l'Algérie.

Quand les récoltes sont sur le point de mûrir et que la faucille du moissonneur menace déjà les épis jaunissants, le nomade, chassé du Sahara par les ardeurs du soleil, arrive en poussant devant lui ses immenses troupeaux de moutons.

Tout en leur faisant paître les pâturages verdoyants qui couvrent le pied sud des montagnes de l'Atlas, le nomade fait les tondailles.

Il envoie des émissaires dans toutes les directions, s'en-

quiert de l'état des récoltes, des prix probables des céréales sur les divers marchés ; tandis que le gros de la tribu s'avance, lentement suivi par les troupeaux de moutons, auxquels l'enlèvement successif des récoltes prépare de vastes espaces pour pâturer, des convois de chameaux parcourent les divers marchés du Tell. L'échange des laines et des dattes contre l'orge et le blé, la vente du musc, du henné, des tissus et des tapis sont la préoccupation de tous les instants.

Le nomade devant faire sa provision de céréales pour toute l'année, dirige vers le Sud des convois qui vont déposer les grains dans les kçours et les oasis, tandis que d'autres convois vont porter les dattes jusque sur le littoral, ou bien sont loués aux négociants européens pour le transport des céréales.

Un peu avant l'automne, les premières pluies donnent lieu d'espérer que la végétation herbacée du Sahara et des hauts plateaux remplacera avantageusement les pâturages apauvris du Tell. La concentration de la tribu s'opère, les chameaux attardés sur le littoral, ceux qui sont retournés au Sahara, regagnent à la hâte le gros de la tribu, et tout le monde, gens et bestiaux, s'en retourne gaiement vers les solitudes sahariennes.

Les dattes sont mûres ; c'est la saison bienheureuse du nomade.

Placé souvent à de grandes distances du Tell, le Saharien a bénéficié d'une denrée alimentaire très-saine et très-abondante, la datte. Ce fruit précieux lui sert aussi de monnaie d'échange.

Le commerce du nomade a des bases fixes.

Dans le Tell, le nomade échange une mesure de dattes

contre trois mesures d'orge ou une mesure et demie de blé; dans le Sahara, une mesure d'orge ou une demi-mesure de blé contre trois mesures de dattes.

Forcé de traverser deux fois par an la chaîne de l'Atlas, tantôt pour s'enfoncer à d'immenses distances dans le Sud, tantôt pour gagner la lisière du Tell, le nomade a dû nécessairement songer à se créer des magasins où il pût déposer son grain, sa laine, ses dattes.

Les kçours étaient là; ils sont devenus ses hôtelleries.

Voici les conventions qui régissent l'ensilottement dans les oasis ou les kçours.

Le nomade confie son grain et ses dattes au kçourien, qui, moyennant un prélèvement du dixième sur la qualité ensilotée, devient responsable des pertes, des vols, des dégâts, etc., etc.

Si une maison peut contenir quarante graras de dattes à vingt-cinq francs l'une, le kçourien perçoit quatre graras, environ cent francs, pour une location d'une année; ce qui est un prix très-considérable, vu la valeur insignifiante de l'immeuble.

Quelques nomades, propriétaires d'immeubles situés dans les kçours, ensilottent dans leurs maisons; mais, dans ce cas, ils doivent désigner un kçourien, qui devient le gardien responsable des grains ensilotés, et dont la rétribution n'est pas soumise à des règles invariables.

Nous n'entrerons pas dans le détail des contestations sans nombre qui surgissent entre kçouriens et nomades au sujet des ensilottements. Nous dirons seulement que les nomades ensilottent de moins en moins chez les habitants des oasis et des kçours; cela s'explique par les facilités qu'ils trouvent pour opérer leur ravitaillement en

céréales à l'aide des approvisionnements du commerce européen dans les ports avancés du Sud.

C'est là encore une source de revenus perdus pour les habitants de ces petits villages éloignés, généralement berbères d'origine.

Les nomades possèdent de magnifiques et excellentes juments, mais n'en gardent point les poulains. Ils les vendent aux Telliens qui, plus favorisés sous le rapport des grains et des fourrages, les élèvent et les vendent à des prix très-élevés. Nous avons souvent entendu dire que les nomades tuaient leurs poulains pour conserver le monopole de la race saharienne. Nous n'avons jamais pu constater l'authenticité de cette singulière assertion, bien que nous ayons questionné à ce sujet un grand nombre de nomades.

Les nomades font donc le commerce des grains, des laines, des dattes, des tissus, du henné, du safran, du musc ; ils ne dédaignent pas le sucre, le café, le savon, les bougies, les allumettes, etc., etc.

Ce sont eux qui ravitaillent les oasis éloignées, les centres commerciaux, comme Figuig, le Nzab, le Tafilalet, le Gourara, Ouargla, le Djerid.

Le temps n'est rien pour le nomade, puisque c'est en poussant devant lui ses troupeaux de moutons qu'il échange ses produits.

L'état des chemins lui importe peu ; il est habitué à toutes les intempéries, à toutes les alertes, aux luttes de tout genre.

Ainsi, ce pasteur, trop poétisé par les uns, trop déprécié par les autres, successivement dépeint sous les couleurs les plus séduisantes ou dénoncé à l'opinion comme

pillard, incapable de civilisation, voué à une paresse incurable, mène une vie dont l'activité tuerait l'Européen le plus vigoureux.

C'est lui qui brasse du Nord au Sud et du Sud au Nord les produits algériens, qui détient entre ses mains le capital le plus productif peut-être de toute l'Algérie. Il relie des contrées séparées par d'immenses espaces infertiles et solitaires, et, sans lui, les oasis avec leurs palmiers ne pourraient subsister, le Tell perdrait son débouché normal et manquerait de la laine nécessaire à la confection des vêtements, des tentes et des tapis.

Le nomade est plus doux que le Tellien et le Berbère ; les crimes sont peu fréquents dans les tribus sahariennes.

Les nomades marchent en troupes avec un ordre admirable.

Les cavaliers sont toujours prêts à protéger les caravanes, à se porter de la tête à la queue du convoi.

Chaque fraction obéit à un chef. A l'arrivée au campement, les femmes vont chercher l'eau nécessaire à l'alimentation, puis les troupeaux viennent boire successivement sans désordre.

Quelquefois, à minuit, les bestiaux n'ont pas encore tous bu, et, malgré cela, l'ordre ne cesse de régner jusqu'au départ.

Les arbres, les routes ferrées, les propriétés délimitées par des haies, sont naturellement un objet d'horreur pour le nomade.

Atteint déjà par tant de révolutions économiques et politiques, il se demande si bientôt le Tell ne se fermera pas devant lui.

Et, de fait, le pacage des troupeaux des nomades devient

chaque jour de plus en plus difficile au milieu des plaines cultivées ; les abords des fontaines ont été transformés en jardins clos ; le nomade s'irrite de ces changements qui marquent la fin de sa prédominance agricole et politique.

Les nomades sont mélangés d'Arabes et de Berbères ; cependant, quelques-uns d'entre eux sont des Arabes purs et parlent l'idiôme dans toute sa pureté.

Les Turcs disaient en parlant des Ouled-Naïl : « Hâte-toi de le tuer. S'il parle, il t'attendrira. »

Dans certaines tribus du Sud, chez les Larbâa, les simples Arabes n'avaient pas le droit de porter des armes. Cette prérogative était uniquement réservée aux nobles, avant notre venue dans le pays.

Le Tell, jadis, n'écoulait point ou presque point de céréales sur les marchés du littoral.

Depuis la conquête, et plus particulièrement depuis la guerre de Crimée, les demandes venant de ce côté ont pris un accroissement considérable.

Le Tell a donc eu à satisfaire :

- 1° Aux besoins de la consommation locale ;
- 2° Aux demandes des nomades ;
- 3° Aux demandes de l'administration, qui entretient un nombre de chevaux relativement considérable en Algérie ;
- 4° Aux demandes du littoral.

Sous l'action de ces demandes multiples, le Tell a vu tous les terrains incultes s'ouvrir sous le fer de la charrue, les silos se sont vidés, les troupeaux ne trouvant plus de pâturages ont diminué, puis disparu ; mais, en revanche, des quantités considérables de numéraire sont tombées entre les mains de l'indigène.

Un grand mouvement de prospérité s'est manifesté ; mais l'usage du numéraire supposait une expérience que n'avaient point les indigènes. Ils ont gaspillé leur argent comme le feraient des gens à qui la fortune, dans un de ses caprices, enverrait un trésor inattendu ; et quand la guerre, la famine, la peste, sont arrivées, le Tellien s'est trouvé la bourse vide, sans réserve de grains, ayant perdu tous ses bestiaux, en face de terres épuisées par la folle culture et l'ignorance des amendements ; et il est venu mourir dans nos villes, entraînant avec lui la ruine des nomades et celle des habitants des oasis et des kçours.

Ce sont là des catastrophes que rien n'eût pu prévenir et qui sont le résultat de mille circonstances diverses ; en face de ces circonstances, les Algériens doivent, au lieu de se livrer au découragement et aux récriminations injustes, chercher à se rendre un compte plus exact des conditions économiques de leur pays.

Kabilie

Les produits agricoles de la Kabilie sont : les olives, les raisins, les amandes, les figues ; quelques lièges s'écoulent naturellement vers le littoral, d'où les Européens les transportent en France.

Cette région agricole a atteint son entier développement. Il ne lui reste plus qu'à réaliser quelques perfectionnements dans la transformation des matières premières.

La Kabilie, malgré la diversité de ses productions, est un pays qui ne peut vivre d'une vie propre, et qui ne possède que des ressources excessivement restreintes pour une population très compacte.

Les produits manufacturés qui ne sont point fabriqués directement par la famille indigène, sont l'objet d'un commerce de détail fait au comptant par le moyen du colportage.

L'indigène est un mauvais consommateur : il achète peu. Routinier, il délaisse les marchandises ne revêtissant pas les dessins, les couleurs, les formes qu'il aime, quels qu'en soient d'ailleurs la qualité et le bon marché.

Ses besoins sont infiniment restreints, et son avarice dépasse toute limite; aussi ignore-t-il jusqu'aux noms des objets manufacturés et des denrées que le commerce français serait à même de lui livrer.

Le commerce de détail et celui du colportage sont pratiqués, en Algérie, par les juifs, les Kabiles, les Mozabites.

Les juifs, au nombre de trente mille environ, jouent un rôle considérable en Algérie. Ce rôle ira toujours en augmentant. Ils détiennent entre leurs mains des capitaux considérables, et ils disposent d'influences nombreuses et dévouées parmi les hommes d'affaires, les avocats, les huissiers, les commerçants de toute nature, etc.

Ils connaissent toutes les issues de la procédure et sont en grande faveur dans la presse algérienne.

Le plus éloquent de leurs défenseurs jusqu'à ce jour a été M. C. Frégier, ex-président du tribunal de Setif, qui a écrit un livre très-convaincu sous le titre de « *Les Juifs algériens, leur présent, leur passé, leur avenir juridique et leur naturalisation collective.* »

L'islamisme n'étant qu'une transformation du judaïsme, les Israélites offrent, avec les musulmans, de grandes analogies de mœurs et de coutumes.

Les juifs d'Algérie pourraient être classés de la ma-

nière suivante : le capitaliste, le juif militant ne sortant pas des grandes opérations, le juif colporteur, le juif artisan.

Le capitaliste domine la synagogue ; il est en correspondance avec les gros banquiers, suit toutes les opérations financières de l'Europe et de l'Algérie ; les juifs d'une même localité sont tous plus ou moins sous sa dépendance.

Le juif militant, en passe de devenir capitaliste, est souvent le factotum des chefs indigènes. C'est lui qui ouvre des magasins de soieries, de cotonnades et autres objets. Le plus souvent, il spéculé sur les matières premières, les tissus du pays, les plumes d'autruche, etc., etc.

Le juif colporteur, mandataire des précédents, s'amasse un petit capital en allant vendre, dans les tribus et sur les marchés indigènes, les marchandises que lui confient ses coréligionnaires ; il se distingue par une grande activité et une grande intelligence commerciales ; les plus pauvres d'entre les juifs colporteurs font quelquefois d'assez tristes métiers.

L'artisan juif est une sorte d'artiste indépendant par nature et très-nomade ; il démonétise avec fureur et remplit l'Algérie de bijoux de pacotille, non poinçonnés, qui font l'admiration des indigènes.

L'artisan juif est souvent appelé devant MM. les procureurs généraux. Sa mauvaise foi est proverbiale.

Le Kabile fait concurrence aux Israélites pour le commerce de colportage.

Le farouche républicain du Djurdjura passe une partie de son existence à parcourir les douars et les marchés, en transportant sur son dos ou à dos d'âne une légère paco-

tille de cotonnade, de fil, de petites glaces, de grains de corail, etc., etc. Il couche dans les douars des Arabes et reçoit, en paiement des menus objets qu'il livre, de l'argent, de la laine ou du grain.

Les Kabiles de même *sof* fréquentent les mêmes marchés. Ils adoptent généralement une même contrée dont ils parcourent les marchés, en allant de l'un à l'autre, de manière à remplir tous les jours de la semaine.

Le soir, le Kabile va demander l'hospitalité chez des amis. C'est pitié de le voir pénétrer au milieu du douar, courbé sous le poids de son ballot et défendant, avec son bâton, ses mollets des approches des chiens.

Il est peu estimé des Arabes, qui disent en parlant du Kabile : « Le Kabile trahirait son hôte ! »

Sa mauvaise foi est notoire.

Les Kabiles approvisionnent de poudre tous les indigènes. La surveillance de ce commerce prohibé est, en quelque sorte, impossible.

Les Mozabites, que quelques auteurs font descendre des Mohabites et qui ont, avec les Israélites, des affinités singulières, composent une franc-maçonnerie commerciale très-bien organisée. Ils sont musulmans schismatiques. Ils suivent les préceptes de l'assassin d'Ali, gendre du Prophète.

Les magasins du Mzab, approvisionnés en vue des besoins des populations nomades, sont très-importants. On y trouve des grains, des dattes, des laines, des cotonnades, des soieries communes, des foulards, de la gomme laque, de l'alun, des fusils, des armes blanches, de la poudre, du salpêtre, du plomb, du fer, de l'argent en

lingots, des selles, des brides, des mors, des tissus de toutes sortes, etc., etc.

Le Mزاب est constitué en états fédératifs qui vivent dans des luttes perpétuelles.

Les Mozabites ont des comptoirs dans les principaux centres de l'Algérie.

Ces comptoirs sont dirigés par des Mozabites qui vivent soumis à des règles bizarres, dont les principales sont les suivantes :

Le Mozabite expatrié ne peut emmener avec lui sa femme ou ses enfants en bas-âge ; il ne doit point épouser de femmes arabes, kabiles ou israélites ; il doit un compte sincère de ses opérations au conseil fédéral, et reste soumis à l'observance la plus scrupuleuse des règles de sa religion, qui est une dérivation de l'islamisme.

Les Mozabites expatriés doivent, dans une même localité, se réunir souvent dans un lieu isolé, prier ensemble et faire la censure des mœurs privées de chacun d'entre eux. Si un Mozabite est convaincu par l'assemblée d'avoir bu du vin, d'avoir fréquenté des femmes de mauvaise vie, etc., ses frères lui infligent une punition corporelle et la lui font subir séance tenante.

Le Mozabite est vif, alerte, intelligent, honnête ; il affecte des manières bienveillantes et respectueuses envers l'autorité française ; mais, en réalité, il est dominé par un esprit de nationalité si étroit, qu'il déteste et méprise intérieurement toutes les races. C'est là un trait commun avec les Israélites orientaux, qui se considèrent comme supérieurs à tous les peuples.

Le Mozabite, qui a eu des relations multipliées avec les chrétiens, qui parle notre langue, devient lorsqu'il ren-

tre dans ses arides montagnes, notre ennemi le plus acharné. C'est ainsi qu'en 1860, l'ex-interprète Zergoun fut l'un des opposants les plus ardents, et réussit à faire refuser l'envoi d'une députation à l'empereur Napoléon III, qui venait visiter l'Algérie pour la première fois.

Les montagnes du Mزاب sont bien le pays le plus épouvantable, le plus désolé qu'on puisse imaginer. Le sol rocheux retentit sous le pied des chevaux ; pas une plante, pas un arbre, partout la roche nue et grisâtre : « Nous avons bâti nos demeures comme les nids de corbeaux, » disent les Mozabites. Leurs villes sont grandes, divisées en quartiers séparés par des murailles.

Les Mozabites vivent dans des dissensions continuelles qui, chaque année, se dénouent par des drames sanglants et des représailles terribles.

Les Mozabites connaissent la guerre de mine. Les galeries de mine de Figuig et du Mزاب nous ont rappelé le siège de Weis, décrit dans Tite-Live.

Une étude sur le mouvement commercial d'importation et d'exportation dépasserait les limites de cet ouvrage ; nous nous bornerons à exposer quelques considérations générales sur le commerce du Sud.

Le commerce établi avec les régions soudaniennes a beaucoup préoccupé les esprits en Algérie ; peut-être cette question a-t-elle été, comme beaucoup d'autres, prise sur un ton trop élevé.

Ce commerce se fait à l'aide d'échelles ou stations intermédiaires.

Le Tell vend au nomade, qui vend aux habitants des oasis de l'intérieur ; ceux-ci revendent à d'autres noma-

des, qui se chargent de transporter les marchandises vers les contrées du Soudan.

Les principaux centres d'approvisionnements du commerce soudanien sont le Tafilalet et Figuig, à l'ouest de nos possessions; les groupes d'oasis connus sous le nom de Gourara, Touat, Tidikelt, etc., au sud : Ghat et Ghadamès, à l'est.

Il ne faut pas, d'ailleurs, se faire illusion sur l'importance du commerce soudanien.

Des bords de la Méditerranée à Touat et à Tidikelt, la solidarité des populations africaines s'explique par la topographie du pays; mais entre le Gourara et le Soudan, s'étend l'obstacle le plus insurmontable qu'on puisse imaginer : quatre cents lieues de désert. Il y a solution de continuité; le groupe d'oasis de Gourara, Tidikelt, Touat, etc., est la dernière étape du commerce européen venant du Nord.

Lorsque les marchandises anglaises arrivent à Figuig, Tafilalet et Ouargla, une grande partie d'entre elles a été achetée déjà par les populations marocaines ou tunisiennes; elles parviennent bien encore au Gourara; mais lorsque les Touaregs et les habitants des oasis se sont munis, le courant commercial arrive à son terme.

En admettant que la région inconnue, qui est aujourd'hui le but de tous nos efforts, possède les merveilleuses ressources qu'on lui prête, l'avilissement du prix de nos articles d'échange ne tarderait certainement pas à se produire.

Dans le monde ancien, les produits de l'Afrique centrale s'écoulaient par l'Abyssinie et la mer Rouge. C'est

encore aujourd'hui, avec le Niger et la côte des esclaves, la route qui offre le plus de chances de succès.

Toutes choses doivent rentrer dans le cercle des lois générales que dicte le bon sens. Il faut déduire les besoins à satisfaire par l'étude des courants commerciaux établis.

Le commerce européen a éprouvé déjà une déception en ce qui concerne les Arabes de la première zone. Au commencement de la conquête, alors qu'on n'avait pas encore jeté les yeux sur les mystérieuses contrées qui s'étendent à notre Sud, les impatients, qui font aujourd'hui beaucoup de bruit à propos du commerce soudanien, s'écriaient : « Établissez des douanes, renfermez les Arabes dans un réseau de fer, prohibez la provenance anglaise, la provenance marocaine, tunisienne, etc., etc., que nous puissions exploiter cette nouvelle contrée offerte à notre activité. Or, il s'est trouvé que l'Arabe se suffisait à lui-même et qu'il vendait plus qu'il n'achetait.

Le commerce avec le Soudan rencontre encore un obstacle imprévu. La monnaie d'échange avec les convoyeurs du Soudan n'est autre que la chair humaine.

Chaque année, au printemps et à l'automne, les Douiménia, les Oulad-Djerid, les Amour, se rendent au Gourara et en ramènent d'immenses troupeaux de nègres de tous âges, offerts par les Touaregs sur les marches de Timimi et d'Adgha d'Insalah. Ces razias périodiques de chair humaine s'exécutent sur toute la ligne qui borne le pays nègre, soit à l'est, soit à l'ouest, et l'on ne songe pas sans horreur aux scènes qui doivent signaler la marche de cette marchandise humaine, où la plus-value seule peut faire respecter les jeunes filles.

Ces troupeaux comptent parfois jusqu'à mille têtes. La première halte du convoi des nègres, est le Gourara, où l'on voit s'établir, durant plusieurs jours, des marchés d'hommes. Les scènes tant de fois décrites de l'Amérique du Sud se renouvellent. Du moins, il est consolant de songer que, sous la tente musulmane, au milieu des douars, le nègre sera traité avec bienveillance, et qu'il ne tardera pas à y trouver une seconde famille; ce qui n'arrive malheureusement pas dans tous les pays qui vivent à l'ombre de la croix.

Nous résumerons ainsi les principes qui ressortent de ce qui précède.

Pour qu'un pays puisse s'élaner avec succès dans la voie des échanges commerciaux, il faut qu'il possède des ressources propres. Les ressources de l'Algérie sont essentiellement agricoles.

Le commerce des matières premières, laines, grains, olives, dattes, raisins, bois, amandes, est susceptible d'un certain développement, dont on ne connaîtra bien l'étendue que lorsque l'agriculture sera devenue prospère et aura résolu le problème très-difficile de l'équilibre entre l'élevé des bestiaux et les cultures.

Les échanges commerciaux à faire naître dans un pays nouveau, se déterminent par l'étude des échanges commerciaux déjà établis, lesquels font connaître à leur tour les besoins à satisfaire, les routes à suivre, les moyens de transport et d'emmagasinement.

Les indigènes ont tendance à rechercher certains dessins, certaines couleurs, certaines formes déterminées; ils sont coutumiers et n'aiment pas à changer leurs mandataires ou leurs commettants.

Les indigènes sont pauvres; ils mènent, dans un pays difficile, une existence parcimonieuse; le commerce d'échange avec eux n'atteindra jamais qu'un développement médiocre.

Nous conseillons de lire la description du marché arabe dans le livre de M. le commandant Richard, des affaires arabes. C'est une peinture saisissante des mœurs prises sur le fait.

X

Industrie

Le caractère distinctif des industries indigènes est de n'exiger qu'une installation excessivement simple; elles sont presque toutes communes, aux nomades, aux Telliens, aux Kçouriens et même aux Kabiles.

Les objets fabriqués affectent des formes et des couleurs qui sont à peu près les mêmes du nord au midi, de l'est à l'ouest.

Le nombre des types est très-restreint. Il n'existe pas d'industries intermédiaires qui préparent des matières premières pour les industries manufacturières. Le fabricant de tapis lave la laine, la teint et la tisse.

Il semble que l'indigène, même celui du Tell, même celui des villes, veuille toujours être prêt à reprendre la vie des longs voyages.

L'industrie, chez les musulmans, ne s'est développée que juste assez pour suffire aux besoins très-restreints d'une existence précaire, aux manifestations limitées et toujours semblables. Aussi, malgré son cachet d'originalité, est-elle demeurée très-primitive.

De plus, les habitudes, traditionnellement immobiles de l'Arabe, ont supprimé les caprices toujours changeants de la mode. La grande réserve des mœurs privées a mis une barrière infranchissable aux goûts de luxe et d'élégance qui sont si préjudiciables en d'autres pays.

Les selles dorées, les burnous brodés, les sabres damasquinés et les fusils à incrustations d'argent et de corail, sont les seules sources de dépenses luxueuses pour les indigènes ; ils se montrent tous très-désireux de posséder ces sortes d'objets.

La fabrication des diverses pièces du harnachement et de l'armement des cavaliers, ainsi que les industries qui ont pour but la confection des étoffes fines, brochées d'or, de soie et d'argent, servant de parures aux femmes, sont presque exclusivement exercées par les juifs ou les habitants des oasis.

Notre intention est surtout de faire connaître les industries de la tente, industries d'un seul jet, qui ont prévu et satisfait les nécessités et les plaisirs de la vie arabe. Ces industries sont destinées à disparaître, parce qu'elles ne sauraient trouver place dans l'installation définitive de la société algérienne.

Déjà bien des métiers à laine, qui faisaient vivre leurs propriétaires, chôment aujourd'hui.

TAPIS

Quel que soit le type auquel doive se rattacher un tapis, son mode de fabrication est toujours le même. Il comporte cinq opérations :

- Préparation de la laine ;
- Filage ;
- Teinture ;
- Établissement du métier ;
- Tissage.

La laine est lavée dans de l'eau saturée de carbonate de potasse (pierre à savon, qu'on trouve en abondance

dans toute l'Algérie). Elle est ensuite étendue et séchée à l'air libre, battue et cardée.

On procède au filage, qui s'opère comme celui du chanvre en France, avec cette particularité, qu'on a soin de mélanger à la laine du poil de chameau ou de chèvre, quelquefois l'un et l'autre.

Le filage terminé, les fils sont teints :

1° En rouge garance. La garance croît spontanément dans toute la région montagneuse du Sud ;

2° En bleu indigo. L'indigo (*nila*) est acheté dans le commerce. On emploie aussi le pastel (*isotlis tinctoria*) ;

3° En jaune, à l'aide d'une plante qu'on nomme tantôt *azaz*, tantôt *asfar*, et qui n'est autre que la gaude (*réséda butéola*) ;

4° En vert, à l'aide du mélange d'indigo et de gaude ;

5° En noir, à l'aide de l'indigo, de la noix de galle, du sulfate de fer et du jaune ;

6° En violet, à l'aide de l'indigo et de la crème de tartre.

Les couleurs obtenues par les indigènes sont excessivement belles et solides. Ils fixent les matières colorantes avec l'alun, qui entre, d'ailleurs, dans toutes les combinaisons tinctoriales. La laine est plongée dans la solution colorante plus ou moins chauffée, selon les nuances à obtenir.

Pour blanchir les tissus, ils les soumettent à l'emploi d'une solution alcaline (soude ordinaire), ou les font bouillir dans de l'eau très-chargée de savon.

Dans le Sahara, on fait cuire le plâtre, on le pile et on le met dans de l'eau froide avec la laine filée qu'on veut dégraisser. Elle devient blanche comme du lait.

Le métier est établi par le *reguem*, ou *malem*, patron.

Celui-ci procède d'abord au doublage des fils qui doivent servir au tissu ; ces fils sont ensuite suspendus verticalement et tenus raides à l'aide de deux poutrelles placées parallèlement au sol, et distantes de deux mètres au plus. C'est là tout le métier.

Le *reguem* place dans le sens horizontal les deux premiers fils, qui sont doublés et de couleurs différentes, et les enlace de façon à ce qu'ils paraissent alternativement à la surface du tissu. Il abandonne ensuite le travail aux femmes qui, d'après ses indications, placent des fils horizontaux simples et les font courir dans toute la largeur du tapis, ou bien les arrêtent au tiers, au quart, selon les caprices du dessin.

Tous les tapis qui proviennent de cette fabrication primitive présentent la même disposition de couleurs ; le fond se compose de rouge et de bleu.

Lorsque le tapis est destiné à servir de lit, lorsqu'il porte la dénomination particulière de *guetif*, on place à son envers des fils de laine bleue non cardée, réunis par quatre ou cinq.

Ces fils sont introduits entre les mailles du tissu lui-même, croisés dans tous les sens et coupés entre deux points d'attache.

On fabrique de la même manière le tapis à longs poils dit *el-frach*, le simple tapis, le *djellal* ou couverture de cheval, le *tellis*, grand sac pouvant contenir cent cinquante kilogrammes de grain en moyenne, la *grara*, de dimension moindre que le *tellis* et dépourvue de dessins, la musette, etc., etc.

Ces tissus sont d'autant plus solides qu'on a mélangé à la laine une plus grande quantité de poil de chameau.

Les dimensions des divers tapis varient suivant la quantité de laine dont peuvent disposer les maîtres de la tente.

Les dessins sont peu variés. Ils ne comportent que des lignes droites. Les patrons possèdent des types dont ils ont une grande habitude et qu'ils ne modifient jamais. Bien loin d'en créer de nouveaux, ils seraient plutôt disposés à laisser perdre quelques-uns de ceux que leur ont transmis leurs ancêtres.

Le grand éleveur de moutons, le nomade, fait de sa laine trois parties : la première est confiée aux habitants des oasis qui la préparent, la filent et la tissent. La seconde est livrée au commerce. Il confie la troisième aux femmes de sa propre tente pour la travailler.

A l'époque de la tonte, le nomade qui a livré au kçourien ou à l'habitant de l'oasis un quintal de laine reçoit en retour :

Un burnous.....	20 fr.
Un haïk.....	15
Une abaïa, espèce de chemise.....	5
Total.....	40

Le Kçourien garde le surplus comme rémunération de la main-d'œuvre qu'il a fournie.

VÊTEMENTS

Les vêtements fabriqués par les indigènes sont : le burnous et le haïk, tous deux tissés par la femme, d'après une méthode des plus primitives, et qui consiste à

placer les fils perpendiculaires les uns aux autres et à les enchevêtrer comme cela se fait pour le tissage de la toile ordinaire.

Le *khaïdous* pur ou burnous fabriqué avec de la laine d'agneau noir, mélangée de poil de chameau, n'est confectionné que dans l'Ouest. C'est un excellent vêtement.

Depuis que le commerce européen est venu offrir des débouchés aussi sûrs qu'avantageux aux nomades, ceux-ci ont cessé de confier aux Kçouriens leur laine pour la manufacturer. Une véritable crise économique a été la suite de cette modification dans les habitudes indigènes, et beaucoup de pauvres kçouriens nous ont maudit, en voyant leur industrie ruinée. Ces révolutions économiques sont d'autant plus graves, qu'elles surprennent des gens sans ressources, dénués de tout esprit d'initiative et ne sachant que maudire l'intervention étrangère, au lieu de chercher leur salut dans une industrie nouvelle. Combien de révolutions économiques se sont accomplies, presque sous nos yeux, sans que nous ayons pu les prévenir ou les atténuer ! Pour être bienveillante, une politique n'est pas assurée de faire le bonheur des peuples ; et combien de ruines ne viendront-elles pas s'ajouter aux premières par le fait du contact d'un peuple outillé, instruit, prêt à toutes les éventualités, avec des peuplades n'ayant que des habitudes routinières et arriérées.

SPARTERIE

Aucun des accessoires de la tente ne doit être en bois ou en fer, à l'exception des montants et des piquets. Tout doit être fabriqué en alfa ou en diss. Le *keskès*, le *tabag*, les tasses, les plats, l'entonnoir destiné au remplissage

des outres ou des peaux de bouc, tout doit être fabriqué à la main, promptement, en tous lieux et par chacun. Tous ces objets doivent être portatifs et quand ils viennent à manquer, il faut qu'on puisse les remplacer à l'instant. Telles sont les nécessités de la vie errante et solitaire ; mais que de mobilité, que d'indépendance d'allures n'acquière pas ces peuplades que le souverain de la France comparait à une armée toujours prête à marcher et à combattre.

Tous les indigènes savent tresser l'alfa et le diss. Dans le Sud, on emploie aussi les feuilles de palmier séchées au soleil.

Les ouvrages fabriqués en sparterie sont de formes diverses selon les pays, selon les matières employées. Cependant, il est possible de les ramener à des types principaux, qui sont les suivants :

Le *keskès*, employé pour la préparation du kouskousou, sorte de plat évasé ayant une ouverture au centre ;

Le *tabag*, plat moins profond que le *keskès*, sans ouverture, et dans lequel on offre les dattes et le kouskousou ;

La *guenina*, simple tasse qui sert à traire les chèvres ;

Le *sindoukh* affecte la forme de l'amphore romaine.

- Les dimensions du *sindoukh* sont très-variées ; les couleurs, le dessin, les matières employées varient bien souvent aussi ; mais la forme en est toujours la même. Chez les Kabiles, l'amphore reparait ; mais elle affecte d'énormes dimensions et elle est en maçonnerie. En définitive, c'est toujours le même type, et les amphores des Kabiles ont la même origine et la même destination que celles des indigènes nomades ou telliens.

Les amphores les plus élégantes viennent du Touat et du Tidikelt; elles sont fabriquées par les femmes nègres, qui entremêlent les feuilles de palmier de morceaux de drap rouge, bleu, etc., taillées en lanières étroites.

L'*asseïra* ou la natte. Il y a des nattes de toutes les formes et de toutes les dimensions.

Les plus élégantes viennent du Bou-Taleb, province de Constantine.

L'alfa subit, avant d'être employé, la préparation suivante :

L'alfa est coupé vert ; on l'expose à une chaleur peu intense et on l'ouvre en faisant courir une lame de couteau sur toute la longueur de la tige.

La feuille de palmier est détachée de sa tige, exposée durant huit jours au soleil, puis plongée dans l'eau et de nouveau soumise aux rayons du soleil ; avant qu'elle ne soit entièrement séchée, on la roule entre les deux mains.

L'alfa est tressé en cordes, nattes, paniers, couffins, sans avoir subi aucune préparation préalable.

LE GOUDRON

Le goudron est d'un usage fort répandu chez les indigènes; il est fabriqué exclusivement par les gens de la montagne.

Le procédé est la distillation en plein air. On construit à cet effet une chaudière en argile, ayant la forme d'un cône tronqué, dont la hauteur est généralement de soixante-dix centimètres, le diamètre supérieur de quarante centimètres, le diamètre de la base de soixante-dix centimètres.

Cette chaudière doit reposer, autant que possible, sur une pierre lisse et unie, légèrement inclinée.

On emplit la chaudière de branches de genévrier sauvage, ou de sapin, ou de cèdre, après les avoir dépouillées de leurs feuilles.

On la chauffe en brûlant de l'alfa, du diss ou des brindilles.

Le goudron s'échappe par un orifice ménagé à cet effet; il est reçu dans une cuve creusée immédiatement au-dessous et recueilli ensuite dans une *guarba*.

Une *guarba*, ou peau de bouc disposée en forme d'outre, peut contenir quinze à vingt litres de goudron.

Ce procédé exige douze heures de chauffage. Le goudron est fort employé par tous les indigènes pour les maladies de peau. Il sert à enduire les objets destinés à contenir les liquides.

MÉGISSERIE

La seule opération qu'il vaille la peine de décrire, est le procédé employé pour confectionner le *filali* ou maroquin. Le nom de filali vient de celui d'une région saharienne, nommée le *Tafilalell*, située à l'ouest de nos possessions et où cette fabrication a pris une grande extension.

Les peaux de moutons paraissent être les seules employées à la fabrication du maroquin. Voici en quoi consistent les opérations successives :

Premier bain. — La peau, débarrassée de la laine, est plongée dans un bain d'eau froide fortement saturée de sel gemme. Elle y demeure sept à huit jours, durant lesquels le bain est renouvelé toutes les vingt-quatre heures.

A sa sortie, la peau est lavée avec de l'eau froide

exempte de toute matière étrangère. Il suffit alors de râcler cette peau pour la dépouiller des restes de laine qui la couvraient d'abord. Lorsque la peau est débarrassée, on l'expose sur un séchoir à l'air libre et à l'ombre.

Deuxième bain. — La peau est ensuite plongée dans un bain d'eau saturée de jus de dattes fraîches ; elles y séjournent de six à dix jours.

Chaque matin, on a soin d'exprimer l'eau dont le cuir est imprégné, dans le but de donner au tissu cellulaire une grande souplesse et d'ouvrir les pores.

Troisième bain. — La peau est ensuite plongée dans un bain d'eau et de sel marin, pour lui rendre la ténacité que lui a enlevée le bain émollient. On l'y laisse deux jours, en ayant soin de la retirer chaque soir et de l'exposer au séchage pendant la nuit.

Quatrième bain. — Elle est alors plongée dans une solution tiède de racines diverses, qui varient suivant les localités et dont l'effet utile est contestable.

Lorsque la peau a été séchée de nouveau et à l'ombre, elle est mégissée grossièrement. On procède ensuite à des lavages réitérés.

La dernière opération consiste à teindre le *filali* ; pour cela, la peau est cousue en forme de guarba, l'orifice à la partie supérieure demeurant libre. On introduit dans ce récipient improvisé de l'eau d'alun, de la garance (si la coloration doit être faite en rouge) et trois cornes de cendres de bois (1).

Lorsque la guarba est remplie, elle est battue dans tous les sens.

(1) On préfère les cendres du bois de genêt.

Le contenu de la guarba est renouvelé jusqu'à dix fois de suite, et, chaque fois, demeure vingt-quatre heures dans la guarba.

Si la couleur devait être le bleu, la garance serait remplacée par l'indigo. Le filali est presque toujours teint en rouge.

Lorsque la coloration étant obtenue, la guarba est ouverte et la peau séchée à l'ombre, bien étendue, en forme de croix, on l'asperge de temps à autre avec de l'eau froide.

SELLERIE

La fabrication des selles, des brides, des djebira, ceintures, bretelles de fusils, demande une main-d'œuvre exercée.

Elle était, avant notre conquête, l'apanage exclusif de certaines contrées, Figuig dans l'Ouest et Msila dans l'Est.

Les juifs achetaient au commerce européen, ou fabriquaient eux-mêmes, les cuirs brochés de filigranes d'or, et les vendaient aux selliers.

Des ouvriers habiles savaient marier le velours et le cuir, l'or et l'argent. Ils jouissaient d'une grande considération et vivaient en grands seigneurs urbains, exerçant une influence prépondérante sur les intrigues des nomades et leurs luttes continuelles. Le commerce les enrichissait, et leur participation aux rivalités politiques animait leur existence.

Depuis notre conquête, bien des changements se sont opérés. Le filali a subitement augmenté de prix ; il n'a pu subir la concurrence des cuirs français ou étrangers ; les indigènes ont cessé d'acheter des selles brodées pour

se contenter de selles plus modestes. La race chevaline a fait place presque partout au mulet, plus utile au cultivateur. Les Israélites ont facilement imité les dessins des ouvriers de Figuig et de Msilah, et les ont vite surpassés. Une sellerie de pacotille a envahi les étalages des Israélites et des Mozabites; la conséquence de la pacification de l'Algérie et sa soumission à nos armes, a été la ruine des fortunes industrielles. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la sourde hostilité des gens des villes.

CONFECTION DES FELIDJ

La confection des tentes est une industrie dévolue aux femmes, comme celle des vêtements et des tapis.

Le *felidj* est une grande bande de laine et de poil de chameau.

Le métier, fort simple, est établi après le filage des fils, auxquels on donne près de cinq millimètres d'épaisseur.

Le *felidj* varie de dix à quinze mètres de longueur.

Le tissage est le même que celui des haïks; mais il est plus grossier.

POTERIE

Toutes les femmes indigènes savent fabriquer la poterie, depuis l'humble tasse jusqu'à l'immense amphore des Kabiles.

La terre à poterie est très-commune en Algérie.

Diverses couleurs, habituellement le rouge, le jaune et le noir, sont appliquées sur les pièces de poterie façonnées par les femmes.

Ces couleurs sont fixées sur l'argile au moyen d'un

vernis composé de résine de pin et d'un peu d'huile d'olive.

Les femmes kabiles ont une grande habileté dans ces sortes d'ouvrages.

POUDRE

Le salpêtre est excessivement répandu en Algérie. La poudre est fabriquée plus particulièrement en Kabilie et dans les kçours ou les oasis.

Le dosage est à peu près le même que celui de la poudre française : 75 de salpêtre, 12,5 de soufre, 12,5 de charbon.

Le mélange et la trituration de ces trois éléments, en présence de l'eau, se fait avec un seul et même mortier.

Le séchage se fait au grand air, l'égrenage au tamis. Le bois le plus communément employé est celui du laurier rose, qui croît en abondance dans toute la contrée.

ARMURERIE

Les armuriers sont un peu forgerons et réciproquement. L'armurerie est presque exclusivement exercée par les gens des villes et par les Kabiles. Les armuriers fabriquent le bois et le canon du fusil.

Le canon est fabriqué, à l'aide du martelage, de rubans de fer, appliqués sur une tige de métal.

Les indigènes de la tente savent fabriquer des couteaux en martelant le fer doux.

Les armuriers et les maréchaux-ferrants forment presque partout un corps de métier.

Les Kabiles possèdent des armuriers habiles ; mais les

Arabes ont des maréchaux-ferrants vétérinaires qui ont une grande expérience de leur métier (1).

Les forgerons fabriquent les socs de charrue, les fers des chevaux, des chaînes pour entraver les mulets, des pioches qui ont un tranchant servant de hache, des serpettes, etc., etc.

Les enclumes sont pareilles aux nôtres, mais de dimensions plus petites.

Ce sont là encore des industries destinées à s'éteindre, ou du moins à se transformer. Ces transformations n'auront pas lieu sans causer des ruines individuelles. Déjà, il n'y a plus de forgerons en dehors des villes et de la Kabylie. Les armuriers commencent aussi à disparaître.

Les Arabes considèrent comme avilie la condition des gens qui travaillent le fer. Les Kabiles, au contraire, l'entourent d'une vénération superstitieuse.

BIJOUTERIE

Elle est exclusivement entre les mains des juifs, dont nous avons parlé au chapitre du commerce. Les Kabiles, comme les Israélites, fabriquent la bijouterie et façonnent leurs pièces au repoussoir, mais avec beaucoup moins de fini.

La forme et le dessin des bijoux indigènes varient peu. Les femmes sont, comme bien on pense, la seule clientèle des bijoutiers. Elles affectionnent particulièrement les bracelets, les épingles ou broches d'argent destinées à retenir les vêtements, les pendants d'oreille de vingt

(1) Ces maréchaux-ferrants jouissent d'une grande considération en pays arabe.

centimètres de diamètre et même plus, etc., etc. Le corail, la verroterie, augmentent encore l'effet de ces bijoux de pacotille.

L'influence des métaux est irrésistible sur les femmes indigènes; à la vue d'un collier de corail, elles sont hors d'elles-mêmes, et, pour un bracelet, elles vendent leur corps au premier venu.

Les juifs se promènent de tribu en tribu. La personne qui a besoin d'un bijou, vient les trouver et leur remet, en pièces d'argent ou d'or, le métal nécessaire à sa confection.

L'ouvrier prend le métal, le travaille, et livre un bijou d'un poids égal à celui des pièces de monnaie. Le prix de la main-d'œuvre est payé en sus. Il est inutile d'ajouter que les juifs mélangent avec l'argent divers métaux de moindre valeur et, tout en démonétisant, causent encore un préjudice considérable à l'acheteur.

Le travail sur bois est peu répandu. Les ouvriers indigènes ne savent faire que la *guessaa*, plat d'un aspect théâtral ayant la forme d'une coupe.

Les Kabiles fabriquent, avec une simple hachette, des pas de vis pour les pressoirs à huile.

La chaussure, inconnue aux indigènes de la tente avant notre arrivée, est fabriquée dans les villes par des corporations spéciales.

Nous avons décrit avec détail les industries particulières aux paysans indigènes, nomades ou telliens, parce qu'elles représentent, en quelque sorte, les industries nécessaires, essentielles, et qu'elles tiennent une grande place dans l'existence indigène. En principe, chaque famille doit fabriquer tous les objets dont elle fait

L'emploi du numéraire, qui suppose déjà un état avancé de civilisation, était peu connu des indigènes avant notre venue.

Ils procédaient aux transactions particulières par l'échange des matières premières. L'on conçoit, *à priori*, quels inconvénients résultent de cette méthode primitive. Le temps considérable employé par les femmes à la confection des tapis, des vêtements, des tentes, etc., etc., serait bien mieux utilisé si elles exerçaient une surveillance générale sur les intérêts divers de la ferme agricole, sur l'alimentation, sur l'économie du ménage, la propreté et la conservation des effets, sur l'éducation des enfants, sur la création et l'entretien d'un mobilier. Avant la pacification du pays, il n'existait en Algérie qu'un très-petit nombre de moulins.

Les femmes perdaient chaque jour deux ou trois heures à moudre le grain avec un petit moulin à bras.

Ces industries de la tente sont la source et la consécration de la servitude imposée aux femmes.

Disons enfin, en dernier lieu, que les industries, lorsqu'elles sont exercées par les familles et non par des corps de métiers spéciaux, atteignent un certain degré de perfectionnement, et s'y maintiennent indéfiniment.

On le voit, l'indigène a constitué sa famille, de telle sorte que l'un de ses membres, quel qu'il soit, puisse vivre isolément et se suffire à lui-même. A tous les moments du jour, un indigène peut se mettre en marche, monter à cheval, combattre, fuir avec les siens, avec ses richesses et ses bestiaux.

La nécessité de la surveillance exercée par tous et à chaque moment, était jadis si impérieuse, qu'il n'était

point rare que les cavaliers d'un douar revinssent à l'improviste en poussant des cris et en tirant des coups de fusil ; aussitôt que la poussière était aperçue au loin, les bergers rentraient en hâte ; on consultait les vieillards ; vite on abattait les tentes et l'on disposait tout pour la fuite, jusqu'à ce que les arrivants fussent reconnus.

Ce n'est pas que l'indigène n'ait un grand attachement pour sa tribu, s'il est nomade ; pour la contrée qui l'a vu naître, s'il est Tellien ; pour sa montagne, s'il est Kabile : bien au contraire. Les indigènes craignent les séparations, les voyages, plus qu'on ne saurait l'imaginer. Séparés des leurs, ils ne tardent pas à souffrir de ce mal incurable et indéfini, la nostalgie. Ils s'affaissent, se démoralisent et, pour peu que la séparation continue, ils meurent.

Depuis le commencement de cet ouvrage, nous n'avons fait que constater des dissemblances entre le peuple conquis et le peuple conquérant.

Ces dissemblances, il faut les connaître et les étudier.

Le peuple conquérant s'est donné la glorieuse mission de régénérer le peuple indigène. Pour cela, il faut qu'il procède lentement, avec mesure, en tenant compte des crises inévitables, des mécomptes, des malentendus, et surtout, en évitant de bouleverser l'existence indigène par un radicalisme exagéré. Il faut se défier des progrès que le temps ne consacre pas, et craindre que cette société, menacée dans les institutions, les usages qu'elle considère comme sa force et la condition de son existence, n'aille se reformer ailleurs et amonceler sur nos frontières la haine et la vengeance.

Semblable à une île, l'Algérie est isolée au milieu du

monde musulman qui la presse de toutes parts, réagit sur elle, dénie l'efficacité de nos méthodes, et demeure, pour la masse des indigènes un vivant exemple d'une vie indépendante, libre du contact des chrétiens et éloignée des sultans maudits.

N'allons pas, par des impatiences illégitimes, compromettre les résultats d'une conquête qui sera l'éternel honneur des principes d'humanité dont la France est le représentant fidèle.

RAPPORT SUR LES FOUILLES FAITES

A la Basilique de Tébessa

PENDANT L'ANNÉE 1870

Par le Commandant CLARINVAL

1^o Généralités; — Examen de la construction.

Deux mémoires remarquables, sur la Basilique de Tébessa, ont été insérés dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*; mais des fouilles nouvelles peuvent seules permettre de se prononcer sur les hypothèses faites par leurs auteurs, dont les opinions diffèrent complètement.

Pour nous, qui ne sommes pas archéologue, nous nous contenterons de faire connaître nos recherches et les faits matériels résultant des fouilles exécutées depuis notre arrivée à Tébessa.

Nous poserons d'abord comme fait résultant de l'examen des maçonneries, que l'on est obligé d'admettre plusieurs périodes dans la construction de cet édifice :

1^o Les salles rectangulaires A et B constituent, avec l'escalier et l'entrée, un tout parfaitement isolé, et le bâtiment primitif dut se composer simplement de la partie représentée en traits pleins sur le croquis ci-joint (*Planche I^{re}*);

2^o La salle en trèfle et les réduits adjacents consti-

tuant un ensemble dont la maçonnerie n'est pas reliée à celle du bâtiment principal, mais simplement juxtaposée, accusent un agrandissement, et, par suite, une seconde période de construction. Cette partie est pointillée;

3^o Nous considérons comme devant appartenir à une troisième période, des murs mal construits où se rencontrent des matériaux ayant déjà servi, des pierres tumulaires, etc.

Le croquis ci-joint est un plan fait d'après ces idées; de nouvelles fouilles permettront d'établir ce que fut la basilique aux diverses périodes de sa construction.

2^o Fouilles exécutées en 1870.

M. le commandant Seriziat a décrit, dans le rapport inséré en 1868, les fouilles faites dans les deux salles rectangulaires A et B. Cet officier avait également commencé à faire enlever les décombres qui remplissaient la salle en trèfle, et avait trouvé, près de l'escalier, un vaste sarcophage en marbre dont j'ai fait exécuter le dessin par M. Bernard, élève de l'École des Beaux-Arts de Paris, actuellement soldat dans la garde mobile (*Planche II*) (1).

On voit, sur la face qui n'a pas été détruite, trois figures chrétiennes grossièrement sculptées, et sur le côté du couvercle, le monogramme *Constantinum*; ce tombeau nous semble devoir dater du quatrième siècle.

(1) Les dimensions du tombeau sont :

Longueur extérieure.....	2.50
Longueur intérieure.....	1.02
Largeur.....	0.98
Hauteur du tombeau.....	0.74
Hauteur du couvercle.....	0.53

En continuant les déblais, nous sommes arrivé à mettre à nu douze marches d'escalier; les restes mutilés du couvercle du sarcophage étaient enfoncés dans les décombres. Nous avons constaté que le sol était orné de mosaïques qui ont disparu en partie (elles ne sont conservées qu'en C); que huit colonnes en marbre vert reposant sur des plates-bandes décoraient la salle, et que les murs étaient revêtus de marbre.

Dans les décombres, se trouvaient, vers le bas, des couches de charbon mêlées à des restes de tuiles et de mosaïques; ce qui tendrait à faire supposer que le plafond enrichi de mosaïques a été détruit par le feu.

Au point D, la mosaïque du sol représentait un enfant et portait une inscription dont la *Planche III* est un *fac-simile*.

La mosaïque n'existant plus dans les environs, j'ai fait faire une tranchée, et nous avons trouvé une tombe en pierre renfermant les restes d'un cercueil en bois et ses ferrures; les ossements étaient ceux d'un enfant de huit à dix ans; le bois était bien conservé et les nombreuses ferrures attestaient, ainsi que le faisait présumer l'image en mosaïque, que cette tombe était celle d'une personne appartenant à une famille riche.

Dans cette fouille, j'ai constaté l'existence d'un ancien sol recouvert de mosaïque, à 1 mètre 20 au-dessous du nouveau.

Au milieu de cette salle, deux larges dalles semblaient accuser les fondations d'un autel; le son paraissant accuser un espace vide, j'ai entrepris une fouille en ce point. On y a trouvé un caveau rempli de décombres, la trace de l'ancien sol en mosaïque à 1 mètre 20, et immédiate-

ment au-dessous, une pierre tumulaire recouvrant deux vases funéraires et une lampe ; l'un des vases a été brisé entièrement par la pioche ; les fragments du second permettent de le reconstruire entièrement ; à côté de ces vases funéraires, dans des débris charbonneux, était un petit pot (1).

Je dois ajouter que les murs du caveau, sur les faces E et F, sont faits avec les mêmes blocs de pierres que ceux de la basilique ; le côté G est en moellons grossiers. Je suppose que ces dalles servaient de supports au splendide sarcophage décrit précédemment.

Des fouilles faites au pied de l'escalier montrent que les marches ne reposent sur aucune fondation, et ont mis encore en évidence l'ancienne mosaïque à 1 mètre 20 au-dessous ; enfin, quelques médailles trouvées en cet endroit, entre les deux couches de mosaïque, peuvent indiquer après quelle époque le sol a été ainsi relevé.

Ces renseignements ont certainement besoin d'être complétés ; les fouilles continuent ; il pourra en résulter de nouveaux faits importants à constater.

La salle voisine H a été déblayée ; on voit que le sol était recouvert de mosaïques qui ont disparu ; aucune fouille n'y a encore été faite.

La salle I a été également déblayée ; M. le capitaine Sériziat, frère de mon prédécesseur, et grand amateur d'archéologie, m'avait demandé, pendant son séjour à Tébessa, de faire quelques fouilles à la basilique ; je lui

(1) Le bois du cercueil, les fragments du vase et la lampe sont à la disposition de la Société archéologique, ainsi que les fragments de l'ancienne mosaïque et le petit pot.

en ai fourni les moyens et lui ai laissé la direction du travail.

Cet officier a fait rapidement quelques sondages qui ont montré une belle mosaïque et quatre inscriptions tumulaires qu'il a relevées ; la *Planche IV* les reproduit ; elles ne font point mention de parents, d'amis, de ceux qui ont élevé les tombeaux. Les inscriptions n'ont rien du type ancien ; c'est le dernier mot de l'épithaphe chrétienne, et elles paraissent appartenir, par la forme, au sixième et au septième siècle.

D'un autre côté, l'évêque Palladius est donné comme étant mort dans un couvent, en se rendant de son évêché d'Idicra à Carthage. La notice le compte le seizième parmi les évêques de Numidie qui assistèrent au concile de Carthage, et que le roi Hunéric exila avec tous les autres, en 488. Il mourut en chemin, comme l'indique le procès-verbal de son décès (1).

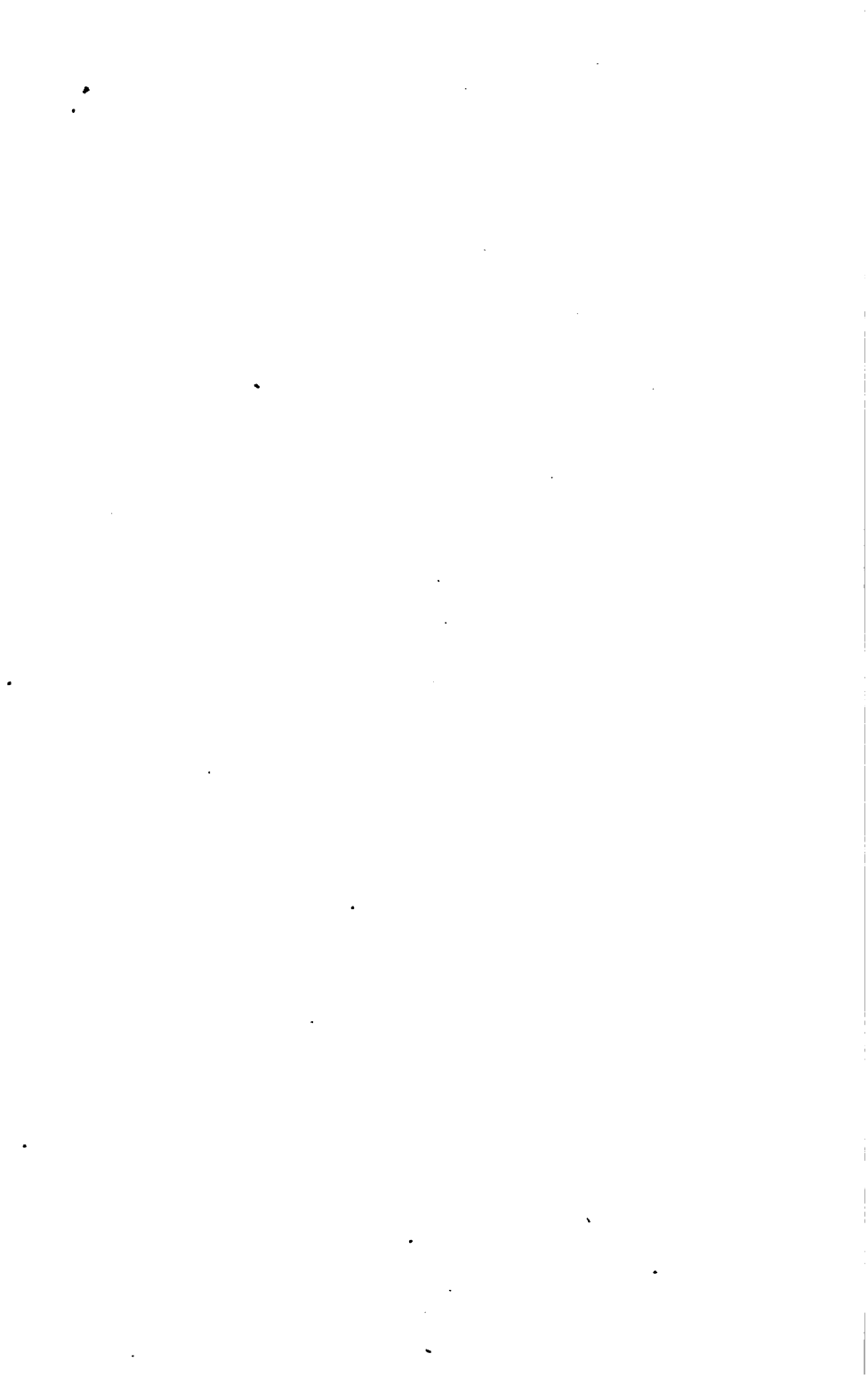
Ce couvent est évidemment celui dont les ruines sont connues à Tébessa sous le nom de Basilique, et sa tombe est celle que nous avons indiquée sur le plan sous le n° 2.

Pourquoi l'inscription tumulaire ne porte-t-elle que l'oméga ?

Est-ce parce qu'il a fini dans le couvent et qu'il était étranger ? Nous faisons cette hypothèse, quoiqu'elle soit parfaitement contraire à l'idée qui présidait à la composition de l'épithaphe.

Après le départ de M. Sériziat, j'ai fait complètement enlever les décombres qui restaient ; la mosaïque a été

(1) *Morcelli*, 1^{er} vol., p. 190.





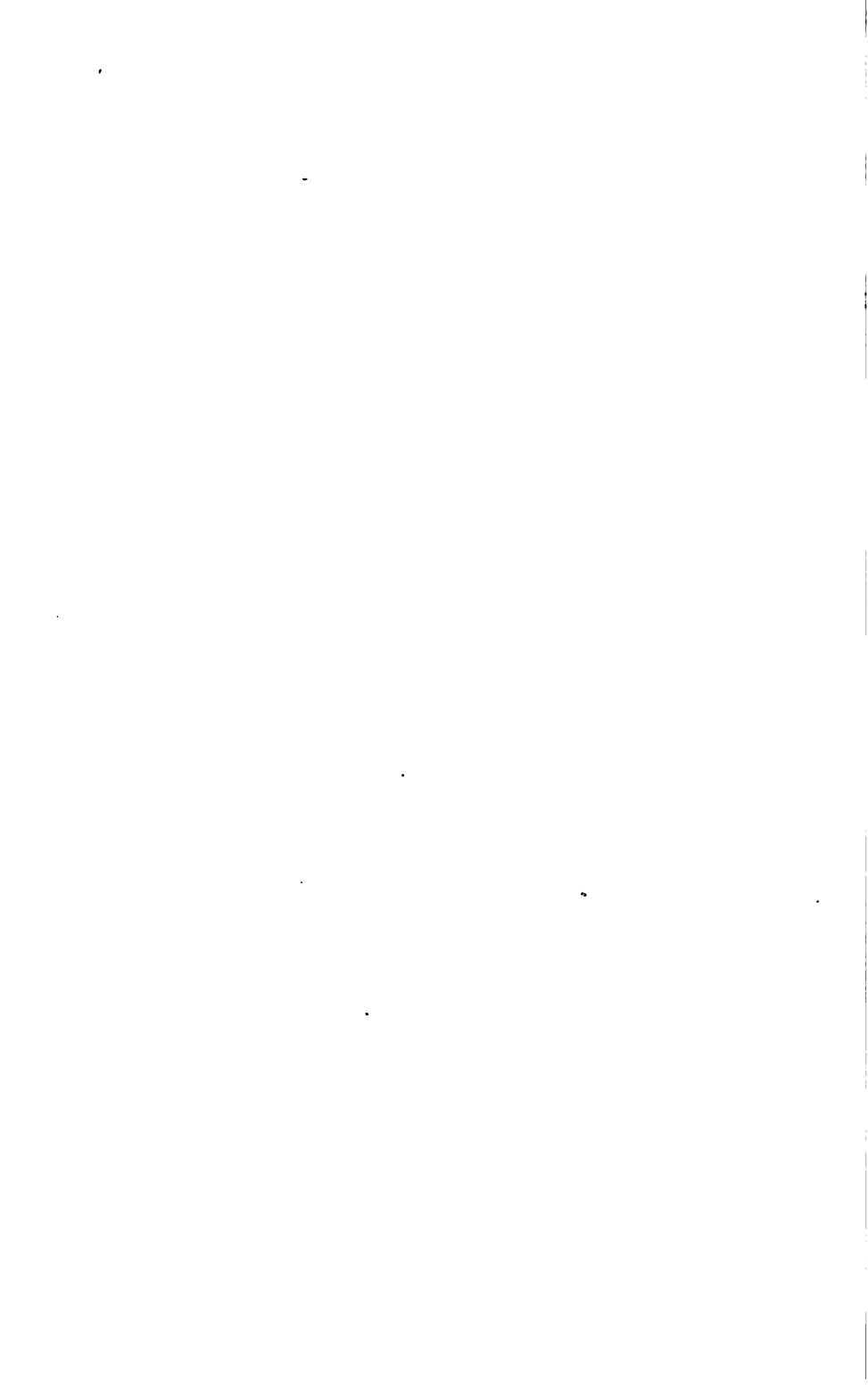
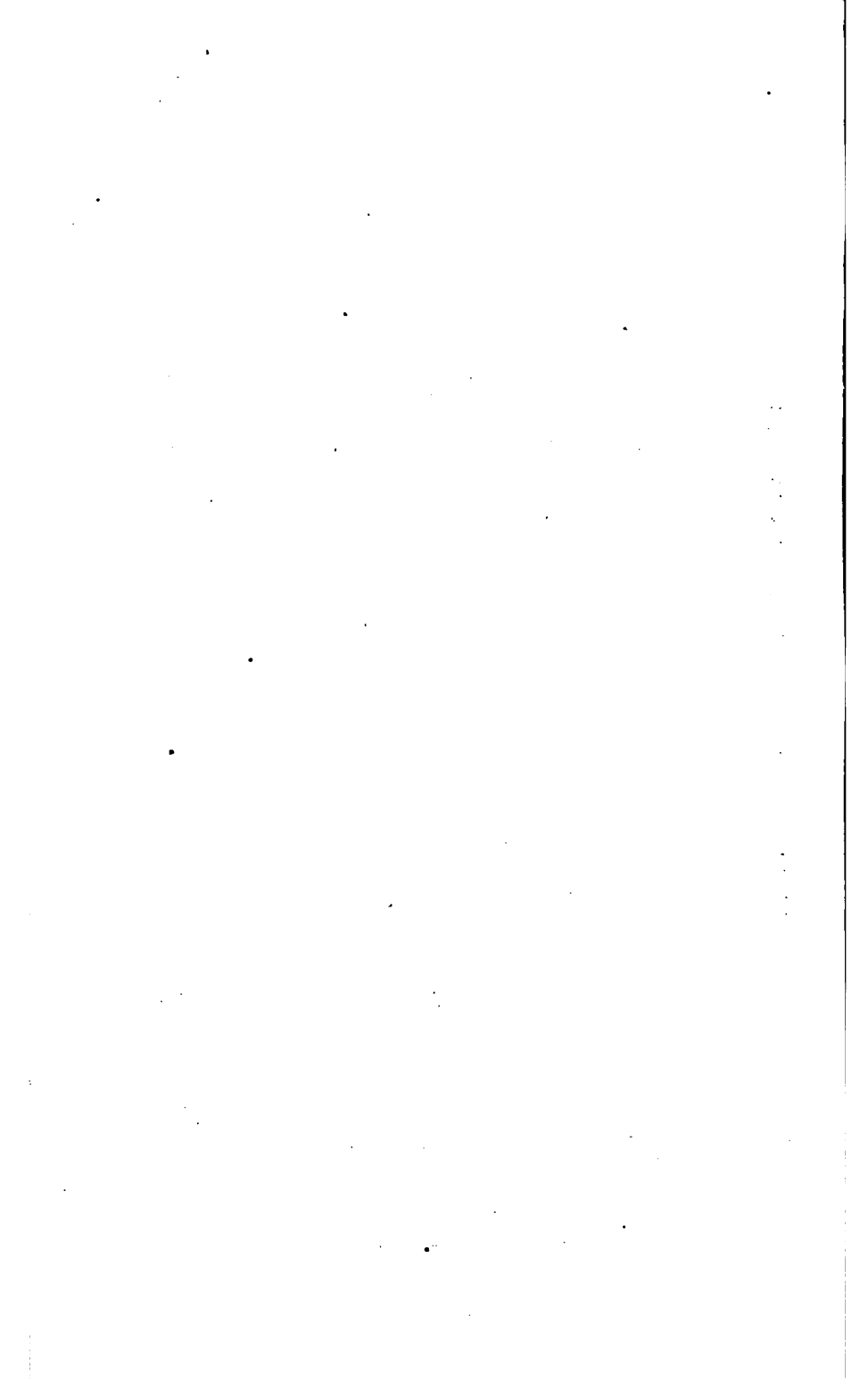


TABLE DES MATIÈRES

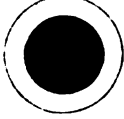
AVANT-PROPOS.	V
Liste alphabétique des membres titulaires.....	VII
Membres honoraires.....	IX
Membres correspondants.....	X
Membres du bureau en 1870.....	XII
Commission chargée de l'examen des manuscrits...	<i>id.</i>
Sociétés correspondantes.....	XIII
Histoire des villes de la province de Constantine, — GIGELLI — par M. L. Charles FÉRAUD, interprète de l'armée d'Afrique.....	1
Rectification d'une partie de ma traduction de l'inscription libyque de Lalla-Maghnia, par le docteur A. JUDAS.....	293
Notes archéologiques, par M. PAYEN.....	299
Simple hypothèse sur les tombeaux dits Celtiques, par M. OPPÉTIT.....	309
Études algériennes, par le capitaine VILLOT.....	349
Rapport sur les fouilles faites à la basilique de Tébessa pendant l'année 1870, par le commandant CLARINVAL.	605
PLANCHES.	



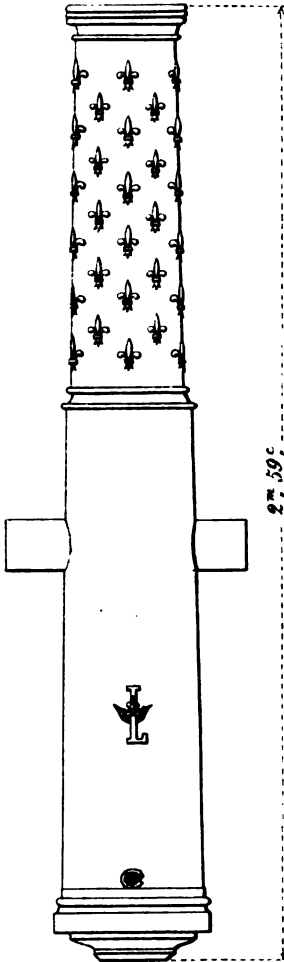
CANONS TROUVÉS À GUELA

(Beni-Abbès)

o^m. 18.

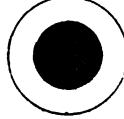


D^{bre} 31^c

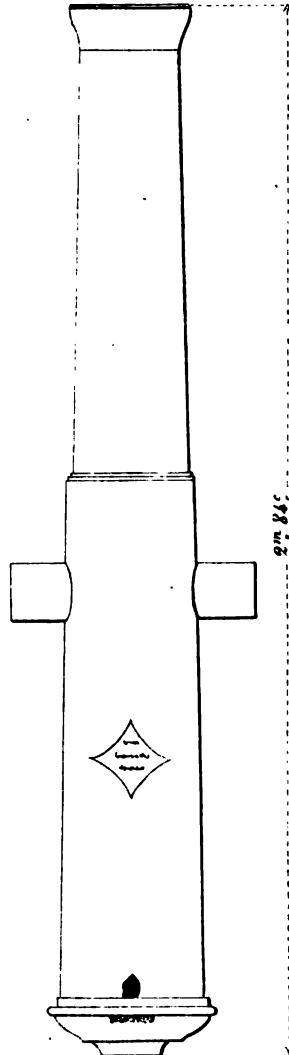


N°1.

o^m. 18.5.

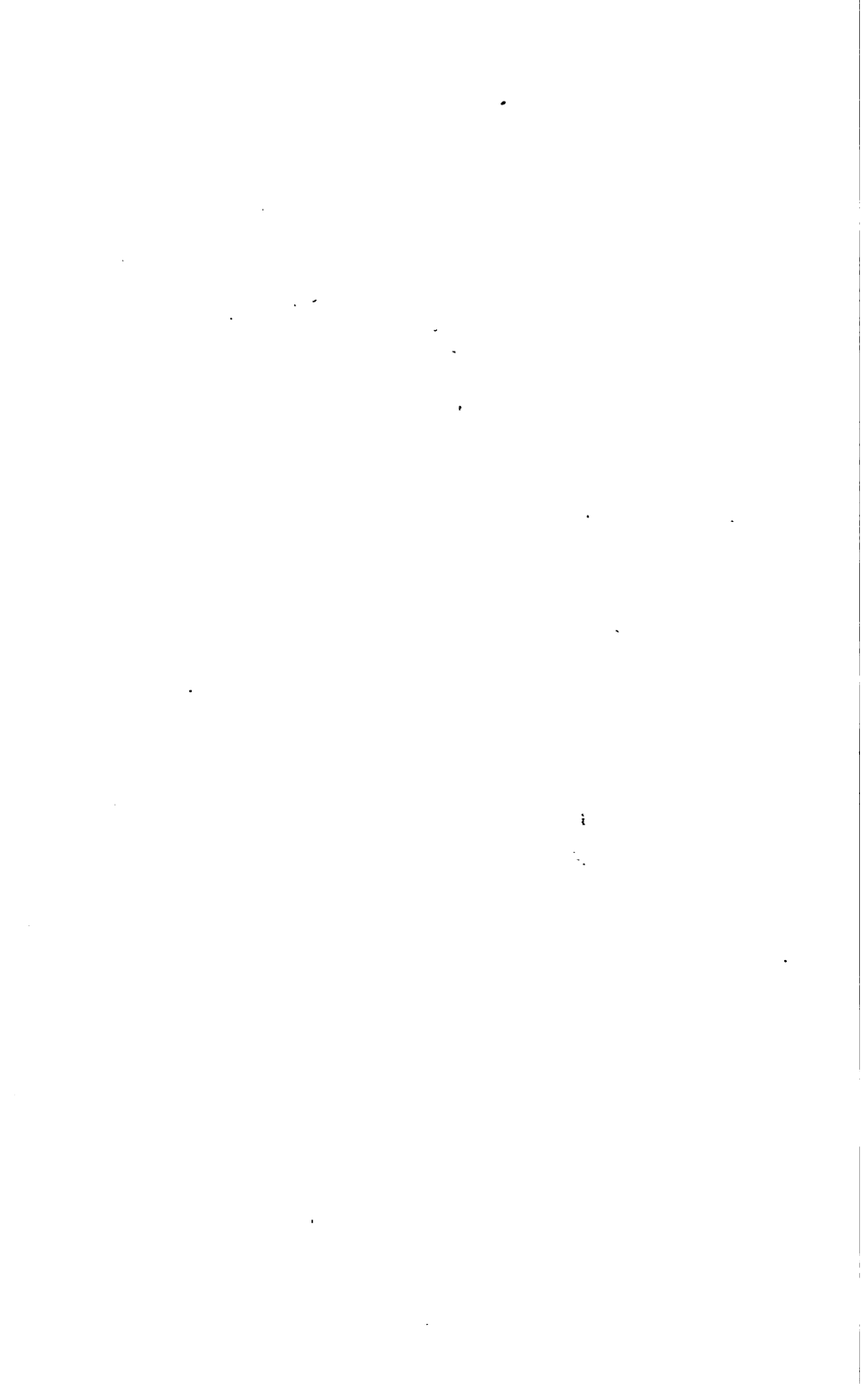


D^{bre} 32^c



N°2.

Echelle de $\frac{1}{20}$



Hébraïques des Canons de Guela.



XITER BAHOUR NAHMED
LEVI BERNÇAL BARINTI.

חב
הל

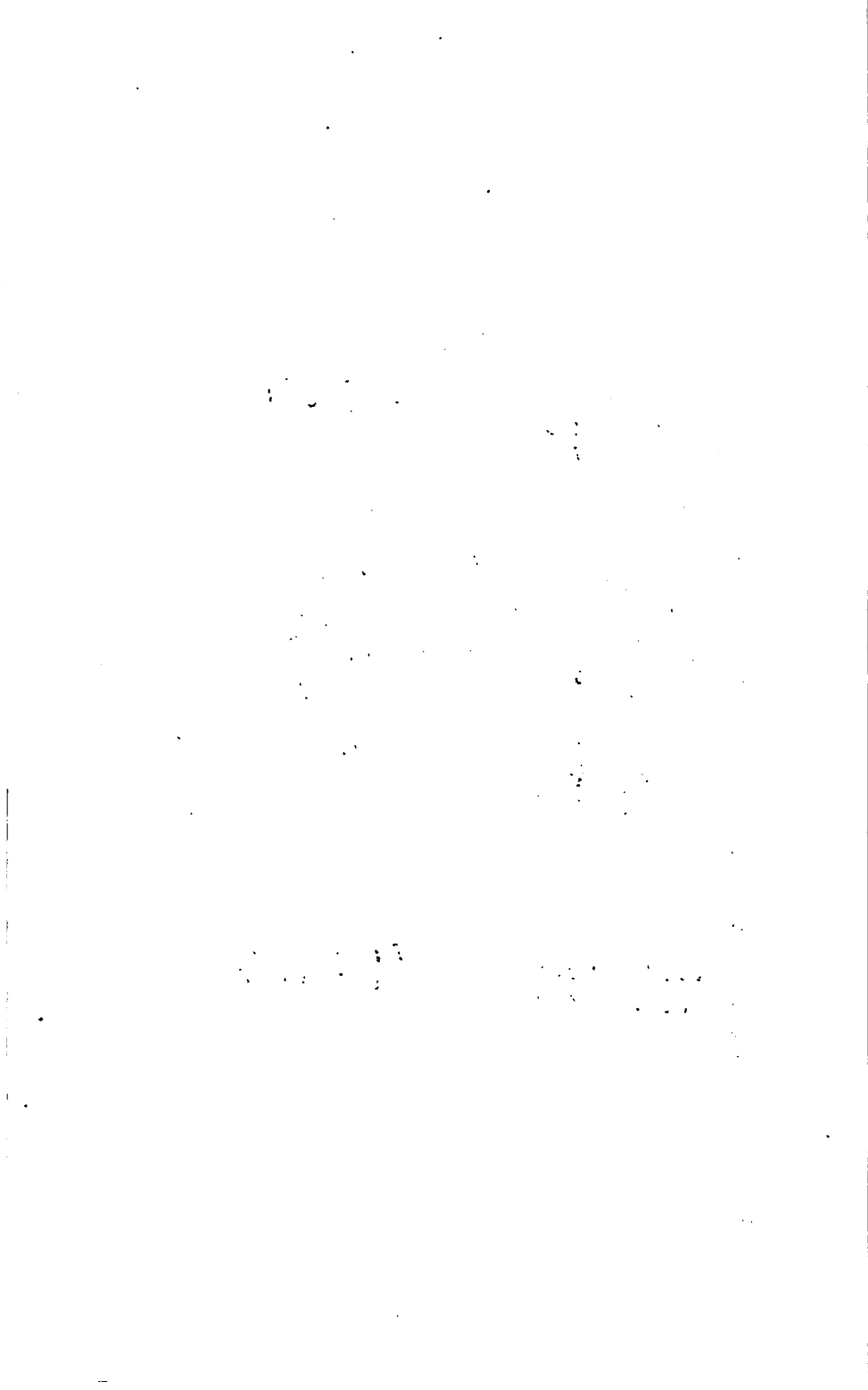
ABRAHAM LEVI
BERNÇAL

ם

BEL MOKKA ?

ונע
כז

JACOUB HADJEDJ
BEN AZAZ.



LAME D'UNE ÉPÉE FRANÇAISE
trouvée dans la Mosquée de Sidi Djoudi,
(Tribu des Beni Iala);

*Les deux tiers de la lame vers la poignée sont ornés d'arabesques
qui encadrent les légendes à égales distances des écussons.*

SOLI DEO
GLO RIA



VINCERE
AUT MORI

Grandeur naturelle.

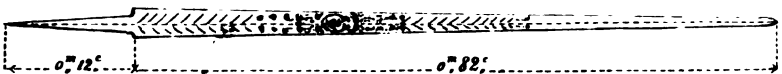
PRO ARIS
ET FOCIS



FIDE SED
CUI VIDE

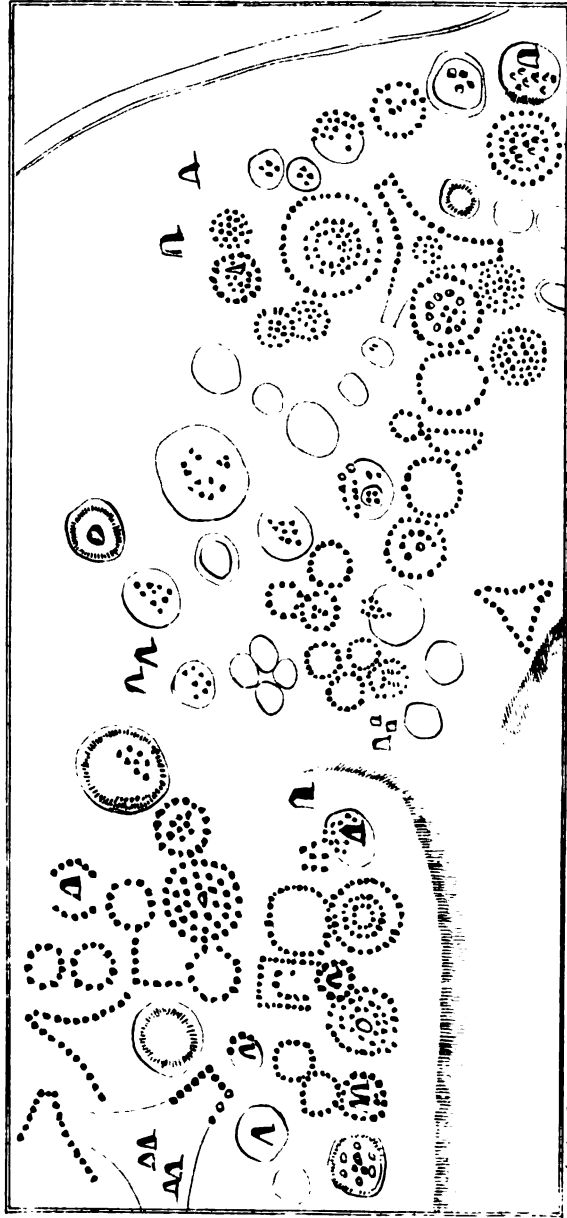
Longueur de la lame sans la soie, 0^m 82^c.

Ensemble de l'Épée.



SUÈDE.

Pl. V.

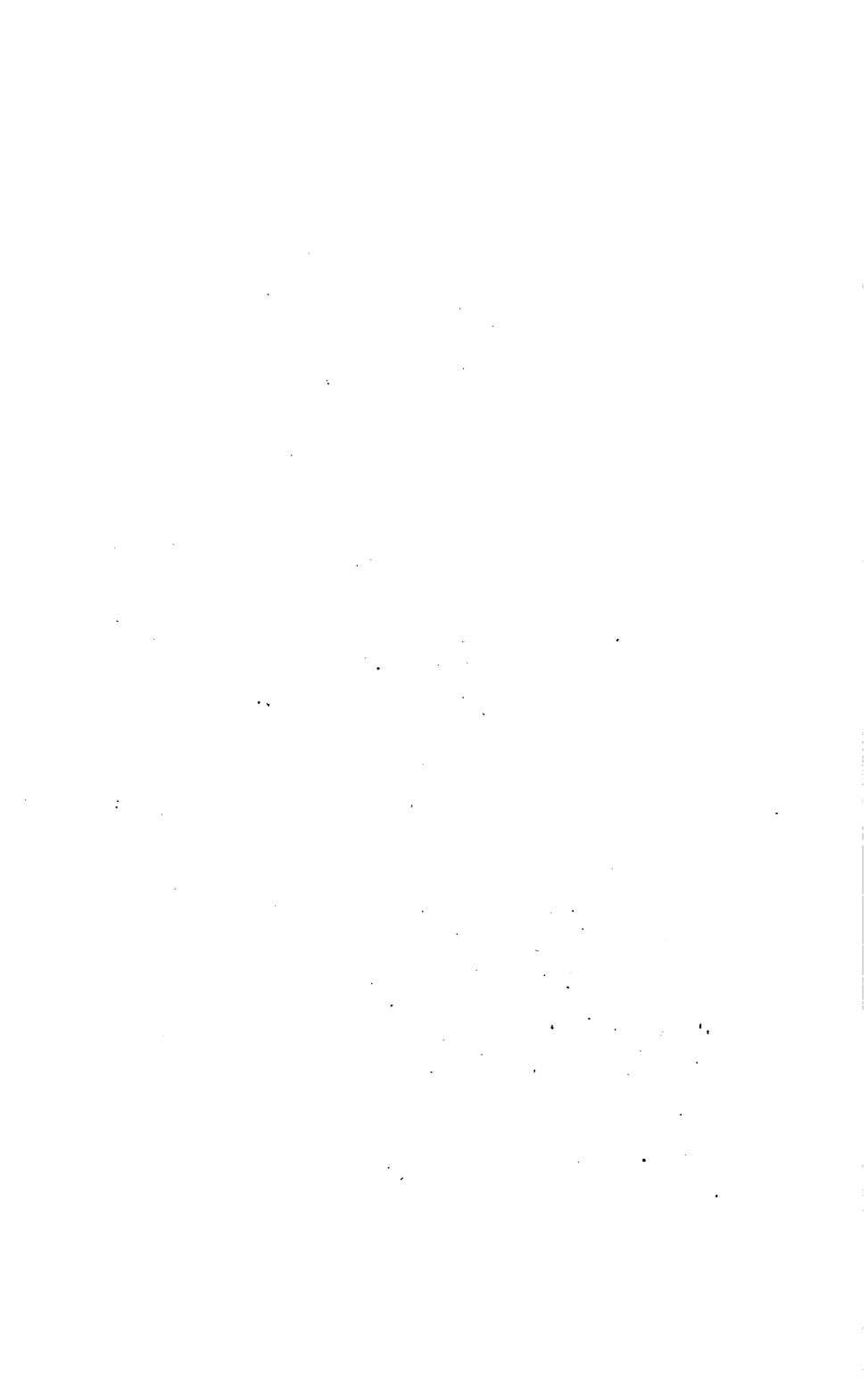


Ann. Bot. Fr. 1840

Pl. V.

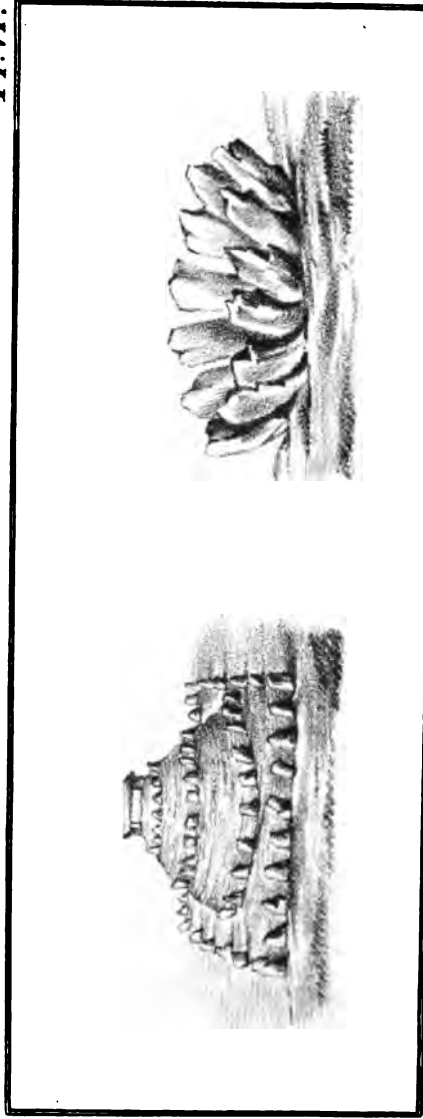
CHAMP DE BATAILLE DE BRAWALLA-HED.

Combeaux Celligues qui s'y trouvent.



SUÈDE.

Pl. VI.



Lith. ARNOLET à Constantine.

TOMBEAUX CELTIQUES.

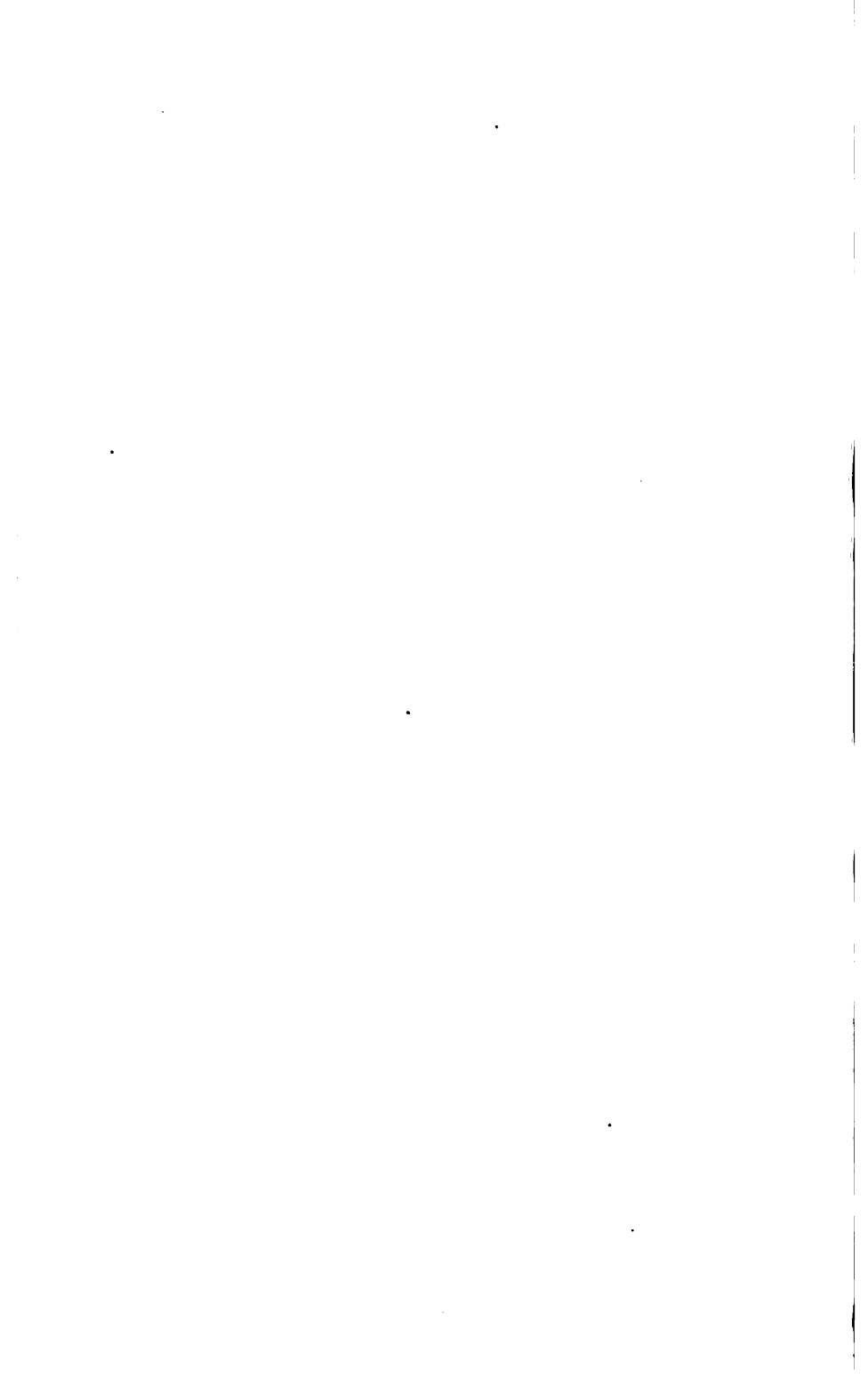


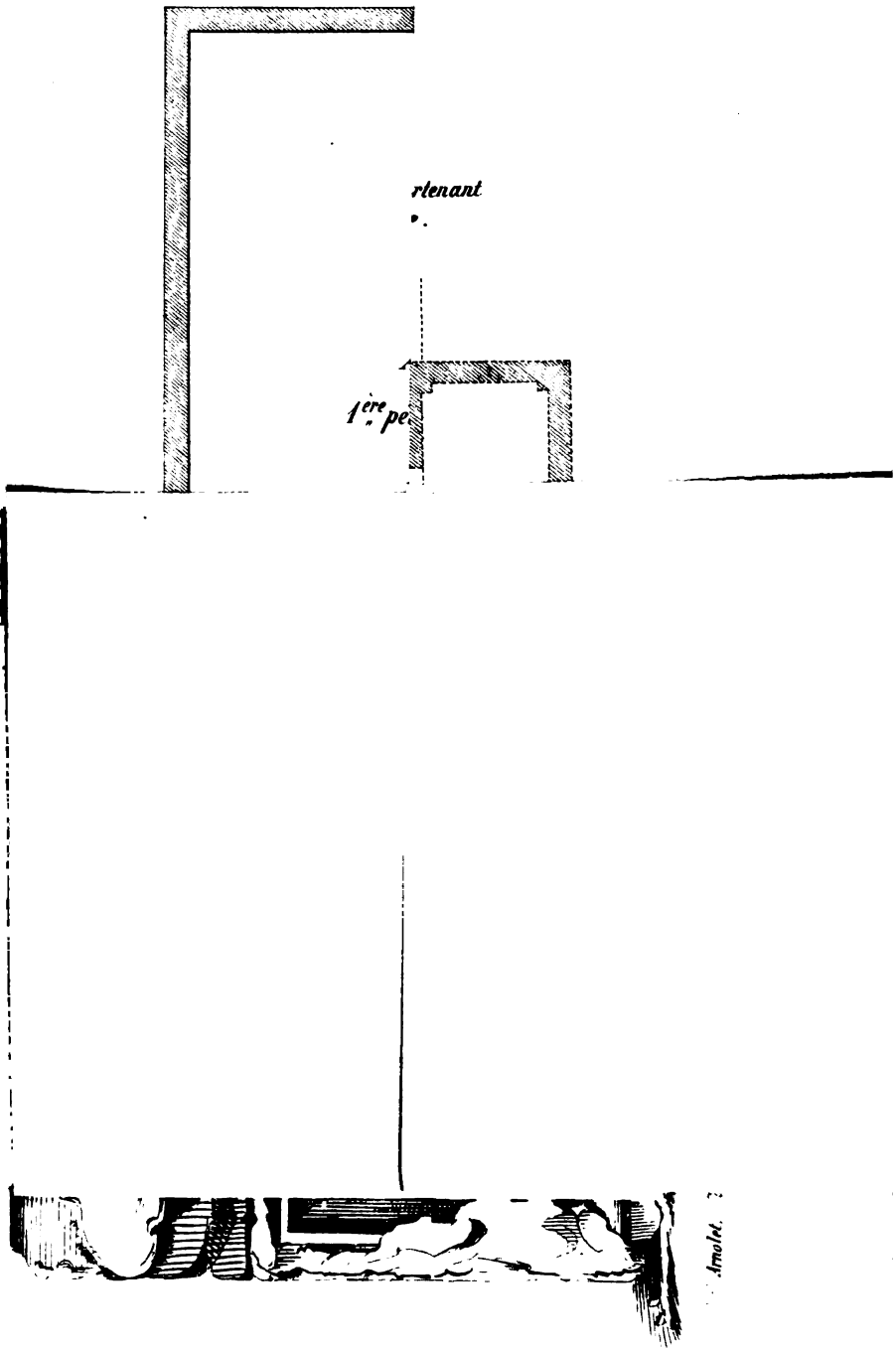


Longueur 400 pieds environ.

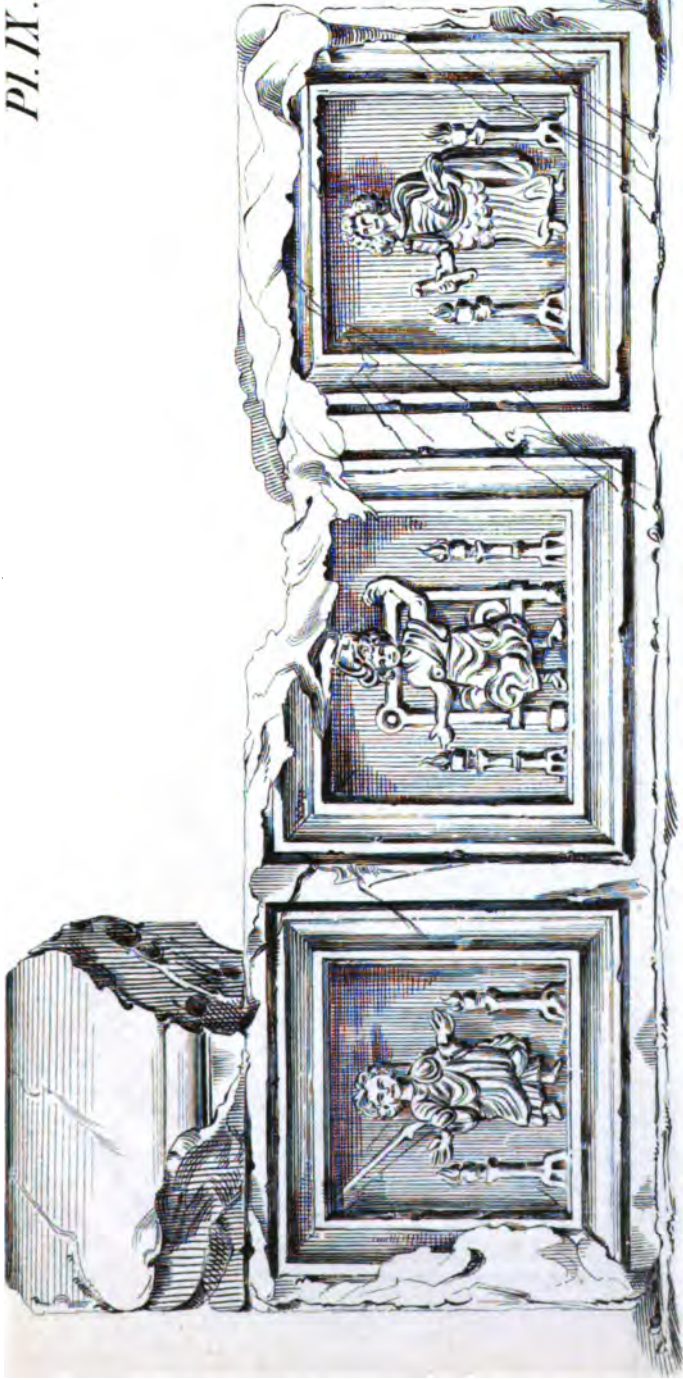
Lith. ARNOLET à Constantine

TUMULUS ET BARROWS.



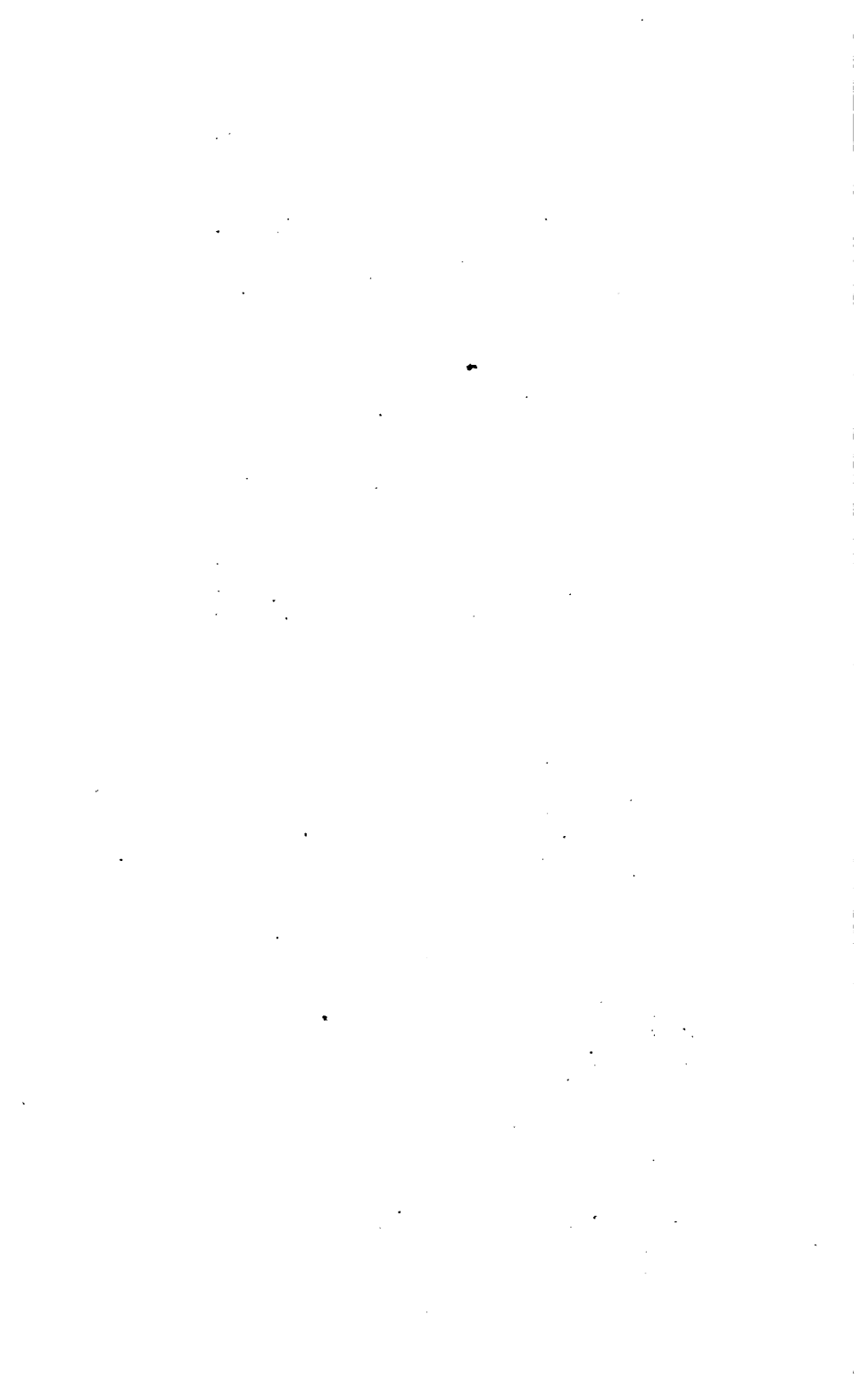


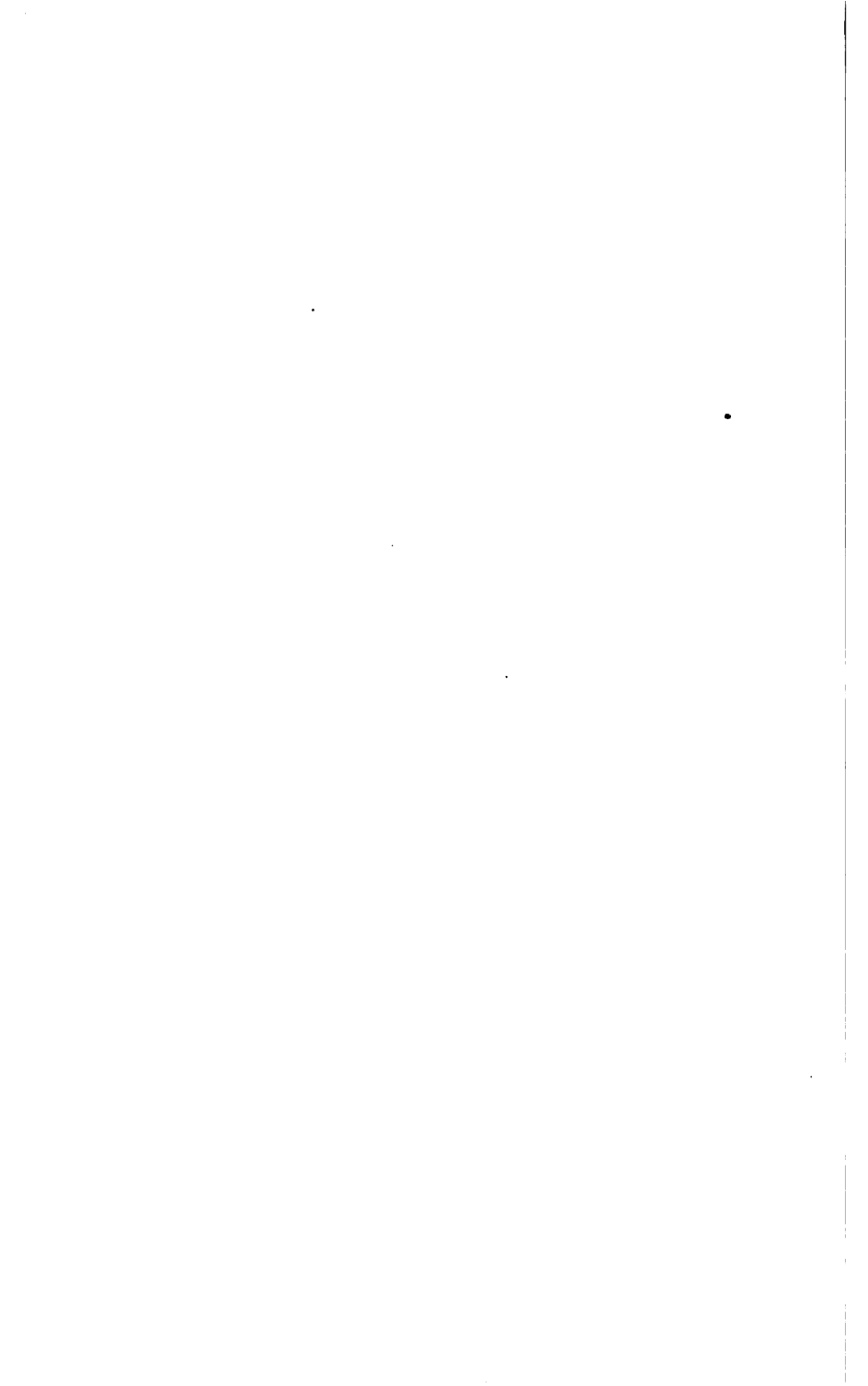




H. Cony. 1717.

Amulet. 1717.







Longueur 400 pieds environ .

Lith. ARNOLET à Constatine.

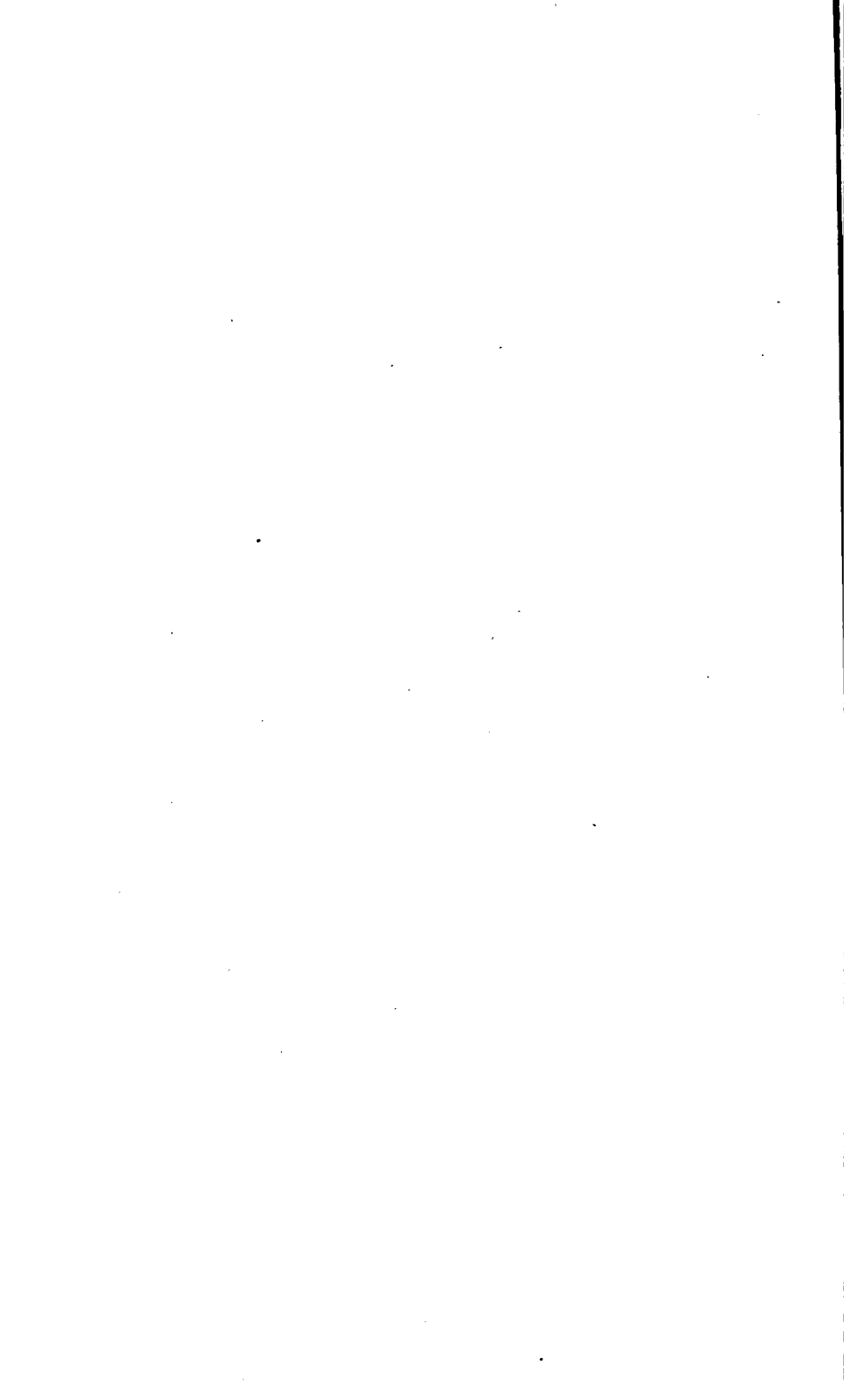
TUMULUS ET BARROWS.



N.º 4.

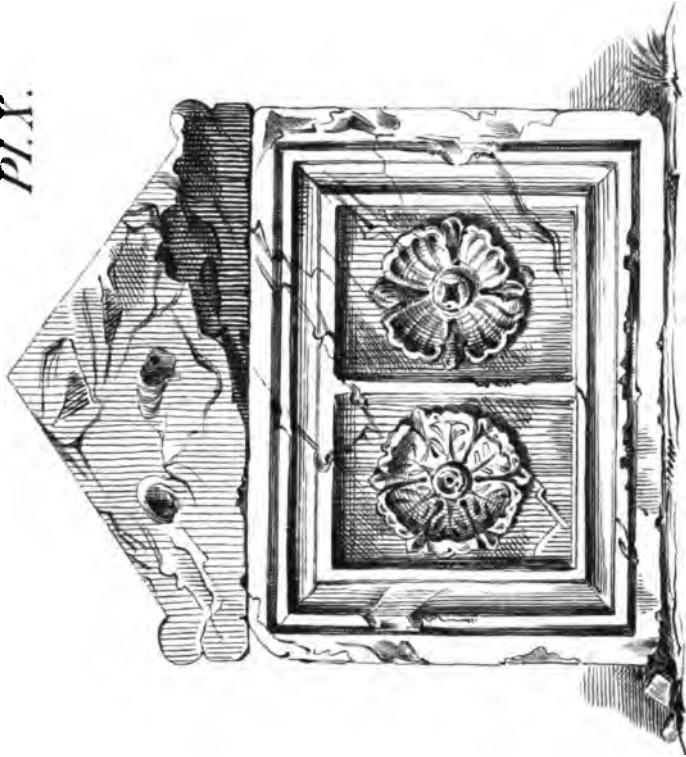
IO	ENNA
BO	INIS
MA	ESSEX
PE	
VO	IT
SX	B DIE
CE	VEN
KA	
MO	BRES

HIC REQVIE
VIT BONEME
ORIE QVOD
VVLT DEVS
PRESB' INPACI
FIDEUS VI
XII ANNOS
XXXII RECES
SIT XVIIKA'
IVCIAS

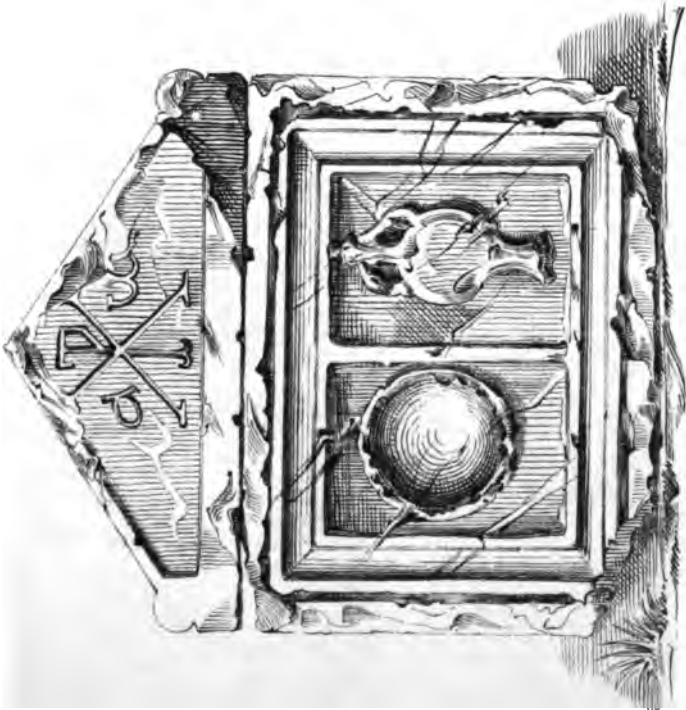




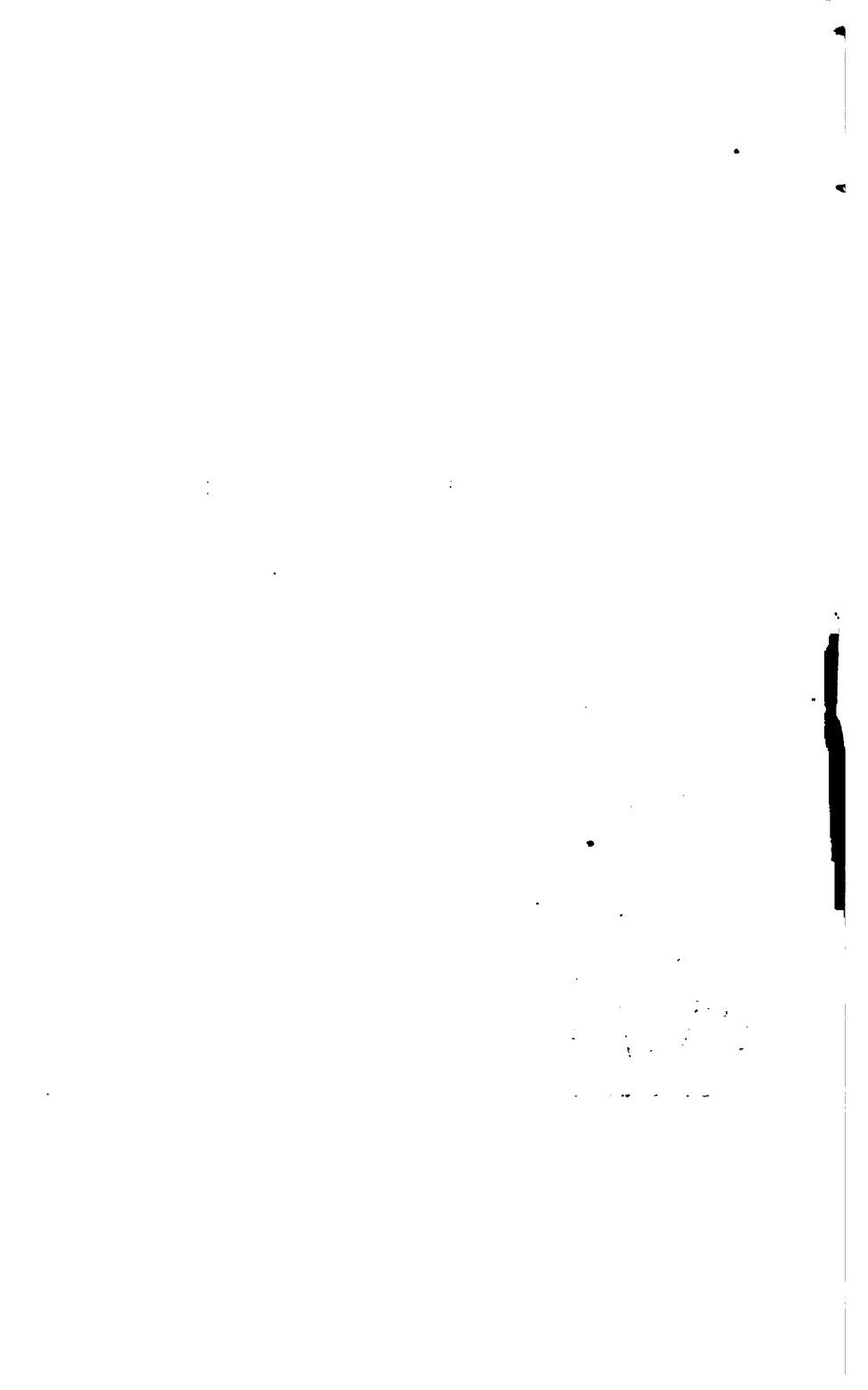




E. Comy, Sculp.



Arnold, Sculp.



ETREVIC, KA 1223
AVGVSTATORVM DI AT

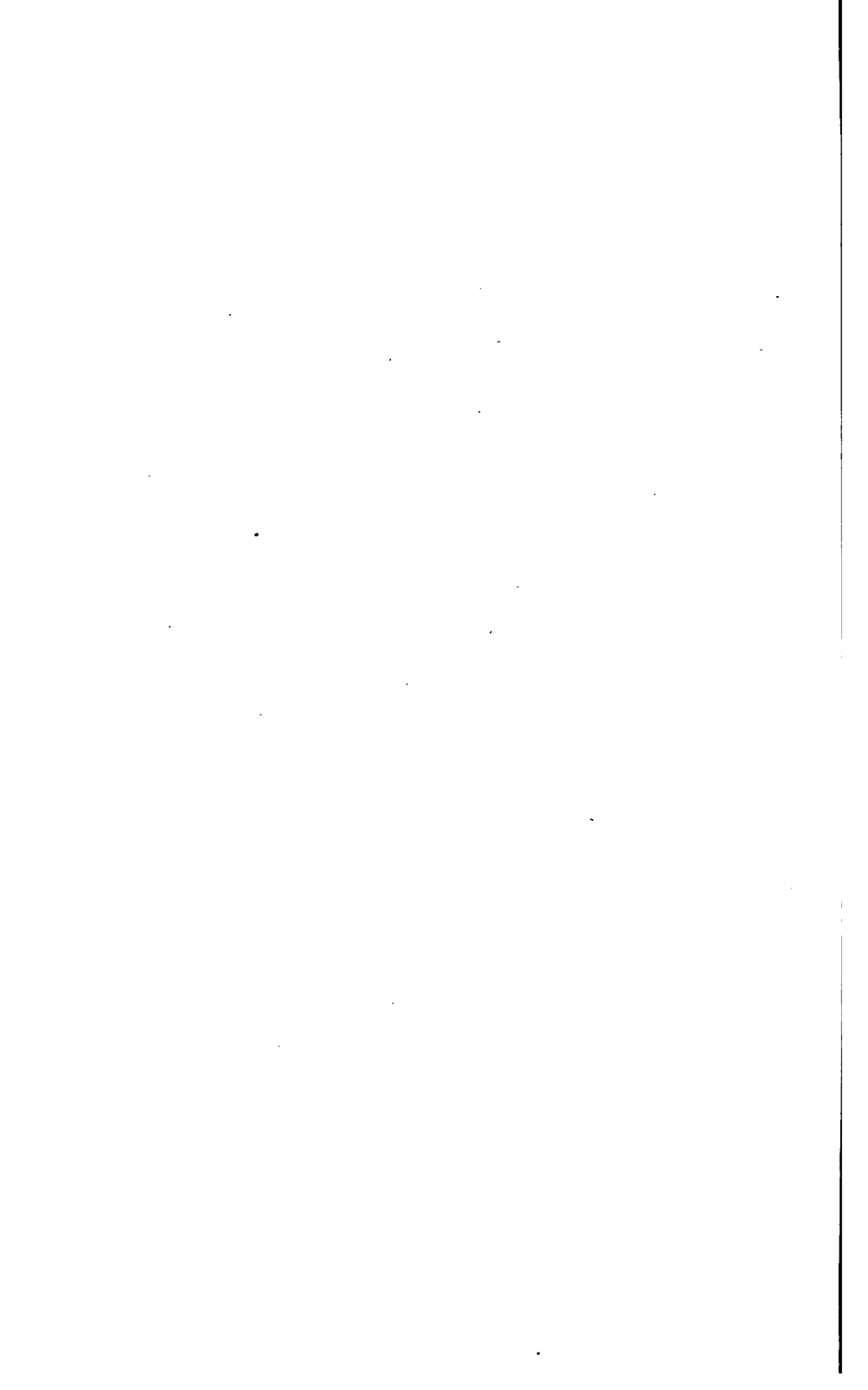


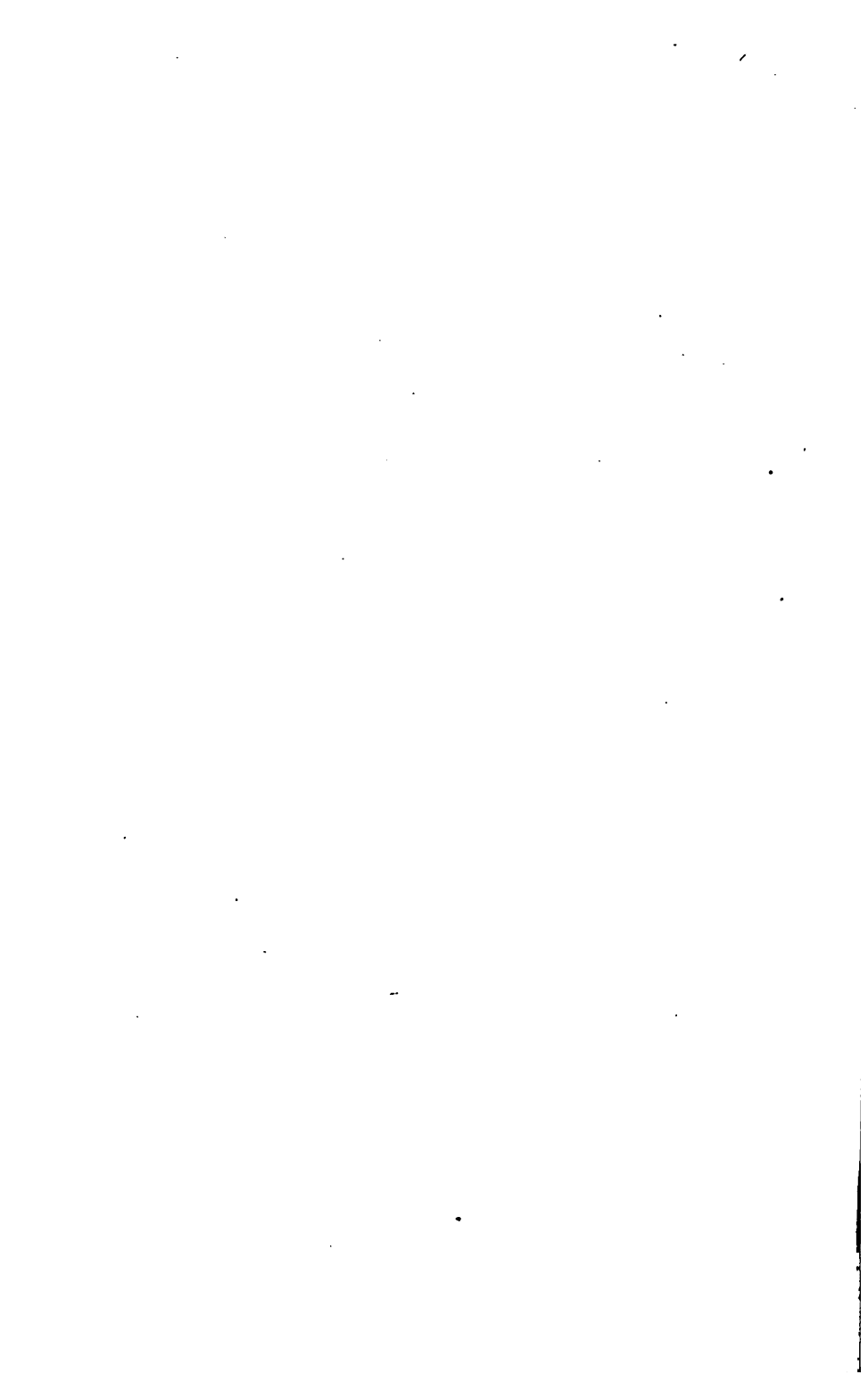
[The text in this section is extremely faint and illegible due to low contrast and poor scan quality. It appears to be a large block of text, possibly a list or a series of paragraphs.]

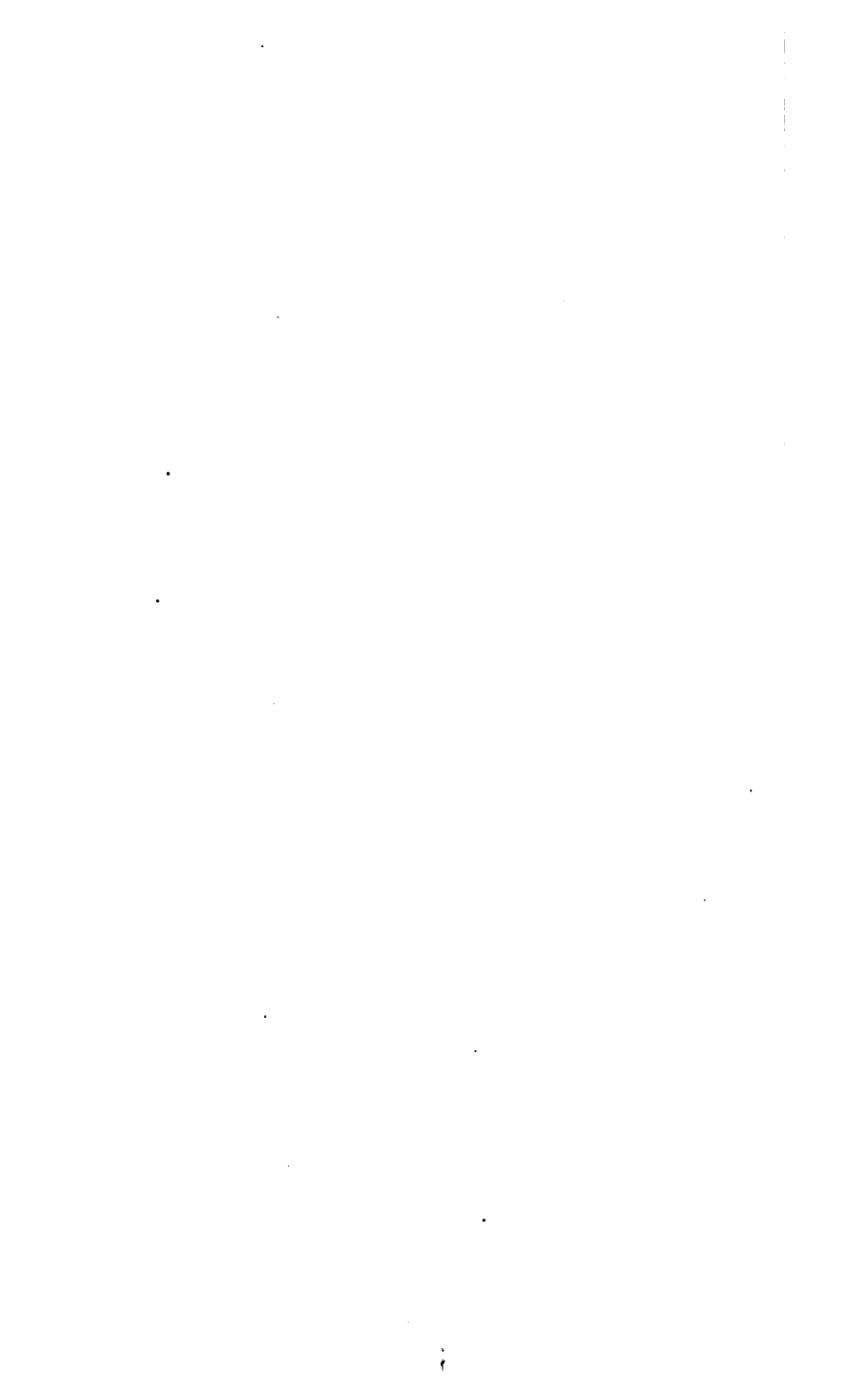
N^o 4.

AVGUSTINA
BONINIS
WESSEX
PESSEX
VUBIT
SXBDIE
CEWEN
KAWEN
MWBRES

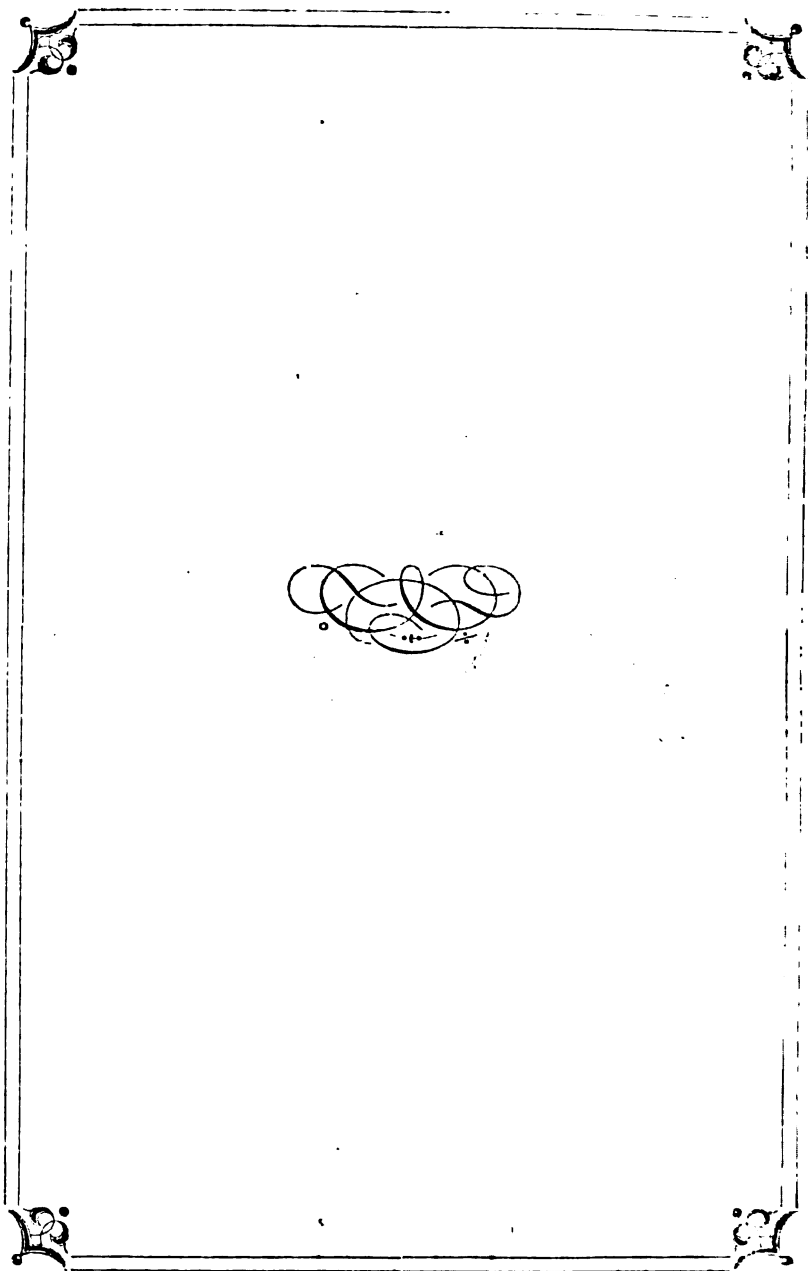
HIC REQVIE
VIT BONEME
ORIEQVOD
VULT DEVS
PRESB' INPACI
FIDELIS VI
XII ANINOS
XXXII RECES
SIT XVIIKA'
IVLIAS



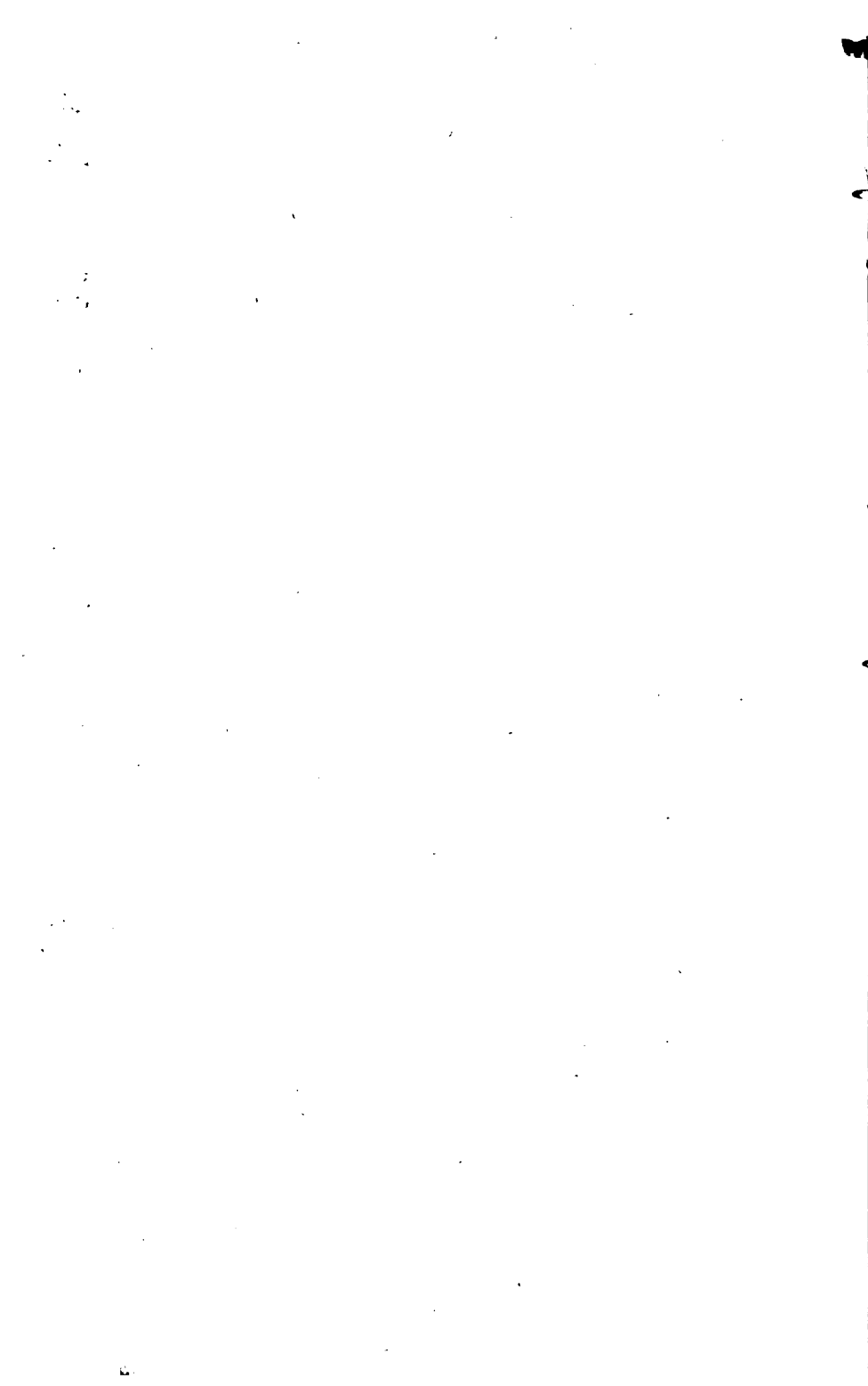




MADE IN FRANCE







occl



